



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Connaitre les origines des paysages de la ville et de l'urbain, pour en débattre et agir.

Expérimentations pratiquées sur la Métropole du Grand Nancy

Thèse pour l'obtention du doctorat de géographie,
Préparée au sein du laboratoire **LOTERR EA 7304**,
sous la direction des professeurs **Jean-Pierre Husson** et **Simon Edelblutte**
Présentée et soutenue publiquement à Nancy, le 14 décembre 2018
par **Jean-Marie Simon**



Jury

Madame Nathalie Blanc, Directrice de Recherche, Paris 7

Madame Lise Bourdeau-Lepage, Professeure, Lyon 3

Monsieur Simon Edelblutte, Professeur, U. de Lorraine (co-directeur)

Madame Cynthia Ghorra-Gobin, Directrice de Recherche (e), invitée

Monsieur Jean-Pierre Husson, Professeur (e), U. de Lorraine, (co-directeur)

Madame Anne Sgard, Professeure, Université de Genève

Il faut « ...garantir que le respect de l'existence d'autrui, cette exigence première de la vie en société, s'étende à un respect des formes voisines, comme exigence première d'un paysage urbain. Cela n'empêche nullement d'être soi-même ; toutefois, cela exige de ne pas gêner les autres par des ruptures ostentatoires avec l'ordre commun. »

Augustin Berque, (1999, Écoumène, p.380)

La vignette de la page de garde représente la porte Saint-Georges, entrée est de Nancy jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle échappe alors à la démolition, grâce à l'intervention de Victor Hugo en 1878. Ce site et ce débat inspirent le premier paysage du peintre lorrain Émile Friant (1863-1932) : *La porte Saint-Georges par temps gris*. Aujourd'hui la porte subsiste en marge des axes de communication et elle est devenue l'un des lieux les plus calmes du centre-ville. (Aquarelle P. Simon, 2018)

Université de Lorraine

École Doctorale Fernand Braudel

Laboratoire LOTERR, EA 7304

Connaitre les origines des paysages de la ville et de l'urbain, pour en débattre et agir.

Expérimentations pratiquées sur la Métropole du Grand Nancy

Thèse

pour l'obtention du doctorat de géographie

Préparée au sein du laboratoire LOTERR EA 7304

Sous la direction des Professeurs **Jean-Pierre Husson** et **Simon Edelblutte**

Présentée et soutenue publiquement à Nancy, le 14 décembre 2018 par

Jean-Marie SIMON

Jury

Madame Nathalie Blanc, Directrice de Recherche, Paris 7

Madame Lise Bourdeau-Lepage, Professeure, Lyon 3

Monsieur Simon Edelblutte, Professeur, U. de Lorraine (co-directeur)

Madame Cynthia Ghorra-Gobin, Directrice de Recherche (e), invitée

Monsieur Jean-Pierre Husson, Professeur (e), U. de Lorraine, (co-directeur)

Madame Anne Sgard, Professeure, Université de Genève

À Pascale, mon épouse pour son soutien sans faille

À Marie et Cyril

À Louis, qui a rejoint notre famille en décembre 2016

À mes parents qui ne sont plus là

Remerciements

L'attention bienveillante et patiente de mes deux directeurs de thèse, Jean-Pierre Husson et Simon Edelblutte, m'a permis de progresser dans ma problématique tout en ouvrant de nouvelles pistes à ma curiosité. Tous deux m'ont accompagné dans le développement de mes impressions, parfois de mes réflexions, et soutenu dans la rédaction de ce travail, je les en remercie profondément. La relecture minutieuse de Mme Arnould fut un soutien important dans les moments délicats de la mise en forme définitive.

L'accueil convivial du LOTERR, laboratoire de géographie de l'Université de Lorraine avec ses enseignants et ses chercheurs, a facilité mon insertion dans des problématiques nouvelles pour moi. Les échanges avec l'équipe, sur des domaines variés, m'ont permis d'approcher les transformations en cours dans la discipline.

L'école doctorale Fernand Braudel fut l'occasion de découvrir les évolutions du monde universitaire et du doctorat. J'y ai rencontré des doctorants de disciplines proches, et perçu l'intérêt d'une pluridisciplinarité pragmatique. J'ai pu mesurer la profonde évolution en cours et en particulier l'intérêt et la difficulté, d'un travail long, et en temps mesuré.

Mes remerciements s'adressent aussi : aux personnels des archives, départementales de Meurthe-et-Moselle et municipales de Nancy, à ceux de la bibliothèque de l'École d'Architecture de Nancy et de l'agence d'urbanisme du Grand Nancy (SCALEN), à Jean-Luc André et à Bernard Prouvé qui m'ont permis l'accès aux archives de leurs parents. Je souhaite aussi remercier les nombreuses personnes rencontrées et sollicitées, au hasard des repérages de terrain, et qui m'ont parlé des lieux qu'elles investissent et habitent.

0 0

0

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Remerciements | 5 |
| Introduction | 8 |
| 1. Le paysage : un enjeu individuel et collectif | 17 |
| 1.1. De l'importance du paysage | 18 |
| 1.2. De la construction des paysages | 54 |
| 1.3. De la protection à la gestion des paysages | 81 |
| 1.4. Conclusion de la première partie | 115 |
| 2. Les apports de la géographie à la connaissance des paysages | 118 |
| 2.1. La place du paysage dans les méthodes géographiques | 120 |
| 2.2. La place du paysage dans les doctrines géographiques | 138 |
| 2.3. Les géographes et la ville | 162 |
| 2.4. Les géographes et les paysages urbains | 173 |
| 2.5. Quelques principes pour guider l'expérimentation | 182 |
| 3. Expérimentations : Paysages urbains de la Métropole du Grand Nancy | 196 |
| 3.1. De l'intérêt de l'expérimentation sur la Métropole du Grand Nancy | 198 |
| 3.2. Le transect A : de l'entrée est au Haut-du-lièvre | 208 |
| 3.3. Le transect B : de l'A 33 à la Porte Verte | 434 |
| 3.4. Bilan et propositions méthodologiques | 485 |
| Conclusion | 522 |
| Bibliographie | 529 |

| | |
|---|------------|
| Annexes | 552 |
| Biographies de paysagistes étant intervenus en Lorraine | 552 |
| Travaux réalisés dans le cadre du travail de thèse | 569 |
| Index des noms | 565 |
| Index des lieux | 567 |
| Table des illustrations | 568 |
| Table des matières | 576 |

00

0

Introduction

La chronique de Michel Guerrin dans le journal *Le Monde* du 10 mars 2017 décrit une situation française inquiétante. Le patrimoine modeste et les paysages ne bénéficient pas de protections adaptées et pour le chroniqueur un nouveau combat devient nécessaire : « ... *lutter contre la laideur qui envahit le paysage urbain (...) : les entrées de ville, l'urbanisme standardisé, les lotissements pavillonnaires, les zones d'activité, les ronds-points kitsch, le mitage du paysage, les parkings anarchiques...* » (Guerrin M., 2017). De tels propos, parfois noircis, paraissent récurrents et pourraient simplement exprimer les sentiments de nostalgie qui étreignent une personne confrontée à un monde qui disparaît.

L'une des hypothèses de ce travail est autre : la situation actuelle est celle d'une lente disparition des savoir-faire, des savoir-être au quotidien en matière de paysage ; la disparition de signes qui marquaient l'intelligence et la sensibilité aux lieux en est la conséquence la plus visible. Si les grands patrimoines reconnus et labellisés bénéficient de protections qui ralentissent le phénomène, les paysages vernaculaires dans lesquels nous vivons se dégradent, et ce n'est pas seulement une perte « esthétique », mais c'est aussi une perte culturelle inquiétante pour les individus et la collectivité. Plus de trente ans de pratiques professionnelles dans la direction d'un Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), pour conseiller particuliers et collectivités, ont permis de mesurer la difficulté à inverser ou, plus modestement à freiner ce processus. Bien évidemment la question des moyens se pose, mais elle ne peut masquer l'absence de méthodes professionnelles et de discours adaptés, permettant les échanges entre et avec les habitants.

Conseiller à un élu de refuser une autorisation de construire, ou simplement d'exiger une modification du projet, car la construction porterait atteinte au paysage, c'est l'engager dans des débats et des procédures aléatoires. L'élu a peu d'éléments à sa disposition : l'avis d'un service ou la mobilisation de riverains inquiets pour des raisons souvent très diverses. Nulle part la qualité du paysage existant, ou attendu, n'est décrite. L'élu ne peut que très rarement s'appuyer sur une connaissance formalisée et débattue ; les quelques principes offerts par les différents documents à sa disposition sont vagues et généraux : « les constructions seront en harmonie... », « les architectures étrangères à la région sont interdites », « les teintes agressives

sont proscrites » ... Ces formules permettent toutes les interprétations surtout, lorsqu'elles ne sont pas illustrées par des exemples situés à proximité du projet.

Les particuliers, comme les professionnels, réclament leur liberté. Les refus et les prescriptions sont vécus comme des exigences esthétiques et ressenties comme des jugements de valeur. Les pétitionnaires trouvent rapidement, dans l'environnement du projet, des dizaines d'exemples illustrant : « *le laid et le moche* » qui a déjà été accepté ou toléré. Les architectes contemporains revendiquent, pour leur part, un statut de créateur et conçoivent des immeubles ou des maisons qui, pour une grande majorité d'habitants, sont perçus comme incompréhensibles, et les incitent à revendiquer, eux aussi, leur liberté. L'apparition des matériaux nouveaux depuis un siècle, multiplie les possibilités formelles et entraîne l'abandon des règles communes et des styles qui étaient partagés par de larges parties de la population. Lorsque le pétitionnaire conteste, devant le tribunal administratif, un refus d'autorisation, les décisions du juge paraissent souvent aléatoires et pour l'élu c'est le risque d'un désaveu. Il s'ensuit alors l'abandon pour de longues années de toute tentative de maîtrise de la qualité paysagère. Le juge administratif se déplace rarement sur place, il se prononce sur les dossiers qui lui sont remis, dossiers le plus souvent pauvres dans leur argumentation¹. Les obligations de contrôle, prévues par la loi au moment des projets sont donc limitées et ne sont qu'exceptionnellement efficaces. Ainsi le paysage modeste échappe, actuellement, aux tentatives publiques de mener des politiques qualitatives.

Le paysage se dégrade aussi en raison des difficultés de gestion et d'entretien de la plupart des espaces publics. La situation française est particulièrement délicate, la faible taille des villes et des villages ne leur permet pas de disposer de services techniques capables de débattre sur un pied d'égalité avec les autres services et collectivités qui utilisent ces espaces pour y implanter les infrastructures indispensables à leurs missions. La circulation automobile en est l'exemple le plus frappant. Les règles promues par des services de l'État, pour favoriser la sécurité et la fluidité du trafic, s'imposent : rayons de giration, suppression des obstacles latéraux, signalisations... En cas de recherche de responsabilité, le non-respect de ces règles dans un aménagement sera considéré par le juge comme une imprudence ; aussi les recommandations, même lorsqu'elles ne sont pas obligatoires, s'imposent aux collectivités. De plus, les services du département, gestionnaire de la plupart des routes qui desservent les villes et villages, souhaitent limiter les investissements et les coûts d'entretien dans les traversées de

¹ Entretien avec un juge du tribunal administratif de Nancy dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe et Moselle de 1997 et consacrée aux contentieux en matière d'urbanisme. Depuis cette date le site internet du CAUE 54 consacre une rubrique régulière à ces contentieux en matière de paysage : http://www.caue54.com/architecture_aspect_construction.asp. (Consulté le 21 juin 2018).

villes et les villages ; aussi les aménagements n'abordent que de façon incidente les préoccupations paysagères. Les réseaux aériens qui constituent une des dégradations majeures des paysages urbains se réalisent sur des bases strictement économiques. Des traitements discrets sont possibles, mais là aussi, le surcoût doit être pris en charge par la collectivité dès que l'aménagement dépasse la stricte nécessité fonctionnelle.

Les services des villes chargés des espaces verts ne jouent pas le rôle qu'ils pourraient jouer en matière de paysage. Ils accueillent fréquemment des personnels pour des raisons sociales, car les postes sont souvent considérés à faible enjeu car ils se limiteraient à des travaux d'entretien ou de fleurissement. Lorsque les collectivités disposent de services plus structurés, il est rare que ceux-ci soient associés aux questions écologiques et paysagères ; leurs interventions se réduisent aux travaux de protection, d'entretien, de renouvellement des espaces verts. Ils ne contribuent que rarement aux propositions d'aménagement, alors qu'ils pourraient apporter leurs compétences y compris sur des échelles plus larges comme ce fut le cas au début du XX^{ème} siècle lors de la naissance de l'urbanisme. Une part significative des recettes des taxes d'aménagement, perçues lors des autorisations de construire, est destinée à apporter des réponses aux préoccupations environnementales. Mais ces disponibilités financières sont gérées par les départements qui, logiquement, privilégient leur territoire principal d'intervention : le milieu rural.

Les professionnels architectes, urbanistes, paysagistes sont issus de métiers de la conception, ils sont formés au projet et savent imaginer des transformations ; mais peu ont la capacité à approcher les paysages quotidiens, paysages qui répondent aux exigences complexes et changeantes de l'habiter (Ferrier, 1984 ; Berque, 2010). Ils mobilisent leurs compétences pour imaginer le futur avant même de disposer d'une connaissance du milieu dans lequel ils vont intervenir. Ils revendiquent parfois l'indifférence, voire l'indépendance, de leur projet par rapport au lieu. Les formes inspirées des insectes et des papiers froissés, formes éminemment déplaçables, et chères à F. Gherry, sont sans aucun lien avec le lieu, si ce n'est de s'y être posées. Ce formalisme proposé comme démarche exprime l'intention, souvent la prétention du professionnel à donner naissance à un nouveau paysage, sans avoir à connaître l'existant et souvent pour en changer l'image. Aucun débat local réel n'est envisageable, et les médias se chargent de construire les récits qui accompagneront les « œuvres ».

0 0

0

Un constat s'impose : l'époque ne semble guère propice à un renversement de la situation. Cependant des évolutions paraissent se dessiner, en grande partie grâce à des démarches proposées par des instances internationales. Le 17 mai 2018, l'École d'architecture de Nancy a organisé une journée de travail consacrée à la protection par l'UNESCO du patrimoine urbain. Confrontés aux évolutions qui viennent d'être décrites plusieurs classements au titre du patrimoine mondial de l'humanité sont remis en cause et une liste du patrimoine mondial en péril souligne les risques de déclassement : le centre de Vienne vient d'être inscrit sur cette liste le 7 juillet 2017. Les mesures de protection actuelles ne permettent pas toujours de maîtriser les zones protégées ou leurs abords ; le contrôle architectural ou formel montre ses limites, et les premiers déclassements sont envisagés. Lors de la table ronde qui termine la journée, Francesco Bandarin, sous-directeur général pour la culture à l'UNESCO, suggère de mieux utiliser la méthode préconisée des *Paysages urbains historiques* élaborée depuis quelques années par l'UNESCO. Le principe est d'accompagner la mesure de protection d'une connaissance approfondie du paysage urbain, dans ses dimensions formelles, mais aussi historiques, ethnologiques, sociales, techniques, économiques... Ces connaissances permettent d'évaluer les transformations possibles sans que le territoire ou le lieu ne perde ce qui fait son identité ; elles deviennent ainsi un outil indispensable pour la gestion de la ville. La Convention Européenne du Paysage propose les mêmes priorités, mais aussi pour des paysages quotidiens ou des paysages dégradés à reconquérir. Il y a donc en regard des difficultés énoncées, des pistes de travail qui posent en préalable la question de la connaissance des paysages.

Une des priorités est donc, non seulement de réaffirmer l'importance du paysage pour le bien-être des individus et des collectivités, mais aussi de préciser les méthodes améliorant la connaissance des paysages. Lorsque cette connaissance est partagée, elle facilite les débats publics et favorise une participation efficace des habitants. Actuellement les documents d'urbanisme, des atlas du paysage aux différents rapports de présentation, sont quasiment muets sur les paysages de la ville et de l'urbain. Ils sont pourtant le cadre fixé par le législateur, pour que la problématique des paysages soit posée, exposée et diffusée. Les atlas du paysage montrent qu'un savoir-faire existe pour les paysages ruraux, mais ils ne traitent que rarement de la ville et de l'urbain et lorsqu'ils le font, ils se mobilisent sur les trames vertes ou bleues et les structures urbaines anciennes. La question se pose alors des méthodes qui permettraient d'améliorer la connaissance des paysages y compris ceux qui sont parfois d'une grande banalité sans patrimoine remarquable ou remarqué (Bigando 2008, Temple-Boyer, 2014). Le présent travail se propose dans le cadre d'une expérimentation, sur une métropole de dégager quelques orientations méthodologiques pour faciliter cette approche.

C'est très naturellement vers la discipline géographique que nous nous sommes d'abord orientés². Dans quelle mesure peut-elle aider à mieux faire connaître un paysage et en particulier celui de l'habiter ? Peut-elle aider à faire partager une analyse, un diagnostic dans ce domaine instable où chacun revendique ses libertés, ses goûts et ses couleurs ? L'histoire aurait pu être une entrée dans la problématique (El Gammal, 2001). L'étude des décisions prises, ou leur absence, la reconnaissance des contraintes externes : économiques, techniques ou culturelles qui ont influencé certaines décisions, éclaireraient tels ou tels aspects du paysage. Celui-ci devient plus qu'une somme de hasards ou de contraintes, il devient pour partie le fruit de réactions intelligentes et sensibles, ou au contraire aveugles ou ignorantes, aux différents contextes... Ces connaissances acquises permettent alors, de s'engager dans des débats structurés, car elles identifient des responsabilités humaines, et par là démontrent la possibilité d'agir. La sensibilité du public à l'histoire de leur rue ou de leur quartier est évidente et beaucoup d'habitants participent facilement aux échanges alors qu'ils ont tendance à rester en retrait lors de descriptions spatiales qui relèvent plus souvent d'une dimension sensible. Cependant, tout en intégrant cette dimension historique, il s'avère que le paysage s'élabore sur une matérialité territoriale et ses représentations. À ce titre les doctrines, les notions et les pratiques de la géographie paraissent plus adaptées pour s'engager dans une démarche de connaissance des paysages.

Nous avons privilégié une découverte de la discipline centrée sur le travail des géographes qui ont abordé les paysages et plus particulièrement les milieux urbains. L'attention particulière aux géographes du début du XX^{ème} siècle, perceptible dans la bibliographie, s'est trouvée légitimée par l'examen des grandes décisions des années 1960 qui marquent l'urbanisme de la plupart des villes dont celui de la Métropole du Grand Nancy. L'urbaniste chargé par le ministère d'accompagner le groupement d'urbanisme de Nancy est alors C. Delfante³. Dans son ouvrage : *Souvenir d'un urbaniste de province*, il raconte sa formation : « ... je me suis passionné, pour les enseignements, parce que les professeurs étaient absolument extraordinaires, des géographes comme Jean Brunhes, dont tout le monde connaît les manuels, ou Maximilien Sorre... » (Delfante, 2010, p. 12). Certes, C. Delfante aura une responsabilité limitée dans les décisions urbaines qui vont se prendre, mais la formation donnée à l'Institut

² Le conseil d'administration du CAUE 54 a bénéficié depuis sa création en 1980 de la présence d'un géographe nommé par le Préfet au titre des personnes compétentes. Sa présence a contribué à mieux fonder les actions engagées en permettant un recul au regard des aspects professionnels et administratifs.

³ La personnalité de Charles Delfante et son rôle dans les réflexions sur l'urbanisme de Nancy dans les années 1960 commencent à être reconnus et seront cités à différents moments du travail. En effet il a consacré un chapitre de son livre à ses travaux nancéiens, sous le titre : *Nancy, une expérience avortée* (Delfante, 2010).

d'Urbanisme de Paris marque profondément sa démarche et les propositions faites dans les années 1960 pour Nancy, Firminy et Lyon.

L'approche est aussi influencée par la découverte de géographes aux itinéraires particuliers. En premier lieu J. Gracq m'a renforcé dans la conviction de l'enjeu que constitue le paysage, en particulier celui des villes, dans la formation des individus. D'autres géographes m'ont apporté le plaisir de lire leurs descriptions, parfois cliniques, parfois poétiques de leur ville préférée : M. Roncayolo chantre de Marseille, M. Laferrère pour son approche industrielle et technique des paysages urbains de Lyon, et P. Barrère pour ses analyses spatiales de Bordeaux, qui intègrent les dimensions économiques et sociales. Leur lecture m'a permis de préciser ma problématique et en particulier de saisir l'importance de recentrer l'expérimentation sur un ensemble urbain unique

0 0

0

La thèse comporte trois parties distinctes, les deux premières sont conventionnelles alors que la troisième, la plus importante quantitativement, relate l'expérimentation et propose des conclusions. La première partie de la thèse explicite l'importance des paysages dans notre quotidien individuel et collectif, en ce qu'ils contribuent à nos identités. Ces paysages, ceux du plus grand nombre, résultent d'événements : naturels, historiques, économiques, culturels, en face desquels des hommes ignorent ou réagissent et prennent, ou non, les décisions nécessaires et adaptées. Cette première partie inventorie également les intervenants dans leur diversité et les doctrines qui les animent. Elle se termine par le bilan des outils règlementaires existants, même lorsque leur utilisation s'avère plus incantatoire que réelle, car les responsables se tiennent souvent à distance de décisions pouvant paraître subjectives.

La deuxième partie de la thèse retrace l'approche des notions et des méthodes que la discipline géographique met en œuvre pour aborder les paysages et en particulier ceux de la ville et de l'urbain. Ce travail permet en grande partie de structurer la méthodologie d'expérimentation qui constitue la troisième partie. La recherche simultanée de la définition des limites et de l'identité, par une approche idiographique s'inspire de la géographie régionale. Elle évite le recours aux approches typologiques et oblige à entrer dans une dynamique d'approfondissement de la connaissance de chaque territoire, de chaque paysage. Les apports de la géographie culturelle, l'ouverture au questionnement phénoménologique (Wyllie, 2015), les nombreux échanges entre disciplines : l'urbanisme (Burgel, 2015), le paysage (Keravel, 2015), l'architecture (Poussin, 2005) viennent alors conforter la démarche. Cependant, ce

travail privilégie surtout la dimension opérationnelle. Il s'attache aux méthodes de production, de mutualisation et de diffusion des connaissances sur les paysages, à l'échelle des outils existants : atlas, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), et volets paysagers des autorisations de construire.

L'expérimentation, proprement dite s'appuie sur l'Atlas des paysages du département de Meurthe-et-Moselle. Elle identifie des paysages qui s'étendent sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, qui actuellement constitue une unité paysagère unique dans l'atlas. La méthode retenue est issue de la pratique géographique des transects, mais accompagnée d'analyses ponctuelles qui relèvent des volets paysagers accompagnant, en principe, les autorisations de construire⁴. Un premier découpage s'appuie sur les limites majeures, grandes failles qui séparent ou au contraire grands axes qui rassemblent : reliefs, réseaux hydrographiques, grandes infrastructures, ou opérations d'aménagement. Ce premier découpage définit les cadres de collecte d'informations souvent très hétérogènes, archives, études urbaines, discours de professionnels, productions artistiques et surtout observations de terrain... Cependant l'objectif n'est pas une production monographique et ne vise pas une quelconque exhaustivité. Il s'agit simplement de regrouper et produire suffisamment d'informations sur chaque territoire repéré pour saisir quelques traits de caractère paysager et permettre la différenciation au regard des paysages voisins. Il est apparu que les paysages urbains n'ont ni structure ni forme unique ou dominante, mais des limites, parfois complexes et hétérogènes, et des histoires qui leur sont propres. Cette troisième partie débouche sur un ensemble de propositions méthodologiques améliorant les connaissances nécessaires à l'enrichissement du contenu des atlas du paysage et de divers documents d'urbanisme.

L'hypothèse principale, au cœur du travail, semble confirmée : une meilleure connaissance des paysages de la ville et de l'urbain, avec une perspective d'opérationnalité, est possible. Elle passe par l'étude conjointe de la matérialité du territoire et des responsabilités humaines qui ont ignoré, accompagné ou au contraire tenté de maîtriser, les processus physiques, sociaux, économiques, culturels, qui transforment en permanence le paysage. Cette connaissance facilite les débats, ce que nous avons pu vérifier à des degrés divers lors des quelques visites publiques organisées à l'occasion de ce travail de thèse. Les responsabilités mises en perspective deviennent discutables, sont compréhensibles et questionnent chacun sur ce qu'auraient été ses choix dans des contextes similaires. Ces connaissances permettent de mieux appréhender les conditions dans lesquelles l'urbain s'élabore, les débats sont plus

⁴ Les volets paysagers des autorisations de construire ont été mis en place dans le cadre de la loi de 1993 sur le paysage. Leur utilisation est décrite dans la première partie.

nuancés et facilitent les participations du public aux décisions. L'expérimentation reste aussi marquée par l'engagement personnel, lorsqu'elle porte un regard sur les effets d'un conseil donné vingt ans plus tôt, montrant parfois quelques réussites, d'autre fois des échecs, mais soulevant encore bien des interrogations. C'est aussi la redécouverte de certaines réalisations modestes de tel ou tel architecte connu par des constructions plus prestigieuses ; et cette production éclaire aussi le travail des professionnels qui font la ville.

Ce travail d'expérimentation sur la métropole du Grand Nancy propose deux itinéraires avec une centaine de points d'observation choisis car, tout simplement : « ... *ils sont là* » (Pérec, 2000, p. 122). Si l'un des critères de choix de ces points fut une répartition régulière cette exigence fut croisée chaque fois que possible avec un évènement, une dimension originale, parfois une information disponible. Mais la banalité, l'uniformisation des paysages génèrent une certaine monotonie même si, au fil de l'avancement de l'étude, les commentaires sont peu à peu allégés. L'idée de mettre en annexe les travaux d'analyses ponctuelles fut abandonnée pour ne pas perdre des informations sur la Métropole du Grand Nancy, mais aussi car ils illustrent des phénomènes que l'on retrouve dans de nombreux territoires urbains. Deux dispositions sont adoptées pour faciliter la lecture et limiter, surtout pour des personnes ne connaissant pas la métropole nancéienne, les risques de caractères répétitifs. Tout d'abord les analyses ponctuelles qui se succèdent sont présentées par fiches d'une page, ou dans quelques cas sur trois ou quatre pages. Il n'existe pas de continuité autre, entre ces analyses, qu'une logique d'itinéraire. Il est donc possible de sauter une ou plusieurs analyses, sans nuire à la compréhension de ces paysages non spectaculaires, répétitifs et banals. La deuxième disposition pallie en partie cette difficulté en accompagnant les propositions méthodologiques qui concluent l'expérimentation, par des renvois aux analyses et aux pages qui permettent à ces propositions de se construire.

L'expérimentation a été avant tout un travail de terrain, avec des visites nombreuses, réalisées quelquefois avec un public associatif. Il me faut ici remercier les membres de la Société d'Histoire de Nancy, les Amis du Charmois de Vandœuvre, les auditeurs de l'Université de la culture permanente. Soumettant, sans toujours l'avouer, mes hypothèses du moment, j'ai entraîné ces publics dans des espaces qu'évitent les guides habituels, pour s'extasier devant des lieux d'une grande banalité. Grâce à leur patience et à leur attention bienveillante, ce travail modeste sur le plan théorique est aussi profondément vivant, car fait de paysages commentés et de terrains partagés. La conclusion signale les évolutions paysagères en cours dans le cadre de la métropolisation, mais elle souligne surtout que les connaissances produites et diffusées ne peuvent apporter une amélioration de la participation des habitants que s'ils se saisissent de ces connaissances et contribuent à leur enrichissement.

00

0

1. Le paysage : un enjeu individuel et collectif

« ... la spectaculaire croissance de la demande de paysage n'est pas uniquement la dérive esthétisante d'une société rassasiée [mais] le signe que les populations souhaitent rétablir des liens avec leur lieu de vie que la modernité a tendance à dissoudre »

(Becker, cité par Guttinger, 2007, p. 22).

1. 1. De l'importance du paysage

Le paysage est souvent relégué à une fonction esthétisante (Jullien, 2014) négligeant son importance première : mettre les individus en lien avec leur milieu géographique et leur histoire. Certaines attitudes récentes, s'appuyant de façon partielle sur les travaux d'A. Roger, réduisent le paysage à un travail d'*artialisation* par lequel les individus, ou les sociétés, reconnaissent une qualité esthétique au milieu environnant ou à certains de ses éléments. Il devient alors possible de reconnaître une qualité, actuelle ou future, à n'importe quel lieu et d'accepter toutes les transformations paysagères, puisqu'une pratique artistique, existante ou à venir, pourra toujours lui attribuer une valeur esthétique (Berque, 2016, p. 330). Les friches industrielles ou rurales, les bidonvilles et les maisons délabrées, les réseaux aériens proliférants, suscitent des pratiques artistiques censées compenser les dégradations matérielles du paysage. Ce processus d'*artialisation* est ancien et se développe dans la civilisation occidentale dès le XVIII^{ème} siècle : « *On n'a cessé en effet, depuis [que la montagne par son pittoresque attire les promeneurs], par une éducation continue du regard, de reporter plus loin la limite : de défaire le paysage appris, d'y dénoncer le convenu ; d'y intégrer la forêt, le marais, le désert. Car tout ne serait-il "paysageable" ? Il suffit (...) que je sache faire évoluer mes habitus culturels...* » (Jullien, 2014, p. 151). Pour F. Jullien, sinologue et philosophe, le paysage est un ensemble d'éléments matériels mis en tension, entretenant entre eux les liens qui donnent le caractère au territoire. Ce caractère est d'ailleurs intégré à la récente définition officielle du paysage : « *Le paysage désigne une partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.* »⁵.

Celui-ci peut être dégradé ou détruit par un élément étranger, relevant d'une autre logique que celle assurant ce « caractère » ou « cette mise en tension ». Un poteau électrique n'est, au regard du paysage, ni beau ni laid, et son impact visuel paraît limité, mais élément le plus souvent étranger à un paysage urbain ou villageois, il « ... *balafre, rompt le champ tensionnel tissant le paysage, l'interrompt ou fait trou (...), provoquant comme une hémorragie de son intensité* » (Jullien, 2014, p.167)⁶. Certes tous les paysages évoluent, se transforment dans des temporalités, qui leurs sont propres et en même temps présentent des résiliences. Mais

⁵ Loi dite De la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage, votée le 20 juillet 2016. La définition du paysage est donnée à l'article L 350-1 au titre VII.

⁶ Lors des aménagements paysagers, l'apport jugé le plus positif par les habitants est la suppression des réseaux aériens et de leurs supports. Ayant suivi, dans ma vie professionnelle, une centaine d'aménagements de villages ou d'espaces publics urbains, la suppression des réseaux aériens a toujours été vécue comme un soulagement par les habitants qui ont l'impression de pouvoir mieux « respirer », et pourtant il ne s'agit que de minces fils et de supports de quelques centimètres d'épaisseur.

ils sont aussi fragiles, et une pratique esthétique ne peut suffire à compenser une dégradation des éléments matériels ou une destruction des liens qui assurent la cohérence indispensable au maintien du caractère.

Or, la qualité du paysage est essentielle dans la vie des collectivités et des individus, et cela à trois échelles. Dans un premier usage, on observe le paysage comme une réalité extérieure, il sert de façon souvent instinctive lors de déplacements. Mais on l'habite aussi. On entretient alors avec lui, des rapports que décrit la phénoménologie ou la mésologie⁷ ; le sujet ne revendique plus son autonomie, il est dans et avec le paysage. Enfin, toute personne porte en elle les expériences de paysages fréquentés, leur accumulation participe aux biographies personnelles et contribue au sentiment d'appartenance à une communauté, à une famille, un quartier, un pays... Plus intimement encore, le paysage nourrit et structure l'imaginaire à la fois pour ceux qui savent « *vivre de paysage* », mais aussi pour tous ceux qui le subissent.

⁷ Mésologie : La mésologie étudie les interactions entre l'homme et son milieu. A. Berque introduit la notion de médiance pour décrire la façon, objective et subjective d'observation de ce phénomène (Berque, 1999).

1. 1. 1. Le paysage est notre repère dans le monde

Les déplacements sont au cœur des activités quotidiennes, du chasseur de la préhistoire au périurbain de l'époque contemporaine qui utilise son véhicule personnel et traverse la campagne pour rejoindre son lieu d'activité. Un regard, un mouvement de tête sont indispensables pour percevoir l'environnement, localiser un point d'arrivée, découvrir l'origine d'un bruit. Certains paysages sont d'une telle familiarité qu'ils paraissent un prolongement quasi physique du corps, car en échange permanent avec lui par l'ensemble des sens sollicités. Le déplacement se fait naturellement, tous les objets sont connus et leur disposition mémorisée. Le paysage perçu permet de mesurer un changement dans le milieu, l'heure de la journée par la lumière, le chant des oiseaux, ou la densité du trafic, la saison par la lumière ou le feuillage..., autant d'indices qui appartiennent au paysage et permettent de se situer dans la journée et dans la saison. B. Lassus parle d'une découverte « *tactile du paysage* », proche des objets, où l'on peut se situer avec précision et apprécier les distances pour se mouvoir (Lassus, 2009, p. 427).

Dans la rue, un incident imprévu peut survenir, aussi l'attention est soutenue et se porte sur des lieux très divers : le carrefour d'où peut surgir un véhicule, le tramway qui arrive au loin et que l'on ne pourra attraper, le voisin que l'on salue, l'avancement des travaux de la maison de l'angle... Dans la campagne, l'activité moindre ne suscite pas le même état de tension, mais le regard interroge l'état des champs, la poussière qui marque le déplacement du tracteur, le ciel qui annonce le mauvais temps... En milieu urbain ou à la campagne, des points de repère sont identifiables, éléments de reliefs, monuments, enseignes ou dispositifs de signalisation, ils permettent de localiser l'événement, mais aussi de choisir une direction, de construire une image mentale, représentation de l'itinéraire. Le déplacement sollicite le corps physiquement dans l'effort de la marche et les liens avec le paysage sont intimes, alors que l'usage des moyens de communication génère des appréhensions partielles et à des échelles inconnues jusqu'alors. Dans cette perspective du déplacement, le militaire entretient un lien particulièrement fort avec le terrain, le paysage, et sa représentation, il prépare et anticipe les outils de connaissance du terrain et les moyens de les diffuser, car ils lui sont indispensables pour contrôler les mouvements d'autrui et se déplacer plus rapidement avec son fournilment.

Le paysage permet de se diriger

« ... *l'homme a besoin de se diriger, à la fois pour se reconnaître dans le monde environnant, pour s'y retrouver, et pour maintenir droite sa marche et abrégé les distances. Un homme dépaysé est un homme désorienté...* » (Dardel, 2014, p. 157)

Le paysage aide à construire les itinéraires lors d'un déplacement dans la nature sauvage ou dans la ville, dans le pays connu, inconnu, voire imaginé. Pour le géographe P. Claval (Claval, 2012, p. 33) le paysage donne à voir des éléments matériels qui permettent de s'orienter. Telle colline, tel arbre⁸, tel rocher sont autant de points pour retrouver son chemin. Certains paysages n'offrent pas de signes lisibles, la forêt, le désert, de même certains milieux urbains n'ont pas ces points singuliers pour l'observateur. Mais même dans ces milieux, certains ont appris à se reconnaître et à trouver leurs marques, aussi dans les populations nomades ils en tirent des pouvoirs : « ... *c'est le savoir des chefs.* ». (Lacoste, 1990, p. 7). Le paysage utile de l'homme en déplacement permet d'identifier une forme, une structure, des hiérarchies, entre les éléments matériels, naturels ou fruit du travail des hommes. Les paysages des milieux construits, comme les paysages naturels offrent une grande diversité de cas. Certains sont riches de signes, monuments, architecture, espaces publics, de compositions ou d'histoires accumulées ; d'autres sont pratiquement dépourvus de signes ou d'éléments de différenciation. La plupart des grands ensembles construits en France dans les années soixante sont constitués de tours, de blocs et de barres⁹, les horizons y sont identiques et le seul caractère repose sur le fait d'être un « grand ensemble »¹⁰. Les milieux urbains traditionnels, offrent par contre une meilleure lisibilité, il est aisé de se diriger vers le centre en repérant un clocher, en percevant l'animation donnée par l'activité humaine et quelques constructions publiques avec leurs espaces associés, qui marquent la centralité de toute zone agglomérée.

⁸ D'où les très nombreux toponymes sur les matrices cadastrales : Haut poirier, Poirier renard...

⁹ Sur tout le territoire français, pendant une dizaine d'années, 1955/1965 dans les grands ensembles, les bâtiments se distinguent uniquement par la présence ou non d'un ascenseur, 13 niveaux sont nécessaires pour rentabiliser l'équipement, alors que les autres bâtiments sont à quatre niveaux, car c'est, selon les critères de l'époque le nombre d'étages acceptable physiquement par l'habitant qui accède à pied à son logement. Ainsi apparaît un paysage urbain très caractéristique du début des « grands ensembles », le paysage de tours et de barres (Pannerai, 2002)

¹⁰ Ces paysages sont très éloignés de la ville américaine. La grille de Jefferson qui constitue un quadrillage s'étend sur tout le territoire américain et trouve son origine dans un projet démocratique car le parcellaire s'étend sur tout le territoire avec la même grille de découpage. En ville, les constructions sont le fait de maîtres d'ouvrages qui entrent en compétition introduisant de la diversité dans le paysage urbain. Peu à peu on associe au numéro du boulevard une image, une activité, un paysage urbain.

L'urbaniste américain K. Lynch, dans son ouvrage *L'image de la cité* publié en 1960 au Massachusetts Institute of Technology, inaugure la réflexion sur le rôle des représentations qui organisent ces repères : « *Dans l'opération qui consiste à trouver son chemin, le maillon stratégique est l'image de l'environnement, la représentation mentale généralisée qu'un individu se fait du monde physique extérieur. Cette image est produite à la fois par les sensations immédiates et par le souvenir de l'expérience passée.* » (Lynch K., 1970, p 5). Ce qui importe c'est la qualité de lisibilité du paysage et de la forme urbaine. Différents éléments : la taille des immeubles, leur positionnement respectif, l'animation de la rue, le mobilier urbain, l'importance du végétal permettent de caractériser les lieux et de les mémoriser. Dans les années qui suivent la publication de cet ouvrage, concevoir des espaces lisibles et faciles à représenter¹¹ devient un des objectifs de tout aménageur. Cette aptitude à réaliser des éléments facilement identifiables renoue avec une tradition de l'urbanisme et semble un trait distinctif de la ville. Si à la campagne l'architecture et l'urbanisme sont, avant tout, réponses aux besoins et aux moyens, en ville l'objectif est très souvent de concevoir des espaces et des édifices publics ou privés, ayant un rôle de représentation porteur de l'image du commanditaire.

Les enquêtes sur la lisibilité des paysages sont engagées en France dans le cadre de l'École de Besançon, sous la direction des professeurs T. Brossard, J.-C. Wieber, et A. Bailly qui font paraître en 1977 *La perception de l'espace urbain*. Des expérimentations permettent de reconstituer les « cartes mentales » représentations des paysages perçus lors de déplacements ou de promenades en ville. Ces images sont constituées à partir de la matérialité du lieu, mais aussi des expériences et des sensibilités individuelles. A. Bailly, souligne que la connaissance du milieu urbain est variable et discontinue. Elle est nourrie sur les lieux pratiqués lors du travail, des achats, des loisirs, de l'habiter... alors que les secteurs simplement traversés sont connus de façon plus aléatoire, « *le reste de la trame urbaine n'ayant pas d'usage présente un caractère flou* » (Bailly, 1974, p. 213). Ces travaux complètent l'approche développée par l'École de Chicago qui, dans les années 1920, met en évidence la dimension socio-économique de certaines perceptions, ainsi certains quartiers résidentiels sont le signe d'une réussite sociale, alors que d'autres traduisent un déclassement. Sans remettre en cause cette réalité, A. Bailly dans son article de 1974, « La perception des paysages urbains », propose une approche psychologique du phénomène de perception, qui accompagne l'approche sociologique de l'École de Chicago, analyse partagée avec G. Rougerie dans son ouvrage « *Les cadres de vie* » (Rougerie, 1975).

¹¹ Il faut souligner que l'arrivée en France des idées de K. Lynch, présentées sommairement dans le paragraphe précédent correspond aux premières critiques des grands ensembles.

Ces représentations et images mentales permettent aussi la communication entre les personnes, les éléments matériels du paysage et la possibilité de les identifier, de les nommer prennent alors toute leur importance. « Demander son chemin » reste un bon moyen de partager avec l'interlocuteur un ensemble de signes et de repères qui permet d'atteindre son but. L'exercice est important pour les deux personnes : se remettre en mémoire les lieux, rappeler l'image mentale, mais aussi nommer des éléments, des signes que le demandeur pourra reconnaître. Cet échange, c'est celui de l'habitant qui connaît le lieu avec l'étranger. La demande est généralement vécue positivement et répondre avec efficacité est l'occasion de s'affirmer habitant du lieu. La personne sollicitée prend le temps d'identifier et de décrire les signes qu'elle donne. Autrefois, les monuments majeurs de la cité, les places et les carrefours permettaient de décrire un itinéraire, aujourd'hui les références possibles changent. Les places ou les carrefours de centre-ville sont remplacés par des ronds-points, les grandes surfaces sont indiquées par le nom d'une marque que chacun est censé connaître, et lorsque l'on s'éloigne du centre-ville pour traverser le périurbain, les repères sont moins nombreux moins riches et moins originaux. Cette pratique consistant à solliciter le chemin, excellent exercice de description des lieux, se réduit malheureusement. Les piétons sont moins nombreux surtout dans ces espaces périurbains, une autre explication est bien évidemment l'usage de la géolocalisation, qui permet une prise en charge complète et par là, une grande indifférence au lieu.

Le marcheur et le paysage

Du pèlerinage à l'ascension du mont Ventoux

L'époque médiévale est le temps des pèlerinages. Les trajets sont difficiles, les déplacements exigent des efforts physiques et à ce titre contribuent au caractère salvateur de cette pieuse démarche. Un moment important du pèlerinage est celui de la découverte lointaine des lieux, des villes et des sanctuaires qui dessinent les itinéraires. Les hautes tours d'églises et de cathédrales signalent l'étape ou le but, mais aussi le temps de marche restant à effectuer, temps scandé par les sonneries des cloches qui participent du paysage et construisent « un réseau de villes sonnantes ». Dans la ville, l'édifice est enchâssé, encastré dans le tissu urbain, le parvis généralement modeste est envahi par les marchands¹². Mais dans l'édifice les vitraux

¹² Les villes, dès la Renaissance, à l'époque classique, puis contemporaine, dans une recherche de rationalité dégagent l'édifice, en font un monument isolé du tissu urbain, affaiblissant ces contrastes et créant une zone neutre autour de l'édifice.

donnent sur le ciel et ouvrent un horizon sacré¹³ habité par les saints et les personnages représentés. Le bâtiment religieux est le centre de la cité, il fait communiquer la terre, dans laquelle s'enfonce la crypte, et le ciel sollicité par les tours, il contribue non seulement à construire une réalité territoriale, mais participe d'une cosmologie¹⁴ (Berque, 2015). En Europe, jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, cet édifice identifie sur le plan visuel la cité, et souligne son appartenance au réseau de villes qui conduit au sanctuaire, but du pèlerinage. Mais l'urbanisation actuelle, par son étendue et les dimensions des nouveaux bâtiments, détruit ce rôle de marqueur. « *Cette approche naïve, au fil du fleuve au cœur de Nantes, surgissant au-dessus des hautes herbes et dominée par la masse lourde et bossue de sa cathédrale aptère, est aujourd'hui interdite (...). Le secteur sud-est de la ville offrait une table rase trop engageante à l'urbanisation de l'après-guerre ; (...). Un paysage de tours, de blocs et de barres interpose aujourd'hui devant les anciens quartiers une pépinière capricieuse de bétons, où certains sujets plus vigoureux, pour gagner de la lumière, semblent avoir fusé en hauteur, tandis que d'autres, au ras du sol, s'étaient en formation buissonnante ; de ce côté le fleuve hollandais entre ses rives plates s'est mué en une espèce de Rio texan, ourlé de gratte-ciel.* » (Gracq, 2009, p.852). Ce paysage offert au marcheur, construit en Occident, à l'époque médiévale, reste vivant dans les esprits. Si la croissance des grandes villes se traduit par l'augmentation de la hauteur des immeubles, l'extérieur des villes moyennes ou petites et les villages restent marqués par cette opposition de l'horizontalité et de la verticalité à usage du promeneur qui découvre la ville depuis les chemins et les routes ; ce thème est fréquemment repris dans les différentes chartes graphiques des villes et communautés de communes qui affichent leur appartenance à un territoire.

Le pèlerin, étymologiquement l'étranger, est un voyageur qui se rend dans un lieu où sont conservées les reliques d'un saint. Cette traversée de pays ruraux ou naturels, avec les villes visitées, permet une connaissance géographique du monde, des territoires, de leurs limites, et fixe peu à peu des itinéraires. Le lien entre les paysages et le sentiment religieux est renforcé par les multiples croix et chapelles situées aux points symboliques, reliefs marqués, sources, arbres... autant de supports symboliques et lieux de miracles. Les paysages apportent aux pèlerins une connaissance des territoires qui mêle intimement le monde physique, celui des reliefs, des cultures, des villes, et le monde sacré.

¹³ L'abbé Suger à Saint-Denis développe une problématique de lumière qui donnera sans doute naissance à l'architecture gothique

¹⁴ Les villes d'autres civilisations (Mésopotamienne, Mayas, Khmers...) ont également ce rôle symbolique d'ancrer le territoire entre la terre et le ciel.

L'ascension du mont Ventoux par Pétrarque (1304-1374), un précurseur de la Renaissance, est l'occasion d'un des premiers textes dans lequel l'auteur se questionne sur le paysage. Il y a d'abord une curiosité pour « *cette montagne, que l'on découvre au loin de toutes parts, est presque toujours sous les yeux* »¹⁵. Il faut vaincre l'incompréhension, voire la désapprobation des habitants et des connaisseurs du lieu, sur ce projet d'escalade. Il faut ensuite trouver la voie, produire un effort physique considérable dans un monde difficile de pierres et de rocailles. L'arrivée au sommet est d'abord une impression, un sentiment de grandeur, de découverte, mais ce sentiment se poursuit chez Pétrarque par une introspection. La vue ravive le souvenir de la patrie quittée, l'Italie, et l'incite à s'interroger sur ces premières impressions. Pétrarque cite Saint Augustin : « *les hommes s'en vont admirer les cimes des montagnes, les vagues de la mer, les vastes cours des fleuves, les circuits de l'océan et ils se délaissent d'eux-mêmes* »¹⁶. C'est bien en accédant au sommet que Pétrarque découvre des paysages pour lesquels il ressent des émotions. Mais il reconnaît qu'elles sont une distraction au regard de la recherche de soi-même. Certes, Pétrarque n'est pas Rousseau, sa sensibilité au paysage n'est pas réellement acceptée et ne dépasse pas un plaisir sensible, mais le paysage est observé et les lieux identifiés, et il leur accorde une valeur particulière : être un support de rêveries, rappelant la patrie ou une frontière entre deux pays.

La reconnaissance actuelle de la marche

« Ainsi donc, entre l'oisiveté poursuivie par le flâneur et la précision voulue par l'arpenteur, le marcheur "bricole" avec de l'intérieur et de l'extérieur, du sensible et de l'intelligible, du possible et du projeté, soit quelques autres catégories qui figent notre pensée classique, entre lesquelles, à nouveau, le paysage circule. (...), l'espace est le substrat à partir duquel le paysage s'instaure au cours du temps vécu de la marche » (Muller, 2015)

La marche est décrite par Y. Muller comme un moyen d'échapper aux coupures théoriques et intellectuelles. Dans cet effort, les catégories de pensée tendent à se désorganiser, elles se mettent en désordre et le paysage prend alors de la consistance. Comme le souligne déjà J. Gracq, la fatigue lève certains obstacles au développement de l'approche sensorielle et notre corps devient « *poreux* » au milieu. Ce renouveau d'intérêt pour la marche est peut-être une forme de compensation au regard de modes de transport contemporains qui ne permettent que

¹⁵ Traduction par Victor Develay, Gallica <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1031883>

¹⁶ Cité par Pétrarque (Traduction par Victor Develay, Gallica <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1031883>)

des liens partiels avec le paysage. Même dans les démarches visant l'objectivité et s'efforçant à une collecte systématique d'informations, comme celle de M. Griselin¹⁷ sur le parcours reliant Besançon à Saint-Jacques-de-Compostelle, les observateurs n'échappent pas à l'approche sensible. Le nombre de prises de vues, par les participants à cette marche, augmente lorsque le caractère du paysage s'affirme, comme dans une traversée de secteur montagneux (Griselin, 2008).

Lorsque le piéton devient marcheur, il entre en lien physique avec le paysage, la marche met le corps en rapport avec le milieu, les odeurs, les bruits, les rugosités du sol, les objets sont fortement présents, après une longue marche le corps fatigué se laisse envahir par les impressions. *« La fatigue agit comme le fixateur sur l'épreuve photographique ; l'esprit, qui perd une à une ses défenses, doucement stupéfié, doucement rompu par le choc du pas monotone, l'esprit bat nu la campagne, s'engoue tout entier d'un rythme qui l'obsède, d'un éclairage qui l'a séduit, du suc inestimable de l'heure qu'il est. »* (Gracq, 1995, p 280).

Les moyens de transport et la modification des perceptions du paysage

L'utilisation d'un moyen de transport change ces liens avec le paysage, car la machine est un média et le corps n'est plus aussi mobilisé que dans la marche. Suivant le mode de déplacement utilisé certains sens sont sollicités partiellement, les vibrations sont différentes de celles produites lors de la marche, les bruits sont atténués, et certains sens sont plus mobilisés comme la vue. Même si le paysage dans sa matérialité ne change pas, les conditions de perception sont telles que de nouvelles images ou représentations naissent dans l'esprit des voyageurs générant ou donnant d'illusion de « nouveaux paysages ».

Le chemin de fer :

« C'est un mouvement magnifique et qu'il faut avoir senti pour s'en rendre compte. La rapidité est inouïe. Les fleurs du bord du chemin ne sont plus des fleurs, ce sont des taches ou plutôt des raies rouges ou blanches ; plus de point, tout devient raies ; les blés sont de grandes chevelures jaunes, les luzernes sont de longues tresses vertes ; les villes, les clochers et les arbres dansent et se

¹⁷ La démarche proposée par M. Griselin reprend pour partie une méthode suivie par le CAUE de Saône et Loire, consistant à effectuer régulièrement des clichés aléatoires pris aux quatre points cardinaux.

mêlent follement à l'horizon ». (Hugo, *Voyages, Œuvres complètes*, Laffont, collection Bouquin, 2002, p. 611)

Dans son ouvrage *Paysages en mouvement*, Marc Desportes, ingénieur des Ponts et Chaussées et docteur en urbanisme, montre que les modes de déplacement induisent des changements dans le paysage non seulement dans la réalité matérielle par les infrastructures qu'ils génèrent, mais aussi en influençant les conditions de perception. La route classique devient très linéaire au XVIII^{ème} siècle, l'amélioration des techniques d'empierrement¹⁸ et la meilleure suspension des véhicules apportent un confort qui permet aux voyageurs de s'intéresser aux paysages. Un siècle plus tard, le chemin de fer offre une vitesse plus importante et plus régulière, le confort augmente et les passagers traversent l'espace, et en deviennent des observateurs. De nombreux récits soulignent la curiosité pour ces paysages découverts depuis les wagons de chemin de fer : les éléments proches défilent de plus en plus vite, le regard se porte sur les lointains et met l'observateur dans un état psychologique particulier. Le psychiatre J.-J. Barreau, dans un article consacré au train comme moyen du « transfert », décrit l'aversion de Freud pour l'usage de ce moyen de transport, mais aussi la façon dont il utilise cette expérience pour décrire les méthodes de la cure : « *Donc, dites tout ce qui vous passe par l'esprit. Comportez-vous à la manière d'un voyageur qui, assis près de la fenêtre de son compartiment, décrirait le paysage tel qu'il se déroule à une personne placée derrière lui.* » (Freud « Les débuts du traitement » cité par Barreau, 2004, p. 94). La « distanciation » avec le paysage augmente avec la vitesse et certains traits prennent des acuités particulières. (Desportes, 2005, p. 7). Le paysage vu du train, apporte des possibilités de contemplation ou de découverte du grand paysage, celui des reliefs importants, des fleuves et des voies d'eau suivies ou traversées, des grandes infrastructures routières que l'on croise, suit et recroise.¹⁹ Dans les premières lignes de son roman *Un balcon en forêt*, J. Gracq alors militaire, rejoint son affectation durant la drôle de guerre, son train traverse les faubourgs, la ville se dissipe progressivement avec la vitesse qui augmente pour aller vers un autre monde : « *Depuis que son train avait passé les faubourgs et les fumées de Charleville, il semblait que la laideur du monde se dissipait : il s'aperçut qu'il n'y avait plus en vue une seule maison* » (Gracq, 2009, p. 3). Le paysage est imposé dans une vision moyenne et la banlieue traversée à vitesse réduite

¹⁸ Un ingénieur des Ponts et Chaussées, Pierre Marie de Tresaguet (1717-1796) élabore au milieu du XVIII^{ème} siècle un procédé d'empierrement qui sous réserve d'entretien régulier permet de réduire considérablement les matériaux et les travaux à mettre en œuvre. Ce dispositif offre une qualité de roulement des véhicules qui apporte rapidité et confort.

¹⁹ C'est de la fenêtre de son wagon que Le Corbusier découvre le site de la Chapelle de Ronchamp et dessine une esquisse de la forme qui devra « entrer en résonance » avec le paysage. Cette chapelle est sans doute une des réalisations de Le Corbusier qui rend le mieux compte de cette idée de résonance avec le paysage naturel qui l'environne. L'aménagement effectué par Renzo Piano, quel que soient la qualité architecturale et l'intégration paysagère, introduit une rupture du cheminement vers l'œuvre, détruisant ce lien très fort qui unissait l'œuvre et le paysage naturel.

offre une image particulièrement négative, la vitesse est faible et le passager a tout loisir pour contempler l'état des lieux. La voie ferrée est étrangère au milieu urbain traversé, les maisons lui tournent le dos et lui présentent leurs arrières. Les usines, qui pendant des années se sont rapprochées des voies connaissent aujourd'hui une lente dégradation et offrent souvent des paysages de friches. Peu à peu dans la campagne, les vues moyennes présentent des ensembles plus larges de champs, de coteaux, de villages lointains, de haies ou de bosquets, aujourd'hui de plus en plus souvent constituées d'éoliennes. La vitesse transforme le paysage perçu, qui n'est plus celui du marcheur dans un rapport physique direct, sensible, du corps avec son environnement. Mais l'augmentation des vitesses, en particulier celles des trains à grande vitesse, éloigne les passagers de la contemplation du paysage, sauf peut-être lors des arrivées ou des départs des villes. Parallèlement à cet appauvrissement du paysage perçu, fréquemment occultés par les talus, taillis et autres obstacles proches de la voie, les téléphones et ordinateurs portables mobilisent l'attention des voyageurs, les coupant un peu plus des réalités sensibles.

L'automobile :

« Si, au départ, les premières automobiles se faufilent dans la ville et la campagne existante, il faut vite adapter la rue et la route à la nouvelle circulation, puis dans un second temps, créer des infrastructures spéciales et repenser l'organisation urbaine en fonction du nouveau mode de transport. La charnière entre ces deux périodes se situe autour des années 1920. » (Desportes, 2005, p. 201)

L'automobiliste, lorsqu'il conduit, a un lien différent avec le paysage et la vitesse²⁰ : il a des responsabilités²¹ qui mobilisent son attention dans un paysage parfois étranger à l'automobile comme le milieu urbain traditionnel, parfois fait pour elle comme l'autoroute, mais le plus souvent dans un paysage routier ambigu. L'automobiliste est partiellement coupé du monde extérieur, ne ressent pas physiquement les effets de la vitesse, les bruits sont atténués, et le lien principal avec l'environnement reste la vue, mais avec un champ visuel se réduisant lorsque la vitesse augmente. Dans un paysage ouvert, la vue permet d'anticiper les secteurs délicats qui nécessitent un surcroît d'attention. En 1903, la commission chargée d'édicter des règles de priorité décide que la route la plus large aura la priorité, la hiérarchie des voies relève donc du visible, du perceptible sans signalisation d'accompagnement. Au fil des ans, la réglementation se précise, d'abord en fixant la priorité à droite, puis en créant aux bords des

²⁰ L'étude des liens entre l'automobiliste et le paysage est abordée dans la thèse de V. Marchal soutenue en novembre 2013, sous la direction du professeur J.-P. Husson : *Les transitions paysagères sur l'autoroute du soleil entre Beaune et Marseille.*

²¹ L'assistance apportée au conducteur par les voitures intelligentes fera sans doute évoluer les conditions de responsabilité dans les années à venir.

routes des signalisations spécifiques : d'avertissement, d'interdiction, d'information. Ces éléments envahissent peu à peu le paysage des villes et des campagnes, à tel point que la suppression des panneaux qui annoncent règlementairement les changements de vitesse autorisée, devient l'un des arguments pour obtenir l'adhésion des habitants²², à la généralisation de la limitation à trente km/h à l'ensemble de la ville.

L'automobile²³ devient un des moteurs de la transformation de la forme urbaine. Pendant 50 ans, de 1920 à 1970, les responsables de l'urbanisme s'efforcent d'adapter la ville existante ou ses extensions à l'automobile. Dans les reconstructions qui suivent la Première Guerre mondiale, certains plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement élaborés en France²⁴ projettent dans les milieux urbains traditionnels des élargissements considérables de voirie pour transformer les rues médiévales en boulevards, détruisant des tissus urbains et favorisant les flux automobiles²⁵. Les conditions économiques de l'entre-deux-guerres ne permettent que des réalisations très partielles de ces projets, qui réapparaissent avec force dans les années 1950. Il faut attendre les années 1970 pour que soit abandonnée l'idée des « pénétrantes » permettant aux automobilistes d'accéder au centre-ville. Mais pendant ces années, les créations de voiries dans les extensions urbaines se font en priorité pour la plus grande fluidité possible des véhicules²⁶. Les plans d'urbanisme prennent comme objectifs prioritaires, l'accessibilité automobile au centre, la fluidité et le stationnement²⁷, que cela soit dans des opérations individuelles ou collectives, dans les lotissements ou les grands ensembles. Ainsi existent dans les villes des espaces conçus pour faciliter la vitesse des véhicules et limitant l'espace destiné aux piétons à des bandes latérales faiblement aménagées, et aux passages dits protégés. Cette structure routière récente a de plus un caractère souvent discontinu. Des séquences plus ou moins longues sont réalisées au gré des opportunités foncières et financières dans le cadre de programmes de longs termes. Ceux-ci sont souvent ralentis pour des considérations économiques et parfois abandonnés avec la fin du « tout routier ». En ville sur un même itinéraire, le paysage est parfois routier, voire autoroutier, en possède les signes

²² Argument développé par la ville d'Annecy lors du débat sur l'extension des zones trente en 2016.

²³ Il existait en 2017 un peu plus d'un milliard de véhicules et le rythme annuel de production est de l'ordre de 90 millions de véhicules. Le nombre de véhicule par habitants ne baisse que légèrement et uniquement dans les très grandes villes.

²⁴ Depuis la loi Cornudet de 1919, toutes les communes de plus de 10 000 habitants et les communes ayant subi d'importants dégâts lors du conflit doivent se doter d'un plan d'alignement, d'extension et d'embellissement.

²⁵ Dès le XVIII^{ème} siècle les opérations d'urbanisme ont pour objet de faciliter les circulations des charriots, carrosses et autres véhicules hippomobiles ou à traction humaine, mais cet aménagement se fait aussi dans un objectif d'assainissement (il faut aérer) et d'embellissement en mettant ordre et régularité dans la Ville. Mais la loi Cornudet systématise les opérations d'alignement.

²⁶ Les voies sur berge de la ville de Paris ne furent pas réalisées dans le cadre d'une extension mais relèvent d'une même problématique.

²⁷ La ville de Nancy affiche 7500 places de stationnement payant sur la voirie et environ 7700 réparties dans trente parkings situés en centre-ville ou en proximité (Données Wikipédia, le 27 mars 2018)

suscitant des comportements réflexes et parfois inadaptés de la part des automobilistes. L'amélioration de la visibilité, les grands rayons de courbure pour les virages, les bordures latérales de protection et la signalisation horizontale peinte incitent à des comportements routiers particulier par exemple sur des viaducs pourtant situés en milieu urbain. « *C'est sur ce principe que le CETE²⁸ du Sud-Ouest a identifié des "défauts de lecture" sur la RD 2000. L'approche sociologique a montré que les automobilistes associent les carrefours dénivelés, les grands rayons de courbure des virages, la largeur de la plate-forme et les aménagements paysagers, à une infrastructure sûre et rapide. Cette image mentale était prééminente par rapport aux limitations de vitesse et la signalisation des carrefours* » (SETRA, 2003, p. 16). Dans les centres villes anciens, les contraintes, l'animation, les piétons, le trafic sont tels que les vitesses adoptées sont compatibles avec le milieu, mais dans le périurbain où les infrastructures sont construites pour l'automobile, le conducteur adapte sa vitesse à l'infrastructure, au trafic moins important et cela, dans un environnement dans lequel il y a fort peu de piétons.



Photographie 1: Le viaduc Louis Marin, infrastructure construite en milieu urbain pour entrer dans Nancy. Le caractère est routier, mais la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h (J.-M. Simon, juin 2016)

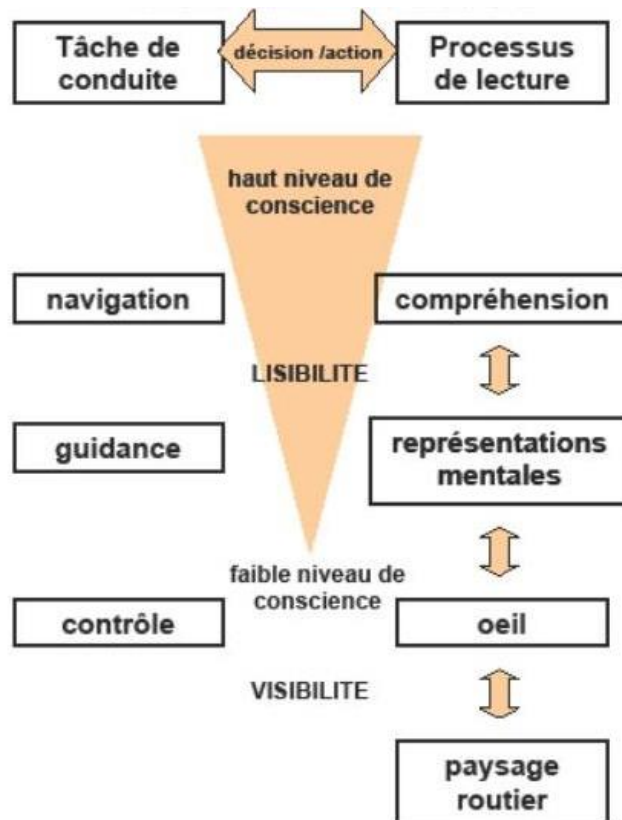
La photographie 1, prise sur la Voie Express de la Banlieue Est (VEBE), en direction de Nancy montre un premier plan très routier, tout le champ visuel est occupé par l'infrastructure. L'absence de trottoir souligne que le piéton n'a pas sa place dans cet espace. Sur la gauche l'automobiliste longe les grands moulins Vilgrain, il est accompagné par la cime

²⁸ Les CETE, Centres d'Études Techniques de l'Équipement sont des services de l'État spécialisés en ingénierie routière. Ces structures sont aujourd'hui remplacées par le CÉRÉMA.

des arbres qui bordent l'infrastructure et il a l'impression de surplomber, de survoler la ville. Plus loin les tours annoncent le centre-ville, alors que la côte du Bajocien constitue un arrière-plan. Mais l'automobiliste perçoit essentiellement l'infrastructure routière, coupée, séparée de la ville il est donc incité à rouler assez vite, à plusieurs reprises la vitesse maximum autorisée fut même portée à 70 km/h.

Ainsi la complexité du paysage routier en ville génère des risques ; plusieurs analyses menées par les services de la sécurité routière soulignent que l'origine de l'accident provient souvent de défaut de perception, particulièrement en milieu urbain : « *Une analyse (...) des erreurs accidentelles fait ressortir une différence nettement significative entre les usagers de l'agglomération et ceux de la rase campagne. Cette différence (...) s'appuie sur une prédominance manifeste des erreurs de type "perceptifs" en milieu urbain.*²⁹ » (Fouquet, Van Elsandre, 2004, p. 8). L'automobiliste est généralement sur un itinéraire connu où le paysage, avec les points de repère habituels, ne nécessite pas un haut niveau de conscience contrairement à des situations qui exigent une attention plus soutenue. L'étude menée par le Services d'Études Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA), en 2003, intitulée *Paysages et lisibilité, approche paysage et sécurité routière*, montre que dans les tâches de conduite courantes, de contrôle et le comportement sont essentiellement réflexifs et s'appuient sur la vision du paysage routier (document1).

²⁹ Ces erreurs représentent les deux tiers des erreurs en milieu urbain et seulement la moitié en campagne.



Document 1 : L'automobiliste et la mobilisation de sa conscience selon les actions de conduite. (SETRA, Services d'études techniques des routes et autoroutes, 2003)

Une approche urbaine globale allant vers un urbanisme « réparateur » pourrait se dessiner. L'ouvrage *Ville et voiture*, réalisé sous la direction de A. Masboungi³⁰, distingue trois types d'espaces urbains, et trois stratégies possibles pour préciser la place de la voiture : **la ville consolidée** avec un paysage dans lequel la forme urbaine traditionnelle est très fortement marquée, et où les 20 ou 30 km/h sont acceptables ; **la ville intermédiaire**, celle de la fin du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle où la voiture a sa place, avec 50 km/h ou 70 km/h ; **la ville territoire**, celle qui comprend des liaisons à 90 ou 110 km/h. La juste adéquation des milieux, et des paysages routiers, avec les vitesses autorisées permettra d'aboutir à des conduites « apaisées » (Masboungi, 2015).

En dehors des villes, pour les liaisons interurbaines, le parkway³¹ se développe de façon précoce en Amérique du Nord : « [Le] mariage de l'autoroute et du paysage naturel est (...) repris d'un modèle américain le parkways. (...) au cours des années 1920 et 1930 on construit aux alentours des grandes villes de la côte Est des tronçons routiers réservés aux seules

³⁰ A. Masboungi a reçu le grand prix de l'urbanisme en 2016 lors de son départ en retraite pour l'ensemble de son travail d'architecte urbaniste de l'État. Elle était d'ailleurs à l'origine de cette récompense créée en 1989.

³¹ Le Parkway est une voie express, généralement en milieu urbain, bordée de vastes espaces verts.

voitures automobiles, cela moins pour garantir la plus grande vitesse de déplacement d'un point A vers un point B, que pour assurer un voyage de pur plaisir (...) ; il ne s'agit pas d'annuler au maximum le territoire traversé, mais au contraire à celui-ci d'advenir au regard de la façon la plus intense possible. » (Lugon., 2011, p. 125). J.-N.-C. Forestier dans le premier quart du XX^{ème} siècle propose une démarche similaire surtout en milieu urbain, mais aucun projet ne voit le jour à l'exception de quelques boulevards réalisés dans les opérations d'urbanisme menées dans les villes d'Afrique du Nord sous l'autorité du Maréchal Lyautey. Dans les années 1960 les projets d'autoroutes françaises sont conduits par les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui conçoivent ces infrastructures uniquement sur des normes routières, avec des traitements paysagers envisagés uniquement comme moyen de masquer une dégradation du paysage. Il faut attendre les années 1970 pour qu'apparaissent de nouvelles approches paysagères, elles ne cherchent plus à masquer l'infrastructure, mais lui reconnaissent non seulement une qualité paysagère tout en offrant des vues nouvelles sur le paysage. Le point de vue change : « *La mise en place progressive du réseau autoroutier nous ouvrira donc les yeux sur un autre pays. L'autoroute a plus à voir avec un belvédère (...), mais un belvédère élargi. À cause des vitesses qu'elle permet, l'autoroute oblige à une perception spécifique, où les objets perçus développent un ballet de mouvements contradictoires. Le débat paysager s'agrège ainsi plus précisément autour de l'autoroute, parce qu'elle est le lieu d'où l'on devrait embrasser sans cesse le pays par nombre de fenêtres panoramiques.* » (Lassus, 1998, n.p.)

L'avion

« *Sitôt que l'attention se relâche (...), le pouvoir évocateur [du paysage survolé] cesse et l'on éprouve une sorte de lassitude, à observer de multiples détails (...). Ce que l'on voit redevient une image abstraite, frappée d'irréalité.* » (Desportes, 2005, p. 379)

L'avion apporte aussi au voyageur, mais de façon encore plus distanciée, une offre de paysage. Lors du décollage le paysage de la ville survolée³² prend le caractère d'une maquette ou d'un modèle réduit et procure un plaisir d'observation, il semble possible de jouer avec le monde réel et un double sentiment se révèle, à la fois de puissance et d'instinct protecteur³³.

Le paysage observé de l'avion de tourisme est différent. Le cockpit largement ouvert

³² Les cartographes de la Renaissance avaient déjà su construire des vues cavalières, vues d'oiseau souvent fidèles, des villes avec leurs monuments. À Nancy, Claude de la Ruelle réalise une telle vue dès 1611.

³³ Cf. Lévi-Strauss développe une analyse du rapport à la maquette dans : *La pensée sauvage*. Le territoire vu d'avion devient une maquette et prend dès lors une dimension ludique. Il est possible de le prendre en main, de l'incliner de changer d'angle d'observation et cette manipulation procure un sentiment de pouvoir.

sur le ciel et l'horizon, la vitesse moindre, les vibrations du moteur et les changements d'altitude facilitent l'insertion dans le paysage. Les hommes et leurs activités peuvent être observés, la distanciation est moindre que dans l'avion de ligne, et une observation structurée, et attentive reste possible. La vue d'ensemble permet parfois de saisir un paysage, ses limites, son étendue : « ... le regard aérien ne se contente pas de signaler l'existence des apparences paysagères du monde, il démontre la consistance de ces apparences et, si l'on peut dire, leur structure et leur substantialité. » (Besse, 2009, p. 71). Cette approche n'est plus celle de l'utilisateur du moyen de transport, mais celle de l'observateur, du géographe³⁴. J.-P. Husson et M. Deshaies ont dirigé un ouvrage d'hommages à A. Humbert, géographe chercheur au laboratoire LOTTER, qui a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle à des travaux d'analyse de paysages en vue oblique. Vingt articles décrivent les apports de la démarche inaugurée par A. Humbert, tant en France qu'à l'étranger et sur des problématiques allant du rural à l'urbain. Mais l'apport des vues aériennes influence aussi des concepteurs, et en particulier des urbanistes et aménageurs. Le Corbusier, très attentif aux paysages vus d'avion, découvre des formes dont il fait des croquis rapides, comme ces méandres d'une rivière lui suggèrent le plan de la ville-rue d'Alger³⁵. Si les cathédrales de la Beauce sont destinées aux marcheurs et s'inscrivent dans un territoire qui se mesure à l'aune de la marche, de nombreuses réalisations architecturales ou urbaines contemporaines s'inscrivent, elles, dans l'expérience de cette diversité de déplacements offerts par l'époque contemporaine³⁶.

L'avion constitue un outil de connaissance du paysage, grâce aux vues obliques pour l'observateur averti, pour le passager le paysage se transforme en pure image : il en est séparé et la distanciation très forte. Certes la richesse des couleurs, la découverte du dessin des fleuves ou des littoraux sont utiles au géographe ou à l'artiste, mais ce paysage survolé est perçu comme totalement extérieur, simple ensemble de signes permettant de se diriger lorsque l'altitude le permet³⁷. Mais les pilotes organisent aujourd'hui leur vol à partir d'instruments : *Le pilote, le*

³⁴ Dans la deuxième partie de ce travail, l'apport de l'observation aérienne à la connaissance géographique sera complété par la présentation des travaux d'André Humbert qui a développé l'utilisation de la vision oblique pour l'analyse paysagère.

³⁵ Les liens de la production architecturale et urbaine de Le Corbusier avec la pratique des déplacements aériens sont particulièrement étudiés dans le catalogue de l'exposition consacrée à *L'œuvre de Le Corbusier et le paysage* qui s'est tenue au MOMA de New York en 2013. Cohen J.L., (2013), *Le Corbusier : An atlas of modern landscape*, London, Thames et Hudson, 401 p.

³⁶ Le Corbusier fut un grand utilisateur des avions, hydravions et même dirigeables (Simon, 2015). Mais il fut aussi alpiniste lors de sa jeunesse, admiratif des grands paysages et marcheur dans les villes européennes. Les espaces qu'il conçoit sont profondément marqués par ces expériences, à l'exemple de la villa Savoye dans la région parisienne.

³⁷ Marc Desportes reprend le récit de Pierre Mendès-France pendant la Seconde Guerre mondiale. Devant bombarder de nuit une centrale électrique c'est en suivant les lignes de haute tension qu'ils purent trouver leur objectif. (Desportes M., 2005, p. 383). Mais il s'agit d'utiliser un guide comme tout piéton aurait pu le faire du sol.

mécanicien et le radio, ne tentent plus une aventure, mais s'enferment dans un laboratoire. Ils obéissent à des jeux d'aiguilles, et non plus au déroulement des paysages. (Saint-Exupéry, 1939, *Terre des hommes*, Paris, Gallimard, p. 22). Plus haut, vu de l'espace, le paysage n'est plus qu'une belle image et, l'éloignement et la vitesse augmentant tout paysage disparaît. Ainsi, le poète libéré des réalités matérielles du paysage peut affirmer que « La terre est bleue comme une orange. » (Éluard, *L'amour la poésie*, 1929).

Ces quelques remarques sur les conditions de perception des paysages selon le mode de transport montrent une fluidité du paysage pour les observateurs en mouvement. Le paysage peut aussi être un théâtre stable dans lequel les hommes, se déplacent peut-être ce sont déplacés jusqu'à ces derniers temps, avec énormément de prudence, se surveillant mutuellement, ou avec rapidité, mais toujours avec l'inquiétude, la peur ou l'angoisse de la rencontre. L'attention du militaire sur le paysage est bien loin de celle du promeneur et son aptitude à lire le paysage fut longtemps une de ses principales aptitudes.

Le paysage du militaire : anticiper, aller vite, surprendre... sans être surpris...

« Je commençai à voir ce paysage discipliné en face de nous comme une espèce de jardin structuré du XVIII^{ème} siècle, et le jardin structuré du XVIII^{ème} comme un état militarisé, discipliné en miniature. » (Jackson, 2003, p. 248)

L'attention portée par les militaires au paysage préfigure ou pour le moins anticipe certaines organisations ou dispositions de la société. Ce propos est tenu par J.-B. Jackson, historien devenu géographe lors de sa participation en tant qu'agent de renseignement à la Seconde Guerre mondiale. À la fin du conflit, devenu paysagiste, il lance la revue *Landscape* à laquelle participent des personnalités comme K. Lynch, L. Mumford³⁸ ou B. Zevi³⁹, et enseigne le paysage à Berkeley (Wilson, 2016). Il consacre un chapitre de son livre *À la découverte du paysage vernaculaire* publié en 1984, au paysage vu par les militaires en s'appuyant sur son expérience vécue. Il décrit, entre autres, comment l'attitude des militaires au regard du paysage annonce l'organisation globale des sociétés civiles,

³⁸ L. Mumford (1895-1990) : historien américain des techniques, auteur de *Techniques et civilisations*, publié en 1934, dans lequel l'auteur se livre déjà à une critique de l'étalement urbain qui détruit l'urbanité.

³⁹ B. Zevi est surtout connu pour son ouvrage : *Apprendre à voir l'architecture* publié en 1945 et qui constitue une introduction au mouvement moderne en architecture.

Dès 1976, le géographe Y. Lacoste publie chez Maspero *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, puis, en 1990 dans la collection du livre de poche, un second essai intitulé « *Paysages politiques* ». Dans ces ouvrages l'auteur montre combien : « *L'analyse du paysage est un élément important de l'action militaire. Une grande partie des mouvements tactiques dépend des espaces masqués pour se dissimuler à la vue ou au feu de l'ennemi, mais aussi pour pouvoir le surprendre...* » (Lacoste, 1990, p. 56). Le mouvement, les déplacements, la recherche de l'effet de surprise obligent à utiliser le relief, et pour s'y repérer d'avoir recours au paysage. Il n'est donc pas surprenant qu'un effort soit fait par l'armée pour disposer de cartes représentant de façon figurative les reliefs favorisant les déplacements à couvert. Selon G. Pichard les ingénieurs militaires réalisent, à la fin du XVII^{ème} siècle, des plans maquettes destinés à rendre compte au roi des altitudes et des reliefs des villes fortifiées. Puis ils s'efforcent de représenter le relief des éléments naturels et s'avèrent capables à la fin du XVIII^{ème} siècle de décrire les reliefs montagneux. Désormais les descriptions écrites sont réduites et normalisées alors que les représentations graphiques indiquent par des points les altitudes. Leur liaison permettra le dessin des courbes de niveau et la représentation des reliefs. Ce travail mené essentiellement par les ingénieurs militaires formés à l'école du génie de Mézières, ouvrira selon l'auteur des possibilités nouvelles à la géologie (Pichard, 1998 ; Crunchant, 2015). Ainsi c'est en partant de la représentation des éléments construits par l'homme et de leur modélisation que progressivement les ingénieurs militaires inventent les représentations horizontales de l'espace naturel avec ses reliefs. Les enjeux des déplacements des troupes sont importants sur le plan tactique, mais aussi, et de plus en plus sur le plan de la logistique. Lorsque les militaires pénètrent dans des territoires étrangers, ils sont dans un environnement hostile et dans des paysages inconnus, mais leurs déplacements doivent être rapides et efficaces⁴⁰. Ainsi à la fin de la Première Guerre mondiale, l'expérience logistique de la gestion des flux militaires amène le ministère des Travaux Publics à repenser la signalisation⁴¹ routière.

Par la suite les militaires accordent moins d'importance à la question du paysage. Lors de la Seconde Guerre mondiale, J.-B. Jackson participe aux campagnes d'Afrique du Nord, de Sicile et de Normandie avant de rejoindre la Forêt-Noire. Il décrit les panneaux signalant la direction de l'état-major ou de telle ou telle section qui prolifèrent à l'arrière de la ligne de front. Lors des opérations en Afrique puis en Sicile, le paysage sec et caillouteux n'a pas ou

⁴⁰ Lors de l'occupation du département des Vosges par les armées alliées en 1814, le préfet doit faire installer des panneaux à chaque embranchement indiquant en français et en allemand la direction des villes. ⁴⁰ (Didillon A. et Jalabert L., 2014), *Administrer un territoire envahi : la Lorraine et les Alliés en 1814*, « La Lorraine (1814-1940) : Invasions et occupations », *Annales de l'Est*, numéro 2, pp.9-38.

⁴¹ Circulaire du 9 août 1919 du ministère des Travaux Publics.

peu d'influence sur le déroulement des combats. Mais lors de l'arrivée en Normandie l'auteur découvre le bocage et prend conscience de l'importance de la lecture du paysage. Cette préoccupation ne le quitte plus jusqu'à la fin de la guerre⁴², et explique sa vocation de paysagiste dès sa libération. Lors du conflit les officiers ne prêtent guère d'attention à ses propositions, pour eux les bombardements importants avant l'avancée des troupes doivent « nettoyer » le terrain. Le paysage, en dehors de reliefs marqués ou de cours d'eau importants, a peu d'importance et l'espace se réduit, à des localisations d'unités, des quantités et des distances. Le paysage est souvent constitué d'une prolifération de panneaux indiquant les unités, les points de regroupement, les dépôts... Cette attitude liée à une approche quantitative et métrique de l'espace annonce les pratiques actuelles où les renseignements provenant des informations satellitaires sont dorénavant privilégiés par rapport à celles que peut offrir le paysage (Jackson, 2003, pp. 243-251).

La possibilité d'articuler dans des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG), les localisations, les représentations numériques des sites ou l'imagerie spatiale et les renseignements disponibles offre en temps réel un ensemble d'informations aux militaires sur le terrain. L'analyse paysagère directe semble passer au second plan. Les services apportés par le *Géospatial Intelligence* sont tels que non seulement de nombreuses actions militaires peuvent être menées à distance, mais les combattants sur le terrain disposent d'informations sur le paysage, visible et non visible, et de commentaires enrichis par des renseignements de nature géopolitique (Boulangier, 2016). Cette discipline nouvelle est présentée comme : « *L'exploitation et l'analyse d'images et d'informations géo-spatiales pour (...), comprendre, et décrire visuellement les paysages et les activités humaines géographiquement localisées sur terre* » (Majerowicz, 2016, p. 200). La qualité de représentation est telle qu'elle prime sur celle apportée par la fréquentation du paysage, et du terrain. Fréquentation d'autant plus dangereuse que les conflits sont devenus asymétriques et se déroulent de plus en plus souvent en milieu urbain. Cette situation explique peut-être le constat de la disparition des paysages de tous les films et vidéos qui relatent les combats récents (Cochet, 2016, p. 85). Le journaliste au *Figaro*, A. Jaulmes, décrit dans le journal du 25 novembre 2016, le combat des troupes irakiennes pour libérer Mossoul de Daech : « ... *cette nouvelle guerre est à la fois sophistiquée et primitive, elle mêle technologie moderne et dispositifs bricolés. La carte d'état-major appartient au passé. Les briefings se font autour de photos aériennes sur l'écran d'un smartphone ou d'une tablette, qui permettent de se repérer dans les rues sans nom. Les adversaires se survolent avec des drones, qui volettent au-dessus des maisons avec un bruissement de libellule. (...) Après le*

⁴² C'est lors de la campagne de Normandie que J.-B. Jackson découvre dans une bibliothèque les ouvrages de Vidal de la Blache et d'Emmanuel de Martonne.

combat, les soldats sont tous penchés sur leur téléphone portable. La page Facebook de la Division d'or compte des milliers d'abonnés. Le major Salam, lui, étudie le terrain sur sa tablette... ».

Le paysage réel a perdu de son importance pour le militaire, les moyens offerts par le développement de la géolocalisation et de l'imagerie numérique permettent de diminuer les risques de pertes humaines en éloignant les militaires du théâtre des opérations. Les outils pour se repérer sont devenus performants et de plus en plus intuitifs. Aujourd'hui le *Global Positionning System*, (GPS), système de navigation radio par satellite développé par l'armée américaine, est accessible à toutes les personnes en déplacement et permet une localisation exacte et un guidage parfois sophistiqué. Il est aujourd'hui intégré aux nouveaux véhicules avec des informations complémentaires sur le trafic, voire sur les éventuels dangers (pour ne pas dire les emplacements de radars routiers). Il est moins nécessaire d'observer, d'être attentif au monde qui environne, il suffit désormais d'être attentif à ce média qui ne raconte même pas l'itinéraire, mais les gestes à adopter, la distance et le temps nécessaire pour aboutir à l'« objectif ». La perception du milieu à travers le paysage devient inutile, et il est possible d'aller d'un lieu à l'autre sans passer par la réalité sensible. Cette situation nouvelle traduit un éloignement du paysage réel et pourrait à terme être source de handicaps encore difficiles à évaluer. En effet les déplacements, le voyage basé sur des itinéraires connus ou construits grâce au paysage, sont l'occasion de nombreux apprentissages et d'expériences qui contribuent à la fois à un « savoir habiter », mais aussi à la structuration de la personne.

0 0

0

1. 1. 2. Habiter le paysage

« *Le paysage est le monde tel qu'il est connu par ceux qui l'habitent* » (Ingold, 2000, cité par Wylie, 2015, p. 244)

À l'usage concret et pragmatique de la vision militaire du paysage, à la dématérialisation progressive de cet usage, s'oppose la pratique de l'habitant, pour qui le paysage reste la première connaissance de son milieu. Même les activités théoriques et scientifiques n'en sont pas totalement dégagées : « ... *d'évidences originaires, constituant le socle même de toutes les constructions de la culture : ce socle, ce sol, les phénoménologues l'appellent "le monde de la vie", qui est le monde de l'usage ordinaire des choses. Ce monde de la vie a été désigné (...) à plusieurs reprises, à la fois comme milieu et comme paysage. Le monde vécu, le monde de la vie ordinaire, le monde quotidien, c'est le paysage et non la carte* » (Besse, 2009, p. 136).

Il faut se garder d'assimiler habiter et demeurer. Le second terme indique une immobilité, une fixité alors qu'habiter comporte une idée de déplacement, de mobilité, d'occupation active. J.-B. Jackson indique combien la mobilité est forte dans le mode d'habiter américain. Non seulement une partie significative de la population vit dans des mobiles-homes, mais les maisons et l'architecture domestique expriment cette mobilité. Contrairement à l'habitat rural en Europe, l'habitat américain n'a jamais eu de tradition locale, d'architecture marquée par des matériaux ou l'activité agricole⁴³. La maison de l'agriculteur est la même que celle de l'avocat, elle est identique dans son organisation, sa structure et sa forme, quel que soit l'état dans lequel elle se situe. Questionner les liens de l'habiter et du paysage exige de se dégager de l'habitat dans son acceptation matérielle, et plus globalement des études trop localisées pour interroger des usages qui marquent les sociétés, voire les civilisations. Le paysage est un des moyens d'habiter le monde et structure les comportements individuels et collectifs⁴⁴.

Habiter le monde

⁴³ Les constructions en adobe des Amérindiens relèvent d'une autre civilisation et ont très peu marqué la civilisation contemporaine d'Amérique du Nord.

⁴⁴ Dans son ouvrage : *Histoire de l'habitat idéal. De l'orient vers l'occident*, A. Berque identifie à travers des civilisations différentes la même recherche, la même attente d'une nature accessible pleinement.

« Tout autre chose qu'une juxtaposition de détails pittoresques le paysage est un ensemble : une convergence, un moment vécu. Un lien interne, une "impression", unit tous les éléments. (...) Le paysage est une échappée vers toute la Terre, une fenêtre des possibilités illimitées : un horizon. Non une ligne fixe, mais un mouvement, un élan. » (Dardel E., 1^{ère} éd. 1952, 2014, p. 178)

La civilisation chinoise fut sans doute la première à user de la notion de paysage. Le paysage n'y est pas conçu comme un cadre de vie extérieur à la personne, mais comme une tension entre des contraires, représentée par une dualité montagne/eau, le dur et le liquide ou le stable et le mobile, dans lesquels vit l'individu. C'est dans ces contraires que naît la sensation du paysage. Il ne relève pas d'une observation, comme nous y invite la définition occidentale, mais d'un « vivre avec ». Le philosophe F. Jullien oppose le kiosque chinois, ouvert de tous côtés dans lequel on se laisse imprégner par le paysage, où l'on est en échange avec la montagne et l'eau, et les tables d'orientation de la société occidentale qui mettent rapidement en situation d'observateur du local. *« ... le paysage, tel qu'il est conçu en Chine, n'est jamais local (...) mais se saisit (...) globalement suivant une logique d'appariement à quoi rien n'échappe et que les "montagnes" et les "eaux" totalisent. Un paysage en Chine, n'est donc jamais un « coin » du monde, mais toujours, au sein même de sa configuration singulière, l'œuvre ou plutôt l'opération du monde en son entier. En même temps qu'il s'individualise, il est, diront nous "cosmique" »* (Jullien, 2014, p. 45)

Les définitions du paysage insistent toutes sur le fait qu'il n'est pas que collections d'objets, mais qu'il est doté d'un « caractère », cette tension dont parle F. Jullien, et dont la perception est un accès à une connaissance globale. Lors du Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié, de 2014, consacré à « Habiter la terre », B. Collignon et P. Pelletier, directeurs scientifiques, ont demandé à cinq personnalités, dont A. Berque, J.-M. Besse, J. Lévy, de préciser leur conception de cette notion « Habiter la terre », à partir d'une photo. Pour tous les intervenants, cette photo, représentation d'un paysage, permet d'accéder à un questionnement global. Selon A. Berque, un bois de bambou de Kyoto permet d'interroger le mythe fondateur de l'habiter avec la nature, mythe que l'on trouve tout autant dans les civilisations chinoises et japonaises, que dans la civilisation occidentale (Berque, 2015, p 351). J.-M. Besse propose une photo différente, une rue particulière d'un quartier ouvrier au début du siècle. Une forte présence humaine, enfants adultes dans la force de l'âge ou anciens, illustre la question des distances entre les hommes : la trop grande proximité rend le lieu inhabitable alors que l'éloignement interdit la vie sociale : *« ... l'art d'habiter suppose donc un réglage des*

proximités et des distances » (Besse, 2015, p.388)⁴⁵. Lévy fait le choix d'une photo intitulée « un lieu du monde », et en donne la description suivante : « *L'image montre (...) un paysage urbain nocturne. Au fond, on identifie des immeubles élevés. Au premier plan, un homme assis utilise une tablette. Entre les deux, coule une rivière large de quelques mètres, encaissée en contrebas d'une rue au bord de laquelle des passants marchent ou sont assis...* » (Lévy, 2015, p. 391). La description se poursuit par celle des activités et des attitudes des personnes présentes et, tout comme dans le propos de J.-M. Besse, la situation et les distances entre les personnages sont soigneusement évaluées. Ce paysage montre l'importance de l'espace public qui est plus le fait des personnes qui le pratiquent, que des concepteurs qui le pensent. Pour J. Lévy : « *Cet urbanisme d'acteur et non plus d'auteurs, est mondial, mais, en chaque lieu de son action, sa singularité s'impose* » (Lévy, 2015, p. 391).

Les images retenues rendent compte de paysages dont le caractère interroge le monde. Elles ne sont pas là dans une perspective pittoresque, mais expriment les centres d'intérêt actuels, l'urbain et la nature. Les paysages ruraux⁴⁶ sont peu convoqués dans cet exercice, montrant que l'espace du travail agricole n'est plus considéré comme un enjeu prioritaire et ne semble susciter l'intérêt que dans quelques cas précis. Certains milieux agricoles possèdent en effet des qualités paysagères, reconnues socialement : alpages, vignobles, maraichages urbains... L'agronome P. Donadieu souligne que ces lieux répondent à des exigences d'ordre culturel, absentes de la majorité des pratiques agricoles actuelles. À tel point que les suggestions d'une rémunération pour maintenir les pratiques agricoles répondant à ces attentes de paysages ne seraient pas illégitimes (Berque, 2010, p. 359)⁴⁷. Ainsi quelques pans de l'agriculture sont influencés par les modes de vie urbains, par les ventes directes, ou par l'entretien de paysages. Par exemple en zone de montagne, où certains élevages se maintiennent économiquement grâce à des rémunérations pour l'entretien de prairies aux abords de chalets et le maintien de paysages ouverts.

Habiter la ville,

« Avec le paysage urbain, nous quittons la contemplation de la nature (...) pour la mise en relation de ce qui circule (...) le paysage urbain ne s'embrasse plus

⁴⁵ J.-M. Besse ne manque pas de souligner que la photo, par-delà une certaine quiétude et une apparente cohésion sociale, exprime aussi de mauvaises conditions d'habitat ou peut-être des surfaces insuffisantes des logements qui rendent indispensable cet usage de la cour.

⁴⁶ Y. Lazarotti a abordé certains aspects du paysage rural.

⁴⁷ Mais beaucoup d'exploitants agricoles vivent mal cette situation qui leur est faite de « jardinier du paysage », ils revendiquent une mission : produire pour nourrir et pouvoir vivre de ce travail.

d'un seul coup d'œil à l'instar d'une vue panoramique, mais se traverse, se parcourt, se visite (...). Il ne réclame pas une vision d'ensemble reposante et descriptive, mais exige un mouvement permanent ; le paysage urbain se veut un réseau et non une vue. » (Paquot, 2016, p. 5)

Habiter la ville réclame des efforts, de l'attention, des déplacements, la contemplation y est rare et l'attention toujours en éveil : « *Il est difficile d'habiter une ville. Il faut l'apprendre. Il faut connaître ses endroits et ses chemins* » (Besse, 2013, p. 94). La ville ne se donne pas à voir facilement, les espaces cachés, défilés, y sont nombreux et les ressources insoupçonnées. La promenade et la marche en ville sont des activités essentielles pour une connaissance, qui restera toujours partielle car développée sur les secteurs linéaires que l'on pratique. « *Habiter la ville, c'est y tisser par ses allées et venues journalières un lacis de parcours très généralement articulés autour de quelques axes directeurs (...). Il n'existe nulle coïncidence entre le plan d'une ville dont nous consultons le dépliant et l'image mentale qui surgit en nous à l'appel de son nom.* » (Gracq, 2009, 1^{ère} éd. 1985, p. 771). Cependant les échanges, les discours sur la ville, l'attention portée aux informations locales font participer à une représentation plus globale, dépassant la seule morphologie connue, pour intégrer le passé et l'éventuelle capacité de la ville à porter un avenir. Cette dimension des représentations collectives est un des éléments mobilisateurs des collectivités ou de groupes, expliquant leur organisation, leurs règles, mais aussi les conflits et les oppositions dans et entre les quartiers. « *Peut-être faut-il aborder avec plus de finesse une dimension sociale, trop longtemps rapportée au système social pris dans son ensemble, constituée comme machine et référence globales. L'ethnographie urbaine qui, aux États-Unis, a pris ses marques depuis longtemps, tarde à acquérir en Europe une forme cumulative.* » (Roncayolo, 2010, p. 21).

L'aspect de la ville, sa morphologie, son paysage sont en effet difficiles à saisir, d'autant que la dimension culturelle, symbolique, peut-être forte, essentielle, et peut expliquer la création de l'expression paysage urbain. Ce terme est utilisé pour la première fois dans l'avertissement de l'ouvrage *Bruges-la-Morte* publié en 1892 par l'écrivain « Symboliste » G. Rodenbach (1855-1898). « *Voilà ce que nous avons souhaité de suggérer : la Ville orientant une action ; ses paysages urbains, non plus seulement comme des toiles de fond, comme des thèmes descriptifs un peu arbitrairement choisis, mais liés à l'événement même du livre* » (Rodenbach, 1892, p. 7) Le paysage urbain n'est pas une scène, un décor pour une action, il participe de l'action même. Dès sa première édition, le récit s'accompagne de nombreuses photographies réparties dans l'ouvrage. Ces photographies donnent une ambiance particulière, absence d'animation, brumes dans lesquelles se détachent quelques monuments et séquences d'immeubles précédées de rues toujours désertes. Ces choix correspondent au thème du roman,

celui du veuf éploré qui recherche désespérément l'être aimé ; et ces trente photographies donnent naissance à ce qui est considéré comme un des premiers récits-photos. La notion de paysage urbain, pour cette première utilisation, montre qu'il s'agit d'un regard très subjectif et sélectif dont l'objet est de conforter des impressions, des sentiments. Par la suite la notion s'élargit, mais reste marquée par cette origine, cette utilisation qui reconnaît à la ville, ou au monument, un statut d'acteur, porteur de valeurs culturelles et sensibles. V. Hugo, dont on connaît l'investissement pour la défense de la ville médiévale et la mobilisation pour le patrimoine⁴⁸, préfigure cette approche dans *Notre-Dame de Paris* en faisant de la ville médiévale un des personnages du roman (document 2).



Document 2 : Dessin à la plume de Victor Hugo, un château et une ville, années 1830-1840.
(Ressources iconographiques de la BNF. V. Hugo : Les voix intérieures-NAF 13361, fol 99V°-100)

La ville, représentée sur la droite du dessin, autour de l'édifice religieux, est constituée d'un amas confus d'immeubles, mais dont l'élévation augmente au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de l'église. Le château-fort lui offre, par son élévation « anormale » une rupture forte avec le monde environnant. Cette approche très romantique de la ville et de ses paysages s'éloigne de celles des géographes qui privilégient les vastes espaces ruraux ou naturels sur lesquels des regards plus objectivants peuvent être portés. Le travail sur les grands paysages où les hommes s'organisent pour des activités en lien avec la nature semble mobiliser leur intérêt. Éric Dardel souligne que l'habitat donne naissance à la forme construite, avec deux extrêmes : le village dominé par l'environnement rural et la grande ville moderne où « ... *l'homme est façonné dans sa conduite, dans ses habitudes, dans son costume, ses idées et ses sentiments, par cet horizon artificiel qui l'a vu naître, grandir...* » (Dardel, 2014, p. 174).

⁴⁸ La mobilisation de Victor Hugo permit à Nancy de conserver la porte Saint-Georges qui devait être démolie pour améliorer la circulation.

Cette inquiétude, cette prudence par rapport à la ville moderne s'accroît dans le courant du XX^{ème} siècle, en raison d'une urbanisation débridée échappant à toute maîtrise. L'urbain dans ses paysages n'incite guère les géographes à s'investir : ils paraissent vouloir s'en tenir éloignés. J. Gracq dans un entretien avec le géographe J.-L. Tissier en 1978, indique qu'il « ... *habite la ville les deux tiers du temps, mais qu'il a besoin de la quitter très souvent. (...) Cette friction continuelle qu'il y a dans les villes (...) faite de conversations de café, de discussions, de contacts dans la rue est une chose qui m'est assez étrangère ; pour trouver cet air autour des personnages, ce détachement, cette absence de friction, il faut quitter la ville. C'est plutôt vers les lisières, les frontières que se situe l'action de mes romans* » (Gracq, 2009, p. 1204). Dans un entretien plus tardif avec J. Carrière en 1986, l'écrivain confirme qu'il « *ne déteste pas la ville* », celle du centre ancien qui ne bouge pas et offre « *une traversée de microclimats successifs, tantôt nuancés, tantôt tranchés, une suite continue de hausses et de baisses de tensions, de surprises. C'est cela (...) qui a fait longtemps chez nous de la grande ville un milieu alerte stimulant pour l'écrivain, opposé à la placidité étale de la campagne.* » (Gracq, 2009, p. 1263) Mais l'écrivain dénonce la croissance urbaine, surtout celle de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, celle de l'étalement urbain, des tours et des barres et des rénovations qui désorganisent la ville. Dans son ouvrage *Autour des sept collines*, consacré à sa découverte de Rome, J. Gracq exprime son regret de n'avoir pu visiter la ville à l'heure « *des peintres paysagistes -espèce particulièrement sympathique- (...) C'était encore l'époque bénie où la ville n'avait pas de banlieue* » (Gracq, 2009, p. 929).

La croissance urbaine, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, a rejeté au loin, et parfois rendu inaccessible pour de nombreux habitants l'accès à la campagne et à la nature. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, on accède facilement à pied à ces campagnes qui entourent les villes. Les remparts eux-mêmes sont des lieux de promenades plus ou moins aménagés, le citadin y est alors en lien avec la campagne et une nature certes déjà « exploitée », mais permettant la confrontation avec le vivant, le végétal, la terre. À l'issue de leur déclassement, certaines de ces fortifications font l'objet d'aménagements paysagers, mais la plupart accueillent les voiries ou sont transformés en terrains à construire. À partir des années 1950 et l'explosion de la démographie urbaine, les extensions réalisées dans le cadre de grands programmes⁴⁹ s'inscrivent dans la critique radicale de la ville de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Critique particulièrement vive en France où l'urbanisme opérationnel n'avait pas réussi à créer

⁴⁹ On ne peut comprendre cet abandon aux seuls objectifs fonctionnalistes si l'on néglige les théories de l'époque selon lesquelles la beauté de la forme viendrait de la stricte réponse aux fonctions. Dans cette perspective l'ingénieur pouvait élaborer une grille de besoins, la fameuse grille Dupont en France, tant de mètres carrés par habitant pour le logement, l'école, le loisir... que le créateur architecte ou urbaniste mettait en œuvre. L'idée même d'une participation des habitants semblait d'une grande inutilité.

les outils adaptés⁵⁰. La réponse proposée est celle d'un triptyque soleil-air-verdure, triptyque accompagné d'une exigence quantitative favorisant l'industrialisation⁵¹. Quelques rares professionnels offrent un lien avec le paysage naturel et un accrochage avec le sol à l'instar de Le Corbusier⁵². L'architecture de ses bâtiments permet à l'habitant ou au promeneur de rester en échange avec le paysage naturel, par les pilotis qui permettent la continuité du sol, par les fenêtres en longueur qui fournissent la vue panoramique et la toiture-terrasse qui permet de vivre avec le paysage (Cohen, 2013) (photographie 2). En effet « *Cet objet moderne qu'est l'unité d'habitation de Le Corbusier à Marseille, par exemple, rejetait les prédicats de l'urbanité, mais elle prenait du moins ses repères dans la nature : le soleil, la mer, et les montagnes alentour, dont le toit-terrasse rappelle le profil, par le modèle de ses parapets. En revanche, avec les jeux formels du post-modernisme et du dé-constructivisme, cet ancrage même n'est plus de mise. Place au sans-base, non seulement historique et géographique, mais cosmologique aussi.* » (Berque, 2010, p. 371). Si la critique du mouvement moderne semble définitivement établie, les doctrines architecturales et urbaines actuelles ne semblent pas pour autant apporter de réponses satisfaisantes, s'affichant dans un formalisme que confirme le recours fréquent aux stars de la profession⁵³.

⁵⁰ La question du foncier, et la nature particulière de la propriété individuelle liée à la déclaration des droits de l'homme, rend l'expropriation très coûteuse et complexe pour la collectivité. Cette situation expliquera la recherche d'opportunités, même éloignées, dans les années 1950. La petite taille en surface et en moyen financier des villes explique aussi ce retard. La qualité professionnelle des urbanistes français du début du XX^{ème} siècle est cependant reconnue, ils gagnent de nombreux concours à l'étranger et développent des expériences dans les colonies françaises.

⁵¹ L'industrialisation lourde qui apparaît en France se fonde sur des panneaux de béton armé coulés à proximité du chantier. Une telle technologie ne peut que se développer sur de vastes espaces desservis aussi par les chemins de grue, lors de reconstruction ou dans les Zones à Urbaniser en Priorité.

⁵² On peut également citer le travail de G.- H. Pingusson, dans ses projets de Briey-en- Forêt. Il en a assuré le plan-masse, et a conçu les maisons individuelles et les écoles.

⁵³ Les architectures d'un F. Gherry rendent compte de cette déconnexion quasi absolue avec le milieu tant humain que naturel, même les programmes ont peu d'influence sur l'objet architectural. La production de l'architecte trouve en elle-même ses qualités et peut s'envisager en n'importe quel lieu pour servir à n'importe quoi. La fondation Vuitton de Paris est traitée de « belle sauterelle » par de nombreux architectes, belle façon de dire que le bâtiment pourrait très bien se trouver ailleurs.



Photographie 2 : Aménagement paysager des abords de la cité radieuse de Briey.
B. Reichling architecte (cliché P. Volpez, 2010).

Depuis une vingtaine d'années, les responsables de l'urbanisme élus et professionnels souhaitent offrir de meilleures conditions de nature aux habitants, sans pour autant perdre les qualités d'urbanité qui fondent la ville. La redécouverte des ruisseaux et des rivières qui avaient été busés, en est un bon exemple. Ces terrains étant difficilement constructibles ne présentent pas, par eux-mêmes d'enjeu foncier⁵⁴ important, mais valorisent les propriétés riveraines⁵⁵. Ainsi peu à peu des reconquêtes de milieux artificialisés, des aménagements paysagers, des réglementations adaptées⁵⁶ s'appuient sur des pratiques plus naturelles (Barles, Blanc, 2016). Trames bleues et vertes, sont censées apporter aux habitants cette nature qui semble n'avoir été, jusqu'alors, que le contraire de la ville. Mais il n'est pas encore démontré que ces démarches naissantes puissent inverser la forte demande de paysages naturels, ou ruraux qui offrent des aménités⁵⁷ nombreuses et variées (Bourdeau-Lepage, 2017).

Fuir la ville pour habiter la nature ?

⁵⁴ Les investissements faits par la collectivité n'apportent aucun avantage financier, puisqu'ils ne dégagent que rarement du terrain constructible alors que les propriétés voisines acquièrent une plus-value.

⁵⁵ Cette remise à l'air libre des ruisseaux et rivières trouve parfois sa première explication dans l'ampleur des travaux à effectuer pour entretenir les ouvrages de couverture. Ainsi la ville de Longwy a envisagé et engagé la renaturation de la rivière depuis la découverte des risques d'effondrement de la place principale de la ville basse.

⁵⁶ C'est par de nombreuses réglementations, soit dans les documents d'urbanisme, soit dans le cadre des lois que des dispositions sont imposées pour favoriser la biodiversité. La loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage, votée définitivement le 22 juillet 2016, rend obligatoire le traitement en toiture végétalisée de certaines catégories de grandes surfaces.

⁵⁷ La campagne, offre un environnement plus naturel, de l'espace autour et dans la maison, une fiscalité moindre et une participation à la vie communautaire plus facile.

« Dans un tel paysage [périurbain], il n'est pas question de composition urbaine à la manière albertienne, où les maisons et la ville forment un tout organique. Ici au contraire, chaque bâtiment, isolé, vit de son existence propre ; et l'élément de cohésion, avec le réseau voyer, c'est le tapis vert sur lequel il se pose : l'American lawn, ce symbole même de l'anti-ville qui est en même temps l'emblème du savoir-vivre américain. » (Berque, 2016, p. 288)

Le paysage de la campagne, ou l'*américain lawn* décrit par A. Berque, serait reposant. Echapper à la ville permet de retrouver les conditions de nature, illusion partagée à plusieurs époques et dans plusieurs civilisations. A. Berque souligne la permanence de cette attitude des élites de l'époque romaine ou de la Chine médiévale, de la noblesse à la fin de l'époque classique ou des classes moyennes occidentales à l'époque contemporaine : « Quitter la ville » pour aller vivre à la campagne, non pour y travailler, mais pour y retrouver des conditions de nature. Ce projet explique pour partie l'étalement urbain actuel⁵⁸, générateur de déplacements et de consommations énergétiques qui contribuent à détruire cette nature tant recherchée. Les populations qui quittent les villes pour habiter cette nature s'installent sans intention de découvrir la réalité du travail de l'agriculture et des populations rurales. Le paysage, pour une grande majorité d'entre eux, c'est le vert et la nature, éventuellement un paysage rural ancien. Ils rejettent l'activité agricole actuelle, ses parcelles, ses bâtiments considérés comme destructeurs de la nature et du paysage, mais souhaitent et encouragent des activités qui contribuent à l'aménité du paysage, comme la viticulture. Peu mécanisée et avec une forte intervention humaine l'activité est à faible nuisances, elle est propre⁵⁹ et cohabite aisément avec la vocation résidentielle d'un territoire. L'aménagement de la campagne pour les loisirs de l'élite est d'ailleurs l'objectif des premières théories paysagères⁶⁰. Ce qui est nouveau dans la période actuelle est l'ampleur du phénomène, puisqu'une grande partie des classes moyennes recherche par l'éloignement de la ville, un cadre de vie plus agréable et plus proche de la nature.

Aussi, et particulièrement en France⁶¹, l'habitat périurbain et la campagne se mêlent, s'interpénètrent et donnent naissance à « une nature hybridée, revendiquée, choyée, parfois

⁵⁸ L'étalement urbain a aussi de nombreuses autres raisons, comme le coût du foncier et l'accessibilité à l'emploi qui s'est déployé ces dernières années à la périphérie des villes.

⁵⁹ Le succès des paysages de vignoble est couronné par le classement au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Le classement comporte 1100 hectares en zone centrale et 4250 hectares en zone tampon, et concerne un ensemble, pas seulement les vignes, mais aussi l'habitat et le relief qui lui sont liés. Les Climats de Bourgogne étaient déjà classés depuis 2015.

⁶⁰ Ces thèses sont décrites dans le chapitre suivant et illustrées en particulier par les travaux du Marquis de Girardin (Simon, à paraître).

⁶¹ La tradition rurale française de petites exploitations jusque dans les années 1950/1960 s'est traduite par le maintien de petites parcelles foncières aux abords des communes rurales, destinées à permettre une construction neuve, pour les enfants de l'exploitant ou sa retraite. De même, de nombreuses terres communales ont été

malmenée et de plus en plus considérée comme étant un élément partenarial incontournable de l'organisation et non plus de la consommation d'espace digéré par la ville» (Husson, 2008, p. 40). Mais ce paysage, du point de vue de la biodiversité et de la nature, est d'une certaine pauvreté, grandes parcelles de céréales ou de gazon autour du pavillon, fermetures du « paysage » dans les secteurs où les petites parcelles sont inexploitable et abandonnées, disparition ou raréfaction des arbres d'alignement en raison de l'augmentation des trafics automobiles⁶². . . . Habiter à la campagne offre plus d'espace, mais ne garantit plus d'être en lien étroit avec la nature. Si le paysage offre des aménités différentes de celles du milieu urbain, il n'est plus aussi sûr que la nature y soit plus diverse et plus riche que dans certains milieux urbains ; surtout, lorsqu' une attention particulière est apportée au maintien et à la recherche de biodiversité. L'artificialisation continue des modes de vie détruit les conditions naturelles, et ce ne sont pas les quelques vignes replantées il y a quelques années dans le quartier de la Défense à Paris qui redonnent une dimension naturelle. Aujourd'hui supprimées, elles atténuent la réalité de ce milieu excessivement artificiel et pouvaient être considérées comme des alibis.

. L'objectif du XVIII^{ème} siècle est d'aménager la campagne pour la rendre agréable aux citadins et inciter les nobles à réoccuper leurs terres. Á contrario, les projets paysagers contemporains comportent une exigence de renaturation de la ville pour freiner le départ des populations urbaines. Ce processus en cours, reconnu par les professionnels, ne l'est pas forcément des habitants qui ont conscience du caractère artificiel de ces projets. Ceux-ci relèvent encore trop souvent d'un travail de décor masquant des dysfonctionnements et parfois les processus de « vraie » nature⁶³. *« Il reste que dans ces ordres de priorité qu'émettent les Français à l'égard des questions d'environnement, apparaît l'ambiguïté fondamentale qui sous-tend les sens donnés au paysage, d'une part il est plutôt appréhendé sous une signification de décor et renvoie ainsi à une signification formelle et esthétique, d'autre part, il se confond partiellement avec le cadre de vie, et ouvre une brèche dans cette signification en y ajoutant des sens plus écologiques ou sociaux. »* (Luginbühl, 2001 c, n.p.).

00

0

rapprochées du village lors du remembrement pour devenir un lotissement communal. La construction en milieu rural de pavillons fut aussi le fait d'une tradition et d'un attachement à un village et une communauté qui vit de nombreux jeunes ménages construire sur un terrain conservé de longue date par la famille restée exploitante. Ce processus se termine avec la disparition d'un grand nombre d'exploitations agricoles.

⁶² La loi de juillet 2016 prévoit dans un article, la protection des alignements d'arbres. Tout abattage ne pourra avoir lieu que pour raison sanitaire ou de sécurité. L'avenir dira comment cette réglementation sera appliquée.

⁶³ De nombreux citadins gardent la nostalgie d'une nature maîtrisée, et les responsables de démarches d'aménagement naturel restent soumis à de fortes critiques, en particulier de non-entretien, de prolifération d'une faune non attendue, insectes se développant sur les différents fossés, noues et autres dispositifs régulant l'évacuation des eaux.

1. 1. 3. Le paysage pour connaître et se former ?

« Et si la nature a tant d'influence sur les individus pour les consoler ou pour les affermir, que ne peut-elle, pendant le cours des siècles, sur les peuples eux-mêmes ? Sans aucun doute, la vue des grands horizons contribue pour une forte part aux qualités des populations des montagnes, et ce n'est point par une vaine formule de langage que l'on a désigné les Alpes comme le boulevard de la liberté » (Reclus, 1866, p.14)

Habiter le paysage, c'est être en contact physique, sensoriel avec le milieu dans lequel on vit. Cette pratique suscite une connaissance concrète, sensible, parfois incomplète ou inexacte, mais qui participe à la formation des individus. Certes, il s'agit d'une formation qui au regard d'une connaissance scientifique, s'avère fragile car basée sur des éléments matériels ou leurs représentations, parfois destinés à leurrer sur une situation sociale ou des pratiques techniques⁶⁴. Mais cet acquis est résistant et têtu, intégré intimement à ce que nous sommes, et reste mobilisé dans nos actions quotidiennes en facilitant un comportement instinctif. La confrontation avec les paysages d'un milieu inconnu, par exemple lors d'une pratique touristique, est une rupture avec le quotidien favorisant souvent une réactivation de la sensibilité paysagère. Cette découverte de l'inconnu est aujourd'hui de plus en plus organisée socialement et économiquement ; le voyage, qui est découverte par le paysage, est une étape essentielle de formation dans tout projet social, collectif ou individuel.

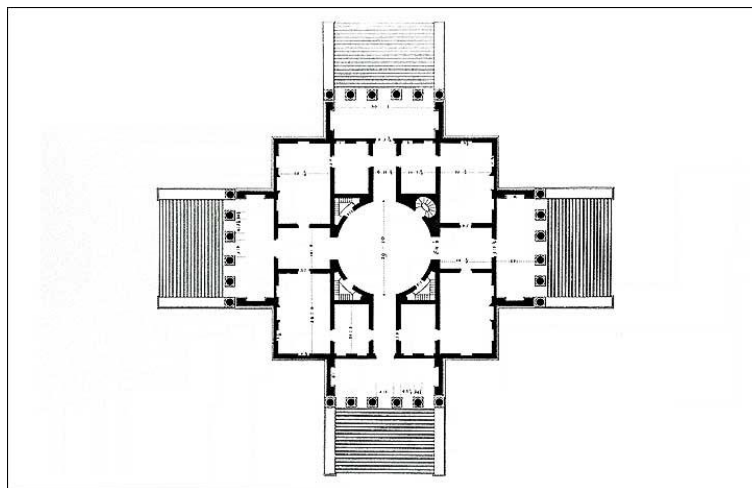
Du Grand Tour, pour connaître le paysage, à la villégiature pour en vivre

Au début du XVII^{ème} siècle, le voyage affirme sa vocation de formation pour les jeunes aristocrates, d'abord anglais, puis allemands et français. Le Grand Tour dure environ une année et se déroule en Italie, mais aussi en France, aux Pays-Bas et en Allemagne. Essentiellement urbain, il constitue un dépaysement pour les jeunes hommes, il est une découverte d'autres villes, et l'occasion d'expériences de sociabilité avec les élites urbaines et la fréquentation de compagnons de voyage. Ce « Grand tour » suscite de multiples récits de voyage⁶⁵ et ouvre le marché des guides destinés à favoriser la découverte des villes, des monuments à visiter et des paysages à contempler ; la pratique touristique devient ainsi un élément important parfaitement

⁶⁴ L'aménagement paysager a été très souvent utilisé pour masquer un ouvrage qui est perçu comme agressif ou pour le moins n'ayant pas intégré une dimension paysagère.

⁶⁵ L'un des plus célèbres est sans doute le « Le tour de France de deux enfants » de G. Bruno publié en 1877 après la signature du traité de Francfort. Devenu le livre de lecture des écoles élémentaires, il constitue un récit initiatique mobilisant paysages et activités pour renforcer un sentiment patriotique.

codifié de la vie sociale. Le Grand Tour diffuse largement les idées de l'architecte Palladio (document 3) et les projets de grandes villas néoclassiques dans la campagne italienne. La célèbre « Rotonda », construite en Vénétie en 1566 par cet architecte, est un belvédère sur le paysage, dans une situation « *avantagée de tous les côtés de très belles vues, les unes bornées, d'autres plus lointaines et d'autres encore à perte de vue...* »⁶⁶.



Document 3 : La villa Rotonda de Palladio (extrait des *Quatre Livres d'architecture-1570*)

Ces voyages diffusent les conceptions architecturales qui conduisent le regard sur la campagne comme un spectacle et encouragent le retour des nobles sur leurs terres, mouvement qui marque profondément le paysage anglais. Non seulement ce voyage est découverte, mais il est aussi un moment de diffusion des idées sur le paysage dès le XVII^{ème} siècle en Angleterre, puis en France et en Amérique du Nord au XVIII^{ème} siècle.

Le Grand Tour, voyage de découverte des villes et paysages italiens, débouche aussi sur l'installation d'une partie de l'aristocratie anglaise sur ce qui deviendra la Côte d'Azur⁶⁷. Dans les années 1760 un médecin, Tobias Smolett s'installe pour des raisons de santé sur cette *Riviera* au caractère édénique. Dans son ouvrage *Voyage*, il vante la douceur du climat, mais aussi les paysages situés entre la montagne et la mer, et le soin apporté aux quelques cultures qui peuvent s'y développer. Une architecture balnéaire et un véritable urbanisme se développent alors à Nice, Cannes, et Menton. Les aménagements, comme la promenade des Anglais, et les prescriptions architecturales recréent les paysages urbains anglais des bords de mer (Bottaro, 2014, n.p.). Les villas se tournent progressivement vers le paysage maritime et installent, devant les façades tournées vers la mer, des jardins en terrasse où les collections botaniques reconstituent les jardins d'Eden. La Côte d'Azur, pour le philosophe François Jullien,

⁶⁶ Palladio cité par Lorenzo Pericolo. http://clio.fr/bibliotheque/andrea_palladio_architecte_humaniste.asp [en ligne] consulté le 02 aout 2016.

⁶⁷ Le terme Côte d'Azur est apparu en 1887

contrairement au Languedoc par exemple, offre un paysage car la montagne au contact de la mer découpe des baies, des promontoires : « *En pleine mer, comme face au sommet, le paysage est tari, il s'est retiré (...) le rivage est paysage avec sa côte découpée en caps et en baies, sa végétation, ses maisons, ses îles... le rivage met en tension* » (Jullien, 2014, p.154). Le paysage n'est plus à connaître, il est à vivre et devient ressource.

J. Gracq : le paysage et la construction de l'imaginaire

« La forme d'une ville change plus vite, on le sait, que le cœur d'un mortel. (...) Mais avant de le laisser derrière elle en proie à ses souvenirs (...), il arrive aussi (...) que, ce cœur elle l'ait changé à sa manière, rien qu'en le soumettant tout neuf encore à son climat et son paysage, en imposant (...) à ses songeries le canevas de ses rues de ses boulevards et de ses parcs. » (Gracq, 2009, 1^{ère} ed 1985, p. 771)

J. Gracq, géographe et écrivain accorde une place essentielle au paysage dans son œuvre littéraire, non pas comme le décor ou le fond sur lequel se déroule l'action, mais comme un des acteurs de celle-ci. Relatant son expérience de géographe lors de son entretien en 1978 avec J.-L. Tissier, l'écrivain indique que son intérêt pour la géographie date de l'entre-deux-guerres, moment où l'œuvre de P. Vidal de la Blache est encore reconnue. La géographie physique mobilise différents champs de compétence et le monde trouve encore ses explications dans les contraintes matérielles des sols et des climats. Il vit la mutation de la discipline vers une géographie humaine et conserve une nostalgie de ce moment d'attachement au monde sensible. Il est particulièrement attaché aux limites et aux passages d'un pays à l'autre, à ces « graduellement » qui organisent l'œuvre de P. Vidal de la Blache.

Dans *Lettrines*, ensembles de notes et de remarques rédigées tout au long de sa carrière, et dans ses deux derniers ouvrages, *La forme d'une ville* (1985) et *Autour des sept collines* (1988) consacré à Rome, il raconte l'importance qu'ont tenu les paysages et plus spécialement ceux des villes dans la construction de sa personnalité. Dans la ville de Nantes où il était pensionnaire, restreint à des sorties limitées et le plus souvent encadrées, il dut rêver les autres quartiers de la ville qu'il ne pouvait fréquenter. Cet exercice peupla ses années de lycée et structura son imaginaire. La description de la ville de Nantes, de ses abords, de la campagne alentour est faite à partir des lieux pratiqués, de quartiers connus, et l'imagination a permis d'aller vers des lieux moins connus. Le paysage est ainsi un mode fécond d'alimentation de l'imaginaire et ouvre des chemins vers des lieux inconnus. « *L'imagination est un dépaysement,*

autrement dit la faculté de s'absenter des lieux éprouvés (...) pour parcourir abondamment des mondes non reconnus » (Besse, 2013, p. 104).

L'approche du paysage par les déplacements a permis de prendre du recul par rapport aux approches privilégiant les dimensions picturales ou esthétiques. Le paysage est reconnu comme partie intégrante de la vie quotidienne et l'individu ne peut pas se revendiquer totalement indépendant ou étranger au lieu. Mais nos liens avec le paysage se transforment, se diversifient, avec les modes de transport qui offrent des expériences nouvelles. Vitesses et moyens de déplacement permettent des gains de temps, des raccourcis, des sauts d'un lieu à l'autre, faisant perdre l'appréhension des seuils, qui permettaient à Vidal de la Blache la connaissance des régions et de leur identité. La géolocalisation, de plus en plus utilisée, réduit peu à peu la pratique de l'observation attentive de l'environnement et des paysages. Ce moindre recours à nos sens dans notre présence au monde sera peut-être compensé par le renouvellement de pratiques physiques, comme la marche. Ce lien sensible au monde sera aussi soutenu, par une plus grande curiosité et une exigence de qualité, sur le travail de ceux qui ont d'importantes responsabilités en matière de paysage

0 0

0

1. 2. De la construction des paysages

« À côté du paysage “sous-produit de la vie des hommes”, sans intention directe de création de paysage, prennent place des paysages ou des éléments de paysages produits dans le but premier de fournir un environnement agréable, esthétique (...). La réalité montre souvent une présence simultanée de ces deux natures paysagères dans des proportions inégales » (Pinchemel, 1997, p. 380).

P. et G. Pinchemel soulignent la complexité des paysages. Certains sont le résultat de l'activité quotidienne des hommes sans intention particulière relative au paysage, d'autres hommes apportent des éléments, voire construisent des paysages dans une recherche d'agrément ou d'esthétique. Le paysage lorsqu'il est *sous-produit* de la vie des hommes est parfois qualifié de vernaculaire, il résulte de cadres juridiques, de pratiques économiques, techniques et culturelles socialement partagés. Le résultat est le plus souvent admis comme un fait, parfois reconnu et accepté comme plaisant ou a contrario dénoncé. Au regard de ce paysage qualifié de vernaculaire, se développent des théories et des doctrines qui visent à protéger, modifier, améliorer, ces paysages “sous-produits”. Ces doctrines, parfois simples regards, sont porteuses d'intentions esthétiques, mais aussi de projets sociaux et économiques, et construisent alors les projets paysagers. Même s'ils sont souvent considérés comme ayant une finalité exclusivement esthétique, ceux-ci relèvent d'un travail de conception créateur de lien entre les individus et leur environnement.

1. 2. 1. La construction vernaculaire des paysages

La pratique individuelle des habitants paysagistes

Les paysages dans leur matérialité résultent des conditions naturelles, mais aussi de tâches et d'événements répondant à des besoins ou des moyens partagés par une communauté, un paysage est rarement le résultat d'intentions délibérées individuelles. Certes des personnes aménagent leur intérieur, leur façade, leur jardin.... Parfois comme le souligne B. Lassus, « *l'habitant paysagiste* » reconstruit dans son environnement un univers qui lui est propre. Mais il s'agit alors d'un paysage miniature, suscitant curiosité et mimétisme, ou rejet par le voisinage. Tous les quartiers, toutes les villes, tous les groupes sociaux définissent des cadres généralement non écrits et acceptés tacitement. Une grande variété de couleurs de façades est

admise en Alsace, alors qu'en Bourgogne les nuances demeurent sagement dans les teintes pierre. D'un quartier à l'autre dans la ville, les règles tacites sont perceptibles et donnent une indication de l'origine sociale des habitants, de leur âge... Le plus souvent quelques originalités ou excentricités sont tolérées, mais regardées avec circonspection. Les faux puits, les animaux en béton, les façades décorées par les outils sont tolérées, sinon une pression sociale s'exerce pour faire rentrer *dans le rang* les aménagements qui porteraient atteinte à l'intégrité et au caractère du lieu.

Le paysage, les lois, coutumes et usages collectifs

Certains paysages sont profondément marqués par des évolutions à peine perceptibles, lentes et qui concernent tout un pays. J.-B. Jackson décrit le mécanisme d'étalement qui marque l'urbanisme américain. La grande similitude de toutes les petites villes américaines, et l'impossibilité de différencier formellement ces villes, fait de ce paysage un élément de cohésion du pays. Il est le signe d'une acceptation des mêmes contraintes climatiques, culturelles, économiques. D'ailleurs cette banalisation rend plus facilement perceptibles les évolutions actuelles et particulièrement cette forte tendance à l'organisation horizontale : « *Qui n'a pas remarqué que dans presque toutes les petites villes américaines, les étages supérieurs, le long de la rue principale sont abandonnés (...), dans les usines le long des voies ferrées seul le rez-de-chaussée est utilisé (...), dans la ferme les deux hauts silos menacent ruine (...)* Il est clair que l'Amérique témoigne d'une préférence horizontale et non verticale de l'espace (...) *L'horizontal sera intégré au style national.* » (Jackson, 2003, p. 152, 153 et 154). Pour l'auteur, il faut éviter de comparer le paysage américain aux paysages européens, il faut regarder la réalité matérielle des villes, des immeubles, de la campagne pour mesurer cette évolution radicale qui exprime une attitude globale, représentative d'une culture ouverte au changement, acceptant l'évolution⁶⁸. De nombreux processus de cette nature sont à l'œuvre et construisent la grande majorité des paysages.

Analysant les travaux de K. Olwig, J. Wylie dans son ouvrage : *Paysages, manières de voir*, souligne qu'il faut se détacher de l'approche picturale et esthétique du paysage et retourner à l'étude attentive de la matérialité. « *Olwig préconise un retour à un paysage réel (...)* dans un sens juridique⁶⁹ (...), *lié au domaine de la loi, à des choses fixes, permanentes immuables (...)* se reliant à une histoire de l'Europe du Nord où le mot "paysage" est associé à la dimension

⁶⁸ Cette approche n'ignore pas l'existence des quelques immeubles qui occupent certains centres de grandes villes, mais qui ne sont que de faible importance au regard de ce mouvement de développement à l'horizontal.

⁶⁹ En incliné dans le texte

locale, la communauté, la coutume (...) Ici, le paysage laisse transparaître une histoire vernaculaire, populaire, de l'usage de la valeur et de la transformation culturelle (...) » (Wylie, 2015, p. 154). Le paysage n'est pas le simple résultat de processus strictement matériels, il comporte des aménagements, des constructions, des œuvres validées ou pour le moins acceptées par la collectivité, le paysage est ainsi porteur de signes (Fremont, 1995, p. 23), sans qu'aucune doctrine sur le paysage ne soit convoquée. J.-B. Jackson donne ainsi cette belle définition du paysage : « Un paysage est un espace à la surface de la terre ; d'instinct nous savons qu'il s'agit d'un espace avec un certain degré de permanence, avec son caractère bien à lui, topographique ou culturel, et surtout d'un espace commun à un groupe humain » (Jackson, 2003, p. 51).

Le paysage et l'émergence des techniciens

Cette approche qui identifie le paysage comme une conséquence des règles dont se dote une société ou un groupe humain ne peut méconnaître l'impact des différences sociales dans la conception et l'utilisation du paysage. Retraçant dans son article « *Paysages vernaculaires et paysages savants* », l'apparition des préoccupations paysagères, Y. Luginbühl décrit ainsi l'évolution : « *Le paysage a constitué une forme d'appropriation tout d'abord symbolique puis matérielle du territoire par la bourgeoisie et l'aristocratie européennes. Mais en se socialisant, la notion encore marquée par son caractère élitaire glisse vers une autre signification qui tendrait à le rapprocher du cadre de vie. Elle en est encore loin, mais des signes annoncent effectivement des positions d'acteurs qui cherchent à le débarrasser de sa gangue bourgeoise et à en faire un objet et un outil de projet de société partagé par les divers groupes qui la composent.* » (Luginbühl, 2001, p. XXIV). L'investissement de cet auteur dans la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage éclaire la définition, les objectifs et les moyens de cette convention. Une forte attention est portée à la participation active des populations et, une certaine prudence doit s'exercer sur le travail des administrations et des professionnels. L'auteur reconnaît aux travaux des géographes de l'école vidalienne d'avoir modifier la notion de paysage. Celui-ci devient une construction sociale exprimant l'interrelation des hommes et de leur milieu. La dimension vernaculaire des paysages ruraux est ainsi reconnue, mais lorsque ce paysage se détruit, se décompose sous l'effet de la modernisation des pratiques agricoles, le discours passe sous la coupe d'experts développant des approches d'ordre « décoratif » ou patrimonial. Pour lancer des actions, ces experts, architectes, urbanistes, techniciens agricoles et forestiers, ingénieurs-paysagistes et concepteurs-paysagistes... remplacent souvent les populations locales dans les décisions à prendre. L'examen des doctrines en matière de paysage

montre la force du discours de ces experts sur le paysage et l'ascendant qu'ils peuvent en tirer sur certaines populations lors des prises de décisions qui impactent le milieu de vie d'une majorité d'habitants.

1. 2. 2. Les doctrines du paysage

Quelques doctrines marquent les différentes étapes de la pensée sur le paysage. Les quelques pistes proposées ci-dessous s'attachent plus particulièrement aux doctrines formalisées en France, sans négliger certaines doctrines apparues dans d'autres pays européens. Ainsi il paraît indispensable de tenir compte des travaux de l'architecte autrichien C. Sitte ou de l'urbaniste anglais R. Unwin. L'examen des idées de quelques personnalités reconnues à leur époque comme porte-parole d'un courant, permet une présentation synthétique des discours sur le rôle du paysage et les moyens d'intervenir. Le propos n'est pas ici de collecter l'ensemble des réflexions, mais d'identifier des prises de position, techniques ou politiques, qui justifient et expliquent des travaux théoriques ou pratiques sur le paysage. Il s'agit rarement de théories structurées, mais le plus souvent de réflexions de praticiens sur leurs propres activités. Ces propos reconnus pertinents, ou méritant la critique du milieu professionnel, débouchent assez rarement sur des débats mobilisant un large public, mais restent souvent un débat entre professionnels. La grande labilité des notions dans le domaine du paysage explique que les doctrines ne se suivent pas ni ne se remplacent, elles se superposent, subsistent plus ou moins partiellement, se croisent, s'enrichissent, se redécouvrent. Au XVIII^{ème} siècle apparaissent des doctrines justifiant les aménagements paysagers de la campagne, puis le paysage urbain fait l'objet d'une approche par C. Sitte qui s'engage dans une critique des pratiques de l'urbanisme du milieu du XIX^{ème} siècle. Au début du XX^{ème} siècle, J.-C.-N. Forestier développe un ensemble d'idées liant ville et nature. Puis dans le deuxième tiers du siècle, le mouvement moderne, avec Le Corbusier comme chef de file, lance la critique radicale de la ville et prétend offrir aux habitants les conditions de nature ou au moins leur spectacle. Le mouvement est cependant rapidement dévoyé par un souci de production de masse qui limite le travail sur le paysage à l'aménagement par le végétal des quelques espaces restés libres. Enfin lors du dernier tiers du siècle, une reconnaissance de la qualité de la ville traditionnelle se traduit par une politique de protection des quartiers anciens, inaugurée par la loi Malraux⁷⁰ et de nouvelles exigences sur la qualité des paysages urbains et péri-urbains.

⁷⁰ La loi Malraux votée en 1962 permet une défiscalisation des travaux engagés dans des immeubles situés dans des périmètres urbains bien définis, secteurs sauvegardés et certaines zones de patrimoine architectural et urbain. et paysagers. Ces travaux doivent respecter les exigences fixées par l'architecte chargé de l'étude du secteur.

Le Marquis de Girardin et le paysagement de la campagne

Le Marquis de Girardin (1735-1808) réside à Lunéville à partir de 1761 où il est capitaine des gardes de Stanislas jusqu'au décès de celui-ci en 1766. Il pratique donc les jardins de Lunéville, de La Malgrange⁷¹, de Commercy, et dans la campagne lorraine ceux d'Einville-au-Jard et de Jolivet. Tout autant que les jardins avec leurs folies baroques, la fréquentation de la campagne lorraine, les déplacements nombreux entre des sites de proximité, Lunéville, Einville-au-Jard, Jolivet, Chanteheux, qui avaient conservé une dimension champêtre (Chapotot, 1999, p. 93), influencent le marquis et développent son intérêt pour « la vie à la campagne ». Plusieurs voyages entrepris en Europe et en Angleterre contribuent à sa volonté d'aménager le parc de sa propriété d'Ermenonville et d'en faire le manifeste d'une pratique paysagère basée sur la composition d'éléments naturels. Le marquis fait venir plusieurs dizaines de jardiniers anglais et s'entoure des conseils du peintre paysagiste R. Hubert. Dix ans après le début des travaux, en 1777, il publie un ouvrage intitulé *De la composition des paysages* dans lequel il formalise sa doctrine : « *D'ailleurs quelle magnificence humaine pourrait être comparée au grand spectacle de la nature ? Lorsque vous cesserez par les longues lignes droites et la triste clôture de vos murailles de charmilles de vous priver de la vue du ciel et de la terre c'est alors que vous verrez se déployer dans toute sa majesté la voute azurée des cieux (...) On se sent aussitôt entraîné dans une promenade où rien n'offre l'idée de la prison, où ce que l'on voit engage sans cesse, et prévient favorablement pour ce qu'on ne voit pas.* » (Girardin, ed. 1992, p. 24). L'auteur s'engage dans une critique du jardin à la française, de sa géométrie et de ses limites, et prône un paysage qui s'ouvre sur le monde. La réalisation d'un tel paysage exige selon lui de se comporter en peintre, d'ailleurs R. Hubert participe à l'aménagement, et aux simulations : des perches rendent compte de la hauteur des futurs arbres, des cordes dessinent au sol les courbes ; le paysage devient une peinture en trois dimensions, peinture vivante avec les saisons et les lumières. « *Le terrain est comme la toile, sur laquelle se doit faire un tableau ; s'il y a des choses mal faites, il faut les effacer ou les cacher, si elle est vide, il faut la remplir entièrement ; s'il y a des choses bien faites, il faut les conserver...* » (Girardin, ed. 1992, p.57)

Ce principe qui fait de la végétation l'outil principal de la composition du paysage marque notre culture, à la fois celle des professionnels, celles des intellectuels et des puissants de l'époque. Le marquis accueille J.-J. Rousseau qui trouve dans ces paysages, totalement reconstitués, une image satisfaisante de la nature. L'écrivain décède à Ermenonville en 1778,

⁷¹ Aux abords de Nancy, le parc du château de la Malgrange a fait l'objet de nombreux aménagements dont le célèbre jardin des Goulottes aujourd'hui totalement disparu mais connu par plusieurs tableaux dus aux peintres de l'époque.

et il est enterré dans l'île aux peupliers (document 4), avant que ses cendres ne soient transférées au Panthéon.



Document 4: L'île aux peupliers, parc d'Ermenonville
(Gallica <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6950590c.r>)

Le projet du marquis a une dimension sociale. Il préconise l'aménagement des champs et des villages ; à cet effet il souhaite une loi pour faciliter le remembrement, loi dans l'esprit des physiocrates, qui améliore la production et assure des moyens de subsistance à l'ensemble du monde paysan. Les maisons seraient réorganisées autour de vastes prairies pour faciliter la surveillance commune des troupeaux et offrir des conditions de vie satisfaisantes à tous les travailleurs⁷² de la campagne. Le marquis soutient ses idées pendant la période révolutionnaire, au cours de laquelle il n'est pas inquiété, mais se retire finalement dans une autre de ses propriétés à Vernouillet. Il y aménage un nouveau parc, pour lequel nous ne disposons pas d'indications. Celui d'Ermenonville est visité par de nombreuses personnalités, Joseph II d'Autriche, Marie-Antoinette en 1780, Napoléon I^{er} y vient plusieurs fois, Gustave II de Suède, Benjamin Franklin, le poète Frédéric Von Schiller, et par des poètes, des écrivains et des philosophes qui viennent rendre hommage à J.-J. Rousseau. L'importante œuvre gravée de G.-L. Le Rouge dont les dessins illustrent de nombreux ouvrages scolaires contribue également à la célébrité du parc. Celui-ci n'a jamais eu une importance équivalente à celle des parcs et

⁷² Ces travailleurs participent de l'animation du paysage, et R.-L. de Girardin souligne que la suppression des clôtures permet de voir de sa propriété, les charriots qui passent et qui procurent une animation rendant vivant le paysage.

jardins anglais pour l'histoire des jardins en raison de la présence de folies, mais la doctrine développée dans l'œuvre écrite marque une approche cohérente et forte du paysage, celle d'une nature réorganisée, composée avec le regard et le savoir-faire du peintre, pour inciter la noblesse française à retourner sur ses terres.

Le mouvement engagé par le marquis de Girardin touche toute la campagne française, quelle que soit la région. Les nobles et propriétaires de châteaux engagent des travaux d'aménagement aux abords de leurs résidences dès la fin du XVIII^{ème} siècle et transforment ces résidences rurales ou campagnardes en lieu de plaisance avec des parcs et des jardins. Cette aristocratie, curieuse de l'art des jardins, suit l'évolution stylistique, et abandonne les compositions à la française, avec les grands alignements rectilignes qui traversent la campagne, pour intégrer peu à peu les expériences nouvelles de parcs paysagers du XVIII^{ème}.

C. Sitte et l'art de bâtir les villes

C. Sitte (1843-1903) est né à Vienne où il passe la plus grande partie de sa vie. Fils d'un architecte, il fait des études d'architecture et d'histoire de l'art, et montre un intérêt tout particulier pour le travail du peintre de la Renaissance, Piero de la Francesca⁷³. Il travaille ensuite dans l'atelier paternel sur des projets d'édifices religieux et dirige à Vienne à partir de 1883 une école d'art, tout en continuant ses activités d'architectes. Il participe à plusieurs concours d'aménagement urbain et publie en 1889 *Der Städte-bau nach seinen künstlerischen Grundsätzen*. La première traduction française a malheureusement résumé le titre en « L'art de construire les villes », donnant l'impression d'une approche globale de l'urbanisme, qui réduit le projet de C. Sitte à préconiser une reproduction de formes urbaines anciennes. Les traductions actuelles en reprenant le titre complet : « L'urbanisme selon ses fondements artistiques » offrent une vision plus proche du travail de l'architecte. En effet l'œuvre de C. Sitte est d'abord une critique radicale de la ville des grands aménagements de l'époque industrielle, des percées, des *rings* et des places trop grandes ; et, s'il propose une méthode d'analyse des dispositifs urbains traditionnels, ce n'est pas pour les reproduire, mais pour tenter d'en extraire quelques principes. Dans l'introduction de l'édition du Seuil de 1996, F. Choay, souligne le parallélisme avec le travail de Viollet-le-Duc, qui quelques années plus tôt, recherche dans l'architecture médiévale les règles réutilisables pour produire une architecture en accord avec l'époque. Ces idées et ces analyses ont un effet considérable sur tous les professionnels européens qui se penchent sur la

⁷³ Quelques œuvres de Piero de la Francesca comportent en fond des décors urbains ou architecturaux. La "Cité idéale" à la galerie des marches d'Urbino lui a été parfois attribuée.

question de la ville, R. Unwin, H. Prost, et Le Corbusier, qui gardera l'ouvrage de C. Sitte sur sa table de chevet pendant plus de dix ans⁷⁴.

Cette approche artistique présente des analogies avec celles des analyses du Marquis de Girardin. Il s'agit du milieu urbain, mais le regard porté sur les dispositions examinées est proche de celui porté sur la nature. L'objet regardé n'est plus un ensemble d'éléments naturels mis en forme, mais des édifices et des espaces extérieurs auxquels ils sont liés. La ligne droite et l'alignement systématique des immeubles sont à priori proscrits⁷⁵. Les deux auteurs dénoncent la pensée en plan, et préconisent la perception de l'espace réel et s'attachent à une composition, à une mise en ordre d'éléments, naturels chez le marquis, ou construits, chez C. Sitte. « *Les idées et les goûts s'interpénètrent à mesure que les peuples eux-mêmes se mélangent. Le sens des types et de la simplicité se perd de plus en plus. L'ensemble qui s'est conservé le plus longtemps dans sa pureté est celui qui accompagne traditionnellement l'hôtel de ville, c'est-à-dire la place du marché avec son inévitable fontaine ; chacun sait que l'Europe du Nord doit, elle aussi, à cette combinaison un nombre considérable de splendides paysages urbains* » (Sitte, 1996, p. 15).

La critique de l'alignement et du « travail sur la planche à dessin » se poursuit par la critique des pratiques de l'époque qui considèrent déjà la rue ou la place comme ce qui subsiste lorsque l'on a distribué les *blocs* de constructions. La politique de zoning qui ne connaît pas encore son plein développement, mais qui se généralise peu à peu, particulièrement en France, fait l'objet d'une critique anticipée et radicale : « *... ces considérations nous conduisent au cœur du problème. Dans l'urbanisme moderne, la relation entre les surfaces bâties et les surfaces vides s'inversent littéralement. Autrefois, les espaces vides (rues et places) constituaient une totalité close dont la forme était déterminée en vue de l'effet qu'ils devaient produire. Aujourd'hui, on découpe des parcelles à bâtir sous la forme de figures régulières, et ce qui reste est baptisé rue ou place* » (Sitte, 1996, p. 92).

Abordant la question des parcs et jardins, C. Sitte reconnaît leur importance, du point de vue de l'hygiène et de l'esthétique, dans les quartiers de villas récents. Mais aussi dans la vieille ville, où l'on trouve de *délicieux* jardins privés, associés aux maisons particulières. Cependant dans les centres-villes, les parcs entrent en conflit avec les monuments et l'architecture, alors que les anciens jardins privés fermés, à l'écart des monuments et des

⁷⁴ Cité par F. Choay dans l'introduction de l'édition française de 1996, page VIII, note 2.

⁷⁵ Le marquis de Girardin développe longuement son opposition à l'alignement, comme détruisant les reliefs, générant la banalité (Girardin R.-L. 1992, p. 53). Cette attitude est très différente des nombreux partisans de l'embellissement de la ville des lumières qui prônent une forte régularité et un alignement strict.

espaces publics, répondent à ces attentes : « *Partout où des jardins privés qui firent autrefois partie d'un palais, ont été ouverts au public, on peut se convaincre que des parcs de ce genre situés à l'écart de la circulation remplissent pleinement leur fonction sanitaire, et que les plantes y prospèrent bien (...)* » (Sitte, 1996, p. 109)⁷⁶. Mais aux abords des édifices importants, les alignements d'arbres ne sont pas à l'échelle et masquent les vues tandis que des parcs importants détruisent le tissu urbain.

C. Sitte dégage quelques règles qui relèvent d'une pratique de composition « sensible » et conseille un travail d'urbanisme qui relie l'architecture, le monument et l'espace public. Il rejette les politiques de percées, d'alignement et de zoning, au profit d'une approche par le paysage qui ne se limite pas à une dimension pittoresque. L'utilisation de ce terme "pittoresque" dans la traduction a fait l'objet d'une remarque du traducteur, car le terme est devenu souvent péjoratif⁷⁷. C. Sitte reste néanmoins circonspect sur l'usage des règles dégagées de l'analyse des villes anciennes, car il reconnaît que les problèmes actuels sont nouveaux par leur ampleur et leur échelle.

J.-Cl.-N. Forestier (1861-1930) et les grandes villes

J.-Cl.-N. Forestier conseille quelques années plus tard des démarches très différentes basées sur son expérience de concepteur de jardins et de plans d'urbanisme. Il élabore une doctrine qui doit servir de base à l'aménagement de vastes territoires, et met en œuvre ses conceptions dans les colonies françaises et en Amérique du Sud. Né à Annecy en 1861, après ses études à Polytechnique, il suit l'enseignement de l'école forestière de Nancy, d'octobre 1883 à août 1885, et devient ingénieur des Eaux et Forêts. Après quelques années dans cette administration, il rejoint les services techniques de la ville de Paris sous la direction d'Alphand. Il participe à la conception de l'avenue de Breteuil, du jardin de Bagatelle, du parc de Sceaux. Il propose pour le boulevard de Breteuil un aménagement simple : une grande surface en herbe sous l'alignement d'arbres, renouant ainsi avec une composition plus classique que les aménagements haussmanniens. Mis à la disposition par la ville de Paris auprès du maréchal Lyauté, il se rend au Maroc où il contribue avec H. Prost et J. Marrast à divers plans d'aménagement, Fez, Marrakech... Parallèlement, il participe à plusieurs concours internationaux : à Buenos-Aires, Séville...

⁷⁶ En France, la vente des biens nationaux a accéléré l'urbanisation, de nombreux parcs et jardins, y compris dans les espaces intra-urbains.

⁷⁷ D. Wiczorek, traducteur de l'ouvrage en 1978, propos reproduit dans l'introduction de l'édition de 1996, p. XIII.

En 1908, il publie un ouvrage d'une cinquantaine de page *Grandes villes et système de parcs* dans lequel il précise les idées et principes qui le guident durant toute sa carrière. L'idée majeure est de dépasser l'étude de la ville bâtie existante et d'engager les réflexions à une très large échelle, l'agglomération et surtout la région. La localisation des parcs et jardins, les espaces nécessaires à leurs liaisons, la protection des paysages, la création de réserves pour les extensions futures doivent constituer un système cohérent pour structurer l'urbanisation future. « *Afin de bien faire comprendre ce qu'est un système de parc il est nécessaire d'en définir et d'en classer les éléments qui peuvent ainsi être énumérés : les grandes réserves et les paysages protégés, les parcs suburbains, les grands parcs urbains, les petits parcs, les jardins de quartiers, les terrains de récréation, les avenues promenades* » (Forestier, 1997, p. 59). Chaque espace est décrit en précisant les principes d'aménagement et en s'appuyant sur des exemples essentiellement étrangers. Les grandes réserves restent en l'état, les parcs suburbains sont le lieu des promenades dominicales de délasserment et doivent être accessibles et donc judicieusement répartis par rapport à la ville⁷⁸. Ce projet est différent de la démarche suivie par le Baron Haussmann. Forestier aborde la question urbaine à l'échelle du territoire et non de la ville. Il tente d'offrir à tous les habitants les éléments indispensables à une qualité de vie en ville.

Giraudoux⁷⁹ disait de J.-Cl.-N. Forestier qu'il n'aimait pas la campagne et qu'il affirmait : « Je suis un vrai homme des villes. J'aime l'air libre et les jardins ». Ce projet de ville faite pour la qualité de vie des habitants, offrant espace, air libre et jardins aux citadins, constitue la référence des nombreux projets d'urbanisme qui se développent entre les deux guerres dans le cadre de la loi Cornudet. Celle-ci impose, en effet à toutes les communes de plus de 10 000 habitants de se doter d'un plan d'extension, d'aménagement et d'embellissement. D'ailleurs en 1911, J.-Cl.-N. Forestier participe avec H. Prost, L. Jaussely et le paysagiste E. Redon à la création de l'association des architectes-urbanistes, soulignant la présence importante des paysagistes dans cette association représentant les nouveaux métiers dont l'objet et la ville.

⁷⁸ J.-C.-N. Forestier donne l'exemple des squares qui doivent être accessibles en moins de dix minutes depuis n'importe quel logement.

⁷⁹ J. Giraudoux succède à J.-Cl.-N. Forestier à la Ligue Urbaine et Rurale, qui a fusionné il y a quelques années avec la FNASSEM, Fédération Nationale de Sauvergarde des Sites et Ensembles Monumentaux.

Le Corbusier ou l'utopie d'un retour aux paysages naturels⁸⁰

Le Corbusier, est né en 1887 à La Chaux-de-Fonds, en Suisse. Son père est président du Club alpin local et grand amateur de randonnée, la maman est musicienne, donne des cours de piano et le jeune frère, Albert, est musicien professionnel, violoncelliste et compositeur. La famille est très unie, la randonnée en montagne et la musique sont au cœur des activités et discussions familiales. À 14 ans, le jeune Édouard rentre à l'école d'art de La Chaux-de-Fonds. La direction de l'école est assurée par un peintre, C. L'Eplattenier qui confie au jeune Édouard un travail d'enquête sur les arts décoratifs en Europe, le jeune homme séjourne donc à Vienne, Paris, et dans quelques villes allemandes. De retour à La Chaux-de-Fonds, il obtient un poste d'enseignant à l'école d'art et ouvre une agence lui permettant de réaliser quelques bâtiments, mais il travaille essentiellement comme décorateur, créateur de meubles, et fait référence à sa capacité d'architecte *de jardins* sur l'entête de son papier à lettres. Mais les voyages sont pour lui l'occasion d'apprentissages, l'Italie d'abord, puis le Voyage dit d'Orient au cours duquel il découvre l'Acropole, et les architectures vernaculaires d'Europe centrale. Il utilise rarement son appareil photo, mais réalise des milliers de croquis qu'il conserve toute sa vie. En 1914, il quitte définitivement La Chaux-de-Fonds pour retrouver Paris, rencontre le peintre Ozenfant, ami de M. Jacob et de G. Apollinaire. Il lance avec lui la revue *Esprit Nouveau* en 1920. Ses prises de positions, radicales pour la disparition des villes traditionnelles le placent en chef de file mondial de l'architecture moderne et lui permettent d'accéder à quelques commandes de mécènes. Parallèlement, il donne de nombreuses conférences sur la ville dès les années 20 et parcourt le monde en transatlantiques, dirigeables, avions, hydravions, et automobiles puissantes⁸¹.

De 1900 à 1920, les références aux paysages découverts lors de ses voyages sont nombreuses dans sa correspondance privées. Elles montrent combien les paysages participent à sa « formation », et à la structuration de sa personnalité.

* 24 octobre 1907 à ses parents lors d'un de ses premiers voyages en Italie :
« *C'est bien comme coloriste et comme dessinateur que j'ai si intensément joui des paysages italiens (...) à Ravenne l'herbe est d'un vert acide et la terre est violette...* » (Le Corbusier, 2011, p. 61).

⁸⁰ L'essentiel de ce paragraphe a fait l'objet d'une communication à l'Académie de Stanislas en novembre 2015.

⁸¹ La passion de l'automobile semble avoir marqué les architectes de cette époque. Le Corbusier partageait cette passion avec Jean Prouvé dont le rêve avait été de devenir mécanicien. Non seulement la beauté des voitures est un élément essentiel des orientations esthétiques, mais aussi l'idée d'un fonctionnement mécanique de la ville est implicitement présente dans leurs modes de penser.

* 6 septembre 1910 à W. Ritter : « ... car dans ce pays que j'aime toujours plus, vivant au milieu des sapins, j'ai pu profiter de toute la richesse d'impressions que nous a fournies cet été au ciel toujours menaçant, qui faisait de nos paysages robustes, de vastes salles architecturales, lambrissées de gros sapins verts, et couvertes d'un plafond, bas, lourd et toujours changeant » (Le Corbusier, W. Ritter, p. 55).

Ces lettres paraissent très éloignées des préoccupations architecturales, aussi son père s'inquiète alors que le jeune Édouard séjourne à Constantinople : « Une chose qui m'étonne dans ces lettres, c'est que tu es tout sauf architecte : peintre, coloriste, poète sensible aux beautés de la nature, des paysages, défaillant devant les céramiques et les pots en tout genre... et on aurait peine à trouver jusqu'ici deux ou trois allusions aux constructions de tant de villes que tu as déjà vues. » (Le 14 septembre 1911, Le Corbusier correspondance, lettres à la famille 1900-1925, p. 390).

* À W. Ritter le 10 septembre 1911, il décrit son état d'esprit avant d'accéder à l'Acropole : « Je suis tout plein d'espérance. Je vois de cette ile les monts arides faits de pierre brunâtre, la mer bleue, mais surtout une lumière inconnue, extraordinaire qui lie sans un atome de différence dans les valeurs, les monts au ciel - et je sais que les colonnes et les entablements en leur marbre ivoirien seront une âme à ce paysage (...): j'attendrai que la lune soit montée, et dans la solitude de la nuit, seul, j'irai présenter mes saluts » (Le Corbusier. W. Ritter, p. 128).

Ce texte exprime un thème majeur, l'architecture n'est pas qu'une « matérialité » étrangère au paysage, mais au contraire elle le prolonge, le fait « résonner », expression qu'il reprendra régulièrement. Ces quelques extraits permettent de mesurer combien les solutions et dispositifs qu'il préconise et met en œuvre, découlent de ces approches du paysage, l'architecture doit être en résonance avec et le valoriser. Les constructions de Le Corbusier ne touchent pas au paysage, elles y sont posées par quelques points : les pilotis. Les intérieurs sont conçus pour profiter du paysage par des fenêtres en longueur ou de grandes baies vitrées et la toiture-terrace est un lieu de vie qui permet de se « réapproprier » l'environnement naturel. L'architecte suisse B. Reichling, qui a aménagé les abords de la cité radieuse de Briey-en-Forêt, dit des constructions corbusiennes qu'elles sont des « machines à regarder le paysage ». Mais, pour Le Corbusier il ne s'agit pas d'être un spectateur passif, être dans le paysage c'est se ressourcer, c'est aussi pratiquer des activités sportives, c'est l'homme amateur de la montagne et de la Méditerranée qui s'exprime. Les implications urbaines sont évidentes, et Le Corbusier

engage un combat radical à la fois contre « la rue corridor » qui masque le paysage, et la banlieue qui éloigne l'habitant de la nature.

La diffusion des idées du Corbusier s'est malheureusement faite à travers ses écrits⁸², dont les propos caricaturaux sont très éloignés de la sensibilité paysagère dont il fit preuve dans sa production bâtie. La place du paysage naturel dans ses choix architecturaux et urbains est aussi, sinon plus, déterminante de sa production que ses théories sur le fonctionnalisme ou la machine à habiter. Mais c'est au nom de ces écrits que nombre d'aménagements furent jugés, négligeant la dimension du paysage naturel qui était un des cœurs de l'œuvre Corbuséenne.



Photographie 3 : L'usine Claude et Duval à Saint-Dié, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en Juin 2016. (J.-M. Simon, juin 2015)

L'usine Claude et Duval (photographie 3) est sans doute l'une des réalisations les plus représentatives des intentions de Le Corbusier. Les ouvriers sont pratiquement dans la ville, la pensée de l'architecte est très éloignée des zones industrielles que nous connaissons aujourd'hui. L'usine a des qualités urbaines⁸³, elle est simplement desservie autrement et implantée pour limiter les nuisances. Comme pour le logement, l'usine est dans la nature. À Saint-Dié-des-Vosges les ouvriers voient de leurs ateliers : les montagnes, les arbres, le soleil et tous ceux qui ont travaillé dans cette usine reconnaissent cette qualité. Les terrasses sont

⁸² Le Corbusier s'est considéré un temps comme écrivain, d'ailleurs sa carte d'identité française portait la profession d'écrivain.

⁸³ Le volume de l'usine représente une demi-unité d'habitation, car le Corbusier pensa un certain temps qu'une unité d'habitation complète était trop importante et que des ensembles plus petits permettraient à la population de s'habituer progressivement à ce mode d'habitat.

certes essentiellement pratiquées par les administratifs, mais devaient être pour tous un lieu de détente. Dans la ville corbuséenne la nature et le paysage sont partout.

De nombreux architectes du mouvement moderne abordent le paysage avec une problématique similaire sans pour autant faire preuve de la même sensibilité : G.-H. Pingusson à Briey-en-Forêt (54) et Saint-Nicolas-en-Forêt (57), J. Dubuisson dans son projet de « Cité verte » à Verdun, ou J. Prouvé dans sa propre maison à Nancy, dont le séjour est un promontoire sur le paysage du Grand Nancy. Une autre tendance plus contemporaine reconnaît l'apport du mouvement Corbuséen. Elle est particulièrement incarnée par Alvaro Siza (Kimmel, 2010) dont les constructions sont en lien avec le paysage, elles sont accrochées au socle et les espaces intérieurs sont conçus pour s'ouvrir sur le paysage. Le mouvement moderne a tenté une utopie, poussant au paroxysme les idéaux hygiénistes, plongeant les hommes dans la nature et le paysage au détriment des dimensions sociales et de l'urbanité qu'offrent les rues, places et autres espaces publics.

G. Hanning : Paysage et composition

« L'urbanisation s'accompagne partout d'une transformation générale du paysage (...). Ce changement massif et accéléré ne se caractérise pas précisément par une amélioration du cadre de vie. En même temps qu'il perturbe inconsidérément les grands équilibres du milieu et compromet des valeurs patrimoniales irremplaçables, ce processus met en place un paysage uniforme et banal dont on s'accorde à dénoncer la navrante médiocrité. »

G. Hanning, 1973 (IAURF, 2013, p. 9)

G. Hanning est un urbaniste représentant un des renouveaux de la discipline dans les années 1960, il participe d'un courant de pensée attaché à la question de la composition, mais d'une composition tenant compte des paysages naturels, ruraux et urbains. Il laisse peu d'écrits, mais ses interventions furent représentatives des pratiques techniques et des méthodes de l'époque. Parallèlement à ses études à l'école des Beaux-Arts de Paris, il travaille dès 1937 dans l'atelier de Le Corbusier. Il intervient entre autres avec A. Wogenscky sur le projet de reconstruction de Saint-Dié⁸⁴. Il prend ensuite la direction de l'agence d'urbanisme d'Alger en

⁸⁴ Le travail de G. Hanning est reconnu par Le Corbusier qui confirme dans un de ses courriers avoir confié au jeune G. Hanning le soin de faire les croquis de la ville détruite.

1953 puis, en 1963 rejoint le service d'études générales à l'Agence Foncière et Technique de la Région parisienne, il termine sa carrière de 1973 à 1980, en travaillant à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île de France⁸⁵.

G. Hanning appuie sa réflexion sur plusieurs notions qui marquent profondément la pratique urbaine à partir des années 1970, composition, trame foncière, paysages... Dans le cadre d'un courrier à la préfecture de la Région parisienne en 1973, il reprecise ainsi l'objectif d'un travail à l'échelle régionale : « *Les buts d'une politique du paysage régional sont, en effet, bien clairs : préserver et développer les valeurs patrimoniales de Paris et de ses environs, rehausser la qualité du cadre de vie que constituent les nouveaux paysages urbains et ruraux* » (IAURP, p. 4). L'échelle de la réflexion est posée. La notion de trame foncière est abordée sous une forme éthique et sur un panneau d'exposition consacré à cette notion, il écrit : « *L'approche fondée sur l'étude de la trame foncière est inséparable [...] d'une politesse élémentaire à l'égard de l'espace hérité et des Hommes qui l'habitent.* ».

J. Simon et M. Corajoud

J. Simon (1929-2015) et M. Corajoud (né en 1937) participent activement au renouvellement du métier de paysagiste. Ils mettent en avant la dimension culturelle du projet de paysage, et contribuent ainsi au renouveau de l'École de Versailles. Tous les deux ont une première formation tournée vers le vivant, J. Simon travaille dans la pépinière familiale en Bourgogne avant de passer son diplôme dans la section paysage de l'école nationale « horticulture », alors que M. Corajoud obtient un diplôme de paysagiste reconnu par le ministère de l'Agriculture. Les deux personnalités suivent des formations dans d'autres disciplines, J. Simon dans les arts plastiques lors d'un séjour au Canada et M. Corajoud suit les cours des Arts Décoratifs. Pour payer leurs études ils travaillent tous les deux à l'AUA, Atelier d'Urbanisme et d'Architecture, une grande agence coopérative d'architectes et d'urbanistes⁸⁶. Ils participent à la conception et à la réalisation de plusieurs parcs urbains (Parcs

⁸⁵ Dans sa vie privée, G. Hanning sera le beau-père de Vadim, mais, jusqu'aujourd'hui, il n'existe pas de preuve d'une quelconque influence réciproque.

⁸⁶ L'AUA compte parmi ses membres les plus célèbres P. Chemetoff, B. Huidobro, J. Allègre G. Loiseau, J. Tribel. L'agence est connue pour ses engagements contre « l'establishment », mais surtout pour une intense production architecturale et urbaine et la participation aux débats architecturaux et urbains entre 1960 et 1985.

des Coudrays, Maurepas, Élancourt, Gerland, Vigneux-sur-Seine) et d'espaces verts de grands ensembles (Villeneuve-Saint-Georges, de la Bourgogne à Tourcoing...).

Les deux professionnels sans cesser leur activité libérale militent pour que le métier de paysagiste soit reconnu comme maîtrisant les techniques du vivant, mais aussi comme concepteur capable d'aménager des espaces. M. Corajoud revendique pour les paysagistes un rôle pour les espaces libres équivalent à celui de l'architecte pour les bâtiments. Tous deux expriment leurs idées dans de nombreux articles de la presse professionnelle, et dans de multiples conférences. J. Simon rédige des articles et réalise des photographies pour la revue *Espaces verts* qu'il publie de 1968 à 1982. Ils enseignent tant en France qu'à l'étranger et obtiennent tous les deux le grand prix du paysage : J. Simon en 1990 et M. Corajoud en 1992.

M. Corajoud souligne l'importance de J. Simon dans son apprentissage du paysage et leur combat commun pour renouveler la formation des professionnels. « *J. Simon est évidemment très différent (...) de mes confrères issus des écoles de paysage et, notamment, celle de Versailles. Je leur reprochais leur manque d'intérêt et de culture pour la ville où ils introduisaient tous les signes du démenti. Ils puisaient leur inspiration et leurs références dans l'idée qu'ils se faisaient de la "Nature". Ils collaboraient, sans peine, à l'idéologie des espaces "verts". Je pensais qu'en voulant compenser les effets d'une urbanité, évidemment très dure à cette époque, ils en barbouillaient le sol avec tout un petit fatras de circonvolutions molles, prétendument "naturelles", qui, à mon sens, ne faisaient qu'introduire une violence supplémentaire. Ma critique était injuste, je le sais, mais je la réactive, aujourd'hui, pour bien montrer ce qui me distinguait alors et ce que je vais apporter de nouveau dans l'enseignement que je donnerai ensuite, à l'École de Versailles* » (Corajoud, 2003). Finalement M. Corajoud débute son enseignement à l'École de Versailles en 1970 et l'assure pendant plus de trente ans. J. Simon participe fréquemment à des actions de formation dans cette même école et dans divers établissements au Canada et en Suisse. Ses pratiques pédagogiques seront unanimement reconnues et il entraîne ses élèves dans des pratiques culturelles proches du Land art, dans lesquelles les travaux sont limités et les réalisations éphémères.

Les pratiques professionnelles dans la conception de leurs projets évoluent. M. Corajoud propose des projets aux géométries rigoureuses s'inscrivant dans les pratiques de l'urbanisme, un peu à la manière de Le Nôtre (Blanchon, 2002, p. 276). B. Blanchon explique ainsi deux projets de parc : « *Ce choc entre géométrie et géographie (...) préside bien à la conception des parcs de la Villeneuve et des Coudrays ; mais dans un ordre inversé des efforts qui ont façonné la campagne française. (...) La géométrie n'est pas ici la figure qui se déploie sur un fond, elle est le fond lui-même, le substrat, le site d'origine ; c'est donc la géométrie qui est ici importée,*

mais avec une géographie qui ne peut être nature parce que tendue par le champ urbain » (Blanchon, 2015, n.p.) J. Simon a une pratique différente, portée par sa connaissance des paysagistes des pays nordiques et son expérience canadienne, il travaille ses projets sur le terrain avec une forte dimension plastique et un savoir-faire botanique, pilotant l'hélicoptère ou conduisant lui-même le bulldozer. Ces deux praticiens délimitent ainsi le nouveau champ d'intervention des paysagistes contemporains français.

Certes ces deux professionnels ne furent pas les seuls à contribuer au renouvellement de la pensée paysagère, B. Lassus et J. Sgard participent également à ce mouvement. Cependant, l'expérience commune, une double formation technique et artistique, leurs premiers travaux à l'AUA, leurs quelques années de collaboration et leur militantisme professionnel et pédagogique en font sans doute, deux des personnalités qui ont fait évoluer les pratiques. Leurs savoir-faire illustrés par leurs réalisations et leurs nombreux écrits dans les revues professionnelles illustrent la situation des paysagistes : ils sont concepteurs, ne traitent pas seulement du végétal mais de l'espace dans toutes ses dimensions, urbaines, rurales et même naturelles.

0 0

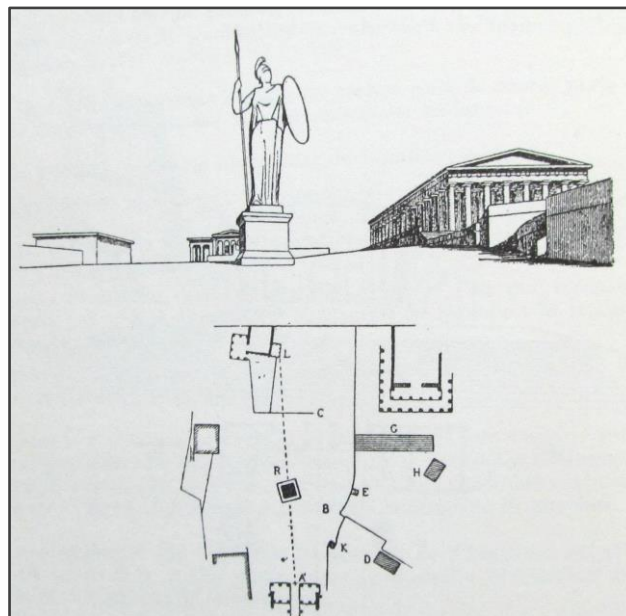
0

Le temps de la production des doctrines n'est pas clos. L'émergence de nouvelles pratiques environnementales, les questions relatives à la transition énergétique ; les recherches sur les écologies urbaines (Barles S., Blanc N., 2016), les réflexions sur les participations citoyennes et le statut du paysage (Sgard A. 2010) traduisent des approches nouvelles qui pourraient donner lieu à de nouvelles doctrines. Ces travaux contribuent déjà à l'évolution de la formation des professions et certaines pratiques de projets se réfèrent à ces problématiques.

1. 2. 3. La formation des paysagistes

L'École de botanique de Versailles

La formation des paysagistes se met lentement en place au milieu du XIX^{ème} siècle. Dans la suite des travaux des grands parcs urbains de la période haussmannienne, une formation est proposée en 1874 dans le cadre du potager du roi à Versailles. Il s'agit de former les techniciens chargés de l'entretien et de la conception des espaces verts urbains. À l'origine cette formation est essentiellement botanique, il s'agit d'une école d'horticulture, mais dans laquelle une chaire d'architecture des jardins est occupée par les plus grands spécialistes de l'époque. De 1878 à 1892 le cours est donné par A. Choisy, célèbre ingénieur-architecte, polytechnicien. Il est le premier à constater que le temple grec est construit avec quelques déformations pour donner l'impression d'une parfaite régularité, mais surtout il décrit l'itinéraire de découverte de l'Acropole. La disposition des Propylées, de la statue d'Athéna et du Parthénon est expliquée par la recherche d'effets pour le promeneur accédant au site (document 8). Cette représentation perspective est utilisée par Le Corbusier dans son ouvrage *Vers une architecture* et régulièrement reproduite pour décrire un principe de composition monumentale et paysagère. Les principes de portes, de couloirs, de découvertes, de surprises, de points de vue, deviennent des dispositifs paysagers, jouant sur les perceptions liées au déplacement. Le programme pédagogique de cette première école intègre donc une importante formation à l'architecture et à l'urbanisme.



Document 5 : Analyse de l'Acropole au débouché des Propylées
(Croquis extrait de *l'Histoire de l'architecture* de A. Choisy, 1899)

De 1900 à 1933, une partie de l'enseignement est assurée par É. André et son fils R.-É. André. É. André acquiert une bonne connaissance des végétaux dans la pépinière familiale, et débute sa vie professionnelle aux services des parcs et jardins de la ville de Paris sous l'autorité d'Alphand. Il conçoit et surveille les travaux du Parc des Buttes Chaumont ce qui lui vaut une célébrité internationale. Avec son fils qui rejoint l'agence créée lorsqu'il quitte le service des parcs et jardins, il réalise des parcs en Angleterre, en Amérique du Sud et en Europe centrale. Il établit le projet et surveille l'aménagement des remparts de Luxembourg et des parcs de villes d'eau, Mondorf-les-Bains et Longwy. Un des aspects importants de leur pratique fut leur contribution, à l'étranger, à plusieurs plans d'extension et d'embellissement : les futurs plans d'urbanisme. Les travaux prennent en compte le site, qu'il soit architectural, urbain ou naturel n'hésitant pas à reprendre des compositions à la française, ou au contraire utilisant le végétal existant : « *Je dois exprimer mon sentiment sur le respect dû aux beaux et vieux arbres et prendre leur défense devant les gens qui ne résistent pas à la tentation de les abattre sans nécessité absolue. Les arbres doivent être conservés dès qu'il y a doute sur l'opportunité de les supprimer. C'est à l'artiste à faire pour eux des sacrifices, à modifier ses plans, à tirer profit de leurs formes nobles, grandioses, tourmentées ou pittoresques* » (André, 1879, p. 341).

Les pensionnaires de la Villa Médicis au début du XX^{ème} siècle

Le début du XX^{ème} siècle est un moment particulièrement riche dans les réflexions sur la ville et le paysage. À l'issue d'un concours, les meilleurs étudiants des écoles d'architecture deviennent lauréats du Grand prix de Rome et obtiennent une bourse leur donnant les moyens de poursuivre leurs études à la Villa Médicis. Ils contribuent à développer la connaissance des patrimoines antiques et effectuent des reconstitutions. Au début du XX^{ème} siècle, des échanges s'établissent avec l'École d'Athènes qui accueille des normaliens qui privilégient les approches historiques et géographiques dans leurs recherches archéologiques. Plus que la reconstitution d'un objet architectural, le site et l'environnement deviennent des outils de la recherche archéologique. Des architectes, grands prix de Rome, se rencontrent à la Villa Médicis, assimilent la démarche prônée par les « Athéniens » et traitent de la question du site (Loyer, 1999, P. 499, n. 625). H. Prost⁸⁷, L. Jaussely⁸⁸ et T. Garnier abordent leurs projets de reconstitution avec une vision plus globale que celles de leurs prédécesseurs, tenant compte d'une large vision du site. Cette démarche influence leur pratique comme le montre le projet de

⁸⁷ H. Prost sera l'urbaniste des villes de Saint-Dié et de Metz entre les deux guerres.

⁸⁸ L. Jaussely sera l'urbaniste de Vittel entre les deux guerres.

ville industrielle de T. Garnier, dessiné lors de son séjour à la Villa Médicis de 1901 à 1903. Ce travail comporte 150 planches aquarellées présentant un projet d'ensemble de la ville allant du grand paysage avec la vallée, la mer, les coteaux pour illustrer les implantations des barrages hydrauliques, des hauts fourneaux mais aussi des administrations et des quartiers résidentiels (document 6).



Document 6: Vue axonométrique de la cité industrielle dessinée par T. Garnier, 1903. (URL : https://www.citedelarchitecture.fr/sites/default/files/documents/2017-09/fo_citeindustrielle_def.pdf)

Ces nouvelles doctrines sont expérimentées dans les colonies françaises et surtout au Maroc où travaillent A. Agache et J.-Cl.-N. Forestier sous la direction de Lyautey. Mais c'est à la SFU, la Société Française des Urbanistes, créée en 1911 que se retrouvent la plupart de ces personnalités qui s'efforcent jusqu'aux années 1940 de donner corps aux premiers projets d'urbanisme en France.

L'École Nationale Supérieure du Paysage

Au sein de l'École d'horticulture est créée en 1945 une section dite « du paysage et de l'art des jardins » qui propose une formation nouvelle aux métiers du paysage. C'est seulement en 1976 que cette section devient une école à part entière. Elle reste à Versailles, alors que l'École d'horticulture est déplacée à Angers en 1995. M. Corajoud et J. Simon donnent une nouvelle orientation à l'enseignement et à la pédagogie. Le dessin et la culture générale deviennent des éléments déterminants lors de la sélection des futurs étudiants. La ville devient

un objet d'étude privilégié et une large ouverture aux idées de l'époque contemporaine marque l'enseignement. Beaucoup d'enseignants conservent une pratique libérale et entretiennent des liens privilégiés avec les grands noms l'architecture et de l'urbanisme.

Bilan des formations aux métiers du paysage en France en 2016

* L'École de Versailles a mis en place une formation supplémentaire à Marseille avec les mêmes objectifs et pratiques pédagogiques qu'à Versailles, les étudiants sont recrutés par concours et 70 sont formés chaque année dans ces deux écoles.

* Le ministère de la Culture a créé deux formations de Paysagistes DPLG dans le cadre des écoles d'architecture de Bordeaux et de Lille, chacune formant 25 paysagistes chaque année.

* Le ministère de l'Agriculture a ouvert deux formations, à Angers en 1972 et à Blois⁸⁹ en 1993 dont la formation donne accès à un diplôme d'ingénieur-paysagiste.

* Deux autres formations sont dispensées à Lille dans le cadre de l'ISA⁹⁰ relevant d'une démarche d'apprentissage donnant droit au titre d'ingénieur ; à Paris l'école de l'art des jardins ESAJ, est une école privée permettant de recevoir le titre de paysagiste.

Toutes ces formations accordent, depuis 2015, un titre de paysagiste après trois années et l'obtention d'un master. Chaque année de 250 à 270 professionnels sont ainsi formés. Il faut aussi souligner que de nombreux paysagistes, qui exercent en France, suivent leur formation en Belgique à Gembloux ou en Suisse à Genève. Le législateur vient de décider, dans le cadre de la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, de protéger le titre de paysagiste-concepteur pour différencier ces professionnels des pépiniéristes, aménageurs de jardins ou entrepreneurs chargés de l'entretien des espaces verts qui s'attribuent aussi le titre de paysagiste. Ce bilan montre donc un ensemble complexe de formations différentes, parfois à dominante de connaissance botanique, parfois à dominante culturelle et attachées à des échelles de conception différentes : du jardin au territoire. Cette situation, ces compétences, ces organisations professionnelles, ces débats, retranscrivent parfaitement la situation de la notion de paysage qui couvre un champ allant de la matérialité du territoire à l'abstrait des représentations et du sens ; de l'entretien de la nature à un travail culturel pouvant se limiter à la production de sens, en passant par des mises en scène⁹¹.

⁸⁹ L'ouverture de cet établissement a bénéficié du soutien de J. Lang qui a ainsi favorisé la réutilisation des bâtiments de la chocolaterie Poulain. L'école de Blois publie en ligne la revue : *Les cahiers de l'École de Blois* et participe à « Projets de Paysage ».

⁹⁰ ISA : Institut supérieur d'agriculture de Lille.

⁹¹ Le thème de la mise en scène de la forêt est développé par B. Boutefeu dans sa thèse de géographie. Compte rendu par J.-P. Husson dans la *Revue Géographique de l'Est* URL : <https://journals.openedition.org/rge/1965>

00
0

1. 2. 4. Le projet de paysage

*« L'espace sur lequel on m'a demandé d'intervenir m'intéresse moins que la manière dont il entretient des rapports avec les espaces autour de lui. J'appelle cela l'horizon : la manière dont chaque espace bascule dans l'espace d'à côté, qui lui-même bascule dans l'espace d'à côté, et de fil en aiguille atteint ce que l'on a appelé l'horizon. Ce dernier est pour moi le concept fédérateur du paysage » (M. Corajoud, entretien avec P. Madec, dans *Techniques et Architecture*, n 403, 1992, p. 62)*

En abordant le travail du paysagiste par le projet, notre propos n'est pas d'exclure certains intervenants, autodidactes ou de formations dites techniques, mais de s'interroger sur les pratiques de conception, lorsqu'elles apportent des éléments nouveaux et ne se limitent pas à la reproduction de modèles ou de dispositions paysagères⁹², mais prennent en compte le site, le lieu, les besoins, et les moyens... Analysant le travail du paysagiste, J.-M. Besse identifie trois axes de travail : le sol, le territoire et le milieu vivant.

* Le sol n'est pas une page blanche. Il est porteur d'histoires dont les traces sont encore sensibles mêmes si elles sont parfois effacées, il est un véritable palimpseste⁹³. Le sol est aussi le soubassement géomorphologique du paysage, mais ce sont surtout les traces de l'histoire que le paysagiste doit évaluer, conserver, valoriser, hiérarchiser. Cette attitude est différente de la démarche des paysagistes qui accompagnaient la réalisation des grands ensembles et qui tentaient de reconstituer des environnements « pseudo naturels » entre les immeubles.

* Abordant la question du territoire, J.-M. Besse suggère qu'il s'agit d'un « retour de la Géographie » (Besse, 2009, p. 61). Les paysagistes ont appris à travailler à différentes échelles, à aborder les liens entre les villes et les territoires ruraux associés. Les propositions d'aménagement d'un lieu dépassent les limites physiques de celui-ci et s'interrogent non seulement sur l'apport des vues sur les extérieurs, mais aussi sur les liens physiques ou relevant d'aspects socioculturels.

⁹² Il ne s'agit pas de nier l'importance du rôle des professionnels qui ont acquis des savoir-faire qui répondent à des attentes sociales, mais bien plus de nous interroger sur l'aptitude et les méthodes permettant d'apporter des réponses pertinentes au regard du site.

⁹³ Dans le cadre de nos travaux sur le terrain, nous avons été souvent confrontés à des personnes regardant un lieu et racontant avec émotion leurs pratiques passées, leur ancien cadre de vie, alors que toutes les traces matérielles avaient disparu.

* La troisième dimension est celle du vivant, de la rencontre de la ville et de la nature, car il n'y plus d'opposition radicale entre le minéral représenté par l'urbain et le végétal de la nature qui entoure ces espaces. La pensée paysagiste fait rencontrer les deux univers, l'approche environnementale vise la qualité de l'air et de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur et développe la biodiversité que les palettes végétales peuvent enrichir (Bourdeau-Lepage, 2017)

Ces trois dimensions précisent le cadre, voire l'éthique, dans lequel les projets paysagers s'engagent : « *Il est possible que le projet de paysage soit la mise en œuvre de cette sorte de jurisprudence, qui se soucie pour agir dans l'espace urbain, des particularités du site, du territoire et du milieu naturel. La pensée du paysage pour le paysagiste est une pensée du possible. Plus précisément, elle est la recherche des possibles contenus dans le réel* » (Besse, 2009, p. 63). Cette pratique du projet paysager semble naître de la critique du grand ensemble qui, pendant un quart de siècle, fut la mise en œuvre brutale sur une « zone » géométrique, de réponses aux simples besoins quantifiables de logements, pour résoudre la question des taudis et répondre au baby-boom de l'après-guerre.

Le projet de paysage tient aussi au savoir-faire, à l'expérience et aux valeurs du professionnel. S. Keravel, docteur en géographie, paysagiste dplg (diplômé par le gouvernement) et maître de conférences en théorie et pratique du projet à l'École Supérieure du Paysage de Versailles, a publié en septembre 2015 un ouvrage qui décrit les processus de conception de divers projets d'aménagement. Cet ouvrage intitulé : *Passeurs de Paysages* a pour sous-titre *Le projet de paysage comme art relationnel*, et se propose d'observer le travail de paysagiste comme celui d'un « passeur », d'un auteur, d'un artiste, d'un artisan dont l'œuvre « *s'étend au-delà de sa matérialité et devient un élément reliant. (...) L'art du paysagiste, en effet est un art de passeur, passeur qui doit à la fois savoir saisir un site, le rencontrer, et s'en dessaisir, le transmettre* » (Keravel, 2015, p. 12). L'auteur a pu s'entretenir avec les principaux paysagistes contemporains, M. Corajoud, J. Sgard, M. Vexlard, B. Lassus, G. Clément, non seulement sur « leurs doctrines », mais aussi sur les choix, les décisions prises, les démarches adoptées. Ce travail s'accompagne d'une importante collecte de documents graphiques, non seulement pour illustrer la réalisation, mais aussi les étapes du travail de conception. Trois grandes catégories de projets, d'approches de paysages sont identifiées : les « passeurs de paysage à lire », les « passeurs de paysage à vivre » et les « passeurs de paysages à déployer ».

* Lorsque les paysages sont donnés à lire, le paysagiste prend contact avec le site en racontant une histoire qu'il va retranscrire, inscrire sur le site, pour que le promeneur puisse retrouver cette histoire et ainsi accéder à une connaissance du site. Pour illustrer cette démarche, S. Keravel prend l'exemple du travail de B. Lassus, dans le « Jardin du Retour » à la corderie

royale de Rochefort. Les aménagements, simple création de vues ou apport d'éléments, végétaux ou mobiliers, rappellent l'histoire du site, son passé industriel, son lien avec la ville, les végétaux importés, les friches et l'abandon du site... Le promeneur ne reconstitue pas forcément la totalité de l'histoire du site, mais certains éléments lui permettent de « rentrer dans le site ». Le jardin atlantique sur la dalle Montparnasse de l'Agence Parage, ou le sentier du Puy-de-la-Croix où le paysagiste A. Freynet propose un conte pour structurer son travail sont deux autres illustrations de cette démarche.

* La deuxième catégorie de projets est à l'opposé de projets qui construisent des histoires et donnent à les lire. Elle laisse la plus grande liberté aux phénomènes naturels, à une dimension vernaculaire, les promeneurs pratiquent le site et sont libres de leur interprétation, de l'exercice de leur sensibilité, dans ces paysages à vivre. L'aménagement des usoirs⁹⁴ dans un village de Picardie par l'agence « À ciel ouvert » est particulièrement exemplaire par l'utilisation de dispositifs, fossés ou rigoles, et de végétaux déjà utilisés dans le village. L'équipe est attentive à éviter toute intervention qui rappellerait un milieu urbain et elle utilise les moyens et solutions existants sur le site. Après la description d'un projet de G. Chauvel mené avec les étudiants de l'École Supérieure du Paysage de Versailles, S. Keravel détaille le projet de G. Clément pour le parc Henri Matisse de Lille. La réalisation est poussée à l'extrême puisqu'un lieu surélevé, inaccessible au public, laisse le végétal totalement libre de se développer, permettant au processus naturel de se déployer complètement. « *Cette démarche (...) induit un rapport très libre entre le public et le site (...) le projet (...) reste ouvert et disponible à toute interprétation. Il permet l'existence de plusieurs lectures du lieu, plusieurs points de vue* » (Keravel, 2015, p. 93)

* Troisième attitude identifiée, celle du « Passeur de paysage à déployer » ; c'est une attitude intermédiaire dans laquelle le concepteur offre quelques pistes, quelques voies d'interprétation, mais sans message formalisé, laissant des vides voire créant des manques pour suggérer l'investissement personnel. Au Museumpark de Rotterdam, Y. Brunier propose un itinéraire basé sur une « exacerbation » des caractères du lieu incitant le promeneur à porter un regard plus large ou plus précis sur le site. G. Descombes et C. Mosbach réalisent des aménagements dans lesquels des manques, des blancs, des traces dépourvues de signification préétablie permettent à l'imaginaire de se déployer. « *C'est une subtile tension entre signe et non-signe, entre vide et plein. En proposant une amorce, un début de récit, cette approche ne laisse pas le visiteur totalement démuné, mais l'invite à prendre part au projet grâce à l'appel*

⁹⁴ Le terme « usoirs » est traditionnellement utilisé en Lorraine pour désigner la bande de terrain située entre les façades et la chaussée. Son utilisation est régie par le code des usages locaux, parfois mis en forme par les chambres d'agriculture départementales, par exemple dans le département de la Moselle.

offert par les vides du récit ; y prendre part à la fois mentalement, le badaud déploie le récit par son imaginaire, et physiquement » (Keravel 2015, p.127).

Ce travail de S. Keravel constitue une analyse fine des intentions, des pratiques, des savoir-faire et des connaissances mobilisées par les paysagistes contemporains. Leur travail dépasse non seulement la mise en forme, la disposition et le choix de végétaux et leurs projets ont des contenus culturels forts, portés par une éthique respectueuse des promeneurs ou simples passants. Les aménagements permettent un investissement dans le site et laissent, suivant les démarches, des espaces de liberté pour que chacun puisse accéder aux sites, aux paysages et au monde. Il ne s'agit plus d'offrir un spectacle ou un tableau à admirer, mais d'un itinéraire pour accéder à une connaissance. Les catégories proposées par Sonia Keravel ont l'avantage de caractériser les pratiques. Mais elles sont surtout des marqueurs sur une échelle qui situe les projets de paysage selon les modalités qu'ils offrent pour accéder au site et au milieu.

0 0

0

Le terme de construction des paysages ne désigne pas un processus totalement maîtrisé, même si depuis quelques années une profession de paysagiste se structure. Le paysage est le fruit des multiples décisions par lesquelles des communautés, s'appuyant plus ou moins sur les conditions naturelles, habitent la terre. Le paysagiste intervient sur cette matérialité pour permettre à l'habitant de mieux accéder au site par une approche sensible à travers des récits et des actes matériels qui donnent ainsi, du sens au lieu. Par son travail, le paysagiste révèle une tension entre les éléments matériels existants, confirme, restaure ou donne du caractère aux lieux.

Les environnements urbains récents construits dans l'urgence, ont très souvent détruit les liens des hommes avec la nature et l'environnement naturel ; les transports ont réduit les échanges entre le corps et le lieu. Les hommes sont mis en situation de consommateur d'images et de spectacles, négligeant la matérialité et le rapport au monde. Au regard de cette situation, l'émergence d'une profession s'efforçant de reconstruire les liens avec le paysage est peut-être, pour partie, une forme de compensation. Les formations, comme dans beaucoup d'autres domaines du cadre de vie, sauf sans doute pour les architectes, se mettent en place dans le milieu du XIX^{ème}, époque durant laquelle l'importance accordée à la connaissance du végétal s'accompagne d'une formation à l'architecture et à l'art des jardins. Cette formation précède celle des urbanistes qui date en France des années 1910. Les principaux paysagistes, É. André, J.-Cl. N. Forestier, É. Redon, J. Vacherot, sont étroitement associés jusque dans les années

trente à ce nouveau métier, l'urbaniste. Mais entre les deux-guerres, les architectes et urbanistes s'appuient sur les idées du mouvement moderne et prennent leurs distances avec ces pratiques paysagères, qui tombent peu à peu en désuétude. Les professionnels du paysage se limitent alors à des travaux sur les parcs jardins ou les espaces verts, et participent peu au débat général sur le paysage et l'aménagement. Dans les années 1970 un renouveau de la pensée du paysage se fait jour avec une approche globale⁹⁵ qui conduit à une nouvelle formation à l'École de Versailles et au titre de Paysagiste-concepteur. Pour porter celui-ci : « *il faut avoir suivi une formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique* »⁹⁶. Il est à noter que l'aspect culturel est mis en premier dans la loi de 2016. Mais la diversité des formations traduit bien la variété des approches du paysage et les compétitions entre écoles et ministères, mais souligne aussi une ouverture considérables des pratiques en matière de paysage.

⁹⁵ Un article de G. Bertrand : « Paysage et géographie physique globale » publié en 1968 dans la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* a sans doute relancé le questionnement autour du paysage.

⁹⁶ Article 174 de la loi du 8 août 2016 : « Seuls peuvent utiliser le titre “paysagistes concepteurs”, dans le cadre de leur exercice professionnel, les personnes titulaires d'un diplôme, délivré par un établissement de formation agréé dans des conditions fixées par voie réglementaire, sanctionnant une formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère. Pour bénéficier de ce titre, les praticiens en exercice à la date de publication de la présente loi doivent satisfaire à des conditions de formation ou d'expérience professionnelle analogues à celles des titulaires du diplôme mentionné au premier alinéa

1. 3. De la protection à la gestion des paysages

Les paysagistes ne sont pas les seuls intervenants en matière de paysages. D'autres professionnels produisent des connaissances, participent à des décisions qui s'appuient sur des cadres règlementaires ou législatifs dont l'objet est la conservation ou la gestion du paysage. L'objectif n'est pas, comme pour les paysagistes, d'intervenir sur le lieu, mais d'influencer voire contraindre les comportements individuels et collectifs pour conserver, réhabiliter ou créer une qualité paysagère. L'apparition de cette problématique dans le courant du XIX^{ème} siècle est étroitement liée à une demande sociale qui vise, particulièrement en France, la conservation d'un patrimoine collectif marqueur d'identité.

Au regard des politiques de protection qui relèvent de l'État, les collectivités exercent depuis la décentralisation la gestion des paysages quotidiens et assurent à travers les réglementations d'urbanisme et l'instruction des autorisations de construire un contrôle sur des bases plus ou moins explicites. Contrairement à ce qui est parfois affirmé par certains services, les recours contre les décisions sont assez rares, quelques dizaines chaque année et la jurisprudence reste peu développée, bien que se structurant ces dernières années en raison de recours nombreux contre les projets éoliens ou des immeubles de grande hauteur.

1. 3. 1. Le contexte législatif du « paysage patrimoine » au « paysage bien commun »

« Le droit positif français façonne le paysage dans un contexte d'appropriation, d'actions publiques d'aménagement, et de projets collectifs favorisant le passage d'un droit du paysage à un droit au paysage par le biais de l'intérêt paysager. » (Barrière, 2012)

En France, le paysage est souvent abordé sous un angle patrimonial et selon les modalités très proches de celles suivies pour les monuments historiques. Un premier éclairage sur les liens entre patrimoine et paysage est donné par leur situation au regard du contexte législatif, notion plus large que celle de lois, car elle souligne la prégnance d'oppositions

entre institutions, professions et associations. Contrairement aux pratiques anglo-saxonnes ou d'Europe du Nord, en France le paysage est pensé de façon quasi exclusive jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle comme un monument, un objet disposant d'une stabilité de longue durée, et dont la gestion relève de politiques de l'État. L'apparition récentes de préoccupations liées à la nature et à l'environnement exige un changement d'échelle, une concertation au niveau local et l'invention de nouveaux outils. Mais c'est la prise en compte, encore balbutiante, de la Convention Européenne du Paysage signée en 2000 qui pourrait apporter un changement significatif. La Convention accepte, voire demande, des projets nouveaux, des politiques paysagères plus créatives, et la dimension patrimoniale n'est alors qu'une des politiques possibles. La Convention Européenne du Paysage engage à considérer celui-ci d'abord comme un élément de bien-être quotidien (Bailly , 2014), individuel et collectif, qui exige l'attention, la création, l'adaptation, la requalification, avant de devenir, peut-être, patrimoine.

Durant l'été 2016, deux lois concernent le patrimoine et le paysage

La loi promulguée le 7 juillet, élaborée par le ministère de la Culture, s'intitule « Loi liberté de la création, architecture et patrimoine », une seconde loi portée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable, intitulée : « Loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages », est promulguée un mois plus tard, le 8 août 2016. En ce qui relève du paysage, les deux projets tentent de faire évoluer les procédures de protection et l'examen des débats parlementaires illustre le contexte particulier de cette approche française.

* La présence quasi simultanée de deux projets portés par deux ministères montre l'existence de deux administrations avançant chacune selon sa logique, ses enjeux et ses priorités ;

* Les deux projets visaient à l'origine une certaine décentralisation, en établissant des Plans locaux d'urbanisme patrimoniaux, et en supprimant la procédure des sites inscrits. La forte mobilisation des professionnels (Architectes en chef des Monuments Historique (ACMH), Architecte des bâtiments de France (A.B.F.), ...) et d'associations (Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, l'Association des villes d'art et d'histoire...) a bloqué et fait évoluer ces projets. Ils se limitent désormais à quelques modifications de procédures et à l'apparition d'une nouvelle catégorie, celle des « Sites Patrimoniaux Remarquables ». Cette catégorie regroupe désormais

plusieurs procédures⁹⁷, Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), et les Secteurs Sauvegardés qui doivent disparaître à terme. Cette démarche est présentée par le service de communication du ministère de la Culture comme pouvant « relancer la politique en faveur du patrimoine urbain et paysager », mais dans les faits les procédures ne changent guère.

* Les deux lois renforcent des professions à forte dimension culturelle, comme les architectes dont le recours obligatoire est un peu étendu par la baisse du seuil⁹⁸ ou encore les paysagistes qui obtiennent la protection d'un titre de paysagiste-concepteur. Il est à noter qu'une hiérarchie entre ces deux métiers est maintenue. L'intervention devient obligatoire de l'un ou l'autre de ces professionnels à partir d'un certain seuil pour les lotissements, mais à partir d'un seuil supérieur la présence d'un architecte est obligatoire.

* Les deux lois manifestent les mêmes préventions au regard des règlements locaux. La loi portée par le ministère de la culture et de la communication permet aux architectes, bien évidemment sous certaines conditions, de déroger aux règlements locaux pour des expérimentations, des créations. Par ailleurs l'Atlas des paysages devenu obligatoire à l'échelle départementale ne relève que du domaine du savoir, de la connaissance et non de l'opérationnalité comme cela fut envisagé par les rédacteurs du projet de loi. L'idée de sa prise en compte dans les PLU est abandonnée et son échelle d'intervention privilégiée est celle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)⁹⁹, du SCoT. Dans le même état d'esprit, l'article sur les alignements d'arbres et leur protection a fait l'objet d'un débat et faillit être abandonné. En effet, la protection est déjà possible par une inscription dans le PLU au

⁹⁷ Les secteurs sauvegardés, les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine et les Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager. Les règles fiscales qui doivent être modifiées risquent de réintroduire certaines différences en particulier au niveau des avantages fiscaux suivant les secteurs. 850 sites sont concernés et devraient bénéficier de cette appellation, dont Nancy au titre des différentes protections existantes.

⁹⁸ Le recours à l'architecte est rendu obligatoire par la loi de 1977, car la qualité, en particulier des paysages, est reconnue d'intérêt public. La création d'un seuil s'accompagnait d'un contrôle obligatoire de la qualité par les CAUE, Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, ainsi la qualité des projets aurait été vérifiée.

⁹⁹ Il faut souligner que le PADD n'est pas opposable aux tiers et il ne permet pas, par lui-même, de s'opposer à un projet.

titre des éléments paysagers¹⁰⁰, mais tout à fait en fin de parcours législatif l'article fut rajouté, manifestant la prévention au regard des élus locaux responsables des PLU.

Le bilan de ces deux lois demeure en ce qui concerne le patrimoine et le paysage très en retrait au regard des ambitieux projets initiaux ; et la pertinence des cadres anciens¹⁰¹ en ressort confortée, en particulier celui de la loi de 1930 sur les sites. Cependant quelques dispositions sont prises pour la mise en œuvre de la convention européenne, comme la définition des objectifs de qualité paysagère¹⁰² et la reprise de la définition du paysage :

« Art. L. 350-1 A. — *Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques* ».

En France, l'approche patrimoniale du paysage reste privilégiée, et la législation sur le paysage suit celle des Monuments historiques

¹⁰⁰ Débat au sénat sur la biodiversité 07.07.2015

M. Jérôme Bignon, rapporteur. — *L'amendement n° COM-279 concerne la protection des allées et alignement d'arbres. Or les PLU ont la possibilité d'identifier des éléments de paysage et des espaces de continuité écologique à préserver, ce qui permet déjà de protéger ces allées. Retrait ?*

L'amendement n° COM-279 est retiré.

L'article sera finalement rajouté en dernière lecture

¹⁰¹ Débat au sénat sur la biodiversité 07.07.2015 Article 69

M. Jérôme Bignon, rapporteur. — *Mon amendement n° COM-636 rétablit la procédure d'inscription existante. C'est un outil historique de la préservation du patrimoine naturel, datant de 1930, dont la suppression n'apporterait qu'un gain administratif et budgétaire minime. L'avis de l'ABF éclaire les décisions des élus locaux, sachant qu'il est suivi dans 70 % des cas. La révision des sites inscrits améliorera la crédibilité du dispositif d'inscription.*

L'amendement n° COM-636 est adopté.

¹⁰² « Art. L. 350-1 C.-Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 141-4 du code de l'urbanisme et à l'article L. 333-1 du présent code désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale. « Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 333-1 visent également à garantir la prévention des nuisances lumineuses définie à l'article L. 583-1. »

La Révolution française et les destructions qui l'accompagnent¹⁰³, ouvrent très vite la question du patrimoine et lancent les premières mesures d'inventaire, de conservation et de protection des monuments. L'abbé Grégoire justifie la sauvegarde des monuments en expliquant qu'ils sont l'émanation de la culture du peuple français et à ce titre ils constituent un patrimoine national. Quelques dizaines d'années plus tard, la Restauration donne une dimension politique à la conservation des monuments, car ils symbolisent la permanence de la France, et de ses institutions. Point commun, tant dans la période révolutionnaire que sous la Restauration, la question reste posée à l'échelle de l'État et non des collectivités locales.

Les Préfets¹⁰⁴ sont les premiers à engager les travaux d'inventaire souvent avec l'aide d'associations locales. Puis le ministère de l'éducation et des beaux-arts sous l'impulsion de Guizot, crée un poste d'inspecteur général des Monuments historiques chargé de surveiller le patrimoine et la première liste des bâtiments à protéger est publiée en 1840. La protection de sites apparaît quelques années plus tard. En 1861, la forêt de Fontainebleau est classée par décret impérial sous l'influence des peintres de l'école de Barbizon ; puis en 1897 les cascades de Gimel en Corrèze sont le premier site naturel classé. Une loi de 1887 sur les Monuments historiques donne naissance au corps des architectes en chef¹⁰⁵ et ouvre la possibilité de classer des monuments d'intérêt national lorsqu'ils sont propriétés publiques ou si les propriétaires privés donnent leur accord à cette protection. La loi consacrée aux sites suit quelques années plus tard, en 1906, avec les mêmes principes et permet de classer des « monuments naturels » et des sites présentant un « intérêt général du point de vue artistique ou pittoresque ». La dimension naturelle n'est pas prise en compte en tant que telle, mais en tant que support d'une pratique artistique, le législateur demeure strictement dans la dimension esthétique et culturelle. Dans chaque département une commission des sites est créée sous l'autorité du préfet, elle comprend l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, l'agent voyer en chef, le chef de service des eaux et forêts, deux Conseillers Généraux et cinq membres choisis par le Conseil Général parmi les notabilités des arts, des sciences et de la littérature (Article 1^{er} de la loi de 1906).

Ce début du XX^{ème} siècle est marqué par l'investissement d'associations extrêmement actives, en particulier auprès de parlementaires, avec des objectifs de développement

¹⁰³ Le 14 août 1792, l'Assemblée législative vote un décret autorisant la destruction des symboles de l'ancien régime.

¹⁰⁴ Le travail de recensement s'effectue à l'initiative des représentants de l'État dans les départements, structures administratives mises en place pour éviter le renouveau des provinces.

¹⁰⁵ La particularité de cette administration et de faire appel à deux catégories d'architectes. Celle des architectes en chef des monuments historiques, (de statut libéral, mais ayant un monopole de droit sur tous les édifices protégés. Cette situation évolue très lentement en ouvrant la possibilité de concurrence entre ACMH) Celle des Architectes des bâtiments de France, fonctionnaires de l'État chargés de l'entretien courant et du contrôle des autorisations de construire dans les périmètres qui accompagnent les monuments historiques.

touristique, le Touring club de France¹⁰⁶, le Club Alpin, ou porteurs de valeurs esthétiques comme la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France¹⁰⁷. Cette association créée en 1901 se donne un objectif de « lobbying parlementaire » qui est toujours d'actualité. Ses membres sont souvent d'anciens conseillers d'État et les présidents successifs, des parlementaires importants comme H. de Cornudet, député puis sénateur. Président de l'association de 1916 à 1930, il est à la même époque rapporteur de la première loi d'urbanisme¹⁰⁸. Dès sa création en 1901 l'association souhaite que les monuments naturels soient protégés au même titre que le patrimoine historique¹⁰⁹. La préoccupation majeure est d'éviter les dégradations faites par les autorités locales ou les propriétaires privés, le « local » est perçu comme incapable de porter sur le long terme un patrimoine qui relève de l'identité nationale.

La loi de 1930 suit, encore une fois, la loi des monuments historiques de 1913, et ouvre les critères de sélection des sites. La protection des monuments naturels peut s'étendre à des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Cette ouverture permet d'élargir les motivations de protection, car plusieurs critères peuvent être appelés simultanément, particulièrement en cas de recours contre la procédure de classement. Le point le plus marquant est la création d'une étape intermédiaire : l'inscription, constituant un palier

¹⁰⁶ Créé à Neuilly, le Touring club de France regroupe quelques passionnés de randonnées cyclistes, mais très rapidement il s'adresse aux propriétaires d'automobiles, et la visite des sites sert à justifier l'utilisation de la voiture.

¹⁰⁷ Le terme esthétique a été rajouté à l'intitulé de l'association lors de sa fusion avec la Société pour l'Esthétique générale de la France créée en 1930. En 1952, son président est H. Texier (1877-1952), et son vice-président J. Boivin-Champeaux, président de la SPPF. Henri Texier décide de faire un legs important à la SPPF (sous forme de titres, évalués en 1956 à près de 15 millions de francs) à condition qu'il y ait fusion entre les deux associations. La dissolution de la Société pour l'Esthétique générale de la France eut lieu le 2 juillet 1954 et la Société pour la protection des paysages de France, devenue Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France fut autorisée à accepter le legs le 10 février 1956. Elle décida en 1957 de l'utiliser pour créer un nouveau bulletin, *Sites et monuments*.

¹⁰⁸ L'association connaîtra quelques tendances plus favorables à une décentralisation, proches du mouvement apparu à Nancy à la fin du XIX^{ème} siècle. D'ailleurs la loi Cornudet de 1919, montre bien cette tentative de confier aux villes et au local la maîtrise de leur avenir.

¹⁰⁹ " *S'il est vrai que le visage de la patrie soit, à un haut degré, l'inspirateur, l'éducateur, original et permanent du goût, ne devons-nous pas veiller à l'intégrité de nos beaux sites avec autant de sollicitude, même avec une piété plus tendre encore, qu'à la conservation de nos œuvres d'art ? S'il est incontestable que cette conservation soit d'utilité publique, celle des beautés naturelles du pays ne l'est-elle pas au même titre fondamental, c'est-à-dire comme nécessaire à l'intégrité du tempérament français, de l'un des caractères ethniques, essentiels de la nation ? Il n'y a pas à mon avis, de plus grave attentat à la dignité d'un peuple que l'amoindrissement chez lui de l'attrait du beau. Sans penser donc à arrêter ni à gêner jamais les progrès nécessaires de l'industrie et du commerce, il importe d'en limiter et diminuer les méfaits possibles et parfois aisément évitables. C'est à en étudier les moyens que devra s'appliquer notre Société.* « Historique et fondation de la Société », *Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France*, n° 2-3, 1902, p. 47-48

avant de procéder éventuellement à un classement¹¹⁰. Mais aucun moyen matériel n'est mis en place, et ce sont les architectes des bâtiments de France, corps de fonctionnaires d'État créé par décret en 1935, qui deviennent responsables de la gestion des sites. Il faut attendre les années 1950 pour que les premiers inspecteurs des sites soient nommés. Mais les profils des premiers recrutements sont assez flous et l'une des principales exigences est de savoir faire de la photographie¹¹¹, ce qui laisse entendre qu'il s'agira essentiellement de valoriser l'existant.

Le paysage-patrimoine reste marqué par l'histoire de la protection monumentale en France¹¹², le service des bâtiments de France reste le principal interlocuteur local, et les associations sont toujours très attachées à la loi de 1930 : « *La législation sur les sites est un îlot de stabilité et de concision au milieu d'un océan de réformes de plus en plus prolixes. Et c'est un vrai bonheur.* » (Jégouzo, Professeur de droit, ancien conseiller d'État, Actes de la journée d'étude du 19 novembre 2010 sur les sites protégés)¹¹³. Pour reprendre les propos de B. Barraqué, dans son étude sur le paysage et l'administration « *... on insiste sur le caractère patrimonial du paysage (...): on parle de legs des générations, d'un ancrage dans le territoire natal d'autant plus nécessaire pour les urbains déracinés par la vie en ville. D'où une problématique plus ancrée sur la protection du passé que sur la création paysagère puisque le paysage est vu comme l'antidote aux effets néfastes du progrès associé à la ville* »¹¹⁴.

La prise en compte de la nature exige de nouvelles procédures, des concertations locales, mais l'État conserve un rôle essentiel

L'émergence des préoccupations environnementales, les développements périurbains, les transformations radicales du monde agricole impliquent des approches moins marquées par des considérations esthétiques, et plus proches des territoires. La mise en place des parcs pour la sauvegarde des paysages exceptionnels ou menacés, dans les années 1960, par le ministère de l'Environnement en 1971, puis la loi de 1993 pour « la protection et la mise en valeur des paysages » permettent de généraliser des protections, décidées par l'État ou des collectivités à

¹¹⁰ Il y avait en 2010, 2700 sites classés et 4800 sites inscrits représentant une moyenne de 1000 hectares soit 4 % du territoire national.

¹¹¹ Cité par B. Barraqué : « *Le paysage et l'administration* ».

¹¹² N° hors-série octobre 2011, *Revue du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement* : la loi de 1930 à l'épreuve du temps : les sites atouts pour les territoires.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ En 2013, dans le cadre de la simplification administrative, le Conseil National du Paysage chargé d'informer annuellement le ministre en charge du paysage des évolutions en cours est intégré à la CSSPP, Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

travers leurs documents urbanisme à l'ensemble du pays. L'État associe les collectivités, mais conserve un rôle important, à l'exemple de la commission départementale des sites dans laquelle la composition est équilibrée, mais où la maîtrise technique des dossiers d'inscription appartient aux services de l'État.

Les parcs naturels nationaux sont créés par décret en 1960 sur le modèle du parc de Yellowstone¹¹⁵ existant aux États-Unis depuis 1872. Ils permettent la conservation de patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et l'État a un rôle essentiel dans la gestion de ces parcs nationaux actuellement au nombre de 10. En 1967, à l'initiative de la Délégation pour l'Aménagement du Territoire (DATAR), qui est un organisme interministériel, des parcs naturels régionaux sont à leur tour créés pour protéger des patrimoines naturels, culturels, et paysagers fragiles. Ils prennent la forme de syndicats de collectivités avec un financement régional, mais doivent être labellisés par l'État. Il existe aujourd'hui 51 parcs couvrant environ 15 % du territoire national.

La création en 1971 d'un ministère de l'environnement et de délégations régionales manifeste l'évolution des problématiques de protection des sites, car l'aspect « paysage » prend une place plus importante que précédemment dans les décisions, et le ministre Robert Poujade, maire de Dijon, souligne la nécessité d'admettre que le paysage puisse changer, certes sous un contrôle « sévère » pour ne pas perdre son caractère. Des plans paysages devaient donner le cadre des évolutions possibles et préciser les caractères à sauvegarder. Les territoires protégés sont de plus en plus importants en surface et couvrent plusieurs milliers d'hectares, l'équivalent de la surface de plusieurs communes. Aussi, la conservation intégrale en l'état n'est plus concevable, comme cela pouvait être le cas d'un site restreint, arbre¹¹⁶, rocher, ou chute d'eau...

En 1993, la loi paysage fait suite aux lois montagne et littoral¹¹⁷ et s'attache à des paysages plus quotidiens, ruraux ou urbains. La loi exige que les procédures d'aménagement, quelle que soit leur échelle, prennent en compte le paysage, et ouvre des possibilités d'actions nouvelles de nature réglementaire, en particulier lors de la demande d'autorisation de construire, par l'obligation pour les déclarants de remplir un volet paysager. Les ZPPAU, Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain, intègrent désormais une dimension paysagère, et de nombreuses agences chargées des études préalables s'entourent des conseils

¹¹⁵ Les parcs naturels français sont beaucoup plus petits que celui de Yellowstone qui fait pratiquement 9 000 km², soit presque le tiers de la Belgique qui en fait 30 500 ; Mais les démarches de protection de la nature sont plus anciennes en France.

¹¹⁶ Plusieurs arbres sont classés en Lorraine : tilleul de Mont-Saint-Martin, poirier de Solutré à Saxon-Sion.

¹¹⁷ La loi littoral met en place l'outil le plus lourd de protection des paysages : la maîtrise foncière par le biais d'un conservatoire. Le paysage des rivages offre des qualités exceptionnelles, il est donc l'un des plus convoités par l'urbanisation de loisirs.

d'un paysagiste. Les évolutions qui suivent relèvent du fonctionnement administratif ou institutionnel. En 1995, est créée la sous-direction des sites et paysages, au sein de la direction de la nature et des paysages au ministère de l'Écologie et du Développement durable. En 2008, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), hérite des attributions des anciennes directions de la nature et des paysages. Cette direction a, entre autre, la charge de veiller à la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage signée en 2000¹¹⁸.

La Convention Européenne apporte en France une nouvelle entrée sur le paysage

« Les sens premiers du Landschaft allemand, du landscape anglais ou du landskab danois permettent de reconsidérer effectivement le paysage d'une manière différente de celle où il a été envisagé dans les pays méditerranéens. Ces termes qui renvoient à un concept complexe alliant de manière indissoluble le pays, la société locale et le système de gouvernement que cette société lui assigne, ouvrent délibérément sur la dimension politique du paysage, sur les relations que les sociétés localisées établissent avec le milieu » (Luginbühl, 2012, p. 398)

Dans les pays anglo-saxons et d'Europe du Nord, l'approche culturelle et politique est privilégiée : le paysage fait plus facilement l'objet d'investigations et de recherches historiques et ethnologiques, que dans les pays où l'approche « artistique » et « patrimoniale » est privilégiée. En particulier, la géographie culturelle s'est développée avec K. Olwig, qui « préconise un retour à ce qu'il nomme "la nature substantielle du paysage", c'est-à-dire un paysage réel par opposition au paysage artistique, et réel en un sens proprement juridique (...) » (Wylie, 2015, p. 154). Le paysage n'est pas considéré comme un spectacle ou un décor, mais dans sa matérialité avec les habitants et ceux qui l'entretiennent. Cette tendance qui relie fortement les paysages dans leur matérialité aux pays et aux territoires est en grande partie à l'origine de la Convention Européenne du Paysage. Le projet a été élaboré de 1993 à 1998 par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE), qui est un organe du Conseil de l'Europe. À l'issue de négociations, au niveau intergouvernemental et en présence d'organisations non gouvernementales, le texte est approuvé à Florence en 2000 et proposé à la

¹¹⁸ La ratification par la France a tardé et date de 2006.

signature ; 21 pays le signent dès 2001¹¹⁹, aujourd'hui 32 pays ont ratifié la convention. Le paysage est reconnu comme un élément essentiel du bien-être des populations et la Convention fixe comme l'une de ses priorités, la participation du public, des autorités locales et régionales à la mise en place des politiques du paysage. Il faut souligner que les principaux représentants français au groupe de travail sont des agronomes et géographes, R. Ambroise¹²⁰, et Y. Luginbühl¹²¹, deux personnalités très impliquées dans les projets locaux, dont certains transfrontaliers avec l'Italie et l'Espagne, et qui développent des problématiques échappant aux approches trop esthétisantes ou historiques. La mise en place se fait progressivement en France, par éléments rattachés à différents textes de loi : en 2014 dans la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)¹²², décisions plus récentes reprises en 2016 dans la loi sur la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et du Paysage. L'exigence de qualité paysagère, jusqu'alors limitée aux entrées de ville, est étendue à l'ensemble du territoire concerné par le document d'urbanisme. La loi ALUR induit une évolution des pratiques de l'urbanisme et liste différentes préconisations présentées comme réponse aux objectifs de la Convention Européenne :

- * les SCoT peuvent se fixer des objectifs « d'amélioration de la qualité paysagère » ;
- * les PLU peuvent fixer des prescriptions concernant les constructions, l'architecture et le paysage¹²³ ;
- * lorsque les PLU étudient les capacités de densification de certains secteurs, ils doivent intégrer les effets pour ne pas porter atteinte à la qualité paysagère¹²⁴ ;
- * lorsque la commune n'a aucun document d'urbanisme, le conseil municipal peut, après enquête publique et par délibération identifier les éléments importants pour la qualité des paysages : tout projet de transformation des éléments repérés devra alors faire l'objet d'une information à la commune¹²⁵.

Peu à peu le paysage acquiert une autonomie au regard des approches patrimoniales, et des outils et des démarches sont mises en place sur l'ensemble des territoires. Dans le glossaire

¹¹⁹ Après la signature, le texte doit être ratifié par les parlements, et il devient applicable dès que dix pays l'ont ratifié. La France le ratifie seulement en 2006.

¹²⁰ Régis Ambroise est chargé de mission au ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt. Il est auteur et participe à de nombreuses recherches (Paysages et agriculture, Paysages de terrasses, Paysages de l'après-pétrole...).

¹²¹ Yves Luginbühl est agronome et géographe, chargé de recherche au CNRS, enseignant et auteurs de nombreux ouvrages et rapports.

¹²² Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.

¹²³ Pour aller plus loin, plusieurs communautés de communes s'efforcent de lier les études des PLU à un plan paysage : Communauté de communes de Monthureux-sur-Saône...

¹²⁴ Cette notion, particulièrement difficile à mettre en œuvre est un peu explicitée dans la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

¹²⁵ Des éléments naturels ou non peuvent être identifiés : des haies, des murs de pierre sèche des calvaires ou des croix de chemin, parfois des éléments architecturaux sur des façades...

accompagnant la convention européenne du paysage le patrimoine apparaît nettement comme un élément second de la problématique paysagère :

« Les orientations pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage précisent que le patrimoine culturel et historique est “inséré” dans le paysage, c’est-à-dire qu’il en est l’un de ses constituants. La Convention Européenne du Paysage concerne en effet tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. La Convention Européenne du Paysage considère le paysage comme l’expression d’un patrimoine plus global, que ce soit celui de l’Europe ou celui des populations. Si la politique du paysage n’est pas à proprement parler une politique patrimoniale, les politiques patrimoniales peuvent concourir aux politiques du paysage. » (Glossaire de la Convention Européenne du Paysage [en ligne] consulté le 12 septembre 2016).

L’identification du paysage à un bien commun

En 2010, la géographe A. Sgard dans un article intitulé « Le paysage dans l’action publique : du patrimoine au bien-commun » souligne l’émergence des termes « biens-communs » associés à paysage, qui prennent la place occupée jusqu’ici par le patrimoine, le terme est générique et justifie également une prise en compte dans les politiques publiques, mais dans des conditions différentes de celles visant à protéger un patrimoine :

« ... deux termes sont de manière récurrente associés au paysage, le patrimoine et, plus récemment, le bien-commun (...). La pratique et le cadre juridique français tendent à enfermer le paysage dans un registre avant tout patrimonial, privilégiant une logique de protection. L’expression de bien-commun pose question : est-ce un équivalent de patrimoine, une facilité de langage portée par la mode, ou un apport innovant qui permet de réinterroger la place du paysage dans le débat et les méthodes d’intervention ? » (Sgard, 2010).

Cette notion, repérée dans les pratiques de certains Conseils d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE), émane essentiellement d’auteurs anglo-saxons ou nordiques comme K. Olwig (Sgard. 2010). Le paysage est un élément matériel accessible à tous, difficilement privatisable, échappant aux stratégies d’acquisition foncière, comme la

montagne, la mer, la rue. Cette approche considère la dimension symbolique du paysage qui devient l'emblème des valeurs partagées et de la démocratie (Sgard, 2012, p.225). Il est toujours accessible, sa consommation ne prive personne et respecte les générations futures non seulement en leur transmettant, mais aussi en leur laissant le soin de réinterpréter le bien transmis, celui-ci n'est pas « gelé ». Au contraire le paysage transmis repose sur les pratiques et les débats du moment : « *le bien commun interroge un futur plus qu'il ne regarde un passé volontiers nostalgique. (...) on laisse aux générations une liberté d'interprétation et d'évaluation des paysages et pas uniquement des espaces muséifiés à vénérer* » (Sgard, 2012, p. 231).

Ce paysage bien commun doit émaner d'un sens commun que l'on ne peut plus atteindre que par le biais « *du dialogue et dans le respect de la démocratie* » (Berque, 1995, p. 172). Le paysage trouve sa place à l'échelle locale, là où le lieu dans sa visibilité et la population dans sa diversité se rencontrent, se mesurent, se jaugent. Des mobilisations plus importantes sont possibles, mais c'est toujours dans le local que se trouve l'enjeu. A. Sgard souligne l'importance de ne pas viser le consensus comme but du débat local, les conflits, les oppositions existent et doivent s'exprimer, se développer et il faut éviter un monde qui se renfermerait sur lui-même dans un consensus sur la protection de ses paysages et une fermeture aux autres.

Le paysage introduit des dimensions « piégeuses », comme l'esthétique et le sensible, aussi l'autorisation administrative, qu'elle soit positive ou non, donnée à titre d'expert ne peut suffire, car le « *paysage est l'affaire de tous savants et profanes* » (Sgard, 2012, p. 234). Le déroulement des débats, et des concertations et des échanges d'information, est essentiel et peut prendre des formes diverses dans lesquelles le paysage tient, ou pourrait tenir, un rôle dans les prises de décisions nombreuses qui construisent, ou détruisent, notre cadre de vie. Ce thème de la présence des acteurs dans les prises de décisions est longuement développé par Y. Luginbühl dans son ouvrage *La mise en scène du monde*. Interrogeant le rôle des professionnels dans les projets de paysage, il souligne le comportement de nombreux experts en particulier paysagistes, urbanistes ou architectes dont la pensée reste marquée par une conception faisant du paysage le décor, le fond dans lequel s'agitent les habitants¹²⁶ ; ils n'y sont pas acteurs, mais simples utilisateurs d'un lieu. Pour cette raison l'une des missions des professionnels paysagistes et géographes est de proposer des modes d'interaction, par lesquels les acteurs locaux et les populations peuvent s'exprimer.

A. Sgard termine ainsi son Habilitation à diriger des recherches :

¹²⁶ Pour le Marquis de Girardin dans son ouvrage *De la composition des paysages*, les agriculteurs, dans le cadre de leurs activités habituelles participent du paysage.

« Facilitateur de parole, oui, de participation, sans doute, de démocratie, rien n'est moins sûr ; le paysage n'apporte pas en lui-même les éléments de l'accord. (...) Au géographe de rentrer dans cette fabrique [du paysage] et en analyser, les procédés, les productions attendues et les imprévues. » (Sgard, 2012, p. 235)

1. 3. 2. De la connaissance au contrôle : Atlas, SCoT, PLU, permis paysager...

La mise en place de la Convention Européenne en France semble se faire plus par une adaptation de la législation que par la recherche de nouvelles pratiques proches des territoires. L'examen des textes applicables et des conditions de leur mise en œuvre montre combien l'État et son administration restent présents, même si la décentralisation engagée dans les années 1980 accorde un pouvoir réel aux collectivités. L'administration d'État veille, contrôle, et fixe des objectifs que doivent respecter les collectivités. Ces exigences se traduisent le plus souvent dans des objectifs quantitatifs, consommation d'espace, densité de logements à l'hectare, ou distance entre les constructions... facilitant le contrôle, alors que tous les objectifs sujets à interprétation sont généralement ignorés ou renvoyés dans les projets de type SCoT, et dans des parties générales non opposables aux tiers, rapport de présentation ou Projet d'Aménagement et Développement Durable. Aussi les élus et techniciens des collectivités, visent en premier lieu le bon déroulement de la procédure et le respect de ces quelques objectifs qualitatifs. Les documents, qu'ils soient opposables ou non aux tiers, ont des caractères très généraux sans que les conditions d'utilisations ou de mises en œuvre dans les règlements ne soient explicitées. L'article L 110-1 du code de l'urbanisme cite, entre autres, la qualité des paysages comme un objectif majeur de tout document d'urbanisme, mais les contrôles de légalité effectués par les préfetures sur les décisions des collectivités restent très théoriques (Melot, 2011), la présence formelle est prise en compte, mais aucune évaluation de la pertinence de mise en œuvre des intentions affichées n'est, et ne peut être, effectuée.

La loi paysage de 1993 et la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme

La première loi entièrement consacrée au paysage est la loi de 1993. Inscrite dans le prolongement des lois littoral et montagne elle donne des outils applicables à l'ensemble du territoire national. Composée de 23 articles, elle est facilement compréhensible, mais les décrets d'application apportent, au moins à propos des questions urbaines, des niveaux de complexité qui limitent son efficacité. Deux aspects caractérisent cette loi, elle confirme et formalise une hiérarchie des responsabilités aux différentes échelles de décisions, et porte une attention

particulière aux espaces ruraux qui cessent d'être soumis à la révolution silencieuse¹²⁷ débutée dans les années soixante.

Dans son article 1, elle réaffirme le rôle de l'État en lui donnant la possibilité d'intervenir sur les ensembles paysagers exceptionnels en créant des Directives de protection et de mise en valeur du paysage¹²⁸. L'article 2 précise le rôle que peuvent jouer les parcs naturels régionaux, en élaborant une charte¹²⁹ qui doit être validée par l'État, alors que l'article 3 crée l'obligation de prise en compte des paysages dans les Plans locaux d'urbanisme¹³⁰. Enfin l'article 4 met en place le « permis paysager », dont le contrôle relève des communes dotées d'un document d'urbanisme. Si la loi établit la prise en compte aux différents niveaux institutionnels, l'essentiel du texte est cependant consacré à l'espace rural. Aspects parfois secondaires, comme l'instauration du statut de garde champêtre intercommunal ; mais la moitié des articles propose des modifications du code rural pour limiter l'impact de l'aménagement foncier sur les paysages.

Vingt ans après la promulgation de la loi paysage, H. Davodeau en présente un bilan, lors d'un colloque organisé par le ministère en 2013 ; il en reconnaît les apports, mais aussi les limites. La faiblesse de la notion incite à reléguer les problématiques relatives à sa protection et son aménagement en second plan et à privilégier celles relevant de la biodiversité, ou de la nature. Le caractère plus objectif et plus mesurable de ces approches permet de mieux fonder les connaissances et les décisions opérationnelles¹³¹ : *« Doit-on s'inquiéter, par exemple, de la montée en puissance de la thématique de la biodiversité, qui serait concurrente-si l'on peut dire-de celle du paysage ? (...) Un certain nombre d'articles (...) abordent cette question. Pour reprendre un des intitulés des articles à paraître : le paysage est-il soluble dans le patrimoine écologique ? La loi de 1993 ne correspond-elle pas finalement à un certain âge d'or du paysage, dont on serait sorti ? Lorsque je m'inquiète ainsi, je me rassure très vite en faisant référence à l'histoire de ma discipline [la géographie], qui s'est construite sur l'étude du paysage. Puis, la notion de paysage est sortie complètement de ma discipline pour être remplacée par une autre notion, plus abstraite, plus froide, qui est celle d'espace. Je me dis*

¹²⁷ L'expression est le titre d'un ouvrage que Michel Debatisse, syndicaliste agricole et homme politique, consacre à la transformation du monde agricole en France après la Seconde Guerre mondiale.

¹²⁸ Cet outil ne semble pas avoir été largement mobilisé. Pour la région Lorraine une directive a été mise à l'étude pour les Côtes de Meuse : arrêté du 5/5/1995 relatif à la mise à l'étude d'une directive de protection et de mise en valeur des paysages des Côtes de Meuse et de la Petite Woëvre (JO 11/5/1995, p. 7920).

¹²⁹ La charte est prévue pour une durée d'une douzaine d'années et doit être régulièrement évaluée.

¹³⁰ L'urbanisme était devenu une responsabilité communale depuis les lois de décentralisation de 1983 et 1985. Mais les contrôles de légalité exercés par les services de l'État permettent à ceux-ci de veiller au déroulement des procédures et aux objectifs des documents d'urbanisme.

¹³¹ Cette impression est bien confirmée par la loi promulguée en 2016, sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage, en effet sur les 174 articles, seuls sept concernent le paysage et le plus souvent de façon anecdotique.

que si le paysage est un concept résilient dans ma discipline, qui a eu cette faculté à revenir même lorsqu'on essaie de le faire disparaître, je ne vois pas pourquoi cette notion de paysage ne serait pas résiliente dans l'action publique. Je ne suis donc pas inquiet vis-à-vis de cet enjeu dans l'action publique » (Davodeau, 2013, p. 13).

Les atlas du paysage

Dès 1994, le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports publie : *Une méthode pour les atlas de paysage, identification et qualification*. Ce document, issu d'un travail de recherche piloté par le géographe Y. Luginbühl, propose une approche « ouverte » et méthodique qui préfigure la future Convention Européenne du Paysage. L'atlas interroge en principe tous les espaces et reconnaît l'importance des usages locaux, mais il se limite souvent à des usages et des pratiques rurales. Les paysages sont envisagés comme en permanente évolution et les atlas sont pensés pour être réactualisés tous les dix ans, peut-être tous les six ans, en tenant compte des échanges et du dialogue avec les usagers. Après une identification et une localisation, chaque paysage est caractérisé, par le spécialiste responsable de l'élaboration de l'atlas, mais aussi par l'association, souvent formelle pour des raisons de moyens, des populations. La méthode est largement pratiquée (document 7) et il existe en 2015, 65 atlas qui couvrent 90 % du territoire national, les atlas sont désormais obligatoires ainsi que leur réactualisation¹³² à l'échelle départementale dans le cadre de l'article 171 de la loi de 2016.

¹³² La loi ne donne aucune indication sur le rythme d'actualisation, elle indique simplement qu'il doit tenir compte de l'évolution du paysage.

Atlas de paysage réalisés au 1^{er} janvier 2014



Source : Medde (DHUP), décembre 2013

Document 7 : Carte des atlas de paysage publiés ou en cours d'étude en décembre 2013.
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/279/1129/atlas-paysage.html>

Fruits de larges concertations à l'échelon départemental, ces documents sont l'occasion de faire un point des connaissances sur les paysages du département. Les bibliographies, les représentations parfois anciennes, les cartes, les blocs-diagrammes et autres techniques de représentation fournissent un matériel pédagogique incontestable. Cependant, l'identification et l'analyse des évolutions restent souvent limitées, parfois par le manque d'interdisciplinarité de l'équipe chargée de la maîtrise d'œuvre, parfois par la réticence de certains participants, administrations, collectivités et groupes professionnels pour communiquer des informations en leur possession.

Les paysages des territoires urbains sont rarement pris en compte dans les atlas du paysage, pourtant leur importance est reconnue comme primordiale, car ils constituent le cadre de vie d'une grande majorité de la population. La *Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification du paysage*, rédigée et publiée en 2015 par le ministère de l'écologie, du développement durable souligne que cette situation reste liée en France à une assimilation du paysage à sa dimension naturelle. « *En 2010, 77,5 % de la population française vivait en zone urbaine. Les villes occupent près de 22 % de la surface du territoire métropolitain, avec une progression notable de 19 % ces dix dernières années. Ces territoires constituent donc le cadre de vie de la plupart des Français* ». Malgré cela, les territoires urbains sont peu analysés en particulier dans les atlas de paysages. Cet état de fait concerne aussi les territoires des franges urbaines et tout particulièrement les entrées de ville dont les dynamiques paysagères sont importantes. Ceci est vraisemblablement lié à deux phénomènes : d'une part à une conception du paysage restrictive, fortement associée à une image de la nature, et d'autre part, à l'idée que les territoires urbains n'ont de paysages que si une valeur historique ou patrimoniale est reconnue. Or, la conception du paysage proposée par la Convention Européenne ne restreint pas les paysages aux espaces réputés naturels, mais l'étend à tous les territoires. La connaissance et la prise en compte des paysages concernent donc les territoires urbains ou urbanisés comme les autres territoires. « *Développer cette connaissance des paysages des territoires urbains contribue à sensibiliser les acteurs concernant la réalité et l'intérêt de ces paysages pour l'avenir du cadre de vie de populations de plus en plus nombreuses* » (ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015, p. 17). Cependant, les débats parlementaires de 2015 et 2016 qui se sont déroulés dans le cadre du projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, démontrent la volonté de rester dans cette dimension naturelle en situant l'atlas à l'échelle des parcs naturels régionaux et aux SCoT¹³³. Dans le même temps l'idée d'opérationnalité, ou l'obligation de prise en compte de l'atlas dans les documents d'urbanisme, les PLU et PLUi est abandonnée. Cette attitude montre la résilience de la législation française sur l'urbanisme et sa difficulté à

¹³³ Extraits des débats parlementaires du 07 /07/2015 au Sénat

M. Jérôme Bignon, rapporteur : mon amendement n° COM-598 équilibre le rôle de l'atlas de paysages au regard des objectifs de qualité paysagère fixés dans la charte du parc naturel régional et dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT. Le paysage doit être perçu comme une ressource et non comme une contrainte : au-delà de son intérêt touristique, il contribue au bien-être et au bien vivre-ensemble. Plus encore qu'un plaisir esthétique, c'est un élément culturel. C'est pourquoi il faut le prendre en compte dans l'élaboration des objectifs de qualité paysagère. Les objectifs des orientations sont modifiés, afin de correspondre au contenu et à la portée du PADD d'un SCoT. La référence aux éléments de paysage est supprimée, dès lors que cette échelle ne correspond pas à celle d'un SCoT ou d'une charte de PNR, tout comme l'énumération, particulièrement imprécise, des éléments de paysage. Au demeurant, il ne faut pas confondre atlas, objectifs de qualité paysagère et classement des sites. *L'amendement n° COM-598 est adopté.*

élaborer des projets qualitatifs opposables aux tiers¹³⁴. Seule l'approche patrimoniale protectrice portée par l'État dans le cadre des sites et de la loi de 1913 sur les monuments historiques¹³⁵ permet de maintenir durablement une politique qualitative. Les pratiques administratives françaises ne semblent donc pas propices à des objectifs qualitatifs portés avec une large concertation locale et ascendante.

Les différents atlas consultés lors de ce travail abordent souvent les paysages urbains sous leurs dimensions négatives, leur croissance consommant du terrain agricole et naturel et participant ainsi à la dégradation « des paysages ». Tous les atlas sont dans l'objectif d'une maîtrise du phénomène urbain, densification du bâti existant, maintien et conservation des caractères des paysages identifiés. Les quelques atlas qui abordent la question des paysages urbains, comme l'atlas du Nord-Pas-de-Calais ou celui des Pays de la Loire ne font qu'esquisser des méthodes de travail. Celles-ci sont parfois judicieuses en s'attachant à travailler ville par ville et en identifiant les caractères paysagers de chacune, à partir de leur noyau ancien et souvent en s'appuyant sur des textes littéraires permettant ainsi un certain recul¹³⁶.

Il ne faut pas pour autant ignorer l'apport des atlas, outils de connaissance et de sensibilisation du public, mais ils n'enrichissent pas les documents d'urbanisme. Placés sous la maîtrise d'ouvrage des départements les atlas relèvent d'une collectivité locale qui n'a pas de responsabilité en matière d'urbanisme, mais qui conserve des responsabilités « rurales », comme l'aménagement foncier. Les départements ont par ailleurs une responsabilité et des moyens pour mener des politiques sur les espaces naturels sensibles, et la plupart des atlas du paysage sont financés, pour leur part départementale, par une partie de la taxe d'aménagement¹³⁷. On comprend dès lors que, dans ce contexte, la dimension naturelle soit privilégiée dans ces approches du paysage et plébiscitée par les médias.

¹³⁴ Une comparaison avec les autres pays européens serait à effectuer. En Wallonie le recours à l'architecte est plus systématique dans cette stratégie de qualité paysagère, en Allemagne les règlements sont plus structurés et appliqués par une autorité plus éloignée du citoyen.

¹³⁵ Des parcs et jardins, comme ceux du château de Lunéville, ainsi que des espaces publics, comme la place Stanislas, sont classés au titre des monuments historiques et relèvent des architectes en chef pour leur restauration et des architectes des bâtiments de France pour la gestion courante

¹³⁶ L'atlas des paysages de la Loire, après une courte description du site des principales villes, présente les textes littéraires relatifs à chacune. : Prosper Mérimée pour Laval, Georges Pillement pour Le Mans, Hervé Bazin pour Angers, Paul Granjouan pour Nantes, ...

¹³⁷ La part départementale de la taxe d'aménagement perçue par le département est affectée obligatoirement à la politique des espaces verts ou au financement des CAUE. Tous les départements privilégient le financement des espaces verts car les fonds restent sous leur contrôle, alors que les CAUE sont des organismes indépendants gérés par un conseil d'administration composé par tiers, représentants des collectivités locales, administrations d'État et désignation par le préfet de représentants des milieux professionnels.

Les premiers plans paysages sont apparus en France pratiquement en même temps que les atlas. Après un relatif succès dans les années 2000, ils furent peu à peu délaissés, mais connaissent un regain d'intérêt depuis quelques années, suite à un appel à projets lancé par le ministère de l'Environnement proposant un accompagnement financier pour les projets qui seraient retenus.

Contrairement à l'atlas des paysages qui reste assez normé, et où les services de l'État, les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), accompagnent financièrement et techniquement les départements, la procédure de plan est largement ouverte et la collectivité beaucoup plus libre de ses orientations. La démarche en 3 phases (diagnostic, projet et animation) est synthétisée dans un document comportant la description des paysages et leurs évolutions, les objectifs de qualité paysagères, les actions programmées et les moyens nécessaires. Ces actions, habituellement une vingtaine, concernent les espaces naturels, agricoles ou urbains. Des territoires et des collectivités de toute taille se sont engagés dans ce type de démarche, des pays très ruraux, des villes moyennes comme Autun, Soissons, Lorient ou des agglomérations, comme le grand Nancy, ou la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL).

Si les projets relatifs aux territoires ruraux s'intéressent à la conservation de certaines pratiques relevant d'usages locaux, le patrimoine bâti est souvent largement abordé, car mobilisant un plus grand nombre d'habitants que la conservation d'une pratique agricole locale. La problématique en milieu plus urbain peut présenter quelques originalités, comme la création d'un réseau de belvédères et la gestion d'une forêt urbaine à la CCAL. Mais dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir de différence importante entre les propositions des territoires ruraux et celles des milieux urbains ; lutte contre les points noirs, marquage des entrées de milieux urbanisés, conservation et gestion des structures arborées, mise en place d'actions de sensibilisation avec des interventions en milieu scolaire... L'une des différences réside dans les conditions d'association du public, particulièrement dans les phases de concertation. La capacité de mobilisation des territoires ruraux, au moins en termes de pourcentages de population impliquée, est plus forte qu'en milieu urbain, sans doute en raison d'un plus grand pourcentage de propriétaires, d'un lien avec le territoire très particulier, et d'un investissement plus fort dans la vie locale. Cette participation de la population est indispensable pour définir des objectifs de qualité réalistes, compréhensibles, partagés par le plus grand nombre, c'est un engagement pris au niveau de la Convention Européenne du Paysage. En mettant en place, en ville, des groupes de travail ou des commissions limités aux citoyens les plus mobilisés, dont

les expériences professionnelles sont souvent proches des thèmes abordés, il y a certainement gain de temps dans la démarche, mais perte de l'avis du plus grand nombre.

La prise en compte du paysage dans les SCoT, PLU et PLUi

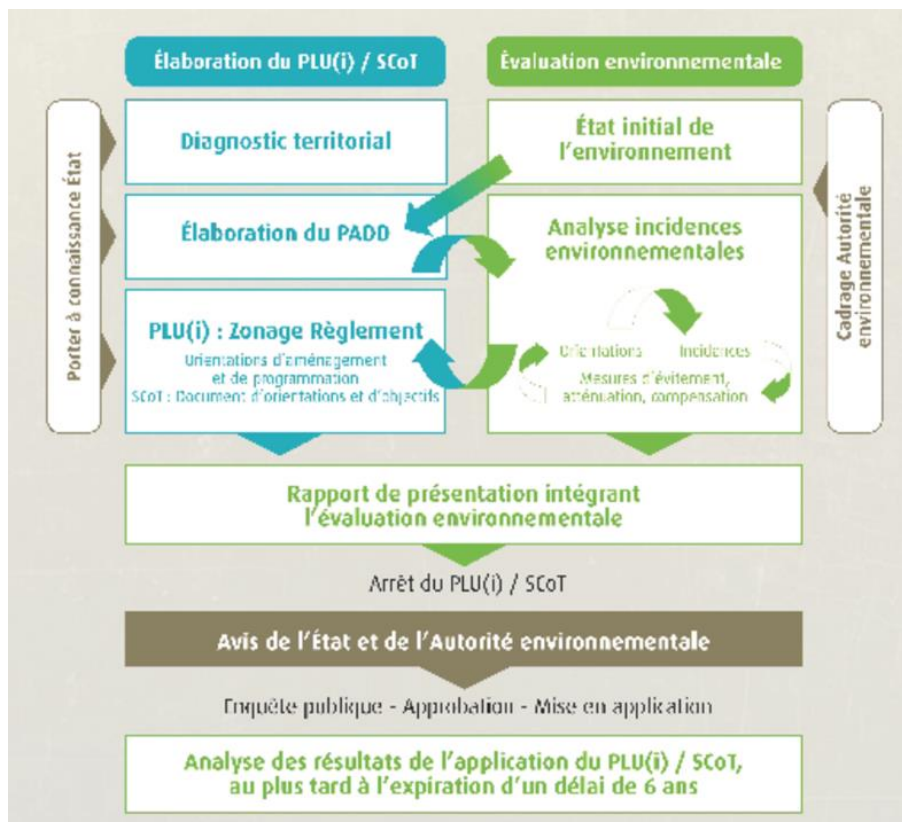
Chaque loi relative à l'aménagement ou l'abordant de façon incidente réaffirme, un peu comme un leitmotiv, l'obligation de prendre en compte les paysages. En particulier les lois SRU¹³⁸ et la loi ALUR¹³⁹ fournissent le cadre général de l'approche paysagère des documents d'urbanisme. Cependant la lutte contre l'étalement urbain paraît aujourd'hui l'objectif principal en matière de paysage. L'État, et ses services sont très présents pour contrôler les règlements élaborés par les collectivités qui travaillent de plus en plus dans des enveloppes financières contraintes. Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), devenu ministère de l'Équipement pendant les Trente Glorieuses, avait une vocation opérationnelle. Sa transformation en une administration de contrôle, s'accompagne de la mise en place de critères quantitatifs permettant l'exercice de ce contrôle. Cette situation réduit des questions de paysage à une lutte pour la sauvegarde des terres agricoles, des espaces naturels ou le maintien des trames vertes et bleues. Dans ces domaines, l'approche quantitative permet un exercice simple du contrôle, permettant de limiter les compétences à mettre en œuvre.

Les SCoT, PLU et PLUi traitent la question du paysage à travers les méthodes et les principes de contrôle précisés par les différents services de l'État DREAL ou DDT, selon des orientations définies au niveau national. SCoT, PLUi ou PLU sont élaborés et contrôlés de la même façon. Le schéma proposé par la DREAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur en janvier 2015, identifie parfaitement l'encadrement apporté lors du processus d'élaboration. Les services (généralement les représentants départementaux : Direction Départementale des Territoires (DDT) et Services du Ministère de la culture...) portent à la connaissance des maîtres d'ouvrage du document les contraintes à respecter, parallèlement l'autorité environnementale¹⁴⁰ précise aux différentes étapes les conditions de cadrage (document 8).

¹³⁸ SRU : loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000. La loi met en place les SCoT et les PLU avec l'objectif de lutter contre l'étalement urbain. La loi aborde dans le même temps la question de la mixité sociale avec l'obligation d'un minimum de 20 % de logements sociaux par communes...

¹³⁹ ALUR : loi du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Cette loi comporte diverses dispositions pour prendre en compte la convention européenne du paysage dans la législation française.

¹⁴⁰ L'autorité environnementale est mise en place dans le cadre des législations européennes et nationales pour évaluer les incidences environnementales des projets. Les avis doivent éclairer les responsables qui élaborent les documents d'urbanisme. Ces missions sont assurées en France par les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).



Document 8 : Procédure d'élaboration et de contrôle d'un PLU ou PLUi (DREAL Provence Cote d'Azur, 2015, p. 11)

Le schéma élaboré ci-dessus s'efforce d'illustrer les interactions dans les différentes interventions des services de l'État dans l'élaboration d'un document d'urbanisme. Au-delà des actions du "Porter à connaissance", il importe d'apprécier les incidences environnementales, d'élaborer le règlement du PLUi en conséquence et d'établir les mesures d'évitement ou de compensation. L'avis de l'État et de l'autorité environnementale, précèdent l'enquête publique. Ce travail complexe avec ses allers-retours, les quantifications et l'évaluation régulière est mis en œuvre dans une perspective de respect formel de la démarche plus que dans la perspective d'une efficacité. Cette situation traduit le plus souvent un manque de moyens financiers et de personnels formés à ces questions

Le premier volet du document d'urbanisme est le rapport de présentation, qui inclut un bilan des incidences environnementales et explique les choix retenus. Il doit présenter en premier lieu une analyse de la consommation d'espace¹⁴¹, démontrant l'approche quantitative de la démarche. Là encore l'assimilation du paysage aux espaces ruraux et naturels qu'il s'agit

¹⁴¹ Obligation inscrite dans l'article L 123-1-2 du code de l'urbanisme.

de protéger est perceptible et il n'est guère possible de s'interroger sur cette priorité quantitative, affirmée comme une priorité nationale. Les populations semblent en attente d'espace, de logements plus grands, de prolongements extérieurs de ces logements, d'espaces publics plus naturels. Les démarches de densification urbaine conduites à marche forcée, estampillées développement durable ne paraissent pas toujours en mesure de répondre complètement à ces attentes. Il importe de ne pas négliger les dimensions économiques et environnementales des choix de « paysages », mais les rapports de présentation devraient avec la même force prendre en compte les aspirations des populations vivant en ville et s'attacher à mieux évaluer l'état réel des milieux urbains.

Le deuxième élément du document d'urbanisme est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), il expose les orientations d'aménagement. La loi ALUR¹⁴² précise les conditions de prise en compte des paysages. Ainsi le PLUi, dans le respect du principe de subsidiarité¹⁴³, doit formaliser explicitement les orientations de protection de gestion ou d'aménagement du paysage. Le document doit être « simple et concis » pour servir de base aux documents ayant valeur opérationnelle et opposables au tiers : les règlements et les Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP). Ces dernières, peuvent être thématiques et, dans le cadre des questions paysagères, peuvent par exemple fixer des types d'aménagement pour les opérations immobilières en limite de zones construites, à l'instar du PLU de Lannion ou du PLUi de Monthureux-sur-Saône qui propose différents traitements en fonction de la localisation, plaine, vallon ou forêt. Des OAP peuvent également préciser sur des secteurs parfaitement identifiés, comme les entrées de ville ou les espaces de renouvellement urbain, des dispositions ou principes de composition pour les voiries, les espaces, les volumétries des bâtiments.

La dernière composante du document d'urbanisme est le règlement, qui sert de base à l'instruction des autorisations de construire. Il est opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'il s'impose en principe sans interprétation, aux pétitionnaires qui sollicitent une autorisation d'urbanisme. Le document graphique, établi sur la base cadastrale effectue un découpage dont les effets sont particulièrement importants pour le paysage, puisque les différents articles qui composent la partie écrite du règlement fixent sur chaque secteur des contraintes particulières. La plupart des articles du règlement peuvent avoir un effet sur le paysage, que ce soit l'usage du sol, l'implantation (L 123-1-5 du code de l'urbanisme), les prescriptions sur les secteurs présentant un intérêt particulier (L 123-1-5-II-2 du code de l'urbanisme), le classement des

¹⁴² Voir note 107

¹⁴³ Principe selon lequel la responsabilité publique doit être au plus proche des citoyens concernés. C'est seulement lorsque la collectivité publique ne peut exercer une responsabilité que celle-ci est exercée à un niveau supérieur.

espaces boisés, des parcs, des haies, des plantations d'alignement, des arbres isolés (L 130-1 du code de l'urbanisme), le maintien des continuités écologiques (L 123-1-5-V du code de l'urbanisme). Si ces dispositions ont un effet sur le paysage, ce n'est que rarement dans le cadre d'un projet ou d'une intention sur celui-ci, mais essentiellement dans une intention « écologique ». Seuls les articles 11 du règlement peuvent prévoir explicitement un certain nombre de prescriptions relatives à l'aspect des constructions, comme les couleurs, ou la pente de toiture, censées permettre le maintien des caractéristiques architecturales et qui relèvent donc plus d'une démarche conservatoire du patrimoine bâti.

Cet examen rapide montre que les documents d'urbanisme fixent des conditions qui feront le paysage, mais les articles ne portent qu'exceptionnellement une intention ou un projet paysager particulier, ils ont des objectifs autres : recherche d'une densité bâtie pour limiter la consommation des terrains naturels, de rentabilisation des équipements et des réseaux, réintroduction de la nature en ville, ou sauvegarde et mise en scène d'un patrimoine urbain. Le paysage n'est généralement nommé que dans les intentions générales, dans les parties des documents ne relevant pas d'obligations opposables. À priori on peut penser que les cadres réglementaires ne sont pas le lieu où peut s'engager un travail de requalification des paysages quotidiens. C'est sans doute dans les orientations d'aménagement, thématiques ou sectorielles et concernant surtout les secteurs destinés à de nouvelles opérations que peuvent s'exprimer des projets paysagers. Une autre piste est offerte par le volet paysager du permis de construire et l'utilisation des articles d'ordre public, c'est-à-dire qui s'appliquent partout, qu'il y ait ou non document d'urbanisme, comme l'article R 111-27.

La difficile mise en œuvre du permis paysager

La loi paysage de 1993 prévoit la mise en place d'un « volet paysager du permis de construire ». Par cette obligation de prise en compte du paysage dans les projets de construction et de son contrôle lors de la demande d'autorisation, le paysage semble prendre place réellement dans le droit de l'urbanisme. Cependant la mise en œuvre de cette disposition se trouve rapidement contrebalancée par diverses dispositions lui faisant perdre de son efficacité, voire de sa signification. Dans un article de 2003, B. Drobenko souligne cette situation : « *Dans le dispositif juridique français, le rapport du permis de construire au paysage a connu en pratique un double mouvement. À l'affirmation de la notion de paysage dans le droit de l'urbanisme répond une atténuation des projets soumis au permis de construire, sachant qu'un troisième élément renforce cette appréciation, certains projets excluent une approche paysagère.* » (Drobenko, 2003, p. 303)

En effet de nombreuses constructions ayant impacté le paysage n'ont pas besoin de permis de construire comme les clôtures, les très petites constructions... ; mais surtout des lois visant une simplification du droit de l'urbanisme suppriment l'obligation de permis de construire pour les constructions de faible surface, les travaux relevant de l'entretien, les panneaux publicitaires, etc. : autant d'éléments contribuant fortement au caractère du paysage. De plus, le volet paysager est simplifié dans de nombreux cas : milieu urbanisé et doté d'un document d'urbanisme ou permis de construire dispensé du recours obligatoire au professionnel. Par ailleurs aucun moyen ou compétence spécifiques ne sont accordés aux services chargés d'instruire les dossiers, aussi les services instructeurs limitent-ils leur intervention au contrôle de la présence des pièces exigées par le volet paysager.

L'article R 111-27 (ancien R 111-21) du code de l'urbanisme

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales » (article R 111-27 du code de l'urbanisme). Cet article apparaît pour la première fois dans un décret du 30 novembre 1961 organisant le Règlement National de l'Urbanisme (RNU). Il s'agit de se doter d'un outil réglementaire permettant de s'opposer à des projets qui pourraient porter atteinte aux sites, qu'ils soient naturels ou urbains. Il a conservé intégralement sa rédaction et seule sa numérotation a changé récemment. Longtemps intitulé R 111-21, il est devenu le R 111-27 dans le nouveau code de l'urbanisme. Cet article d'ordre public s'applique, qu'il y ait ou non un document d'urbanisme, qu'il existe ou non un périmètre de protection au titre du patrimoine. Mais cet article est rarement utilisé, car il est le plus souvent perçu comme une décision esthétique très difficile à appliquer, car facile à contester.

L'inspection générale du ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie dans son rapport d'avril 2014 intitulé : « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action », souligne que les personnels chargés de l'instruction hésitent à utiliser ces outils réglementaires, car ils craignent de se voir opposer le caractère subjectif de la décision. Une des réponses apportées, en plus de l'intervention de personnels qualifiés en particulier les paysagistes, est de renouer avec la pratique de l'analyse paysagère, de montrer sa pertinence dans la connaissance des territoires.

Mais cet article est surtout utilisé par les associations de défense qui s'opposent aux projets d'éoliennes ou d'immeubles de grande hauteur. Ces associations dénoncent l'absence de recours à ces articles par les autorités devant instruire les autorisations. En effet des décisions des tribunaux administratifs et du Conseil d'État permettent d'entrevoir une certaine jurisprudence se dessiner.

1. 3. 3. Le juge et le paysage : la lente élaboration d'une jurisprudence

: L'analyse de décisions de tribunaux administratifs et civils permet d'apprécier les arguments développés par le juge dans les questions de paysage. Certaines catégories d'ouvrage, les éoliennes et les immeubles de grande hauteur, « réactivent, et relancent » depuis quelques années les problématiques du paysage. Les autorités qui délivrent les autorisations de construire utilisent parfois l'article R 111-27 pour s'opposer aussi à des projets qui, bien que modestes par leur taille, paraissent détruire le caractère de l'environnement existant. L'analyse de décisions récentes relatives à ces questions qui semblent relever d'une apparente subjectivité permet d'apprécier le travail d'objectivation effectué par le juge.

L'analyse des rapports « paysage-éoliennes » renouvelle l'utilisation de l'article R 111-27 (ancien R 111-21)

Les projets éoliens suscitent parfois une forte opposition des populations locales et les procédures engagées par les associations se font le plus souvent au titre du paysage. Selon une étude menée en 2008 par la Direction générale de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Énergie de la région Rhône Alpes¹⁴⁴, 30 % des parcs en fonctionnement ont fait ou font l'objet de contentieux ; 60 % des parcs autorisés non construits sont en contentieux ; 100 % des parcs en cours d'instruction font l'objet de difficultés, 2 projets ont été retirés au cours de l'instruction pour opposition locale forte. Dans certains villages, la vie sociale a éclaté en raison de projets éoliens ; les gens ne se parlent plus et ces projets réveillent de vieux conflits locaux. Les juges des tribunaux administratifs, des Cours d'Appels et du Conseil d'État doivent se prononcer et dégagent progressivement des méthodes d'analyse.

Une décision du Conseil d'État, du 13 juillet 2012, (numéro 345970, recueil Lebon) dans le cadre de l'opposition de l'association Engoulevent à l'attribution d'un permis de construire cinq éoliennes, précise les conditions de mise en œuvre de l'article R 111-21 (AN)¹⁴⁵ :

¹⁴⁴ Les enjeux du paysage dans le développement de l'éolien : point de vue et rôle d'un service déconcentré de l'État. Conférence « Impacts de l'énergie éolienne sur le paysage et acceptation locale : Regards croisés France-Allemagne » bureau de la coordination énergie éolienne Paris 29/10/2008.

¹⁴⁵ Dans un souci de simplicité de lecture des textes, nous emploierons l'ancienne ou la nouvelle numérotation de l'article : R 111-21 suivi de AN, (ancienne numérotation) ou R 111-27 NN (nouvelle numérotation).

Considérant qu'il résulte de ces dispositions que, si les constructions projetées portent atteinte aux paysages naturels avoisinants, l'autorité administrative compétente peut refuser de délivrer le permis de construire sollicité ou l'assortir de prescriptions spéciales ; que, pour rechercher l'existence d'une atteinte à un paysage naturel de nature à fonder le refus de permis de construire (...) il lui appartient d'apprécier, dans un premier temps, la qualité du site naturel sur lequel la construction est projetée et d'évaluer, dans un second temps, l'impact que cette construction, compte tenu de sa nature et de ses effets, pourrait avoir sur le site ; que les dispositions de cet article excluent qu'il soit procédé dans le second temps du raisonnement, pour apprécier la légalité des permis de construire délivrés, à une balance d'intérêts divers en présence, autres que ceux visés à l'article R. 111-21 (AN) cité ci-dessus.

Cette décision reconnaît l'importance du paysage qui peut par son seul intérêt justifier un refus. Il n'y a plus lieu comme ce fut plusieurs fois le cas, de mettre en balance une certaine dégradation du paysage justifiée par des avantages environnementaux. Un juge avait en effet confirmé une décision favorable pour un permis d'éoliennes, car la perte de qualité paysagère était largement contrebalancée par un gain pour la collectivité du point de vue du développement durable. Une telle mise en balance n'est plus possible, la dégradation du paysage suffit par elle-même pour justifier une décision de refus.

La visibilité au cœur de la décision

La cour administrative d'appel de Lyon se prononce le 3 février 2004 sur la demande du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer qui demande l'annulation d'un permis tacite pour 12 éoliennes de 98 mètres de haut, numéro 03LY01697 (inédit au Lebon). La cour se rend sur place et visite les différents points à partir desquels les éoliennes seraient visibles, point à forte valeur patrimoniale comme la cour d'un château classé, ou plus prosaïquement depuis l'autoroute qui passe dans la vallée en contre bas. De chaque point l'effet est mesuré, éloignement, existence d'un premier plan naturel lié au relief qui masque partiellement, mais aussi bâtiment industriel qui cache les éoliennes. Selon la cour, le projet :

... s'inscrit dans un site traversé par la ligne TGV méditerranée et l'autoroute A7 où s'est largement développée une urbanisation diffuse, tant en

ce qui concerne l'habitation que les activités artisanales et industrielles. (Cour Administrative d'Appel de Lyon, 2004, arrêt 03 LY 1697).

L'analyse visuelle sur le plateau, à partir des Monuments historiques, de bourgs ayant conservé une certaine unité, est menée de façon rigoureuse. Mais pour les vues depuis la vallée, l'impact visuel semble plus difficile à cerner et n'exige pas d'analyse spécifique. Dans les faits la cour autorisera la poursuite du projet car la visibilité, depuis les lieux ayant une qualité paysagère, est minime.¹⁴⁶

La qualité d'un paysage ne justifie pas, à elle seule, la possibilité du refus d'une
autorisation

Dans son arrêt du 5 avril 2005, la Cour Administrative d'Appel de Lyon rejette la demande d'une association pour annuler un permis de construire d'éoliennes. La cour reconnaît la qualité du paysage, mais, après l'analyse du site, ne juge pas que celui-ci serait dénaturé par le projet :

... il ressort des pièces du dossier, que le site d'implantation du projet, correspond à une ligne de crête à l'altitude de 1 280 m orientée nord-ouest-sud-ouest, s'inscrit dans un paysage largement ouvert et de très grande qualité ; que le nord se caractérise par la présence d'espaces boisés discontinus et la proximité des monts du Mounier et de la Tortue, qui culminent respectivement à 1 407 m et 1 327 m, et des monts du Meygal, dont le Testavoyre, qui culmine à 1436 m ; que le sud s'ouvre sur le plateau du Mézenc, le mont Mézenc étant situé à environ 10 km et culminant à près de 1 750 m ; qu'incontestablement la présence sur cette ligne de crête d'éoliennes dont la hauteur maximale excède 110 m modifiera l'aspect de ces paysages ; que, toutefois les distances et la topographie des lieux combinées avec des perspectives largement ouvertes atténuent la perception des éoliennes dans ces paysages, qu'ils soient proches ou plus lointains, comme le Mont Mézenc ; que dans ces conditions, et eu égard à la disposition ainsi qu'au nombre de ces éoliennes, l'appréciation à laquelle s'est livré le Préfet de la Haute-Loire pour accorder les permis contestés n'est pas, contrairement à ce que soutiennent les requérants, entachée d'une erreur

¹⁴⁶ Les quelques travaux engagés pour définir les conditions de visibilité, comme les travaux menés par l'école de Besançon ne semblent pas avoir été utilisés par les juges ou les experts sollicités.

manifeste au regard de l'article R. 111-21 (AN) ci-dessus.(Cour Administrative d'Appel de Lyon, 2005).

Le juge s'appuie chaque fois que possible sur une protection existante

La Cour administrative d'Appel de Nantes dans une décision rendue le 17 janvier 2015, numéro 13NT00947 (inédit au recueil Lebon), confirme l'autorisation de construire une éolienne que plusieurs particuliers contestent entre autres, au titre du R 111-21 (AN) :

« Considérant que le terrain d'assiette retenu s'inscrit dans un paysage bocager à vocation agricole, sans relief particulier, traversé à l'ouest par une ligne électrique à très haute tension ; que le parc éolien de Méautis-Auvers, implanté à 7 km environ de celui de Gorges-Gonfreville en litige, ne sera visible en même temps que ce dernier qu'à partir de sites éloignés de 10 km ; qu'ainsi qu'il a été dit plus haut, le permis contesté impose la réalisation d'un écran végétal au-delà de l'angle nord-est de cette cour ; que la situation encaissée du manoir de Camprond, lequel n'a été inscrit à cet inventaire que postérieurement à la délivrance du permis de construire, réduit l'impact visuel de l'ouvrage autorisé ; que la commission départementale des sites a émis un avis favorable au projet, placé en zone de développement éolien ; que, dans ces conditions, le préfet de la Manche en autorisant la construction litigieuse, n'a pas commis une erreur manifeste d'appréciation dans l'application des dispositions de l'article R. 111-21(AN) du code de l'urbanisme . (Cour Administrative d'Appel de Nantes, 2015, 13 NT 00947)

La cour a mené une analyse sommaire du paysage et surtout acté l'avis favorable de la commission des sites.

Le refus d'une autorisation de construire au titre du R111-21 (AN) est possible même en présence d'un PLU qui n'interdit pas la construction

La commune d'Asnières a refusé un permis de construire à un promoteur sur la base de l'article R 111-21 (AN). La vente du terrain ayant été annulée, le propriétaire demande le versement d'une indemnité pour perte de valeur du terrain. Le tribunal administratif donne

raison à la commune, ce que confirme la Cour administrative d'appel de Versailles dans un arrêté du 18 février 2016, numéro 14 VE 00937 :

Considérant que le terrain d'assiette du projet (...) est situé en bordure du centre-ville, dans un quartier caractérisé par une alternance d'immeubles collectifs d'aspect peu massif et de pavillons agrémentés de leurs jardins privés, de facture classique, employant des matériaux comme la pierre de taille ou la brique, donnant au quartier un aspect aéré en dépit de la présence d'un lycée technique à l'un des angles du carrefour ; que cet aspect aéré est conforté par la présence de jardins sur les parcelles situées aux angles du carrefour formé par les rues du Maine et de l'Embranchement, à l'exception de la parcelle supportant le lycée technique qui est, toutefois, construit en retrait par rapport à l'alignement ; que l'immeuble R+5 projeté devant accueillir 52 logements, d'une hauteur de 18 m (...) présentant un linéaire de façade sur rue de plus de 65 mètres au total, et une emprise au sol de plus 75 %, était de nature, eu égard à son implantation, à sa volumétrie et à son aspect massif que les revêtements projetés en façade, tels le zinc quartz, ne contribuent pas à atténuer, à porter atteinte au caractère et à l'intérêt du quartier dans lequel son implantation est projetée ; que, par suite, le maire d'Asnières-sur-Seine était légalement fondé à refuser le permis de construire litigieux sur le fondement des dispositions de l'article R. 111-21 (AN) du code de l'urbanisme ; que M. A... n'est donc pas fondé à soutenir que le refus de permis de construire litigieux étant illégal, la responsabilité de la commune serait engagée pour faute à son égard . (Cour Administrative de Versailles, 2016, 14 VE 00937).

Le site et le caractère des lieux sont soigneusement décrits. L'absence de prise en compte de l'environnement dans le projet est soulignée. Cette décision récente démontre que l'article R 111-21(AN) a toute sa légitimité et constitue un garde-fou, mais essentiellement pour des projets présentant une rupture radicale avec l'environnement.

Les décisions sur les paysages urbains peuvent s'articuler avec les PLU

La question du projet de réhabilitation du bâtiment de la Samaritaine (document 9) est exemplaire du débat qui peut naître entre un milieu classique, voire conventionnel et une création contemporaine qui soulève, quelle que soit sa qualité, une opposition des « défenseurs du patrimoine ».



Document 9 : Croquis d'insertion paysagère de l'immeuble réhabilité de la Samaritaine. Il est pratiquement invisible sur la simulation d'insertion (Cliché publié dans le *Moniteur des travaux publics*, 2016).

L'autorisation accordée par la Ville de Paris à ce projet est attaquée par la « Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France ». Le projet architectural de l'immeuble de la Samaritaine est caractérisé par une façade sérigraphiée qui efface certains caractères des immeubles parisiens, les matériaux et la composition. Le permis accordé par la Ville de Paris est d'abord cassé par le Tribunal Administratif, puis la Cour Administrative d'Appel qui donnent raison à l'association. Le permis est annulé en partie en raison d'une atteinte au paysage urbain. Le conflit aboutit finalement au Conseil d'État qui rend sa décision le 19 juin 2015, numéro 387061. La lecture attentive du PLU de la Ville de Paris montre que les articles 11, reprennent l'article R 111-21 (AN) et posent des exigences supérieures, c'est donc au regard du règlement du PLU que la décision doit être prise.

Considérant que ces dispositions fixent, de façon développée et nuancée, les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions, aux aménagements de leurs abords, à la protection des immeubles et des éléments de paysage, applicables à la zone UG qui comprend l'essentiel du territoire construit de la ville de Paris ; que, si les dispositions du début du point UG 11.1.3 sur les constructions nouvelles énoncent que ces constructions doivent s'intégrer au tissu urbain existant, en prenant en compte les particularités des quartiers, celles des façades existantes et des couvertures, ces dispositions ne peuvent être isolées des autres dispositions de l'article UG 11, en particulier de celles du point UG 11.1, qui précisent que peuvent être autorisées des constructions nouvelles permettant d'exprimer une création architecturale et qui n'imposent pas que soit

refusée une autorisation de nature à porter atteinte au caractère des lieux avoisinants, et celles du même point UG 11.1.3. qui précisent que l'objectif d'intégration dans le tissu urbain existant ne doit pas conduire à un mimétisme architectural ou faire obstacle à des projets d'architecture contemporaine ; que, dans cet esprit, les dispositions du point UG 11.1.3 permettent expressément de ne pas reprendre, pour des constructions nouvelles contemporaines, les registres des bâtiments sur rue, entendus comme le soubassement, la façade et le couronnement, tels qu'ils sont habituellement observés pour les bâtiments parisiens ; que, de même, les dispositions du paragraphe 4 du point UG 11.1.3. relatives aux matériaux n'interdisent pas l'emploi de matériaux, ou de teintes, différents de la pierre calcaire ou du plâtre, et admet le recours à des matériaux innovants en matière d'aspect des constructions... (Conseil d'État, 2015, décision 387061).

Cette décision est particulièrement intéressante, car elle illustre la problématique de la création architecturale contemporaine, et des conditions de son insertion dans le tissu urbain traditionnel. La Ville de Paris intègre dans son PLU une volonté de création architecturale, sans mimétisme, et permettant l'usage de matériaux nouveaux¹⁴⁷.

¹⁴⁷ La possibilité de déroger au PLU dans le cadre de création architecturale vient d'être ouverte dans le cadre de la loi liberté de création, architecture et patrimoine (voir en début de chapitre sur le contexte législatif).

Une « nuisance » esthétique peut relever de troubles de voisinage

L'examen de quelques décisions démontre que le juge administratif analyse le paysage essentiellement dans une approche visuelle, dans laquelle l'impact s'apprécie habituellement en fonction de l'éloignement. Les transformations paysagères de proximité concernent beaucoup moins de personnes et ont un caractère plus privé. Des dégradations de qualité paysagère peuvent faire l'objet de contestations devant les tribunaux civils dans le cadre de troubles de voisinage. Ainsi cette décision en 2015 de la Cour d'Appel de Paris : « *En ce qui concerne la présence de l'antenne de télévision hertzienne implantée sur le toit du bâtiment de la société Barville-Perfecta, il n'apparaît pas des photographies produites aux débats que sa présence sous la terrasse de la maison de M. Y X serait constitutive, en milieu urbain, d'un trouble anormal de voisinage, visuel ou esthétique ; en revanche, la présence d'un conduit d'extraction de gaz de taille conséquente débouchant à hauteur de la terrasse du bâtiment de M. X est totalement inesthétique, constitue une pollution visuelle importante dans un environnement de pavillons entourés de jardins, et sa dépose avec déplacement hors de la vue des occupants de la maison de M. X sera ordonnée.* (Cour d'Appel de Paris, 2015, n° 14/09061). Le jugement exige la démolition avec astreinte de 300 € par jour et des dommages et intérêts se montant à 8 000 €.

Que ce soit la justice administrative ou civile, les réponses restent néanmoins aléatoires, et l'appréciation du juge est souvent l'expression d'expériences personnelles, traduisant ainsi les hésitations de la société. Cependant il est de plus en plus fréquent de découvrir dans les décisions des analyses paysagères simples et s'appuyant sur des caractères reconnus du paysage.

1. 4. Conclusion de la première partie

L'importance du paysage pour la vie quotidienne doit être réaffirmée

L'évolution récente des pratiques de mobilité pourrait fragiliser nos liens intimes avec le paysage. La diversité des modes de déplacement avait déjà réduit ces liens en privilégiant certaines perceptions nouvelles du paysage, mais en nous éloignant d'un rapport physique au paysage réel. Certains chercheurs se revendiquant souvent de la géographie culturelle, à l'instar de J. Wylie, font de la marche une discipline indispensable pour ne pas perdre notre lien profond au paysage et par là au monde. En effet la pratique généralisée de l'usage du GPS et de la géolocalisation nous dispense d'une relation sensible au lieu et à son paysage « tactile » dont parle B. Lassus : elle limite ainsi cet « être au monde » que permet le paysage vécu.

Au-delà de l'exercice de nos sens et du plaisir d'être en lien avec le monde, le paysage nourrit et structure, notre imaginaire. J. Gracq décrit combien son expérience de la ville, lors de son adolescence, a contribué à structurer son imaginaire. La promenade des internes ou les vues depuis le train qui l'emmène sur les plages de ses vacances, donnent une connaissance partielle et l'imagination construit alors à partir des lieux connus des représentations de ceux qui restent à découvrir. Le paysage n'est pas tableau, décor extérieur à l'individu, il participe de l'identité de la personne et l'aide à imaginer le reste du monde.

De nouvelles doctrines induisent et accompagnent de nouveaux métiers

Le paysage n'est pas que le fruit d'un projet totalement maîtrisé. L'évolution des conditions naturelles, techniques, culturelles, mais aussi les résiliences produisent le paysage. Des volontés de mises en ordre d'embellissement, de composition marquent les époques et concernent des espaces plus ou moins ambitieux, du jardin médiéval aux aménagements urbains des colonies et des protectorats sous la III^{ème} et la IV^{ème} République. Si les critères esthétiques sous-tendent souvent ces projets, l'époque contemporaine, peut-être en réaction au développement considérable des territoires marqués par l'urbain, est attachée à renouer des rapports avec la nature et recherche les conditions dans le bien-être individuel et collectif.

Généralement, sous-tendu par des doctrines architecturales, urbaines, paysagères, se développe le métier de paysagiste-concepteur, correspondant à un titre désormais protégé. Cette activité de projet est essentiellement un travail de « passeur », de créateur de liens matériels ou symboliques. Il ne s'agit pas de créer un territoire, mais de permettre aux habitants de s'approprier les lieux qu'ils habitent. Le paysagiste-concepteur donne du sens, réorganise ou

structure les lieux. Le champ des pratiques est immense mais toujours en lien avec la matérialité du territoire existant, expliquant par-là une nécessité de connaissance géographique, non seulement physique, mais aussi éthique (Davodeau, 2016). La mise en place de la pédagogie est récente, mais la mobilisation et l'intérêt du public pour ces démarches sont incontestables. Elles pourraient marquer dans les années à venir les différentes échelles de l'aménagement, des espaces naturels, aux territoires en passant par les villes. Les formations relèvent ainsi de deux grandes tendances, l'une culturelle voire esthétique dont l'École de Versailles est un peu le porte-drapeau : l'autre portée vers le vivant et la nature dont semblent relever Angers et les établissements soutenus par le ministère de l'Agriculture.

La Convention Européenne peut ouvrir de nouvelles pratiques, si elle ne se désagrège pas dans l'appareil législatif français du patrimoine

La convention européenne répond à ces évolutions. Elle affirme l'importance du paysage pour le bien-être individuel et collectif et s'attache à tous les paysages, quel que soit leur degré de reconnaissance. L'objectif n'est pas uniquement la protection, mais aussi la requalification des paysages dégradés. La Convention propose une approche du paysage quotidien éloignée de celle de la législation française, construite sur la base de la protection du monument. L'expression « monuments naturels » utilisée par les lois sur les sites et paysages montre bien qu'elles sont des lois miroirs de celles prises pour la protection des éléments bâtis. L'intégration de la Convention Européenne du Paysage s'effectue par étape, dont la principale fut la loi ALUR, qui inscrit dans les textes d'urbanisme existants différents dispositifs pour prendre en compte le paysage. Cette pratique, liée sans doute à l'organisation institutionnelle de l'administration française, risque de diluer l'essence de la Convention Européenne du Paysage où le paysage est produit par une communauté, avec ses coutumes, ses usages, et sa façon de vivre. La concertation et la participation de la population sont alors l'élément majeur de toutes les politiques paysagères. En enfermant la question du paysage dans des domaines réglementaires et des concertations normalisées, voire rigides, on risque de perdre les apports les plus originaux et positifs de la convention (Sgard, 2012).

Les outils de connaissance et de gestion doivent être confortés, diffusés et
utilisés

Les liens qui permettent de transférer les connaissances acquises et développées, voire les projets, dans la réalité semblent peu nombreux et peu pratiqués. Dans les projets se déroulant aux différentes échelles de prises de décisions (DAT, le SCoT, le PLUi, le permis paysager), les formulations sont reprises sous une forme très générale relevant plus de la bonne intention que de l'information pratique et concrète pour le citoyen. Entre l'atlas et la production réglementaire, entre celle-ci et la décision du pétitionnaire qui sollicite l'autorisation, les informations qualitatives, précises et efficaces, disparaissent. À chaque niveau, les intervenants « se débrouillent », « bricolent » avec leur propre expérience, celle-ci est d'autant moins partagée que l'approche du paysage est délaissée par les domaines de connaissance orientés depuis le milieu du XX^{ème} siècle au profit des sciences dites dures. Une des pistes de travail à privilégier, pour favoriser la mise en œuvre de la Convention Européenne, est de renouer avec la pratique de l'analyse systémique du paysage, car elle permet à la fois la connaissance des territoires, et la diffusion des savoirs (ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie , MEDDE, 2014., p. 52). Il faut dès lors interroger la géographie, sur sa présence insuffisante ou non reconnue, sur sa faible implication méthodologique et les conditions d'une participation plus active à la création, la réhabilitation ou la protection de ce paysage, élément essentiel au bien-être collectif ou individuel.

0 0

0

2. Les apports de la géographie à la connaissance des paysages

“Si le terrain est valorisé comme l’instance majeure de construction, de transmission et de la validation de la vérité géographique, on connaît assez mal les gestes de métier que cette foi dans le terrain implique.”

M.-Cl. Robic,

(“Interroger le paysage ? L’enquête de terrain, sa signification dans la géographie humaine moderne (1900-1950)”¹,1996.

« ... il faut préciser les modalités de ce regard qui constitue le pays en paysage. Ce regard est une vue d'ensemble qui embrasse une certaine étendue de pays. (...). Dans le regard porté sur le pays il y a une visée, attentive et intentionnelle (...) : la perception s'effectue selon un dessein, un projet pour discerner et comprendre. » (J.-L. Tissier, *Paysages.*, 2006, p. 697)

Jean-Louis Tissier interroge deux qualités du regard que porte le géographe sur le paysage. La première est relative à ce « regard large » panoramique, elle pose la question des seuils au-delà desquels la géographie perd sa pertinence. L'environnement proche de la personne à l'échelle d'une maison, ou d'un jardin, peut-il être l'objet du regard du géographe ? A contrario l'étude de l'univers par le géographe a-t-elle un sens ? Existe-t-il des bornes définissant un champ dimensionnel dans lequel la géographie est pertinente ?

Le second questionnement est relatif à l'intention. Si l'objectif est clair : discerner et comprendre, le dessein s'inscrit dans l'ordre de l'éthique. Le travail du géographe a souvent servi à coloniser, enfermer, tracer des frontières ; ou comme l'affirment certains courants géographiques actuels, est-il un médiateur accompagnant les citoyens dans leur tentative pour comprendre, et maîtriser leur environnement ?

Le premier point qui sera abordé concerne les méthodes de la discipline et en particulier la place du terrain et des représentations. Le chapitre suivant, consacré à l'approche diachronique de la notion de paysage s'appuie sur l'article *paysage* de Jean-Louis Tissier dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (Lévy J., Lussault M., 2006). Cet article retrace les liens entre le paysage et la géographie. Le troisième chapitre interroge les rapports de la géographie urbaine et des paysages ; il est suivi par l'examen de quelques ouvrages de géographes entretenant des liens privilégiés avec leur ville d'origine ou de formation. Dans chaque partie, les exemples relatifs aux territoires urbains sont privilégiés chaque fois que possible. Enfin, la conclusion s'efforce, à partir des informations recueillies, de préciser les cadres et méthodes de l'expérimentation à engager.

2. 1. La place du paysage dans les méthodes géographiques

*« En face d'un paysage naturel, les hommes ont été confrontés à la difficulté de le décrire, d'en restituer la physionomie. Le problème se pose aussi bien au savant qu'à l'écrivain. Il s'agit de soumettre au lecteur un tableau, ou l'équivalent d'un tableau, qui derrière les apparences visibles, fasse comprendre les structures, leurs organisations systémiques, mette en balance le général et le particulier. Tâche ardue, mais tâche essentielle puisque c'est par son intermédiaire qu'une région est connue, comprise et que les conditions naturelles sont présentées. » (Pinchemel, *La face de la terre*, 1997, p. 290).*

Les savoir-faire et les méthodes de la discipline accordent une large place au paysage dans les travaux de recherches. Ce paysage est celui de l'œil du géographe sur le terrain ; en effet cet œil formé, entraîné, permet de traverser le paysage pour interroger sa structure, son épaisseur pour y déceler les palimpsestes conservés. Aussi le géographe aborde-t-il le terrain en ayant éliminé, traversé, ou pour le moins rendu transparent, la dimension sensible du paysage, qu'il laisse plutôt aux philosophes. Le statut du regard, la tentative d'y échapper ou au contraire sa promotion, constitue l'étape première du travail géographique.

L'observation du terrain produit des informations qui doivent être mises en forme dans le cadre d'une représentation accompagnée de commentaires. C'est dans ces phases que le travail du géographe est le plus original et produit une représentation utile¹⁴⁸ et transmissible pour servir de socle à l'aménagement. Certes, cela ne garantit pas l'objectivité de cet observateur attentif qu'est le géographe, mais assure la transparence de sa démarche. La pertinence des outils de représentation (les notes, les photos, le bloc-diagramme, etc.) semble reconnue mais pose justement la question des représentations. Le géographe est-il capable d'une même opérationnalité pour saisir un objet urbain qu'un objet naturel ? Est-ce une question de « point de vue » ? Ou de nature d'objet ?

2. 1. 1. Approcher le terrain à plusieurs échelles

¹⁴⁸ Cette notion d'utile dépasse le simple aspect fonctionnel et souligne une dimension sociale de partage. Le terme est employé par diverses académies, devenant parfois leur devise comme à l'Académie de Metz, pour expliquer la tenue de séances publiques.

« De Martonne s'arrêta au bord de la route pour une courte explication, puis, au flanc du fossé d'où suintait un filet d'eau, il donna deux ou trois coups de son marteau de géologue et ramena au jour un morceau de glace à la pistache. J'écarquillai les yeux, comme Saint-Thomas devant les stigmates, et de ce jour-là, fermement et pour toujours, je crus. » (Gracq, *Lettrines 2*, 1995, p. 342)

Le terrain est le lieu de la révélation grâce à l'autorité du maître¹⁴⁹. Ce n'est pas sans humour que J. Gracq relate cette expérience, lui qui affirme que son intérêt pour la géographie est né de sa passion pour les cartes géologiques qui lui paraissent séduisantes par leur complexité et leur caractère mystérieux. Dans les faits, la dimension quasi religieuse n'est qu'apparence, car J. Gracq géographe n'oublie pas de citer les lieux d'interventions. Le géographe avait précisé que la visite avait lieu en Ile-de-France avec pour objet la stratigraphie. Mais il indique de plus le lieu, à une échelle plus fine : dans un fossé où suinte l'eau. Le savoir du maître a permis d'accéder au non-visible, comme si, pour l'homme qui a la connaissance des indices, « l'eau qui suinte », connaît aussi l'intérieur, la structure essentielle. Pour cette géographie classique, dont un fondement paraît la géologie, il est possible non seulement d'aller au-delà du paysage mais aussi, à partir d'autres signes (végétation, eau, formes du relief, etc.) d'aller vers l'essentiel : la structure intime de la Terre. Cette conception du paysage, que l'on doit « autopsier »¹⁵⁰ est loin de désigner un simple corps à corps avec le terrain. Le géographe est armé de connaissances acquises, d'expériences, de catégories, de classements qui rendent possible cette pénétration. La démonstration de De Martonne est une connaissance du terrain à plusieurs échelles, de la stratigraphie de l'Ile-de-France, des cartes existantes, du fossé qui est une coupe géologique et des rapports des marnes et de l'eau. La soi-disant révélation (le pouvoir du maître) est en fait un ensemble de connaissances hétérogènes qu'il met en œuvre ou qui se révèlent sur le terrain. Cependant, il s'agit ici d'une excursion à visée pédagogique, d'un apprentissage à lire le lieu pour en comprendre les mécanismes profonds, ce qui bien entendu suppose une logique, une cohérence de phénomènes scientifiquement observables.

Le débat sur l'importance du terrain reste d'actualité et la formule attribuée à P. Vidal de la Blache : « ... avec des livres, on ne fait que de la géographie médiocre, avec des cartes on en fait de la meilleure ; on en fait de la très bonne que sur le terrain » (Ardaillon, *Les principes de la géographie moderne*, 1901, p. 285) semble établir une hiérarchie définitive.

¹⁴⁹ Parfois, le maître décède sur le terrain, ce fut le cas de J.-C. Rameau, professeur à l'ENGREF le 6 octobre 2005 dans le parc du Mercantour.

¹⁵⁰ Le terme est fréquemment employé pour décrire le travail du géographe.

Celle-ci semble cependant bien conjoncturelle, l'objet d'étude de P. Vidal de la Blache s'adapte bien à cette façon de faire, approche physique, morphologique et sensible¹⁵¹. La géographie a accumulé des connaissances, les a organisées et formalisées dans des thèses, des comptes rendus, des débats aujourd'hui facilement accessibles par internet. Il devient loisible, pour certains objets d'études, de s'appuyer prioritairement sur les savoirs existants, éventuellement en les croisant avec ceux d'autres disciplines. Faire l'économie du terrain, très consommateur de temps, peut-être légitime ; il convient donc de condamner le travail qui s'engage sans avoir évalué la connaissance existante.

2. 1. 2. Préparer le déplacement sur le terrain

Peut-on envisager un géographe allant à la découverte d'un terrain sans avoir au préalable interrogé les cartes et les connaissances disponibles ? Dans *Le rivage des Syrtes*, roman de J. Gracq, le héros¹⁵² passe de longues journées dans la salle des cartes. Cette salle le coupe du monde extérieur et le plonge par l'imagination dans une connaissance du pays inconnu, sans doute ennemi, et le voyage tiendra à la fois de l'excursion, de l'exploration, mais aussi de l'opération militaire. Un même lieu peut être l'objet d'approches différentes, il peut être exploré lorsqu'il n'existe pas ou peu du point de vue géographique, l'observation aborde alors toutes les disciplines que le géographe est susceptible de mobiliser, géologie, géomorphologie, botanique, hydrologie, ethnologie. Ce travail permet de trouver les limites du territoire et les caractères qui fondent son identité, son inter-territorialité. Le terrain peut-être aussi un terrain d'observation, il permet alors, par l'étude attentive des phénomènes qui l'expliquent, de formaliser des règles plus génériques et de construire ainsi des catégories pour comprendre d'autres lieux. Enfin lorsque le lieu commence à être bien connu il devient lieu d'enseignement, d'excursions et permet l'apprentissage.

2. 1. 3. Parcourir le terrain et choisir les points d'observation

Le géographe « ...est d'abord un grand marcheur qui acquiert sa connaissance du monde au fil des kilomètres, en partant des évidences sensibles et de l'observation du paysage » (Larsimont, Dépoussiérer des techniques anciennes pour stimuler l'observation sensorielle dans la pratique du terrain, 2013, p. 4)

¹⁵¹ L'approche sensible est fondamentale dans l'œuvre de P. Vidal de la Blache, dans le texte et dans les notes

¹⁵² Le héros de J. Gracq a quitté la ville pour s'établir aux limites du pays, dans un cadre naturel, là où la carte semble avoir toute sa pertinence.

L'exploration ou l'excursion ont souvent pour point de départ la recherche du point haut qui permet la découverte oblique du paysage, ce que fait E. de Martonne lors de ses excursions en Roumanie. Si quelques esquisses sont réalisées durant l'ascension, le soin principal est apporté aux croquis panoramiques pris du sommet (Hallair, 2013). Le relief y est plus facilement perceptible que vu du ciel, on reste à la fois sur le terrain, mais on le domine et le territoire visible devient un objet plus indépendant de l'observateur. La lecture du paysage en oblique¹⁵³ est un moyen de se l'approprier, ici la géomorphologie, les masses forestières, les infrastructures deviennent les éléments à lire. Le point haut et la vision oblique permettent de comprendre l'organisation visible à une grande échelle. En l'absence de point haut dans la jungle ou dans la ville, le géographe invente d'autres méthodes, il suit les cours d'eau, les fleuves ou les chemins et la connaissance est d'une nature différente¹⁵⁴. Dans ces territoires plus ou moins humanisés, le regard fouille un champ plus étroit sans vision lointaine, regarde vers le haut la cime des arbres ou les gratte-ciels. Le sentiment de dominer un objet n'existe plus du tout, on est enserré de toute part par l'objet d'étude. Le géographe ne semble pas avoir particulièrement développé sa pratique du vivant, ou de la ville, mais il a privilégié le terrain ouvert qu'il peut voir plus facilement en tant qu'objet, qu'il parcourt et domine par les observations effectuées depuis les points hauts.

2. 1. 4. Cadrer et donner les limites au terrain

« Trouver les limites des quartiers n'est pas chose aisée, peut-être n'est-il pas légitime de le faire d'un point de vue géographique (...). Souvent en géographie humaine les transitions sont insensibles ; pour un quartier parfaitement délimité comme le quartier Belcier (...), combien d'autres où l'on passe insensiblement d'un type d'habitat à l'autre sans que le type social des habitants suive avec une extrême fidélité les variations de la physionomie urbaine (...). Certaines discontinuités fondamentales apparaissent cependant et servent de base à un "zoning" élémentaire. » (Barrère, Les quartiers de Bordeaux, 1956)

¹⁵³ A. Humbert a rendu compte de sa pratique de l'observation en vue oblique dans son ouvrage : *Le géographe et le tapis volant*.

¹⁵⁴ Au XVII^{ème} siècle, on dressa des cartes et des représentations de villes vue d'oiseau, comme le plan de Nancy par Cl. de la Ruelle en 1611.

La carte ou la découverte du terrain, d'un point haut lorsque cela est possible, permettent de découper le terrain, de donner des limites au secteur à étudier. La réalité matérielle est loin d'être suffisante pour définir ainsi les limites. Il faut que le « regard » soit structuré par une problématique, un questionnement parfois une grille d'analyse. La géographie régionale s'était donné un cadre, la région, dans lequel les travaux de terrain s'accumulent et dans lequel les différentes géographies trouvent le lieu de leur complémentarité, la géologie, la démographie, les activités économiques et culturelles, les villes. Mais ce territoire reconnu et identifié n'a pas résisté aux effets de la mondialisation et de la métropolisation. L'importance croissante des villes, leur développement en lien avec des processus plus larges qui dépassent la région, diminue l'importance des limites régionales. Or, tout travail revendiquant une démarche scientifique délimite l'objet de son travail et les géographes semblent être experts en ce domaine : « *La philotomie¹⁵⁵ est un des péchés mignons des géographes* » (Calbérac, *Terrain des géographes, géographes de terrain*, 2010, p. 89). Le géographe cherche à repérer et qualifier des identités uniques, d'où le succès des monographies de territoires ou de villes. Il faut commencer à découper le terrain et, très souvent, la géomorphologie sert de point de départ. Très vite cependant, d'autres éléments contribuent à la confirmation des limites : démographie, zones d'attractivité, équipements, limites politiques, etc. D'autres moyens plus conjoncturels apparaissent et contribuent également à limiter le terrain à étudier : les budgets et les délais d'études... : « *Le choix du terrain relève en effet d'une délimitation qui est un compromis, entre un objet, un cadre et des conditions matérielles.* »¹⁵⁶ (Calbérac, *Terrain des géographes, géographes de terrain*, 2010, p. 89).

Le terrain défini peut lui-même être redécoupé, car certains lieux ou sites affirment plus fortement le caractère dont l'étude s'avère ainsi plus aisée. La généralisation peut ensuite s'effectuer au terrain dans son ensemble. Très logiquement, ces lieux ont une valeur pédagogique, voire d'exemple type, dans le cadre des excursions universitaires. Ainsi, lorsque le géographe J. Blache¹⁵⁷ organise en 1939 l'excursion géographique universitaire en Lorraine, il prévoit plusieurs stations, chacune illustre un thème particulier, mais structurant la région. L'excursion commence par une présentation de Nancy essentiellement historique, mais en insistant sur sa croissance contemporaine sans limites, « que rien n'endigue ». La forêt de Haye,

¹⁵⁵ La philotomie désigne l'activité intellectuelle qui tend à caractériser les identités et à en repérer les limites, frontières ou marges.

¹⁵⁶ La construction du compromis suppose cependant une hiérarchie des parties, l'objet reste central, prioritaire au regard du cadre et des moyens, même s'il peut parfois se modifier pour répondre aux contraintes matérielles.

¹⁵⁷ Jules Blache a dirigé une *Géographie lorraine* dont l'objet est la connaissance des paysages pour favoriser l'attachement au pays des jeunes générations. L'ouvrage fut publié en 1937.

la cote bajocienne et rauracienne sont commentées à partir de Ludres. C'est aussi à partir de ce point de vue que la culture du mirabellier est expliquée. L'habitat rural est détaillé dans le village de Bruley dont l'habitat présente sans doute le cas extrême de jointivité et d'étroitesse, l'excursion se termine par le val de l'Âne puis les côtes du Barrois, deux paysages exceptionnels de cuesta¹⁵⁸. Il s'agit d'une excursion et les lieux étudiés sont sur un itinéraire de déplacement, mais les points retenus et commentés offrent des caractéristiques particulièrement marquées et pouvant s'appliquer à l'ensemble de la région. Dans la géographie régionaliste le terrain est important, mais s'effectue par échelles successives, voire thématiques. Le voyage, comme celui que P. Vidal de la Blache entreprend à travers la France, permet de préciser les limites des ensembles régionaux qui deviennent le cadre d'études monographiques, sur des terrains plus réduits, qui permettent l'approfondissement et l'enrichissement.

Dans le commentaire d'une monographie de la plaine picarde d'A. Demangeon parue dans les *Annales de géographie* n° XIV de 1936, P. Vidal de la Blache décrit la méthode utilisée dans la monographie et l'établit en méthode de la géographie : « *Il n'y a qu'une manière vraiment géographique de définir une contrée que ne séparent ni les hautes montagnes, ni de grands fleuves : elle consiste à la détacher, par opposition des pays limitrophes. C'est ainsi qu'un tour d'horizon où sont mis en évidence les caractères dissemblables du Pays de Bray, des montagnes tertiaires de la Thiérache, du pays minier, sert au début à individualiser le champ d'étude* » (Vidal de la Blache, *La plaine picarde par A. Demangeon*, p. 266).

2. 1. 5. Observer

Dans ces différentes étapes l'observation est mobilisée, une observation attentive qui, loin d'être innée, s'est organisée dans le cadre de la formation et très souvent sous l'autorité des maîtres. Y. Calbérac, dans sa thèse de 2010, a identifié une première utilisation de l'expression l'œil du géographe dans les *Annales de géographie* en 1904, dans un article de B. Auerbach. Ce géographe, professeur à l'université de Nancy, successeur à la chaire de P. Vidal de la Blache et souvent considéré comme un des fondateurs de la géographie régionale (Robic, 2002), écrivait : « ... *le paysage de ces motifs techniques est décrit avec la sûreté de l'œil du géographe.* » (Calbérac, 2010, p. 43). Cette sûreté de l'œil est en fait le résultat d'un apprentissage obligatoire, pour cet œil qui transperce le visible pour découvrir la structure intime des choses. En 1921, relatant une excursion, E. De Martonne écrit : « ... *la montagne apparaît à l'œil du géographe qui gravit les pentes rocailleuses comme un véritable schéma. Il*

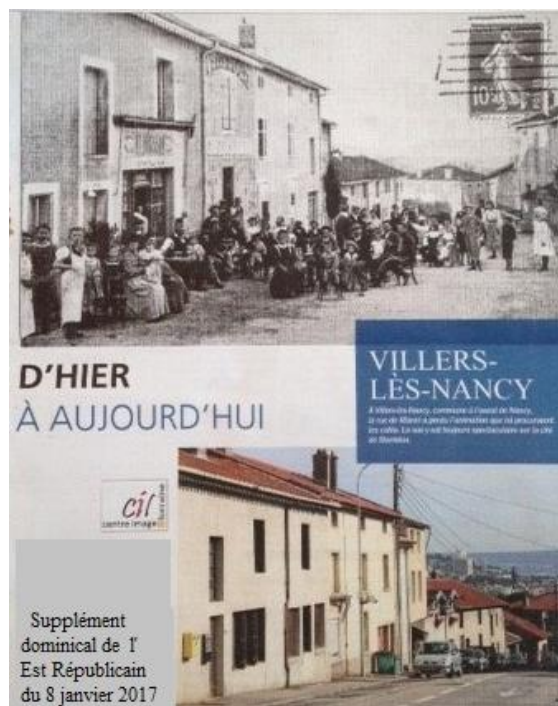
¹⁵⁸ Ces sites illustrent la capture de la Moselle par la Meurthe, dont la valeur de démonstration est reconnue au niveau mondial en particulier grâce aux travaux du géomorphologue W.-D. Davis.

aurait fallu être aveugle pour ne pas lire au premier coup d'œil les traits de la topographie. » (Calbérac, 2010, p. 43).

Cet œil du géographe est non seulement formé à lire le visible, il saisit des éléments et les rattache à des phénomènes naturels ou à des structures identifiées. Il repère les éléments significatifs, les ordonne ; le regard n'est pas seulement instruit, il classe aussi. Les développements techniques actuels, de l'avion au drone, constituent un appareillage et un soutien au regard. D'autres sens peuvent être mobilisés, mais le regard semble rester l'outil privilégié, parfois jusqu'à l'excès comme le déplore J. Wylie (Wylie, .2015).

L'observation varie en raison des « objets étudiés », de la personnalité des observateurs et de leur méthode de travail. Il peut aller d'une observation sensible, dans lesquelles les impressions ont leur place, à un travail de comparaison qui se veut rigoureux. « *Contrairement aux longues descriptions littéraires qu'écrivait P. Vidal de la Blache dans ses carnets, E. de Martonne décrit la topographie sous forme de dessin paysager pour gagner du temps et se concentre sur l'observation, relevant des anomalies ou des différences par comparaison avec ce qu'il connaît déjà sur d'autres terrains d'enquête* » (Hallair, 2013, p.13). Le travail de P. Vidal de la Blache est un travail d'observation « comparatif » et, sur le terrain, son observation « clinique », véritable autopsie du lieu, lui permet de trouver les différences et les limites entre deux « pays ». E. de Martonne compare le territoire à d'autres territoires qui sont des références. Sa démarche, plus positiviste, met plus vite en lien le ou les paysages avec des problématiques plus abstraites. Son raisonnement s'appuie sur son expérience et la connaissance des territoires déjà visités, ce peut être une analogie formelle, mais le plus souvent un schéma, une organisation ou une disposition représentant un processus ou un phénomène connu.

Depuis une vingtaine d'années des observatoires, essentiellement photographiques ont été mis en place. Ils permettent d'observer le paysage, le milieu matériel en ce qu'il porte des signes de changement. Ces observatoires ne sont plus systématiquement situés sur des points hauts, car l'information recherchée est diverse, et exige des échelles variées.



Document 10 : Villers-lès-Nancy, 1910-1917 (Supplément de l'Est Républicain du dimanche 8 Janvier 2017).

L'observatoire photographique tel qu'il apparaît à fin du XX^{ème} siècle s'attache souvent à des milieux urbains, carrefours, entrées de ville, lieux où les mutations sont rapides et facilement identifiables. Le rapprochement de photos d'un même lieu à un siècle d'écart, (document 10) suscite l'intérêt du grand public. Depuis plusieurs années un grand quotidien de l'Est consacre une page de son supplément dominical à deux photos d'un même site urbain prises à un siècle d'écart. Au regard de tels documents, il ne s'agit pas simplement de repérer les « 7 erreurs », mais de hiérarchiser le questionnement. La plupart de ces milieux urbains présentent les mêmes traits. La première remarque est la disparition des hommes, des femmes, des enfants, c'est une modification paysagère essentielle, la rue est vide d'hommes. Elle est maintenant occupée par les voitures. Autre signe, la disparition des magasins et de la publicité confirme la baisse importante d'activité et d'usage de cet espace collectif. Un troisième niveau de détail montre un appauvrissement des signes sur les façades, les constructions neuves sont lisses, les ravalements gommant les appareillages de pierre et les publicités peintes ont disparu. Le décor et les signes de la réussite dans la pierre n'ont plus la même importance. Les lieux sont les mêmes, le paysage urbain ne change pas dans sa structure, mais les signes de la transformation du mode de vie sont nombreux. L'observation attentive et curieuse apporte ainsi des indications qui donnent de l'épaisseur à des informations plus quantitatives sur les densités ou l'évolution des usages.

2. 1. 6. Enquêter

A. Demangeon, dans les débuts de la géographie humaine durant les années 1930, propose d'engager des travaux d'enquête pour mieux connaître le milieu rural. Sa proposition fait l'objet d'un article dans un numéro des *Annales de Géographie* de 1936, intitulé "Trois questionnaires et trois enquêtes de géographie humaine" (Demangeon, 1936). Les trois thèmes d'enquêtes sont l'architecture rurale, les structures agraires et les étrangers dans l'agriculture française. Les trois sujets, bien que de nature différente et ayant des sources d'information variées, restent traités de façon assez proche. L'étude de l'architecture rurale est aisée : les formes de l'habitat, les matériaux et l'organisation en plan relèvent de la description, et la méthode repose sur un territoire d'enquête préalable aisé à définir, par exemple l'arrondissement. Le travail d'enquête sur la structure foncière est plus délicat, à tel point que A. Demangeon n'exclut pas de travailler en détail sur certaines exploitations, quitte à prendre la forme de monographies. Enfin, l'étude des populations étrangères passe par des entretiens à l'échelle de la commune avec le maire. Ainsi les trois objets relèvent d'un travail de terrain, mais supposent des démarches différentes, l'étude de l'habitat est une étude concrète de l'espace visible, de formes que l'on considère comme relativement stables¹⁵⁹, la deuxième enquête relève du droit, des usages, de coutumes et de rapports sociaux alors que la troisième s'attache à un phénomène culturel. Si, dans les deux premières enquêtes, le géographe sollicite directement des informations supplémentaires, la troisième, par contre, exige de passer par un intermédiaire. Les grilles de questions proposées sont générales et visent à décrire quelques éléments très larges, et relèvent plus d'une collecte d'information que d'une analyse permettant de comprendre des processus. En Picardie, A. Demangeon discute avec les habitants des campagnes : les instituteurs, mais aussi les ouvriers, tels les serruriers du Vimeu que l'on voit dans un atelier sur une photographie. Il n'hésite pas à écrire : « *Observez les cultivateurs et parlez-leur* » (A. Demangeon, op.cit., 1905, p. 357). Grâce aux informations collectées, il dresse des cartes originales, comme celle de la profondeur des puits et R. Blanchard note : « *Je n'ai jamais oublié ce que mon ami Demangeon me disait en 1906 : Ce que je sais de meilleur sur la Picardie, ce sont les paysans qui me l'ont appris* » (Blanchard, 1938). L'enquête, lorsqu'elle mobilise les habitants, peut difficilement se dispenser d'évaluer ses responsabilités sociales. La connaissance produite va servir, mais à qui ? Aux habitants du « terrain » pour les aider à disposer d'une meilleure maîtrise de leur espace, ou à l'aménageur dont l'objectif vise une collectivité abstraite, plus large, « dominant » parfois les habitants du territoire. Le géographe qui rend publics les résultats avant d'avoir informé son commanditaire prend le risque de ne pouvoir obtenir d'autres financements, qu'ils soient publics ou privés. La question

¹⁵⁹ Dans les années soixante, X. de Planhol utilise ses enquêtes pour cartographier les limites de l'habitat lorrain à partir de différentes entrées comme, par exemple la pente de toiture.

éthique de l'enquête, en absence de déontologie de la profession doit être posée, et les conditions de la diffusion de l'information clairement exposées. Quels sont les cadres de l'enquête ? Les commanditaires ? Le cahier des charges ? Les objectifs ? Cette problématique est approfondie dans la revue *Hérodote*, pilotée par le géographe Y. Lacoste, dans les années 1960-1970. Ces réflexions ont débouché, dans le contexte idéologique de l'époque, sur l'investissement et l'engagement des étudiants dans les phases d'enquêtes et dans la recherche de protocoles permettant de rester « en phase » avec les habitants mobilisés par les enquêtes (Calbérac, 2010, p. 138).

Ces dimensions éthiques de l'enquête s'estompent peu à peu dans les enquêtes s'attachant à des sujets plus larges et mettant en œuvre des outils quantitatifs. Le changement d'échelle des enquêtes déplace ces préoccupations éthiques vers la dimension politique. Dans un article de 2010, L. Goeldner¹⁶⁰ et A.-L. Humain rendent compte de l'usage actuel des questionnaires en géographie de l'environnement. Dans son introduction, l'article souligne l'importance accordée à l'usage des questionnaires dans l'enseignement de la géographie ; les techniques d'enquête et en particulier l'approche par questionnaire font l'objet d'enseignement. Sur les 37 départements de géographie, les deux tiers ont un module consacré aux techniques d'enquêtes en licence et 95 % au niveau du master. Mais les auteurs soulignent qu'il s'agit essentiellement de présenter des méthodes utilisées en sociologie, discipline qui n'a que faiblement investi jusqu'à ce jour dans le domaine de la nature ou de l'environnement. Les enquêtes menées visent à identifier des sites, des lieux, des risques, mais aussi leurs représentations ; elles supposent donc le recueil de questionnaires en nombre suffisant pour une exploitation statistique. Ainsi, pour l'enquête auprès de la population de la Seine-et-Marne, engagée par le Conseil Général pour arrêter une politique d'espaces verts sensibles (*Faut-il privilégier les espaces de proximité ou les espaces menacés sous l'aspect botanique ?*), plus de 800 questionnaires sont envoyés. Mais les contenus restent forcément très généralistes : « *Quelle information spatialisée peut-on récolter ? Des localisations, mais aussi des (...) formes d'organisation de l'espace (...), des éléments du paysage, facilement identifiables par leur taille, leur forme, etc., mais aussi par l'usage quotidien qui en est fait par les personnes interrogées : il s'agit de lieux, de bâtiments, de chemins, c'est-à-dire, d'« éléments fonctionnels » qui peuvent être facilement décrits par les personnes interrogées (lieux de résidence, de travail, de vacances, et chemins qui les relient, etc.)...* » (Goeldner & Humain, *Les enquêtes par questionnaires en géographie de l'environnement*, 2010). En fait l'étude n'aborde pas le paysage, mais plutôt la pratique du lieu par les personnes interrogées. Les informations recueillies permettent de saisir les représentations de la population, et de disposer

¹⁶⁰ L. Goeldner s'est attaché au sujet très sensible et polémique de la dépollérisation

d'éléments d'information pour arrêter des choix, plus que de produire une connaissance permettant de construire un projet. D'ailleurs les auteurs soulignent que les géographies sociale et culturelle ont une approche plus basée sur les méthodes de l'ethnologie : « ... *la géographie sociale et la géographie culturelle, qui privilégient l'analyse des représentations et des pratiques individuelles tendent, en France, à se démarquer d'une géographie pratiquant l'analyse de données. La géographie culturelle privilégie les entretiens et les techniques ethnographiques, telle l'observation participante, comme le souligne le numéro des Annales de géographie consacré en 2001 aux espaces domestiques* » (Goeldner & Humain, 2010). L'enquête est une des formes du travail de terrain, elle permet d'accéder aux représentations des populations, connaissance indispensable à tous ceux qui envisagent de parler des lieux, des espaces et des paysages. Mais l'enquête structurée interviewant les résidents, ou les observateurs, peut être remplacée par un regard de clinicien, spécialiste de scène de crime, qui étudie les comportements et les traces capables d'expliquer et de rendre compte d'usages du lieu. Ainsi le voyage, l'excursion ou l'errance du géographe sont aussi des phases d'enquête non structurées, préliminaires pouvant ouvrir sur des questionnements¹⁶¹.

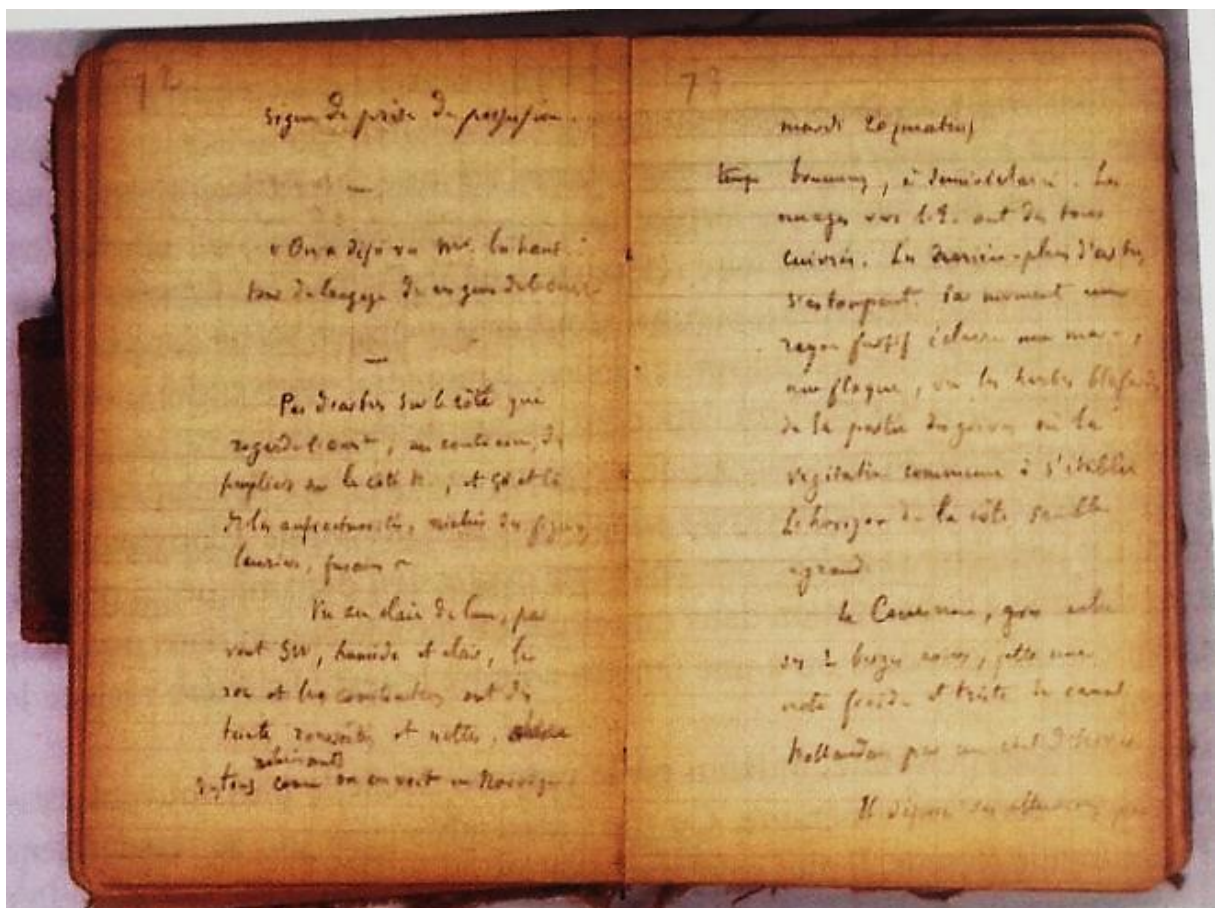
Dans un article de 2013, M. Marengo s'interroge sur le renouveau de la présence du géographe sur le terrain : « *Le terrain au cours de ces dernières années est devenu une sorte d'obligation/refrain toujours présent dans les projets scientifiques ou les discours des édiles locaux ou nationaux. Pourquoi associer les scientifiques et tous les autres qui, de manière directe ou indirecte, sont intéressés au terrain ? Parce qu'en fait les modalités de la recherche scientifique ont évolué, en partie du moins, vers la recherche-action, les processus participatifs ainsi que par la mise en confrontation "sur le terrain" des problématiques et des objectifs scientifiques. Les motivations sont nombreuses, elles concernent tous les scientifiques qui "se frottent" au territoire et, par conséquent, aussi tous ceux qui travaillent dans/avec/pour le territoire, c'est-à-dire les professionnels, les édiles, les administrateurs.* » (Marengo, 2013, p. 144). Les décentralisations, l'implication plus forte des responsables locaux, le contexte général de participation du public, obligent à renouer avec le terrain et en particulier avec ses occupants, ses utilisateurs, ses aménageurs. L'auteur rappelle l'intérêt des méthodes d'enquête : de l'enquête quantitatif/qualitatif, qui permet parfois d'entrer en contact, en lien avec le territoire, mais aussi des méthodes de « l'observation participante à la participation observant » retraçant les situations possibles de l'observateur. Le journal de bord est indispensable pour remettre l'observateur en situation. L'approche du paysage dans sa compréhension actuelle, où, au-delà des matérialités, les représentations ont un rôle essentiel, nécessite non seulement un travail

¹⁶¹ M. Griselin du laboratoire Théma de Besançon réalise en 2002, une approche quantitative du paysage en prenant 4 clichés orientés N, S, E, O, toutes les demi-heures de marche lors de son périple la conduisant à Saint Jacques de Compostelle.

attentif sur le site physique, mais une « écoute », si ce n'est une enquête avec les habitants, non seulement attentive, mais aussi évaluée.

2. 1. 7. Noter

Le terrain avec ses impressions et ses rencontres demande une prise de note rapide. Les premiers carnets des géographes de terrain mêlent étroitement les croquis, représentations le plus souvent d'un relief, d'une physionomie, d'un élément du paysage¹⁶². Dans la géographie classique, il s'agit d'un repère, du signe d'une structure cachée que l'excursion va pouvoir expliciter ou confirmer. Mais le contexte de l'observation est également décrit, les qualificatifs sont nombreux et cette prise de note souligne bien que l'observateur est conscient qu'il est partie prenante du paysage. Lorsque P. Vidal de la Blache note un moment de son observation, il est précis : ses sentiments et ses impressions sont un élément dont il doit rendre compte comme le montre cette page des carnets du document 11.



Document 11: Pages des carnets n°16 de P. Vidal de la Blache. (In Texier, 2000, p. 23)

¹⁶² Cette pratique est parfaitement perceptible dans les travaux du géographe D. Bugnon, au début du XVIII^{ème} siècle. (Husson 2017)

Page de gauche, après avoir noté un tour de langage, le géographe décrit le paysage : « ... *Pas d'arbres sur le côté qui regarde l'Ouest ; au contraire des peupliers sur le côté N. ; et çà et là, dans des anfractuosités, nichés des figuiers, lauriers, fusains. Vus au clair de lune, par vent SW, humide et clair, le roc et les constructions ont des teintes roussâtres et nettes, des tons reluisants comme on en voit en Norvège* ». Le folio suivant, le 73, débute par la description des conditions d'observation : « *Mardi 20 (matin). Temps brumeux, à demi éclairé. Les nuages vers l'E ont des tons cuivrés. Les arrière-plans d'arbres s'estompent. Par moment un rayon furtif éclaire une mare, une flaque, ou les herbes blafardes de la partie des grèves où la végétation commence à s'établir. L'horizon de la côte semble agrandi. Le Couesnon, gris entre ses deux berges noires, jette une note froide et triste de canal hollandais.* » Ces notes sont un véritable journal de voyage où les impressions sont présentes ; pratiquement tous les objets, mêmes les plus élémentaires en suscitent. Ces sentiments ne sont pas anecdotiques, ils sont essentiels à la démarche *Vidalienne*. De même que ces comparaisons de paysages entre ce petit fleuve breton et la Hollande, le croisement des images participe d'un véritable travail de recherche¹⁶³.

L'analyse des carnets d'E. de Martonne lors de ses excursions, en particulier en Roumanie, montre que le carnet de notes est utilisé un peu comme le bureau de certains logiciels, les éléments y sont regroupés qu'il s'agisse d'un croquis, d'une réflexion, de mémoriser un élément qui interroge, d'une source à vérifier. Le carnet est un moment de réflexion de travail. À ce titre, comme le souligne G. Hallair, il s'agit d'un document privé, d'une étape dans le travail qui n'a pas pour objet d'être diffusé, les carnets sont des plateformes méthodologiques. (Hallair, 2013).

L'usage de la photographie a accompagné le travail du géographe, souvenir rapporté du terrain, document de travail, illustration de l'article, il devient parfois un substitut au carnet de note. Comme le dit G. Pinchemel « *Pour moi, la photographie c'est un peu le carnet. Jacqueline Bonnamour l'avait remarqué dans son volume de mémoire (Du bonheur d'être géographe). Elle parle de moi en disant : pour Pinchemel l'appareil photo c'est le carnet de notes* » (in Calbérac, 2010, p. 96). La photographie est bien évidemment un outil de facilité d'autant plus important que la pratique du numérique permet un usage sans limite et permet l'accumulation de données en limitant le temps de présence sur le terrain. On retrouve le laboratoire avec un stock infini d'informations d'ordre formel, morphologie, couleur...Mais la photographie ne rend compte que partiellement du contexte d'observation, contrairement aux notes de P. Vidal de la Blache dans ces carnets. Plus grave encore, son utilisation néglige le travail de conceptualisation que permet le carnet dans lequel l'observateur indique les raisons qui

¹⁶³ La démarche change de façon importante avec l'usage du numérique qui permet de multiplier les prises de vues, reportant à plus tard le traitement de l'information, et entraînant une perte significative d'informations sensibles.

l'incitent à décrire tel ou tel objet ou phénomène. Toute campagne photographique doit donc être gérée et évaluée dans sa spécificité et en particulier ses limites reconnues. Au fil des ans, le motif de tel ou tel cadrage s'oublie, des photos perdent leur sens ou leur signification alors que, devenues « séduisantes », elles peuvent porter des messages que le terrain n'avait pas privilégiés.

2. 1. 8. Décrire-représenter-commenter

« J'ai cherché à faire revivre, dans la partie descriptive de ce travail, une physionomie qui m'est apparue variée, aimable, accueillante. Je voudrais avoir réussi à fixer quelque chose des impressions que j'ai éprouvées en parcourant en tous sens cette contrée profondément humanisée, mais non abâtardie par les œuvres de la civilisation. »

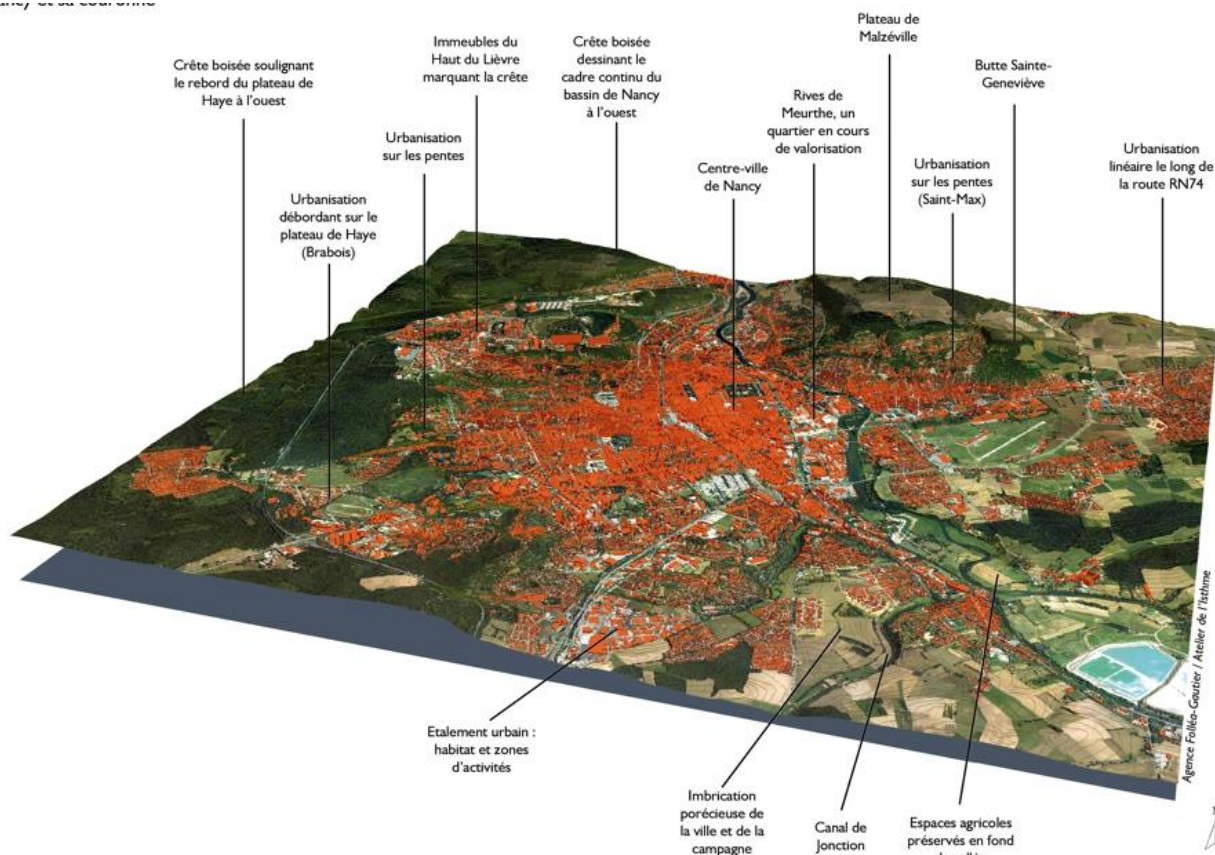
(P. Vidal de la Blache. *Tableau de la géographie de la France*, 2000, 1^{ed} 1903 ; p.20)

La restitution littéraire

La qualité littéraire des descriptions de P. Vidal de la Blache est liée à la volonté de rendre compte des impressions ressenties, l'objet n'est pas tant la réalité matérielle que les sentiments que cette dernière procure. Le caractère d'un pays d'une région est loin de se limiter à une forme géométrique abstraite : c'est une physionomie, ce sont les liens des Hommes avec leur milieu naturel non perverti par la civilisation qui mobilisent l'intérêt du géographe. On mesure bien dans ces propos combien P. Vidal de la Blache est attaché à la physionomie de la contrée l'opposant plus ou moins explicitement à l'urbain.

E. de Martonne, au cours de ses excursions, réalise des dessins qui relèvent d'un certain degré d'abstraction : *« Le dessin paysager reste proche du terrain et traduit une relation à l'espace encore peu distanciée, même si l'opérateur opère déjà une sélection. Il s'agit avant tout de décrire la topographie, sans occulter complètement la végétation et la présence d'un habitat montagnard. »* (Hallair, op.cit., p11). Le contenu de ces dessins paysagers exprime bien la problématique de départ de l'expédition : une étude géomorphologique pour apprécier l'impact de l'érosion glaciaire. Les notations relatives à la végétation ou à la présence d'habitat pourraient être utiles en terme d'indice second, d'où leur place dans le dessin.

Les outils traditionnels du géographe : le bloc-diagramme et le transect



Document 12 : Bloc-diagramme de l'agglomération nancéienne, Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle (Agence de paysagiste Folléa Gautier)

Définir le territoire à étudier nécessite d'identifier par mouvements itératifs ce qui fait son caractère et donc ses limites. Certains ensembles faisant ou ayant fait l'objet d'un projet d'aménagement global trouveront assez facilement des limites particulièrement si l'opération est neuve ou d'envergure. Par contre, d'autres ensembles ont vu progressivement leurs limites s'effacer. Ainsi, le transect, qui peut être assimilé à une coupe avec une dimension horizontale, est l'occasion d'évaluer le paysage identifié en confirmant ses limites et en précisant ainsi son caractère. L'étude des discontinuités apporte alors une aide précieuse, car « aller voir au-delà » permet de mesurer les différences.

Contrairement aux paysages ruraux où le bloc-diagramme, coupe en trois dimensions, permet une vue cavalière et la représentation d'ensembles importants, la représentation des milieux urbains s'avère moins porteuse d'informations. Le document 12 présente un bloc-diagramme de l'agglomération nancéienne, il permet d'apprécier le site dans sa globalité, mais ne donne pas beaucoup d'information sur les densités d'immeubles, les hauteurs, les largeurs de rue, autant d'éléments constitutifs des paysages urbains. La meilleure connaissance de ceux-

ci passe sans doute par des transects, coupes verticales¹⁶⁴ facilitant l'évaluation des hauteurs, des matériaux et des végétaux. Les rues, les avenues, les boulevards et parfois les places constituent ces coupures permettant de découvrir les fronts auxquels sont confrontés les piétons, les automobilistes et plus généralement la population. Le transect peut aussi devenir un outil partagé par le géographe, l'urbaniste, l'architecte, l'écologue et l'archéologue. À ce titre, il est un outil privilégié pour approcher les paysages urbains et cela à plusieurs échelles.

La photographie

La photographie remplace parfois la note, mais elle est en même temps un cadrage, un choix de retenir tel ou tel élément. Entre la vision sur place de l'observateur avec son large champ de vision, englobant de nombreux objets, et le cadrage sélectif, il y a un focus, un choix qui s'établit. De nombreux exercices d'apprentissage de lecture du paysage en milieu scolaire proposent un cadre de bois ou de carton que l'on déplace sur le panorama pour identifier un objet ou un phénomène à observer plus attentivement. Le réflexe du photographe traduit cette volonté de conservation d'une image, c'est donc un mode de représentation qui favorise la diffusion et la communication avec le risque de privilégier des effets de mode.

La photographie peut inciter à examiner certains espaces complexes, avec des compositions hétérogènes et des utilisations échappant à toute représentation graphique. John Brinckerhoff Jackson s'attache à des paysages vernaculaires faits de signes « insignifiants » dont aucun schéma ne saurait rendre compte. Bien que géographe et paysagiste, son travail est celui d'un ethnologue qui étudie les pratiques des communautés dans leurs rapports avec l'espace. Son travail photographique est plus qu'une prise de notes car il constitue un fonds qui, progressivement, permet d'élaborer des problématiques et d'accompagner les enseignements et les conférences. J.B. Jackson précise bien qu'il s'agit de photos banales, non artistiques, mais dont l'intérêt principal est qu'elles sont nombreuses. C'est sans doute un des aspects de la photographie, particulièrement numérique, qui mérite d'être noté, non seulement expérience condensée, mais aussi support de communication. A. Marshall, dans un article publié dans *Echogéo* en 2009, souligne les potentialités de la photographie pour le géographe et illustre, à travers cinq photographies, son travail sur le terrain. L'intérêt réside dans les commentaires et la structure de ceux-ci : « *Pour chaque photographie présentée, la légende est détaillée suivant cinq points : une description "à froid" de l'image ; des questions — non exhaustives — qui*

¹⁶⁴ P. Panerai dans son ouvrage consacré à l'analyse urbaine cite les avantages des longues coupes urbaines qui permettent de représenter l'intérieur et l'extérieur, mais aussi les sous-sols, les caves et les canalisations (Panerai, 2002, p. 90)

surgissent ou peuvent surgir à la vue du cliché ; une identification et description des éléments photographiés sans connaissance du terrain ; une analyse complète grâce au travail de terrain (observations et entretiens) ; la méthode ou technique empirique appliquée lors de la prise de vue. » (Marshall, 2009). Bien au-delà de l'habituelle légende, le commentaire devient enquête et le photographe enquêteur prend le recul nécessaire en décrivant le contexte et les objectifs de l'opérateur. Ainsi la photographie devient un des outils possibles du géographe.

2. 1. 9. Le terrain et le paysage

« La réalité géographique n'est pas égale à la somme de ce qui peut être observé en un point ou dans une région ; elle témoigne, à travers le paysage, d'un ordre qu'il importe de mettre en évidence. Sans expérience de terrain, le géographe laisse échapper une part essentielle des réalités dont il prétend rendre compte : celles qui ne relèvent pas seulement de l'intelligence, mais de l'intuition, de la sensibilité, du goût, de l'esthétique ; celles qui témoignent de la différenciation qualitative du monde. » (P. Claval, « Le rôle du terrain en géographie ». 2012, p.18).

Le terrain semble au cœur de la discipline, mais ce terrain et le regard que l'on porte sur lui ont bien changé. Ils ont évolué en raison des connaissances acquises et de l'intervention d'autres disciplines. Par-delà la dimension quelque peu mythique du terrain, son approche sensible, même si elle se revendique d'une forme d'errance, se fait toujours avec une expérience préalable et des prérequis. Le géographe peut difficilement revendiquer de renaitre à chaque nouveau territoire d'étude. Le terrain et sa visite, ou plutôt ses visites, se font à chaque fois avec un bagage renouvelé, augmenté, par la consultation d'une carte, d'une étude, d'un regard sur les photos prises lors des visites précédentes. Le terrain est aussi rencontré avec des hommes qui parlent et qui racontent, qui alimentent et structurent le récit que tiendra le géographe sur le paysage.

2. 2. La place du paysage dans les doctrines géographiques

Loin d'être une succession d'étapes marquées par des ruptures épistémologiques, les approches du paysage par les géographes se maintiennent et s'adaptent face aux attentes de la société ; tout en s'entrelaçant aux méthodes qui apparaissent dans les autres domaines de connaissance. Certaines théories tombent doucement en désuétude, alors que d'autres sont convoquées de temps à autre pour servir telle ou telle branche de la géographie. Il semble bien que la discipline reste avant tout une pratique qui s'enrichit des problématiques, des méthodes et des moyens que lui offre le contexte général des connaissances, mais elle ne se contente pas de se nourrir des connaissances produites ailleurs, elle fait partie des disciplines qui permettent de franchir des frontières entre domaines de connaissances.

2. 2. 1. Le paysage dans l'œuvre d'Alexander von Humboldt (1769-1859) ou la communion avec la nature

A. von Humboldt (1769-1859) est quelque peu délaissé lorsque la géographie s'engage dans une démarche positiviste. En effet le projet d'A. von Humboldt, qui débouche sur la publication de *Cosmos* en 1845, n'apporte rien aux démarches qui refusent les changements d'échelle au prétexte de la rationalité. A. von Humboldt, formé dans la tradition des Lumières, tant prussiennes que françaises, inaugure une démarche originale. Il acquiert un fond de connaissances, géologiques¹⁶⁵, botaniques, linguistiques¹⁶⁶, qui lui permet de préparer ses voyages. Il découvre l'Amérique du Sud et les zones tropicales de 1799 à 1804 et entreprend un voyage en Asie en 1829. La découverte botanique est au cœur de ses préoccupations, il observe la localisation des plantes, leur répartition et leur déplacement, montrant ainsi combien le mouvement est essentiel à son approche géographique. Les récits de ses voyages font l'objet d'un soin attentif, car ils sont une étape de la démarche, et l'occasion d'une réflexion théorique. Chaque lieu apporte des indications confortant la conviction de l'auteur, celle d'une cohérence

¹⁶⁵ Il est ingénieur des Mines.

¹⁶⁶ Son frère Wilhelm (1767-1835) échange régulièrement avec Emmanuel Kant et poursuit des études sur les langues, comme moyens d'accéder à une anthropologie et à une connaissance des peuples.

générale des phénomènes naturels. Ainsi, « ... *la matérialité du terrain précède la construction verbalisée et théorique du monde.* » (Péaud, 2014). La pédagogie et l'animation professionnelle sont également au cœur de son travail, il enseigne et participe avec C. Ritter à la création des sociétés de géographie de Paris en 1821 et de Berlin en 1828.

Dans un article de 2014, « Alexander von Humboldt et la géohistoire du sentiment de la nature », S. Briffaud s'attache à redécouvrir la pensée « humboldtienne » du paysage. Le paysage comporte deux dimensions, d'abord celle de la matérialité et puis celle des représentations, des sentiments humains, mais les deux ne sont pas séparées. Entre le caractère objectif de la matérialité et le subjectif du sentiment, von Humboldt propose une synthèse. Le sentiment n'est pas étranger au monde matériel, mais il relève de faits culturels et s'exprime dans la littérature, la peinture et l'art du jardinage. Le sentiment provient de ces pratiques qui trouvent aussi leur origine dans la nature : « ... *la nature a diversement agi sur la pensée et l'imagination des hommes suivant les époques et les races, jusqu'à ce que, par le progrès des esprits, la science et la poésie se pénétrassent de plus en plus* » (von Humboldt, cité par Briffaud, 2014, p. 346)

La nature dans sa dimension végétale demeure l'élément fondamental. La découverte des ambiances végétales des zones tropicales de l'Amérique du Sud est un des moments historiques forts qui établit une rupture, un peu sur le mode de la rupture épistémologique bachelardienne, avec la connaissance habituelle. Le nouveau sentiment de nature apparaissant avec la découverte des espaces tropicaux fait définitivement de la nature l'élément de rassemblement des deux volets du paysage, celui de la matérialité et celui du sentiment intérieur. Du point de vue méthodologique, S. Briffaut souligne que von Humboldt « ... *n'est pas le premier à souligner la capacité de certains espaces de rapprocher la cause de l'effet et à offrir, à travers la contemplation directe des paysages, la possibilité de saisir les lois fondamentales qui régissent le tout de la nature* » (Briffaut, 2014). Dans l'exploration du monde, la connaissance sensible favorise certaines approches, il ne s'agit pas de construire une connaissance scientifique basée sur une structure conceptuelle, mais plus simplement de ne pas ignorer l'existence de cheminements plus aisés, ainsi le paysage naturel offert par le végétal motive plus le regard que la géologie.

Cette dimension du paysage intérieur ne survit pas au positivisme du XIX^{ème} siècle, pourtant elle aide à comprendre combien dans la population le paysage est identifié facilement avec la nature, le vivant, le mouvant qui permet d'accéder plus aisément à un sentiment de plénitude, de cohérence entre la matérialité du paysage et le monde ou cosmos.

2. 2. 2. Le paysage chez P. Vidal de la Blache (1845-1918) et l'art délicat d'interpréter les paysages

Aborder l'œuvre de P. Vidal de la Blache pour examiner uniquement l'aspect relatif aux paysages s'avère délicat à plus d'un titre. En effet, P. Vidal de la Blache a profondément marqué l'enseignement de la géographie jusque dans les années 1960 ; cela a ainsi organisé les connaissances de base du grand public en géographie. Il bénéficie donc d'un statut tout à fait original que confirment les cartouches de la plupart des cartes qui ont marqué l'apprentissage de la géographie dans les écoles primaires avant 1970. Pour l'étudiant en géographie, le *Tableau de la géographie de la France* semble une œuvre éloignée des préoccupations actuelles et ne relève plus que de l'histoire et du plaisir de se confronter à de beaux textes d'une littérature descriptive. Pour les chercheurs travaillant à l'épistémologie de la géographie, sa critique dans les années 1970 l'a parfois renvoyé à une simple protogéographie (Lussault, 2006, p. 987). Cependant l'attention portée à des écrits et des communications de la fin de sa carrière relance l'intérêt sur certains aspects de son œuvre.

« L'interprétation géographique des paysages »

Dans une intervention courte¹⁶⁷, « De l'interprétation géographique de paysages » en 1908, au neuvième congrès international de Géographie, P. Vidal de la Blache démontre l'intérêt de l'étude des paysages et propose quelques éléments méthodologiques. En premier lieu il constate que le paysage est un objet d'étude, lié à la pratique du terrain : « *depuis que la géographie pédagogique est sortie du cabinet où elle s'enfermait trop volontiers et qu'elle s'est mise à observer directement la nature, l'interprétation des paysages est devenue un de ses principaux objets. C'est un art délicat...* » (Vidal de la Blache, 1908, p. 3). Pour interpréter le paysage, il importe de s'appuyer sur un double moment, d'analyse puis de synthèse. Analyse, car le paysage a des traits hétérogènes mêlant des causes diverses, anciennes et récentes, une forme d'exégèse est nécessaire. À l'opposé l'interprétation exige aussi la perception raisonnée de la synthèse vivante qu'offre le paysage. En effet dans le paysage les différents traits hétérogènes *s'enchaînent et se coordonnent*. L'idée d'une cohérence rend possible la recherche rationnelle, aussi le géographe ne s'intéresse-t-il qu'aux paysages explicables dont on peut rendre compte, délaissant ceux issus du hasard. L'étude se décline à trois échelles : le naturel, en particulier les formes du relief, la mise en valeur des conditions naturelles et enfin la prise

¹⁶⁷ Le compte rendu publié à Genève l'année suivante se résume à 7 pages.

en compte des traces du travail humain ; d'aucuns parlent de palimpseste (Chouquer, 2000), reliant ainsi géographie, histoire et archéologie.

Le premier niveau, est illustré par les formes du relief, l'œil exercé, reconnaît la complexité et exige la compréhension des différentes érosions subies. Pour expliquer les modelages, il faut prendre en compte les effets du temps, par l'érosion, au même titre que l'existant c'est-à-dire la différence de dureté des roches. Ces explications de la construction de la forme illustrent les enchaînements de paysages qui tiennent tant à cœur à l'auteur. Il est des paysages uniquement dominés par la ligne comme les plaines ; l'eau et le végétal constituent alors des enchaînements causaux qui donnent naissance au paysage, et qui peuvent alors caractériser le territoire.

Le deuxième niveau est celui de l'intervention humaine qui suit des enchaînements naturels. Là, la proposition de l'auteur est celle d'un déterminisme nuancé : « ... *sans tomber dans un excès de déterminisme qui ne serait pas moins fallacieux que son contraire, on peut affirmer que les groupements, cultures, mouvements et relations de l'homme n'échappent point à ce réseau de causes et d'effets.* » (Vidal de la Blache, 1908, p. 4) Les contraintes matérielles comme l'exploitation des ressources, suscitent les organisations villageoises, P. Vidal de la Blache donne l'exemple du village lorrain. Mais ces organisations se déplacent, les villages provençaux descendent dans la plaine. Mêmes les villes industrielles correspondent à cette adaptation, les ressources, les besoins en énergie impliquent des localisations. « *L'industrie moderne, agissant de fortes masses de produits et d'hommes (...), vient apporter à son tour une puissante cause de perturbation dans les groupements urbains : perturbations limitées cependant aux régions restreintes où la grande industrie a fixé son siège.* » (Vidal de la Blache, 1908, p. 4) Les paysages ne sont pas tous stables, il faut les ranger par modes de vie, dont certains peuvent évoluer rapidement. Mais, implicitement, le monde rural conserve stabilité et équilibre.

Le troisième niveau est moins souvent cité, mais souligne une préoccupation d'ordre culturel : « *Par ses œuvres, par l'influence qu'il exerce autour de lui sur le monde vivant, l'homme est partie intégrante du paysage, il le modifie, l'humanise en quelque sorte.* » (Vidal de la Blache, 1908, p. 5). Le géographe reconnaît que c'est une nouvelle donnée à intégrer à toute richesse visant à comprendre l'organisation d'un territoire. Les établissements humains constituent des îlots de fixité dans les relations géographiques, ils constituent des sortes de dépôt, une mise en valeur qui dispense de recommencer les investissements. Les réseaux de routes, *une plante qui étend ses racines* (Vidal de la Blache, 1908), permettent la croissance de

certains établissements, alors que d'autres dépérissent¹⁶⁸. Même des ruines peuvent constituer par elles-mêmes un fait géographique, et l'auteur fait référence à F. Ratzel qui parlait de géographie des ruines. L'étude de ces établissements humains est donc, pour l'auteur, un des objets féconds de la géographie.

P. Vidal de la Blache conclut sa communication en rappelant que tout lieu, quel que soit son aspect, peut être étudié, expliqué, car l'idée de « *l'unité terrestre (...) est le principe original de toute géographie.* » (Vidal de la Blache, 1908). Quelques années plus tard, dans son dernier ouvrage, *La France de l'Est*, il se situe à un niveau supérieur d'abstraction, et intègre plus fortement les réseaux urbains et la culture des populations locales (Grandhomme, 2015). Mais dans la tradition géographique française de l'Entre-deux guerres, le monde rural/régional garde une place privilégiée. En effet, les villes moyennes ne connaissent pas de croissance significative avant le milieu du XX^{ème} siècle. Leur paysage donne l'image d'une grande stabilité dans laquelle la plupart des villes n'ont pas de développements industriels visibles et maintiennent les limites héritées de l'histoire avec les campagnes qui les environnent¹⁶⁹. L'approche des villes se fait essentiellement par l'étude de leur situation géographique et de leur place dans la hiérarchie régionale. Il faut bien reconnaître que cette approche des caractéristiques situationnelles esquisse à peine la question du paysage de ces espaces urbains qui vont connaître une mutation radicale à la fin du XIX^{ème} siècle.

Une œuvre toujours en débat

La valeur épistémologique des travaux de ce géographe fait régulièrement l'objet de débats. La preuve en est dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* de 2004, dans lequel deux articles successifs lui sont consacrés, le premier de V. Berdoulay et O. Soubeyran, et le second de M. Lussault. Les points communs sont nombreux, reconnaissance de l'importance du contexte, de l'objectif disciplinaire répondant à une commande d'État, rôle pédagogique et investissement dans la diffusion des savoirs¹⁷⁰ ainsi qu'une critique sur l'approche de la colonisation. C'est dans l'évaluation épistémologique que les deux textes

¹⁶⁸ Ce constat est déjà avancé lors de la première révolution logistique, celle de la route des Lumières et sa traduction cartographique dans l'Atlas de Trudaine (Husson, 2016).

¹⁶⁹ Il importe de souligner les continuités dans les descriptions des campagnes entre O. de Serres, A. Young et M. Bloch, montrant la relative stabilité des paysages ruraux jusqu'aux débuts de la mécanisation qui caractérise la seconde moitié du XX^{ème} siècle en Europe.

¹⁷⁰ Vidal de la Blache est le fondateur des *Annales de Géographie* en 1891.

s'opposent. Dans le premier article (Berdoulay, Soubeyran, 2004), l'épistémologie de P. Vidal de la Blache est considérée comme ouverte. Certes, il s'attache à ce qui est fixe et permanent, mais il œuvre socialement pour la recomposition des régions et son travail vise une opérationnalité. Ce travail est appuyé fortement sur le terrain et le jeu des échelles : « *Il en vint à privilégier tout ce qui conduisait à une vue raisonnée de la surface terrestre. L'analyse des positions et le jeu des échelles en constituaient la base. Afin de saisir la multiplicité des liaisons entre phénomènes, il faut faire varier les échelles et les points de vue. Cette mobilité du regard est cultivée sur le terrain en fonction de son modelé, mais aussi par l'usage de la cartographie. Vidal recommande de s'appuyer sur la méthode monographique qui a l'avantage de révéler la complexité des liaisons locales.* » (Berdoulay, Soubeyran, 2004, p. 983). L'approche de M. Lussault renvoie, comme indiqué en début de ce chapitre, le travail de P. Vidal de la Blache à une protogéographie. L'approche possibiliste développée a conduit la géographie dans un espace l'éloignant des mouvements qui animaient les sciences humaines dans les années 1960 en France. Cette approche ne permettait pas de penser les nouveaux phénomènes sociaux : « *Vidal et son école se situent au sein d'une totalité organique, intégration de l'homme dans un système ayant sa propre cohérence, qu'il s'agit de mettre en évidence. Cette géographie est peu encline à prendre en compte des logiques proprement sociales telles que l'urbain ou le politique.* » (Lussault, 2004, p. 985). M. Lussault exprime la nécessité de rompre avec cette géographie, pour aborder la géographie moderne dont l'objet devient l'homme spatial (Lussault, 2007) et l'espace des sociétés, espace distinct des réalités matérielles qui fonde le paysage.

2. 2. 3. Le temps des interrogations : L. Febvre et R. Dion

L. Febvre

L. Febvre, historien né à Nancy en 1878, créateur avec M. Bloch des *Annales*, fut attentif à dépasser les cloisonnements entre les disciplines et en particulier entre l'histoire et la géographie¹⁷¹. Il raconte comment, à la demande de P. Vidal de la Blache, il rédige un premier ouvrage intitulé *La terre et l'histoire*¹⁷². Cette volonté de collaboration perdure, mais se heurte au souhait des géographes de maintenir la synthèse comme moyen de connaissance du réel. Dans son ouvrage *La terre et l'évolution humaine, introduction géographique à l'histoire*,

¹⁷¹ Les deux disciplines s'enrichissent dans le cadre d'échelles spatiales et temporelles associées.

¹⁷² Besse J.-M., 2011, notice de présentation de Lucien Febvre, in Robic M.-C., Tissier, 2001, *Deux siècles de géographie française*, p. 120)

publié en 1922, l'historien interroge leur approche : « ... les géographes, ces analystes du paysage, et qui des sociétés modernes n'ont à étudier, si l'on peut dire que le « paysagique » : ce qui s'inscrit sur le sol par le fait de l'homme et de son activité physique ou autre, c'est encore tracer un programme chimérique, car il n'englobe pas seulement les faits de surface proprement dits que toute société présente à l'examen scientifique, mais encore les diverses traductions morphologiques ou géographiques possibles des faits humains de tout ordre, dans la mesure où, participant à l'étendue terrestre, ils sont susceptibles de représentations graphiques. Entre les hommes, et le milieu naturel, il y a l'idée, il y a toujours l'idée qui se glisse et s'interpose. »¹⁷³ Pour l'historien, il n'y a pas d'action humaine qui soit directement le résultat d'un fait naturel, il y a toujours une intervention « culturelle » au sens technique, symbolique, esthétique... Comprendre le réel ne peut se contenter d'une synthèse du visible, mais doit mobiliser d'autres connaissances issues d'autres disciplines.

R. Dion

Dans la même veine, R. Dion (1896-1981), professeur au Collège de France en géographie historique, travaille sur le paysage rural français et s'efforce d'établir les principaux types de paysages et pour cela mobilise non seulement la géographie physique, mais aussi l'ethnologie et l'histoire. Dans un article de 1939¹⁷⁴ s'attachant à décrire les deux grands types de paysages, l'openfield et le bocage, l'auteur signale que des habitudes scolaires nous empêchent de bien percevoir la réalité de certains phénomènes. Le paysage est loin d'être une émanation directe des conditions naturelles et l'hypothèse « *que des types d'économies rurales et d'aménagements agraires, élaborés dans l'ambiance naturelle qui leur était favorable, puis fixés par la tradition, aient pu être propagés hors de leur domaine primitif par les migrations des peuples qui les avaient créés ou adaptés* »¹⁷⁵ est fondée. Aussi la mise en place d'un type de paysage rural est un phénomène historique qui a une origine humaine. Dans la conclusion de son article, R. Dion montre, à travers quelques exemples, le poids des projets économiques ou sociétaux sur les paysages ruraux. Ainsi au Danemark et en Suède, les gouvernements décident au XVIII^{ème} la suppression systématique de villages, car l'habitat groupé constitue une entrave au développement des exploitations (Dion., 1939, in Robic, Tessier, 2001, p. 173). Ces problématiques d'habitats groupés ou d'exploitations indépendantes se posent régulièrement et l'auteur cite, a contrario de l'exemple précédent, le plan de la région parisienne de 1937 qui encourage le regroupement des agriculteurs pour des raisons techniques. L'auteur souligne

¹⁷³ Febvre L., 1922, cité par J.-M. Besse, « La tache présente. Méthodes Biologiques, Méthodes Géographiques », in Robic M.-C., Tissier J.-L., Ibid, p. 117).

¹⁷⁴ Dion R., 1939, Les principaux types du paysage rural, les problèmes, in Blais R., la campagne, in Robic M.-C., Tissier J.-L., 2001, Ibid, p. 171-175)

¹⁷⁵ Dion R., 1939, in Robic M.-C., Tissier J.-L., 2001, Ibid, p. 171

aussi que les organisations matérielles se maintiennent bien que les conditions techniques et économiques se transforment ; comme ces remparts qui continuent d'êtreindre la ville alors que les dangers ont disparu.

2. 2. 4. Les années 1970 et le rejet du paysage

En 1976, dans le journal *Le Monde*, un débat rend compte de ce qui paraît une rupture radicale dans l'histoire de la géographie. Dans le journal daté des 8 et 9 février, M. Le Lannou (1906-1992) écrit un article, *Des géographes contre la géographie*, destiné au grand public et qui rend compte d'oppositions épistémologiques et politiques dans la profession des géographes. Sans être tout à fait au centre du débat, le paysage est indirectement un enjeu. M. Le Lannou est un géographe titulaire d'une chaire au Collège de France, mais surtout un « héritier direct de Vidal de la Blache, par le biais de son maître Albert Demangeon »¹⁷⁶. Correspondant régulier du journal *Le Monde*, il dénonce deux articles parus dans la revue *Espace-Temps*, de la section histoire-géographie de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique en octobre 1975. Les auteurs de ces articles, Ch. Grataloup et J. Lévy, apportent une réponse dans un article du journal *Le Monde* daté du 14-15 mars 1976.

L'article de M. Le Lannou : *Des géographes contre la géographie*

L'auteur dénonce non seulement les mots et les propos utilisés dans la revue *Espace-Temps*, mais aussi les objectifs. Dans le but d'acquérir une stature scientifique, les deux géographes, Ch. Grataloup et J. Lévy se proposent de transformer la géographie en science des espaces, en la débarrassant de la démarche du terrain qui ne conduirait qu'à un « pointillisme visuel ». Le paysage est banni, car il ne serait qu'un « assemblage contingent », sans arguments propres à nourrir une science. M. Le Lannou rétorque que « *les paysages pouvaient du moins se classer en types où on retrouve dans des synthèses mouvantes et périssables, mais tout de même suffisamment consacrées, les marques d'une causalité qui dépasse les simples rapports écologiques et peut prendre quelques-unes de ses impulsions, non seulement au long de l'histoire, mais à travers le vaste monde.* »¹⁷⁷. Mais les auteurs des articles avaient anticipé la question, affirmant la synthèse comme un élément de la démarche et non l'objet de la science. Dans les faits M. Le Lannou, tout en dénonçant la violence verbale des articles, va reconnaître

¹⁷⁶ Sivignon A., 2001, Maurice Le Lannou, in Robic M.-C., Tissier J.-L., 2001, Ibid, p. 324).

¹⁷⁷ Les deux articles du Monde sont repris intégralement in Robic M.-C., Tissier J.-L., 2001, Ibid, p. 322-327.

que les auteurs ont raison sur plusieurs points et en particulier lorsqu'ils dénoncent l'accent sur le visible, le matériel. « *Il en résultait par exemple ce souci prépondérant du fait rural, alors que l'humanité commençait à se précipiter vers les villes, et ce goût pour des synthèses qu'on cherchait à classer en type de fermes, au moment où précisément, elles menaçaient de se défaire.* » (Le Lannou, 1976, p. 322). De même la région n'est plus aujourd'hui le cadre pertinent pour saisir les évolutions liées à des phénomènes nationaux voire internationaux. Cependant l'auteur s'insurge du fait que la géographie devrait se contenter de thème et non de lieux. Il ne s'agit plus de partir du lieu pour comprendre le phénomène, mais à l'inverse du phénomène pour comprendre le lieu. L'objectif plus ou moins affirmé est de donner ainsi un statut scientifique « progressiste » à la discipline. M. Le Lannou oppose à ce projet le risque totalitaire qui pourrait naître de ce refus du local et des échelles qui montrent les différences et les diversités : « *... car l'étendue terrestre, si l'on veut bien (...) la considérer dans ses aspects charnels, comporte des oppositions subtiles ou dures, claires ou sournoises, mais toujours profondément répercutées (...) du sol à l'esprit. (...). Il faut bien convenir que la promenade et l'image ne suffisent plus à rendre compte de faits qui ont cessé de marquer l'extrême intimité des hommes et de la terre. (...) qui ne voit le danger à tout noyer sous ces éléments nouveaux ? C'est le paysage entier qui disparaîtrait comme livre de Sagesse (...) ne nous pressons pas d'introduire dans nos manuels l'invisible, l'anonyme, l'abstrait* ». (Le Lannou, 1976, in Robic M.-C., Tissier J.-L., 2001, Ibid., p.324).

C. Grataloup et J. Lévy : *Des géographes pour une autre géographie*

Les deux jeunes géographes se félicitent que le débat sorte des cadres universitaires et ils précisent ne s'attacher qu'à certaines géographies qui se présentent comme synthèse à la fois sociale et physique. L'évolution générale des connaissances montre l'interdépendance croissante des disciplines, entre celles présentant un caractère scientifique, la géologie, la géomorphologie, la climatologie... et la géographie humaine ; il existe de moins en moins de possibilités d'une synthèse capable de les réunir. « *... les espaces physiques et humains ne peuvent être appréhendés par la même science. Tout ce qui est rassemblé en un même lieu ne relève pas du même champ explicatif, si ce n'est dans le "paysage" construction visuelle purement subjective.* » (Grataloup et Lévy, 1976, in Robic M.-C., Tissier J.-L., 2001, Ibid, p. p. 326).

Alors porté par une approche marxiste marquée par les réflexions de L. Althusser, le travail de Ch. Grataloup et J. Lévy s'inscrit dans un projet de rupture épistémologique bachelardienne. La rupture avec le paysage paraît dès lors consommée. Cependant des

démarches initiées quelques années auparavant proposent des champs nouveaux d'approches, liés aux méthodes de l'informatique par le traitement quantitatif de données, de la sémiologie et de l'écologie qui donnent naissance à de nouveaux courants géographiques qui continuent à entretenir des liens avec le paysage.

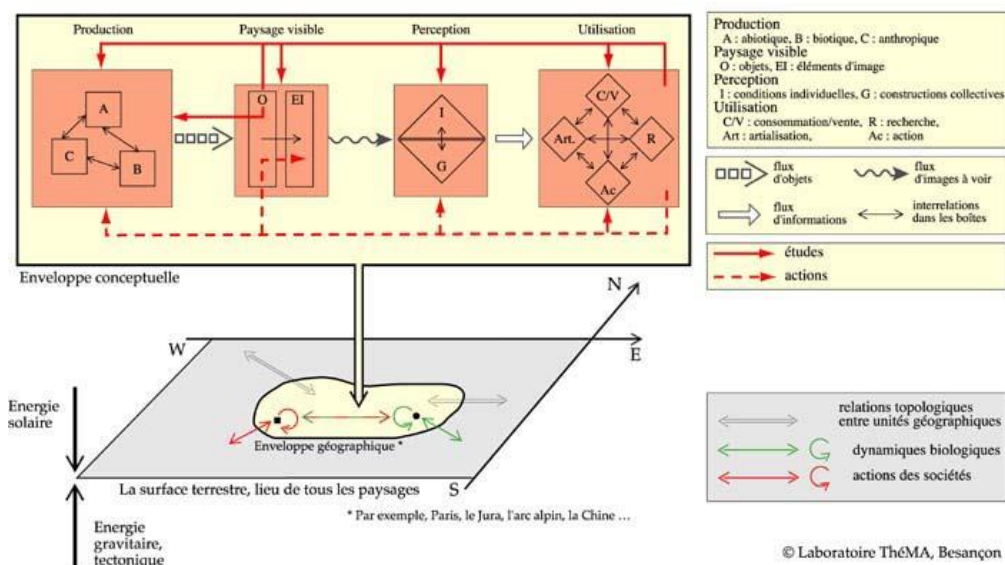
2. 2. 5. L'approche quantitative du paysage : l'école de Besançon

« *Le premier colloque concernant l'application des méthodes mathématiques à la géographie s'est tenu Besançon les 3, 4 et 5 octobre 1972 ; c'était alors en France une des rares réunions au cours de laquelle des géographes demandeurs d'instruments plus efficaces pour traiter leurs problèmes pouvaient dialoguer avec (...) des mathématiciens et des statisticiens* ». (Condé, 1983, p. 17). La présence du mathématicien J.-P. Massonnie explique peut-être que Besançon soit l'une des premières universités où les géographes se concertent sur l'apport possible des outils informatiques à la discipline. En 1978, plusieurs d'entre eux participent au premier Colloque Européen de géographie quantitative qui se tient à Strasbourg et qui est organisée par S. Rimbert, géographe travaillant sur la cartographie. Cependant, à Besançon, des réunions annuelles régulières permettent d'échanger avec des géographes, essentiellement européens et des mathématiciens.

Les travaux de « L'école de Besançon » débouchent entre autres sur un contrat du CNRS, l'ERA 778, consacré à la cartographie des paysages. Cette équipe accueillie par l'université de Franche-Comté comprend Th. Brossard, J.-P. Massonnie, D. Matthieu, J.-Cl. Wieber.... La première publication des travaux a lieu au Colloque européen de Géographie théorique et quantitative qui se tient à Augsbourg (Allemagne de l'Ouest) en septembre 1982. Deux membres de l'équipe, Th. Brossard¹⁷⁸ et J.-Cl. Wieber, publient en 1984 un article dans la revue *L'Espace géographique* : « Le paysage, trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie ». L'article fait le point sur l'ambitieux projet de l'équipe : affirmer le paysage comme objet scientifique, cerner le concept et construire une méthode de représentation de nature cartographique du paysage.

L'article rappelle en premier lieu les besoins écologiques qui produisent un espace structuré, les besoins économiques qui exigent l'évaluation du paysage, et les besoins culturels, dont le patrimoine, qu'il convient de gérer. Il faut donc faire appel à l'ensemble des disciplines qui interviennent dans la connaissance de ces besoins. Pour permettre cette interdisciplinarité, ils proposent une enveloppe conceptuelle ou dynamique, dont le schéma joint se propose de rendre compte (document 13)

¹⁷⁸ T. Brossard a une approche marquée par la géo-écologie



Document 13: Les enveloppes conceptuelles et géographiques du paysage
Laboratoire ThéMA, Besançon, (in *Hypergééo* [en ligne] consulté le 9 décembre 2016)

Le croquis met en évidence l'enveloppe conceptuelle qui distingue le paysage produit, le paysage consommé et, entre les deux, le paysage visible et perçu. Cette enveloppe permet la découverte et l'analyse commune des paysages identifiés dans les enveloppes géographiques qui contiennent le paysage, ce paysage visible acquiert donc une grande importance dans la démarche. Un quadrillage du terrain, des prises photographiques ou vidéo, l'établissement de fiches objets/images et une pratique raisonnée de la taxonomie permettent une information normalisée, un traitement informatique et des restitutions graphiques de ces paysages visibles.

Cette démarche qui affirme l'espace visible comme outil de connaissance, si ce n'est en tant qu'objet scientifique, se trouve cependant cantonnée à l'étude de paysages cohérents rationnellement explicables ; ce qui est loin d'être toujours le cas. Dans les faits, les fortes discontinuités et les ruptures brutales¹⁷⁹, surtout en milieu urbain, ne permettent pas de considérer les paysages comme des ensembles homogènes. Porté par une volonté d'utiliser les nouveaux outils traitant de grandes quantités d'information, le travail a permis certaines avancées :

- * Le paysage visible est source d'information, le paysage banal et quotidien présente un intérêt.
- * Ce paysage visible peut faire l'objet d'une objectivation, d'un regard le considérant comme un objet

¹⁷⁹ L'étude des limites incertaines voire flou a cependant fait l'objet de travaux (Rolland-May, 1996)

* Le faible développement de recherches sur le paysage à partir d'approches quantitatives¹⁸⁰ montre leurs limites au regard des investissements effectués, sauf dans des cas spécifiques, comme les paysages agraires ou naturels.

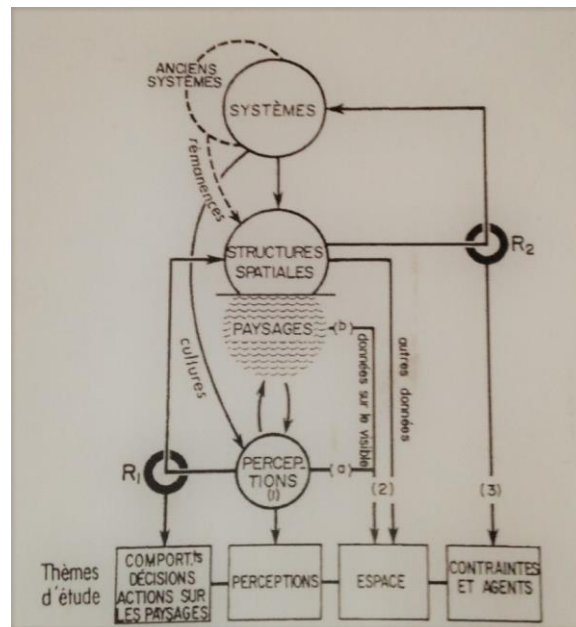
2. 2. 6. L'approche sémiologique des paysages : R. Brunet

L'une des premières réflexions sur le paysage envisagé comme ensemble de signes est le résultat des travaux d'A. Bailly, rapidement abordés dans la première partie de ce travail de thèse. Cette conception de type behavioriste, basée sur la psychologie de la forme, s'inscrit en continuité des travaux de K. Lynch et a eu une grande influence auprès des concepteurs et responsable de projets d'aménagements urbains alors que, dans le même temps, la recherche géographique se poursuivait en utilisant les méthodes de la sémiologie.

Plusieurs numéros de la revue *L'Espace géographique* sont consacrés, dans le milieu des années 1970, aux débats sur l'introduction des pratiques de la sémiologie dans la discipline. Dans le numéro 2 de 1974, R. Brunet, de l'Université de Reims, apporte des éléments qui permettent une synthèse de la problématique. En préambule, l'auteur précise que le paysage, ce qui se voit, est un reflet incomplet et déformé de systèmes spatiaux. Il importe donc de distinguer l'analyse du paysage, dont l'objet est d'acquérir des connaissances sur les structures, de l'étude des perceptions, qui informe plus sur le sujet que sur le paysage : « *La ville ne me dit rien, mais je me dis quelque chose sur la ville.* » (Brunet, 1974, p.124)

Si le paysage est fait de signes, il n'est pas pour autant un système de signes. L'ensemble de signes reflète imparfaitement une structure actuelle, et encore plus imparfaitement des structures anciennes qui subsistent et continuent à produire des effets sur les comportements. Le paysage fournit donc un ensemble d'indices, comme des empreintes d'événements. R. Brunet livre un schéma, un modèle de fonctionnement mettant en évidence les interrelations entre les systèmes actuels et anciens, les structures spatiales, et les paysages. La représentation prend la forme caractéristique de l'époque, de rouages et d'enchaînements, marquée par la représentation des programmes informatiques, traduisant cette volonté d'approche permettant la quantification.

¹⁸⁰ L'histoire a su utiliser ces approches quantitatives, mais sur des objets ou des sources d'archives le permettant, par exemple le climat, les statistiques des conseils de révision (E. Le Roy Ladurie, 1973, *Le territoire de l'historien*, Gallimard, 544 p.)



Document 14 : Schéma illustrant l'article de R. Brunet. Les éléments R1 et R2 indiquent des rétroactions.
(*Espace géographique*, Tome 3, n° 2, 1974, p. 125)

L'article de R. Brunet se termine par quelques préalables méthodologiques qui n'ont pas perdu de leur actualité :

- * Le paysage est une réalité particulièrement riche qui offre des signes, biaisés et insuffisants sur les structures spatiales et leurs évolutions, mais c'est un premier « brouillon à déchiffrer ».
- * Une analyse globale au sens strict paraît sans objet : « ... quand Wieber et Bertrand disent faire une analyse de paysage même globale, ils introduisent en fait des données telles que la profondeur des sols, la pluviosité qui ne sont pas des éléments du paysage, et c'est une attitude saine, c'est même bien la seule féconde. Ils n'étudient pas des paysages, mais des structures, voire des systèmes. » (Brunet, 1974, p. 124)
- * La « lecture du paysage » est un élément parmi d'autres, enquêtes, statistiques, cartes... pour constituer un ensemble d'indices permettant d'accéder à la structure.

2. 2. 7. L'approche écologique et systémique

Une proposition pour refonder la géographie physique

En 1975, le travail de G. Bertrand introduisant *l'Histoire de la France rurale* de G. Duby, illustre une autre rupture avec les conceptions axées sur les contraintes du milieu qui

détermineraient fortement les pratiques et les comportements. Dès lors il n'est plus possible de faire du paysage l'outil principal de l'approche du territoire, car il n'est pas uniquement déterminé par les conditions naturelles et environnementales.

Poursuivant ses travaux, il s'efforce de refonder théoriquement la géographie physique, en souhaitant établir une rupture franche entre géographies physique et humaine. La géographie physique accueillerait les sous-disciplines, la géomorphologie, la géographie climatique, la biogéographie, toute discipline qui pourrait se retrouver dans un concept commun : le géosystème. Ce concept se substitue aux notions incertaines habituellement utilisées par la géographie, espace, milieu, paysage, région, pays... Le géosystème, d'origine naturaliste, devient l'objet de la géographie physique (Bertrand, 2002). Les liens avec l'écologie sont forts, et le géosystème incite les géographes à renouer avec la pensée biologique qu'ils semblent avoir délaissée (Bertrand, 2002).

Un bilan des positions des géographes français sur le paysage

Quelques années plus tard, dans la revue *Hérodote*, G. Bertrand (Bertrand, 1982), réalise un point des études sur le paysages engagées par des géographe. Il souligne le renouveau des démarches, sans doute lié aux transformations radicales du paysage français. En effet si la France reste *une mosaïque de paysages traditionnels*, les profondes transformations apparues depuis la Seconde Reconstruction donnent naissance à de nouveaux paysages, de l'urbain à la friche, en passant par les mosaïques agricoles à grandes mailles ordonnées par les remembrements. Cette situation suscite une forte demande sociale de paysages naturels, les études engagées ont donc une forte dimension biogéographique même si les influences sociales directes ou indirectes sont reconnues et prises en compte. Dans les faits, la majorité des géographes considère le paysage comme l'interface entre la nature et la société. Cette approche présente des limites en particulier lorsqu'on s'efforce d'étudier le milieu urbain. : « ... *traiter à part des paysages urbains est bien le signe d'un malaise. C'est le constat que le paysage dans son état actuel, avec sa charge de naturalité et son origine 'paysanne' reste une réalité du monde rural et passe mal la porte de la ville.* » (Bertrand, 1984, p. 219)

Une proposition de méthode d'analyse paysagère

G. Bertrand dénonce la dégradation des paysages, particulièrement des paysages méditerranéens anthropisés depuis deux millénaires. Les pollutions et les déchets sont traités plus facilement que les paysages et les quelques réussites d'aménagements de paysages ne

constituent que des rustines : la région est confrontée à une ‘crise paysagère’ (Bertrand, 2002, p. 58). Le géographe avance la notion de territoire, espace entre la société et la nature, pour interroger cette crise. Il constate une volonté sociale de retour¹⁸¹ à la nature, forme d’opposition à l’artificialisation croissante liée au développement urbain. Il souligne le caractère particulier du paysage qui relève de l’image et que, contrairement aux objets géographiques habituels, il ne peut être représenté : « ...le paysage n’est pas réductible comme la plupart des phénomènes géographiques à une représentation cartographique, à un bloc-diagramme ou à un transect. » (Bertrand, 2002, p. 60). Cette nouvelle vision du paysage est fortement marquée par le sentiment écologique, et le géographe seul ne peut s’aventurer dans l’analyse paysagère, il doit faire appel à l’écologue. Le postulat de l’analyse paysagère est de considérer le paysage comme une partie du territoire : « Ainsi conçu le paysage n’est pas seulement l’apparence des choses, décor ou vitrine. C’est aussi un miroir que les sociétés se tendent à elles-mêmes et qui les reflète. Constructions culturelles et économiques confondues. Et, sous le paysage il y a le territoire, son organisation spatiale et son fonctionnement. » (Bertrand, 2002, p. 61)

G. Bertrand affirme la « lourdeur » et la difficulté de l’analyse du paysage qui est à la fois matérialité et représentation. Les analyses paysagères sont également critiquées parce qu’elles peuvent paraître des entraves aux créateurs, architectes et paysagistes et, à ce titre, ces professionnels tendent à leur dénier toute valeur. Comme il l’a fait quelques années auparavant pour fonder la géographie physique sur un concept générique de géosystème, ce géographe propose le système GTP, Géosystème, Territoire, Paysage. Deux postulats fondent la démarche, d’une part, la polysémie du terme paysage est considérée comme un atout qu’il faut privilégier, ensuite le paysage ne doit pas être séparé de son environnement social et biophysique. Les trois entrées GTP doivent être possibles simultanément, elles offrent trois chemins autonomes, mais marquants, des entrées sur le territoire, le territoire-source, le territoire-ressource et le territoire-ressourcement (document 15).

| | | | | |
|---------------------|---------------|-----------------|-------------------|------------|
| | Source | Naturaliste | Naturalité | Géosystème |
| Espace géographique | Ressource | Economie | Artificialisation | Territoire |
| | Ressourcement | Soci culturelle | Artialisation | Paysage |

Document 15: Présentation schématique de la méthode GTP : Géosystème, territoire, paysage, (Bertrand, 2002, p.61)

¹⁸¹ L’auteur souligne cependant le caractère ambigu de ce retour dans la mode et la culture.

Le travail d'analyse paysagère se développe alors en deux temps. On accumule d'abord toutes les informations disponibles sur les éléments matériels, relevés de terrains, mais aussi archives qui constituent la base matérielle. Ensuite, une enquête est menée auprès des acteurs du paysage, acteurs étant entendu au sens large : de l' élu à l'habitant en passant par l'aménageur. L'enquête est d'abord individuelle compte tenu du caractère subjectif de l'objet de recherche, puis elle s'adresse à des groupes plus structurés. C'est dans cette deuxième partie que l'on intègre les professionnels ou les artistes intervenant sur le paysage. L'analyse se finalise dans l'identification d'un système dominant basé sur l'image reconnue et partagée et des sous-systèmes dominés qui peuvent dessiner des oppositions ou des divergences avec la vision principale. Si, selon l'auteur, le dispositif peut s'appliquer aussi au milieu urbain, aucune tentative ne semble à notre connaissance avoir abouti à des résultats significatifs sur ce milieu urbain.

Cependant, dans le bilan qu'il rédige des Cinquièmes Journées Doctorales sur le Paysage, qui se sont tenues les 13 et 15 décembre 2012 à Bordeaux, George Bertrand souligne combien l'approche du paysage reste marquée par la nature :

« Paradoxalement, le paysage participe d'un retour à la nature [renouveau d'une pensée et d'un "sentiment de la nature" aussi bien dans le vécu quotidien que dans les expressions artistiques] et d'un retour de la nature [crise environnementale et crise climatique, voire "catastrophe"]. L'anthropisation, l'artificialisation tous azimuts, voire l'artialisiation, ont redonné une seconde vie à une naturalité comme dimension intrinsèque du paysage. La nature "naturaliste" est en quelque sorte acculturée au travers du paysage par une pensée métisse qui transcende la coupure nature/culture. C'est l'une des grandes acquisitions de la recherche paysagère. La méthode, mixte par définition, doit en rendre compte. Il n'y a pas de paysage sans nature et il ne peut y avoir de méthode paysagère autrement qu'à la charnière entre sciences sociales et sciences de la nature, soit une culture scientifique encore à improviser. Une nature que les jeunes chercheurs des Journées ont, semble-t-il, beaucoup de mal à aborder, mais qu'ils n'ignorent pas. »

(Bertrand, 2013, non paginé)

L'apport des géosystèmes et des démarches naturalistes à la connaissance des paysages urbains semble être à inventer, d'autant que les formes actuelles d'étalement urbain semblent réactiver un besoin de nature confirmant l'importance des démarches liant plus étroitement sciences naturelles, sciences sociales et démarches esthétiques.

2. 2. 8. Le tournant culturel

« ... l'étude des paysages constitue un des chapitres fondamentaux de la géographie culturelle ; on y découvre la méfiance par laquelle les groupes humains assurent leur prise sur l'espace et subissent son emprise... » (Claval, 2012, p. 227)

La géographie culturelle connaît un essor aux États-Unis dès les années 1930 dans le cadre de l'École de Berkeley. C. Sauer étudie les rapports qu'entretiennent les sociétés rurales, en particulier les sociétés amérindiennes, avec leur environnement. Dans les années 1980, cette géographie culturelle connaît un renouveau à l'occasion d'études urbaines s'attachant aux liens de groupes sociaux avec leur environnement. Des mouvements proches se développent en Europe du Nord tandis qu'en France apparaît une géographie culturelle présentant deux orientations originales, l'une se situant par opposition à la géographie physique, alors que la seconde se rapproche de la phénoménologie.

Répondre aux manques de la géographie physique

J. Bonnemaïson (1940-1997) a rendu compte de son évolution intellectuelle dans un article, « Voyage autour du territoire » publié en 1981 dans la revue *Hérodote*. Il relate son expérience de terrain à Madagascar, puis dans des îles du Pacifique. Il y poursuit l'étude de géosystèmes, expliquant les liens entre les pratiques culturelles et l'environnement naturel. Il raconte combien ce travail, en dépit de son caractère rigoureux, lui laisse une impression d'inachevé et montre la nécessité d'aborder les questions culturelles pour arriver à une meilleure compréhension des liens entre la société et son environnement. *« La relation que la société villageoise entretenait avec son terroir et, dans ce cas précis, il s'agissait bien d'un territoire impliquant d'aller au-delà de l'analyse et la mesure des géostructures, au-delà même de la carte de la répartition foncière et de ce que le paysage reflétait à première vue. Les régimes fonciers ne dépendaient pas d'un déploiement de règles juridiques (...), ils*

s'inscrivaient au sein d'une vision culturelle et émotionnelle de la terre. (...) La terre n'était pas qu'un lieu de production, mais aussi le support d'une vision du monde. » (Bonnemaison, 1981, p. 250) Lié à cette dimension culturelle, le territoire est un élément réel, à forte valeur culturelle et symbolique, contrairement à l'espace qui fait la « *joie des spécialistes de l'aménagement (...) Alors que l'espace tend à l'uniformité et au nivellement, le territoire rappelle les idées de différences, d'ethnie et d'identité culturelle.* » (Bonnemaison, 1981, p. 259)

Le paysage et la géographie culturelle selon Paul Claval

Paul Claval publie en 1995 un ouvrage intitulé *Géographie culturelle* ; la seconde édition en 2003 est suivie, en 2012, d'une troisième édition complétée et mise à jour. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur consacre un chapitre complet au paysage. Il souligne que le paysage est une des portes d'entrée privilégiée de la géographie culturelle et il en distingue deux moments. Dans un premier temps, les géographes approchent le paysage en analysant les éléments et en recherchant les liens de ceux-ci avec la culture des populations. Quelques années plus tard les géographes étudient le regard des populations sur le paysage. Ce découpage n'est pas qu'historique puisqu'il traduit aussi les deux aspects du paysage. Le paysage résulte de décisions qui en façonnent les éléments, éléments souvent de petites dimensions, travaux dans un champ, dans un jardin, ou une maison et qui ne répondent pas à un plan d'ensemble. Le second aspect est celui du regard porté sur cet ensemble d'éléments, regard dépourvu dans la plupart des cas de préoccupation esthétique, l'harmonie que découvre éventuellement l'observateur relève autant de sa sensibilité que de la disposition des éléments. Paul Claval insiste sur la banalisation des paysages familiers, « *sur la prolifération des non-lieux et la crise des identités locales* » (Claval, 2012, p. 218). Les éléments des paysages qualifiés parfois de vernaculaires sont décidés, conçus, réalisés, par des professionnels d'autant plus coupés du lieu qu'ils maîtrisent des techniques élaborées et construites pour être transposables. Pour l'auteur, le paysage de la vie quotidienne n'est qu'un décor composé par d'autres, mais heureusement les loisirs permettent une compensation en offrant des expériences paysagères, et l'auteur n'hésite pas à citer à ce propos les rêveries du promeneur solitaire de J.-J. Rousseau. L'auteur décrit aussi les activités sportives, le cyclisme le ski... P. Claval fait preuve d'un grand optimisme et ne peut ignorer que la plupart des lieux de loisirs sont aussi des paysages reconstitués ou largement aménagés par des professionnels, permettant un dépaysement, mais un décor qui répond le plus souvent aux attentes.

P. Claval consacre une partie de ce chapitre aux liens entre les paysages et l'identité territoriale et nationale, soulignant combien la création d'images, par exemple celles de la campagne anglaise au XVIII^{ème} siècle, contribuent à l'identité du pays tout en masquant, volontairement ou non, l'évolution urbaine liée à l'industrialisation, qui est pourtant le phénomène essentiel. Cependant, abordant la question des stratégies paysagères, le géographe propose une lecture plus originale. Il rappelle en premier lieu que le paysage répond aux caractéristiques du bien commun, sa jouissance ne peut être interdite et n'est pas destructrice. Il montre ensuite combien le paysage est un enjeu et fait l'objet de stratégies, comme avec l'investissement du propriétaire public ou privé dont la façade sur l'espace public affiche son soin du patrimoine, sa réussite, son éducation, par-delà la réponse fonctionnelle à un besoin. Ces comportements sont particulièrement importants en ville et font naître les spécificités des paysages urbains. Le paysage urbain est le fait d'une multitude d'acteurs, publics/privés, promeneurs/actifs, riches/pauvres, résidents/passants œuvrant pratiquement tous avec une exigence de représentation. P. Claval fait du XVII^{ème} siècle un moment important, car : *« les urbanistes apprennent à concevoir des voies où chacun jouit à la fois du spectacle des autres, de façades harmonieuses et de la verdure des jardins (...) »*¹⁸² *Au XVIII^{ème} siècle, la destruction des vieilles enceintes conduit à l'ouverture de vastes boulevards. Le paysage urbain affirme les dimensions esthétiques et le rôle d'animation confié aux commerces, aux cafés et aux promeneurs. C'est en ville que les stratégies de mises en scène et d'affirmation publique des identités, et celles d'évitement, de fermeture sur soi et de secret, s'épanouissent vraiment dans leur infinie diversité. C'est là que se donnent à voir les tensions qui traversent la société, la recherche des effets de domination, et les efforts des marginaux et des exclus pour faire reconnaître par tous leur présence et leur dignité. »* (Claval, 2012, p. 225) Le chapitre consacré au paysage se termine par l'espoir qu'apporte la Convention Européenne du Paysage, mais aussi sur la double interrogation de la place des professionnels et des experts au regard de la volonté affichée d'associer étroitement les habitants aux politiques du paysage.

Paysage et phénoménologie : Augustin Berque

Dans la première partie de ce travail, il est fait plusieurs fois référence aux travaux d'A. Berque. Géographe et orientaliste. Après une formation à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, il effectue son travail de thèse au Japon où il enseigne dans une école d'architecture. À son retour en France, il devient directeur d'études à l'École des Hautes Études

¹⁸² La ville Neuve de Nancy, construite sous Charles III, est marquée par cette exigence de qualité de l'espace urbain, qualité liée en premier lieu à la régularité des rues et au dessin des façades.

en Sciences Sociales, entretient des liens étroits avec les professionnels du paysage et en particulier B. Lassus. Pendant toute sa carrière, il est en contact étroit avec les praticiens et chercheurs travaillant sur l'urbain.

Développant les propositions de B. Lassus, s'appuyant aussi sur son expérience des pays orientaux, il établit une différence essentielle entre l'environnement, qui peut devenir objet scientifique, et le milieu qui est la réalité de l'environnement tel qu'un sujet vivant ou un groupe social peut l'appréhender ; tout cela dans une dynamique permanente d'échange entre le sujet, individuel ou collectif, et l'environnement, ce qu'Augustin Berque nomme trajection. Le géographe s'attache à définir le paysage, qui n'est pas l'environnement, mais un élément important du milieu dans l'acceptation d'une dynamique sujet/objet. « *Le paysage, ce n'est pas l'environnement lui-même, ce n'est pas non plus la simple projection de notre âme sur l'environnement, c'est une certaine relation que l'on a concrètement avec lui.* » (Berque, 2014, non paginé) Mais le paysage n'apparaît socialement que lorsque plusieurs conditions sont remplies, que l'on dispose d'un mot pour le nommer, mais aussi de savoirs sur le jardinage et l'aménagement paysager, et qu'il soit doté de propriétés que l'on pourrait qualifier d'esthétiques. Il cite le marquis de Girardin qui, en 1777, écrit dans son ouvrage sur la composition des paysages : « *Le long des grands chemins, et même dans les tableaux des artistes médiocres, on ne voit que du pays ; mais un paysage, une scène poétique, est une situation choisie ou créée par le goût et le sentiment.* » (Girardin, ed. 1992, p. 55). Ainsi défini, le paysage apparaît dans certaines civilisations, en Chine au IV^{ème} siècle et à la Renaissance en Europe ; par contre d'autres civilisations n'ont pas accédé au paysage, même si certaines élites urbaines ont su profiter de résidences en milieu rural.

A. Berque questionne la ville¹⁸³ à partir de son expérience du Japon et des relations avec le milieu professionnel français. Il participe entre autres à plusieurs recherches du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui interrogent les évolutions urbaines actuelles. Dans ce cadre, A. Berque tente d'expliquer les raisons de l'urbain diffus qui marque la fin du XX^{ème} siècle et constitue une des préoccupations majeures des responsables de l'urbanisme. L'auteur dénonce régulièrement les risques que fait courir cette forme d'urbain diffus, risque environnemental par la consommation énergétique, risque éthique par l'accroissement des inégalités dans les pays et entre pays, risque esthétique par l'abandon des principes de composition urbaine et le mitage. L'un des motifs de cet engouement est cette idée d'une maison dans la nature, ou plutôt dans un paysage de nature, où celui-ci n'est que spectacle, représentation édulcorée en particulier du travail humain. « *Le rapport réel à la nature – le*

¹⁸³ *Du geste à la cité, formes urbaines et lien social*, Gallimard, 1993.

milieu – est construit par le travail, tissé par le travail, mais pour la classe de loisirs, il doit être de pure jouissance, purement hédonique. Naturel non pas artificiel. » (Berque, 2014, non paginé).

Le travail d'A. Berque est un travail militant mené aux côtés des professionnels de l'aménagement, dans ses recherches, son enseignement, ses écrits et ses conférences. Cette approche très philosophique a l'avantage de poser clairement la dialectique urbain/nature comme dimension majeure de l'organisation du monde, la campagne n'étant qu'une des dimensions de la nature, celle du travail de l'homme pour créer des ressources à partir de l'environnement, et incitant à prendre attention aux messages véhiculés par le paysage.

« Paysages » de J. Wylie

Le travail récent de J. Wylie (Wyllie, 2015) fait un point sur les réflexions de la géographie culturelle au niveau international. Il montre que les approches françaises du paysage se situent au niveau théorique mais sont peu pratiquées, du moins vues de l'étranger. J. Wylie, professeur de géographie culturelle à l'université d'Exeter (Royaume-Uni) et membre de la rédaction de la revue *Cultural Geographies*, publie un essai en 2007 sous le titre *Landscape*. L'ouvrage ne s'attache pas à des paysages singuliers, ruraux ou urbains, mais aux approches de la géographie culturelle anglo-saxonne. La bibliographie, riche de plus de 450 ouvrages récents, prouve la richesse des travaux menés dans ces pays, alors que les ouvrages français cités relèvent exclusivement du travail épistémologique et philosophique de quelques grands noms : M. Merleau-Ponty, M. Foucault, J. Derrida, G. Deleuze...

Passé le chapitre d'introduction, l'auteur décrit ce qu'il nomme les « traditions paysagères », à travers trois grands géographes, C. Sauer, W. G. Hoskins et J. Brinckerhoff Jackson. J. Wylie offre ainsi une très solide introduction à la géographie culturelle du paysage, avant d'aborder la dimension représentationnelle dans un chapitre intitulé « Manières de voir ». Par la mobilisation de différentes disciplines, histoire de l'art, sociologie, sémiotique, psychanalyse..., le paysage est considéré successivement en tant qu'œuvre, voile et texte. Dépassant certaines approches marxistes, pour lesquelles le paysage est un voile qu'il faut « soulever » pour découvrir la réalité, l'auteur privilégie l'attitude poststructuraliste abordant le paysage en tant que discours « ... pour filer la métaphore, l'intérêt du voile n'est plus sa fonction, mais sa texture. » (Wylie, 2015, p. 117)

Le chapitre suivant renoue avec la question de la matérialité, mais dans une dimension phénoménologique. Si M. Merleau-Ponty est largement évoqué, J. Wylie se penche surtout sur les études des nouvelles pratiques contemporaines, sport, jardinage, performance culturelle...,

tout en signalant les limites de telles approches. Le dernier chapitre est prospectif : les géographies non représentationnelles et topologiques qui excluent la dimension sensible sont critiquées, et J. Wylie réaffirme l'intérêt pour la notion de paysage en citant les travaux de K. Olwig, qui abordent le paysage par les lois, coutumes et usages qui accompagnent l'occupation des territoires. Attentif à dépasser les significations culturelles ou l'assimilation à des scènes de théâtre, J. Wylie suggère une approche personnelle du paysage, par exemple en liant la description littéraire et l'expérience sensible, permise par la marche : « ... *le paysage pourrait être mieux décrit selon les matérialités et sensibilités entrelacées avec lesquelles nous agissons et ressentons.* » (Wylie, 2015, p. 324)

2. 2. 9. Le paysage dans la « géographie sociale »

Le terme de géographie sociale est certes à utiliser avec prudence, car la plupart des travaux des géographes s'attachent déjà à prendre en compte les dimensions sociales de l'espace qu'ils étudient. Cependant, les travaux de G. Di Méo et de P. Buléon permettent de préciser les cadres méthodologiques permettant « une lecture géographique des sociétés ». Cette approche n'est ni l'étude des rapports sociaux, ni celle des rapports spatiaux, mais l'étude des rapports entre ces deux systèmes, une étude des rapports de rapports. « *Au total, ce sont ces rapports de rapports, sociaux et spatiaux, qui définissent une grande variété de combinaisons spatiales. Ces dernières, riches de leurs productions matérielles et paysagères, décrivent l'espace social dans sa forme générique comme dans ses déclinaisons plus singulières (les espaces sociaux), lieux et territoires.* » (Di Méo, 2005, p. 4).

La problématique ainsi posée, le recul est pris au regard du paysage puisque l'objet étudié est l'espace social. Le paysage gagne une objectivité et devient même un outil de la géographie sociale, car il rassemble les signes d'appartenance que se donne une collectivité ou une communauté. G. Di Méo insiste sur les précautions à prendre, le paysage est l'empreinte de sociétés passées et, faisant référence aux analyses d'A. Berque, il souligne que le paysage ne permet pas une séparation de l'habitant-sujet et du paysage-objet. Néanmoins les paysages, et surtout les représentations qui en constituent l'une des dimensions essentielles, peuvent être abordés par l'analyse des rapports sociaux. « *Mais les rapports des individus et des groupes sociaux aux paysages ne sont pas une stricte affaire de géographie culturelle, c'est aussi fondamentalement, une question de géographie sociale...* » (Buléon et Di Méo, 2005, p. 99). L'auteur illustre son propos par deux exemples d'études récentes. La première¹⁸⁴ concerne la

¹⁸⁴ Etudes réalisées par A. Frémont et consacrées aux paysages imaginaires de la forêt d'Ecouvès en Normandie (Buléon & Di Méo, 2015, p. 99)

forêt d'Ecouves en Normandie, autour de trois groupes d'utilisateurs. Les chasseurs « Parisiens » y voient le lieu de la chasse à courre ; le chasseur local perçoit une futaie régulière propice au tir des sarcelles et canards, alors que l'ouvrier agricole y voit les broussailles et taillis qui abritent le petit gibier et la faune sauvage proches de son quotidien. Une deuxième étude¹⁸⁵, menée en région Lorraine sur les paysages ruraux, démontre que les résidents de longue date (les anciens) sont très sensibles aux transformations du paysage alors que les habitants récents (les nouveaux venus) sont eux plus attentifs aux signes qui indiquent la durée, la permanence.

« Au total, l'outil paysager se révèle d'une grande fécondité pour une approche de géographie sociale. (...), il nous autorise à mieux cerner les enjeux sociaux pesant sur les territoires. Il nous amène à mieux comprendre les rapports dialectiques qui unissent les faits de société et de culture. » (Buléon & Di Méo, 2005, p. 100). Dans le volet aménagement il est utile aux pratiques de gouvernance, car il est concret, palpable par les habitants et constitue une entrée aux préoccupations relatives au cadre de vie.

0 0

0

¹⁸⁵ Etude menée en 1996 par trois chercheurs de l'INRA sur les campagnes lorraines (Benoît, Méjean, Vignon, 1996)

2. 3. Les géographes et la ville

Suite à l'interrogation sur les grands courants de la géographie et l'évolution des méthodes, il devient possible d'interroger les géographes qui se sont penchés de façon plus spécifique sur le phénomène urbain et ont construit une problématique sur la ville. Après l'approche monographique, quantitative puis culturelle, l'attitude de quelques géographes sur leurs rapports aux paysages urbains est examinée.

2. 3. 1. Le temps des villes et de la géographie urbaine

Les débuts de la géographie urbaine en France correspondent à la montée en responsabilité des municipalités pour répondre à la forte croissance urbaine. Il ne s'agit plus de gérer au mieux la ville, mais d'accueillir une population importante disposant de faibles revenus. Cette situation nécessite des extensions urbaines, des voiries, des équipements, des restructurations foncières et débouche, au début du XX^{ème} siècle, sur les premières lois d'urbanisme. La première loi, dite loi Cornudet (19 mars 1919, modifiée en juillet 1924)¹⁸⁶ oblige les villes de plus de 10 000 habitants, ou devant engager d'importants travaux de reconstruction, à se doter d'un plan d'alignement, d'extension et d'embellissement. Certes des contrôles existent, avec en particulier une commission nationale¹⁸⁷ qui doit valider les plans avant qu'ils puissent être déclarés d'intérêt public. Les communes décident des actions à entreprendre et le mouvement municipaliste, porté par des personnalités comme G. Hottenger, est important (Kalaora, 2001, Simon, 2011). Cette responsabilité est pleinement assumée pendant la phase de reconstruction qui suit la Première Guerre mondiale, mais la défense des intérêts privés¹⁸⁸ et les crises démographiques et financières limitent considérablement les possibilités d'actions des municipalités. Cependant les réflexions qui précèdent la loi, le plus souvent menées dans le cadre du Musée Social, marquent profondément l'apparition de cette nouvelle discipline : l'urbanisme.

M.-Cl. Robic, dans un article de 2003, effectue un bilan des travaux de la géographie urbaine et souligne le manque d'attention portée aux travaux du début du siècle. Pourtant le travail géographique sur la ville fut important, et permit d'identifier trois grands paradigmes :

¹⁸⁶ Il s'agit du personnage rencontré dans la première partie de cette thèse, président pendant de longues années de la Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France.

¹⁸⁷ Les maires de Nancy sont membres de cette commission au titre de représentant des collectivités. Mais cette commission est surtout influencée par la présence des représentants de la profession, alors naissante, des urbanistes.

¹⁸⁸ Les décisions du Conseil d'Etat vident peu à peu la loi Cornudet de ses possibilités de contraindre les particuliers. Les expropriations sont de plus en plus défavorables aux collectivités qui doivent indemniser fortement les propriétaires.

* Le paradigme qui domine en France est environnemental, et étudie l'influence du milieu sur tous les phénomènes géographiques, c'est l'approche de R. Blanchard dans ses travaux de monographies urbaines. Car tout relève de phénomènes naturels et il estime qu'« *en dépit des vicissitudes humaines, la nature reprend toujours ses droits, même sur l'organisme complexe qu'est la ville* » (cité par Robic, 2003, p. 123). L'origine du fait urbain est naturelle mais il s'est progressivement développé, structuré et organisé par l'activité humaine. Le début de l'étude doit commencer par le noyau urbain : « *Découvrir les causes physiques sous l'influence desquelles le noyau urbain s'est fixé, étudier les actions et réactions réciproques des facteurs géographiques et des événements historiques sur le développement de la ville, déterminer enfin le genre de vie actuel de cet organisme, c'est là une œuvre scientifique qui procure, à qui l'entreprend, une véritable jouissance de création* » (Ibid.).

* Le second paradigme accorde une préférence à l'approche formelle, morphologique, M.-C. Robic parle de « paysagique » et fait de J. Brunhes le porte-parole en France de ce mouvement : « *L'étude du "paysage humain" (Kulturlandschaft) doit rendre compte des caractères visibles, sensibles, de l'activité humaine (...). La ville est l'un des éléments majeurs de cette marque humaine, et elle mérite une étude morphologique qui insiste à la fois sur les caractères d'ensemble, tels le plan, la forme, le profil urbain et sur les éléments de la ville (les types de rues et les types de maisons, les monuments, les places...)* » (Robic, 2003, p. 127).

* Le troisième paradigme est essentiellement le fait de chercheurs américains, ils inscrivent le phénomène urbain comme un des éléments identifiant des aires d'influences, des régions sur de vastes territoires. L'approche en France semble marquée par l'importance accordée à la dimension rurale de la région, dans laquelle la ville ne serait qu'une composante culturelle, politique.

Ces paradigmes permettent un premier repérage des attitudes de géographes au regard de la ville. Ils démontrent en particulier une situation particulière de la géographie française, liée à un fort attachement à la ruralité et à une relative faiblesse des villes dans les recherches alors menées. L'approche des chercheurs américains qui identifie la ville comme un élément constitutif, voire générateur de la région nous paraît étrangère en regard de nos traditions. Cependant les évolutions actuelles doivent inciter à étudier la situation dans laquelle certaines

villes contribuent à fonder des « régions métropolitaines », reposant essentiellement sur l'économie et les échanges alors que les impacts des conditions physiques se réduisent.

Les Villes et les régions

É. Reclus avait affirmé l'importance de la ville, lieu de culture, de progrès social, mais son message avait été occulté par l'importance accordée à P. Vidal de la Blache. En effet, ce dernier semble imprégné par les thèses rousseauistes. Ne déclare-t-il pas, dans son avant-propos au *Tableau de la géographie de la France*, qu'il apprécie une humanisation du pays qui n'est pas « *abâtardie par les œuvres de la civilisation* » (Vidal de la Blache, 2000 rééd., p. 20). Les villes tiennent une place anecdotique dans le *Tableau* et les quelques lignes qui leurs sont consacrées s'attachent essentiellement à décrire les contraintes géographiques qui les ont influencées, essentiellement les sites que l'urbanisation efface : « *Aujourd'hui, c'est la grande ville qui est le foyer d'émission de cette avant-garde de maisons la précédant comme une armée en marche, qui envahit la plaine, escalade les hauteurs, submerge des collines entières* » (Vidal de la Blache, 2000 rééd., p. 216). Le ton est militaire, cette avant-garde détruit un paysage, un équilibre et on peut s'interroger sur ce que dirait aujourd'hui le géographe, au regard des mitages et de l'étalement urbain. Mais lorsque la ville, en l'occurrence Lutèce plus que Paris, fait de la Seine son axe principal, le paysage s'éclaire singulièrement : « *Bien ouvert par son orientation aux rayons du soleil, dont les premiers feux l'éclairent et dont les feux couchants illuminent un des plus merveilleux panoramas urbains qu'on puisse voir, le fleuve trace à travers la ville, un grand courant d'air et de lumière* » (Vidal de la Blache, 2000 rééd., p. 217). Ce qu'admire le géographe ce n'est pas la ville pour elle-même, mais le rôle que le fleuve joue dans son organisation, sa structure. Contrairement aux extensions qui effacent tous les signes du relief, le merveilleux panorama urbain est celui dans lequel la ville se plie aux exigences naturelles. Certes, dans les années qui suivent, le géographe reconnaît l'importance et le rôle des grandes villes mais celles-ci, à l'exception des capitales, s'inscrivent dans des approches chorographiques assises sur des contraintes essentiellement physiques.

Le temps des monographies urbaines, A. Vacher et R. Blanchard

Le développement monographique apparaît avec A. Vacher (1873-1920) qui engage dès 1904 un essai de « géographie urbaine » consacré à la ville de Montluçon. Ce travail s'inscrit dans le prolongement de sa thèse sur la région du Berry. Mais l'article publié dans les *Annales* en 1904 s'affiche comme un essai de « géographie urbaine », et s'établit en étapes rigoureuses : la géographie physique, suivie de la géographie humaine dans laquelle l'histoire et l'économie confirment les hypothèses permises par la géographie physique. Dès 1911, R. Blanchard (1877-

1965) systématise une démarche : chaque ville est analysée dans le cadre d'une méthode répondant à

« ... trois ordres de problèmes [qui] semblent s'imposer ici au géographe. D'abord l'étude des facteurs géographiques, éléments d'ordre physique ou humain sous l'influence desquels le noyau urbain s'est constitué et s'est fixé. Puis l'examen des réactions que l'organisme, né de ces éléments géographiques, présente sous le choc des événements historiques. Enfin, l'étude minutieuse des formes actuelles de la vie urbaine, confrontées avec les facteurs géographiques et politiques ; c'est là en quelque sorte une contre-épreuve qui éclaire mieux encore sur le véritable caractère de la ville, sur la nature occasionnelle ou éternelle des influences subies » (Blanchard, 1928, p.194).

R. Blanchard reste cependant attaché à la possibilité d'adapter les méthodes à chaque lieu. De nombreuses villes font l'objet de monographies, Grenoble bien sûr, mais aussi Annecy, Lille, Nancy¹⁸⁹... À terme, la possibilité de thésauriser les connaissances grâce au caractère monographique s'inscrit bien dans le caractère idiographique de la géographie urbaine française qui ne tente pas de tirer des enseignements généraux de ses travaux. Cette méthode n'aborde guère l'aspect paysager si ce n'est par les descriptions du site et quelques remarques générales, mais il faut souligner qu'elle a produit beaucoup d'informations qui continuent à alimenter les rapports de présentation de la plupart des documents d'urbanisme français.

Des regards plus « paysagiques » : J. Brunhes et M Sorre

En s'engageant dans son ouvrage *La géographie humaine*, J. Brunhes propose une démarche d'analyse plus large, plus attentive aux activités humaines, à la disponibilité des ressources, aux modes de groupement urbains. Le phénomène urbain est reconnu comme « un fait de surface ». Très attaché à l'activité et aux caractères visibles, il développe une méthode s'appuyant sur l'analyse monographique ponctuelle, mais à travers un cadre large et tente une information remontante. Son travail s'accompagne de très nombreuses photographies, ce qui

¹⁸⁹ Blanchard R. 1914, « Deux grandes villes françaises Lille et Nancy », *La géographie*, t XXX, 2^{ème} semestre 1914 et 1915, Paris, Masson éditeur, pp. 100-122.

lui vaut de devenir conservateur du fond Albert Kahn. Ce mécène est aussi à l'origine de la chaire de géographie sociale au Collège de France occupée par J. Bruhnes.

M. Sorre est un géographe pour qui le paysage est le moyen d'interroger les relations des hommes avec leur milieu. Plus que paysage culturel, il préfère l'expression paysage humain. Certes, il approche, grâce à ses compétences en botanique, les milieux végétaux, milieux qui relèvent, pour une grande part, des contextes sociaux : « *le paysage possède avant tout une signification sociale et économique et ce qu'il faut lire, dans la campagne anglaise ou française, ce sont des rapports économiques et politiques qui se traduisent sous des formes visibles* » (Besse, 2000, p. 105). M. Sorre s'efforcera d'accompagner ses descriptions des impressions ressenties, l'approche sensible étant un des éléments de l'analyse paysagère et de sa restitution. Cependant, le géographe n'aborde pas directement le paysage urbain. La connaissance de la ville nécessite des savoirs relevant d'autres disciplines et le géographe confirme sa vocation de synthèse : « *Un phénomène aussi complexe peut être revendiqué par bien des spécialistes. Fait social par excellence, la ville offre aux méditations des sociologues un riche sujet. L'historien aussi a bien des remarques à apporter sur l'évolution et les transformations des villes. [...] Économistes et hygiénistes ne sont pas moins sollicités par les questions urbaines¹⁹⁰. Enfin, les problèmes soulevés par la croissance des cités ont un aspect pratique qui relève de l'art de l'urbaniste. Néanmoins, c'est bien au géographe qu'il appartient de prendre une vue centrale du fait urbain – car celui-ci est inconcevable en dehors de certaines conditions géographiques, physiques et humaines* » (Sorre, 1928, cité par Robic, 2003, p. 13).

2. 3. 2. Le temps de l'aménagement du territoire

Le régime de Vichy est, pour l'administration d'État, l'opportunité d'une vaste reprise en main. Cette technocratie, qui n'est pas remise en cause à la Libération, développe de nombreux cadres règlementaires en dehors des processus législatifs. La reprise en main par l'État de l'urbanisme et la valorisation de la dimension régionale valorisée pour des raisons idéologiques, entraînent une diminution des travaux de la géographie urbaine pour privilégier l'accompagnement des nouvelles pratiques liées à l'aménagement. Comme le souligne J.-P. Chevalier dans son article « Éducation et révolution nationale : la géographie scolaire au temps de Vichy » publié en 2012, la géographie en ressort renforcée dans l'éducation avec la création d'une chaire et la mise au niveau de l'histoire en termes d'heures de cours en enseignement

¹⁹⁰ Les grandes épidémies ont perduré jusqu'au dix-neuvième siècle, comme l'épidémie de choléra de 1832. Les rapports médicaux de cette époque s'accompagnent de descriptions des conditions de vie de populations rurales ou urbaines, paysages de saletés, de détritiques, de boue donnant une justification supplémentaire aux politiques d'embellissement, dans lesquelles l'ordre permet à la lumière et à l'air de circuler.

primaire. Les géographes semblent avoir trouvé auprès de l'administration d'État un soutien qui va perdurer. « *Le développement de l'enseignement de la géographie est à nouveau présenté comme une nécessité pour redresser le pays. L'accent est mis sur le ruralisme, le passéisme, le naturalisme, mais pointe le goût pour l'action volontaire et l'aménagement du territoire se manifeste aussi. Le régime de Vichy multiplie donc les mesures pour développer et encadrer la diffusion de la géographie* » (Chevalier, 2012, non paginé).

Paris et le désert français

B. Marchand, en 2001, dénonce un ouvrage publié en 1947 et réédité en 1958 puis en 1961, et dont le contenu, de peu de valeur scientifique, aux approximations inquiétantes, a été unanimement célébré par la population française, ses élus et ses administrations. D'inspiration maurassienne, la rédaction effectuée sous Vichy, publiée à la Libération, va ensuite servir de fondement aux grandes décisions de l'État. *Paris et le désert français*, de J.-F. Gravier, exprime selon B. Marchand une « Haine de la ville », formule reprise dans le titre de l'article. Selon J.-F. Gravier, Paris a empêché la province de grandir et se comporte en colonialiste, aspirant toutes les richesses du pays. M. Sorre, cité par l'auteur de l'article, démontre en 1961 la fausseté de cette idée de la ville pillant les alentours. En s'appuyant sur les recherches en géographie urbaine, il montre que le développement de l'industrie quitte « naturellement » la région parisienne pour s'implanter dans des villes périphériques, dans cette phase de desserrement industriel, la ville-centre communique son dynamisme à son aire d'influence. Par-delà la dénonciation des approximations sur lesquelles une politique d'aménagement était menée, B. Marchand démontre, à partir des relevés de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), qu'en réalité c'est la valeur produite en Ile-de-France qui irrigue les territoires (INSEE : Recensement de la France 1990-1999). En conclusion l'article engage les géographes à chasser leurs vieux démons urbanophobes, pour regarder la réalité urbaine et renouer avec l'idée que la ville rend libre.

Les métropoles régionales, les réseaux

L'attitude radicale, voire caricaturale de J.-F. Gravier est loin d'être partagée par l'ensemble des géographes. Deux tendances semblent se dessiner : d'une part certains géographes poursuivent les approches monographiques, et développent l'analyse urbaine alors que d'autres sont plus proches de l'opérationnalité et des services de l'État¹⁹¹, et s'engagent sur

¹⁹¹ Travaillant en 1972/1973 dans un groupe de programmation du ministère de l'urbanisme à Metz, j'ai eu l'occasion de découvrir les projets des métropoles lorraines, nord et sud. Les travaux s'effectuaient sous l'autorité de deux urbanistes désignés par le ministère, Virgili et Dubuisson, qui venaient deux ou trois jours par mois pour

la question des métropoles d'équilibre et des réseaux urbains. L'essentiel du travail d'aménagement consiste à proposer l'emplacement des infrastructures autoroutières. Dans ce cadre, les travaux géographiques accompagnent les études d'impact à petite échelle, mais sans aborder avec une démarche adaptée les questions des entrées de ville. Le centre-ville est le lieu principal d'activité et l'autoroute doit permettre d'y accéder¹⁹² et, pour ce faire, utilise souvent les travaux issus des plans élaborés dans le cadre de la loi Cornudet, mais sans prendre en compte les mouvements d'extension qui débutent dans les territoires périurbains. Au regard de ces géographes travaillant aux côtés de l'État, certains professionnels étudient attentivement le milieu campagnard et son évolution. M.-Cl. Robic souligne l'apparition du terme « espace rural » (remplaçant « campagne »), rendant compte d'une évolution. Le bourg et la petite ville deviennent des éléments structurants aux côtés des métropoles régionales. Dans ces approches, qui relèvent plus d'une géographie de réseaux et de flux que d'une approche urbaine, le paysage est quasi-absent, les équipements ont leur logique et leur fonctionnalité, ce qui garantit, selon les critères de l'époque, une qualité esthétique.

Les géographes et l'analyse urbaine

S'inscrivant dans le prolongement des travaux antérieurs, certains géographes approfondissent le travail monographique, étudient la structure et l'organisation de la ville. Proches de l'école de Chicago, ils développent une connaissance plus intime des quartiers, des aspects sociaux et des croissances urbaines. Dans un article de 2013, M. Favory décrit : « *la grande leçon de géographie urbaine de Pierre Barrère* ». Ce géographe a marqué la géographie urbaine des années 1950-1970. Particulièrement attaché à la ville de Bordeaux, il réalise des études dans la tradition de J. Bruhnes, mais explicite ses méthodes, leur conférant ainsi un rôle dans la constitution d'un savoir géographique de la ville. Dès ses premiers travaux dans les années 1950, il envisage les rapports de la ville avec sa périphérie. Son travail n'est pas celui d'un géographe aménageur apportant des justifications à des décisions, mais il s'attache à la production de connaissances à partir de la ville elle-même, de son histoire, de son site. Il renoue assez vite avec l'approche paysagère pour étudier des périphéries urbaines, espaces ruraux sous fortes influences urbaines. *Le paysage girondin autour de Bordeaux* est publié en 1950 et s'attache à décrire les lieux de maraichages dont les productions contribuent à l'alimentation de la population de la ville. Quelques années plus tard, il poursuit cette analyse de la périphérie

vérifier et valider le travail effectué au sein des services du ministère. Ainsi, les villes ne disposaient pas de services d'urbanisme propres et étaient le plus souvent simplement informées des projets. Les décisions se prenaient *in fine* dans un cadre politique et redescendaient ensuite sur le terrain. La ville en tant que telle n'était pas partie prenante des grandes infrastructures la concernant.

¹⁹² Exemple de Metz où le maire de l'époque R. Mondon, ministre de l'Équipement, fait passer l'infrastructure en centre-ville, alors qu'à Nancy, le ministère impose à la ville l'obligation de créer, à partir du contournement, des arrivées de l'autoroute jusqu'au centre. La situation nancéienne sera détaillée dans la troisième partie.

en interrogeant les déplacements et leurs significations sociales. Parallèlement, il travaille sur les quartiers de Bordeaux et développe des analyses basées sur des descriptions comparatives. Ce travail de comparaison est une des bases méthodologiques qui lui permettent de développer une problématique du logement en centre-ville, du collectif social ou des ensembles résidentiels privés. « *Persuadés que les urbanistes, les élus et les services techniques des agglomérations devaient fonder leur pratique sur le savoir géographique, il contribua fortement aux relations qui se sont nouées entre les pouvoirs territoriaux urbains et les géographes bordelais* » (Favory., 2013). Ainsi, ce militant du savoir local utile, valorise l'analyse urbaine fondée sur un travail de terrain, et sur l'observation pour retrouver les conditions d'émergence de ces formes urbaines et les comparer.

P. Barrère représente parfaitement ces géographes cliniciens des morphologies urbaines, pour qui le paysage est un moyen d'accéder à la connaissance des processus à l'œuvre. Cependant, le paysage n'est pas reconnu comme ayant un effet et un impact sur les comportements urbains tant des habitants que des responsables. M. Favory décrit ainsi la méthode du géographe : « *L'espace y est abordé par le terrain en se fondant sur les données quantitatives disponibles (...) Puis le paysage dans ses volumes immobiliers, allant des échoppes et des cités ouvrières, aux lotissements et aux premiers grands ensembles. Mais aussi en différenciant les densités entre l'habitat massé du centre et du péricentre, et celui plus dissocié des banlieues proches* » (Favory, 2013). L'approche visible paraît accompagner, sinon compenser, un manque d'information ; elle travaille par typologie et cette approche du paysage paraît fortement liée à une intervention professionnelle en direction des décideurs urbains plus qu'en direction des habitants eux-mêmes. Le travail de P. Barrère est représentatif de la mise en place des agences d'urbanisme, outils plus proches des communes et des villes, mais dans lesquels l'État reste présent.

2. 3. 3. La ville éclatée et la géographie ouverte

Dans les années 1980, la relance de la décentralisation donne en principe la responsabilité de l'urbanisme aux collectivités. Mais cette décentralisation reste assez formelle, car l'État reste très présent. Il continue à maîtriser les financements du logement, en définissant les règles d'attribution et les montants accordés. Les éventuelles délégations ont surtout pour objet de renforcer les moyens de l'État par des contributions des collectivités locales. Mais surtout, les principes et les règles d'aménagement sont encadrés et l'État reste présent à travers la notion de « patrimoine commun de la nation » (article 110 du Code de l'Urbanisme). Au regard de cet éclatement des responsabilités, l'urbanisation se généralise sur les territoires

dynamiques ; les surfaces urbanisées sont multipliées par dix en quelques années, les limites entre la ville et la campagne sont totalement effacées. C'est dans ce cadre que la discipline géographique s'engage dans le tournant signalé dans le chapitre précédent. La géographie urbaine, avec ses méthodes et son histoire, est éclatée entre les géographies culturelle, sociale, historique, écologique, elle ne semble pas pour autant disparaître complètement, mais il faut attendre les années 2000-2010 pour qu'elle se reconstruise avec des bases beaucoup plus larges, et les ouvrages récents paraissent indiquer une stabilité retrouvée¹⁹³.

Une discipline en miroir de l'urbain

L'ouvrage de J.-P. Augustin et J. Dumas, *La ville Kaléidoscopique, 50 ans de géographie urbaine francophone*, publié en février 2015, réalise un état des lieux : « ... la ville se dissout dans l'urbain et les regards des géographes en d'infinies combinaisons » (quatrième de couverture). L'objectif de l'ouvrage est présenté par A. Bailly dans la préface : retracer l'histoire de la géographie urbaine des dernières années et « développer l'approche humaniste en utilisant concepts et méthodes de la nouvelle géographie », mais aussi lier recherche et action en aménagement urbain. Le contexte est neuf, les débats sur le caractère scientifique de la discipline ont perdu de leur intensité. Cette dernière est enrichie des nouvelles approches, elle est éthiquement située et questionne l'autorité, État ou collectivité locale, pour qui la discipline se situait jusqu'alors en accompagnement des décisions.

L'ouvrage consacre quelques pages à la déconstruction matérielle de la ville pour mettre l'accent sur les représentations, les cartes mentales et la sémiologie urbaine, mais la notion de paysage n'est pas abordée, le terme lui-même semble absent. Il l'est en tout cas de l'index des concepts, notions et théories, situé en fin de l'ouvrage. Les auteurs ne sont pas ignorants de la morphologie urbaine, mais semblent considérer qu'elle relève du travail des urbanistes/architectes qui sont les producteurs de formes et de doctrines sur la ville. Parallèlement, la question de la gouvernance devient importante. Le paysage n'est plus un passage imposé ou nécessaire pour la connaissance, il ne semble plus un enjeu pour la géographie urbaine qui se consacre à l'étude des représentations et des cartes mentales, qui ne sont qu'une dimension du paysage.

¹⁹³ Cet élargissement de la géographie urbaine à la métropole s'effectue parallèlement aux travaux théoriques, en particulier de F. Ascher, et aux évolutions législatives qui tendent à faire des SCot les outils contemporains de l'aménagement, avec projection sur l'avenir et désormais le souhait d'encadrer étroitement l'étalement urbain.

Un manuel de géographie urbaine est toujours possible

L'édition d'un manuel de géographie urbaine est un signe évident de bonne santé de la discipline. Il signale l'avancée de recherches, les perspectives d'enseignement et de débouchés. L'ouvrage de G. Burgel et d'A. Grondeau¹⁹⁴, paru en août 2015, semble donc un événement. G. Burgel, qui rédige l'ensemble des textes, est professeur de géographie depuis 1963, directeur du laboratoire de géographie urbaine à Paris X. L'essentiel de son activité concerne la ville et l'urbanisme. Il a particulièrement étudié en début de carrière la ville d'Athènes et a rendu compte de l'exceptionnelle croissance urbaine de la cité. Universitaire militant, il est nommé membre de l'Académie d'architecture en 2007, nomination soulignant la reconnaissance de son travail par les professionnels du cadre de vie. Il s'implique en effet souvent avec P. Chemetof¹⁹⁵ et dénonce l'absence de réflexion du monde politique sur la question de la ville. Son travail est souvent présenté comme la volonté de transformer *le silence sur la ville en exigence sur la ville*.

Le manuel est donc un ouvrage pédagogique, proposant une problématique globale. L'auteur souligne combien ce travail est délicat compte tenu des formes multiples et variées que présentent les phénomènes urbains. L'ouvrage se compose de façon conventionnelle, en cinq parties. La première intitulée « La ville dans ses échelles » aborde les définitions et cerne le phénomène d'urbanisation dans son ampleur et sa durée. La seconde partie, « La ville dans ses espaces et ses formes, comporte le réseau d'appartenance, un paragraphe sur la forme de la ville et sa structuration ». Les deux parties suivantes examinent « La ville dans ses fonctions » et « La ville dans ses sociétés » en abordant les dimensions économiques et sociales. La dernière partie débouche sur une partie conclusive, devenue courante depuis quelques années et traite de la gestion, de la politique et de la participation.

L'auteur qui, dans d'autres publications, aborde la question du paysage, utilise fréquemment le mot à différents moments de l'ouvrage et l'introduit dans le lexique. Dans une vingtaine d'utilisations, le paysage est qualifié d'urbain, mais aucune définition particulière n'est donnée et le lexique donne simplement la définition de paysage : « *Perception par un habitant ou un observateur d'un milieu naturel ou humain* » (Burgel, p. 273). Cette définition donne une grande liberté à l'auteur, qui peut parler « ... *de désolation du paysage* », « *de coupure de paysage* » ou « *de paysage inédit...* », et le lecteur associe facilement une image à ces expressions. Les paysages urbains sont rapidement décrits dans leur matérialité : « *Les*

¹⁹⁴ A. Grondeau a pris en charge l'ensemble de la documentation des fins de chapitre.

¹⁹⁵ P. Chemetof est un des architectes fondateurs du Bureau AUA présenté dans la première partie de ce travail.

paysages urbains sont composés d'une géométrie complexe qui associe des surfaces, des lignes structurantes des voiries, et les volumes des bâtiments » (Burgel, 2015, p. 78). Pour l'auteur, le plan reste l'âme de la ville plus que le paysage perçu. En effet, les rues et les voies constituent la trame que l'on peut se représenter et mémoriser. Mais, au regard des évolutions actuelles, les paysages en tant qu'éléments marqueurs d'une ville sont en train de disparaître : « *Enfin, on est en train de s'acheminer vers un stade où l'urbanisation serait moins identifiable à des paysages ou des unités localisées qu'à un monde unifié par l'universalité de logiques immatérielles (idéologies, information en continu)* » (p. 23). Pour l'auteur, l'appel à des « stars » de l'architecture amplifie le phénomène : « *... les visages de la ville s'unifient dans l'uniformisation des paysages urbains de la grande ville* » (p. 28).

D'autres travaux de G. Burgel abordent la question du paysage urbain, c'est donc une catégorie qu'il utilise, une façon de permettre au lecteur ou à l'auditeur de mettre des images pour comprendre le sens de la phrase. Cette attitude est pertinente dans un propos et une démarche pédagogique comme l'est ce manuel. Cependant, cette imprécision peut devenir source de difficultés dans le cadre de démarche dans laquelle le paysage est potentiellement source de conflit. Le paysage vécu de l'un, l'habitant, n'est pas le paysage imaginé de l'autre, maître d'ouvrage et d'œuvre. Trop d'imprécision rend alors le débat difficile, car le même mot recouvre des réalités, présentes ou à venir, très différentes voire opposées.

2. 4. Les géographes et le paysage urbain

2. 4. 1. M. Laferrère et Lyon

Le livre de Michel. Laferrère *Lyon, ville industrielle* s'inscrit dans la suite d'un travail de thèse. L'ouvrage de cinq cents pages est publié en 1960 aux Presses Universitaires de France. L'auteur, né à Lyon, possède une connaissance fine et sensible des quartiers et des lieux. Il collabore au Comité d'expansion et de développement qui regroupe les industriels locaux. Cette instance possède de nombreuses indications chiffrées et techniques sur l'évolution industrielle et contribue aux réflexions sur les aménagements à effectuer. L'approche proposée par l'auteur est marquée par la situation lyonnaise et certaines particularités de l'industrie de la soierie, dont l'étroite imbrication des ateliers dans certains quartiers de la ville. Le sous-titre de l'ouvrage : *Essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises* précise la tentative d'approche des faits industriels par la géographie de la ville. Le constat de l'auteur est influencée par la situation lyonnaise lorsqu'il indique qu' : « ... il n'est pas question de mettre en doute cette vérité première que l'industrie est urbaine par définition » (Laferrère, 1960, p. 78). De nombreuses industries se sont cependant développées en milieu rural, ou sur des sites de production de matières premières. Les évolutions actuelles avec la recherche d'espaces incitent certaines industries à s'éloigner des villes et démontrent l'existence de relations plus variées entre les villes et les industries. M. Laferrère poursuit son étude en précisant les aménagements nécessaires aux industries nouvelles, et livre indirectement des éléments de compréhension de la ville actuelle dans sa complexité et ses évolutions.

Le début de l'ouvrage analyse des paysages urbains de la ville et ouvre la problématique des liens de la ville et de l'industrie jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Les quatre-vingts premières pages, censées introduire aux problématiques techniques, constituent en fait une brillante et originale analyse urbaine, qui est cependant difficile à mettre en œuvre dans une autre ville. Le paysage est convoqué une vingtaine de fois dans cette introduction, paysage urbain et paysage industriel puisque la question est bien celle de leur relation ; *paysage du Lyonnais* pour signaler l'existence d'ateliers ruraux qui permettait à la ville de jouer son rôle ; *paysages fluviaux* pour parler des déplacements ; *dépaysements* pour signaler l'opposition des caractères d'un quartier à l'autre.

L'approche par le paysage permet l'identification des quartiers qui, à Lyon, semblent relever chacun d'une histoire industrielle particulière : Les Terreaux et la Croix Rouse sont les « fiefs » de la soierie. La reconversion des ateliers en bureaux ou en logements se fit sans difficulté ; le quartier de Perrache, accueille une activité industrielle qui ne dure pas mais qui gèle les terrains un temps avant de les libérer, Les Brotteaux, où l'implantation « informelle »

des industries bloque tout aménagement urbain global. Enfin, les périphéries sont présentées comme les lieux des disponibilités foncières et des industries qui demandent prioritairement de l'espace. La grande originalité du travail de M. Laferrère est de nous livrer la démonstration que le paysage urbain est un moyen de connaissance des processus urbains et de souligner l'importance des transformations engendrées par l'industrie sur la ville. Sa connaissance intime de sa ville lui permet cette approche du paysage, mais qui reste un moyen et non l'objet de son travail.

2. 4. 2. S. Rimbart : *Les paysages urbains* (1973)

M. Laferrère ne porte pas de regard critique sur le paysage urbain et le considère comme un moyen d'accéder à la compréhension de phénomènes importants mais souvent sous-jacents. La tentative de Sylvie Rimbart une quinzaine d'années plus tard est radicalement différente, car pour elle, le paysage urbain peut devenir l'objet du travail de la géographie. S. Rimbart, connue pour des travaux cartographiques ou sur le comportement, publie *Les paysages urbains* en 1973 chez Armand Colin. Une réflexion de cette nature semblait attendue par le monde des géographes et l'ouvrage est largement salué lors de sa sortie. P. Georges, R. Brunet, G. Bertrand en font des comptes rendus. Le livre est jugé attachant, ouvert, plaisant... mais non exempt de critiques.

L'ouvrage comporte deux grandes parties. La première est consacrée à la collecte des représentations de la ville, chez les artistes, les professionnels de l'urbanisme, utopistes, juristes ou théoriciens. La seconde partie, intitulée « Descendre dans la rue¹⁹⁶ », s'attache à décrire les formes et les représentations, sous deux aspects statiques et dynamiques. L'approche peut être concrète et descriptive de la géométrie des formes et des couleurs ; elle intéresse à la fois le géographe et l'homme de la rue : « *le géographe, comme l'homme de la rue, s'intéresse aux paysages concrets* » (Rimbart, 1973, p. 161). La deuxième approche, dynamique, suggère quelques pistes complémentaires. Mais les critiques sur les formes demandent à être relativisées et l'homme de la rue, souvent convoqué pour critiquer telle ou telle forme, est un homme très théorique sans ses dimensions sociales et culturelles. La conclusion de l'ouvrage pose la question très traditionnelle de la participation de cet homme de la rue à la gestion de la cité, et de sa revendication à une meilleure information. Les responsables de la gouvernance ne sont pas questionnés autrement que par la mise à disposition d'informations, mais la première qualité de l'ouvrage est d'inciter à un regard critique sur l'urbanisme des Trente Glorieuses.

¹⁹⁶ La publication de l'ouvrage de Sylvie Rimbart précède d'une année celle de l'ouvrage de G. Pérec *Espèces d'espaces*.

Cet essai apporte quelques principes et formules qui sont retenus et acceptés par les critiques et les lecteurs, en particulier celle-ci, « *la ville est faite plus d'idées que de briques.* » (Rimbert, 1973, p. 7), qui sera fréquemment reprise. En conclusion de la première partie sur les prises de positions des acteurs, artistes, théoriciens ou concepteurs, l'auteur confirme l'importance de la représentation de la ville pour l'habitant, « *ce paysage urbain déformé et réduit à des images privilégiées tel qu'on vient de l'apercevoir à travers l'œil des poètes et des touristes est celui qui importe au citoyen ordinaire. C'est ce paysage perçu subjectivement qui peut seul avoir un impact culturel* » (Rimbert, 1973, p. 58).

2. 4. 3. J. Gracq : *La Forme d'une ville* (1985)

J. Gracq est géographe de formation, il a suivi l'enseignement d'E. de Martonne, mais il se consacre à la littérature. Dans ses romans, le paysage n'est pas un décor, il est étroitement lié au déroulement de l'action et en constitue un des personnages. Lors de son entretien avec J.-L. Tissier, en 1978, il revendique clairement sa formation de géographe d'entre les deux guerres, époque où la géographie affirmait sa capacité à fédérer les différents savoirs des sciences physiques et humaines. Il souligne aussi le rôle du *Tableau de la France* de P. Vidal de la Blache qui, pour lui, n'a pas à être jugé à l'aune d'une quelconque scientificité, mais aux possibilités d'exploration qu'il inaugure. Les paysages se découvrent dans la connaissance des limites, des changements progressifs et des transitions insensibles. Cette idée de déplacement et de lisières ou de franges est au cœur de son travail. Il faut aussi prendre en compte cette notion de socle auquel il est très attaché ; il avoue ainsi sa préférence pour les paysages de socles anciens, pour la force des reliefs, contrairement aux paysages de pays sédimentaires. Son roman *Un Balcon en forêt*, consacré aux Ardennes et à la vallée de la Meuse pendant la Drôle de Guerre, montre son attachement à ce type de paysage.

La Forme d'une ville est un ouvrage dont la première édition date de 1985, alors que l'auteur a 75 ans ; il peut ainsi être considéré comme autobiographique¹⁹⁷. L'auteur se consacre aux paysages d'une ville, Nantes, non pour décrire ses années de pensionnat ou la ville qui l'accueille, mais les liens qui se tissent entre son adolescence et ce lieu qu'il fréquente et qui nourrit son imaginaire naissant. Il précise qu'il découvre cette ville, non par le centre, mais par ses promenades d'internes qui l'amènent vers les périphéries, les lisières où la ville se désagrège progressivement. Sa pratique de la ville n'est pas celle de la découverte d'un point haut offrant

¹⁹⁷ Un seul texte sera écrit et publié après *La Forme d'une ville*. Intitulé : *Autour des sept collines*, il s'agit du récit d'un voyage à Rome, et s'inscrit dans la même problématique de l'auteur.

une image d'ensemble¹⁹⁸, mais celle des rues que l'on emprunte, dans lesquelles on se déplace. L'approche est toujours sensible et, plus que la description d'une perception, J. Gracq nous livre ses impressions, son ressenti, qu'il nous communique par la description de lieux. Pour l'auteur, cette approche par la périphérie lui fait connaître les lieux de l'industrie, les espaces délaissés par les ateliers, les friches, mais aussi cet habitat qui s'insère dans les interstices des terrains industriels, constitutifs d'une banlieue ouvrière loin des lotissements paysagers des secteurs résidentiels.

M. Rosemberg, docteur en géographie qui travaille en particulier sur l'image et la représentation de la ville, analyse ainsi ce texte de J. Gracq : cette approche particulière, liée à la découverte de la ville sur des itinéraires contraints, incite le jeune Julien à aborder le paysage d'une façon dynamique. C'est le déplacement dans la rue qui fournit des impressions, des ressentis, par une légère montée, puis la descente et la découverte qui l'accompagne, par le paysage qui bouge au rythme du déplacement. « *Nantes n'est pas regardée par un sujet objectivant le milieu, mais saisie par les sens d'un promeneur en mouvement (...) l'émotion naît "des trouées de lumière, des chemins d'eau, des tranches ombreuses des rues encaissées."* » (Rosemberg, 2010, p. 3). Analysant les expressions et les termes les plus fréquemment utilisés, M. Rosemberg montre qu'ils appartiennent à trois champs lexicaux (animation, surprise et sensation) et souligne ainsi combien cette appréhension des paysages de la ville relève d'un savoir écrire. C'est une intelligence paysagère qui, pour s'exprimer, ne recourt pas au concept, mais à la langue naturelle et à ses ressources métaphoriques dont usent aussi, parfois, les géographes professionnels (Rosemberg, 2010, p. 10).

Ce livre de J. Gracq est à considérer comme une approche des paysages urbains qui ne s'appuie pas sur le monumental ou le noyau historique, mais sur les paysages quotidiens avec une attention toute particulière à la lisière. Cependant, l'ensemble de l'œuvre de J. Gracq reste profondément marqué par un grand pessimisme sur la ville moderne. Dans son tout dernier ouvrage, *Autour des sept collines*, il relate sa visite de Rome et de ses ruines et suggère, en conclusion, que la ville moderne ne sera même pas en capacité de produire des paysages de ruines étroitement imbriqués dans la ville :

¹⁹⁸ Cette attitude est opposée à celle des cartographes et dessinateurs des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle qui s'efforçaient de donner une image globale de la cité.

Les propos de l'auteur amènent à porter un regard sur les pratiques actuelles et interroge sur la propension à considérer le patrimoine urbain ancien comme le seul porteur de notre identité, le seul agréable à vivre. Les ouvrages simplement utilitaires et d'infrastructures perdent en premier leur sens et sont un simple paysage.

La conception des logements, leur standardisation conduit à une déshumanisation, un drame de civilisation, simplement car l'homme ne construit plus sa propre maison.

Non seulement notre époque ne répond pas aux attentes humaines, mais les ruines elles-mêmes subsisteront sans pouvoir être occupées. La question des friches et des dépollutions se trouve soulevée, leur traitement est si important que pendant des années, voire des dizaines d'années des bâtiments subsistent entraînant le déplacement des nouvelles constructions.

« On n'habite vraiment que la maison qu'on bâtit soi-même, on ne se loge durablement que dans ce qui a poussé en conformité avec votre forme empreinte. Aucun peuple, aucune classe ne peut coloniser pour longtemps les coquilles vides évacuées par le prédécesseur ou par l'ennemi (...) comme si l'œuvre d'une civilisation, non seulement dans ces accomplissements « culturels », plus difficilement transmissibles, mais même dans ses réalisations les plus strictement utilitaires, les plus parfaitement transparentes pour le sens pratique, devenait opaque, incompréhensible, inutilisable pour son héritière, dont l'œil neuf fait brusquement, de tous ces aqueducs, de tous ces ponts, de ses portes, de ses routes, de ces tours, de ses temples et de ses palais, un paysage, un simple paysage.

Cela a été vrai de toujours, jusqu'à cette fin du vingtième siècle. Mais aujourd'hui ? La maison (...) n'est plus un vêtement de pierre taillé sur mesure, selon la spécificité des matériaux, des mœurs, des usages et des travaux ; l'âge une fois venu du prêt-à-habiter, l'aliénation (...) commence à cette introduction par force, dans les cinq parties du monde, du cheptel humain à l'intérieur de ses stalles préfabriquées. Toutes sortes de malversations, de tumeurs, et de maladies étranges, depuis la dislocation du foyer jusqu'à la constitution de gangs infantiles, naissent de ce frottement urticant, ulcérant, de l'espèce humaine aux rugosités d'une coquille que pour la première fois elle n'a pas sécrété.

Non choisie, et non destructible. Si par bonheur l'homme finissait un jour par refuser ces alvéoles de ciment précontraint, la stratification urbaine enchevêtrée, l'épais falun de coquilles brisées que représente une ville comme Rome à peu de chances de se reproduire. Ruines du béton, aussi difficiles à anéantir qu'à habiter, ne se prêteront guère au réaménagement : on construira plutôt à côté (...) Et peut-être verra-t-on pendant des siècles de vrais cadavres de ville – plus hideux encore de vieillir debout – rebutant même la ronce et l'ortie de toutes leurs semelles cimentées, répandre à la face du ciel leur tripailles de fer rouillé » (Gracq, 1988, rééd. 2009, p. 935)

2. 4. 4. Marcel Roncayolo et le paysage urbain marseillais

M. Roncayolo est né en 1925 à Marseille ; il est géographe, historien, urbaniste, et militant permanent de la pluridisciplinarité pour aborder la question de la ville. Il dirige l'Institut d'Urbanisme de Paris de 1991 à 1994 et obtient le grand prix de l'urbanisme en 2012. Il collabore fréquemment avec Louis Bergeron, historien de la ville industrielle et en particulier

auteur de *Paris : genèse d'un paysage*, publié en 1989. Il travaille aussi avec les instances professionnelles, en particulier avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille.

Sa thèse d'État, en 1981, s'intitule *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines de Marseille*. Ce titre explicite en quelques mots la richesse de ses approches. Grammaires, c'est l'approche littéraire, mais surtout analytique, des éléments du langage ; le pluriel signifie que des grammaires différentes cohabitent dans la ville. Le sous-titre propose une formulation plus conforme aux usages de l'époque, la fin du XX^{ème} siècle, en insistant sur la construction, l'histoire des structures, montrant leur présence et leurs discontinuités. M. Roncayolo s'engage aussi dans une démarche de géographie culturelle dans l'imaginaire de Marseille. L'articulation des deux problématiques, la connaissance des faits matériels et des dimensions culturelles, en fait un des géographes les plus proches de la problématique des paysages urbains, et à plusieurs occasions, il s'interroge sur cet outil.

Abordant la morphologie, il définit celle-ci comme l'étude des liens entre les formes et les modalités par lesquelles les modes de vie s'adaptent à ces formes. M. Roncayolo préfère le terme de morphologie à celui de paysage urbain en raison de la « *faiblesse théorique* » de cette expression (Roncayolo, 1990, p. 90). Durant cette période, il publie son ouvrage, *L'imaginaire de Marseille*, qui interroge la dimension culturelle, celle des représentations de la ville. Ce livre souligne l'importance des représentations collectives, et insiste sur leur articulation avec des éléments matériels et surtout les paysages. Ce texte publié grâce à la Chambre de Commerce et d'Industrie, n'hésite pas à souligner le caractère réducteur que propose le travail sur « l'image de marque » de la cité et le risque de se limiter à cette image qui ne vise que l'habitant ou l'entreprise extérieure.

Désormais la ville matérielle est de plus en plus dépassée par des processus économiques et de civilisation générant la nécessité de construire des images de la cité mais qui ne doivent pas se limiter à des images de marque

Le paysage contribue à la constitution d'un imaginaire collectif.

« ... l'imaginaire ne relève pas uniquement de l'expérience individuelle (...), il est à la fois cumul et prolongement d'expérience. L'articulation de l'individuel et du collectif reste, quelles que soient les références théoriques invoquées, la question essentielle des sciences humaines. L'imaginaire ne se construit pas en isolat ; il vit de confrontations, récits, langage, et s'accroche à des signes collectifs, que sont, par exemple, les formes matérielles et les paysages. Mais, à l'inverse, le collectif n'intervient pas seulement en bout de course. (...) La ville d'aujourd'hui, la métropole, le fragment de mégalopole, ne sont plus tout à fait aux dimensions de la connaissance directe des choses. Le mouvement économique, les chances d'emploi, le destin culturel ne sont visibles que par émergences partielles. Le « vécu » est fait de quelques perceptions et de vastes espaces imaginés : à partir d'eux se fabrique un kaléidoscope d'images qui peuvent devenir contraignantes. (...) L'image de marque d'une ville, celle que

l'on vend aux « étrangers » (le contraire des locaux), est une chose : affaire de publicité et de marketing. L'imaginaire de la ville, fondé dans la ville elle-même, sécrété par la société, fait d'observations, d'expériences et aussi de généralisations, induisant des conduites, est un enjeu autrement sérieux, capable d'en imposer à son tour aux images de marque » (Roncayolo, 1990, rééd. 2014, p. 355).

M. Roncayolo est souvent réticent à utiliser la notion de paysages urbains, même s'il explicite fréquemment les liens permanents entre représentations et éléments matériels. Il poursuit ainsi un travail plus reconnu par le milieu des professionnels de l'urbanisme que par celui des praticiens de la géographie. En 2000, il accorde un entretien à P. Sanson (Sanson, 2015) qui prépare un colloque sur le paysage. Cet entretien sert d'introduction à l'ouvrage qui restitue les travaux du colloque. L'auteur exprime ses préventions au regard de l'usage du terme paysage urbain :

« Je voudrais recadrer la question du paysage en fonction des disciplines, la géographie et l'histoire. Distinguons d'abord deux notions qui ne coïncident pas tout à fait : paysage urbain et paysage rural. Pour quelle raison ?

Parce que le paysage est affaire de relation entre un regard et un objet. Le paysage implique une perception, dont les aspects psychologiques sont beaucoup plus complexes qu'on pouvait le penser ; il implique aussi la recherche d'un sens d'une interprétation. Sensibilité à ce que l'on voit et connaissance de ce qui est derrière le paysage, de ce qui le produit ne peuvent être pleinement dissociés. Pour employer le langage de la linguistique, signifiant et signifié renvoient à un "contexte" : c'est ce que l'on appelle aussi (...) le référent, contexte saisissable par le destinataire et qui est soit verbal, soit susceptible d'être verbalisé.

Pour ces disciplines, ce que l'on pense saisir ou déchiffrer à travers la lecture du paysage, ce sont les phénomènes physiques et sociaux, les formes d'organisation qui expliquent le visible. Préoccupation cognitive qui va au-delà du simple plaisir (ou déplaisir) du simple constat, au-delà de la simple esthétique. Sur ce point, néanmoins, paysage rural et paysage urbain tendent à se démarquer (...) Le paysage rural n'est pas fait comme un spectacle, comme expression plus ou moins volontaire à l'égard du destinataire, bref comme message. Il est avant tout le résultat non voulu d'un jeu de facteurs indirects et d'un aménagement d'origine sociale visant d'autres fins, la production notamment et la trame de l'habitat. Le paysage rural n'est pas essentiellement fait pour être beau ou pour susciter tel ou tel sentiment. La beauté, l'harmonie, la curiosité que recherche (...) celui qui

La différence entre paysage urbain et paysage naturel est clairement posée. Le paysage rural serait moins fait pour sa dimension spectaculaire que le milieu urbain.

Le paysage en tant qu'image peut devenir un moyen de lutte économique, de même que les fortifications avaient un but dissuasif. La ville est donc le lieu privilégié des monuments publics et privé ; et les espaces publics aujourd'hui jouent aussi ce rôle.

Le marquis de Girardin dans son traité rend compte de son projet de transformation de la campagne en spectacle.

contemple, viennent de lui, le point de vue commande alors. La vieille opposition de nos terres entre openfield et bocage n'est pas affaire de choix esthétiques, mais de culture matérielle. Le paysage spectacle, tel qu'il est élaboré par exemple au XVIII^{ème} siècle par la propriété aristocratique marque un changement dans les modes de production, l'Angleterre préfère désormais se nourrir par l'importation, alors que le paysage est interprété comme bien ludique ou aménité de l'existence. C'est si l'on veut, une révolution, même si l'on pense qu'en Italie, par exemple, depuis la Renaissance et comme pour écho aux pratiques de l'antiquité, le paysage rural est à la fois effet des systèmes de production et recherche d'une jouissance (...) Cette double valeur de paysage est au contraire constitutive de l'urbain. Dans l'économie traditionnelle, la ville compte moins par sa production physique que par les offices qu'elle remplit dans le domaine de l'encadrement territorial. La ville est le lieu des pouvoirs religieux et politiques, et le lieu de rencontre, et d'abord de marché. La production des biens physiques n'est pas essentielle et de part et d'autre de l'âge industriel (...), la cité retrouve sa signification essentielle qui est d'organiser, de rassembler, de produire des « invisibles » (... Qui dit « invisibles » et « pouvoirs », marché, dit recherche de prestige, attrait (...)) Le paysage urbain est donc créé volontairement, comme support, légitimation, discours (...) Aujourd'hui, l'image de la ville, le marketing urbain, ne sont plus seulement effet du pouvoir urbain, mais moyen de lutte dans la compétition économique. La fonction esthétique est apparemment essentielle. Mais si nous regardons dans le rétroviseur, les enceintes et les murs n'étaient pas seulement des instruments de défense, mais l'expression matérielle d'un statut privilégié et d'une charge historique. Le monument est par définition manifestation urbaine » (Roncayolo, 2000, pp. 13-15).

La séparation entre les deux paysages n'est pas une séparation de territoire entre l'urbain et le rural, ce sont deux paysages de nature différente, qui génèrent aussi des méthodes d'approches et des objectifs de connaissances différents. En 2016, l'ouvrage intitulé *Le géographe dans sa ville* a une incontestable dimension autobiographique, le récit de Marseille s'accompagne des aquarelles de S. Bertrand de Balanda¹⁹⁹. À l'instar de J. Gracq dans *La Forme d'une ville*, la fin d'un exercice professionnel se traduit par un récit sensible de la ville qui l'a formé : « C'est bien la lecture de Julien Gracq qui m'a donné ici le cœur de livrer une lecture renouvelée de la ville en « fouillant » mon expérience intime de Marseille, celle d'une ville à la fois transmise par les héritages familiaux, vécue pendant le temps formateur de l'enfance et de l'adolescence et analysée dans mes travaux de chercheur » (Roncayolo, 2016,

¹⁹⁹ Les aquarelles et les notes qui les accompagnent avaient été produites lors de promenades réalisées en 2006.

p. 7). Le travail de recherche introspectif est recadré : il n'est pas comme J. Gracq un adolescent d'une ville qui l'accueille durant les quelques années de son internat, il est originaire de la ville, il l'a étudiée en permanence, et comme auteur il est particulièrement attentif à préciser le contexte dans lequel son travail s'inscrit. La deuxième partie de l'ouvrage propose des itinéraires illustrés par des aquarelles, car ces promenades vont retracer les moments de son existence : « *raconter sa ville et raconter sa vie sont donc ainsi étroitement associés. C'est à une échelle fine, celle des lieux et des enchainements que s'accrochent mes souvenirs d'enfance, dans une construction de la mémoire...* » (op. cit., p. 11). L'ouvrage est sans doute l'une des dernières productions du géographe, comme le fut *La Forme d'une ville* pour J. Gracq.

2.5. Quelques principes pour guider l'expérimentation sur les paysages urbains

L'examen des liens que la géographie entretient avec le paysage et particulièrement le paysage urbain suggère quelques pistes pour un travail d'expérimentation. La faiblesse théorique, l'absence de concept ou de notion sont compensés par la richesse des échanges disciplinaires possibles et les dimensions « pédagogiques » originales offertes par la géographie. Cette situation impose néanmoins une double obligation, celle de la rigueur méthodologique, se traduisant par la description des situations physiques et institutionnelles de l'observateur, puis celle de l'exigence éthique de toute pratique informative et pédagogique. L'absence de déontologie, alors que la géographie est souvent en lien avec les pouvoirs et fut parfois impliquée dans des aventures nationalistes, colonialistes, identitaires²⁰⁰..., nécessite une grande vigilance face aux implications sociales et culturelles des différents travaux, surtout lorsque ceux-ci concernent le domaine incertain du paysage.

Les repérages effectués dans les pages précédentes ne proposent pas une chronologie, mais un inventaire non exhaustif des ramifications, des orientations, faisant du paysage parfois un outil, parfois un objet. Pour certains l'approche vise la connaissance du paysage, pour d'autres il n'est qu'un outil dans une démarche. De plus, la définition proposée par A. Berque montre bien la grande relativité du paysage qui varie avec les sujets, individuels et collectifs, même si certains grands mythes comme celui d'un « habitat idéal dans la prairie » traversent les civilisations. Cette variabilité du paysage constitue sans doute un de ses traits essentiels, mais n'empêche pas de l'utiliser comme outil, « pour mieux connaître » comme le suggèrent G. Bertrands ou G. Di Méo. Dans la perspective du travail d'expérimentation à développer il est possible de tirer quelques propositions susceptibles d'aider à la construction d'une méthode.

²⁰⁰ Avant 1914, la Société de Géographie de Paris fut sollicitée pour réaliser des arbitrages frontaliers, particulièrement en Amérique du Sud.

2. 5. 1. Il n'y a pas de cadre théorique ou de structure de concepts pour questionner le paysage, mais une définition pertinente et officielle

Aucun ensemble de notions ou de concepts, aucun système fondé rationnellement, n'existe pour interroger le paysage, car celui-ci est toujours un fait unique, non reproductible, et plus ou moins stable car les matérialités et les représentations qui le constituent évoluent. Dans certains cas, le paysage peut changer sans aucune transformation matérielle, par la simple vie des représentations, des changements culturels et sociaux. Dans tous les cas, matérialité et représentations relèvent de temporalités parfois entrelacées, parfois décalées, parfois autonomes. Cette situation est encore plus marquée en milieu urbain où les aménagements, les constructions, les projets eux-mêmes sont porteurs d'intentions et de représentations culturelles. Il y aurait comme une surdétermination du caractère instable du paysage urbain. Aussi, la connaissance finie du paysage n'est pas concevable, elle reste inachevée et partielle. Mais ce caractère insaisissable²⁰¹ ouvre, aussi, bien des possibilités. Aucune discipline ne peut s'approprier le paysage ou prendre la parole en son nom. Personne ne peut revendiquer seul la connaissance du paysage commun, mais il reste un lieu sur lequel des disciplines peuvent se retrouver, disciplines scientifiques traditionnelles, disciplines des sciences humaines ou savoir-faire de la conception.

Les travaux de nature théorique ou épistémologique sur la géographie, particulièrement lorsque l'objet relève des questions urbaines, n'identifient pas de ruptures exprimant des avancées dans la connaissance. Ils s'inscrivent dans une histoire de la discipline, démontrant sa forte dépendance au contexte technique, économique et politique, et montrent que la géographie s'attache à répondre aux attentes de l'époque, ce qui lui procure non seulement une part de sa légitimité, mais aussi les moyens de faire vivre ses laboratoires. Assurer une opérationnalité, faire en sorte que la connaissance puisse bénéficier directement, ou non, aux habitants, est la mission du géographe, qu'il travaille pour l'aménagement ou l'urbanisme ou bien plus largement pour une meilleure connaissance du monde. Dans ce cadre, le paysage demeure une interface reconnue, un terrain partagé avec d'autres disciplines.

Pour les géographes, le paysage est parfois objet d'étude, souvent moyen d'accéder à la connaissance de structures ou de processus physiques ou culturels, parfois obstacle à franchir

²⁰¹ Lors d'une de ses conférences à Nancy, il y a une vingtaine d'années, le professeur de droit G. Liet-Vaux s'exprimait ainsi sur l'article R 111-21(A.N.) relatif aux paysages urbains et naturels : « *c'est l'article le plus chewing-gum du droit français* » (Souvenirs personnels).

et à contourner pour arriver à la connaissance²⁰². Mais le paysage n'est jamais indifférent au géographe qui, par le terrain, est dans le paysage sensible et s'efforce de trouver les points hauts physiques – ou intellectuels – lui permettant de prendre un recul. Il est à la fois dans le paysage et dans une dynamique de distanciation. Lors de l'observation morphologique ou sociale, par le regard ou l'écoute permise par l'enquête, il ne peut se départir d'une part d'affect, qu'il reconnaît et s'efforce de maîtriser. Aucune discipline ne revendique aujourd'hui une capacité à produire un discours théorique cohérent sur le paysage, mais la géographie est sans doute la discipline qui a le plus réfléchi et expérimenté le terrain physique, matériel, support du paysage, et les paysagistes-concepteurs mobilisent souvent le savoir géographique acquis lors de leur formation pour analyser les sites et rendre compte de leur projet (Davodeau, 2016).

La définition « officielle »²⁰³ du paysage, confirmée par la loi de 2016, est un point de départ pour engager le travail : « *le paysage est à la fois ensemble d'éléments matériels et de représentations* ». Même le paysage géomorphologique est construit, les représentations à l'œuvre sont celles des forces telluriques, des plaques terrestres, de l'érosion, de l'eau, du froid et du climat... Le géomorphologue n'est pas le géologue, qui s'appuie sur une démarche scientifique, car la forme visible est le fait de la rencontre et du croisement de processus différents qui demeurent, pour partie, fruit de hasard et d'accidents. Il y a toujours la question du pourquoi là ? Du pourquoi à ce moment ? Le paysage urbain, dans lequel les forces culturelles, économiques et sociales sont plus déterminantes que les conditions naturelles, est encore plus saturé de ruptures, d'effacement, de vides et d'intentions que le paysage naturel ou rural. Il conserve les traces des époques passées mais aussi des réinvestissements et des utopies partiellement abouties (Stébé, 2011) alors que des signes plus ou moins nombreux annoncent des processus non encore identifiés, voire des processus inconnus.

La dernière partie de la définition souligne que le caractère du paysage est « *le résultat des faits naturels ou humains et de leurs interrelations* ». Ainsi la compréhension du caractère est d'autant plus aisée que les diverses conditions dans lesquelles ce paysage est apparu sont connues et identifiées. Il faut alors articuler des connaissances produites par la géographie en connivence avec d'autres disciplines. Ces connaissances ne se cumulent pas simplement, il faut les mettre en situation de complémentarité. Le plus souvent elles s'acceptent et cohabitent, sans s'exercer au jeu pourtant légitime de la critique. À certaines époques, ces disciplines se

²⁰² Le travail des paysagistes est souvent de réparer des lieux qui posent des difficultés, s'inscrivent dans des conflits, combien d'arbres ont été plantés pour atténuer telle ou telle construction mal vécue par le voisinage. Un exemple nancéien des plus marquants est la plantation d'arbres pour masquer la façade de la nouvelle école d'architecture.

²⁰³ Comme montré dans la première partie de ce travail, cette définition aujourd'hui validée par le législateur provient d'un travail de fond mené localement au niveau des régions dans un cadre européen.

rapprochent ou s'éloignent. Ainsi les liens de la géographie avec l'histoire qui marquent le XIX^{ème} et pratiquement tout le XX^{ème} siècle, se distendent peu à peu alors que la géographie renoue des liens avec les sciences du vivant, accompagnant la montée des préoccupations écosystémiques (Chevalier, 2012). Les études de monographies urbaines, qui permettent d'« accumuler » des connaissances, rendent compte de situations et suggèrent des évolutions prévisibles à encourager ou à freiner ; mais la durée de pertinence du travail dépend du contexte général de transformations des organismes urbains, de la conjoncture économique ou de la démographie. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, tant que l'urbain reste inscrit dans ses limites et sa région, le site, la situation et les fonctions laissent penser à des stabilités autorisant la méthode monographique. Par contre, le XX^{ème} siècle, particulièrement après 1960 dans notre pays, est marqué par l'explosion de la démographie des villes et l'étalement urbain. La forte dépendance aux contextes culturels, économiques et géopolitiques semble rendre moins pertinent le recours à la monographie. Il faut souligner que l'époque des monographies triomphantes est celle de l'entre deux guerres mondiales, moment de grande stabilité des villes. L'approche des paysages urbains doit donc aujourd'hui s'ouvrir largement à des histoires brèves, à des évolutions de quartiers, même si parfois ils ont disparu²⁰⁴ car ils continuent à marquer un territoire. Certains fragments de paysages urbains relèvent d'histoires urbaines longues, au sens ou l'entendrait F. Braudel, mais aussi de géographies qui échappent des sites et des réseaux urbains pour s'attacher aux micro-événements qui peuvent expliquer la localisation de tel quartier, sa densité, ses liens avec l'environnement ...

Point 1

En l'absence de structure théorique, l'observateur, le chercheur doit être particulièrement attentif à indiquer sa situation tant physique (d'où observe-t-il ?), qu'institutionnelle (qui commande le travail et dans quel cadre ? Universitaire ? Associatif ? Maitrise d'ouvrage publique ? Et si c'est le cas quelle collectivité ?).

Point 2 :

Dans l'approche paysagère toute description physique, morphologique ou formelle doit être accompagnée d'un ou de plusieurs systèmes de représentations qui lui sont liés : représentations de l'observateur, des habitants, des maitres d'ouvrages ou des maitres d'œuvre

²⁰⁴ La ZUP de Mont-Saint-Martin 1954, construite dans les années 1960 dans la plaine éloignée du vieux village, fut l'œuvre d'André Wogenscky, chef d'agence de l'atelier de Le Corbusier pendant plus de vingt ans. Il fut entre autres le dessinateur du plan de reconstruction de Saint-Dié.

intervenant sur le lieu, de la presse, des visiteurs lors d'une visite organisée, des artistes, contemporains ou passé

Point 3 :

L'analyse des paysages urbains exige la connaissance et l'énoncé d'éléments de contextes relevant de domaines et d'époques dont des traces matérielles ou symboliques sont perceptibles sur le site. Ces éléments offrent des éclairages partiels et d'intensité variable sur le paysage mais facilitent la compréhension de son origine, des étapes de croissance voire de décroissance.

2. 5. 2. L'approche paysagère s'enrichit par la dimension pédagogique de la discipline

« ...la notion de paysage souligne la difficulté de distinguer en géographie méthode scientifique et démarche pédagogique »

(Tissier, 1990, In Dylan, 2013).

Sans doute en raison de cette faiblesse théorique, le géographe se doit à une grande clarté dans la présentation de son travail, son propos acquiert en crédibilité dans sa capacité à être compris, partagé et négocié. Aucun raisonnement ne peut garantir à lui seul les faits géographiques ; la transparence de la démarche et son explicitation concourent à la pertinence du travail. Comme le souligne J.-L. Tissier, l'accompagnement pédagogique conforte la démarche scientifique, ce qui est particulièrement vrai en matière de paysage. Le géographe doit observer, mais les informations acquises doivent être transmises et pour cela être représentées et commentées selon le triptyque proposé par Ph. et G. Pinchemel: observer, représenter, commenter. Les trois moments sont trois étapes d'un processus de production de connaissances, mais ne s'inscrivent pas dans une simple chronologie ; le travail de représentation nécessite souvent d'observer plus finement, et le commentaire exige parfois le réajustement des représentations. J'observe et je me représente à partir de mon expérience et de ma connaissance ce qui n'est pas directement visible, mais qui pourrait être en accord avec ce que j'observe. Je commente car je dois rendre compte de ce que j'ai représenté, mon travail ne prend alors sens que dans un récit, dans un discours qui raconte la découverte. Cette obligation de restitution devient formatrice. La double dimension de la connaissance géographique, cognitive et intuitive, procure un savoir-faire proche du quotidien. Le paysage, monde sensible,

occupe une place essentielle articulant ces deux domaines, celui des connaissances mémorielles organisées, structurées, et le sensible, le ressenti.

Au XIX^{ème} siècle plusieurs directives conseillaient aux instituteurs de se livrer avec leurs élèves à l'approche de l'espace quotidien, de la cour de récréation, du village, puis du canton, car la connaissance de la « petite patrie » fera aimer la France²⁰⁵. La défaite de 1870 justifie le recours à la géographie de terrain. *« Les terribles enseignements de la guerre de 1870 ont eu pour résultat d'imprimer en France un élan magnifique à l'étude des sciences de la terre, géographie et topographie. Partout des sociétés, des corporations se sont créées pour propager ces connaissances, et organisent des excursions périodiques pendant lesquelles les sociétaires s'exercent à la lecture et à l'emploi du terrain. (...) Les écoles civiles ou militaires ont introduit dans leur programme cette matière nouvelle ; le Dépôt de la guerre s'est associé au mouvement ; il a beaucoup produit et répandu à profusion dans le public les éditions à bon marché de ses magnifiques cartes. »* (Moëssard, 1886). L'enseignement hésite en permanence entre domaine d'acquisition mémorielle et développement de capacités intuitives, acquises essentiellement par la promenade et les travaux appliqués. La géographie à l'école primaire est ainsi fortement liée au contexte militaire de l'époque, mais son enseignement est aussi l'occasion de développer les capacités, en particulier intuitives des élèves de l'école primaire.

Lorsque M. Sorre est directeur de l'enseignement du premier degré, il participe à la rédaction de la circulaire du 10 août 1937, signée par le ministre J. Zay. Cette circulaire organise les activités dirigées et : *« fait de l'analyse paysagère une méthode didactique »* (Dylan, 2013, p. 256). L'activité dirigée, basée sur la promenade et l'observation, est un loisir actif qui permet d'accéder à une connaissance du milieu, l'élève s'exerce à la géographie. Les programmes actuels de CM 1 et CM 2 comportent une approche sensible du milieu, le paysage urbain est utilisé pour aider à se situer mais aussi pour illustrer des notions de base. Les instructions officielles de l'éducation nationale pour 2002 sont décrites ainsi par A. Bouchut : *« Au cours élémentaire, l'étude de l'environnement immédiat est privilégiée, dans une démarche qui part de « l'ici » pour aller vers « l'ailleurs » permettant comparaisons, réflexions et peut-être généralisation. Les paysages (milieu naturel) et les activités des hommes (activité humaine, composantes économiques et sociales) sont les deux composantes de cette étude (...) »* (Bouchut, 2003, p. 47). Rendre compte des approches paysagères à toutes les échelles permet d'acquérir méthodes et connaissances, sous réserve d'être discutées et évaluées collectivement.

²⁰⁵ Dans les écoles maternelles, différentes activités permettent aux enfants de se situer dans le temps et l'espace grâce à des récits d'itinéraires, la description d'objets permettant de se repérer et de construire une carte mentale de son environnement proche, alors que les chansons égrenant les jours de la semaine participent à cette prise en compte du temps.

La transmission des connaissances géographiques s'établit selon différentes modalités, l'exposé classique, conférence scolaire ou universitaire ; l'ouvrage, manuel, revues professionnelles ou grand public, à dominantes littéraire ou photographique ; mais aussi dans la visite, promenade ou excursion. Quel que soit le mode retenu, la restitution du paysage n'est pas sans poser problème car la réalité appréhendée n'est pas facilement transmissible. Aussi le recours à des pratiques artistiques est présent dans de nombreux ouvrages géographiques. La description littéraire ouvre à l'approche sensible, le croquis dit plus que le schéma, la photographie déborde souvent de l'objet étudié... Ces approches ouvrent des perspectives, incitent à poursuivre le questionnement. La qualité littéraire des travaux des géographes du siècle passé permettait de restituer les impressions et ainsi aux lecteurs de se construire une image, une représentation du lieu. Certains géographes ont su développer une intimité avec la ville et le récit littéraire restitue la ville et ses paysages, tel J. Gracq à Nantes, alors que M. Roncayolo a préféré accompagner son dernier récit d'aquarelles.

Le support photographique est un outil essentiel du géographe depuis J. Brunhes qui a participé à la création de *l'Atlas photographique de la planète* voulu par A. Kahn. Mais le travail photographique a plusieurs usages possibles, c'est une prise de note numérique, l'illustration d'un phénomène, ou un support pédagogique. Dans ce dernier cadre, un nombre important de clichés dans des situations différentes permet de faire prendre conscience d'un phénomène particulier. Le géographe paysagiste J. Brinckerhoff, organise ses cours à partir de clichés nombreux, sans qualité particulière ni recherche esthétique, et se contente de les commenter. Même si ce qui est photographié paraît très banal, voitures omniprésentes, garages, routes et mobile-home..., ces documents informent sur les paysages réels de l'Amérique. Ces photographies permettent, par leur nombre, le repérage et l'énoncé de phénomènes. Cette utilisation quantitative de photographies exige le commentaire qui précise les lieux et les conditions de prise de vue, et les enseignements que le géographe en retire.

La présentation des paysages urbains peut mettre en œuvre différentes ressources. Elle peut utiliser les représentations graphiques qui, quel que soit leur degré de réalisme, rendent compte des représentations des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrages. Elles peuvent apporter des éléments de compréhension et sont parfois même indispensables. Les différents cadastres, plan masse, schéma d'implantation, croquis d'insertion, volet paysager des permis de construire sont donc des sources d'information sur les réalités matérielles, mais aussi sur les représentations et les projets sur la ville. Les photos anciennes permettent de mesurer des transformations et d'identifier les processus en cours. Le public les considère toujours avec attention, il y retrouve une confirmation de la pérennité de son environnement quotidien, mesure les transformations et, en dépit de quelques nostalgies, s'approprie un peu plus son

paysage quotidien. Les décisions prises au jour le jour pour gérer la ville donnent lieu à de riches archives, même si les décisions relatives aux paysages sont peu explicitées, et c'est sans doute dans la presse que s'expriment les ressentis du grand public. À côté de cette transmission littéraire, graphique ou photographique, le géographe produit parfois des représentations figurées, des schémas, des cartes, mais aussi des représentations plus figuratives. Le bloc diagramme donne une matérialité à ce qui n'est qu'un schéma explicatif et sa pertinence est d'autant plus forte que le relief est significatif, mais il ne présente guère d'utilité pour expliquer une croissance urbaine tellement celle-ci s'est affranchie du relief et des sites²⁰⁶.

Dans cette approche du rôle de la pédagogie, il faut souligner l'importance de l'investissement des géographes dans les formations des premiers urbanistes au début du XX^{ème} siècle. Comme le souligne J.-P. Gaudin, les géographes sont très présents dans la formation des premiers urbanistes : « ...plusieurs d'entre eux vont appuyer Marcel Poète dans sa tentative de développement de l'Institut d'histoire, de géographie, et d'économie urbaines de la ville de Paris²⁰⁷ » (Gaudin, 1985, p. 42). L'auteur cite en particulier E. de Martonne et L. Gallois. L'histoire de l'urbanisme contemporain a semble-t-il eu tort de négliger les travaux menés au début du vingtième siècle. Ils sont d'une grande richesse et soucieux d'une qualité sensible disparue avec les lois de 1943²⁰⁸ par lesquelles les préoccupations urbaines furent pour l'essentiel portées au niveau de l'État, au détriment des questions paysagères très dépendantes du local et des sensibilités des habitants.

Point 3

Chaque description de paysage urbain, accompagnée d'informations sur les représentations, doit disposer d'un commentaire accessible, pour les habitants et les usagers. Cet objectif pédagogique nécessite de caractériser le paysage, de donner ou produire des mots pour le décrire.

Point 4

En fonction des circonstances et des opportunités ces commentaires peuvent s'effectuer lors de visites de sites, de conférences ou dans des publications. Les conditions particulières

²⁰⁶ Cette ignorance des sites dans leur dimension physique est source de nombreuses difficultés comme les occupations de secteurs inondables, ou le devenir par le fait de l'urbanisations ; difficultés liées aux marnes dites schistes à carton qui entraînent des désordres dans les fondations. Une situation extrême est l'extension de Monaco sous la forme d'un polder urbain.

²⁰⁷ Cet institut, créé en 1916 dans le cadre de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, devient en 1919 l'École des Hautes Etudes Urbaines puis, en 1924, l'Institut d'Urbanisme de Paris.

²⁰⁸ La loi d'urbanisme de 1943 accorde un rôle très important à l'État ; il doit agréer les urbanistes et il assure leur rémunération.

exigent des mises en forme et des explications qui peuvent-être différentes, et le croisement des commentaires contribue à la caractérisation du paysage étudié.

2. 5. 3. Le transect est l’outil privilégié pour une approche partagée

L’exigence pédagogique accompagne le travail d’observation sur le paysage, mené par le géographe. Elle l’accompagne dans sa découverte d’un monde, d’un monde qui est toujours objet à décrire. Peu à peu les expériences cognitives et sensibles sur un même milieu se mêlent jusqu’à devenir un moment de la vie du géographe ; et ce n’est pas un hasard si les beaux récits de ville ou de territoires s’écrivent comme des autobiographies. Le lieu connu, la ville avec ses paysages font partie de la vie. Ces expériences personnelles, lors de leur restitution, contribuent à la connaissance, mais elles ne constituent qu’exceptionnellement une méthode d’investigation partagée, un support pédagogique. Il faut alors recourir à des outils ou des méthodes plus simples, permettant la mise en œuvre de démarches variées autorisant l’intervention de disciplines différentes.

Le transect est d’abord une méthode d’investigation propre à la discipline, tout particulièrement en biogéographie, mais il peut aussi devenir un lieu d’agrégation des connaissances sur le lieu et de restitution ouverte. Il coupe un espace et définit ainsi un champ à interroger de façon exhaustive. Il constitue un espace d’échange entre disciplines, et champs de recherche. L’architecte F. Poussin a conduit un projet de recherche sur l’usage du transect :

« Le terme transect désigne pour les géographes un dispositif d’observation de terrain ou la représentation d’un espace, le long d’un tracé linéaire et selon la dimension verticale, destiné à mettre en évidence une superposition, une succession spatiale ou des relations entre phénomènes. C’est également un outil de production de connaissances en écologie, et dans l’analyse paysagère ; aujourd’hui il est revendiqué comme tel dans le domaine de l’urbanisme et de l’architecture. Il constitue donc un objet propice pour explorer la collaboration et l’interaction des disciplines. Le projet de recherche D-TRANSECT émet l’hypothèse qu’en situation d’aménagement : le transect pourrait être à la fois dispositif d’observation, technique de représentation et posture de projet. » (Poussin, 2016).

Le paysage urbain permet d’interroger la ville, de la découper en ensembles ayant un ou plusieurs caractères permettant de les identifier ; il permet aussi de rendre compte de processus qui la transforment et à contrario d’éléments qui lui assurent sa résilience. Ce travail d’identification d’ensembles passe par des échelles de découpage, rues, quartiers, secteurs,

territoire (Panerai, 2002). Des coupes permettent de repérer les limites, les transitions, la différenciation des caractères. La notion même de forme ou de morphologie utilisée aux débuts de la géographie urbaine ne semble plus aussi pertinente ; chaque lieu nécessite une méthode d'investigation, des points de vue et des entrées thématiques différentes. Cependant, le questionnement itératif du caractère et des limites territoriales du paysage reste la démarche fondatrice de l'identification du paysage d'un quartier, d'une ville, d'un territoire.

Pour N. Tixier, dans son article : « Transects urbains. Pour une écriture corrélée des ambiances et de l'environnement », le transect nécessite un travail complexe ne pouvant se limiter à la description objective, mais qui exige de la rigueur : « *le transect [urbain] se situe entre la coupe technique et le parcours sensible empruntant à ces deux techniques pour les hybrider... Mais tout au contraire de l'attitude du flâneur, celui qui opère un transect sait qu'il devra effectuer des intrusions, des franchissements. C'est une coupe qui, loin d'être clinique, engage le corps même de l'observateur dans une traversée, pour justement... aller voir* » (Tixier, 2016, p. 131).

Point 5 :

Le paysage à étudier est défini par la reconnaissance de limites repérées grâce à l'expérience sensible ou l'analyse permise par les connaissances mobilisables. Le transect permet une démarche itérative définissant simultanément le caractère et les limites. Cette méthode d'investigation, surtout lorsqu'elle est partagée, permet de caractériser le paysage.

Point 6

Le transect est l'outil privilégié de l'expérimentation et de la communication. En milieu urbain, il emprunte les voies et espaces publics et mobilise différentes échelles : d'abord l'ensemble du territoire, puis des secteurs et des rues. Les transects doivent coordonner différentes sources, les cadastres, les plans d'urbanisme ou d'opérations, les schémas et photographies.

2. 5. 4. L'indispensable cadre éthique : entre sentiment d'appartenance et risque identitaire

Le caractère idiographique²⁰⁹ du travail sur le paysage nécessite de développer, parallèlement aux études, un matériel critique. En précisant les modalités suivies pour les propositions de découpage, en indiquant les échelles²¹⁰ utilisées, on fournit les premiers moyens de l'évaluation et de la critique. Pour reprendre le propos d'A. Sgard (2012) en conclusion de son Habilitation à Diriger les Recherches (HDR), il faut laisser la possibilité à d'autres habitants, à d'autres usagers, de porter un regard différent sur le paysage ; même si les éléments matériels se transforment lentement, les représentations peuvent se retourner complètement. Le paysage peut devenir un moyen de ressouder une communauté, de s'engager dans un projet ; mais c'est aussi un moyen pour un groupe de se refermer sur un espace et empêcher la venue d'un « autre ». Les associations de défense qui s'organisent pour s'opposer à l'arrivée de nouvelles populations mettent souvent en avant la transformation paysagère qui en résulterait et s'appuient sur un processus de NIMBY²¹¹. À l'échelle d'un pays, les paysages sont utilisés pour rendre compte d'une identité patriotique mais qui peut évoluer vers un nationalisme.

L'auteur met en évidence le caractère « construit » de l'identification du pays au paysage, processus historiquement daté de l'époque de la construction des grands états contemporains.

La France pouvait difficilement mettre en avant un paysage unique. Michelet fait de la diversité l'image de l'ensemble du pays.

Le caractère disparate est gommé peu à peu par la construction d'un tissu de relations entre les différents territoires, monuments, noms, infrastructures...

« Le cas des paysages est particulièrement intéressant. Pour A.-M. Thiessé (1999), si nous associons sans hésitation, aujourd'hui, un paysage et un pays (espace d'une nation) dans une visée identitaire, c'est parce qu'un intense travail de codification de la nature, en termes nationaux, a été collectivement accompli, en général au XIX^{ème} siècle. Cette qualification d'un paysage national s'est le plus souvent opérée sur le mode de la différenciation (...) En France (...), la genèse du paysage national résulte de l'assemblage de paysages et de territoires régionaux très différents. Elle illustre l'idéologie véhiculée par Jules Michelet, celle d'une France diverse et équilibrée, alliance des tempéraments du Nord et du Sud, bâtie sur le mythe de « l'isthme des rencontres ». Un ensemble disparate de monuments, de lieux (de mémoire ou non) et de paysages prestigieux, forme, sous la plume de plus d'un auteur des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, un tissu, un réseau symbolique d'éléments qui épousent l'étendue et les formes du territoire national, le dessinent ou en soulignent l'armature et les contours » (Di Méo, 2008, p. 10).

Ce qui est vrai à l'échelle d'un pays l'est également pour des ensembles plus petits, pays, ville, village, quartier, rue. Lorsque le géographe est dans une situation d'accompagnement des responsables de l'aménagement ou de l'urbanisme, il situe son travail dans l'ordre de la morphologie, de l'usage, de la fonction, de la structure parcellaire, mais sa démarche en représentation a été plus tardive et s'affiche désormais. Si celle-ci était prise en

²⁰⁹ Relatif à l'étude descriptive des cas singuliers

²¹⁰ Le terme échelle est utilisé ici dans l'acceptation que lui donnent les chercheurs dans le domaine de la conception en particulier Ph. Boudon.

²¹¹ NIMBY est l'acronyme de l'expression : « Not in My Back Yard », « Pas dans mon arrière-cour ».

compte, de façon plus rigoureuse, c'est sans doute tout le fonctionnement règlementaire qui serait bousculé et deviendrait inopérant. Situation d'autant plus instable que le maître d'ouvrage donneur d'ordre est souvent difficile à identifier : la Ville, l'État, l'un et l'autre, avec le même avis ou l'avis contraire... Que le géographe soit du côté du décideur le met dans l'obligation d'assumer une part de responsabilité dans la décision, comme le fait l'architecte, l'urbaniste, le paysagiste ou l'aménageur ; il ne peut pas revendiquer une autonomie totale.

L'émergence d'une préoccupation d'accompagnement des désirs et souhaits de la population apparaît plus récemment et le géographe est alors dans une opérationnalité proche de la recherche-action des sciences humaines. Suivant les centres de recherches, les laboratoires, les premières opportunités d'études, le géographe acquiert non seulement des méthodes mais aussi un positionnement éthique, ce que, dans d'autres professions, on nomme une déontologie. En effet le géographe peut revendiquer dans certaines de ses pratiques l'usage de sciences dites dures, cela ne le dispense pas d'indiquer le contexte de son travail car d'autres aspects de sa pratique relèvent de connaissances plus relatives, histoire, ethnologie, sociologie... Il importe donc d'énoncer les objectifs du travail, les demandeurs, les cadres financiers mais aussi les références utilisées..., autant d'éléments qui permettent aux « utilisateurs » du travail d'en mesurer la relativité. C'est aussi souvent en explicitant l'origine, ou plutôt les origines, d'un paysage, en montrant qu'il est le résultat d'actions volontaires et maîtrisées, mais aussi de reliquats, de hasards, d'accidents, que l'on pourra limiter les risques d'un usage trop exclusivement identitaire.

« (...) le processus identitaire, surtout lorsqu'il est géré et instrumentalisé par le pouvoir politique, transforme l'espace géographique en espace social, en lieux et en territoires. Si le pouvoir procède de la sorte, c'est sans doute dans le dessein d'accroître un rapport identitaire dont l'efficacité sociale, particulièrement en termes de mobilisation et d'adhésion politique des hommes aux systèmes impliquant la collectivité, n'est plus à démontrer. Un tel souci passe en fait par des cheminements assez variés : accélérer la production du lien social en lui conférant une assise spatiale ; enrichir l'identité collective de signes et de symboles culturels imprimés dans l'espace géographique, donc concrets et lisibles, aisément repérables ; offrir un cadre légitime commode pour exercer un contrôle sur les hommes, prélever et gérer les ressources terrestres, etc. Caractérisé par un retour parfois inquiétant d'identités territoriales conflictuelles et belliqueuses, notre situation "postmoderne" se trouve confrontée à la nécessaire valorisation d'une pluri-identité. Celle-ci pourrait s'inscrire dans le creuset de territorialités dynamiques, souples et labiles, susceptibles (mais jusqu'où ?) de conjuguer solidarité et acceptation démocratique de l'autre, de sa différence » (Di Méo, 2002, p. 182).

Point 7

Le travail sur le paysage urbain, plus peut-être que celui sur les paysages naturels et ruraux, doit afficher clairement les objectifs des donneurs d'ordre et affirmer son caractère conjoncturel, voire situationniste. Il doit aussi rechercher les conditions d'émergence du paysage, les mécanismes de sa transformation et les décisions humaines qui « produisent » le paysage, même lorsqu' s'agit d'une simple description.

Cette approche des liens entre la discipline géographique et les paysages, particulièrement urbains, a permis de dégager quelques principes susceptibles de guider des expérimentations. Les principes relèvent souvent d'une dimension éthique, liée aux enjeux pour les particuliers et les collectivités, mais certains ont des caractères plus pratiques et peuvent contribuer à fonder une méthode de travail. Les connaissances acquises lors cette découverte des doctrines et des pratiques de la géographie fournissent ainsi un outillage plus pratique que théorique, mais nécessaire pour asseoir l'expérimentation.

Les travaux contemporains de la géographie sont certes faiblement mobilisés et le seront sans doute un peu plus dans l'expérimentation et les conclusions. Mais l'objectif de cette deuxième partie étant d'acquérir des méthodes et problématiques globales, le long détour historique nous a semblé indispensable. Il a permis de compenser l'impossibilité du travail théorique qui aurait permis la constitution d'un savoir structuré directement accessible. Ce long détour est un enrichissement qui permet en diverses occasions d'aller rechercher des problématiques, des démarches ou des méthodes à suivre pour faire progresser l'expérimentation.

0 0

0

3. Expérimentations : Paysages urbains de la Métropole du Grand Nancy

« La ville (...) est à considérer dans son état, ses bâtiments, son architecture, mais aussi dans son engendrement, dans sa fabrication. En effet, si la ville a pu être saisie en termes d'organisme, de système et de processus par l'analyse géographique et l'analyse urbaine, elle est de longue date l'objet de projets pour les professionnels qui la façonnent, des projets qui prennent la forme de préfigurations globales ou partielles et se définissent dans les représentations figuratives et textuelles ainsi que dans l'acte d'édification même. La représentation figurative sert l'anticipation propre au projet. Ainsi, les images du projet s'inscrivent sur celles de la ville et donnent forme aux nouvelles représentations de celle-ci. »

(Poussin, 2005, p.9)

Le texte de F. Poussin est extrait de l'introduction à l'ouvrage qu'il dirige en 2005, intitulé : *Figures de la ville et construction des savoirs. Architecture, urbanisme, géographie*. L'ouvrage fait suite au colloque tenu en septembre 2001 à Paris à l'Institut de Géographie auquel ont participé J.-M. Besse, M. Lussault, L. Mondada, M.-CL. Robic, Y. Tsiomis... Une vingtaine d'interventions se répartissent en quatre grands chapitres : l'empreinte historique des images de la ville, cartographier et produire la ville, architecture et communication visuelle, figurations et stratégies disciplinaires. La conclusion « *Rendre visible la ville* » est assurée par M.-Cl. Robic. Certes le paysage de la ville et de l'urbain n'est pas directement l'objet du colloque, ni de l'ouvrage, mais expliquant la genèse de formes urbaines il met en avant le rôle des représentations figuratives dans la diversité des disciplines. La ville doit être décrite dans sa matérialité, dans sa fabrication, mais aussi dans les représentations mobilisées par tous ceux qui interviennent sur la ville.

L'objectif de la thèse est de réfléchir aux méthodes permettant d'améliorer la connaissance des paysages urbains. L'hypothèse centrale est que pour une part, ces paysages sont le fait de responsabilités, assumées ou non, par les différents intervenants. Visant à l'opérationnalité dans les cadre des outils existants, un regard particulièrement attentif est porté à cette dimension, tout en tenant compte des phénomènes naturels, ou des effets d'actions humaines totalement étrangères aux problématiques paysagères.

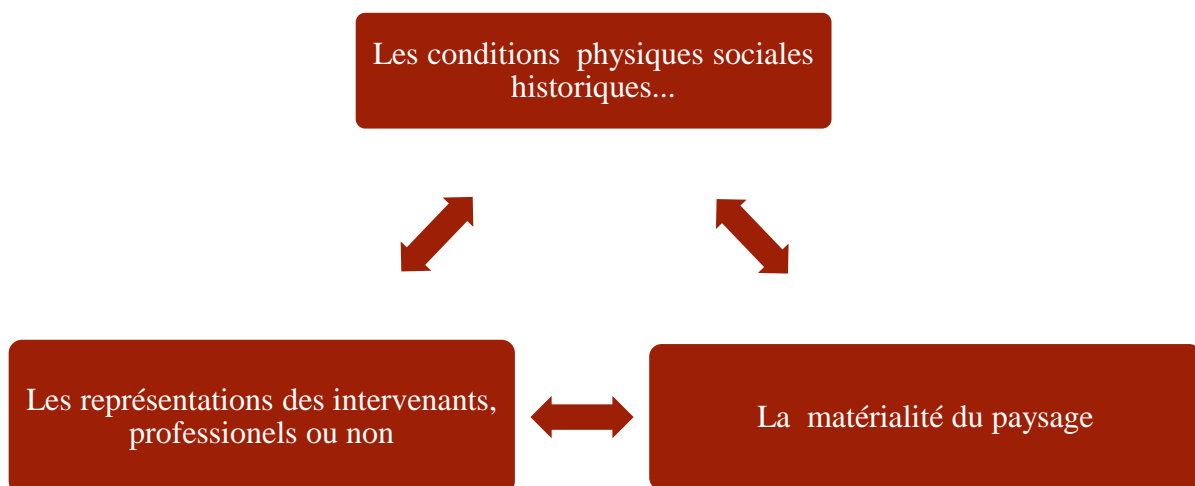
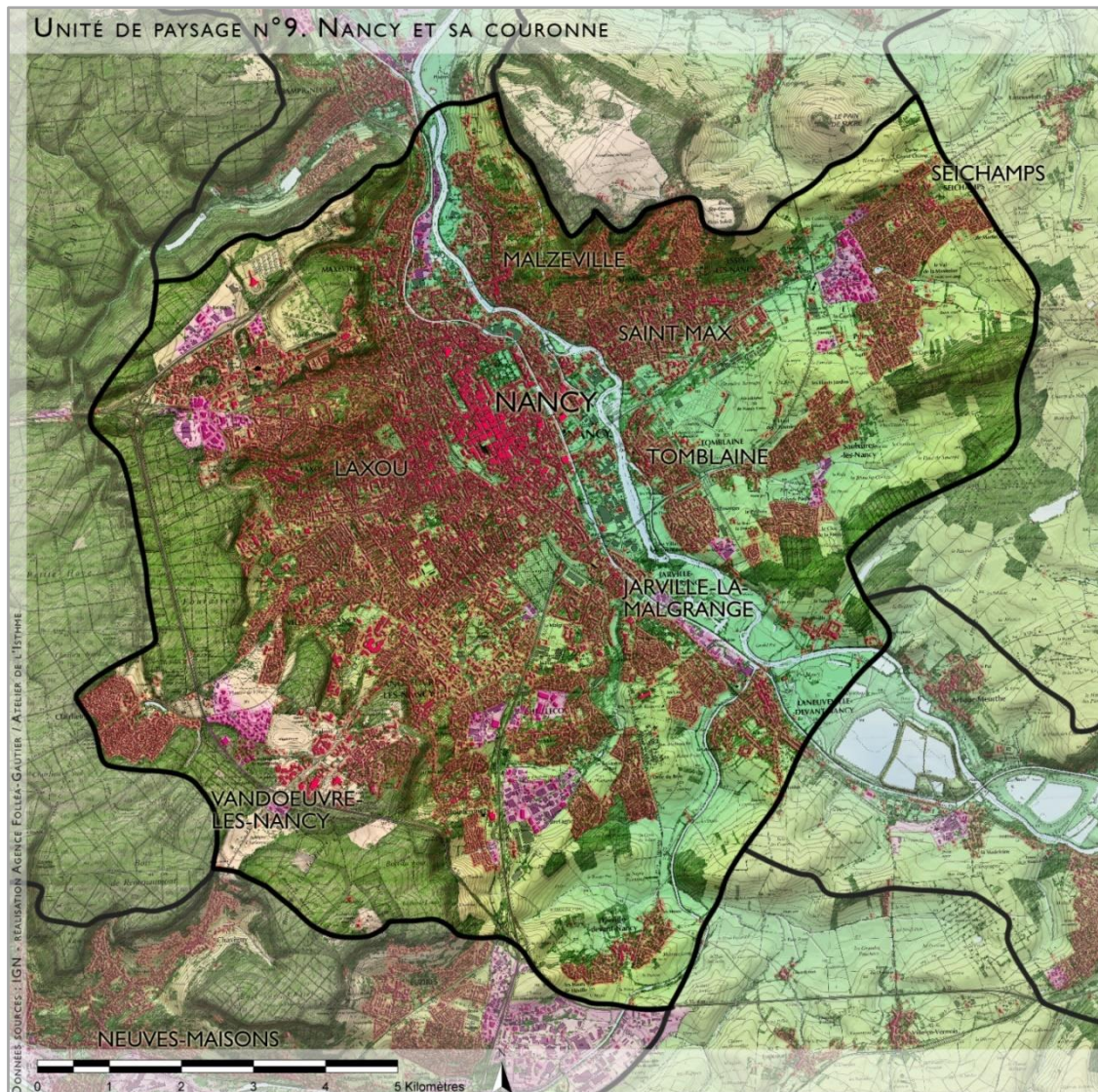


Figure 1: Les relations du contexte, des représentations et de la matérialité. (Schéma, J.-M. Simon, novembre 2017)

3. 1. De l'intérêt de l'expérimentation sur la Métropole du Grand Nancy

3. 1. 1. Des entités paysagères et institutionnelles qui coïncident

L'Atlas des paysages élaboré par l'agence de paysagistes Folléa-Gauthier en 2013, pour la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine (DREAL de Lorraine), et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle identifie l'unité de paysage n° 9 intitulée « Nancy et sa couronne ».



Document 16 : Nancy-Couronne Carte établie par l'agence Folléa Gauthier pour l'Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle.

En 1937, l'historien A. Gain considère que « *Le site de Nancy ne s'imposait pas, et [que] la ville doit assez peu au relief et au sol* » (Gain, 1937, p. 211). Effectivement les raisons qui expliquent l'implantation de la ville médiévale ne sont pas perçues d'emblée, mais deux éléments peuvent être pris en compte : la rivière Meurthe et le relief de côtes. La ville médiévale contrôle la Meurthe, mais se tient à distance des inondations qui occupent souvent la plaine et la ville fortifiée est éloignée des lignes de crêtes qui la dominent. Nancy est ainsi au centre d'un « cirque », ouvert seulement au sud-est. Lors de l'expansion urbaine du XX^{ème} siècle, les côtes sont devenues une première limite à l'urbanisation. Exposées au sud et à l'est elles protègent des vents dominants et accueillent les villages de Saint-Max, Villers-lès-Nancy, Laxou, Vandoeuvre-lès-Nancy, dont les créations précèdent celle de la ville. Les côtes longtemps cultivées, souvent consacrées à la vigne, ne sont désertées par les usages agricoles que depuis quelques dizaines d'années. Certes, quelques pratiques de jardinage subsistent, mais elles sont fort réduites au regard de ce qu'elles furent jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle. Les limites sud et est de cette unité paysagère sont moins marquées. Au sud le relief est quelque peu « chahuté » et l'autoroute A 33, retenue comme limite de l'unité paysagère, repousse la ville de Ludres sur l'unité paysagère voisine « Boucle de la Moselle », alors que son caractère très urbanisé aurait sans doute permis d'intégrer ce territoire à « Nancy Couronne ». À l'est, la plaine n'offre pas de mouvement de terrain susceptible de créer une limite visuelle, seuls les massifs forestiers contribuent à fermer cette unité paysagère, mais la limite reste fort incertaine.

La Meurthe coupe en diagonale ce vaste espace et constitue l'élément structurant du paysage. Des sources sourdent du front de côte et par quelques ravines rejoignent l'ancien étang Saint-Jean ou la Meurthe. La ville ancienne s'était soigneusement tenue à l'écart de la Meurthe, mais lors de la pression foncière de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, des activités industrielles ou artisanales occupent cette plaine inondable. La rive droite de la Meurthe, légèrement surélevée, reste soumise localement à des risques d'inondation. Seul un village, devenu aujourd'hui une ville, Tomblaine, est implanté sur cette rive droite de la Meurthe²¹².

Cette entité paysagère recouvre, avec quelques nuances, le territoire dans lequel se sont développées dès la fin de la Première Guerre mondiale des coopérations intercommunales. Elles débouchèrent sur l'un des premiers groupements régionaux d'urbanisme en 1935, puis successivement, sur un district, une communauté urbaine et, ces dernières années sur la Métropole du Grand Nancy. Le décret du 20 avril 2016 précise les communes participant à cette

²¹² Ce rapport particulier de la ville de Nancy et de sa rivière, a fait l'objet d'un travail de thèse de E. Martin sous la direction de J.-P. Husson.

métropole²¹³ : Fléville-devant-Nancy, Ludres²¹⁴, Villers-lès-Nancy, Malzéville, Jarville-la-Malgrange, Art-sur-Meurthe²¹⁵, Laneuveville-devant-Nancy, Dommartemont, Houdemont, Nancy, Saint-Max, Laxou, Pulnoy, Saulxures-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Seichamps, Vandœuvre-lès-Nancy, Heillecourt, Tomblaine et Maxéville.

3. 1. 2. Une grande diversité d'opérations et de problématiques urbaines

Nancy est un lieu favorable à l'expérimentation par la grande diversité des situations offertes. Plusieurs étapes de son histoire urbaine sont exceptionnelles et l'époque contemporaine sans offrir de réussites équivalentes à celle du XVI^{ème} ou du XVIII^{ème} siècle, est cependant particulièrement intéressante. Elle est une des principales villes françaises, sans doute avec Lyon²¹⁶, pour la qualité des réflexions qui y sont menées en matière d'urbanisme. Mais elle est aussi le lieu d'échecs qui furent retentissants²¹⁷.

La ville médiévale conserve l'essentiel de son tissu urbain tout en accueillant du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle les nombreux hôtels de la noblesse nancéienne, impliquée dans la vie parlementaire. La Ville Neuve de Charles III est l'une des opérations majeures d'urbanisme de la Renaissance, vaste lotissement qui fait plus que doubler en une seule opération, la surface de la ville existante. Le XVIII^{ème} siècle, avec l'ensemble créé par Stanislas, est aussi une référence majeure de l'architecture urbaine. Raymond Unwin cite Nancy comme l'exemple de cohabitation de formes pittoresques et régulières (Unwin, 2012, p 97), et le passage par Nancy est une quasi-obligation pour tout professionnel de l'urbanisme²¹⁸.

La période contemporaine est sans doute moins connue et moins valorisée. Entre 1870 et 1914, Nancy connaît l'un des taux de croissance les plus forts de France ; la population passe

²¹³ L'ordre qui suit, repris du décret tient compte des dates de délibérations approuvant l'adhésion de la commune.

²¹⁴ Ludres ne fait pas partie de l'entité paysagère, mais aurait pu en faire partie. La commune est située dans l'unité paysagère des « Boucles de la Moselle ».

²¹⁵ Art-sur-Meurthe comme Ludres ne fait pas partie de l'entité paysagère, elle relève d'une unité paysagère liée à la vallée de la Meurthe.

²¹⁶ Nancy précède Lyon sur les questions urbaines, la première exposition consacrée à la « cité moderne » a lieu à Nancy en 1913 et précède celle de Lyon d'une année. En 1943 c'est au maire de Lyon que le maire de Nancy fait part de ses inquiétudes sur le rôle toujours croissant de l'État en matière d'urbanisme. Soulignons aussi l'importance aussi du rôle de Charles Delfante qui est chargé d'accompagner la ville de Nancy avant de devenir l'urbaniste de la ville de Lyon.

²¹⁷ Le Monde a consacré un article dénonçant l'opération de réhabilitation du quartier Saint-Thiébaud dans son édition du 11 mars 1975.

²¹⁸ Raymond Unwin fut en contact avec la ville pour l'organisation de visites en 1912 par le National Housing and town planning council. Les grands urbanistes et paysagistes, Agache Auburtin, Redont viennent à Nancy donner des conférences en 1913. Le Corbusier fera une première visite dès 1913, et d'André Lurçat reviendra régulièrement à Nancy dans le cadre d'expositions ou des projets qu'il engage avec son associé A. Michaut.

de 49 000 habitants en 1861 à 120 000 en 1911²¹⁹. La ville se mobilise pour la prise en compte des questions d'hygiène sociale et accueille en 1906 le grand congrès qui, sous la présidence de Casimir Périer, adresse plusieurs motions au parlement pour créer les procédures d'expropriation nécessaires à l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain. Ce thème sera repris dans la première exposition consacrée aux plans d'urbanisme qui se tient en France en 1913, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle. G. Hottenger, professeur de droit public à l'Université, membre du Musée Social, est chargé par la Société Industrielle de l'Est de réfléchir aux questions urbaines, et en particulier au rôle des municipalités²²⁰ (Simon, 2011). Il contribue activement au débat nancéien et national (Kalaora, 2013, p. 107) et il devient l'un des premiers à porter le titre d'urbaniste dans le département²²¹.

L'entre-deux-guerres est riche de projets, avec l'un des premiers schémas régionaux d'urbanisme et une forte pratique intercommunale accompagnée par des urbanistes de grande qualité J. Marrast²²² et A. Gutton²²³. Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, C. Delfante²²⁴ puis J. Dick²²⁵, s'efforcent d'accompagner la ville livrée aux grands prix de Rome, B. Zerfuss (le Haut du Lièvre), J. Faugeron (réhabilitation des quartiers Saint-Sébastien et Saint-Thiébaud), M. Folliason (Tour Thiers), H.-J. Calsat (ZUP de Vandoeuvre), ou J. Fayeton (Cité des provinces à Laxou). C'est avec la municipalité d'A. Rossinot et la création de l'agence d'urbanisme que la ville reprend en main ses destinées urbaines. Désormais la ville et l'agglomération sollicitent directement des urbanistes et des paysagistes, et en particulier A. Chemetoff, architecte, urbaniste et paysagiste qui se voit confier les deux opérations majeures de la fin du XX^{ème} siècle : l'aménagement des Rives de Meurthe, ancien quartier industriel et le Haut-du-Lièvre, le grand ensemble emblématique de la ville.

²¹⁹ Trois raisons expliquent cette explosion démographique : l'arrivée d'Alsaciens et de Lorrains venant des régions annexées, le fort développement de la présence militaire et surtout, un exceptionnel développement industriel, le tout lié à l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne en 1871.

²²⁰ G. Hottenger organise cette première exposition consacrée aux plans d'aménagement en France, et développe une approche très municipaliste.

²²¹ G. Hottenger porte le titre d'urbaniste dans la commission départementale chargée d'examiner les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement dans les années 1920 lors de la reconstruction.

²²² J. Marrast (1881-1971), architecte, travaille avec H. Prost en particulier à Casablanca. Il y rencontre J.-C. N. Forestier. Sa venue sur Nancy est sans doute liée à des liens avec Maréchal Lyautey ou au promoteur Eugène Nathan, intervenu à la demande de Lyautey au Maroc. Nathan engage une démarche auprès du maire de Nancy dans les années 1930 pour l'inciter à faire appel à un urbaniste et suggère H. Prost. Celui-ci, peu disponible à l'époque, a sans doute recommandé J. Marrast.

²²³ A. Gutton (1904-2002) est le fils d'H. Gutton, ingénieur et architecte à Nancy au début du XX^{ème} siècle. Architecte et urbaniste, il enseigne à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris de 1944 à 1953. Il fut lauréat de concours d'urbanisme à Anvers, Genève, et réalisa plusieurs plans d'urbanisme : Alep, Gérardmer...

²²⁴ C. Delfante, urbaniste ayant suivi l'enseignement de M. Sorre et J. Brunhes, il travaille en étroite liaison avec le maire de l'époque Pinchard.

²²⁵ J. Dick est un urbaniste installé à Strasbourg qui prend la succession de Charles Delfante à Nancy, il est également fortement influencé par Max Sorre.

La présence d'une école d'architecture explique aussi cette exigence et ces débats urbains. L'atelier d'architecture dirigé par P. Lamache puis M. Folliason au sein de l'École des Beaux-arts se transforme en 1968 en une unité pédagogique d'architecture sous la direction pédagogique de J.-P. Epron. L'équipe d'enseignants fortement mobilisée pour une transformation des pratiques pédagogiques se compose d'enseignants aux profils variés, P. Boudon, A. Sarfati, B. Hamburger...

Le panel des opérations est donc suffisamment varié et représentatif des pratiques françaises de l'urbanisme pour que la méthode testée puisse nourrir les démarches à engager sur d'autres quartiers, d'autres villes, d'autres métropoles...

3. 1. 3. Les strates des transects

La description de la matérialité des paysages est engagée dans le cadre de transects pour lesquels sept champs d'analyse sont retenus : le socle, le tissu urbain, le végétal, le front bâti, la composition, l'usage et l'horizon. Il ne faut pas imaginer un empilement simple permettant de partir du sol pour aller à l'horizon. Chaque strate a une relative autonomie et relève d'un champ disciplinaire, plus ou moins formalisé au regard des questions urbaines. Il s'agit d'un « mille-feuille » dans lequel chaque feuille a ses dimensions et ses épaisseurs particulières, et d'une feuille à l'autre des chemins plus ou moins nombreux sont établis et pratiqués, de plus on peut ignorer ou inverser les feuilles suivant les paysages.

1. **Le socle** : le terme est préférable à celui de relief, car il souligne des interventions humaines parfois importantes sur le relief. Jusqu'à ces dernières années, les immeubles sont construits en respectant la pente naturelle du terrain par souci d'économie. Depuis la multiplication des moyens mécaniques, la mise en forme préalable du terrain est de plus en plus importante pour limiter l'entretien, faciliter l'écoulement des eaux usées et éviter les odeurs. Le « busage »²²⁶, enfouissement des ruisseaux et des réseaux humides, accompagne le nivellement généralisé et la régularisation des sols urbains. Cependant, même dans ce cas, le réseau hydrographique se signale parfois par la qualité des terres et la végétation ou par de longs linéaires non construits...
2. **Le tissu parcellaire** organise l'activité humaine et répartit les propriétés privées et publiques. Les règles : code civil, documents d'urbanisme, et règlements de droit privé, déterminent les usages possibles. Le tissu est générateur de cohérence, les mêmes

²²⁶ Le busage est le fait de canaliser, en souterrain, un ruisseau, voire une rivière. La mise en place de systèmes d'épuration a été très tardive, les cours d'eau qui servaient d'égout sont canalisés dans des tuyaux de ciment enterrés, les buses, pour éviter les odeurs et masquer les pollutions. Depuis que les eaux sont traitées, plusieurs collectivités commencent à redonner un cours plus naturel à ciel ouvert au réseau hydraulique.

volumes bâtis s'alignent et s'épaulent les uns les autres et les propriétaires disposent des mêmes droits. Le tissu est aussi le lieu de ruptures dans le bâti privé et entre celui-ci et l'espace public. Ce dernier ouvert aux communications physiques des personnes, mais aussi des fluides, énergie et eau, contribue souvent à la grande résilience du tissu urbain.

3. **Le végétal** est lié au socle, à la qualité des terres et des milieux, mais il relève aussi très souvent d'une volonté humaine de production, de recherche de confort thermique ou d'exigence esthétique. Situé sur le domaine public ou privé, il est avec la présence humaine le signe le plus visible du vivant dans le milieu urbain.
4. **Le front**, bâti ou non, arrête, attire ou bloque le regard. Les bâtiments, les murs, le mobilier urbain, parfois le végétal donnent un cadre à la perception. Non seulement le champ visuel est plus ou moins ouvert, mais ces front sont rarement des plans uniformes, ils sont ou non percés d'ouvertures, de fenêtres, de baies, de matériaux durs et lisses ou au contraire structurés comme la pierre et l'enduit, et ils sont destinés à être regardés, admirés. Ce front peut aussi être constitué de végétaux constituant un alignement ou masquant une erreur de l'urbaniste ou l'architecte.
5. **La composition**, dont l'embellissement est la forme la plus connue (Claval, 2014), est l'organisation des éléments les uns par rapport aux autres, ou en regard de ceux qui existent préalablement au projet. « *Fondée sur la notion d'unité qui en constitue le paradigme, la composition urbaine n'est guère éloignée de la notion d'organisation, notion au centre des sciences contemporaines de la complexité. Elle peut alors désigner tout mode de faire qui vise à fabriquer de l'unité, c'est-à-dire à relier et non pas additionner au sein d'un plus vaste ensemble* » (Thibault, 2012, non paginé). Des règles aussi simples que l'alignement ou le maintien de la vue sur un monument naturel ou bâti constituent des exemples élémentaires de compositions.
6. **Les usages** constatés sur le lieu se font le plus souvent dans le respect des intentions des aménageurs, mais certaines interventions signalent que le lieu ne répond plus aux besoins ou aux attentes des populations. Ce dysfonctionnement n'est pas forcément rédhibitoire et paraît même normal dans un lieu en mouvement, en adaptation, en appropriation. Mais la prolifération de signes de désintérêt ou de désamour du lieu, végétation adventice, tags, défauts d'entretien... peuvent traduire un malaise plus profond, une friche en devenir, vide d'hommes et lieu de transit pour la marginalité.
7. **L'horizon**, vaste ou entre-aperçu dans le lointain, découpé ou déchiré, maîtrisé ou aléatoire, l'horizon termine le paysage et en constitue le négatif. Souvent lieu du poète, il offre un espace pour le rêve : « *le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent* » (Corrajoud, 1995, p.142). Cette définition est beaucoup plus large que les démarches qui se limitent, souvent dans une perspective promotionnelle, à une *skyline*,

une simple ligne de partage et non une surface complexe comme le suggère M. Corrajoud.

Des disciplines se sont appropriées certaines strates et les ont reliées à un domaine de connaissance : le(s) géographe, le botaniste, l'urbaniste, l'architecte, le sociologue, l'ethnologue, le poète. L'approche par les transects est une possibilité de construire des liens entre ces strates et d'ouvrir les lieux au questionnement pluridisciplinaire. Cependant il faut aussi être attentif à ne pas se limiter à l'aspect matériel de la strate et interroger la mémoire de projets inaboutis ou partiels, mais dont les représentations hantent le souvenir des responsables, élus, techniciens et habitants. Ces souvenirs, bons ou mauvais, modifient leur perception (Poussin, 2005).

3. 1. 4. Les deux transects et les modes de représentations retenus

Au regard des délais de la thèse et de l'objectif qui est d'expérimenter une méthode de travail, les deux transects proposés traversent une dizaine d'ensembles urbains et métropolitains. Le premier transect, A, d'orientation est-ouest, conduit de Seichamps à Maxéville en traversant le centre-ville et aboutit au grand ensemble du Haut-du-Lièvre. Le second, B, d'orientation nord-sud part de l'échangeur des autoroutes A 33 et A 330 pour rejoindre l'entrée est en empruntant un des « grands contournements » de Nancy. Sur ces deux itinéraires les lieux sont examinés et les paysages urbains identifiés par des limites et si possible par quelques traits de caractère lorsque cela est possible. C'est l'un des intérêts majeurs du transect d'obliger à observer avec la même attention des lieux que les historiens ou les touristes ignorent et que les habitants considèrent parfois comme insignifiants. À partir de ces itinéraires principaux, des regards sur des espaces latéraux permettent de saisir les éventuelles limites du paysage en cours d'identification. Le découpage du transect en secteurs s'appuie sur des éléments majeurs : limite entre le bâti et la campagne, une rivière, une porte monumentale, une zone verte, mais parfois aussi un projet, une procédure ou une opération de taille significative à l'échelle de la métropole. Ce premier découpage est indispensable pour engager l'observation, il sera confirmé si un ou plusieurs caractères paysagers sont communs à l'ensemble identifié ; et si ces traits communs permettent de les distinguer des territoires voisins. Ces secteurs ont des tailles très différentes allant de 5 km pour l'entrée Est, à 750 mètres pour le secteur intitulé « De la gare au marché ». Le transect A, proposé sur 15 km, comporte 6 secteurs dont la plupart correspondent à des pratiques piétonnes, alors que le transect B de 13 kilomètres et trois séquences, emprunte un contournement automobile et l'approche se fait plus souvent avec le regard de l'automobiliste. Sur le transect A l'automobiliste sera dans un environnement plutôt prévu pour des piétons, des circulations lentes et une cohabitation des différentes modalités de

déplacement. Sur le transect B l'environnement est aménagé pour l'automobile, sans exclure la présence de piétons et la pratique des modes de transports doux.

Les visites. La méthode de travail est itérative, entre l'approche sensible sur le terrain et les recherches documentaires. Mais des retours sont exigés par le travail de représentations, photographiques, graphiques et verbales lorsque le travail est influencé par les conférences, les articles, les visites et les échanges prévues sur le terrain. Avant de débattre de paysage, il faut en effet, apprendre à regarder les mêmes objets, les nommer, les localiser. Il faut définir les pleins, évaluer les dimensions du vide..., l'exercice est délicat. Il ne s'agit pas de privilégier une approche sensible plutôt qu'une autre, mais arriver à partager une même évaluation des éléments matériels du paysage. Il faut comprendre les conditions de leur réalisation pour ensuite en parler et débattre. Cet objectif d'échange sur site, guide le plus souvent notre méthode de travail. Elle s'appuie sur des points singuliers, choisis sur les itinéraires, sur lesquels nous tentons une description et éventuellement des commentaires d'ordre paysagers.

Des croquis sont réalisés à intervalles relativement réguliers, mais liés à un événement urbain même modeste. Le croquis n'est pas à proprement parler géographique, il ne cherche pas à rendre compte d'une éventuelle structure, mais d'une matérialité à l'échelle du piéton tout en effaçant certains éléments que la photographie en milieu urbain valorise, voitures, voiries et réseaux, couleurs, tags... Le croquis offre un paysage un peu nettoyé et s'attache aux éléments essentiels disposant d'une certaine permanence.

Quelques photographies en vue oblique permettent des vues d'ensemble et illustrent les secteurs proposés. Elles démontrent leur pertinence sur les grands paysages et les territoires ruraux. Pour les approches urbaines, il est nécessaire de resserrer le territoire analysé. Ceci est désormais facilité par Google Earth qui permet de se rapprocher des éléments paysagers. La limite d'approche est celle de l'intimité des personnes, cette limite juridique ne nuit pas à l'objet de la recherche. On peut même considérer qu'elle est une manière de le définir, le paysage étudié est celui qui relève d'un bien commun (Sgard, 2010). La généralisation des approches aériennes par drone offrira peut-être l'occasion de nouvelles problématiques plus proches de l'espace individuel. Mais cette échelle ne sera plus celle de l'urbanisme et de la gestion collective des paysages. Les échelles choisies dans Google Earth pour ce travail, sont assez proches, entre-le 1/5 000 et le 1/1 000 et varient en fonction des secteurs. Mais elles permettent surtout de repérer des différences entre le secteur étudié avec ses voisins, taille des constructions, couleur des toitures, ensembles végétaux...

Ponctuellement quelques analyses d'ordre plus sensible sont tentées. L'essai de grilles ayant démontré dans d'autres circonstances leur efficacité est apparu précoce alors que le travail d'identification de secteur était simplement esquissé. Il n'est pas exclu qu'un travail approfondi par secteurs puisse déboucher sur des grilles et méthodes d'analyse adaptées au territoire. Dans le cadre de ce travail, l'analyse sensible s'est contentée de rechercher des qualificatifs, améliorant ou enrichissant le commentaire ou le récit. Les qualificatifs sont simples : ouvert, fermé, animé, inachevé, arboré, fleuri, arboré, abandonné, bruyant...

Les deux transects et leurs secteurs

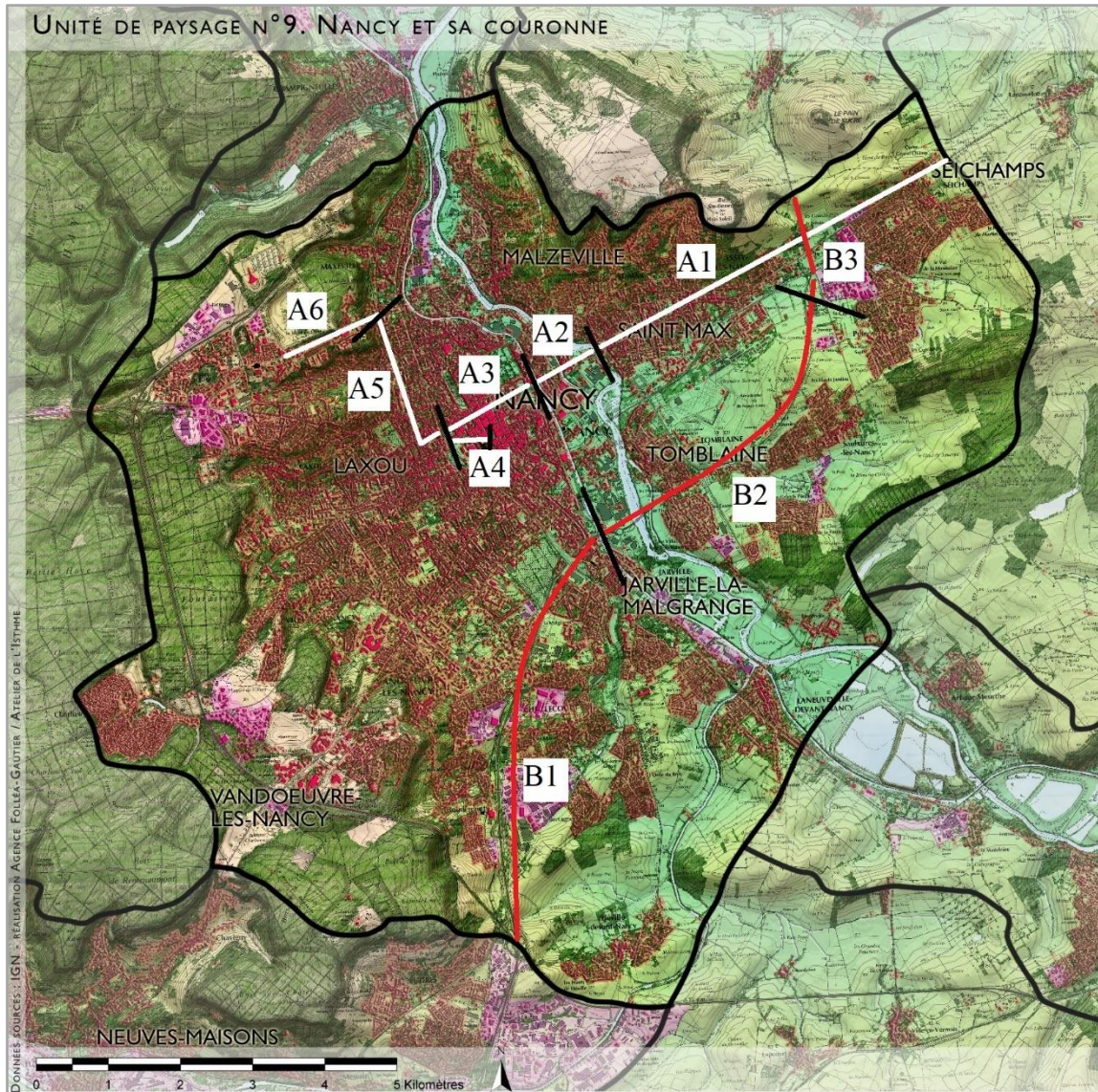
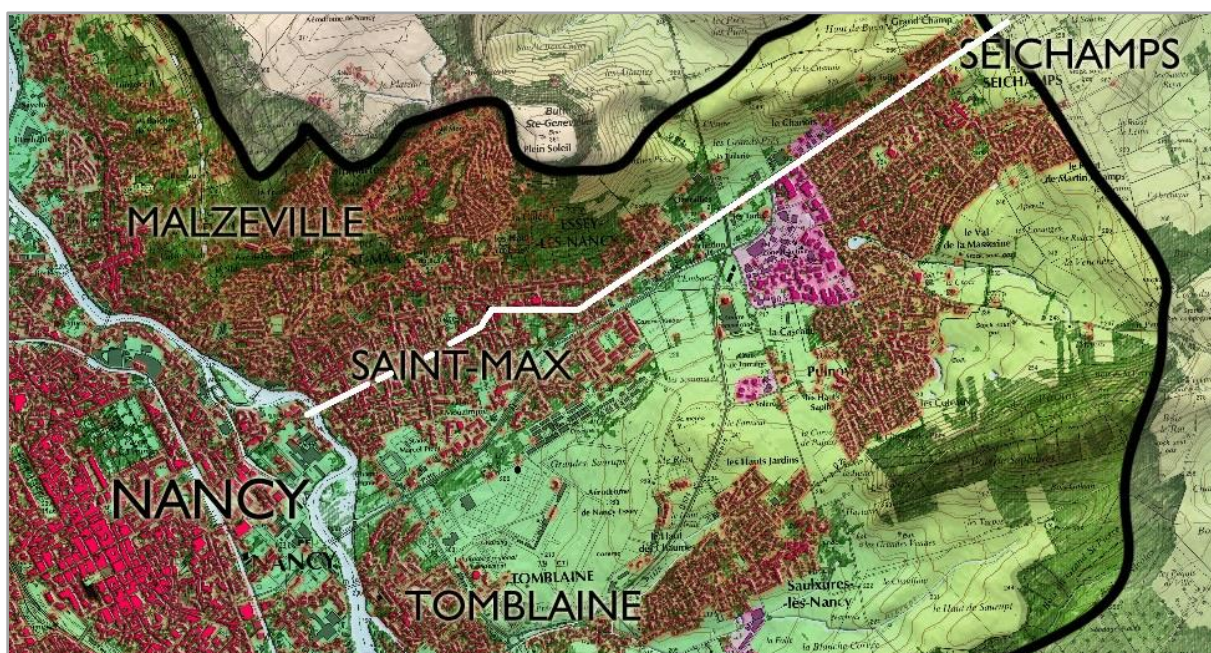


Figure 2 : Les deux transects retenus pour les expérimentations (fond de carte Agence Folléa Gauthier)

| | | | |
|------------|---|------------|--------------------------------|
| A.1 | L'entrée est de la Métropole | B.1 | De l'A 33 à Bonsecours |
| A.2 | Du Pont d'Essey à la porte Sainte-Catherine | B.2 | De Bonsecours à la Porte Verte |
| A.3 | De la porte Sainte-Catherine à la porte Stanislas | B.3 | La Porte Verte |
| A.4 | De la gare au marché | | |
| A.5 | Les grands boulevards | | |
| A.6 | La ville haute : le Haut-du-Lièvre | | |

3. 2. Le transect A : de l'entrée Est au Haut-du-Lièvre

3. 2. 1. A. 1. : L'entrée Est de la métropole



Document 17 : L'entrée Est de la métropole, la route de Château-Salins (fond de plan agence Folléa-Gauthier)

Les limites du territoire étudié

L'ancienne route nationale de Château-Salins fut un axe important avant que le département ne soit amputé de plusieurs cantons lors du traité de Francfort qui suivit la guerre de 1870. Elle occupe une position en pied de côte, quelques mètres au-dessus de la plaine. L'altitude est de 200 mètres au pont sur la Meurthe, appelé Pont d'Essey²²⁷, et atteint 245 mètres au giratoire, situé à Seichamps à l'entrée dans l'agglomération. La pente est très faible sur les communes de Saint-Max et d'Essey-lès-Nancy, mais augmente sensiblement lorsque la chaussée se rapproche du pied de côte au nord de Seichamps. Cette ancienne route nationale 74, aujourd'hui route départementale 674, est tracée au début du XVIII^{ème} siècle, lorsqu'un pont sur la Meurthe remplace le bac. L'emprise au sol est importante et la largeur moyenne est de 17 mètres. Cette route est linéaire jusqu'au village-rue d'Essey-lès-Nancy, puis effectue quelques décrochements pour emprunter la grande rue, car l'espace y est généreux, de 20 à 25 mètres entre façades, du fait des usoirs²²⁸. Ce village traversé, l'emprise de la voie se réduit

²²⁷ Le pont d'Essey est en fait sur la commune de Saint-Max. La partie initialement urbanisée de Saint-Max se trouvant à flanc de coteau, elle n'est pas desservie directement par l'ancienne route nationale, contrairement à Essey-lès-Nancy.

²²⁸ Les usoirs sont des espaces caractéristiques des villages-rue lorrains. Bien que relevant du domaine public communal les riverains ont des droits d'usage, stockage des fumiers, des bois d'affouage ou des chariots lorrains.

ponctuellement à 13 mètres, pour retrouver une largeur importante, jusqu'à 26 mètres à la limite actuelle de l'urbanisation.

Dès 1850 les industries s'implantent en nombre entre les limites est de la ville de Nancy et la Meurthe, à côté des moulins et tanneries qui existent depuis l'époque médiévale. Jusqu'aux débuts du XX^{ème} siècle, le centre-ville de Nancy accueille, plutôt mal, la population ouvrière. Aussi, à partir de 1900, des constructions sont édifiées à partir du Pont d'Essey le long de la route de Château-Salins. De petits lotissements réalisés par des particuliers s'accrochent à cette voie. Au fil des années l'urbanisation se poursuit vers l'est, rejoint et dépasse le village d'Essey-lès-Nancy. Dans les années 1950 diverses activités, garages et dépôts commerciaux se développent le long de la route sur des parcelles particulières. À la fin du XX^{ème} siècle des opérations de plus en plus importantes se réalisent au-delà d'Essey-lès-Nancy, rejoignent Seichamps et mêlent habitat et activités. Des opérations de densification ont lieu sur les sections anciennes. Elles sont peu nombreuses, utilisent le parcellaire existant et comportent parfois plusieurs centaines de logements.

Le territoire étudié paraît donc aisé à définir : à l'ouest, la Meurthe, et à l'est, le giratoire récemment construit sur une zone en cours d'urbanisation. Sur ce linéaire de plus de cinq kilomètres, la voie traverse les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Seichamps, avec une emprise foncière pratiquement droite et à la largeur régulière. Les limites latérales de ce territoire sont données par une urbanisation qui est souvent le fait de maîtres d'ouvrages particuliers : petits immeubles locatifs et lotissements du début du XX^{ème} siècle, maisons individuelles et quelques rares maisons de maître. Ce n'est que récemment que des opérateurs, publics ou privés, réorganisent le foncier pour engager des opérations importantes. La profondeur du territoire étudié varie donc de la petite parcelle accueillant une maison de ville à l'opération réalisée sur une parcelle de plusieurs centaines de mètres de profondeur. Ainsi les limites du territoire étudié sont globalement celles d'un long parallélogramme dans lequel les limites latérales présentent les infinis décrochements d'un parcellaire autrefois destiné à une vocation rurale, essentiellement de maraîchage. Sur cet itinéraire, seize points sont retenus pour faire l'objet de courtes descriptions et de quelques commentaires.

Ces espaces ont fait l'objet de nombreuses représentations par des graveurs lorrains mais aussi, au début du XX^{ème} siècle, de clichés photographiques pour servir de cartes postales.

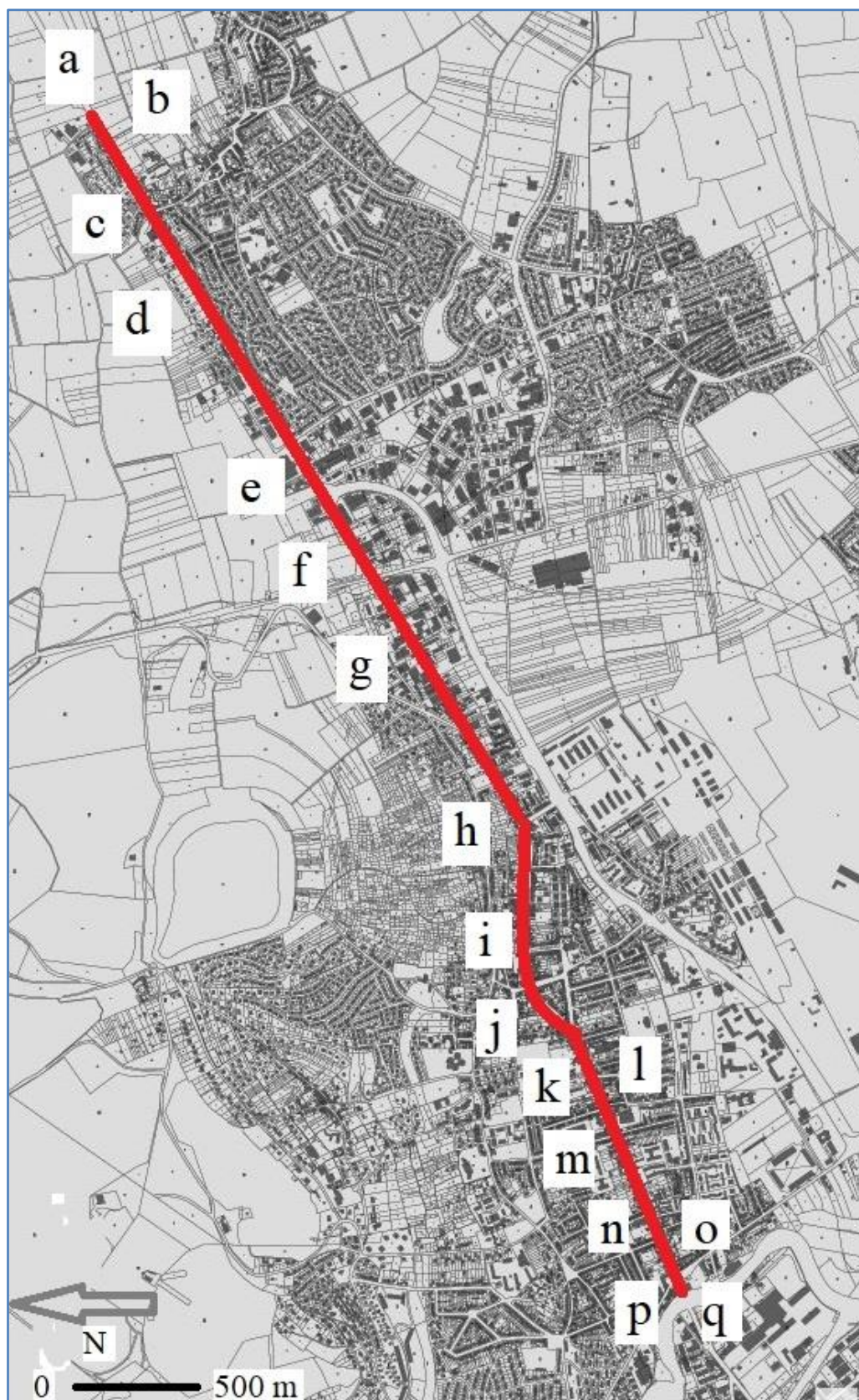


Figure 3 : Les lieux retenus pour les analyses ponctuelles (fond de carte Géoportail, novembre 2017)

A. 1. a. : Le giratoire d'entrée dans l'agglomération

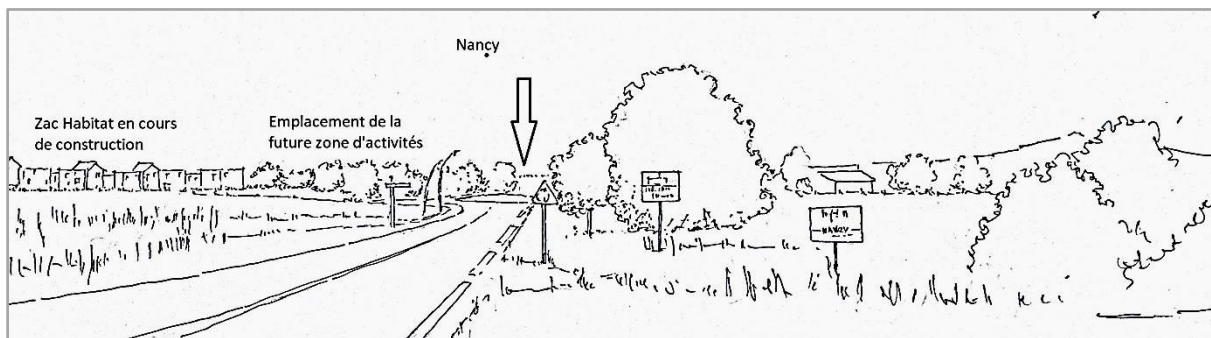


Figure 4 : En arrivant de Château-Salins, les limites de l'agglomération (J.-M. Simon, octobre 2017)

L'entrée dans le Grand Nancy par la route de Château-Salins est modeste. À gauche, au sud, assez loin, quelques constructions individuelles et de petits immeubles. La mixité des bâtiments et l'aspect architectural produit par de grands pignons tournés vers la route, soulignent le caractère contemporain de l'opération. Dans la partie centrale, une friche arbustive dense cadre le giratoire et laisse à peine percevoir le front de côte de Moselle à l'ouest de la métropole²²⁹. Sur la droite, dans un paysage encore rural, une butte-témoin isolée, fortement érodée, caractérise le paysage de côte de la métropole. Les quelques arbres poussés librement le long de la chaussée et les reliques de quelques vergers abandonnés prouvent que ces terrains ne sont plus un enjeu agricole. Ils ne sont plus entretenus, car leurs propriétaires les savent destinés à l'urbanisation. Les pré-enseignes contribuent au caractère quelque peu délaissé du site.



Photographie 4 : Le giratoire de l'entrée dans la Métropole. Commune de Seichamps (J.-M. Simon, aout 2017).

En s'approchant du giratoire on découvre un aménagement complet avec passage piétons et pistes cyclables. Les mâts d'éclairage ont un dessin contemporain et un caractère urbain assez marqué. L'aménagement est réalisé dans le cadre d'une ZAC.

²²⁹ Le front de côte est précédé de buttes-témoins et d'avant-buttes, constituées d'une alternance de couches dures, le calcaire du Bajocien et des couches tendres des marnes. Ces éléments sont isolés des côtes en raison du recul de celles-ci.

A. 1. b. Les équipements récemment sortis de la ville

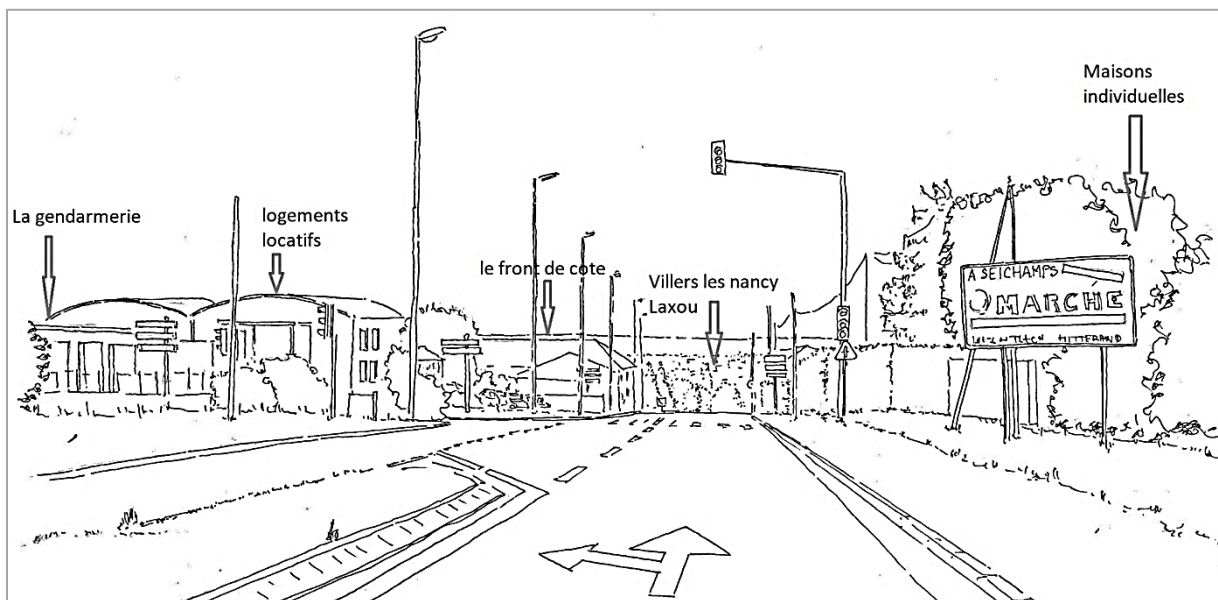
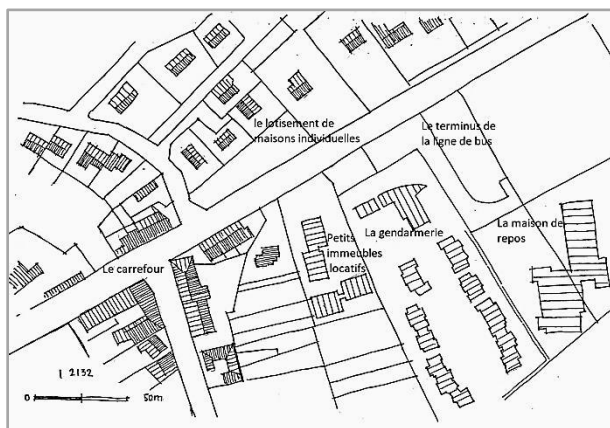


Figure 5 : Seichamps : le carrefour avec l'accès aux nouveaux équipements (J.-M. Simon, octobre 2017)

Le giratoire et la friche franchis, l'automobiliste perçoit le front de côte dans l'axe de la voie. La ligne forestière a la teinte sombre des hêtraies qui contraste avec la limite des teintes claires des enduits de façade de l'urbanisation. De chaque côté les lampadaires sur des mâts très élevés sont à l'échelle de la chaussée et non à celle des constructions existantes. Les abords sont peu aménagés, une partie est en enrobée et l'autre en herbe. Du côté droit des haies végétales



denses et opaques et des clôtures minérales disparates indiquent la présence de pavillons déjà anciens. Du côté gauche sur des terrains restés longtemps libres sont implantés : des logements locatifs, la gendarmerie autrefois au centre d'Essey-lès-Nancy, et une maison de repos. Ces bâtiments, en retrait de 20 et 25 m, donnent à voir leur parking aménagé sur le devant. Ces trois bâtiments, importants

par leur taille, leur architecture, les surfaces de stationnement, et le terminus de la ligne de bus n'offrent aucune structure paysagère. Ils ne sont qu'une accumulation d'objets sans lien, en attente d'un aménagement de l'espace public.

A. 1. c. Le carrefour de l'accès au vieux village de Seichamps



Figure 6 : Seichamps : le carrefour avec le vieux Seichamps (J.-M. Simon, octobre 2017)

L'ancien village rural de Seichamps est situé dans la plaine, éloigné de la route construite à l'époque des Lumières. Le chemin qui reliait le village aux terrains situés sur la côte coupe la route Château-Salins. La carte des Naudin du début XVIII^{ème}, siècle réalisée quelques années après la route montre le carrefour dépourvu de constructions.



Document 18 : Carte des Naudin (XVIII^{ème} siècle), détail. du village de Seichamps. (CHR du Grand-Est).

Quelques grosses maisons y sont construites doute avec une vocation de commerce. Elles sont proches de la chaussée et, comme la plupart des constructions rurales, suivent la pente du terrain. Elles sont donc plus basses du côté de la plaine et, la chaussée s'élargissant au fil des ans, les immeubles donnent l'impression de s'être progressivement enfoncés, comme repoussés par la route.

A. 1. d. : Une longue pénétrante éloigne les habitations



Figure 7 : La rue de Seichamps : un espace pour l'automobile. (J.-M. Simon, octobre 2017)

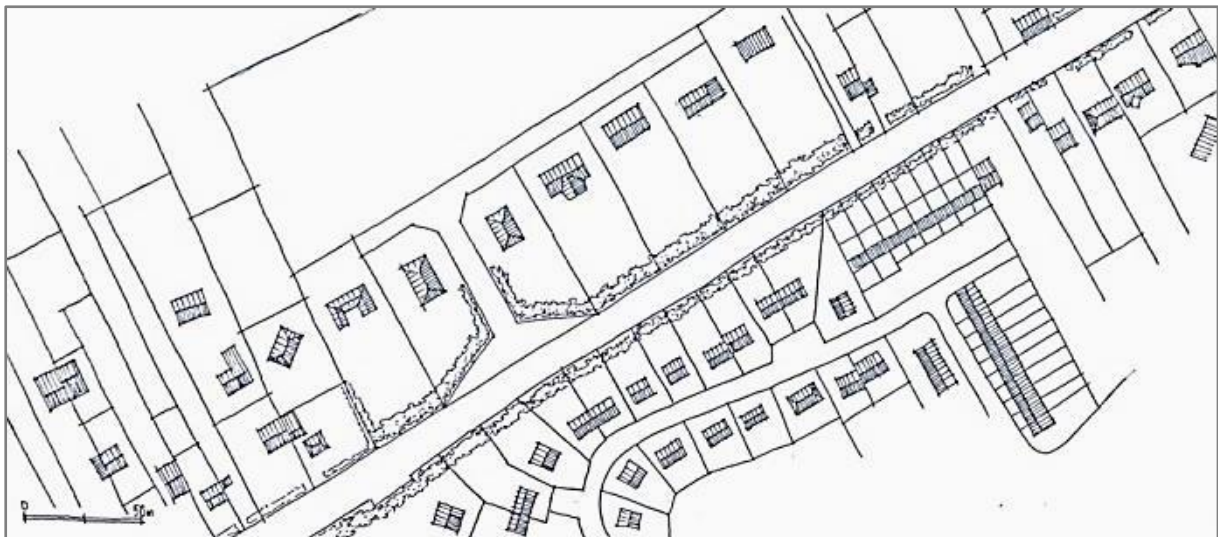


Figure 8 : Seichamps : parcellaire avec voies de dessertes (J.-M. Simon, octobre 2017)

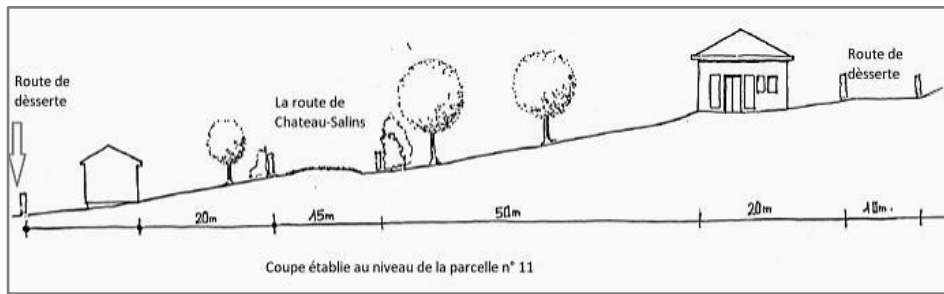


Figure 9: Coupe transversale au niveau de la parcelle n°11 (J.-M. Simon, octobre 2017)

Une fois passé le carrefour, le champ visuel s'ouvre et l'automobiliste devine la ville dans le lointain. Sur plus d'un kilomètre la voie est large et les rives latérales dégagées. Aucune maison ne donne directement sur la route car elles sont toutes desservies par des voies parallèles. On rentre dans ces propriétés par des accès opposés à la grande route. Les maisons individuelles, pratiquement invisibles, sont construites en retrait, le plus loin possible de la chaussée. Elles en sont séparées par des haies végétales opaques. Un piéton n'a pas à être dans cet espace, d'ailleurs les voitures stationnent sur les trottoirs obligeant cet hypothétique piéton à passer sur la chaussée. Surprenant aussi, ce panneau de limitation de vitesse à 50 km/h ; en effet le paysage est plus routier qu'urbain et incite l'automobiliste à rouler à une vitesse adaptée à l'environnement, soit plutôt 70 km/h²³⁰. Les bâtiments d'activités, commerces et industries qui apparaissent à l'extrémité de cette séquence présentent la même implantation, avec un accès indirect. Mais, à la différence des secteurs résidentiels, les bâtiments sont fortement visibles car les plantations sont basses et maîtrisées. Seule concession aux règles habituelles d'urbanisme, les façades sont en alignement, non pour des questions d'esthétique, mais plus simplement pour des contraintes réglementaires.



Photographie 5 : Seichamps : le troisième carrefour depuis l'entrée dans la commune : des feux desservent les voies secondaires (J.-M. Simon, octobre 2017)

²³⁰ On peut en effet s'interroger sur cette vitesse imposée, car il ne s'agit pas d'une agglomération au sens du code de la route « *Le terme d'agglomération désigne un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalés par des panneaux...* » (Art R 110-2)

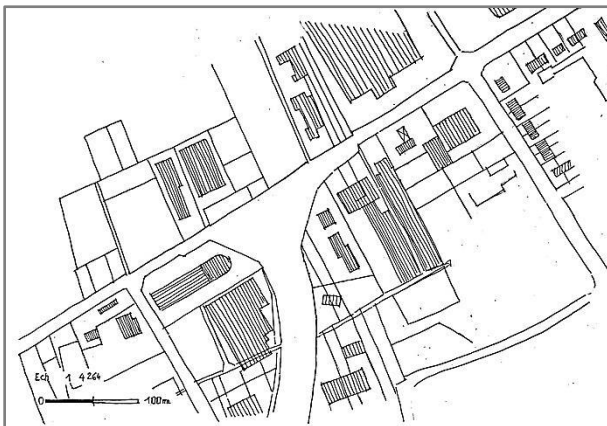
A. 1. e. : Un surprenant détournement

En poursuivant sa route, l'automobiliste est confronté à un changement de direction. Le virage et surtout l'imposante structure végétale masquent partiellement la chaussée ancienne. Conscient d'être sur une voie qui lui paraît principale le conducteur est ainsi incité à prendre le virage, et à emprunter le contournement sud de Nancy, abandonnant l'ancienne nationale.



Figure 10 : Seichamps : l'incitation à prendre le contournement (J.-M. Simon, octobre 2017)

La densité végétale et la diversité des essences, donnent l'impression de sortir d'un milieu urbain. Cette impression est d'autant plus forte qu'un panneau annonce une sortie d'agglomération et que la vitesse est désormais autorisée jusqu'à 70 km/h, sur une courte distance mais l'automobiliste ne le sait pas. Les quelques constructions sont éloignées de la chaussée et se fondent dans cet environnement très végétalisée



Le parcellaire montre une emprise publique énorme pour raccorder le contournement sud de Nancy à la route de Château-Salins. L'emprise de la voirie, chaussée et abords, est de l'ordre 60 mètres permettant cet aménagement paysager, qui atténue la visibilité sur les constructions existantes.

Figure 11 : Parcellaire du raccordement du contournement sud avec la route de Château-Salins (J.-M. Simon, octobre 2017)

A. 1. f. : L'arrivée sur le giratoire du « Tronc qui fume »²³¹

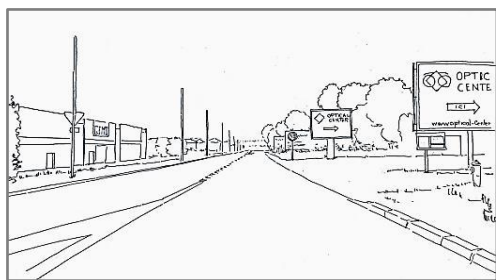


Figure 12 : L'espace entre les deux giratoires

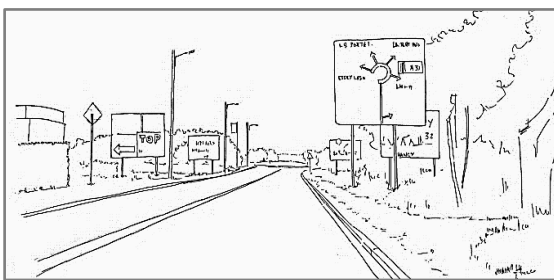


Figure 13 : L'arrivée sur le giratoire principal

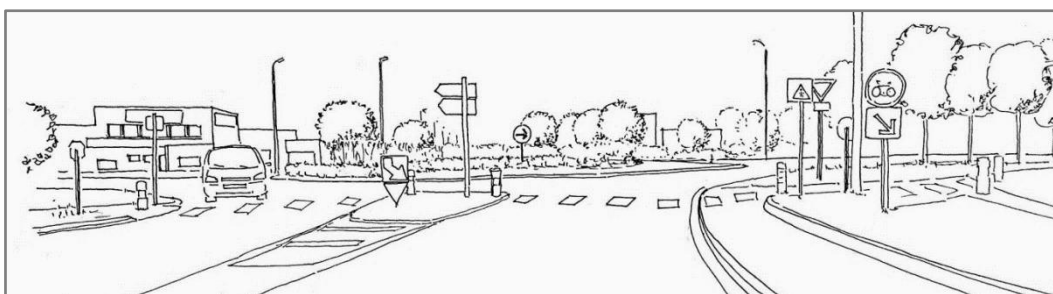


Figure 14 : Le giratoire avec la voie de l'Amezule et le contournement (J.-M. Simon, octobre 2017)

Le deuxième giratoire est le lieu où le contournement croise la route de Château-Salins pour rejoindre la vallée de l'Amezule et le Nord de la métropole. Sur la droite, les voitures descendent par une vaste tranchée, aux flancs encore minéralisés²³². Les aménagements paysagers datent de 2008, les arbres sont donc de petite taille, les buissons bien maîtrisés offrent encore une relative diversité²³³. L'autre élément qui permet de dater l'aménagement est la présence d'espaces destinés aux circulations douces, pistes cyclables et piétonnes. C'est le seul endroit, avec le giratoire d'entrée, où ces circulations sont prises en compte dans l'aménagement. Les différents bâtiments d'activités ne sont pas éloignés de la voie, mais de faible taille et masqués partiellement par le traitement paysager, ils occupent une place de second plan, sans que soit indiqué le moyen d'y accéder²³⁴.

²³¹ Le Tronc qui fume a toujours été un carrefour important dont la dénomination actuelle traduit une volonté d'aseptiser les lieux puisque le nom d'origine du site est l'étron qui fume.

²³² Les pentes sont déterminées par la nature des sols. Elles sont donc assez faibles pour limiter le glissement des terres. Les talus sont ensuite empierrés en calcaire qui restera visible le temps que la végétation s'installe et stabilise les versants.

²³³ Les écoles de formation de paysagistes horticoles insistent sur la nécessité de mélanger les essences, pour garantir la réussite de la plantation. Progressivement une des essences prendra le dessus et son développement assurera la qualité définitive de l'aménagement. Cette attitude est modeste car elle ne prétend pas à une maîtrise totale des phénomènes naturels.

²³⁴ Aucune indication pouvant avoir une incidence publicitaire ne peut être mise en place dans le cadre de la signalisation routière.

A. 1. : Transition entre les points f et g

Les espaces déjà traversés offrent un paysage très commun, celui des extensions contemporaines le long des grands axes de communication :

1. la voirie avec toutes ses signalisations, les affichages publicitaires et les aménagements végétaux linéaires occupent une grande place dans le champ visuel ;
2. le bâti d'activités, de grandes dimensions, est discontinu. Implanté en retrait sur la parcelle, il est précédé d'un parking dont l'accès se fait par une voie de desserte ;
3. le bâti destiné à l'habitation est pavillonnaire, bas, également en retrait de la voie principale il est accessible par une desserte ; il est invisible de la voie car masquée par une importante végétation ;
4. l'affichage publicitaire est placé sur les panneaux de grande taille : 4m X 3m²³⁵ ;
5. mais la densité bâtie et publicitaire est moins forte que celle qui caractérise certaines voies de villes américaines tel que le *Strip*²³⁶ de Las Vegas décrit par R. Venturi (Venturi, 1978).

Le panneau d'entrée dans le bâti aggloméré, au sens du code routier, paraît difficilement justifié par un changement visible. La transition vers un espace plus dense dans lequel plusieurs formes urbaines coexistent se fait progressivement :

1. la voirie et ses dépendances sont moins prégnantes sur le plan visuel ;
2. les vues latérales se réduisent, le front est plus présent ;
3. l'alignement devient perceptible ;
4. les activités commerciales et d'habitat cohabitent, mais les habitations sont de plus en plus nombreuses ;
5. le végétal disparaît vite et se limite à quelques arbres d'alignement ; les espaces verts privés subsistent essentiellement à l'arrière des propriétés.

²³⁵ Le décret du 13 janvier 2012 limite la taille maximale du panneau à 12 m² et la hauteur à 6 m. Les conditions d'implantation sont fixées de façon très précise.

²³⁶ Le *Strip*, une bande en traduction littérale, désigne en Amérique du Nord, une partie de boulevard commercial, généralement sur une des sorties de la ville.

A. 1. g. : Une urbanisation sur le parcellaire agricole et le premier piéton



Figure 15 : L'entrée dans Essey-lès-Nancy (J.-M. Simon, octobre 2017)

Une fois le giratoire passé, le paysage change progressivement, le bâti est dense et plus diversifié qu'avant. Le végétal est moins présent et le premier piéton est croisé : on a parcouru 2,5 kilomètres depuis le premier giratoire d'entrée dans l'agglomération.



Figure 16 : Essey-lès-Nancy : le premier piéton rencontré. (J.-M. Simon, octobre 2017)



Figure 17 : Structure parcellaire (J.-M. Simon, octobre 2017, fond de plan Géoportail)

| Parcellaire pour l'activité | | Parcellaire pour l'habitation | |
|-----------------------------|---|-------------------------------|---|
| a | Anciens terrains maraîchers, les maisons des anciens propriétaires restent parfois sur le terrain après un découpage parcellaire. | f | Lotissement des années 1930, retrait limité par rapport à la rue et un alignement strict. |
| b | Une parcelle a été acquise au milieu d'habitations et agrandie pour accueillir une seule activité. | g | Maisons des années 1950 mitoyennes conservant l'orientation et les dimensions des parcelles agricoles. |
| c | Bâtiments d'activités anciens, implantés en alignement strict avec un retrait limité de l'axe principal. | h | Maison individuelle des années 1970 construites en décalés sur des parcelles agricoles. En biais par rapport à la voie. |
| d | Bâtiments d'activités plus récents ne respectant pas d'alignement particulier, une habitation est restée sur le site. | i | Petits lotissements contemporains de maison de ville avec dessertes intérieures. |
| e | Bâtiments d'activités récents (2000) distribués par des voiries spécifiques et implantés selon celle-ci. | | |

Les bâtiments d'activités et de commerce sont encore nombreux, anciens du côté nord de la route et plus récents du côté sud. Le panneau d'entrée dans l'agglomération d'Essey-lès-

Nancy est accompagné d'un premier immeuble de quatre niveaux, il est implanté perpendiculairement à la route car il s'inscrit dans une parcelle agricole. Ancien foyer Sonacotra destiné au logement des travailleurs immigrés dans les années soixante, il fut longtemps à la limite de la ville. Cette pratique, en partie dépassée, traduit spatialement l'éloignement des populations moins aisées des centres-villes. Mais les habitations individuelles sont majoritaires et comme les bâtiments d'activités, se rapprochent de la chaussée. L'alignement de ces constructions devient d'autant plus perceptible qu'il est souligné par un alignement d'arbres.

Mais l'ensemble reste hétérogène, aucun plan d'urbanisme n'a précédé cette occupation réalisée au coup par coup. Le parcellaire rural a simplement été adapté par petites touches aux projets de construction et en plusieurs endroits, les implantations de maisons sont perpendiculaires à la trame du parcellaire et donc construites en biais par rapport à la route. Beaucoup de terrains surtout du côté sud étaient des terrains maraichers avec une surface suffisante pour accueillir, à la fin de l'activité, un bâtiment ou un lotissement de petites maisons de ville, situés en deuxième rang par rapport à la route principale. Ce secteur juxtapose des opérations parfois hétéroclites, mais le caractère urbain se confirme par la présence humaine de piétons et de mobiliers urbains.



Photographie 6: Essey-lès-Nancy. Sur le côté droit, les décrochements des maisons résultent de l'orientation des parcelles agricole (Cliché J.-M. Simon, juin 2017)

A. 1. h : L'arrivée dans un milieu plus ordonné, le centre d'Essey-lès-Nancy

Dès le carrefour avec l'avenue Kléber le caractère urbain se renforce²³⁷. La voie se coude légèrement vers le nord, c'est la première rupture de linéarité depuis le début de l'agglomération il y a 3 kilomètres et demi. Cette inclinaison s'accompagne d'une évolution du bâti, désormais le front est quasiment continu avec des immeubles à l'alignement, généralement plus élevés. Ils datent des années 1960, sont dépourvus de modénature²³⁸, à l'exception d'un léger bandeau saillant, les fenêtres sont plus larges et les surfaces permettant l'éclairage naturel sensiblement plus grandes. Les enduits sont talochés finement, mais présentent une planimétrie stricte traduisant l'usage systématique des agglomérés ou éléments de béton en façade. Passée cette courte séquence de deux cents mètres accueillant ces bâtiments des années 1950, les fronts bâtis offrent de nouveau une belle diversité. Toutes les époques et tous les styles semblent présents, allant de bâtiments ruraux à des immeubles contemporains, en passant par des constructions marquées par l'art décoratif et la reconstruction.



Figure 18 : Essey-lès-Nancy : passé le carrefour avec l'avenue Kléber, la voie fait un premier coude, accompagné par les immeubles des années cinquante (J.-M. Simon, octobre 2017)

²³⁷ Le changement de nom accompagne ces transformations spatiales et formelles. L'avenue du 69^{ème} régiment d'infanterie devient l'avenue Foch.

²³⁸ Modénature : ensemble des reliefs qui animent les façades, moulures, bandeaux, corniches...

En se rapprochant de la place de la mairie, les commerces deviennent plus nombreux, les piétons plus présents. La dimension urbaine est renforcée par les carrefours avec les voies latérales. Celles-ci n'ont pas l'importance de l'axe principal, mais montrent que la ville a de « l'épaisseur ». Ces carrefours sont soulignés par des bâtiments d'angle, dont l'architecture relève de l'art décoratif, de la seconde reconstruction ou d'une architecture contemporaine attentive à la ville. Dans ce centre-ville, la rue du 11 novembre 1918 et l'avenue du Général Leclerc sont deux beaux exemples d'opérations d'urbanisme contemporain.

Sur l'axe principal, quelques arbres sont présents, mais ne participent pas à une composition d'ensemble, contrairement à ceux occupant l'îlot central de la rue du 11 novembre 1918. Les arbres sont esseulés ou en petits nombres et paraissent être les rescapés des alignements qui ont survécu jusqu'aux années 1960. Ces arbres ont échappé aux automobiles, aux passants qui glissent sur les feuilles, aux riverains qui perdent de la lumière, aux services municipaux qui limitent leur charge de travail ou aux architectes vantant leur architecture. L'arbre dans l'urbain dense exige un véritable projet et un aménagement adapté. De même les bacs à fleurs en béton sont posés de façon aléatoire, plus pour freiner le stationnement automobile que pour contribuer à l'embellissement de la ville.



Figure 19 : Essey-lès-Nancy : bâtiment d'angle entre l'avenue Foch et la rue du 11 novembre 1918 (J.-M. Simon, octobre 2017)



Figure 20 : Le centre d'Essey-lès-Nancy (fond de plan Géoportail, octobre 2017)

Une partie du parcellaire actuel a conservé la structure rurale d'origine, avec des parcelles longues et étroites. Les opérations d'aménagement récentes, au coup par coup, réorganisent parfois ce parcellaire, en regroupant deux ou trois parcelles. Les opérations de lotissements, plus ambitieuses, commencées dans les années 1930, se trouvent essentiellement au sud et ne concernent pas ou peu l'avenue principale. Sur celle-ci les nombreuses interventions faites par des particuliers, entraînent la disparition de l'architecture rurale. Les immeubles sont détruits, ou bien des modifications effacent les caractères d'origine. De ce passé rural seuls subsistent aujourd'hui le parcellaire, le vaste espace central²³⁹ et quelques ruptures d'alignement.



Document 19 : Photo ancienne de la rue principale, vue en direction de Saint-Max (collection Boyer)

²³⁹ La voie est légèrement bombée selon des recommandations de l'ingénieur Trésaguet, et les larges caniveaux pavés recueillent les eaux pluviales et les écoulements des fumiers stockés sur l'usoir aux limites de la chaussée.

A. 1. i. : La place de la mairie, une composition urbaine

L'actuelle place de la mairie est réalisée dans les années 1950. La mairie ancienne se trouvait au nord, à mi-côte, faisant avec l'école le lien avec la partie la plus ancienne de la commune. Dans les années 1930 lors des réflexions sur le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension, un emplacement vacant est identifié sur l'avenue Foch pour accueillir la nouvelle mairie. Un bombardement en juin 1944 entraîne des dégâts sur plusieurs maisons de la grande rue et en particulier sur cet emplacement identifié pour la future mairie²⁴⁰. Le projet de reconstruction est alors mené sous le contrôle de l'architecte Raymond Malot²⁴¹. Les maisons construites autour de la place n'ont que quelques mètres de profondeur, mais leurs façades offrent une composition urbaine rigoureuse. Les maisons médianes se faisant face sont plus élevées et offrent un système de fenêtres triples marquant le milieu du bâtiment, et en même temps celui de la place. Aux extrémités une partie biaisée, valorisée par des balcons et de courtes colonnes, établit une liaison avec l'avenue principale. La mairie occupe le fond et la



composition de sa façade offre aussi une symétrie qui devient l'axe de la place.

Figure 21 : façades latérales de la place de la mairie d'Essey-lès-Nancy (J.-M. Simon, octobre 2017)

La place est occupée en son centre par un espace vert, des arbres sur sa périphérie apportent un ombrage aux

véhicules en stationnement. Le côté adjacent à l'avenue reste ouvert permettant la vue sur la mairie, et le samedi, sur un marché regroupant quelques étals. Mais cet espace qui est bien à l'échelle de la commune, paraît bien modeste au regard des dimensions de l'avenue qui le frôle.

²⁴⁰ Les dégâts liés au bombardement de la piste d'aviation assez proche du centre sont visibles sur les photos aériennes de 1947 et 1948.

²⁴¹ Raymond Malot assure diverses responsabilités au sein du ministère de la reconstruction. Il est connu pour avoir succédé à Jacques André pour élaborer le plan de reconstruction de Saint-Dié, avoir assuré la reconstruction de Tomblaine, commune limitrophe de Saint-Max, et réalisé plusieurs bâtiments intéressants sur le plan architectural : la Mairie de Villers-lès-Nancy et le Prisunic de la même ville.

A. 1. j. Lorsque la voie retrouve la chaussée initiale.



Figure 22 : La patte d'oie : Essey-lès-Nancy (J.-M. Simon, octobre 2017)

La jonction de l'avenue Foch, ancienne grande rue du village, avec la chaussée du XVIII^{ème} siècle est mise en scène par un resserrement du bâti. Les immeubles existants datent du début du XX^{ème} siècle, ils ne sont plus à usage agricole et peuvent être plus proches de la chaussée. Cet effet de fermeture est renforcé par une végétation plus abondante. Les maisons



Figure 23 : Grande rue et route de Saulxures-lès-Nancy, vue vers l'est (Collection Barbier)

situées sur la droite sont précédées d'une cour pour renforcer l'isolement par rapport à la voie et les arbustes ornementaux sont laissés libres. Un arbre de fort développement se situe à la pointe de la patte d'oie où se séparent la route de Saulxures-lès-Nancy et celle qui rejoint la Grande rue d'Essey-lès-Nancy. Différents documents anciens montrent la présence d'un arbre dont l'essence varie selon les époques, mais qui constitue toujours un point important du paysage, car il est dans l'axe de la chaussée visible depuis le pont d'Essey. Toutes les cartes et photographies anciennes montrent une avenue largement arborée, même si les alignements sont irréguliers, réalisées avec des arbres de taille et d'âge différents.

A. 1. k. La polyclinique d'Essey et les grandes opérations à l'arrière de la voie

Passé la patte d'oie, on dispose d'une vue d'ensemble sur la chaussée du XVIII^{ème} siècle avec dans l'axe tout au loin, un point de fuite matérialisé par la Tour Thiers, située à proximité de la gare. Celle-ci accompagnera désormais l'observateur jusqu'à la gare. À la limite des communes d'Essey-lès-Nancy et de Saint-Max une colonnade rompt avec les édifices rencontrés jusqu'à présent, par la taille d'abord, quatre niveaux, une longueur de plus de



soixante mètres, puis par une architecture post-moderne des années 1990 faisant penser à une construction publique en rupture avec les bâtiments environnants.

Figure 24 : Essey-lès-Nancy : vue sur l'avenue Carnot et la polyclinique (J.-M. Simon, octobre 2017)

Ce bâtiment est construit sur une grande parcelle située à l'arrière et plusieurs petites qui donnent sur l'avenue. La volonté de donner une image forte à l'établissement a conduit à cette façade monumentale sur la rue principale. En face, l'intégration de l'ancienne chocolaterie devenue le Centre Régional d'Études Populaires et Sportives (CREPS), est assurée par le maintien de quelques constructions de nature individuelle en façade, ce qui permet un rapport pertinent avec son environnement. L'importante opération de logements locatifs est presque invisible et débouche sur l'avenue par un simple passage piéton. Le plan parcellaire montre les



lotissements qui environnent ces grandes parcelles. Les maisons sont alignées et donnent le plus souvent directement sur la rue, mais bénéficient sur leurs arrières de jardins de deux ou trois cents mètres carrés.

Figure 25 : Quartier de la polyclinique (fond de plan Géoportail, octobre 2017)

A. 1. 1. Les ruptures d'alignement : la poste et le supermarché de Saint Max

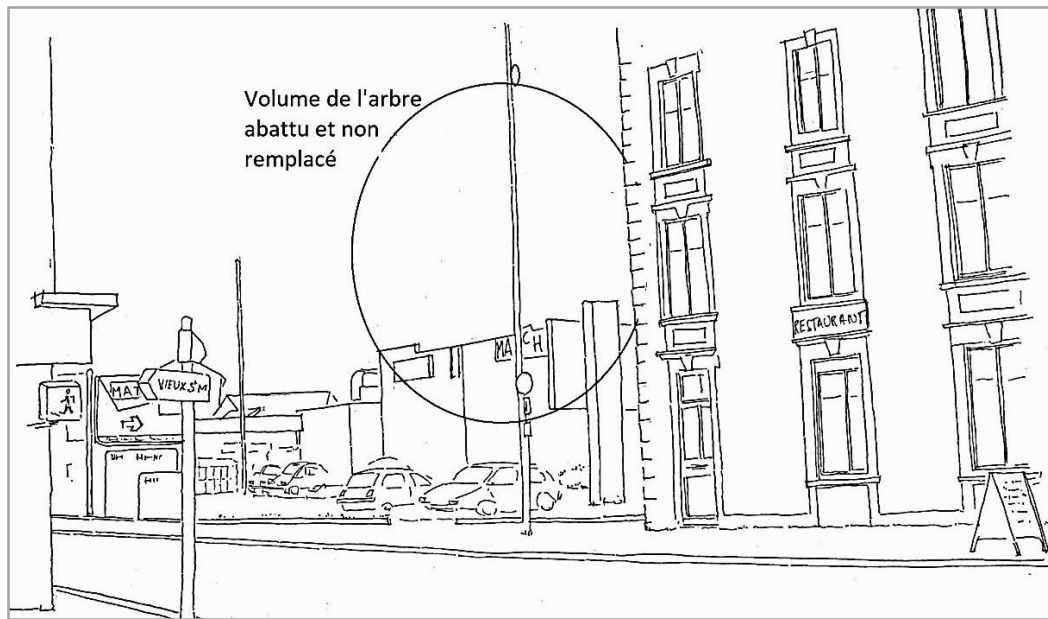
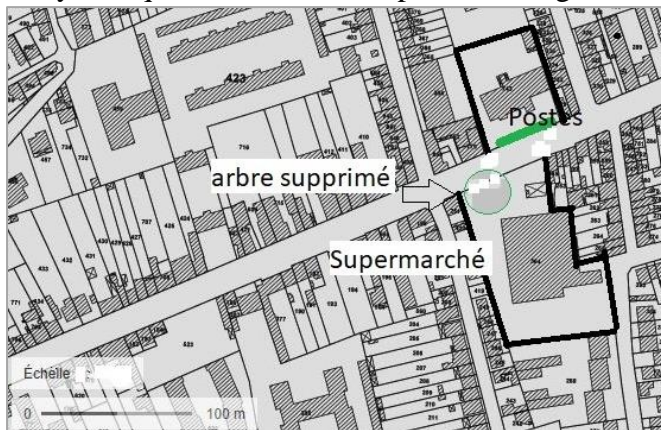


Figure 26 : Saint-Max : Le parking du supermarché, vue en direction d'Essey-lès-Nancy (J.-M. Simon, octobre 2017)

Le supermarché de Saint-Max, lieu fréquenté, face à la poste, n'échappe pas aux modèles des grandes surfaces, volume de « boîte à chaussures » en bardage métallique et quelques éléments de bardage bois, récemment rapportés améliorent l'aspect. Le bâtiment est construit trente mètres en retrait de la route pour laisser la place à une station-service aujourd'hui abandonnée. Le terrain est borné par les deux pignons des propriétés voisines accentuant l'effet de rupture avec l'alignement. L'impact du pignon situé à l'ouest était atténué par un arbre de grand jet, qui vient d'être abattu pour mettre un panneau d'affichage « dynamique ». Le bureau de poste situé également en retrait, a maintenu une bande paysagère



d'arbres de petite taille, des prunus, qui limitent l'effet de rupture de l'alignement. L'absence de traitement des espaces ouverts génère un lieu sans aucun confort comme le montre l'approche sensible.

Figure 27 : Le supermarché et la poste de Saint-Max (fond de plan Géoportail, octobre 2017)



Photographie 7: Saint-Max : le supermarché en centre-ville (cliché J.-M. Simon, mars 2018)

| Analyse sensible du paysage | |
|---|--|
| A. 1. 1. Les abords du supermarché de Saint-Max | |
| Qualificatifs | Commentaires |
| Déchiré | C'est une interruption brutale du front bâti. La rupture est d'autant plus forte que l'architecture et en particulier ses matériaux, n'a aucun lien avec les immeubles voisins. |
| Désordonné | Aucune hiérarchie ou organisation n'est perceptible. L'entrée des véhicules n'est pas visible, pas plus que les principes de stationnement des véhicules. |
| Confus | Rien n'indique la séparation entre la propriété publique et celle du parking du supermarché. |
| Encombré | Les bacs à fleurs sont à peine perceptibles et constituent un danger pour les piétons. Ils paraissent isoler les personnes qui attendent le tramway, mais constituent des obstacles pour les autres piétons. |
| Un supermarché en centre-ville | Les publicités, de nature commerciale, sont placées pour rabattre les éventuels acheteurs vers le magasin visible uniquement lorsque l'on arrive à sa hauteur. |

Tableau 1: Approche sensible supermarché Saint-Max (J.-M. Simon, mars 2018)

A. 1. m. : Le square Georges de la Tour



Figure 27 : Le square Georges de la Tour, œuvre d'A. Lurçat (J.-M. Simon, octobre 2017)

Dans les années 1960, le promoteur, M. Artis, engage plusieurs opérations immobilières importantes sur Saint-Max et fait appel à A. Lurçat²⁴². L'architecte originaire des Vosges est connu pour sa participation à la reconstruction de Maubeuge. Attaché aux transformations esthétiques liées au cubisme, il conserve dans le même temps un attachement aux principes de composition classique qu'il applique à l'urbanisme : « *Pour nous, la ville doit se présenter comme un espace unique aux multiples organisations dans lesquelles les vues seraient aussi multiples* » (Lurçat, 1953, p.28). Le square Georges de la Tour donne sur l'axe principal par un bâtiment de 4 niveaux à la façade blanche et à la composition classique, implanté en retrait sur une parcelle ayant conservé sa forme étirée. Un porche permet d'accéder aux deux grandes



barres parallèles. L'immeuble est séparé de la rue par un rideau de tilleuls et une grille d'une grande simplicité. Mais c'est sans doute l'opération du Haut-Rivage située un peu à l'écart du secteur étudié qui illustre le mieux les principes de composition de l'architecte.

Figure 28 : Les réalisations d'André Lurçat à Saint-Max : 1 Square Georges de la Tour ; 2 Le Haut-rivage ; 3 Saint-Jean ; 4 Square Saint-

Livier (fond de carte Géoportail, octobre 2017)

²⁴² A. Lurçat (1894-1970) est originaire des Vosges mais effectue une partie de ses études à Nancy à l'école des Beaux-Arts. Sa mère participe au mouvement de l'École de Nancy en réalisant des décors sur différents supports. Son frère, le célèbre tapissier le met en contact avec l'élite artistique de l'époque.

A. 1. n. : La place de la mairie



Figure 28 : La mairie de Saint-Max, ancienne propriété Grillot (J.-M. Simon, octobre 2017)

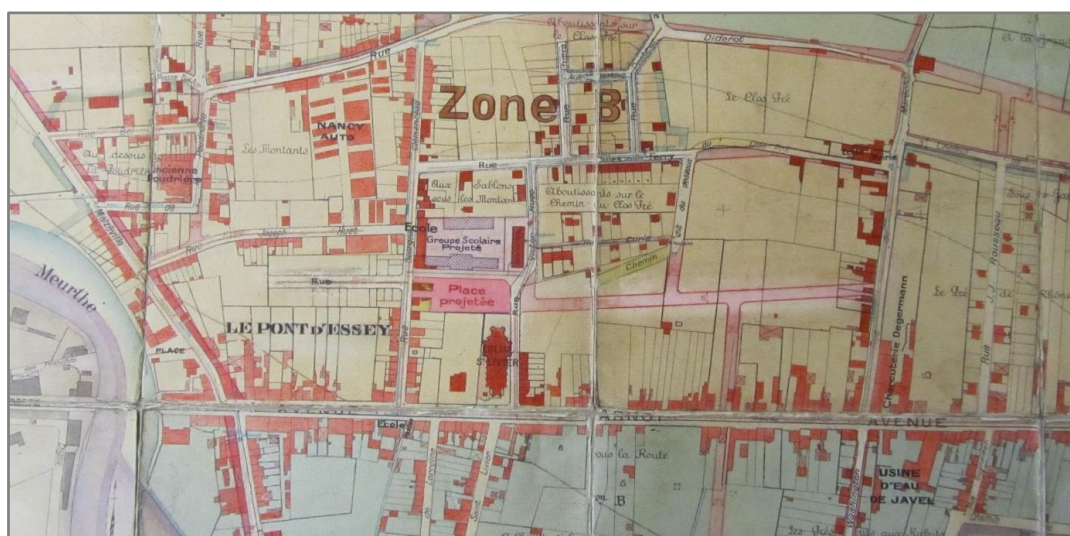
Du côté est, l'église Saint-Livier commencée en 1882, mais ouverte au culte vingt ans plus tard, devient l'église principale de la commune mais demeure inachevée ; le clocher ne sera jamais construit. Ainsi, cet unique édifice religieux directement présent sur la voie reste dépourvu de cet attribut essentiel qui marque dans le paysage la présence d'une communauté, un clocher. Le terrain attenant accueille en 1906 une maison de maître construite par l'architecte J. Hornecker (1873-1942) pour Monsieur Grillot, riche négociant. La municipalité de Saint-Max, n'hésite pas à en faire l'acquisition lors de la mise vente dans les années 1970, car c'est l'opportunité de donner une image à la ville. En effet la maison a un vaste perron, une entrée monumentale, un balcon de prestige et surtout un beau parc qui permet à la ville de poursuivre une réflexion commencée en 1935.

Quelques années après l'acquisition de la maison Grillot, la municipalité demande à l'architecte G. Malot²⁴³ de concevoir l'aménagement des abords de cette nouvelle mairie. Il propose de démonter le mur de clôture et de le reconstruire quelques mètres en retrait dans l'alignement de la façade principale de la maison, prolongeant ainsi le parvis de l'église. Un espace rectangulaire regroupant mairie, église et monument aux morts permet de donner une certaine centralité au lieu, mais l'espace disponible reste très étroit et ne permet guère l'organisation de manifestations importantes.

Le plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement, élaboré dans les années 1930, a prévu la place centrale à l'arrière de l'église et le déplacement de l'école sur ce nouvel espace. En effet, la zone résidentielle du nouveau Saint-Max est prévue sur les coteaux

²⁴³ G. Malot est le fils de R. Malot qui fut l'architecte de la place de la mairie d'Essey (A.1.i).

en raison de l'ensoleillement et des vues offertes sur le paysage. Le secteur B, entre ce quartier résidentiel et la rue Carnot, doit accueillir équipements et activités, et fait de cette place le centre de la commune. Ce plan approuvé par la commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes ne souleva pas l'enthousiasme du rapporteur, M. Bérard : « *Au point de vue urbanisme, le plan qui vous est soumis ne soulève guère d'observation, la modestie qui a présidé à sa conception désarme toute critique* » (Rapport du 6 février 1936. A.D.M.M. WO 2926)²⁴⁴. La place centrale fut créée, écartant les enfants des risques du trafic. On a aujourd'hui l'impression que la belle façade de la place est sur l'avenue, mais c'est sur l'arrière en marge du trafic que se déroule la vie de la cité.



Document 20 : Extrait du plan d'aménagement d'extension et d'embellissement de Saint-Max. (A.D.M.M. WO 2926)

À l'arrière des maisons de ville, des jardins de quelques centaines de mètres carrés accueillent une végétation créant de petits couloirs de nature végétale. Ces dispositions urbaines seraient comparables au quartier Vauban de Fribourg, mais les maisons sont mitoyennes, et séparent totalement les jardins des espaces publics, souvent réduits et dépourvus de végétation.

²⁴⁴ Ce jugement est sans doute lié au fait que l'auteur du plan soit M. Baron, géomètre à Nancy. Le rapporteur semble privilégier les professionnels reconnus : les architectes. À la même époque, le plan de Nancy est refusé par la même commission car il est élaboré par les services techniques de la ville.



Photographie 8: Les jardins dans les lotissements anciens (cliché J.-M. Simon, mai 2018)

| Analyse sensible du paysage | |
|--|--|
| A. 1. n. Les jardins. Exemple de la rue Paul Doumer (rue construite en 1926 dans l'axe de la place) | |
| Qualificatifs | Commentaires |
| Fermé et protégé | La bande de terrain sépare les hautes façades arrière d'immeubles mitoyens donnant sur deux rues parallèles. Aucun accès n'est possible sauf en traversant les immeubles |
| Exubérant et sauvage | Les végétaux sont le plus souvent laissés libres avec très peu de taille |
| Hétéroclite | Les végétaux sont rarement choisis dans le cadre d'un projet paysager. Ce sont des reliquats d'arbres fruitiers ou d'ornement de différentes époques. |
| Naturel | Le milieu végétal est quasi anthropique ; la faune, surtout les oiseaux sont en phase de réinvestissement du lieu |
| Consensuel | Le lieu repose sur un consensus, personne n'exige le respect du code civil pour les plantations et des accords existent pour des clôtures douces |
| Fragile | L'usage des barbecues mais surtout des piscines pour enfants pourraient cependant amener à des tensions. |

Tableau 2 : Saint- Max : approche sensible les jardins arrière A. 1. n (J.-M. Simon, mai 2018)

A. 1. o. : Les séquences d'immeubles



Figure 29 : Saint-Max : une séquence d'immeubles de l'avenue Carnot (J.-M. Simon, octobre 2017)

La caractéristique majeure de l'avenue Carnot est la présence de séquences d'immeubles de rapport, assez élevés, jusqu'à quatre étages. Ces immeubles, aux abords du pont d'Essey, sont fort simples. Seuls les appareillages de pierre, dont la fonction est surtout porteuse, apportent une certaine qualité aux façades. Mais ces séquences d'immeubles sont loin d'avoir une même hauteur sur toute leur longueur, des immeubles plus petits de trois, voire deux niveaux, s'interposent et introduisent une grande diversité de hauteurs à l'égout des toitures. Les visions en biais donnent à voir les nombreux pignons borgnes, montrant les réserves d'espaces à construire. Cependant, le processus semble bien terminé et les opérations en cours vont vers des destructions des bâtiments existants pour reprendre une construction entièrement neuve, rentabilisant au mieux la parcelle. La partie basse de ces immeubles est occupée par des commerces assez nombreux à proximité de la place Barrois, agences immobilières, épiceries, boucheries, boulangeries.... Sur la droite du croquis, un panneau adossé à un pignon indique le prix des carburants, mais la station-service qui occupait cet espace a fermé depuis plus de cinq ans et la prise en charge des travaux de dépollution n'est pas encore totalement réglée.

A. 1. p. La place Barrois



Figure 30 : Saint-Max : la place Barrois et la route de Malzéville (J.-M. Simon, octobre 2017)

La place Barrois est un des lieux vivants de la traversée, c'est le seul carrefour important. L'avenue coupe en effet la route qui longe la rive droite de la Meurthe et qui relie Malzéville à Tomblaine. La place a été aménagée dans les années 1980 dans le cadre d'une opération concertée comportant la démolition de plusieurs bâtiments et le dégagement d'une place de petites dimensions bordée d'immeubles à vocation locative. En partie basse, un « passage sous arcade » distribue différents commerces. Le café restaurant et une pizzeria ont des terrasses qui connaissent un certain succès, ce sont les seules pouvant accueillir une cinquantaine de personnes sur l'ensemble du transect. Un îlot central peu accessible aux piétons reçoit une demi-douzaine d'arbres à hautes tiges sur une surface enherbée généralement fleurie en pleine terre. Cependant, l'approche sensible montre que l'espace réservé aux piétons reste très limité. La place est un point important pour les lignes de transport en commun, le tramway trouve le rail qui le guide jusqu'à son terminus sur les hauteurs que l'on devine au fond du paysage. Les piétons sont nombreux, mais sans trouver la qualité de centralité observée au niveau de la mairie d'Essey. La linéarité du carrefour à angle droit a totalement disparu depuis l'aménagement de la place, c'est aujourd'hui un espace ouvert à un trafic automobile intense, mais où le paysage est essentiellement occupé par le « château » et l'immeuble qui lui fait face.



Photographie 9 La place Barrois (cliché J.-M. Simon, mars 2017)

| Analyse sensible du paysage | |
|--|--|
| A. 1. q. La place Barrois de Saint-Max | |
| Qualificatifs | Commentaires |
| Composée | La voie principale est clairement valorisée par les plantations arborées. Les immeubles et le dessin de façades constituent un front régulier et homogène. La couverture en bacs acier bleus tente de répondre aux ardoises du château qui lui fait face. |
| Urbaine | Les magasins dans la partie basse des immeubles sont dotés d'une coursive permettant le passage des piétons. Les terrasses sont fréquentées et la place est animée par la présence de la station de tramway et des commerces. |
| Dominée | Les éléments paysagers restent destinés aux automobilistes, y compris le fleurissement. Par-contre les piétons empruntent le parking. Les terrasses sont installées sur des places de stationnement qu'elles grignotent peu à peu. Dans ce grand giratoire, les stationnements des autobus et du tramway occupent tout l'espace et les piétons se plient aux contraintes de circulation. |

Tableau 3 : Saint-Max : approche sensible place Barrois (J.-M. Simon, avril 2018)

A. 1. q. Le « Château » règle désormais l'organisation du site



Photographie 10 : Saint Max : le château et l'immeuble qui lui fait face (J.-M. Simon, octobre 2017)



Photographie 11 : Le Château du pont d'Essey (J.-M. Simon, 2017)



Photographie 12 : L'immeuble face au château²⁴⁵
(J.-M. Simon, avril 2017)

Depuis que les immeubles anciens ont été démolis, le château construit en 1874 et, devenu depuis propriété de la ville, a pris une place centrale dans le paysage, et influence les constructions voisines comme le montrent les toits des immeubles voisins, mais surtout l'immeuble qui lui fait face, comme un miroir. Conçu par la jeune équipe Plan libre vers 1990 avec l'architecte Ramos Ibanez, il reprend la composition du château, les entrées sont face à face, toutes les deux sur l'axe principal du bâtiment. Cet axe est souligné par une bande de teinte grise sur toute la hauteur. Le nombre impair de travées est respecté, y compris au niveau des lucarnes de toiture et des travées latérales qui simulent les avant-corps du château de la Meurthe.

²⁴⁵ Le projet a été élaboré par l'équipe Plan libre et l'architecte nancéien Ramos Ibanez en étroite liaison avec l'architecte des bâtiments de France. En effet le bâtiment est situé dans le rayon de protection de la maison alsacienne dont la façade et la toiture sont classés au titre des monuments historiques.

Les caractéristiques paysagères de l'entrée Est

Le socle.

Parallèle au pied d'un versant exposé au sud et au ruisseau du Grémillon, la voie et les différentes urbanisations qui l'accompagnent paraissent à priori peu tributaires du relief. Ce choix d'implantation permet une belle linéarité et une pente très faible, assurant la pérennité de la chaussée depuis le XVIII^{ème} siècle. Aucune adaptation n'est nécessaire et depuis le début de l'urbanisation, les tramways empruntent cet axe, suscitant le développement résidentiel sur ses abords. Un second effet du site est un effet distributif des activités tel qu'exprimé en 1936 dans le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Saint-Max : le long du ruisseau, zone inondable²⁴⁶, les loisirs, les activités horticoles ; le long de la route, des activités industrielles et commerciales, et sur les coteaux bien exposés au soleil et disposant d'une belle vue, les secteurs d'habitation.

Le relief est également pris en compte lors d'opérations d'aménagement demandant des emprises au sol importantes, comme la caserne d'Essey-lès-Nancy, et plus récemment les bâtiments à vocations industrielles et commerciales. La construction dans la pente nécessite des terrassements importants pour le bâtiment, et il faut aussi aménager les parkings car l'utilisation de caddies en pente est bien entendue inenvisageable.

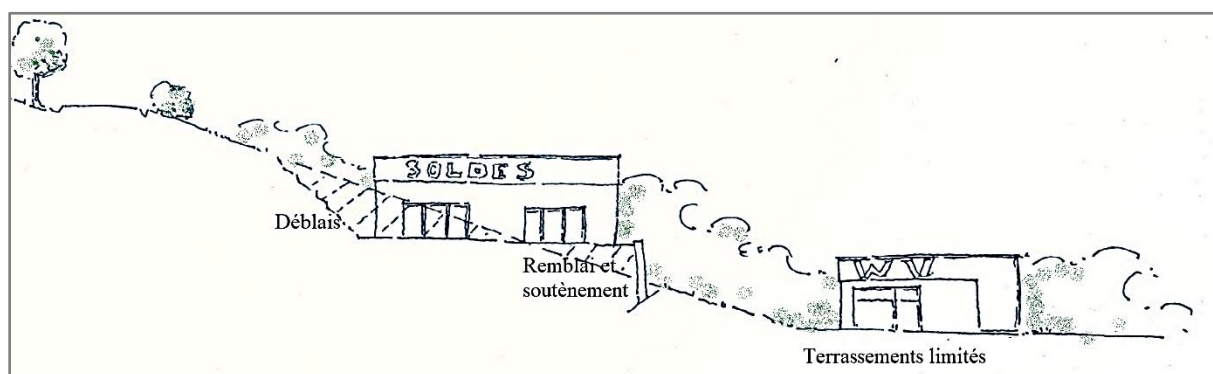


Figure 31 : Coupe au niveau du giratoire d'Essey-lès-Nancy (J.-M. Simon, mai 2018)

²⁴⁶ Les fortes pluies survenues au printemps 2012 ont entraîné de très graves inondations et des dégâts importants.

La structure foncière

Un des traits du paysage trouve son origine dans la structure foncière qui accompagne traditionnellement ce type de voie de sortie d'agglomération. Les terrains étaient essentiellement voués à une agriculture périurbaine, de jardins, de vergers et de maraichage. Les éventuelles transformations s'effectuent ponctuellement, dans le cadre de projets de particuliers qui jouent le rôle d'aménageur. Certaines opérations, rares, se font avec des acquisitions pour constituer des parcelles plus importantes. L'ancienne chocolaterie devenue le CREPS, les opérations de logements dessinées par A. Lurçat, et, plus récemment, la polyclinique d'Essey en sont des exemples. Mais ce qui domine ce sont les opérations individuelles, d'immeubles de rapport, de maisons individuelles et de micro-lotissements sur les terrains de maraichage²⁴⁷. Cette situation a plusieurs incidences sur la configuration générale de ce territoire. La principale est incontestablement la hiérarchie de la structure viaire. Il existe une voie très importante, dominante : l'axe principal, et des rues petites, étroites, peu visibles, sans carrefours à quelques rares exceptions, comme la route longeant la Meurthe, ou celle permettant d'accéder au vieux Essey²⁴⁸, au vieux Seichamps. Le seul espace public significatif, dominant est donc l'avenue principale.

Cependant le secteur qualifié de périurbain dense a fait l'objet de réorganisations foncières importantes, essentiellement pour les zones d'activités et quelques ensembles pavillonnaires. Ces aménagements visent à desservir les parcelles par une voirie secondaire pour limiter les nuisances de la pénétrante. La voie n'a plus aucun caractère urbain et n'a pas d'autre objet que de favoriser le flux automobile tout en mettant, en avant, tantôt les façades, tantôt les enseignes et la publicité des différents établissements commerciaux.

²⁴⁷ La plupart des terrains de maraichage échappent aux plans d'aménagement, d'embellissements et d'extension qui ne concernent que les secteurs agglomérés, impliquant un étalement urbain échappant aux règlements d'urbanisme. Ainsi la commission départementale d'aménagement, d'embellissement et d'urbanisme dénonce, dans sa séance du 28 mars 1939, les comportements d'un maraicher d'Essey, au Pré des Marguerites qui vend des terrains à construire sans aménager les réseaux. La commission demande au préfet d'exiger désormais des autorisations de construire, et leur contrôle. (A..D..M..M., 5_M_240)

²⁴⁸ Ce carrefour avait son origine dans l'aménagement rural liant la partie du village située dans la côte et celle située dans la plaine. La voie créée au XVIII^{ème} siècle semble l'avoir conservé un peu à titre provisoire.

Le végétal

Sur les cinq kilomètres, il y a peu de grands arbres, le plus important est situé à la patte d'oie entre Saint-Max et Essey-lès-Nancy. À cet endroit la route semble avoir hésité : fallait-il utiliser la grande rue du village rural ? Ou tenter de contourner le village par le sud ? Sur ce lieu un arbre de belles dimensions semble avoir toujours été présent. Il est dans l'axe de l'avenue Carnot. Ponctuellement de petits arbres, prunus ou érables, reliques d'alignement, sont présents de façon anecdotique. L'élargissement de la chaussée et la création de stationnements automobiles latéraux limitent toute plantation significative et rendent difficiles la réalisation les alignements prévus. Quelques aménagements paysagers accompagnent les opérations urbaines ou routières récentes, comme la place Barrois à Saint-Max, ou l'avenue du 11 novembre 1918 à Essey-lès-Nancy. Des plantations sont réalisées, mais éloignées des constructions et généralement sur des terre-pleins centraux inaccessibles.

La partie est se caractérise par différentes formes de présence végétale. En quittant le milieu urbain dense, lorsque le bâti devient discontinu, le végétal est utilisé moins pour devenir un élément de qualité de vie (Boutefeu, 2005) que comme le moyen de séparer et fractionner l'espace, comme une séparation entre les voisins et les infrastructures routières. C'est seulement si l'activité est marchande que des « fenêtres » sont maintenues et parfois entretenues entre la voie et l'établissement commercial ou industriel. On peut aussi constater le retour d'une certaine biodiversité dans les friches de certains secteurs, et en particulier sur les longs linéaires accompagnant les infrastructures.

Le site étudié a fait l'objet de travaux d'infrastructures routières lors du raccordement au contournement sud de Nancy qui s'est terminé en 2011. De tels travaux comportent l'obligation de réaliser des aménagements paysagers pour lesquels un paysagiste concepteur est souvent associé à l'étude²⁴⁹. Le traitement du rond-point situé entre la route de Château-Salins et le contournement est représentatif d'un traitement végétal conçu comme élément décoratif beaucoup plus que comme élément de transition entre milieu naturel et milieu urbanisé ou artificialisé. Le fleurissement est important sur certains sites, comme la mairie ou la place Barrois à Saint-Max. Mais ce fleurissement n'a guère d'incidence sur le paysage ou la

²⁴⁹ Le fait que le paysagiste soit associé à l'équipe de maîtrise d'œuvre ne garantit pas du tout qu'un véritable travail de conception soit engagé. La plupart du temps la part d'honoraires du paysagiste reste très limitée, il n'intervient qu'en dernier lieu, pour traiter les espaces latéraux, sur des espaces que les travaux de génie civil ont profondément modifiés et exigeant l'apport de la terre végétale, contribuant à reconstituer un milieu artificiel. Les essences utilisées sont choisies pour maintenir des visibilitées, limitant l'entretien, résistant au salage... Un aménagement rarement préoccupé du maintien de la biodiversité sauf en pelouse florale où dominent les bisannuelles.

biodiversité, il se limite généralement à la présence de fleurs plantées dans des bacs en béton, souvent destinés à limiter le stationnement sauvage.

Les fronts

L'axe principal est tellement dominant que l'attention est rarement détournée sur les événements latéraux, sauf au centre d'Essey-lès-Nancy où les immeubles d'angle invitent à s'intéresser à ce qui se trouve à droite ou à gauche. Les fronts sont continus, parfois constitués de haies végétales denses, parfois de bâtis très diversifiés avec des micro-décrochements ponctuels comme au centre d'Essey-lès-Nancy, parfois en offrant une grande rigueur comme sur la rue Carnot à Saint-Max. Il n'existe quasiment pas de transparences ou de vues sur un second ou arrière-plan. Les secteurs commerciaux récents, bien que composés de bâtiments non jointifs, n'offrent pas d'ouverture sur le paysage, car les couloirs qui les séparent sont longs et étroits.

La seconde originalité est la grande variété stylistique des façades. Certains immeubles de rapport situés près du pont d'Essey-Lès-Nancy à Saint-Max sont pratiquement dépourvus de décor ; mais les maisons particulières, de plus en plus nombreuses lorsque l'on s'approche d'Essey-lès-Nancy, sont souvent conçues par des architectes du début du vingtième siècle : J Hornecker (1873-1942),²⁵⁰, G Hérisson (1879-1960), ... Elles présentent des éléments sculptés, des appareillages de briques, des lambrequins de bois. Le front bâti se transforme progressivement, en passant des immeubles de rapport du début du XX^{ème} siècle au pont d'Essey, aux immeubles « art déco » et maisons de ville des années 1950 sur la place de la mairie d'Essey-lès-Nancy. Les immeubles des années 1970, plus élevés, sont construits en retrait pour respecter le prospect, dégagant ainsi sur le devant un espace plus ou moins bien traité. Quelques constructions récentes sur des parcelles libérées introduisent une architecture contemporaine utilisant parfois le bardage bois.

La composition

²⁵⁰ Joseph Hornecker (1873-1942), architecte diplômé, il commence sa carrière à Nancy en s'associant à Henry Gutton. Il est particulièrement connu pour la construction de l'opéra de Nancy de 1906 à 1912, la reconstruction d'Étain et de Leintrey après la Première Guerre mondiale. Il construit à Saint-Max la maison Grillot devenue l'actuelle Mairie (AMAL, 1989, *Joseph Hornecker*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 80 p.).

L'alignement est la règle principale d'implantation, les quelques ruptures apparaissent dans le secteur bâti le plus ancien, comme dans la grande rue d'Essey-lès-Nancy. Quelques immeubles font saillie, disposent d'une cour clôturée, ou sont en recul en raison de l'application des règles de prospects²⁵¹. Mais chaque immeuble reste indépendant des autres, contrairement à ce qui se passe dans les rues perpendiculaires qui reçoivent des lotissements dans lesquels les hauteurs et les styles architecturaux sont cohérents. Sur l'itinéraire, quelques compositions plus élaborées peuvent cependant être repérées, place de la mairie d'Essey-lès-Nancy, square Georges de la Tour, place Barrois elles sont dans l'ensemble isolées, discrètes et ont un faible impact paysager.

Les usages

L'usage principal est de permettre une circulation de transit d'accès ou de sortie de la ville de Nancy. Certains secteurs récemment aménagés sont réservés prioritairement aux automobilistes. Les règles de gestion des flux du trafic routier président à la conception de ces espaces. Aucun piéton, à l'exception de quelques rares personnes semblant égarées, n'utilise les trottoirs prévus en dehors des zones centrales. L'accès automobile aux maisons se fait indirectement par une voirie secondaire. Quelques commerces de ville, de proximité et de services, médecins, avocats, cafés... se développent sur des points particuliers où une certaine centralité de quartier est envisageable. Mais l'absence de constructions publiques, en particulier les écoles, et une décision tardive d'y implanter des mairies ou l'église expliquent l'absence des espaces publics généralement liés à ces équipements.

L'horizon

Du panneau d'entrée dans l'agglomération au pont sur la Meurthe, la ligne d'horizon se referme progressivement pour déboucher finalement sur le pont de la Meurthe et renforcer l'effet de contraste. La vue de la tour Thiers dans le lointain, depuis l'entrée dans Saint Max, focalise le regard, mais la hauteur croissante des immeubles contribue à ce resserrement alors que les pignons en attente marquent le caractère ponctuel des opérations d'aménagement.

Les traits de caractère

L'élément fort de ce paysage est ce grand boulevard, large, élément principal structurant ; c'est la route principale et aucun carrefour ne conteste ce caractère prioritaire. Si

²⁵¹ Le prospect est la règle qui fixe un recul d'immeuble en fonction de sa hauteur, la règle la plus fréquente est que le recul par rapport à l'axe de la chaussée doit être égal à la moitié de la hauteur totale de l'édifice.

la hiérarchie par rapport aux autres voies est claire, le caractère dominant par rapport aux communes traversées est également perceptible : aucune construction publique ne marque suffisamment le paysage pour affirmer la présence et l'identité d'une communauté.

Le deuxième trait de caractère de ce paysage est encore lié à la voie, axe de passage du tramway depuis plus d'un siècle, elle a accueilli les populations qui travaillaient de l'autre côté de la Meurthe. L'habitat individuel est celui de cadres petits ou moyens et présente une grande unité de taille et de style.

Le troisième trait est de présenter une chronologie claire, continue qui se dessine d'est en ouest. Les premières occupations se font aux abords du pont où quelques immeubles existent depuis le début du XVIII^{ème} siècle. Le mouvement d'industrialisation qui se prolonge de l'autre côté de la Meurthe entraîne une urbanisation continue, régulière à partir du pont, avec un bâti datant essentiellement du début du XX^{ème} siècle. Les lotissements, d'abord de style pittoresque puis arts-décoratifs, sont suivis de petits immeubles construits dans les années 1950, puis par les ensembles pavillonnaires des années 1960. Les premières rénovations commencent à apparaître et se développeront sans doute, mais il est trop tôt pour savoir si elles seront plus ou moins réparties.

Un dernier trait est la très forte présence de propriétaires privés, y compris lorsqu'il s'agit d'immeubles importants car ils sont gérés en copropriétés. Quelques opérateurs publics sont apparus très récemment sur le site, comme l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Meurthe-et-Moselle qui a repris et aménagé le site de l'ancienne gendarmerie d'Essey-lès-Nancy. Cette forte présence d'opérateurs individuels induit des opérations de taille modeste même lorsqu'il s'agit d'opérations locatives.

L'analyse ponctuelle confirme un caractère commun aux différents espaces traversés, cependant trois séquences paysagères peuvent être envisagées. La séquence 1 est constituée par un périurbain dense, se développant en dehors d'un tissu urbain traditionnel et connaissant une croissance par accumulation d'opérations de logements ou de secteurs d'activités. La seconde 2, correspondant schématiquement aux limites communales d'Essey-lès-Nancy a pour caractère principal d'être une transformation radicale d'un village lorrain avec l'émergence d'une centralité récente. La troisième 3, va du pont d'Essey à la limite communale de Saint-Max et présente tous les traits d'une entrée d'agglomération du début du XX^{ème} siècle. Trois petites séquences présentent une identité formelle : la place de la mairie d'Essey (a), l'ensemble mairie-église place de l'Europe à Saint-Max (b) et la place Barrois toujours à Saint-Max (c). La route conserve son image de pénétrante, et sa grande unité tient au passage progressif, sans rupture violente, d'un paysage à l'autre.

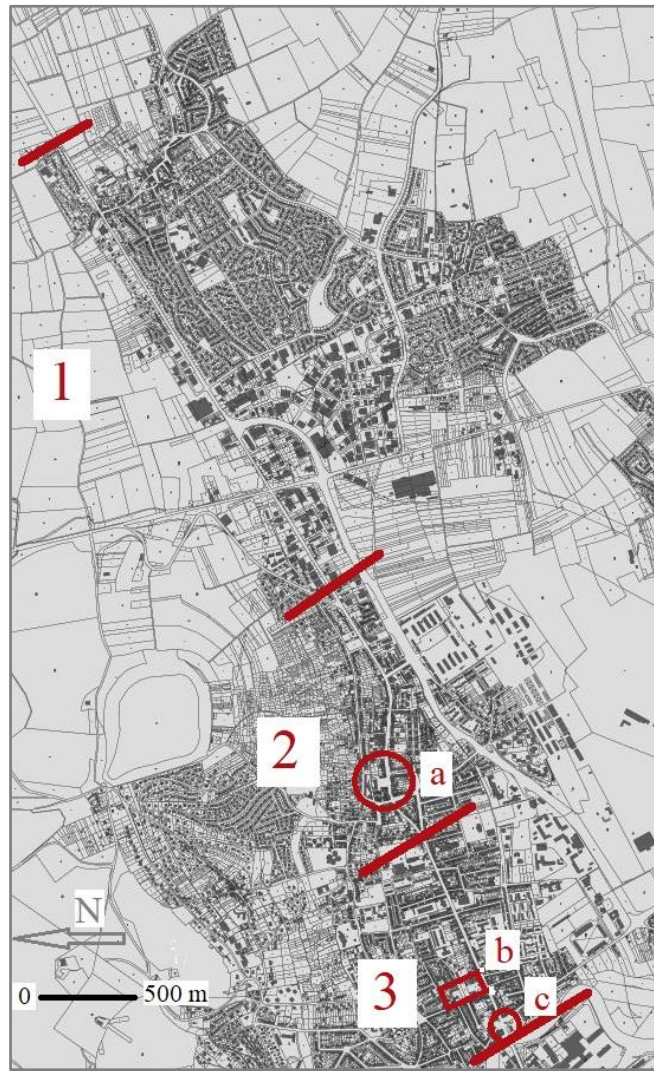


Figure 32: Les séquences possibles de l'entrée Est (fond de carte Géoportail, novembre 2017)

| | | | |
|----------|--------------------------------------|----------|---|
| 1 | Du début au panneau Essey-lès-Nancy | a | La place de la mairie d'Essey-lès-Nancy |
| 2 | Essey-Lès-Nancy de panneau à panneau | b | Mairie et place de l'Europe à Saint-Max |
| 3 | Saint-Max de panneau à panneau | c | La place Barrois |

Compte rendu de visite

| Visites des abords du pont d'Essey. Commune de Saint-Max | |
|--|--|
| Date : 2 et 3 Juin 2018 | Origine et nature de la Demande : Société locale d'artistes. Plusieurs particuliers ouvrent leurs maisons pour présenter leurs travaux artistiques, les organisateurs ont sollicité une visite du quartier. |
| Nombre de participants : 12 et 15 participants | Profils et attentes des visiteurs : Habitants du quartier, et quelques habitants extérieurs à la commune |
| Point de départ : Rue Paul Doumer | Présentation générale : Démographie fin XIX ^{ème} et première moitié du XX ^{ème} siècle, objectif principal avoir une image positive de ce fragment de ville. |
| Site 1 : Place de L'Europe | Thèmes abordés et remarques : Plan d'aménagement de 1926. L'absence du bâtiment principal qui donnait sens à la place est bien perçue, notion de manque dans le paysage. |
| Site 2 : Le parc de la mairie | Thèmes abordés et remarques : La façade arrière, avec ses baies et ses terrasses rend sensible le lien de la maison avec la nature dans l'architecture des débuts du XX ^{ème} siècle |
| Site 3 : Place de la mairie | Thèmes abordés et remarques : L'absence de clocher est bien évaluée. L'avenue Carnot, la notion de grand axe, le lien végétal et avenue est parfaitement sensible. |
| Site 4 : Les fronts bâtis | Thèmes abordés et remarques : Bonne perception des différentes séquences et de l'unité stylistique d'un lotissement qui s'est construit rapidement. |
| Site 5 : Opération du Haut Rivage | Thèmes abordés et remarques : La perception des travaux de A. Lurçat est positive grâce à la lecture des principes de composition par des axes et la structuration des espaces publics |
| Évaluation : La lecture des façades et des fronts bâtis mobilise l'attention. Les aspects paysagers sont plus délicats et demandent souvent de développer le projet manquant, le bâtiment mairie école non réalisé ou le clocher remplacé par une toiture de pavillon. À l'issue de la promenade les participants ont une nouvelle perception de ce quartier, différente de celle donnée par la grande route. | |

3. 2. 2. A. 2. : Du pont d'Essey à la porte Sainte-Catherine, l'ancien quartier industriel

Les limites du territoire étudié

Le contexte géographique et l'histoire de ce territoire sont très différents de ceux identifiés dans le chapitre précédent. Les ruptures transversales sont nombreuses et importantes : la Meurthe, le Bras Mort, l'ancienne voie ferrée, les boulevards d'Austrasie, de la Mothe et le canal de la Marne au Rhin. Le quartier a logiquement connu un développement



selon une direction générale nord sud, celle des voies d'eau.

Les limites du territoire sont précises : limite naturelle à l'est avec la Meurthe, limite plus artificielle à l'ouest avec le canal de la Marne au Rhin qui tangente ponctuellement la ville traditionnelle au niveau de la porte Sainte-Catherine. Les limites nord et sud sont plus incertaines, et relèvent de lieux où activités et habitats sont, ou ont été mêlés.

Figure 33 : Cartes accompagnant le rapport de présentation sur les zones Industrielles de Joseph Marrast et Jean Gutton, 1948. (A. M. N. T._234)

En effet la rivière fut jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle l'axe de développement industriel de la métropole de Frouard, au nord, jusqu'à Dombasle-sur-Meurthe et l'usine Solvay, au sud-ouest. Le projet de cette grande zone est élaboré par les urbanistes Joseph Marrast et André Gutton dans le cadre du groupement régional d'urbanisme créé en 1935, organisme chargé de la coordination des plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes de la région nancéienne. Après la guerre, les projets sont relancés lors d'une réunion à la chambre de

commerce en décembre 1948²⁵² en présence des services de la navigation²⁵³. En effet les terrains sont inondables et il est prévu d'utiliser les remblais qui devaient être fournis lors de la rectification de la Meurthe pour la rendre navigable. Cette grande zone est découpée entre une partie centrale accueillant des établissements à faible nuisance et à forte image, comme les verreries, et reléguant au sud les établissements qualifiés d'insalubres.

Tirant les enseignements des bombardements qui ont frappé les centres-villes et les zones industrielles lors de la Seconde Guerre mondiale, les deux urbanistes suggèrent de ne pas densifier ces secteurs et de laisser beaucoup d'espaces libres traités en espaces verts. Mais ce projet reste étroitement lié à la canalisation de la Meurthe qui peine à voir le jour et dont les travaux sont sans cesse repoussés. Difficilement accessible par la route, le site est progressivement concurrencé par les zones industrielles qui sont ouvertes dès les années 1960 à proximité de l'autoroute A 33 au sud de l'agglomération (B. 1).

Les graves inondations de 1982 et 1983 touchent non seulement ce secteur, mais aussi toute la partie est de la ville de Nancy jusqu'à la cathédrale (Chiffre *et al*, 2014 ; Salle, 2011). La nouvelle municipalité élue en 1983, avec André Rossinot à sa tête, lance les démarches pour engager la régularisation du lit de la rivière. Profitant des procédures mises en place pour rendre celle-ci navigable, les travaux sont engagés avec comme priorité la maîtrise des inondations, l'objectif de navigabilité est, quant à lui, repoussé. Parallèlement à ces travaux un nouvel objectif se dégage, reconquérir le site pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants pour la ville de Nancy dont la population diminue régulièrement depuis la fin des années 1960. Dès 1990, l'agence d'urbanisme engage les premières études pour requalifier l'ensemble du quartier ; les deux opérations se poursuivent simultanément, reconquête de la rivière et de ses rives dans une dimension naturelle et de loisir et aménagement urbain pour lancer la vocation résidentielle (Edelblutte, 2010).

Cette dynamique s'accompagne d'études géographiques (Chiffre *et al*, 2014 ; Edelblutte, 2010), urbaines et architecturales (ADUAN, 1990, 1993 ; Butler, 1990 ; Salles, 2011) et paysagères (Bruehl, 1995, Chemetoff, 1990). De nombreux articles dans la presse professionnelle nationale et les débats locaux contribuent à renouveler les regards des habitants de la métropole sur ce secteur. C'est donc les paysages d'un quartier très fortement engagé dans une reconversion que cette partie de l'étude examine. Pour la première partie de l'itinéraire, le transect suit l'axe principal, la route de Château-Salins. La seconde partie emprunte la rue Bazin et l'axe du XVIII^{ème} voulu par Stanislas. Sur cet axe, limite nord de la première ZAC Meurthe

²⁵² Le compte rendu de la réunion est conservé aux archives municipales de Nancy (A.M.N. T_234)

²⁵³ Devenus depuis les services de la navigation

et Canal lancée en 1993, les nouveaux équipements universitaires et les logements anciens se font face.

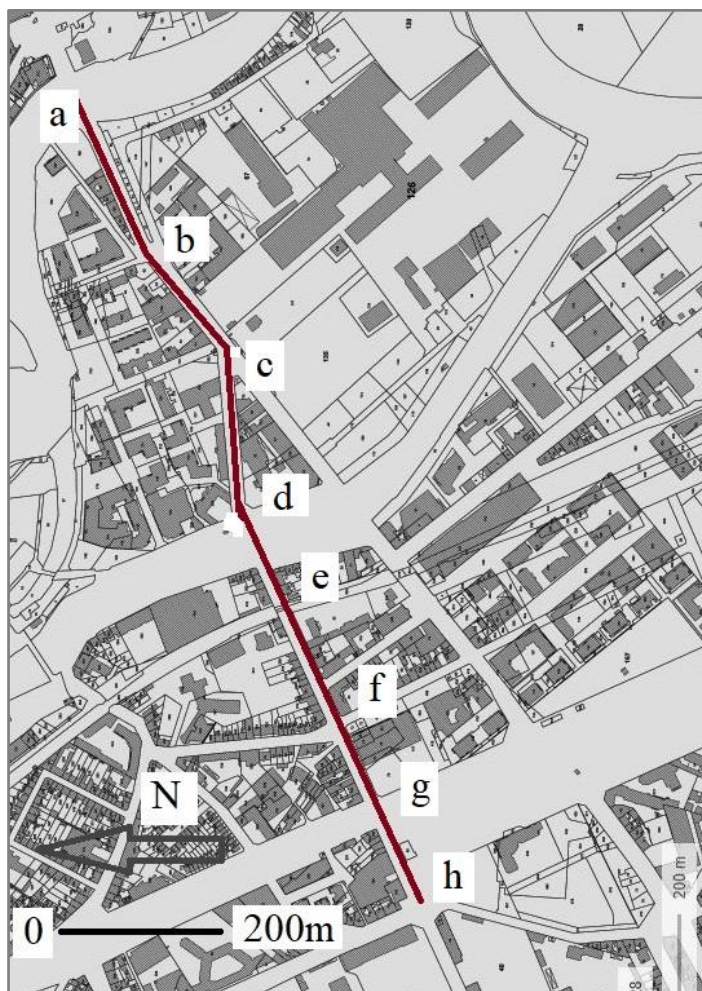


Figure 34: Nancy : les points d'observation sur les anciens quartiers industriels (fond de plan Géoportail, décembre 2017)

| | | | |
|----------|------------------------------|----------|---------------------------|
| a | La rive gauche de la Meurthe | e | La voie ferrée disparue |
| b | Le port aux planches | f | La rue Henri Bazin |
| c | La cristallerie Daum | g | Les bords du canal |
| d | Le Bras Mort | h | Les entrées dans la ville |

Repères historiques

1734 : Construction du pont sur la Meurthe à l'emplacement du bac

1849 : Mise en eau du canal de la Marne au Rhin

1876 : Création du chemin de fer de ceinture et de la gare Saint-Georges

1946 : Reconstruction du pont d'Essey

1947 : Crue centennale de la Meurthe

1973 : L'état obtient une déclaration d'utilité publique pour l'aménagement de la Meurthe

1982 : L'EPFL (ex EPML) est chargé des expropriations le long de la Meurthe

1982 : Crues de la Meurthe, nouvelles crues en 1983 (Chiffre E., Mathis D., Mathis A., 2014)

1985 : Premières études sur le quartier menées par l'ADUAN

1988 : L'EPFL est chargé de la restructuration du site Daum (1,1 ha)

1990 : Premières cessions de terrains à Voies Navigables de France

1993 : Première ZAC du quartier Rives de Meurthe (13 ha)

1993 : Livio Vacchini lauréat du concours pour la nouvelle école d'architecture

1994 : L'EPFL fait l'acquisition des terrains cédés par la SNCF (8 ha)

1994 : Traitement de la partie urbaine de la Meurthe, recalibrage du bras mort

1996 : Concours : Alexandre Chemetoff est retenu pour les jardins d'eau

1997 : Deuxième ZAC du quartier Rives de Meurthe (17 ha)

2000 : ZAC du port aux planches (1,6ha)

2003 : Le quartier est rebaptisé Rives de Meurthe

Les analyses ponctuelles

A. 2. a. : La rive gauche de la Meurthe

Le pont et l'aménagement de la Meurthe

Le piéton empruntant le pont et se rendant vers Nancy est dans des conditions d'observation assez particulières. Empruntant le trottoir de droite, il peut observer la Meurthe et les rives nord-ouest qu'il surplombe d'une dizaine de mètres. Elles sont aménagées pour favoriser l'écoulement des eaux, non seulement le lit est élargi et approfondi²⁵⁴, mais les espaces de transition qui permettaient d'accéder doucement à l'eau ont disparu ainsi que la végétation qui les accompagnait. Souvent étale, en raison du barrage qui est à quelques centaines de mètres en aval, la Meurthe est cantonnée par des rives nettes, précises, en béton banché, palplanches ou gabions et offrent une géométrie rigoureuse aux amples courbes régulières.

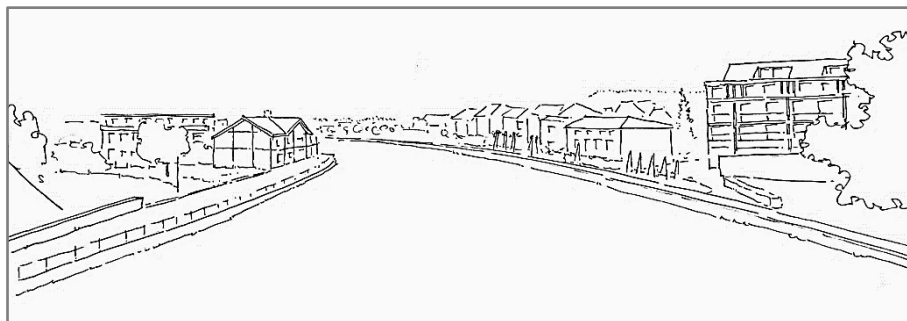


Figure 35 : La Meurthe en aval du pont d'Essey-lès-Nancy (J.-M. Simon, novembre 2017)

Les paysagistes Bruel et Delmard²⁵⁵ interviennent de 1995 à 1997 pour accompagner les travaux de régularisation du lit de la rivière. L'aménagement requalifie l'ensemble du site, les larges promenades longent les rives et les plantations constituées d'aulnes soulignent les courbes et atténuent la visibilité sur les arrières de maisons. Ces maisons de la fin du XIX^{ème} ou du début du XX^{ème} tournent le dos à la rivière et présentent une façade simplement enduite et les diverses annexes qui ne peuvent trouver place du côté de la rue. L'équipe de paysagistes, dans le souci de donner une cohérence à l'ensemble, a placé des végétaux pour masquer ces arrières de maisons, arbres de haut jet lorsque l'espace est disponible, haies de charmilles et glycines avec leurs supports. Ce paysage reconstitué ramène les regards sur la Meurthe et accompagne les promeneurs qui circulent sur les rives. À l'origine, ces aménagements paysagers furent peu appréciés par les riverains²⁵⁶. Symboliquement l'aménagement les cachait,

²⁵⁴ Les cartes du XVIII^{ème} siècle montrent un lit de rivière élargi, vague et aux contours incertains.

²⁵⁵ Le site internet de l'agence a consacré un chapitre à l'aménagement de la Meurthe (consulté le 6 novembre 2017) <http://www.brueidelmar.fr/fr/project/4/barrage-sur-la-meurthe-a-nancy/>

²⁵⁶ Lors de travaux de pose des supports de glycine une pétition des riverains a été lancée pour leur démolition (Jean-Marie Simon entretien en 1997, lors d'une visite de travaux).

mais surtout leur faisait perdre une partie des vues sur la rivière. Les travaux sont terminés depuis une vingtaine d'années, l'aménagement est accepté, reconnu, d'autant que les propos positifs venant de personnes extérieures sont nombreux. Cette opération relativement récente s'inscrit dans la lignée engagée en 1948 lors de la reconstruction du pont détruit par les troupes allemandes. Le pont profite de la technique, alors maîtrisée, du béton armé et une seule arche élevée permettra le passage de péniches de 1500 tonnes.



Photographie 13 : Le pont d'Essey, reconstruit après la Seconde Guerre mondiale (J.-M. Simon, novembre 2017)

La qualité paysagère incontestable de l'ensemble, du pont et des aménagements récents est celle d'un paysage agrandi, rectifié. Mais il a perdu le caractère pittoresque qui fut le sien. La carte postale du début du XX^{ème} siècle montre un paysage différent même si la pratique du canotage reste d'actualité sur le site. Les pentes des rives viennent mourir doucement dans l'eau, un ponton flottant permet d'accéder aux barques. Les végétaux sont variés (peupliers et saules), et ne relèvent pas d'un plan déterminé et confèrent un caractère rustique à l'ensemble.

Document 21: Rives de la Meurthe



Carte postale ancienne (collection particulière)

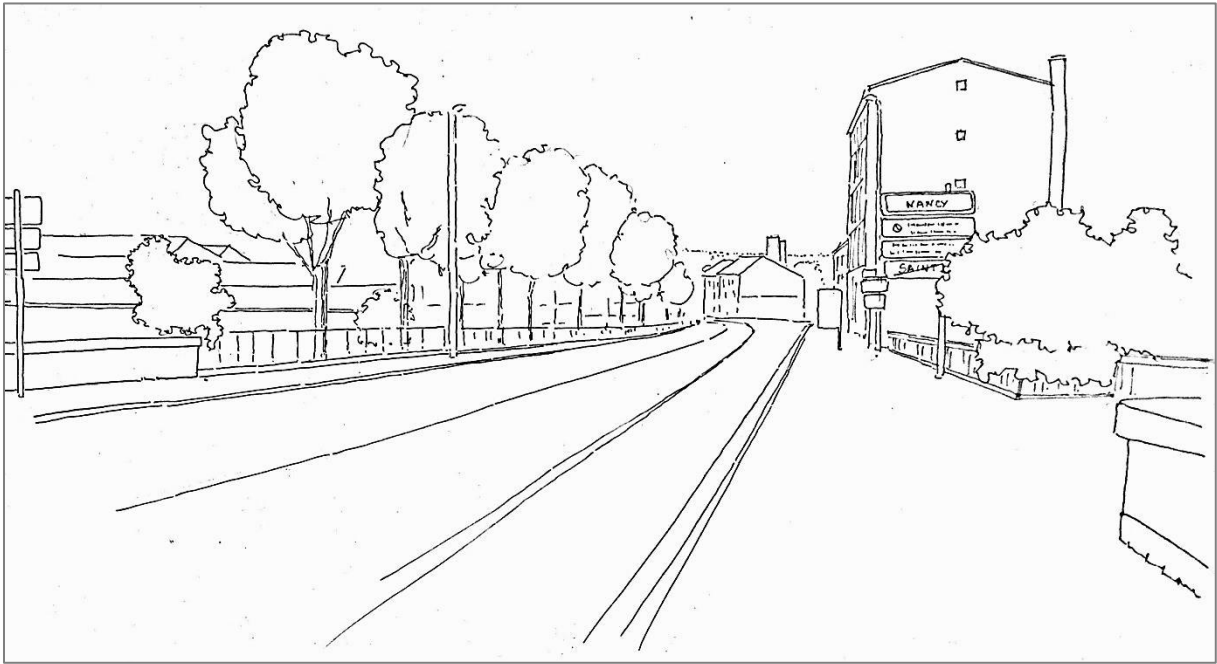
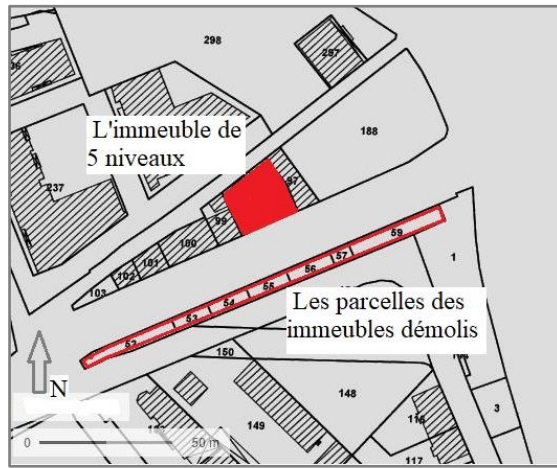


Figure 36 : L'entrée dans la ville de Nancy (J.-M. Simon, novembre 2017)

La première vue sur Nancy depuis le pont est décevante et illustre la situation paysagère de l'ensemble du quartier. En premier, l'horizon est beaucoup plus ouvert que celui offert dans la traversée de Saint-Max. Le côté gauche de la voie offre un horizon limité par un alignement d'arbres. Il masque non seulement les usines situées en contrebas, mais il conduit le regard vers le ciel avec son horizon doux, sans rupture brutale. Cet alignement occupe l'emplacement d'immeubles qui ont été démolis il y a quelques dizaines d'années²⁵⁷. Les parcelles étaient très étroites, six mètres, et ne permettaient pas d'envisager une réaffectation de ces boutiques et bureaux regroupés autour du pont. Leur démolition a permis d'aménager l'accès à la route de la digue sur laquelle donnent plusieurs immeubles locatifs et des maisons individuelles. Le talus en herbe permet de supprimer le soutènement et d'effectuer les plantations en alignement. En face, le processus diffère. Les parcelles plus larges ont permis la construction de petits immeubles au caractère urbain. Ce bel ensemble est malheureusement détruit dans les années soixante par un immeuble plus haut, plus large, écrasant de sa taille la maison voisine.

²⁵⁷ Lors d'une visite organisée en 2016, avec la Société d'Histoire de Nancy, un des participants a fixé un emplacement précis, environ à mi-pente et a signalé au groupe que là sur cette bande très étroite de terrain se trouvait le bureau dans lequel il avait exercé. Le paysage dont il parlait n'existait pas réellement, mais la charge émotionnelle faisait que tout le groupe fixait avec attention ce lieu qui avait disparu.



Document 22 : Les bâtiments démolis et l'immeuble de cinq niveaux (Géoportail, novembre 2017)

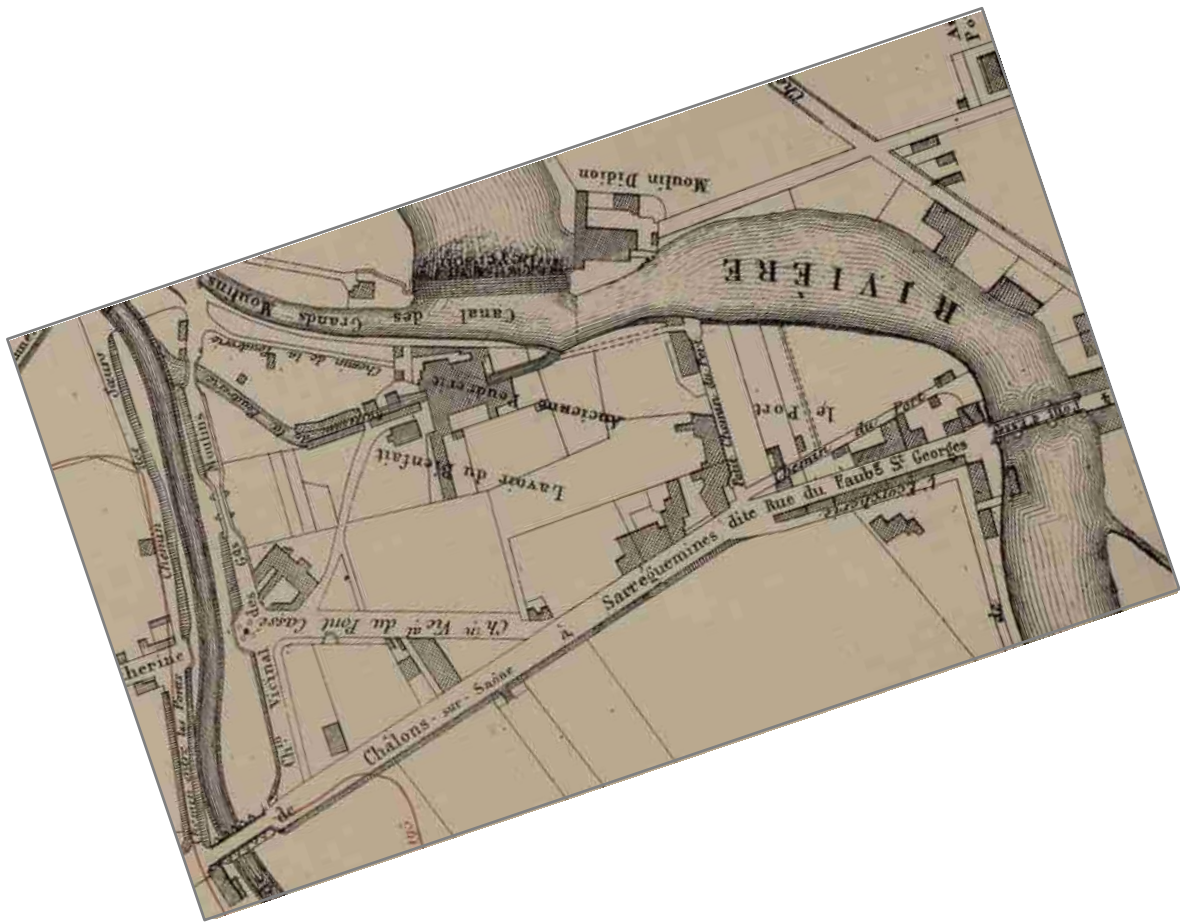


Figure 37 : L'impact visuel de l'immeuble de cinq étages (J.-M. Simon, novembre 2017)

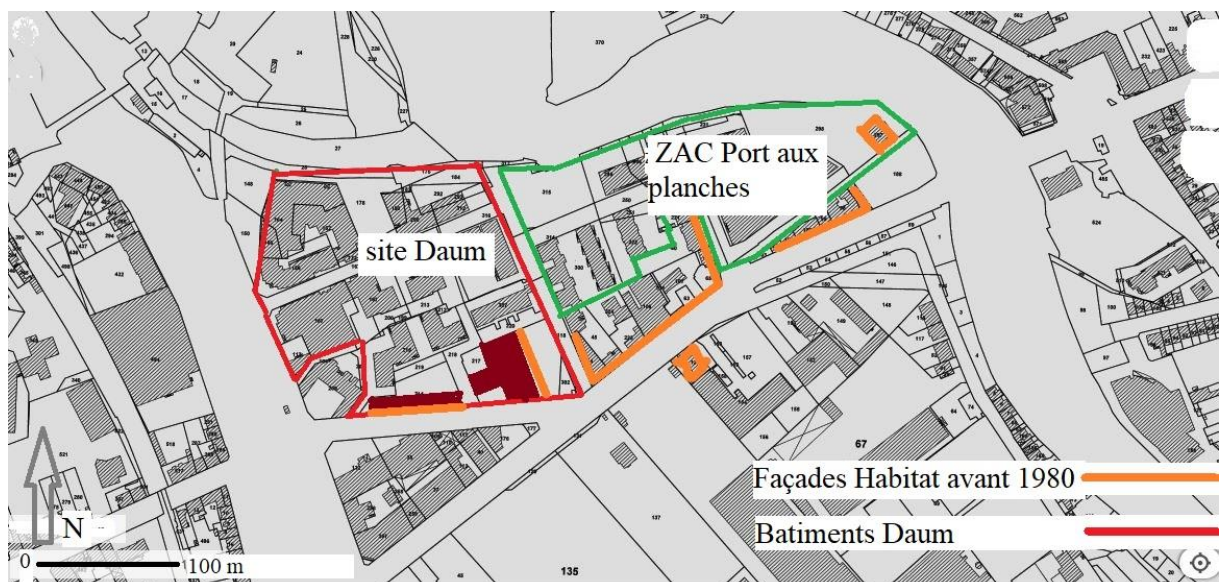


Figure 38 : Le nouvel accès à la rue de la digue (J.-M. Simon, novembre 2017)

A. 2. b. Le Port-aux-Planches



Document 23 : Extrait du plan de 1879, placé dans la même orientation que le doc.26 (A.M.N. 1_Fi_1535)



Document 24 : En vert, la ZAC du Port-aux-Planches ; en rouge le site de la cristallerie Daum. Le trait orange indique les bâtiments existants conservés (fond Géoportail, 2017)

L'ancien Port-aux-Planches situé en contrebas du pont était devenu un secteur d'habitat avec de petites maisons individuelles et quelques constructions destinées à des activités commerciales ou artisanales. Une zone d'aménagement concerté de 1,6 ha est créée en 2000 et l'Établissement Public Foncier Lorrain (EPFL), acquiert le foncier. L'architecte-urbaniste Marc Verdier²⁵⁸ est chargé des études. Une recherche d'opérateurs privés est engagée sous forme de concours pour quatre opérations de logements. Dès 2007, l'opération est terminée.



Photographie 14 : La rue du Port-aux-Planches en 2000 (photo EPFL)

Photographie 15 : La même rue en 2007 (photo EPFL)

Un soin particulier a été apporté aux questions de paysage par les différents intervenants, le maître d'ouvrage, l'architecte-urbaniste, et les architectes d'opération. Cet aménagement qui participe à la reconquête du quartier se veut exemplaire car il s'agit d'une nouvelle entrée de ville²⁵⁹. La première décision prise est d'entériner une contrainte imposée par les services de la navigation : le projet de rendre navigable la Meurthe est toujours d'actualité, du moins dans les procédures et règlements applicables, même si tous les intervenants sont convaincus que l'opération ne se fera plus. Le passage des péniches aurait exigé une rectification aux abords du pont de la Meurthe. Dans cette perspective une large bande à proximité de celui-ci est rendu inconstructible dans le cadre d'un règlement. Le projet de la ZAC du Port-aux-Planches laisse donc une surface en herbe sur laquelle seul subsiste l'ancien bâtiment du club de canoë. L'architecte reconnaît que ce règlement destiné à disparaître lui a été très utile pour assurer le maintien d'un espace vert et des vues sur la Meurthe.

Les 132 logements de la ZAC sont répartis en cinq petits collectifs et en huit maisons de ville. Tous les bâtiments sont assez proches les uns des autres, mais les dispositions tentent

²⁵⁸ Marc Verdier, architecte formé à l'école d'architecture de Nancy, commence sa carrière au CAUE des Vosges où il est chargé d'animer dans les années 1990 l'un des tous premiers plans de paysage de France dans la vallée de la Plaine.

²⁵⁹ Article de Benoit Gaudibert : « Le nouveau Port aux Planches » dans l'Est Républicain du 18 décembre 2002.

d'offrir de nombreuses vues sur la Meurthe. Bien qu'il n'y ait eu que deux opérateurs immobiliers, le fractionnement en petites opérations est imposé pour générer une diversité²⁶⁰ de formes et répondre au souci de mixité, au moins dans la taille des logements. Lors du concours engagé pour attribuer les lots, une attention toute particulière est portée aux parties hautes des bâtiments, car le cahier des charges précise que les bâtiments doivent avoir une toiture ou une couverture adaptée au site. Les réponses sont variées et introduisent une diversité qu'ignorent les ZAC précédentes. À l'issue du concours des concertations, voire des négociations se poursuivent jusqu'au dépôt du permis²⁶¹. Ainsi l'immeuble dénommé Villa d'Artimont²⁶² abritant 42 logements a été conçu pour marquer l'entrée du site. Le terrain du Port aux Planches est relativement exigu et bordé des séquences d'immeubles érigés le long des principales voies, il est donc peu visible et un soin particulier est apporté au traitement de cet angle. Le bâtiment fait 17 m, il est donc plus élevé que les immeubles voisins mais sans donner d'impression d'écrasement. Les balcons sur l'angle offrent aux résidents une vue sur le quartier, valorisent l'angle du bâtiment et soulignent l'entrée dans l'opération.



Figure 39 : L'immeuble central légèrement en retrait annonce le quartier, masqué par des maisons et immeubles anciens (J.-M. Simon, novembre 2017)

²⁶⁰ Cette exigence a rebuté certains opérateurs jugeant les opérations trop petites et donc moins rentables, et ils ne firent pas de propositions. Entretien avec Marc Verdier en 2016 lors de la préparation pour la visite organisée avec la Société d'Histoire de Nancy.

²⁶¹ Entretien avec Marc Verdier en mars 2016.

²⁶² Architectes Jean-Luc André, Olivier Bourbon, Francis Moulet.

Une autre exigence porta sur le travail d'accompagnement des façades des bâtiments conservés. Une parcelle disponible n'offrait pas des conditions économiques suffisantes pour engager l'opération ; aussi pour ne pas laisser un pignon borgne de plusieurs niveaux la parcelle fut vendue avec une autre beaucoup plus « rentable » pour l'opérateur.



Figure 40 : L'immeuble s'adosse au mur pignon du bâtiment HBM. (J.-M. Simon, novembre 2017)

Le volume du bâtiment s'inscrit parfaitement en continuité des Habitations à Bon Marché construites au début du XX^{ème} siècle. Il s'adosse au grand mur pignon en attente, et propose des façades animées par des balcons et des ouvertures. La grande toiture qui protège la terrasse de l'étage regarde vers la Meurthe et le paysage. Ce bâtiment marque la fin de la séquence qui vient de l'avenue du XX^e corps, dénomination de la route de Château-Salins sur le territoire de Nancy. L'architecture est contemporaine avec des baies importantes et des relations intérieur/extérieur déclinées à l'échelle de chaque logement. Ces balcons et terrasses attestent d'une certaine recherche, et répondent aux attentes des habitants : bénéficier d'un prolongement extérieur que chacun s'approprie à sa façon. On constate une évolution du traitement de ces balcons, le fleurissement traditionnel est toujours présent mais on voit également apparaître des traitements plus « naturels ou sauvages », faisant appel à des graminées, des bambous ou autres espèces ligneuses permettant de recréer une apparence plus libre que les traditionnels géraniums. La comparaison avec les façades des bâtiments du début du XX^{ème} siècle montre un lien différent avec l'extérieur. La façade n'est plus un mur uniforme, continu, régulièrement percé de fenêtres, des communications donnent accès à des surfaces extérieures qui paraissent grandir avec les revenus des propriétaires.

Les architectes d'opération se sont aussi fortement investis dans leur projet, et leurs propos traduisent certaines prises en compte de la dimension paysage. Ainsi Nadine Stelmaszyk qui conçoit les deux immeubles situés en front de Meurthe et les huit maisons de ville bâties pour le groupe Icade présente ses projets à partir d'images qui montrent son mode d'approche du paysage.

« Pour le développement du quartier de Port-aux-Planches à Nancy, au sein de cette nouvelle ZAC, vont s'ériger des bâtiments de logements de facture maritime (îlots 1 et 2) affirmée par le détachement d'un attique en duplex à l'abri de toitures élancées et aux terrasses périphériques généreuses. Le corps principal serti de débords de dalle comporte une faille transparente qui prolonge les vues depuis le cœur d'îlot jusqu'à la Meurthe, élément majeur du paysage à même de fédérer ce futur ensemble urbain... La force du projet des îlots 1 et 2 en front de Meurthe s'appuie sur la géométrie évidente de la rivière à cet endroit, une courbe tendue d'ouest en est.²⁶³ »

Le paysage est d'abord une chance pour les habitants, et il faut le donner à voir ainsi les couloirs offrent les vues sur la Meurthe, y compris pour les personnes extérieures au bâtiment car la vue est traversante. À une autre échelle, l'implantation courbe des bâtiments accompagne la rivière. Au-delà de ces liens concrets, l'architecture du bâtiment se veut de facture « maritime » : les grands balcons de bois rappellent les ponts, et les attiques en duplex placées légèrement en retrait suggèrent la passerelle du commandant... Cette approche est cependant très éloignée des conceptions du paquebot utilisées par Le Corbusier ou A. Lurçat au Haut Rivage à Saint-Max. Ici, au Port aux Planches le paquebot n'est pas une référence pour revendiquer une indépendance au site et l'existence d'un style international. Au contraire, il est là pour s'inscrire sur le lieu de ce nouveau quartier.

Le quartier du Port-aux-Planches montre que des préoccupations relatives aux paysages sont présentes dans les réalisations et produisent un quartier présentant des qualités que l'on ne trouve pas sur les opérations voisines. Sur la ZAC Daum (cerclée en rouge dans le document 26), 1,6 hectare bâti entre 1997 et 2007, la composition est plus urbaine, les opérations immobilières moins variées sur le plan architectural. On est cependant loin d'un grand ensemble, les immeubles recréent des rues et des placettes avec leur alignement et leurs corniches continues. L'impression de densité est plus forte et le paysage environnant moins pris

²⁶³ Description tirée de la présentation du projet dans le *Moniteur des travaux publics*, (en ligne) après 2017. http://architopik.lemoniteur.fr/index.php/realisation-architecture/cyrene_ii_villas_canoitiers/2894

en compte. Beaucoup de ces immeubles se mirent dans la Meurthe, localement élargie par la présence en aval du barrage de régulation des crues.



Photographie 16 : L'immeuble des canotiers, architecte Nadine Stelmaszyk.
(Photographie Site internet Nadine Stelmaszyk, novembre 2017)

0 0

0

A. 2. c. La cristallerie Daum et les établissements Nordon

En empruntant le pont en direction de Nancy, à travers le jeune alignement d'arbres, on aperçoit de longs bâtiments industriels couverts des tuiles mécaniques rouges qui caractérisent les bâtiments industriels d'avant la Seconde Guerre mondiale.

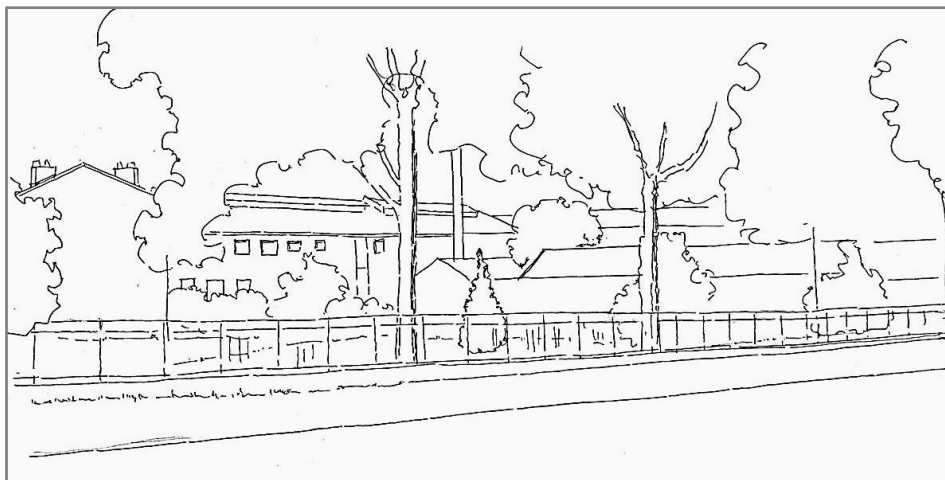


Figure 41 : Vue sur le côté sud depuis le pont d'Essey (J.-M. Simon, novembre 2017)

Durant ce travail, une des hautes cheminées a été démontée pour libérer le terrain nécessaire à la création d'un ensemble d'une soixantaine de logements sur le côté sud de l'avenue du XX^{ème} corps. Les établissements industriels vendent une partie de leur foncier pour la réalisation de logements ou d'équipements, comme la maison de l'emploi ou l'immeuble voisin à vocation tertiaire. La plus grande emprise foncière, appartenant au groupe Nordon, fait l'objet de ventes ponctuelles, comme la maison alsacienne construite par l'industriel Fruhinholz. Cette maison est construite à partir d'éléments de la maison familiale construite dans la région de Schiltigheim et que l'industriel a pu ramener à Nancy vers 1920.



Fig 42 : Maison Fruhinholz (J.-M. Simon, nov. 2017)

La maison est protégée depuis 1993 par l'inscription des façades et des toitures sur la liste des monuments historiques. Les habitations pour les ouvriers aujourd'hui détruites furent aussi réalisées avec des pans de bois rappelant l'Alsace qu'Adolphe Fruhinholz a quitté après l'annexion en optant pour la France.

L'usine occupait tout le côté sud de l'avenue et le parc en partie centrale existe toujours. Le « chalet » du propriétaire s'y trouvait s'intercalant entre les bâtiments industriels et des cités

hébergeant le personnel²⁶⁴. L'usine aujourd'hui occupée par le groupe Nordon n'occupe qu'une partie restreinte du site. Le parc est en friches et offre un espace vert exceptionnel dont la vocation est d'être urbanisé à moyen terme. À l'est les cristalleries de Nancy occupaient l'espace jusqu'à la rue de la digue. Fermées depuis plusieurs dizaines d'années une opération de construction de logements y est engagée en 2017. Elle se déroule dans la cour, espace constructible rapidement, contrairement à d'autres lieux exigeant des travaux de dépollution. Ces ventes fractionnées pour des raisons économiques ont l'avantage de favoriser des opérations mesurées, adaptées aux lieux.

En face, l'usine Daum a fait l'objet d'une reconversion complète. Le bâtiment principal, « la cathédrale », est conservé avec un magasin d'usine et quelques ateliers à l'étage. Le long bâtiment qui longe la rue des cristalleries est reconverti en logements et les ateliers démolis ont permis la réalisation de plusieurs opérations immobilières.

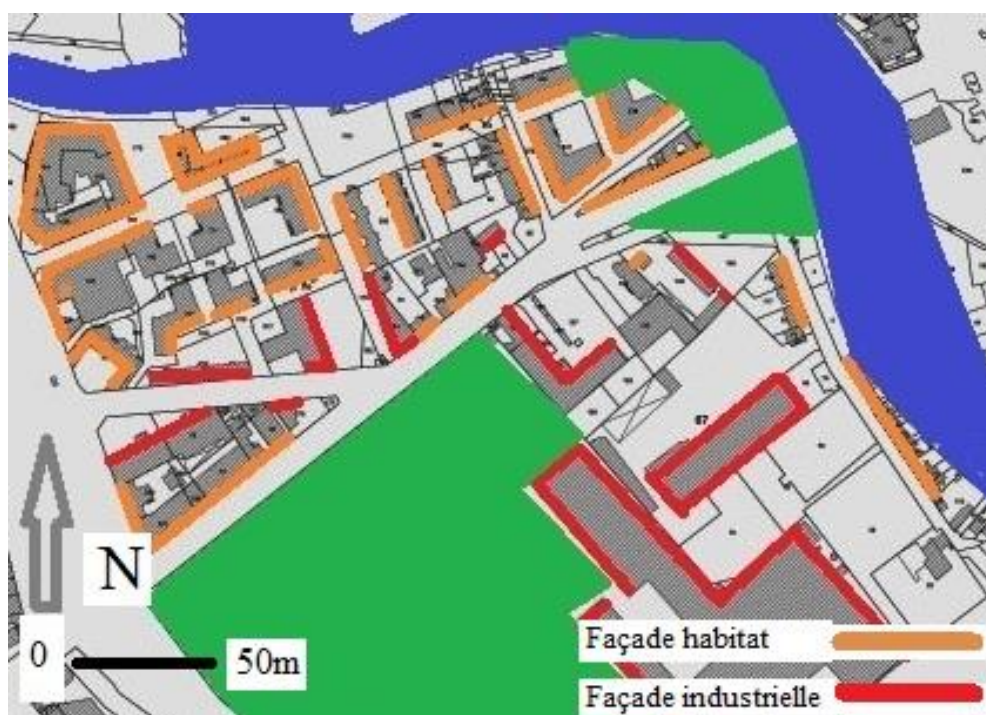


Figure 43 : L'avenue du XX^{ème} Corps. En rouge, façades ayant conservé leur aspect industriel. En orange, façades d'immeubles d'habitation. (Fond de plan géo portail. J.-M. Simon, novembre 2017).

²⁶⁴ Ces cités étaient qualifiées d'alsaciennes, y compris sur les documents officiels présentant l'usine. Le bâtiment principal tout en longueur présentait sur les longs pans des structures à pan de bois rappelant les colombages.

Les différences avec l'avenue Carnot sont très importantes. Grandes parcelles de forme compacte pour l'activité industrielle, forte présence végétale liée aux plantations sur l'espace public mais aussi sur quelques parcelles privées. Contrairement à l'avenue Carnot, pas d'alignement strict des bâtiments. Les implantations paraissent aléatoires à l'exception de quelques rares séquences. Les discontinuités du front bâti permettent des vues en second plan et laissent entrevoir du logement ou des bâtiments industriels. Les faitages de toitures n'offrent pas de direction privilégiée, certains sont perpendiculaires à la voie, d'autres toitures sont à quatre pentes. Ces pentes de toitures sont parfois très fortes comme sur la maison alsacienne ou « la cathédrale » de l'usine Daum (figure 43). La voie elle-même semble remise en question, car une patte d'oie ambiguë interroge le promeneur.

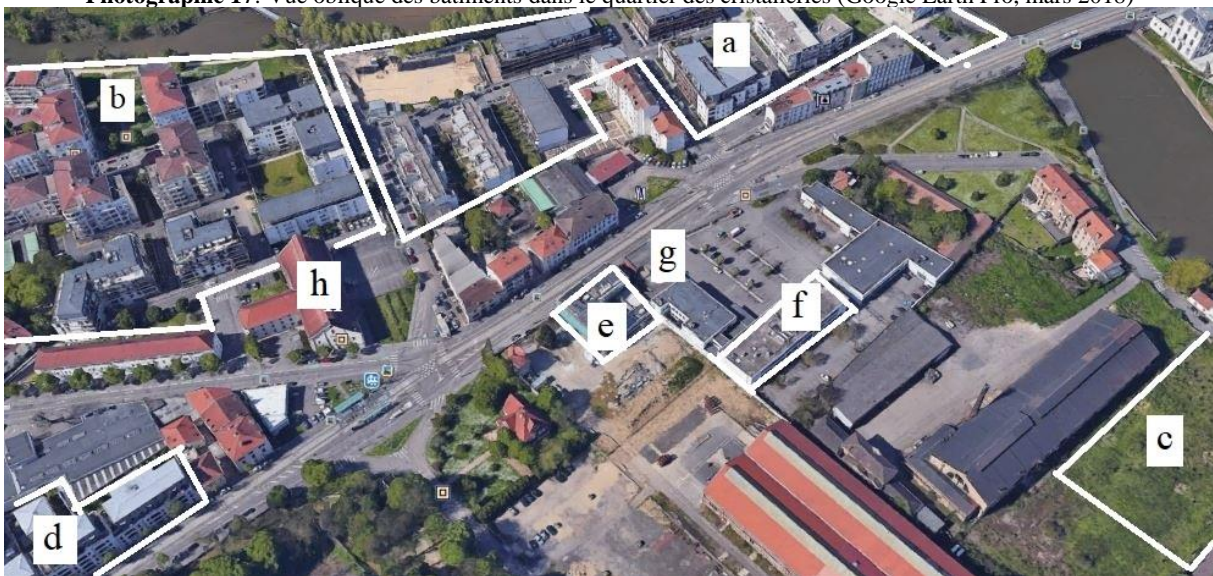


Figure 44 : la patte d'oie entre l'avenue du XX^{ème} Corps et la rue des cristalleries (J.-M. Simon, novembre 2017).

L'avenue du XX^{ème} corps paraît plus importante : plus large elle offre des points de fuite, la cathédrale que l'on reconnaît à ses clochetons, puis plus loin la tour Joffre Saint- Thiébaud. La rue des cristalleries, plus étroite que la précédente, est bordée par le long bâtiment des établissements Daum transformés en logements. Elle est plantée de jeunes arbres d'alignement renforçant l'impression de caractère résidentiel, mais cette impression est vite contrariée par les bâtiments que l'on découvre sur le côté sud de la rue où immeubles d'habitation et ateliers encore couverts en sheds se mêlent.



Photographie 17: Vue oblique des bâtiments dans le quartier des cristalleries (Google Earth Pro, mars 2018)



| | | | |
|----------|---|----------|--|
| a | ZAC du Port aux Planches, avec recherche de vues sur la Meurthe. | e | Bâtiment à vocation tertiaire en cours de construction, avec un parement brique. |
| b | La ZAC Daum, immeuble élevé, composition de type urbain, axes ; angles... | f | Maison de l'emploi construite dans les années 1990 avec parement brique. |
| c | Opération en cours en 2018 sur les terrains de la cristallerie de Nancy. | g | Immeubles des années 1930 en brique ayant suscité les parements brique en e et f |
| d | Opération de logement locatif, immeuble avec forte valorisation de l'angle. | h | La « cathédrale », la grande halle des usines Daum, ateliers accueillant du public. |

A. 2. d. Le Bras Mort

Au fil du temps les dépressions qui drainaient l'eau appelées « mortes » en Lorraine, sont comblées, seul le bras mort subsiste et a fait l'objet de travaux. Il peut désormais servir pour des courses de canoë-kayak, mais il est avant tout un canal de décharge en cas de crue. Du point de vue paysager il constitue une coupure verte dans la trame urbaine. Non seulement ses berges rectifiées sont traitées en herbe, mais les rues qui le longent sont abondamment plantées d'arbres à hautes tiges, des marronniers plantés au milieu du XIX^{ème} siècle.



Document 25 : Les amoureux, tableau d'Émile Friant 1888 (Musée des Beaux-arts de la ville de Nancy, Wikipédia, 2017)

Le tableau d'Émile Friant rend compte de l'ambiance. La passerelle métallique est aujourd'hui remplacée par un pont en béton armé, mais l'ouvrage de pierre de taille en face du couple existe toujours. Les arbres de haut jet sont des marronniers toujours présents. Dans le lointain les bâtiments des moulins ont été considérablement modifiés et agrandis au début du XX^{ème} siècle. L'impression de calme que suggère le tableau est encore perceptible aujourd'hui en dépit de l'agrandissement du pont et du trafic automobile qui bouleverse l'ambiance sonore.



Photographie 18 : Le long du bras mort la faune est présente et illustre une cohabitation que l'on retrouve dans le bâti. (J.-M. Simon, novembre 2017)



Photographie 19: Les grands moulins dans l'axe du bras mort. (J.-M. Simon, novembre 2017).



Photographie 20 : Bâtiments d'activités et d'habitation coexistent. (J.-M. Simon, novembre 2017)

L'espace du bras mort, avec les voies qui le longent constituent un véritable couloir d'espace « naturel ». De plus, des bâtiments d'activités ont été maintenus, parfois transformés pour des activités plus compatibles avec le milieu urbain, carrosserie, commerce de gros...

Du côté nord, les grands moulins offrent un front bâti exceptionnel : l'édifice conçu par l'architecte P. Lebourgeois est détruit en 1944 et reconstruit par les architectes J. et M. André à partir de la même dalle. Aujourd'hui il n'est plus utilisé pour une activité de meunerie, mais sa valeur patrimoniale reconnue lui évite une démolition et incite à une réaffectation, qui tarde à venir.

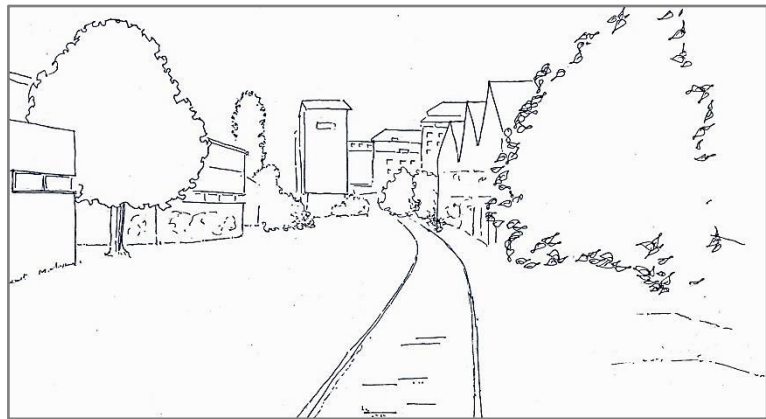
Vers le sud avant le barrage avec la Meurthe, le bras mort coule en contrebas du vaste terrain en friches de l'usine Nordon. Il longe à l'ouest divers établissements scolaires récents : le Centre de Formation des Personnels Territoriaux (CNFP), le restaurant universitaire et un bâtiment des anciens abattoirs aménagé pour héberger le club de canoë-kayak, connu pour la performance de ses athlètes.

A. 2. e. L'ancienne voie ferrée

Parallèlement à la voie verte, quelques dizaines de mètres plus loin, en direction du centre-ville, le transect coupe l'ancienne voie ferrée qui desservait les abattoirs, les usines et les entrepôts du site. La gare Saint-Georges occupait 8 hectares. Elle est fermée en 1997 et le site est acquis par l'EPFL auprès de la SNCF entre 1997 et 2000. Ce foncier permet d'engager la deuxième ZAC rives de Meurthe. Mais la partie nord de l'emprise ferroviaire, qui est un linéaire assez étroit, est conservé en l'état dans le cadre d'un projet de futur boulevard urbain²⁶⁵.

Ce terrain vague peu visible depuis la route indique une forme particulière dans le parcellaire. La très longue courbe au grand rayon de courbure donne un point de vue sur les silos des grands moulins, mais aucune sortie latérale n'est visible. Le linéaire est fermé par des clôtures qui rendent l'espace inaccessible depuis les parcelles. L'activité s'est tournée du côté du bras mort y compris pour les bâtiments industriels visibles sur la droite. La Maison des jeunes et de la culture située à droite est desservie par une cour située à l'ouest.

Figure 45 : L'ancienne voie ferrée vue en direction du nord (J.-M. Simon, novembre 2017)



Cet espace, chemin de traverse, accueille des tags et peintures murales d'autant plus présentes que l'on s'y enfonce. Les arbustes et arbrisseaux sauvages se développent et atténuent le caractère hétérogène des clôtures et façades qui donnent sur les arrières. Ce paysage risque de devenir celui du futur boulevard urbain, qui est dans un premier temps considéré comme un simple couloir de circulation. Le journal local, l'Est Républicain indique que « *ce boulevard n'en sera pas vraiment un. Il s'agira plutôt d'une rue avec une voie de circulation dans les deux sens* »²⁶⁶.

²⁶⁵ La réalisation de ce projet se heurte à la proximité des silos des Grands moulins qui maintiennent une activité de stockage. Des contraintes de sécurité imposeraient la création d'un système de protection onéreux qui ne paraît pas justifié au regard de la baisse d'activité du site.

²⁶⁶ Est Républicain du 23 septembre 2016

A. 2. f. La rue Henri Bazin

La rue Henri Bazin est pratiquement parallèle à l'avenue du XX^{ème} corps, mais les deux voies offrent des paysages contrastés. L'avenue du XX^{ème} corps est la voie ancienne pour aller à Château-Salins et elle est suffisamment large pour accueillir le tramway. La rue Henri Bazin prolonge la ville de Stanislas et s'inscrit dans l'axe du pont d'Essey. Cette voie moins large que la précédente avait pourtant vocation à devenir l'entrée principale de Nancy²⁶⁷. Les côtés de cette voie sont bordés dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle d'immeubles de rapport destinés à loger les ouvriers qui travaillent dans le quartier. Les façades d'immeubles sont d'une grande simplicité, avec de faibles percements par rapport aux surfaces de maçonnerie. Aucun décor de pierre de taille pour les entourages de portes et fenêtres, et la façade se réduit à un enduit simplement taloché.

En face de ces immeubles de rapport sont construits un hôtel particulier accolé à la voie ferrée et les écoles Saint-Georges, bâtiments à l'architecture soignée de style néo-classique. Autrefois situées dans la porte Saint-Georges, la ville a fait le choix de les implanter dans le quartier industriel où les besoins étaient les plus importants. Cette rue Bazin sépare le secteur industriel de plusieurs rues : de Dieuze, César Bagard, Gilbert de Pixérécourt, de l'abbé Lemire, Sébastien Leclerc, où se construisent des logements en faveur des ouvriers. Petites séquences de trois à quatre maisons en accession à la propriété²⁶⁸ ou opérations plus importantes de logements, engagées par les Habitations Bons Marchés, en collectifs, rue de Dieuze ou en individuels, rue Sébastien Leclerc. Récemment, à l'angle de la rue de Dieuze et de la rue Bazin, un bâtiment d'architecture contemporaine a été construit par le département des Vosges pour les étudiants vosgiens. Il « compose » assez bien avec son environnement, apporte un traitement d'angle et respecte les volumétries voisines tout en apportant des éléments de modernité par ses matériaux.

²⁶⁷ Il semble que cette voie n'a pas joué de rôle significatif, car les ponts nécessaires en particulier pour franchir le bras mort n'ont jamais été réalisés de façon satisfaisante, d'où le nom porté Rue du pont Cassé. Ce n'est que dans les années 1960 que le pont actuel est créé.

²⁶⁸ La ville de Nancy fut un lieu d'expérimentation du logement ouvrier, avec des sociétés coopératives ouvrières destinées à l'accession à la propriété, d'abord dans une tendance anarchiste. Mais elles furent reprises au début des années 1910 par un mouvement du catholicisme social sous la houlette de Monseigneur Thouvenin. Le mouvement HBM fut aussi particulièrement actif entre les deux guerres mondiales. (Mengoti, 1994)



Photographie 21 : La rue Bazin vers l'est (J.-M. Simon, octobre 17)



Photographie 22 : Maisons ouvrières rue de Dieuze (J.-M. Simon, octobre 2017)



Photographie 23 : Immeuble HBM, rue de Dieuze (J.-M. Simon, octobre 2017)

La rue Bazin est une route étroite, mais largement arborée et les platanes sont dégagés de la base pour maintenir de la lumière dans les rez-de-chaussée. Les immeubles de rapport sont des opérations privées de quatre niveaux. Les écoles sont visibles du côté droit de la photo et l'on identifie le fronton qui marque traditionnellement l'entrée.

Les maisons individuelles réalisées par une coopérative ouvrière vers 1910 sont au nombre de trois, au centre de la photo. L'acquisition de la parcelle fixait le cadre de l'opération. La modénature est un peu plus riche avec de légères saillies ménagées dans les encadrements.

L'immeuble construit par l'architecte Mazerand en 1934 offre une façade particulièrement travaillée.



Photographie 24 : Le fronton de l'immeuble HBM (J.-M. Simon, octobre 2017)



Photographie 25: Immeuble de logements étudiants (J.-M. Simon octobre 2017)



Photographie 26 : La jonction entre immeubles (J.-M. Simon, octobre 2017)

Des bandeaux horizontaux relient les linteaux de pierre taille qui sont cintrés et munis d'une clef. Un fronton sur l'axe de l'entrée donne la composition verticale alors que le tympan reçoit un beau motif de la période arts décoratifs.

L'immeuble à l'angle des rues Bazin et de Dieuze renoue avec une tradition de l'immeuble de ville, car l'angle reçoit une façade rideau sur toute la hauteur. Les façades sont portées par un socle de pierre de taille agrafée. Un soin particulier est apporté à la jonction avec l'immeuble voisin. Quatre types de balcons se superposent, le dernier balcon laisse apparaître le ciel tout en maintenant une ligne d'horizon continue avec l'immeuble voisin ; a contrario le socle, est totalement fermé.



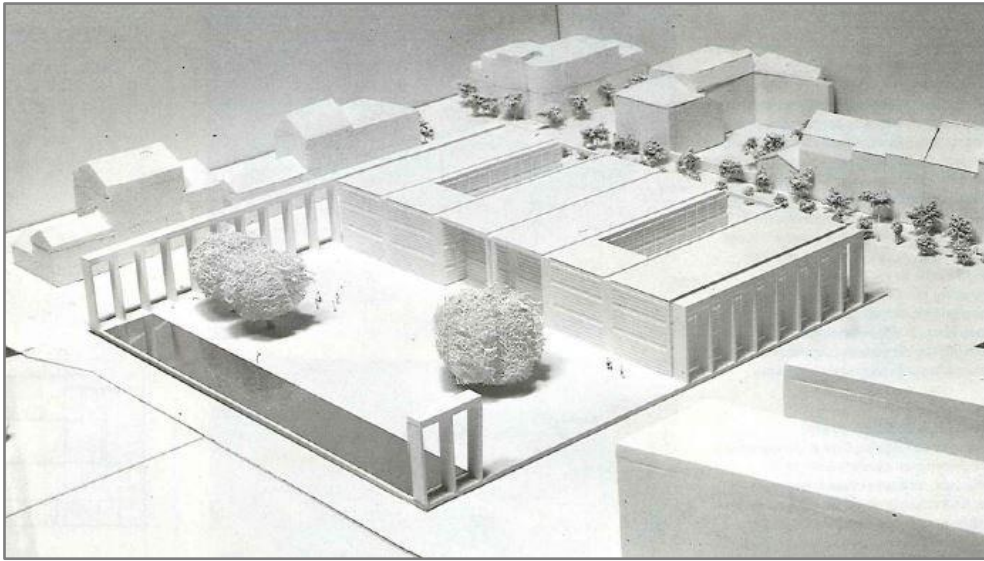
Photographie 27 : La rue Bazin en direction de la porte Sainte Catherine (J.-M. Simon, octobre 2017)

La rue Bazin est la limite nord de la première Zone d'Aménagement Concertée engagée pour la requalification du quartier. Le règlement de la ZAC²⁶⁹ prévoyait que la parcelle d'angle soit occupée par un bâtiment en L assurant l'articulation entre la rue Henri-Bazin, axe de la ville baroque, et la rue Sébastien Lepage qui menait à la partie principale de la ZAC. L'implantation de l'école d'architecture, qui était logée dans un bâtiment provisoire à Villers-lès-Nancy, était pour tous les partenaires l'occasion de donner, avec deux autres écoles, une première image positive de la ZAC. Ces constructions devaient relancer l'intérêt pour ce quartier oublié, et paupérisé.

Parmi les architectes retenus pour participer au concours, Livio Vacchini propose une esquisse qui « *prouve qu'il n'a pas lu le règlement mais compris le site* » (Vigato, 1996). Lors de la première phase du jury, l'architecte propose d'implanter le bâtiment de forme rectangulaire, mis en proportion grâce au modulator, parallèlement à la rue Henri Bazin. Cette disposition comportait un Parvis devant l'entrée de l'école et répondait à la volonté de l'architecte de s'inscrire dans la continuité de l'urbanisme du XVIII^{ème} siècle. Pour répondre au règlement, dans la deuxième phase du concours, l'architecte plaça le bâtiment le long de la rue Lepage et développa une colonnade le long de la rue Henri Bazin. Cette solution qui ne répond pas aux attentes du règlement pouvait cependant être admise comme conforme, dès lors que le portique est considéré comme faisant partie du bâtiment. Ce portique va progressivement disparaître pour être remplacé par ces longs « cils » orientés vers l'espace XVIII^{ème} et le centre de Nancy.

²⁶⁹ Le règlement de la ZAC a été assuré par Rémi Butler architecte, et son confrère, l'urbaniste paysagiste Alexandre Chemetoff.

La maquette de cette seconde phase montre que l'école se referme sur elle-même, par rapport à son quartier immédiat, et s'ouvre sur la ville au-dessus du canal. Mais cette maquette nous informe aussi sur les intentions de l'architecte en matière de plantations.



Document 26 : Photo de la maquette de l'avant-projet de l'école d'architecture par Livio Vacchini
(Photo collection particulière)

Quelques arbres à haute tige sont envisagés sur le parvis, des alignements existent rue Bastien Lepage, mais de l'extérieur le bâtiment et sa colonnade ne sont pas masqués par de la végétation. Livio Vacchini s'opposera vainement aux plantations d'alignement réalisées par la ville pour atténuer les critiques des nombreux opposants au projet. Les habitants des logements situés au nord ne supportent pas ce bâtiment²⁷⁰. Pendant les quelques années de chantier, leurs logements exposés plein sud ont bénéficié d'un soleil que les fines lames de béton, les « cils » leur reprennent sans raison apparente. Les plantations d'alignement sont là pour tenter d'adoucir l'impact de ces éléments qui les privent d'un bien essentiel, le soleil.

Une autre démarche est tentée par les opposants aux projets au titre d'une atteinte aux paysages dans l'esprit de l'article R 111-21 du règlement national d'urbanisme. Maître Bouvier engage une démarche auprès du tribunal administratif pour non-respect du règlement d'urbanisme de la ZAC : « *Le bâtiment de l'école d'architecture, volumineux, massif et d'allure carcérale portera atteinte à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites et aux paysages naturels et urbains...* », mais le tribunal administratif ne donne pas suite à la requête²⁷¹.

²⁷⁰ Entretien avec des riverains en 1998 dans le cadre de mes activités professionnelles.

²⁷¹ Cité dans l'Est Républicain du 21 septembre 1994, rubrique Justice. Signée : PM

A. 2. g. Les berges du canal de la Marne au Rhin

Les rives ouest

Le pont mobile est une infrastructure originale, permettant une vue d'ensemble sur le port Sainte-Catherine. Au nord, la rive est a conservé un paysage caractérisé par deux silos²⁷² reconvertis en logements. Les constructions sont très proches du canal mais situées en contrebas en raison du niveau de celui-ci en forte surélévation. Entre les deux silos, des maisons HBM et un petit collectif donnent naissance à un quartier résidentiel. Mais l'image reste éloignée de celle des nouveaux quartiers. Les silos par leurs dimensions et leur verticalité s'opposent à l'horizontalité du canal et donnent naissance à une séquence paysagère.

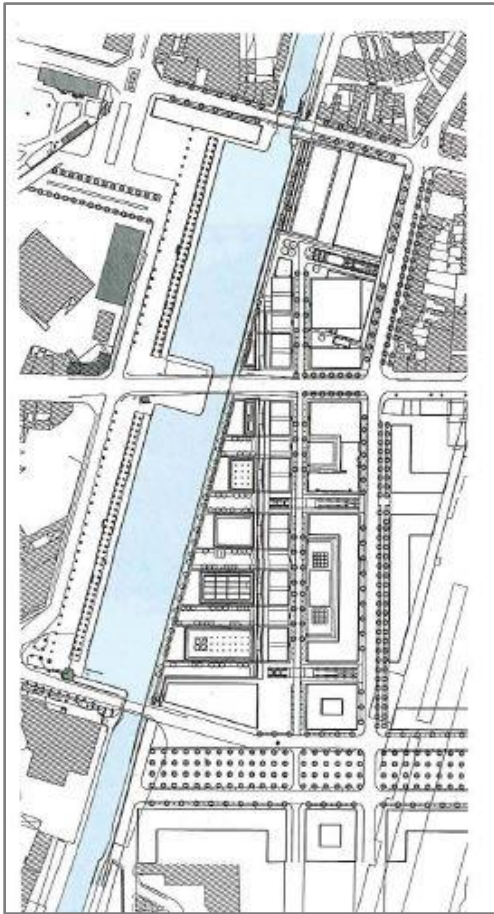


Figure 46 : Le canal vu en direction du nord depuis le pont mobile (J.-M. Simon novembre 2017)

Au sud, toujours sur la rive est, le paysage est différent, tout y est (encore) neuf et fortement composé. Passée l'école d'architecture se trouvent deux autres écoles. L'École Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux (EEIGM), a été conçue par les architectes Durand, Menard, Thibault. Ils affirment que l'école tient compte du voisinage de diverses façons. D'abord par la hauteur identique à celle de l'école d'architecture, ensuite par la façade de rez-de-chaussée, rue Bastien Lepage, qui est en alignement avec l'école d'architecture. Cependant en partie supérieure et en façade ouest, le bâtiment est orienté dans la même direction que l'école voisine, l'École Nationale Supérieure en Génie des Systèmes Industriels (ENSGSI). Conçue par Laurent Baudoin et divers jeunes architectes issus de l'École d'architecture de

²⁷² Le premier silo, au sud, a été construit par l'architecte G. Vallin, fils d'E. Vallin architecte reconnu de l'École de Nancy

Nancy (1997), elle aussi fait référence à l'école d'architecture en utilisant, en façade, les mêmes éléments de béton blanc. Ainsi, les trois écoles, bien que construites par des équipes différentes, ne sont pas étrangères l'une à l'autre.



Entre les écoles, puis les petits immeubles, et le canal, A. Chemetoff propose la réalisation de sept jardins d'eau permettant de passer de l'inclinaison du canal à l'orthogonalité avec les avenues du XX^{ème} corps et de la Mothe. Les sept bassins sont de taille croissante et séparés du canal par une allée nord/sud. Latéralement des voies piétonnes et des trémies d'accès aux parkings souterrains organisent le quartier et donnent les dimensions aux immeubles.

A. Chemetoff est paysagiste architecte urbaniste, c'est sans doute le croisement de ces compétences qui lui permet d'engager cet aménagement dans lequel les jardins sont comme la matrice du plan du quartier.

Document 27 : Plan des jardins d'eau (AMC n°79, avril 1997)

Une série de cinq petits immeubles font face aux jardins et présentent un front continu tout en conservant une diversité architecturale. Une exigence toute particulière a été apportée à cette « grande façade » qui regarde la ville ancienne. Un « club » de maitres d'œuvre constitué par la ville de Nancy a permis de coordonner les projets des cinq architectes retenus et qui ont assuré la maîtrise d'œuvre de cinq programmes de même importance²⁷³.

²⁷³ Entretien avec Alain Barbillon, architecte de la ville de Nancy en mai 2010.



Figure 47 : Vue des petits immeubles de logements ou de bureaux, rive droite (J.-M. Simon, novembre 2017)

Ces bâtiments constituent un front sans bloquer les vues et donnent une bonne image du nouveau quartier. Dans la réalité, ces immeubles présentent, en raison des jardins qui se trouvent à leur pied et de leur hauteur limitée, une faible densité. Les vues sur le canal depuis les logements et les nombreuses terrasses sont agréables. Ces qualités ne se retrouvent malheureusement pas dans les immeubles situés à l'arrière, car il a fallu trouver les promoteurs et tenter d'équilibrer le bilan de la ZAC.

Les Bâtiments industriels de la rive est



Figure 48 : L'ancienne usine Spico, aujourd'hui archives municipales (J.-M. Simon, novembre 2017)

Sur la rive ouest subsistent quelques éléments de patrimoine industriel. À l'extrémité de la rue Bazin, à proximité immédiate de la porte Sainte-Catherine, un bâtiment industriel

reconverti accueille le Ballet de Lorraine et les archives municipales. Ces activités occupent l'ancienne usine de chaussures Spico qui employa jusqu'à 215 personnes et qui a fermé en 1935. L'usine comporte plusieurs étages, ce qui facilite l'intégration avec les immeubles voisins destinés à l'habitation. L'architecture extérieure est très soignée et l'usage de la brique permet de mettre en œuvre des modénatures.

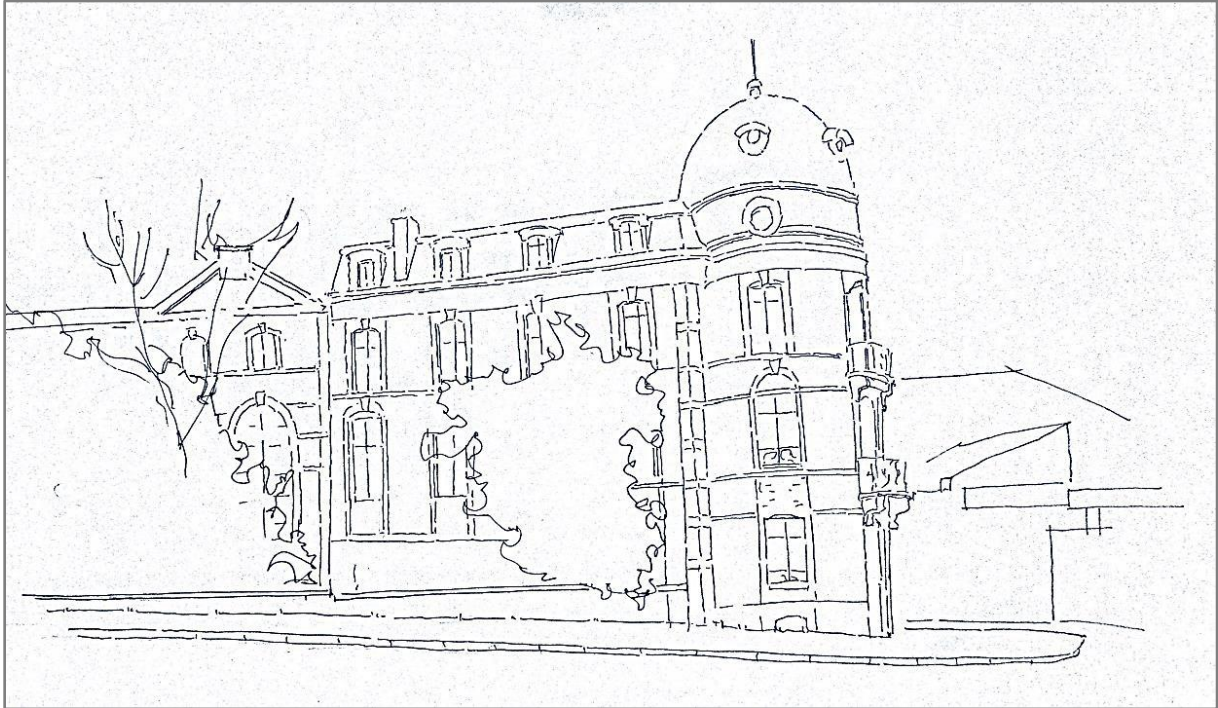


Figure 49 : Ancienne usine d'électricité, F. César architecte (J.-M. Simon, novembre 2017)

En face de cette usine se trouvent les bâtiments de l'usine d'électricité construite par l'architecte F. César. La présence de bureaux a permis la réalisation d'un immeuble de caractère urbain avec traitement de l'angle par une partie arrondie couverte d'un dôme. L'ensemble a un caractère très urbain y compris avec ses balcons qui doivent correspondre aux bureaux des directeurs. L'usage de la brique pour les modénatures traduit cependant une architecture industrielle d'autant que les ateliers adjacents sont traités en grands pans de fer. Plus l'on se rapproche du canal, plus les éléments décoratifs se réduisent. La haute cheminée de briques visible depuis la promenade plantée, appartient à l'ancienne usine Kronberg, lieu de négoce du charbon, qui donne sur le boulevard Lobau. Le maintien de deux hautes cheminées de briques symétriques de chaque côté du port renforce la présence visuelle du patrimoine industriel.



Figure 50 : Le carré rive gauche, rue du 21^e régiment d'aviation (J.-M. Simon, novembre 2017)

Ce bâtiment aux modénatures de briques sophistiquées exprime une exubérance décorative, avec les deux petits frontons latéraux, la vocation du bâtiment et le site semblent donner une grande liberté au concepteur. Cette architecture convient à la diversité des activités tertiaires actuellement accueillies. Ce bâtiment, contrairement à l'usine Spico et à l'usine d'électricité, est inséré entre deux bâtiments de taille importante récemment construits. À vocation de logements, ces immeubles plus élevés introduisent une rupture dans la ligne des corniches. Mais la rupture ne s'arrête pas à cette question de hauteur. La peau du bâtiment, les matériaux utilisés, le rythme des percements sont radicalement différents.

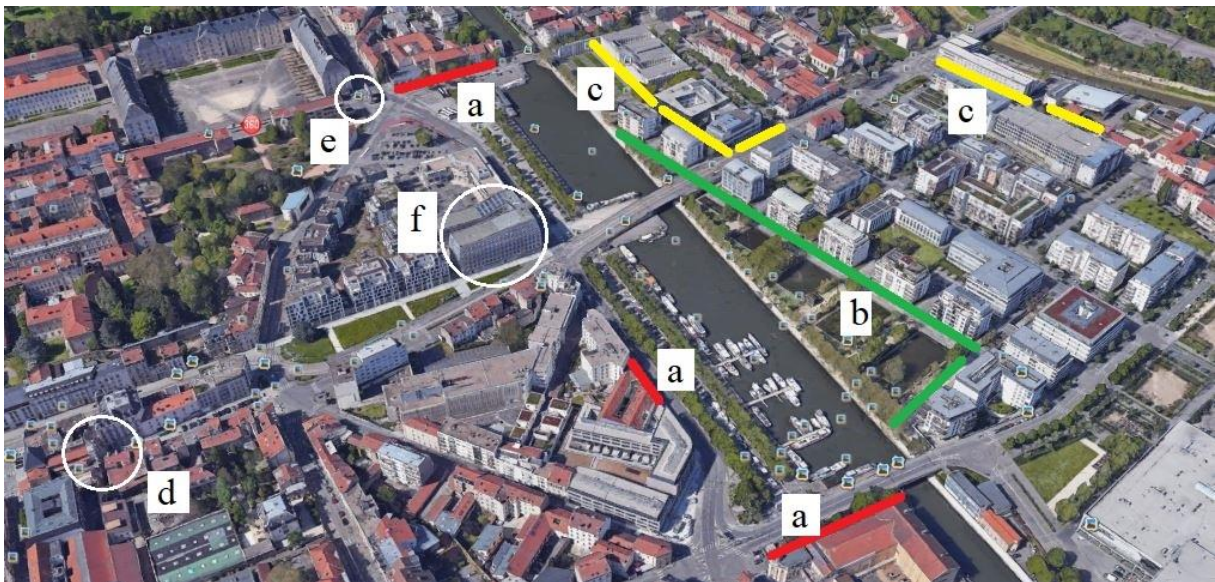


Les liens avec la maison de retraite sont ambigus. Les tentatives de modénatures en béton paraissent bien modestes au regard du bâtiment voisin. Le choix d'une rupture radicale, comme le fait l'immeuble qui vient d'être terminé et conçu par l'architecte A. Démians paraît plus franc, un simple joint en creux, mais surtout un bâtiment plus bas sur quelques mètres, avant de reprendre de la hauteur.

Figure 51 : La liaison entre les deux immeubles est marquée par une différence de niveau et une ligne de teinte plus soutenue. (J.-M. Simon novembre 2017)



Photographie 28 : Vue oblique sur le port Sainte-Catherine (Google Earth Pro, mars 2018)



| | | | |
|----------|---|----------|--|
| a | Façades ayant conservé leur caractère industriel du XIX ^{ème} siècle. | d | Porte Saint-Georges du XVI ^{ème} siècle. |
| b | Petits immeubles qui bordent le Jardin d'eau et présentent une même volumétrie. | e | Porte Sainte-Catherine du XVIII ^{ème} siècle. |
| c | Écoles et établissements universitaires, d'architecture contemporaine. | f | L'immeuble Bouygues, architecte A. Démians 2015. |

A.2. h. Les trois entrées est de Nancy : Porte Saint-Georges, Porte Sainte-Catherine et la rue Saint-Georges prolongée.



Document 28 : Extrait de la carte de Naudin (Société d'histoire de la Région Grand Est)

Actuellement trois possibilités s'offrent pour accéder au centre de Nancy en venant de l'Est : la porte Saint-Georges du XVI^{ème} siècle, la porte Sainte-Catherine du XVIII^{ème} siècle et la percée actuelle commencée au XIX^{ème} siècle.

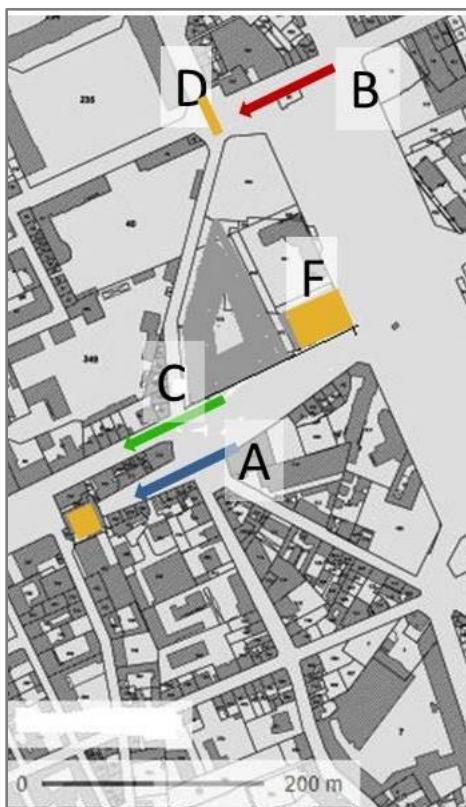


Figure 52 : les entrées est de Nancy, (fond de plan Géoportail, novembre 2017)

La porte Saint-Georges petit carré à l'extrémité de la flèche bleue (A), fut l'entrée principale jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Au dix-huitième siècle dans le cadre des travaux engagés par Stanislas fut créée la porte Sainte-Catherine (D) ainsi nommée en l'honneur de son épouse, et dans le prolongement de la place Stanislas ; flèche rouge (B). Pour améliorer la circulation, la démolition de la porte Saint-Georges fut envisagée. Mais la mobilisation de Nancéiens et à la pétition soutenue en 1878 par Victor Hugo entraînèrent le rejet de ce projet. En lieu et place la rue Saint-Georges fut prolongée flèche verte (C). L'aménagement est aujourd'hui terminé avec le bâtiment d'A. Démians (F).



Figure 53 : La porte Saint-Georges et son environnement urbain (J.-M. Simon, novembre 2016)

La porte Saint-Georges est construite lors de l'édification de la ville Neuve par Charles III en 1590. Comme la porte Saint-Jean à l'ouest, la porte est en dehors de l'axe principal de la cité, l'actuelle rue Saint-Jean. Plusieurs constructions sont implantées de chaque côté, le long d'une voie qui se réduit progressivement lorsque l'on s'approche de la porte. L'effet d'entonnoir dirigeant le regard vers la porte est assez traditionnel. Les nombreux magasins, sans doute des cafés, accueillait les personnes qui attendaient chaque matin, l'ouverture des portes de la ville. Elles furent en effet fermées toutes les nuits jusqu'en 1870. Les immeubles datent pour la plupart du XIX^{ème} siècle et leur élévation sur trois étages écrase quelque peu la porte Saint-Georges. Il ne semble pas qu'il y ait eu volonté d'imposer aux propriétaires une démarche d'embellissement et d'accompagnement de la porte. Mais comme l'indique l'approche sensible la porte conserve un statut original par rapport au bâti qui l'environne. La démolition envisagée en 1878 entraîna le classement de l'ensemble au titre des Monuments historiques. Mais à l'écart des flux de circulations la porte et son environnement paraissent désormais en marge de la cité.



Document 29 : Aquarelle de la porte Saint-Georges (P. Simon, juin 2018)

Analyse sensible du paysage

A. 2. h. La porte Saint-Georges

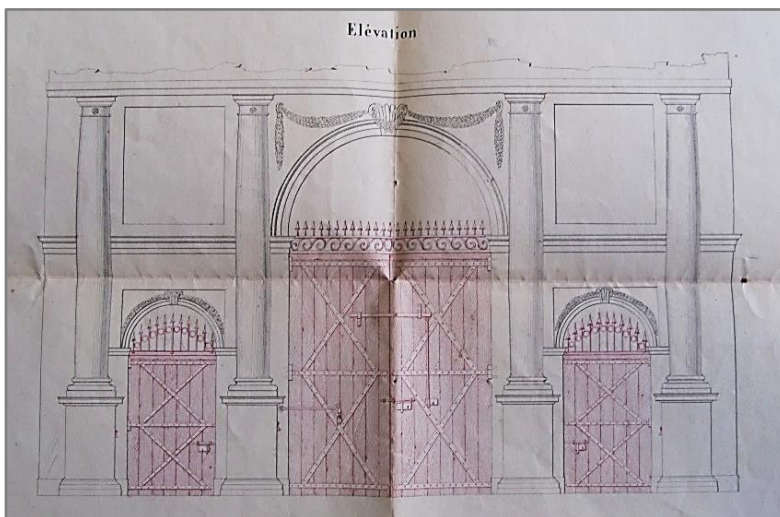
| Qualificatifs | Commentaires |
|--------------------|--|
| Prestigieux | La présence d'une statuaire est impressionnante avec la statue de Saint Georges à cheval qui couronne l'ensemble. Les personnages renvoyant aux temps mythologiques marquent la permanence des institutions municipales et ducales. L'intervention de Victor Hugo pour le sauvetage de la porte fait l'objet d'une plaque, soulignant cette reconnaissance par un écrivain prestigieux. |
| Mise en scène | La porte d'entrée dans la ville a un caractère monumental particulièrement perceptible par un axe fort, celui de la porte. Axe renforcé par la disposition des immeubles créant un effet d'entonnoir. |
| Bavarde | Le piéton approchant de la porte est mis en situation de spectateur pouvant observer et lire la puissance ducale. Saint-Georges terrasse le dragon, deux personnages au caractère opposé, masculin/féminin, guerre/paix, commerce/art...l'encadrent. Les armes de Lorraine qui occupaient le tableau central ont été martelées ; le vide souligne la fin de l'indépendance de la Lorraine. |
| Vide | L'espace est vide, vide de voitures et de piéton, le lieu échappe désormais au temps et à l'animation de la ville. |
| Structurée (décor) | Le décor de la partie basse est très architectural et reprend les compositions et le vocabulaire de l'architecture classique. La partie haute semble habitée par des personnages de la mythologie soutiennent le bâtiment, alors que les statues symboliques mais aux formes humaines se détachent sur le ciel. |
| Urbaine | É. Friant, peintre lorrain, consacre à la porte l'une de ses toutes premières toiles et l'intitule : Paysage urbain. |
| En marge | La porte est isolée rejetée latéralement, repoussée, en dehors de la vie de la cité. Mais elle subsiste avec son environnement. |

La porte Sainte-Catherine



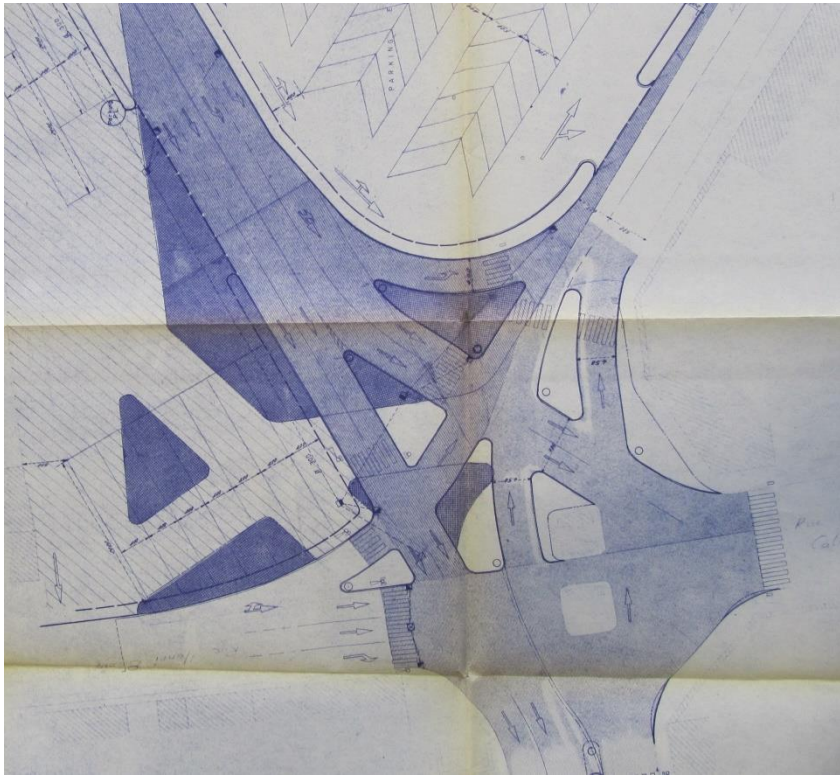
Figure 54 : La Porte Sainte-Catherine (J.-M. Simon, novembre 2016)

La porte Sainte-Catherine construite pour annoncer l'ensemble du XVIII^{ème} siècle ne bénéficie pas d'une situation plus favorable. Le point de vue retenu pour le croquis est celui des milliers d'automobilistes qui passent quotidiennement devant la porte. Elle a une valeur symbolique, nullement défensive, mais participa à la fermeture de la ville pour la perception des taxes. Le bureau d'octroi et la clôture de la caserne voisine la fermaient latéralement. Peu à peu les passages latéraux furent agrandis durant le XX^{ème} siècle.



Des battants menuisés furent installés en 1835 et leur fermeture quotidienne fut assurée jusqu'en 1870. En 1930, le dégagement de la porte fut décidé des deux côtés. Jusqu'alors seul un petit passage avait été créé du côté des casernes Sainte-Catherine.

Document 30 : Menuiserie pour la fermeture des portes en 1835
(A.M.N. 1_M_219)



En 1971, les services de l'équipement étudient ce carrefour délicat, il s'agit d'une entrée dans le centre historique de Nancy et d'une voie de contournement. L'approche de cet espace se résume à sa fonction de circulation et de croisement de flux. La porte Sainte-Catherine n'est même pas représentée sur le projet. Seuls deux carrés indiquent l'emplacement des socles.

Document 31 : Projet de carrefour par les services de l'équipement, 1971.
(A.M.N. 1_O_505.1)

Ce vaste espace situé devant la porte permet d'accéder au centre-ville, il est occupé par des voiries avec quelques îlots que les piétons traversent en suivant des lignes brisées pour permettre aux véhicules de prendre des virages sans perdre de vitesse. Un autre inconvénient de cet aménagement est la prolifération des indications de traversée pour les piétons et le nombre de panneaux directionnels. Au total une vingtaine de mâts verticaux sont en place et empêchent toute vue sur la porte Sainte-Catherine.

Le mur pignon du bâtiment situé au sud de la rue Sainte-Catherine porte depuis quelques années une fresque représentant Stanislas. Appréciée par de nombreux Nancéiens, elle indique aux visiteurs qui sortent des bus la direction de la place Stanislas. Cette forte présence visuelle est plus proche des publicités murales du XIX^{ème} que d'un travail d'embellissement urbain au sens du XVIII^{ème} siècle. Le caractère éphémère des fresques murales les rend plus acceptables par le public tout en atténuant un dysfonctionnement urbain, la fresque sur le pignon atténuant l'effet d'une rue inachevée.

La percée de la rue Saint Georges et l'île de Corse

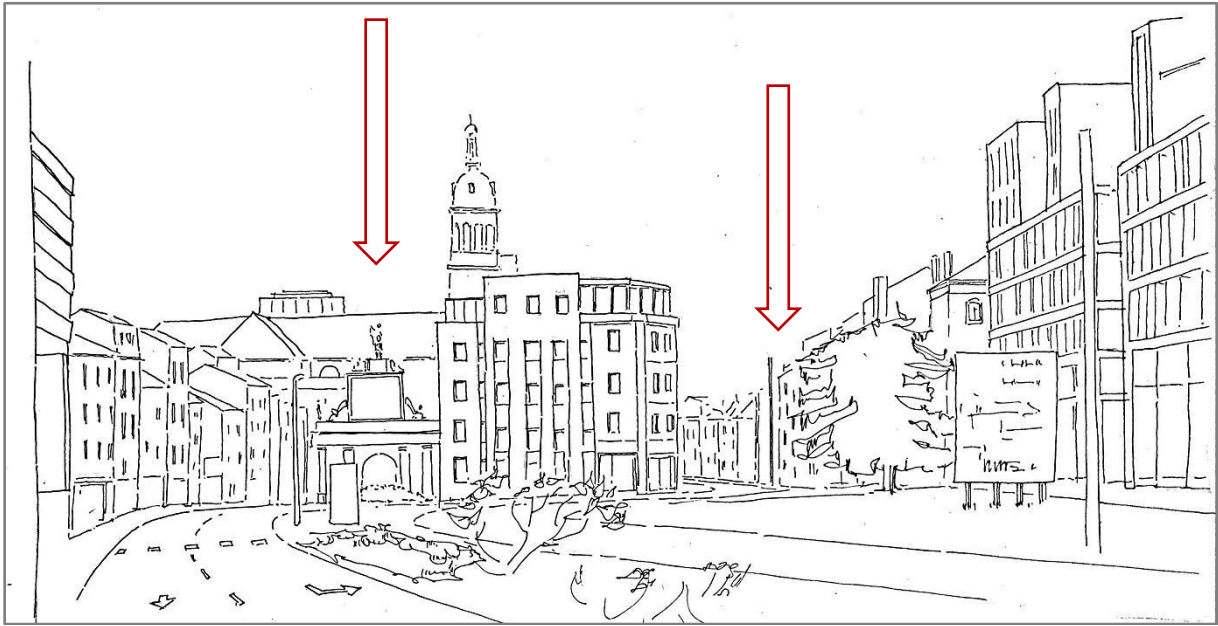
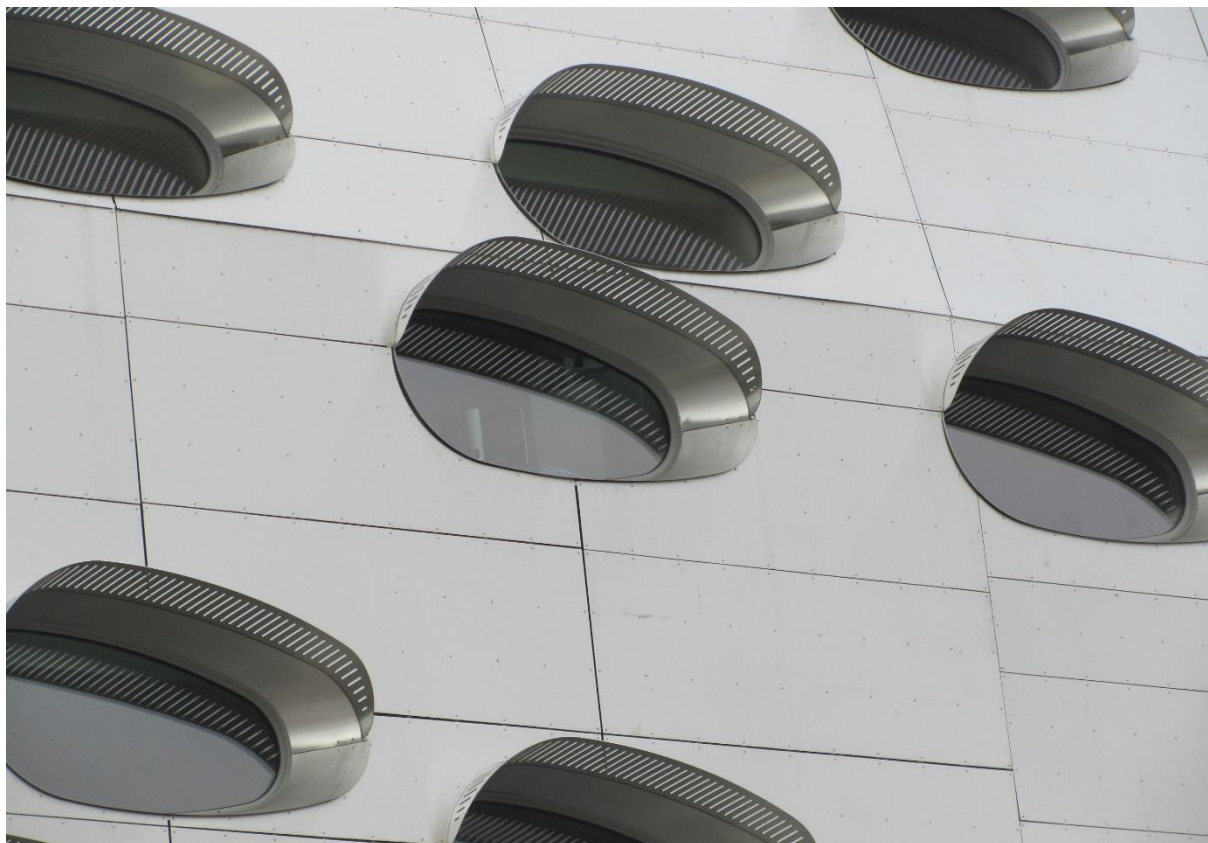


Figure 55 : la flèche gauche indique la porte Saint-Georges. Sur la droite, la percée de la rue Saint-Georges, (J.-M. Simon, novembre 2017)

La municipalité ayant abandonné l'idée de détruire la porte Saint-Georges, décide de prolonger la rue du même nom. Le percement reprend la largeur de la rue principale de Nancy, la rue Saint-Jean, et la démolition du quartier Ile-de-Corse permet de prolonger la grande artère. L'îlot a été totalement restructuré, aligné avec les façades de la rue Saint-Jean mais l'usage en est réservé aux piétons. Un bâtiment exceptionnel, comme le souligne l'analyse sensible « quai Ouest », à la limite avec le canal, devient le marqueur de cette entrée de Nancy



Document 32 : Le bâtiment d'A. Démians pour le groupe Bouygues offre une nouvelle entrée de Nancy (Agence Anne Démians)



Photographie 29 : Le bâtiment Quai Ouest d'A. Démians (J.-M. Simon, mai 2017)

| Analyse sensible du paysage | |
|------------------------------------|---|
| A.2. h. L'immeuble Quai ouest | |
| Qualificatifs | Commentaires |
| Identifiable | Parfaitement reconnaissable par ses matériaux et la forme de ses ouvertures. |
| Moderne | Il est perçu par beaucoup comme un signe de modernité et à ce titre plutôt apprécié. |
| Décrié | L'opposition est venue de l'École d'architecture. Certains enseignants et élèves tentèrent de s'opposer au projet. L'école d'architecture tout en béton, « détestée » par les riverains, fait face à un immeuble tout en métal qui brille, et qui héberge l'entreprise Bouygues. |
| Intégré | La volumétrie s'inscrit parfaitement dans la volumétrie des immeubles urbains qui sont proches. Il a un caractère éminemment industriel. |
| Provocant | Plus que le métal, c'est la forme des fenêtres et leurs dispositions décalées qui déroutent le passant et introduisent la rupture radicale avec l'architecture environnante. L'image du sous-marin avec des hublots est plus souvent évoquée que celle des yeux et des cils auxquels l'architecte fait référence. |

La maîtrise d'ouvrage de ce bâtiment est assurée par le groupe Bouygues par l'intermédiaire de sa filiale Cirmad, et l'entreprise Pertuy du même groupe qui assure la construction. L'immeuble comporte des bureaux et une résidence hôtelière pour une surface totale de 9300 m². Il est entièrement revêtu d'inox, comporte 650 fenêtres, deux lignes successives décalées assurant l'éclairage d'un étage. Le coût de l'opération est de 15 millions d'euros hors taxe en valeur 2015. Lors de sa présentation, le projet fut contesté, mais son originalité a aussi séduit de nombreux Nancéiens.

« Nancy inaugure une nouvelle entrée de ville

À moins de cinq cents mètres de la célèbre place Stanislas, en bordure du canal de la Meuse²⁷⁴, l'ancienne usine GDF, désaffectée dans les années 1950, trônait dans l'est de Nancy. La mairie a décidé de transformer ce no man's land de plus d'un hectare en un ensemble de logements, bureaux et résidence hôtelière.

Le terrain en friche a été découpé en plusieurs parcelles confiées à trois cabinets d'architecture. En front de canal, l'architecte Anne Démians s'est occupée, à la demande de Pertuy Construction, filiale de Bouygues immobilier, de construire un nouveau bâtiment intégrant le siège social du promoteur et une résidence hôtelière de 110 appartements.

Entre l'opération de dépollution des sols, les appels à projets, les deux années d'études techniques, puis les dix-huit mois de construction, il aura fallu près de cinq ans avant que ce bâtiment avant-gardiste ne soit inauguré en février.

« Dimension humaine. Il fallait trouver un projet qui permette de connecter le centre-ville historique et le nouveau quartier des Rives de Meurthe, tout en gardant une dimension humaine, car la parcelle était de petite taille », explique Bernard Dugas, directeur du pôle économie, développement et urbanisme à Nancy.

L'ancien maire UDI de la ville, André Rossinot, a pesé dans le choix du projet. « Il souhaitait une pièce maîtresse en bordure de canal et voulait un bâtiment qui respecte la continuité historique de la ville », souligne Anne Démians.

L'architecte a proposé un bâtiment hybride de 10 500 mètres, en forme de U, regroupant l'hôtel et les bureaux autour d'un jardin minéral. »

²⁷⁴ Dans le texte d'origine.

La journaliste du *Monde* s'attache aux aspects matériels et urbains, alors que l'architecte va développer une approche plus sensible, répondant aux résistances qui se sont manifestées à l'occasion du projet. La beauté se trouve dans l'opposition de la dureté de la peau, l'inox, et la douceur des ouvertures comme autant d'yeux protégés par leurs paupières. A. Démians fait référence à l'artiste japonais né à Tokyo en 1962 Takashi Murakami. Cet artiste lie dans un même travail la culture populaire contemporaine avec les productions traditionnelles, les yeux dans le métal ne sont pas éloignés d'un manga japonais, mais la caution finale est donnée par la référence à J. Prouvé qui représente une modernité acceptable pour les nancéiens.

« Il s'agit, bien sûr, d'atteindre le noyau dur de la beauté, en tendant vers l'efficacité et de rester essentiels à l'acte de construire, en ne nous déguisant pas en illustrateurs de programmes chiches.

Des projets suivent. Ils sont, chacun, porteur d'acte de résistance, soit qu'on attendait tout autre chose, soit qu'ils aient affiché un refus à se standardiser ou à se limiter à l'urgence.

À Nancy, on nous demanda de « l'exceptionnel ». Mais la dimension de l'exceptionnel, n'ayant pas la même signification pour tous, l'acte de résistance se situa sur la précision de sa définition.

Le projet devait marquer l'image d'une société de construction (PERTUY) par son architecture. Il répondait à ce qu'André Rossinot voulait : un immeuble d'une grande nouveauté. Capable de créer un effet d'enchaînement économique et esthétique sur le site et, par voie de conséquence, sur la ville.

Le bâtiment, fort par sa densité générale, est adouci de feuilles en acier inoxydable, satinées. Il est percé par des grandes ouvertures oblongues dont les fenêtres rondes sont comme des yeux ouverts, au-dessus desquels les paupières sont toutes relevées. Capable de ramener les effets changeants du ciel sur la rue et par un dessin inédit d'ouvertures.

Influences annoncées d'un Takashi Murakami et répétées, à l'envi, comme un réflexe de Jean Prouvé...

Quai Ouest

Anne Démians

(Site internet de l'agence annedemians.com/projet : quai ouest)

Consulté le 25 novembre 2017)

0 0

0

Compte rendu de visite

| Visites des anciens quartiers industriel de Nancy | |
|--|---|
| Date : Septembre 2016 | Origine et nature de la Demande : Société d'Histoire de Nancy |
| Nbre de participants : 15 personnes | Profils et attentes des visiteurs : Habitants de l'agglomération nancéienne, participant régulièrement aux visites de l'association avec quelques personnes nouvelles ayant travaillé dans le quartier. |
| Point de départ : Porte Sainte-Catherine | Présentation générale : Présentation de la dynamique industrielle de Nancy à la fin du XIXème siècle et des besoins en logement. |
| Site 1 : L'ancienne usine Spire | Thèmes abordés et remarques : L'existence de cet établissement pourtant très proche de la place Stanislas est une découverte : belle architecture de brique et haute cheminée avec un caractère urbain. |
| Site 2 : Les silos le long du canal | Thèmes abordés et remarques : Le paysage de canal avec les deux silos est particulièrement illustratif du paysage industriel, et en même temps des possibilités de reconversion. |
| Site 3 : École d'architecture | Thèmes abordés et remarques : Écoute polie du commentaire, l'école ne semble même pas appartenir au paysage. |
| Site 4 : Immeuble année 1930 | Thèmes abordés et remarques : Bel immeuble HBM des années 30, attachement à lire le décor. Découverte des différentes formes du logement social avec maisons en accession à la propriété |
| Site 5 : le Bras Mort. Usine Daum. Fruhinholz | Thèmes abordés et remarques : Les grands moulins et l'usine Daum en tant que patrimoine industriel attirent l'attention. La maison alsacienne est un point fort et suscite l'intérêt d'autant qu'elle est désormais protégée au titre des monuments historiques. |
| Site 6 : La ZAC du port aux planches et le pont sur la Meurthe | Thèmes abordés et remarques : La ZAC du Port-aux-Planches n'a pas suscité d'intérêt particulier. Par contre, l'existence de bâtiments au sud du pont jusqu'en 1960 marque l'esprit des visiteurs d'autant qu'une des personnes y travaillait. La visite s'est terminée avec la vision de la démolition de la cheminée de la cristallerie Lorraine. |
| Évaluation : Participants surpris de l'importance et de la qualité du patrimoine industriel, et des logements associés. Le public est capable de ne pas voir ce qui ne l'intéresse pas. Le site est perçu comme une accumulation d'objet sans structure particulière. | |

Les caractéristiques paysagères

Le socle, le relief

La présence de l'eau est sans doute l'élément fort du paysage, aujourd'hui maîtrisée et artificialisée par l'aménagement des berges. Elle est à l'origine de plusieurs caractères du paysage étudié, influençant les usages et les implantations. Elle a exigé des points de passage qui sont autant de points de vue sur le paysage et suscité l'inspiration de certains concepteurs.

Habituellement les grandes voies de circulation suivent les rivières et les cours d'eau, les pentes sont régulières et les berges le lieu d'activités diverses. On ne retrouve pas cette situation à Nancy. L'axe principal de circulation nord sud est situé sur une terrasse alluviale. L'entrée principale de Nancy à l'époque médiévale est la porte de la Craffe située à un kilomètre de la Meurthe et 10 mètres au-dessus de son cours. En contrebas dans le secteur humide, seule la route de Château-Salins existe ayant été rehaussée. Ce sont les nécessités de desserte des industries qui entraînent la construction des voies routières et ferrées parallèlement à la rivière. Ces voies ne connaîtront pas de circulation de transit ni de développement urbain significatif avant l'intervention très volontariste de la collectivité et le raccordement au grand contournement sud.

La présence de bras morts exige la construction de ponts et de passerelles pour desservir les diverses activités. Cela est onéreux, plusieurs ponts manquent, ne sont pas restaurés ou sont remplacés par de simples passerelles. Ainsi la rue du pont cassé, actuel prolongement de la rue Bazin, est longtemps dépourvue d'un pont et le projet de Stanislas et de ses ingénieurs s'arrête au bras mort, se contentant d'une passerelle jusqu'aux années 1960. Cette situation explique sans doute l'abandon de la linéarité entre la place Stanislas et le pont d'Essey.

Le parcellaire

Le quartier dispose d'importants espaces publics, espaces naturels, espaces des infrastructures : canal et ancienne voie ferrée. L'ensemble est peu hiérarchisé et à l'exception de l'axe principal, la route de Château-Salins. Aucune hiérarchie ne se dessine jusqu'à maintenant. Le récent boulevard de la Mothe deviendra peut-être un axe structurant, mais il est encore trop tôt pour le confirmer.

Les grandes parcelles autrefois nécessaires à l'activité industrielle permettent des opérations importantes lors des cessations d'activité. La diversité des ZAC semble un atout. Certes, les deux grandes ZAC Rives de Meurthe esquissent un paysage principal, mais les autres

opérations récentes, Port aux Planches, Daum, Cristallerie de Nancy ou à venir Nordon représentent une vingtaine d'hectares. Elles constituent des lieux ayant des identités propres, car des différences sont et seront liées à leur taille et à leur date de réalisation.

Le végétal

Le végétal est très présent sous différentes formes. Par des alignements pratiquement systématiques le long des rues, avec les essences traditionnelles comme les beaux marronniers qui longent la rue du colonel Paul Daum ou les platanes de la rue Bazin qui offrent une majestueuse voute végétale. La présence du grand parc retournant à un état plus sauvage de l'entreprise Nordon conforte cette forte présence du végétal avec une dimension naturelle.

La coulée verte et le jardin d'eau sont deux espaces publics à très forte dimension végétale. L'un est issu de l'utilisation judicieuse d'une contrainte existante, alors que les jardins sont un ouvrage sophistiqué, en fait artificiel, mais répondant aux attentes du public et porteur d'une image forte pour le nouveau quartier. Selon A. Chemetoff, les jardins d'eau s'inscrivent dans la tradition nancéienne d'un lien privilégié entre la nature et les créateurs.

Les fronts

Des fronts nombreux mais discontinus offrent des effets assez riches et laissent souvent des vues sur des seconds plans. Certains sont constitués par des bâtiments industriels, comme la « cathédrale » de Daum perpendiculaire à la voie principale, les grands moulins qui bloquent la vue sur le bras mort, les usines de chaussures Spico et de la société d'électricité qui ferment les côtés nord et sud du port Sainte-Catherine. Mais les séquences d'immeubles restent localisées et de dimensions limitées. L'essentiel de la richesse des fronts bâtis est apporté par les bâtiments industriels, la couleur de la brique et les multiples modénatures possibles, de la plus simple à la plus sophistiquée comme au Carré rive gauche.

Les compositions

Des compositions assez nombreuses et de plus ou moins d'importance montrent des volontés d'assembler des éléments, d'échanges de politesse entre les immeubles. L'usage de la brique du petit bâtiment de bureau en face de la « cathédrale » Daum s'est retrouvé sur la maison de l'emploi, puis sur le dernier bâtiment. Il ne s'agit ni du même rouge ni des mêmes profils, mais les bâtiments se répondent et voisent. Ici aussi la référence industrielle continue à marquer le paysage, même lorsque l'activité a disparu.

L'horizon

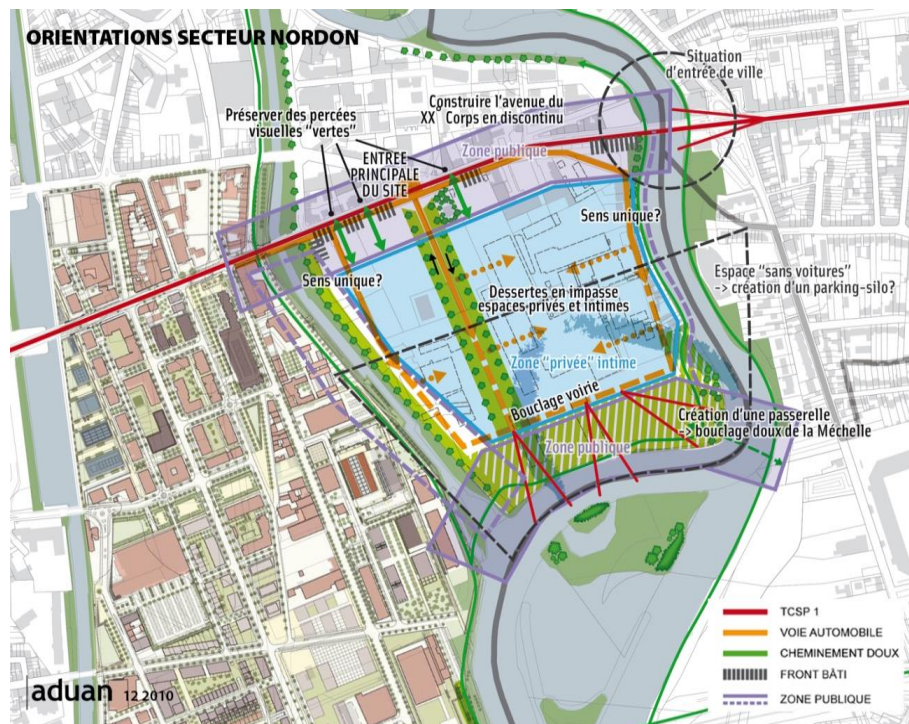
Les horizons sont complexes, encore déchirés par quelques cheminées de briques dont la survie paraît dépendre de leur faculté à supporter les antennes nécessaires à la téléphonie mobile. Rarement continu, souvent précis et net, percé par une ligne de sheds ou une grande cheminée d'usine, l'horizon prend cependant de la souplesse au-dessus des structures végétales.

Les traits de caractère

Contrairement au transect précédent dans lequel le paysage est « structuré » par un axe routier, le paysage de ces anciens quartiers industriels et en pleine mutation et paraît découpé, fractionné par les rues, les voies d'eau, les opérations d'aménagement en cours. Un peu à l'instar d'un vaste chantier, offrant au regard des parties terminées, d'autres encore en attente de démolition avec leurs voiries provisoires...

Dans ce paysage en chantier des entités paysagères commencent à se dessiner. Le long des berges et des quais, des séquences cohérentes subsistent ou apparaissent, soit par la réhabilitation des patrimoines industriels (Edelblutte, 2010 a) comme les silos reconvertis, soit par la création de compositions urbaines avec les écoles et les immeubles des jardins d'eau. À côté de ces séquences linéaires, la reconversion totale de terrains industriels se traduit par des îlots indépendants sans lien entre eux, le Port-aux- Planches, les ateliers Daum, Une future caserne de pompiers...

Dans ce territoire qui se densifie par la construction d'équipements et de logements, le bâti est rarement continu. Quelques percées subsistent et les immeubles ne sont pas jointifs, contrairement à un boulevard urbain traditionnel. Cependant ces percées n'ont pas toujours l'ampleur nécessaire pour apporter une respiration dans des fronts qui paraissent continus. Cette situation peut entraîner chez les habitants l'impression d'une très forte densité bâtie, d'autant que l'architecture présente dans des séquences linéaires ou dans de petites opérations, ne l'est plus dans nombre d'immeubles récents qui tentent de reconstituer un effet de boulevard urbain. Ce paysage fait d'accumulations offre en l'état actuel une faible lisibilité, mais possède de nombreuses qualités, des espaces verts nombreux et variés, un patrimoine d'architecture industrielle de qualité, des créations architecturales contemporaines. Autant d'impressions que l'analyse du transect paraît confirmer. Le paysage est éclaté entre quelques unités parfois composées et entre ces espaces, des lieux ont un avenir encore incertain. Mais on peut penser qu'ils seront composés en interne et avec l'existant. Les travaux de l'agence d'urbanisme de la métropole sur les orientations paysagères pour le secteur Nordon proposent quelques principes mais surtout illustrent une méthode de travail avec le paysage.



Document 33 : Orientation d'aménagement du secteur Nordon (ADUAN 2010)

La gestion des vues, des percées visuelles, des fronts bâtis et la conservation des structures arborées montrent comment composer avec le voisinage. Il faut interpréter le dessin avec précaution, car il date de plusieurs années et des opportunités peuvent le remettre en cause. L'hypothèse actuelle d'une caserne de pompiers conforterait le paysage en réintroduisant un élément de taille importante comme le furent les établissements industriels ou universitaires. C'est sans doute un des traits majeurs de ce paysage d'être en chantier et d'avoir quelques opérations importantes qui stabiliseront pour une longue durée le territoire.

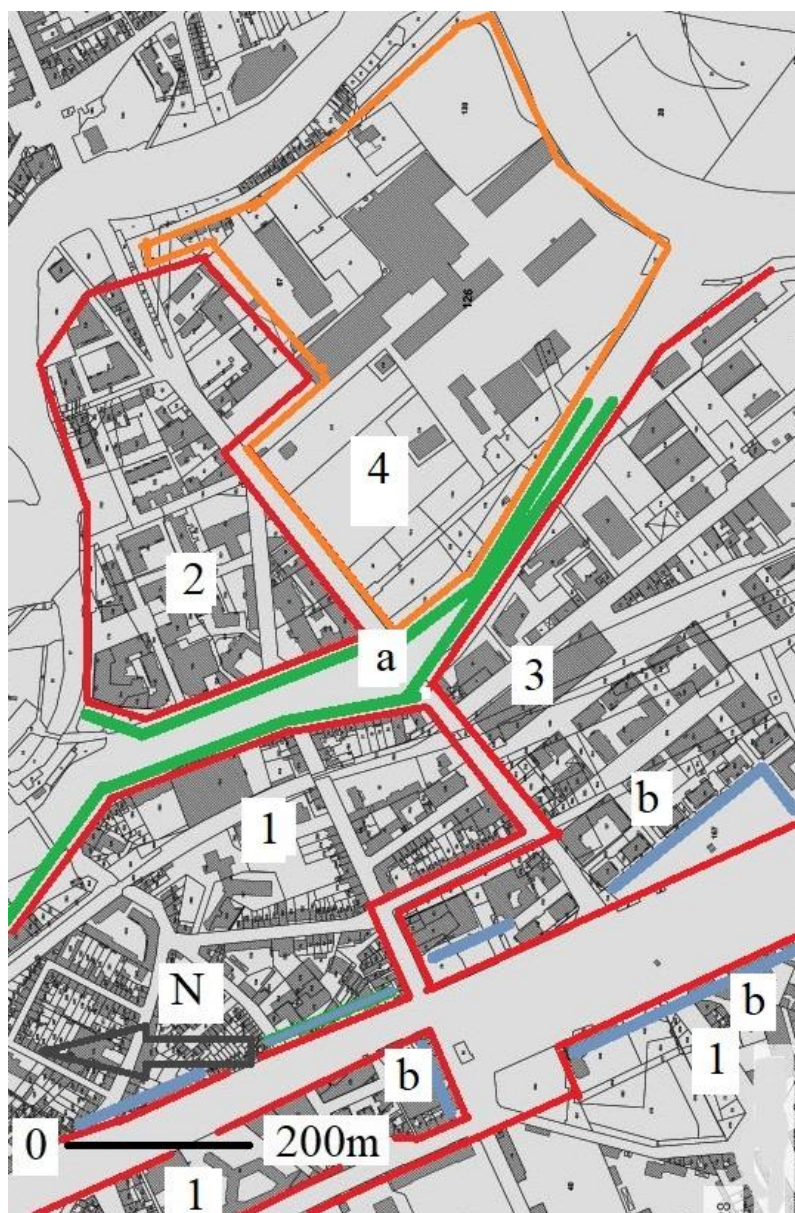


Figure 56 : Secteurs et séquences A. 2. En rouge et orange les secteurs et en vert et bleu les séquences. (fond de plan Géoportail, mars 2018)

| | | | |
|----------|---|----------|--|
| 1 | Anciens quartiers à évolution ponctuelle | a | Coulée verte sans évolution significative |
| 2 | Quartier pouvant être considéré comme fini | b | Fronts bâtis le long du canal sans évolution paysagère significative |
| 3 | Quartier poursuivant sur le même mode son développement | | — Fronts bâtis |
| 4 | Quartier encore industriel et mutation à venir | | — Limites sous-secteurs |
| | | | — Limites des secteurs en mutation |

3. 2. 3. A. 3. : De la porte Sainte Catherine à la porte Stanislas, la ville embellie.

Les limites du territoire étudié

« Tout comme l'aménagement des jardins de Lunéville, la recomposition de Nancy s'est faite en marchant, probablement au propre comme au figuré, sans véritable plan directeur. Et c'est dans la démarche, si l'on peut dire, plus encore que dans la forme, que les liens se sont tissés entre les deux entreprises. Un système d'axes sur lequel viennent se greffer des fragments au gré des opportunités. Peut-être Stanislas invente-t-il là un nouveau mode de composition de la ville, un nouveau paysage assurément. À Nancy, la ville du XVIII^{ème} siècle recompose la ville du XVII^{ème} siècle, jusqu'à l'effacer pour mieux mettre en scène la statue du roi. » (Bradel, 2005, p.31)

La conclusion de l'article de V. Bradel est une hypothèse particulièrement intéressante au regard de notre problématique : le savoir-faire acquis dans l'aménagement des Bas-bosquets²⁷⁵ à Lunéville aurait aidé Stanislas et son architecte E. Héré à composer l'ensemble urbain des places de Nancy. Il ne s'agit pas d'une composition ex nihilo à l'instar des grands parcs classiques fermés est soumis à une rigoureuse géométrie, mais d'une composition avec le contexte, pour s'ajuster, être en lien avec son environnement. La démarche suivie est celle des paysagistes qui s'inscrivent dans l'existant comme le préconisera le marquis de Girardin²⁷⁶. Les limites du territoire étudié sont matérialisées par les deux portes-Sainte-Catherine et Stanislas, construits au XVIII^e siècle dans la suite du projet d'embellissement. Si ces limites est-ouest sont ainsi marquées par les portes, les limites latérales sont moins nettes, se prolongent soit dans la Ville-Vieille, soit dans la Ville-Neuve. Elles expriment le savoir-faire des édiles et techniciens urbains des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles pour coudre le vaste projet de Stanislas avec les villes existantes. Dans cette démarche, le foncier rendu disponible par la suppression des fortifications est un atout. Le transect-itinéraire proposé ne s'attache pas à décrire plus

²⁷⁵ À Lunéville Stanislas n'aménage que les bas-bosquets en contre bas des jardins classiques conçu par Yves des Hours ; création d'un canal, d'un salon d'été : le kiosque, d'un théâtre d'automates, et de petites chartreuses chacune avec son jardin potager.

²⁷⁶ Le capitaine des gardes de Stanislas est le marquis de Girardin, qui est le créateur du parc d'Ermenonville et l'auteur du traité « De la composition des paysages, ou des moyens d'embellir la nature autour des habitations, en joignant l'agréable à l'utile ».

particulièrement la place Stanislas, que les franges de ce projet exemplaire et la façon dont il se raccorde au réseau de voies existant.

Cet espace exceptionnel, reconnu à l'échelle mondiale²⁷⁷, a toujours été l'objet d'une grande vigilance de la population nancéienne. Ceci a eu pour effet de multiplier les pastiches et les architecture d'accompagnement qui animent moins le débat public que les créations qui restent rares : Musée de zoologie, Musée des Beaux-arts, extension arrière de la Mairie... De même quelques aménagements urbains tentent de reproduire la même démarche comme la place Carnot, ou les décors s'inspirant des décors de l'architecture classique comme le fit Prosper Morey sur la place de Vaudémont et la terrasse de la Pépinière.

0 0

0

²⁷⁷ Ce patrimoine est classé à l'Unesco en 1983. Le patrimoine classé recouvre un secteur de 7 hectares et une zone tampon de 159 hectare est créée.

Repères historiques

1477 : Bataille de Nancy, naissance d'une capitale.

1552/1558 : Création de la place de la Carrière sous la régence de Christine de Danemark.

1596 : Création de la Ville de Charles III.

1700 : Jules-Hardouin Mansart puis Germain Boffrand engagent la construction du nouveau Louvre.

1751 : Débuts des travaux de la place Stanislas. Emmanuel Héré architecte.

1765 : Création de la Pépinière.

1768 : L'université quitte Pont-à-Mousson pour Nancy. L'architecte Charles-Louis de Montluisant est chargé de la construction des bâtiments qui dure dix ans. Ceux-ci sont devenus aujourd'hui la Bibliothèque municipale.

1778 : Arrêté du roi ordonnant l'aménagement de la place Carnot et des terrains situés en face de la caserne Sainte Catherine.

1858 : Début de la construction du palais des facultés place Carnot par Prosper Morey.

1870 : Les portes de la ville ne sont plus fermées la nuit, la ville vend progressivement le mur d'octroi aux riverains (dernière vente en 1970).

1872 : Projet de Lotissement du cours Léopold qui n'aboutit pas.

1919 : Inauguration du Grand Théâtre, architecte Joseph Hornecker.

1925 : Jean Bourgon, avec Paul Charbonnier sont lauréats du concours lancé par la caisse d'épargne dans le « style de la place Stanislas ».

1933 : Construction du musée de Zoologie par Émile, Jacques et Michel André.

1983 : Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

1999 : rénovation et extension du musée des Beaux-Arts par Laurent Beaudoin

0 0

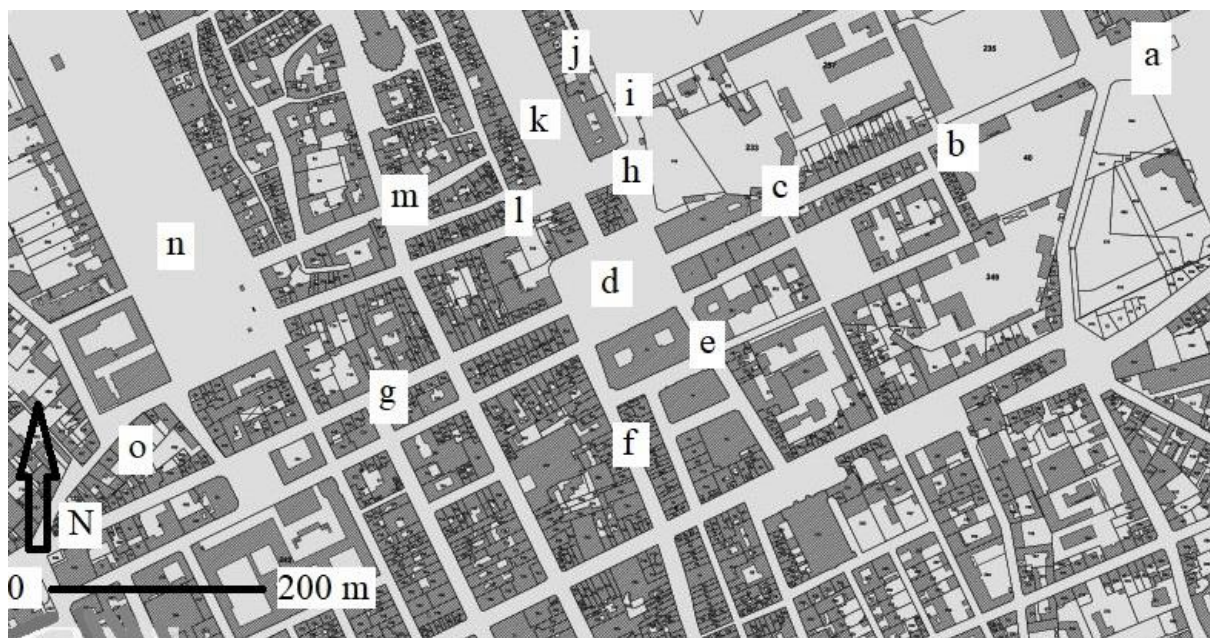
0



Photographie 30 : Vue oblique des différentes villes (Google Earth, mars 2018)



| | | | |
|----------|---|----------|--|
| 1 | Vieille Ville de Nancy, première référence au XI ^{ème} siècle | a | Porte de la Craffe. Entrée Nord de Nancy jusqu'au XIX ^{ème} siècle |
| 2 | Extension sous C. de Danemark. (1521-1590) Extension des fortifications. Création d'un espace pour les joutes. 1552 | b | Porte Saint Georges. A failli être démolie pour permettre le passage du tramway à la fin du XIX ^{ème} siècle. |
| 3 | Ville Neuve de Charles III (1543-1608) construite entre 1596 et 1563 | c | Porte Saint-Jean, détruite à la fin du XIX ^{ème} siècle. |
| 4 | Espace des anciens remparts conservés entre les deux villes, emplacement de la ville de Stanislas | d | Passage entre les deux villes. La porte est décalée par rapport à la grande rue |



Document 34: les différents points d'observation (fond de plan Géo portail, décembre2016)

| | | | |
|----------|--|----------|---------------------------------|
| a | Le bas de la rue Sainte Catherine | i | La grande allée de la pépinière |
| b | Les immeubles de la rue Sainte Catherine | j | La rue des écuries. |
| c | Le théâtre, la préfecture | k | La place de la carrière. |
| d | La place Stanislas, | l | La grande rue. |
| e | La rue Maurice Barrès | m | La rue de la monnaie. |
| f | La rue des dominicains | n | Le cours Léopold. |
| g | La rue Stanislas | o | La rue de Serre. |
| h | La terrasse de la pépinière et le bastion de Vaudémont | | |

A. 3. a. : Le bas de la rue Sainte Catherine



Figure 57: le bas de la rue Sainte-Catherine (J.-M. Simon, décembre 2017)

Le franchissement de la porte Sainte-Catherine permet de découvrir un espace plus fermé. À droite les casernes en retrait dégagent une belle place d'armes arborée. Les deux bâtiments qui font face à cet ensemble sont de construction récente, et n'ont aucun rapport avec l'ambitieux projet d'urbanisme de l'ingénieur Lecreux au XVIII^{ème} siècle²⁷⁸.

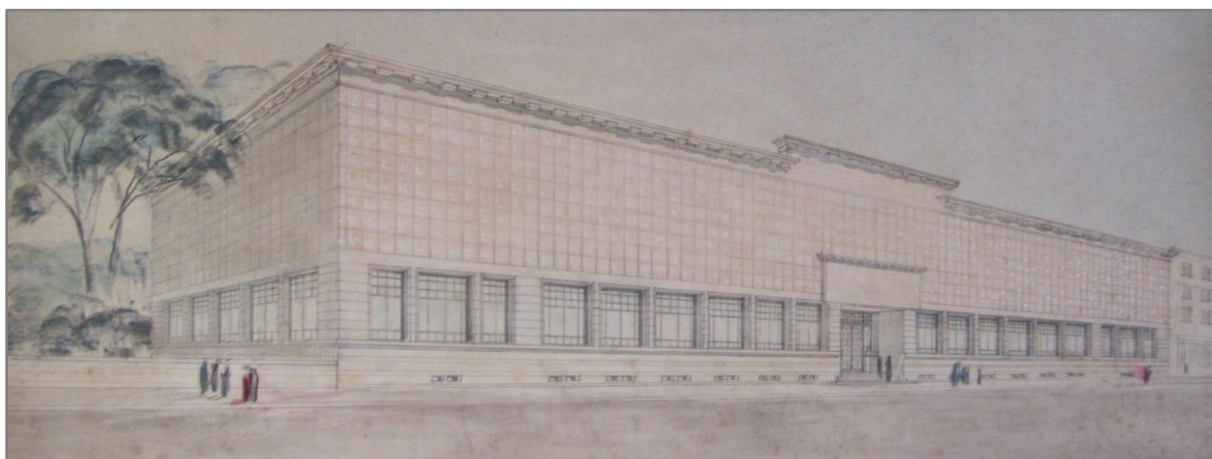


Document 35: Extrait du plan de Richard Mique (Gallica btv 1b 8441673f)

Le projet, s'appuyait sur l'aménagement d'un canal et d'un plan d'eau dont la localisation et les dimensions sont proches de celles du port actuel. Un système de places reliait la caserne actuelle à la place Saint Georges. En l'attente de réalisation, le terrain est consacré au Jardin botanique et le projet tombe dans l'oubli mais constitue une réserve foncière.

²⁷⁸ Un premier projet avait été proposé par Andreu de Billistein en 1762. Présenté dans une planche jointe à son ouvrage : « Essai sur la ville de Nancy », ce projet ne reçut pas l'accord de Stanislas.

Entre les deux guerres mondiales, l'université construit deux bâtiments sur ces terrains. À l'Est, le premier, à la teinte ocre jaune surprenante, ferme le Jardin botanique avec une façade principale affichant en partie centrale des noms de scientifiques. Le volume et l'architecture sont traditionnels alors que le bâtiment voisin, auquel il est relié par une belle grille faisant face à celle de la caserne²⁷⁹, présente un caractère exceptionnel. Ce bâtiment est conçu par la famille André, Émile qui fut l'un des architectes majeurs de l'École de Nancy, Jacques et Michel André ses deux fils, très actifs dans le mouvement moderne en Architecture. J. André présente son diplôme à partir de ce projet, en effet le programme est original, la majeure partie du bâtiment est destinée à la présentation d'animaux naturalisés et leur conservation exige une lumière maîtrisée. Les architectes font le pari d'un bâtiment sans fenêtres, mais dont la volumétrie s'inscrit dans la rue Sainte-Catherine. Après plusieurs esquisses et la tentation d'utiliser les règles de l'architecture classique, c'est un travail sur l'épiderme du bâtiment qui est retenu. Ce bâtiment en structure métallique très légère est rhabillé par des éléments préfabriqués en béton de grés rose, s'inspirant de ceux conçus par Frank Loyd Wright²⁸⁰ à partir d'exemples d'architectures d'Amérique centrale.



Document 36:Projet du musée de zoologie. E.J.M. André (A.D.M.M. 119_J_1040).

Le projet est résolument contemporain, tout en s'inscrivant en continuité de l'immeuble voisin. Dans leur rendu les architectes accompagnent le bâtiment de végétation, c'est dans le jardin que le musée prend tout son caractère. Sa qualité vient d'être reconnue par une protection au titre des monuments historiques, il est classé en totalité le 6 décembre 2016.

²⁷⁹ Cette ferronnerie est due à Jean Prouvé et l'examen attentif des décors montre combien l'ensemble relève de la période des arts décoratifs.

²⁸⁰ Les archives départementales de Meurthe et Moselle où sont déposées les archives de la famille Andrée conserve dans le dossier de ce bâtiment les échanges épistolaires entre Jacques André et l'architecte américain.

A. 3. b. : Les séquences d'immeubles de la rue Sainte Catherine



Figure 58: Le côté Nord-Ouest de la rue sainte Catherine (J.-M. Simon, décembre 2017)

Les alignements rue Sainte-Catherine sont rigoureux, signe d'une rue neuve récemment tracée et d'une construction rapide des bâtiments. La voie n'a pas suscité l'enthousiasme des riches investisseurs, ceux-ci préféraient les terrains situés place d'Alliance récemment lotie et bénéficiant d'une aide financière de Stanislas pour construire des façades selon un dessin imposé (Aptel, 1986). Ainsi, la rue accueille sur le côté Nord de petits immeubles que l'on peut qualifier de rapport alors que le côté Sud présente le plus souvent l'arrière de propriétés tournées vers la place d'Alliance.²⁸¹ L'intention de régularité du côté nord est perceptible dans l'alignement des appuis et linteaux de fenêtre et l'on devine celui des corniches qui devaient régner lors de la construction. Ces petits immeubles étaient également soumis à un plan de façade type et à une coupe, mais les besoins de logements suscitèrent des surélévations, rompant cet alignement qui offrait un horizon continu. Les décrochements qui en résultent déchirent cet horizon, ils représentent une augmentation de moitié par rapport à l'immeuble voisin. La transgression de la règle est particulièrement perceptible compte tenu du caractère homogène des bâtiments, la rupture d'horizon est donc plus vive que celle observée dans l'avenue Carnot à Saint-Max (fig 29, p. 239).

²⁸¹ Le cadastre de Nancy de 1830 montre qu'à l'origine toutes les parcelles du côté Sud bénéficient d'une double orientation, et le morcellement s'est effectué progressivement

A. 3. c. : Le haut de la rue Sainte - Catherine

Le haut de la rue présente un caractère bien différent, en effet se bousculent, aux abords immédiats de la place Stanislas quelques équipements majeurs, le Grand Théâtre, l'ancien Conseil Général, devenu propriété de la ville, et la nouvelle préfecture. Les architectes et leur maître d'ouvrage ont abordé le problème de façon très différente mais chaque fois sous les yeux de la critique. Le premier à se livrer à l'exercice est J. Hornecker, qui réalise à partir de 1903 le Grand Théâtre. La façade principale ne donne pas lieu à débat : elle est conservée.



Document 37 : Les travaux de construction du Grand Théâtre : la façade conservée.1906. (AMAL, 1989, p. 32)

Mais le débat tourne autour de la surélévation des combles qui sont visibles depuis la place Stanislas²⁸², le projet fut repris et les combles rabaissés et reculés. Le traitement de la façade rue Sainte-Catherine est une architecture d'accompagnement chargée d'un important décor. L'architecte en fut suffisamment fier pour se faire représenter dans un mascarón. (Archives modernes de l'architecture lorraine, 1989, p.10). Les deux bâtiments qui font face au grand théâtre, racontent aussi les effets des débats nancéiens sur l'architecture des abords de la place. En 1970 le conseil général construit un bâtiment pour la salle des délibérations et confie le travail à l'architecte départemental R.Kruger. Le bâtiment est contemporain porteur des caractères stylistiques de l'époque, grandes baies vitrées, verre teinté, menuiseries aluminium et façade de pierre plaquée. Aucune corniche, aucune modénature ne vient rompre le caractère lisse. L'architecte explique son projet simplement : le volume est discret, il respecte les règles

²⁸² Eugène Corbin et le peintre Emile Friant n'hésitent pas à affréter un ballon captif pour juger de l'effet. Cité dans Joseph Hornecker, architecte à Nancy (Archives modernes de l'architecture lorraine, 1989, p. 31).

d'alignement et de hauteur. Sa façade présente des avancées, de très hauts *bow-windows* qui, selon lui, reprennent le rythme des travées de la place. Il y a donc bien prise en et composition avec la place Stanislas, mais cela demeure imperceptible.

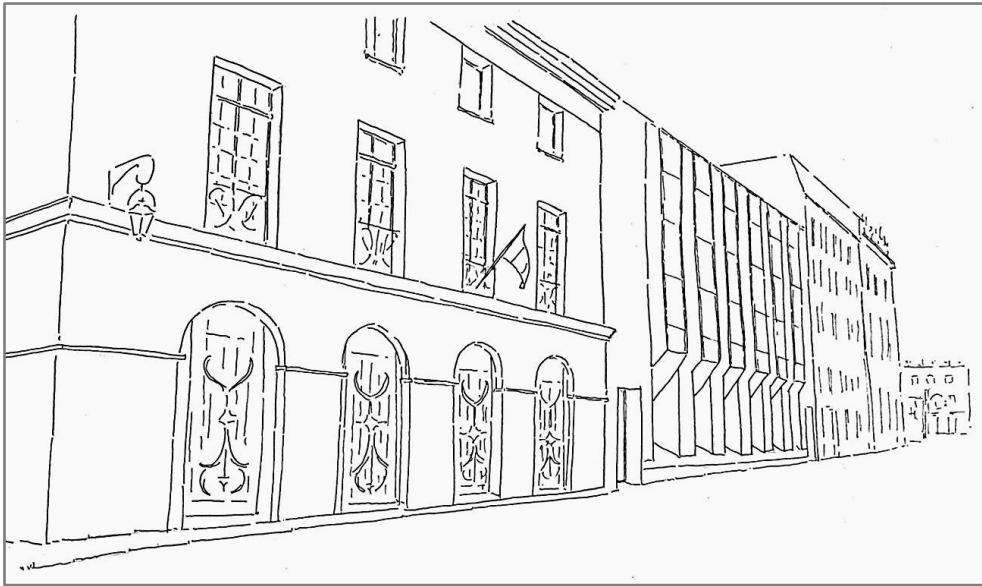


Figure 59 : Au premier plan la nouvelle préfecture est accolée au bâtiment de R. Kruger (J.-M. Simon, décembre 2017)

Les Nancéiens rejettent alors massivement ce bâtiment²⁸³. Aussi, en 1980, lors de la construction de la préfecture, il fut décidé de faire appel à un « sage » : C. Langlois, membre de l'Institut, la tâche de R. Kruger devant se limiter à la surveillance du chantier. L'immeuble de la préfecture se présente comme un hôtel particulier avec deux ailes, les ouvertures du rez-de-chaussée sont en plein cintre et les ferronneries rappellent celles de la place. Les étages supérieurs respectent la hiérarchie des percements et une belle corniche ferme la composition horizontale. Le matériau est la pierre de taille massive et les menuiseries sont en couleur blanc cassé, le bâtiment s'est glissé sans débat dans son environnement si ce n'est quelques critiques d'architectes et d'enseignants de l'école d'architecture de Nancy qui dénoncent ce manque de créativité.

Cependant l'architecte se défend, son travail de concepteur n'est pas que d'accompagnement, il est créatif mais sans être ostentation. Autant J. Hornecker semble se valoriser personnellement dans ses excès, autant C. Langlois affirme sa modestie, et la recherche d'une architecture qui plait au plus grand nombre. Son travail et un travail de combinaisons nouvelles à partir d'éléments existants, éternels car à l'échelle de l'homme.

²⁸³ Les travaux de démolition viennent de commencer ce printemps 2018 et une nouvelle façade va être reconstruite dans le cadre du réaménagement de l'Hôtel de la Reine.

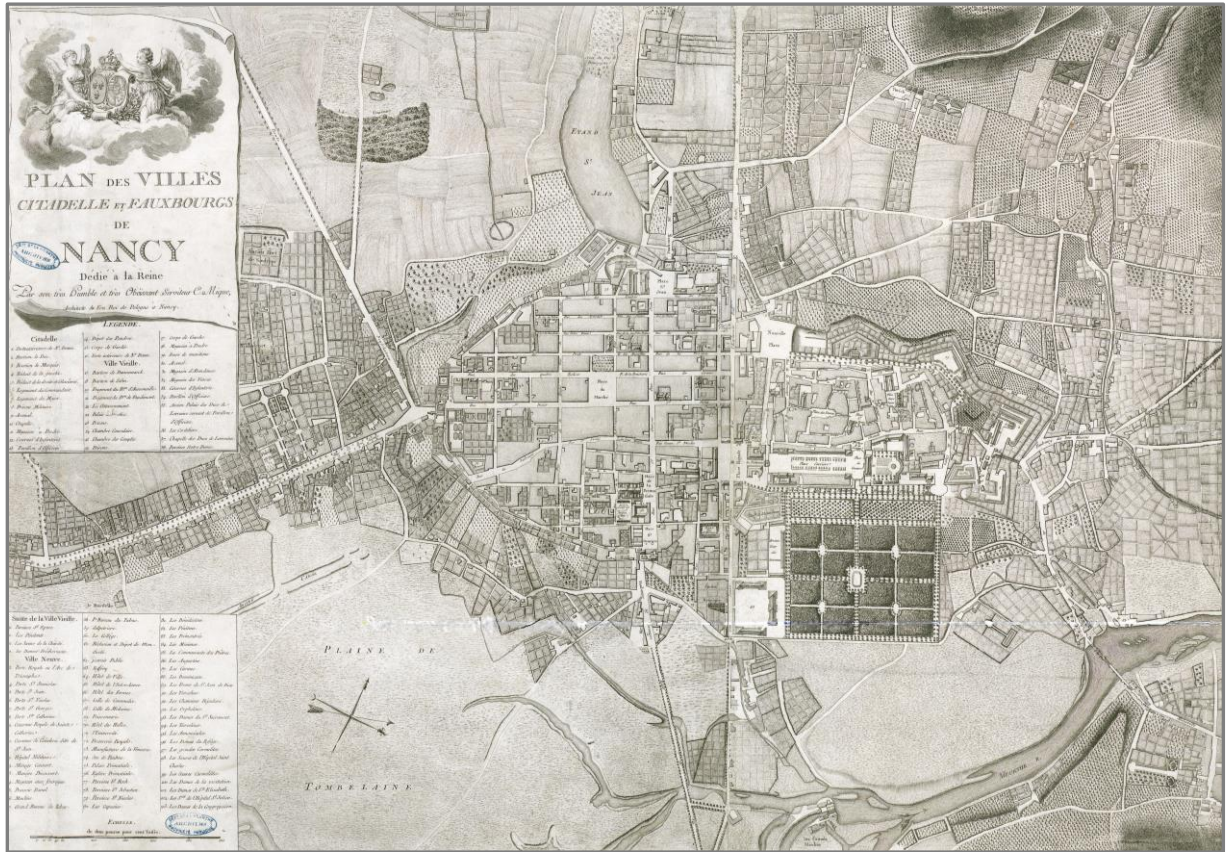
« Contrairement à l'architecture dite "d'accompagnement" qui cherche à se faire oublier, et à l'architecture de "rupture" qui cherche à se faire remarquer à tout prix, mon architecture a pour fin de se faire aimer et admirer. Qu'on n'accuse pas mon art de concession, car ce serait du même coup condamner Molière, pour qui la règle des règles était de plaire, d'abord au peuple, aux hommes de cour ensuite, mais seulement à ceux dont le goût était affiné et non point aux pédants ou aux doctes. L'originalité vient pour moi non de la soumission à des techniques ou du recours systématique au "jamais vu", mais de combinaisons nouvelles d'éléments éternels parfaitement adaptés par leur morphologie à la nature humaine. »

C. Langlois (Site internet de l'Institut, consulté le 6 décembre 2017²⁸⁴)

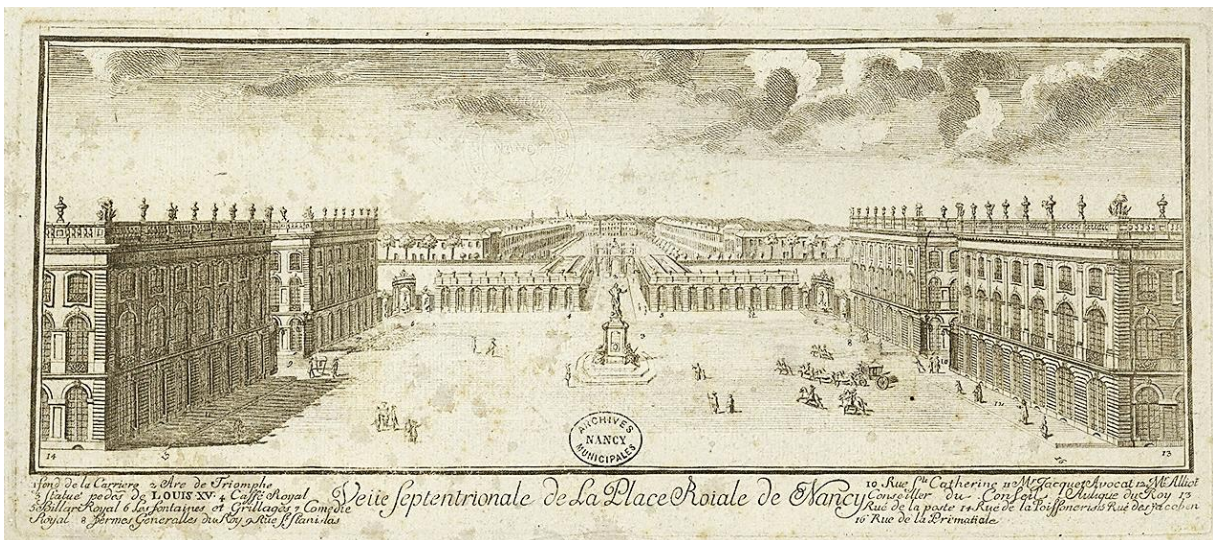
Néanmoins le travail de C. Langlois affiche une certaine indifférence du lieu et du paysage ; se satisfaire des règles données par une échelle humaine, comme le fait l'architecture classique, ne suffit pas, car il y a aussi le lieu et le paysage. Ainsi le parvis créé pour la préfecture n'a pas de dimension urbaine, il fait simplement face aux volumes techniques du théâtre, et le stationnement automobile souvent toléré à ses abords lui confère l'aspect d'une arrière-cour. À proximité immédiate de la place Stanislas ces trois bâtiments, ses trois essais d'une composition avec l'architecture de la place Stanislas n'arrivent pas à convaincre. Dans cet environnement étriqué, les trois immeubles s'additionnent, s'opposent, tentent de répondre à la proximité de la place, mais n'arrivent pas créer un élément de transition avec la place dont la première qualité est de lier étroitement architecture, espace public et paysage.

²⁸⁴ site de l'Institut, consulté le 6 décembre 2017, <http://www.academiedesbeauxarts.fr/membres/fiche.php?id=72>

A. 3. d. Sur la place Stanislas



Document 38 : Carte de Nancy par Claude Mique 1780 (A.D.M.M., 1Fi 118)



Document 39: Perspective vers la Place de la Carrière (XVIII^{ème}, anonyme, A.M.N.)

Le point de vue privilégié pour observer la place dans son ensemble est le balcon de l'Hotel de Ville²⁸⁵. Il ouvre sur l'animation de la place et sur une perspective par-delà les basses-faces, ces bâtiments construits plus bas que les remparts visibles sur la gravure (document 41). Le projet de Stanislas est celui d'une place rectangulaire mettant en position centrale la statue du roi de France, son gendre. Le premier lieu envisagé est la place du marché, mais les travaux à peine commencés l'opposition des marchands oblige à chercher un autre emplacement. Le représentant du roi de France en Lorraine, le Maréchal de Belle-Isle, gouverneur de Metz, accepte que la place soit aménagée sur le terre-plein laissé vacant entre les deux villes sous réserve de conserver les remparts et de maintenir les vues depuis les bastions et la courtine. Stanislas et son architecte s'adaptent à cette exigence, tout en interprétant l'autorisation accordée. Les grilles de Jean Lamour situées aux angles laissent passer les regards depuis les bastions et les basses faces ne dépassent pas des remparts. De là vient une des originalités de la place : offrir des vues, des transparences. L'ouverture sur le grand paysage est située au Nord, cet horizon ouvert apporte du ciel, de l'air et de la lumière. Il suffit d'imaginer l'ambiance que produirait la place Stanislas sans cette ouverture, pour se rendre compte que la contrainte de départ a permis à une réponse originale²⁸⁶. L'attachement de la population au lieu s'est traduit par des architectures d'accompagnement ; la meilleure étant bien évidemment celle qui n'est pas visible, mais acceptant aussi des décisions difficiles comme la suppression du stationnement puis celle de la circulation automobile. La place Stanislas à un rôle d'exemplarité de modèle, y compris pour les aménagements urbains contemporains. André Lurçat²⁸⁷, dans son traité développe une analyse de la composition de l'ensemble des places XVIII^{ème} de Nancy, place Stanislas, place de la Carrière, place d'Alliance. L'approche n'est pas uniquement géométrique par le repérage des axes de symétrie, elle est aussi sensible, car elle renvoie à la dimension des édifices et à leur mise en rapport. Cette connaissance, il l'utilise dans ses propres projets pour dimensionner des espaces publics prenant en compte les bâtiments qui les bordent. L'un des exemples se trouve à Saint-Max au quartier du Haut Rivage²⁸⁸.

C'est le propre de Lurçat de combiner l'audace des formes de l'avant-garde avec ce réalisme fondamental. Tout au long de sa démarche, la référence aux espaces de la Place Stanislas, à Nancy, semble fixer l'échelle urbaine des pleins

²⁸⁵ C'est aussi le lieu de tous les grands discours politiques mais aussi le lieu qui accueille chaque année Saint-Nicolas en Décembre qui vient saluer une place noire de monde.

²⁸⁶ Cette proposition de surélévation fut faite à la fin du XVIII^{ème} siècle par plusieurs architectes et ingénieurs, dont Montluisant. Ce principe de surélévation pour gagner des surfaces en centre-ville connaît un renouveau avec une dimension développement durable et l'intérêt environnemental de densifier les centres villes.

²⁸⁷ André Lurçat a participé activement à la vie intellectuelle de Nancy en particulier dans le cadre du comité Nancy-Paris il s'occupe de la première exposition sur l'architecture moderne salle Poirel en 1926.

²⁸⁸ Il faut regretter la coloration des façades dans le cadre des ravalements actuels. La qualité de composition et l'harmonie d'ensemble disparaissent complètement par un usage de colorations soutenue et aléatoire.

et des vides, et le goût des transparences pour articuler les unes aux autres les séquences des volumes bâtis. À Maubeuge, au Blanc-Mesnil et à Saint-Denis, aujourd'hui, et malgré la gestion désinvolte qui altère, ici ou là, les surfaces et les détails de toute architecture urbaine produite au XX^e siècle, la dignité simple d'espaces familiers s'impose. La clarté des figures, les percées en rez-de-jardin, la fluidité des circulations et les transparences : autant de ressources pour une solution de référence pour l'esthétique du logement social. Le désastre de l'architecture sommaire des grands ensembles n'était pas fatal. La tranquillité d'une architecture publique au quotidien, la générosité des espaces des groupes scolaires que Lurçat dessine dans les années cinquante, toute cette ampleur, toute cette discrétion, détonne encore aujourd'hui dans le chaos des banlieues.

Gérard Monnier

L'honneur d'un architecte [en ligne]²⁸⁹,

²⁸⁹ En ligne, consulté le 6 décembre 2017. <http://gerard.monnier.over-blog.com/article-l-honneur-d-un-architecte-andre-lur-at-88754900.html>

A. 3. e. : La rue Maurice Barrès : une vue sur la cathédrale



Figure 60: La vue sur la cathédrale depuis la place Stanislas (J.-M. Simon, décembre 2017).

La rue Maurice Barrès relie la place Stanislas à la cathédrale, lors de la construction de la place, la rue qui existait a été rectifiée de façon à faire apparaître la cathédrale dans l'axe et devienne le point de « fuite ». L'alignement est parfaitement perceptible, les corniches restent cohérentes, mais le bâtiment dix-neuvième (3) présente un angle surmonté d'un dôme cassant en partie l'effet attendu. Les autres immeubles mêmes contemporains respectent les règles urbaines. En **1** les bâtiments de la préfecture sont du XVIII^{ème}, une chaîne d'angle et des appareillages avec un léger relief donnent le caractère du bâtiment. En **2**, un parking silo contemporain présente une façade hermétique homogène seul un bardage bois agrémenté quelque peu, le socle du bâtiment. En **3** le bâtiment de l'ancienne poste centrale aujourd'hui reconverti en bureaux et logements, est d'architecture néo-classique et déroge quelque peu à la règle de simplicité. En **4** l'extension de la mairie réalisée en 1930 par l'architecte A. Mienville constitue l'envers de l'Hôtel de ville qui a absorbé progressivement, par intégrations progressives tout l'îlot. Le vocabulaire formel est celui d'un néo-classique très épuré, les grandes baies sont en plein simple à l'échelle du grand hall qu'elles éclairent. Quelques consoles contribuent à donner une échelle originale au bâtiment. Le traitement des angles en creux les efface contrairement à ceux de l'ancienne poste tout en marquant leur fonction d'entrée.

A. 3. f. : La rue des dominicains

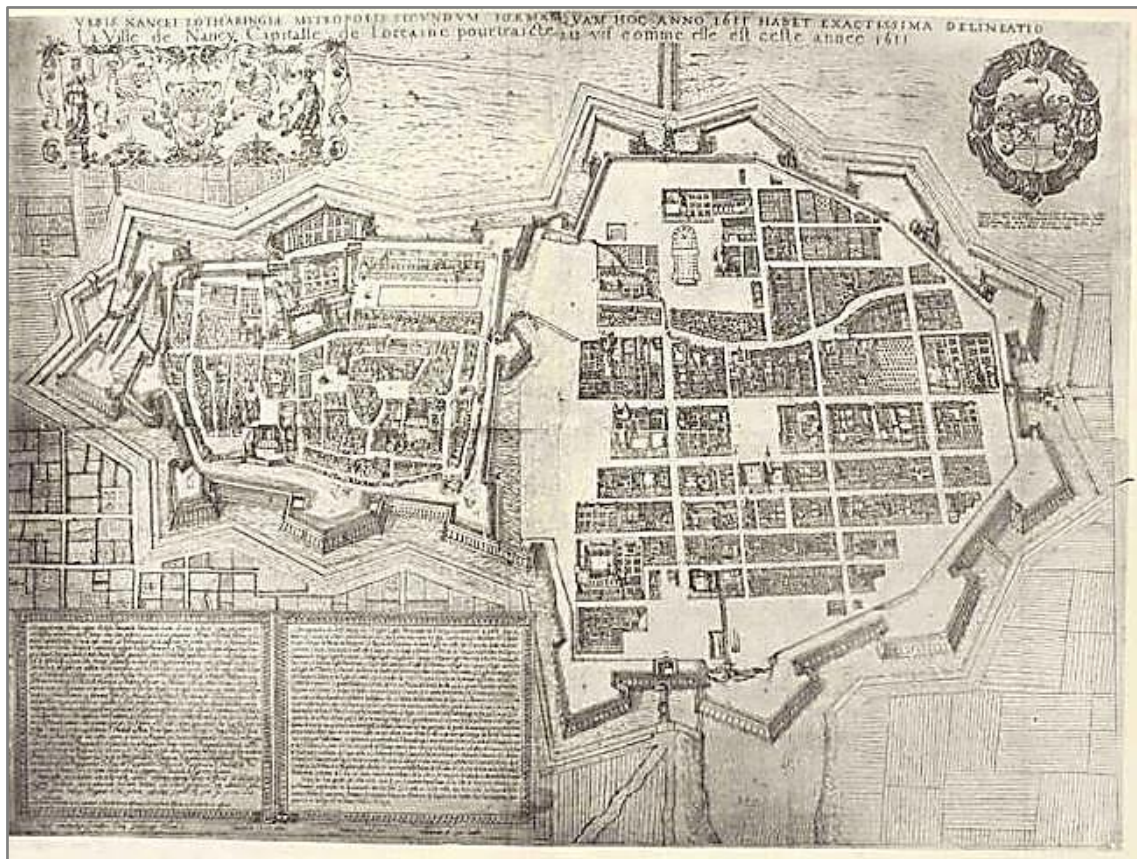


Figure 61: Plan de Nancy en 1611. Le passage entre les deux villes se fait en passant sur un bastion (A. M. N. [en ligne])

La rue des Dominicains est l'ancienne route de l'époque médiévale qui rejoint Saint-Nicolas de Port et la vallée de la Meurthe. La gravure représentant Nancy en 1611 (Husson, 2014), montre le caractère sinueux à la manière d'un chemin. Les fortifications de la Vieille-Ville n'ont pas empêché de nombreux propriétaires de s'installer le long de cette route Nord-Sud la plus importante de Nancy. Lors de la création de la Ville Neuve par Charles III, il fut décidé de conserver cette voie en raison des difficultés d'expropriation des propriétaires d'immeubles déjà construits. Mais la rue a perdu son rôle de grande voie de communication au profit de la rue Saint-Dizier lors de la construction de la Ville Neuve, elle perdra à son tour ce rôle lors de la réalisation de l'autoroute A 330 qui contourne Nancy. Reliant la place Stanislas à la rue Saint-Jean, la rue des Dominicains est une artère commerciale, offrant une certaine souplesse favorable à la promenade, un espace piéton, plus convivial que la rue Saint-Jean, mais aérée avec des trottoirs qui permettent le passage confortable tout en maintenant le caractère animé indispensable à une rue commerçante de centre-ville.

A. 3. g. : La rue Stanislas



Figure 62: La partie ouest de la rue Stanislas (J.-M. Simon, décembre 2017)

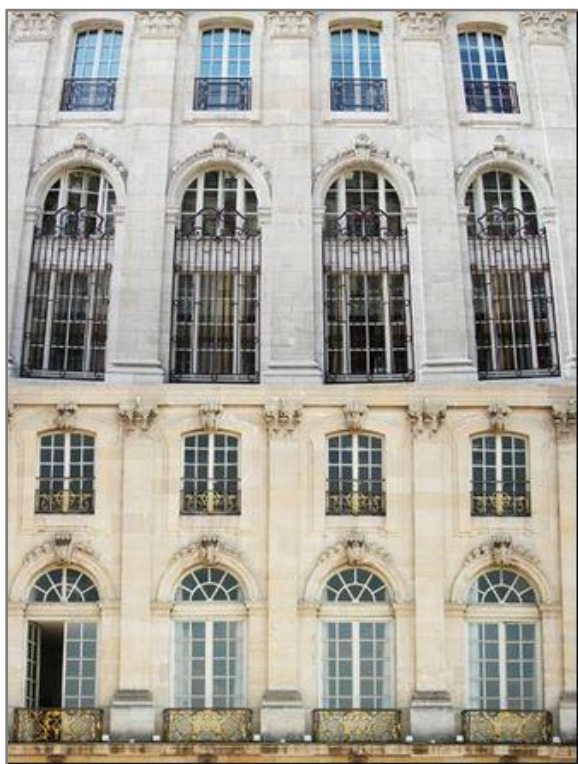
La rue Stanislas a un caractère très différent de la rue Sainte-Catherine. Elle paraît plus large et les immeubles qui la bordent sont plus élaborés sur le plan architectural. Le caractère urbain est renforcé par des usages différenciés, quelques commerces de détail, des activités tertiaires et plusieurs établissements accueillant des étudiants donnent un caractère très vivant à la rue. La porte Stanislas occupe le point le plus élevé et ferme la vue. Un des traits particuliers est la présence rare en centre-ville, de plusieurs ruptures d'alignement, dont la cour de la bibliothèque²⁹⁰, premier bâtiment de l'université à Nancy. Ce bâtiment fut dimensionné pour recevoir les boiseries récupérées à l'université de Pont-Mousson, ce qui est un bel exemple de la diversité des raisons qui donnent des dimensions aux éléments qui constituent le cadre de vie²⁹¹. La place légèrement arborée accueille en son centre une statue²⁹² conférant une centralité

²⁹⁰ À l'origine la cour été fermé par un mur ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} qu'une grille fut installée.

²⁹¹ L'immeuble est construit en 1770 par l'ingénieur Montluisant. Notice de présentation du musée par les services de l'inspection d'Académie. (en ligne) www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienvillers/sites/.../IMG/.../visite_bibliotheque.pdf

²⁹² La statue de Mathieu de Dombasle qui donne son nom à la place fut érigée en mémoire de l'inventeur d la charrue à bec verseur ;

à l'espace. Trois immeubles principaux la bordent une aile de la bibliothèque, la façade du Lycée Poincaré et le bâtiment de la Caisse d'Épargne. Cet édifice est comme la préfecture et le Grand Théâtre marqué par les débats sur l'architecture acceptable aux abords de la place Stanislas. Le programme du concours lancé par la Caisse d'Épargne en 1925 impose un style architectural s'inspirant de la place Stanislas, volonté qui fut respectée par les deux lauréats retenus, J. Bourgon et P. Charbonnier. Extérieurement quelques détails comme les feuilles d'acanthé des chapiteaux ont un graphisme stylisé caractéristique de l'époque, mais c'est surtout dans le beau hall intérieur que se lit le savoir-faire de J. Bourgon en matière d'art décoratif. Toujours à l'intérieur, J. Prouvé, réalise une belle rampe de ferronnerie au décor encore naturaliste mais portée par une élégante structure.



Photographie 31: Montage photographique. En haut la Caisse d'é et en bas les ordres de La place Stanislas (Cliché Troup B., CAUE

Alors que la critique conservatrice chante les louanges de l'édifice, Victor Prouvé s'interroge : « *Devrons-nous en arriver à l'obligation de détruire la place Stanislas pour supprimer la tentation d'un mauvais pastiche ?* » (CAUE 54 [en ligne], consulté le 11 décembre 2017). Au regard des autres bâtiments publics de la place Dombasle la richesse décorative impose le bâtiment comme dominant cet espace, alors que les autres banques construites à cette époque s'imposent, mais dans l'espace commercial de la rue Saint-Jean.

A. 3. h. : La terrasse de la pépinière et les restes du bastion de Vaudémont



Photographie 32: Les restes du bastion de Vaudémont recouverts par du lierre. (J.-M. Simon, avril 2016)

L'autorisation de réaliser la place Stanislas et les aménagements urbains qui l'accompagnent est accordée sous réserve de maintenir les fortifications. Stanislas et son architecte respectent globalement cette exigence en conservant la courtine entre les deux villes et les bastions de Vaudémont et Haussonville. Dès 1778, un projet d'arasement est prévu pour les bastions et les courtines ouest, mais rien ne l'est pour les remparts, et le seul passage reste l'Arc de triomphe. C'est peu à peu, au gré des opportunités, particulièrement des chantiers destinés à occuper les chômeurs, que des travaux sont menés. Les interventions sont souvent limitées au strict nécessaire, mais parfois s'accompagnent d'une volonté d'embellissement pour améliorer l'aspect général de ces laissés pour compte du projet d'embellissement du XVIII^{ème} siècle.

Les premières interventions concernent la pépinière datent de 1765²⁹³. Stanislas souhaite que ces terrains, dont l'objet est de produire les sujets destinés à planter les bords de routes, soient ouverts à la promenade des Nancéiens. Situés devant les fortifications Est et les fossés partiellement comblés par divers déchets, l'entrée se fait alors uniquement par l'actuelle place du Général de Gaulle à l'extrémité de la carrière. Une autre possibilité consiste à monter sur les fortifications, passer au-dessus de la porte royale et emprunter le bastion de Vaudémont. En 1771 la décision de déposer les statues qui encadrent la fontaine d'Amphitrite transforme les usages de l'ensemble de la place, l'accès à la pépinière se fait alors par la place Stanislas, sans emprunter le passage sous l'Arc de triomphe ce qui réduit d'autant l'animation de la place de la Carrière. Le bastion de Vaudémont est progressivement réduit amputé et devait être

²⁹³ Lors de son passage à Nancy à la demande de Léopold, J.-H. Mansart avait sur cet emplacement prévu un parc beaucoup plus grand puisque rejoignant la Meurthe.

complètement arasé dans les années 1930, pour aménager une aire de jeux, tout en donnant du travail à des chômeurs. Très rapidement, une opposition se manifeste, les services des beaux-arts sont sollicités et une mesure de protection est adoptée dans l'urgence. Ainsi ce monticule informe, sauf dans la partie faisant face au théâtre où l'on retrouve quelques maçonneries de parement est définitivement conservé et sert de parking automobile. Dans le cadre de l'aménagement de la terrasse à la fin du XX^{ème} siècle, deux alignements de tilleuls sont plantés sur l'emplacement des remparts démolis et permettent de reconstituer par l'imagination les remparts disparus.

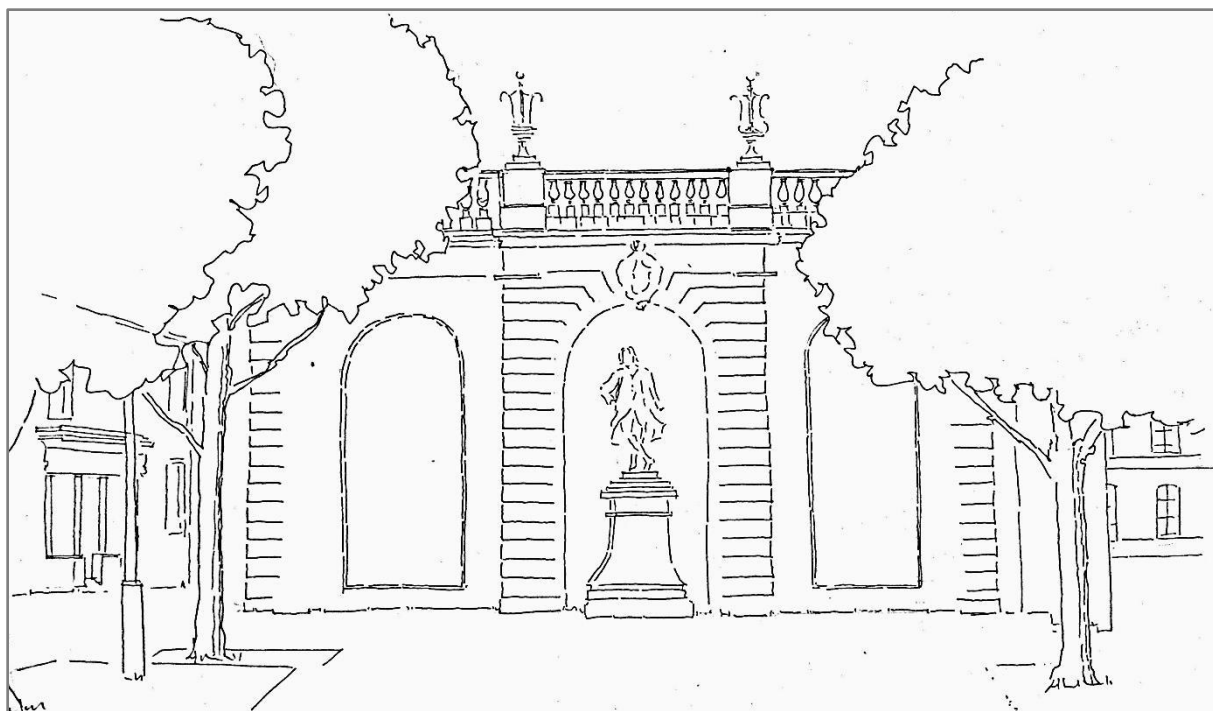


Figure 63. : Mur construit par P. Morey pour bloquer le rempart conservé. (J.-M. Simon, décembre 2016)

L'architecte municipal P. Morey (1805-1886) réalise un mur pour fermer les salles voutées qui accompagnent l'Arc de triomphe en remplacement des remparts. Ainsi, ce mur qui accueille aujourd'hui la statue d'Emmanuel Héré donne une image exacte de la hauteur et de la largeur des fortifications, un mur similaire est construit de l'autre côté sur la place Vaudémont.

A. 3. i. : La grande allée de la pépinière



Figure 64: L'entrée de la pépinière (J.-M. Simon, décembre 2017)

La terrasse de la pépinière est devenue le principal accès au parc, non seulement pour les promenades dominicales, mais au quotidien pour les nombreux habitants des quartiers Nord qui préfèrent cet espace arboré pour rejoindre le centre-ville plutôt que la Grande Rue, qui lui est parallèle. Sur le talus fut aménagé un jardin dit à l'anglaise. Bien que très apprécié des Nancéiens il ne soulève pas l'enthousiasme des admirateurs de l'ensemble urbain du XVIII^{ème} siècle : « *La forme bulbeuse mise en faveur par une école récente de jardiniers paysagistes semble avoir envahi une partie de ce parc, mais les belles lignes principales d'après lesquelles il a été dessiné restent intacts.* » (Unwin, 2012, p.100). Les fossés qui séparaient les remparts de la pépinière ont mis longtemps à être comblés. Les déblais produits par la démolition progressive des remparts et du bastion de Vaudémont ne sont pas suffisants et il faut les déblais des chantiers du marché et de la gare qui s'engagent à Nancy dans le milieu du XIX^{ème} siècle pour qu'une pente douce soit aménagée et rejoignent les carrés de la pépinière. Sur cette courtine partiellement arasée, la Grande Allée est plantée d'arbres de haut jet, et donne exactement la longueur de la Vieille Ville de Nancy. Les différentes municipalités sont extrêmement attentives à l'état sanitaire des arbres, et au maintien d'une voute arborée et en assurent un renouvellement progressif²⁹⁴.

²⁹⁴ Le dernier renouvellement fut expliqué aux nancéiens en avançant un principe de précaution. Les sujets replantés faisaient 10 cm de diamètre et une jachère fleurie accompagna cette plantation.

A. 3. j. : La rue des écuries



Figure 65: la rue des écuries (J.-M. Simon, décembre 2017)

Les propriétaires des immeubles situés du côté Est de la place de la Carrière ont progressivement acquis différentes annexes, très étroites appuyées contre les remparts. Celles-ci, aménagées avec des matériaux de construction récupérés, étaient des écuries et chaque propriétaire a dû inventer sa solution pour y entrer son véhicule automobile. Parallèle à la Grande Allée de la pépinière, mais en contrebas, elle permet d’imaginer la puissance des remparts, d’autant que la Grande Allée qui surplombe la rue a été arasée de plusieurs mètres.

L’aménagement de la grande l’allée en promenade au milieu du XIX^{ème} siècle incite les propriétaires à remplacer les toits de tuiles par une terrasse en béton armé et à jeter une passerelle métallique permettant de rejoindre leur terrasse depuis l’étage noble ; une grille de ferronnerie protège l’espace ainsi gagné des promeneurs qui empruntent la Grande Allée. Les passerelles sont très fleuries, généralement avec des potées, et les divers contenants indiquent un mode d’appropriation particulier, ces espaces sont des lieux, discrets intimes, des lieux de libertés qui échappent au contrôle. D’ailleurs les façades qui donnent sur le parc présentent des variations stylistiques affirmant les libertés laissées ou aussi peut-être les interruptions ou les défaillances du contrôle.

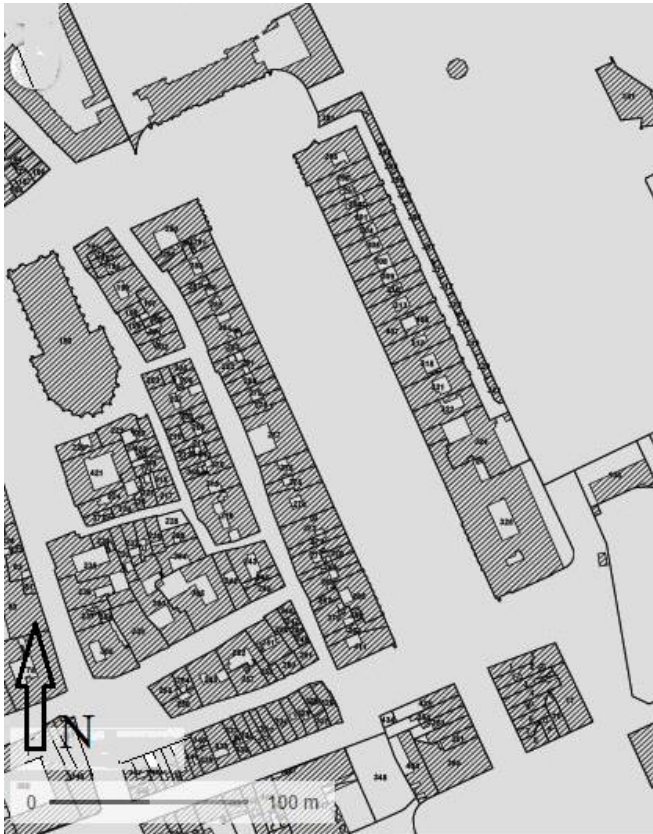
A. 3. k. : La place de la Carrière



Photographie 33: La place de la Carrière, au fond le palais du gouverneur
(J.-M. Simon, novembre 2017)

La forme rectangulaire de la place de la carrière date du milieu du XVI^{ème} siècle. Lorsque les fortifications de Nancy sont reprises, l'enceinte est agrandie au Sud/Est pour conserver un champ de tournoi et de fêtes, espace qui n'existait pas jusqu'alors dans la cité. Le côté est est rapidement loti et les immeubles se rapprochent des remparts ne laissant subsister que la rue des écuries. Mansart puis Boffrand, dans la cadre des projets de réaménagement du Palais Ducal et de l'Hôtel de Craon, réalisent des immeubles qui serviront de modèle à ceux de la place Stanislas, mais la nouvelle façade du palais ducal est démolie et l'hôtel de Craon modifié. Les balustrades qui accompagnaient la corniche sont supprimée sans doute pour respecter une hiérarchie entre les deux places. Lorsque Stanislas s'engage dans l'opération de la Carrière, il fait réaliser des édifices symétriques au nord et au sud et impose un plan type a toutes les constructions, même modénature, même alignement, même coupe assurant une linéarité des linteaux et des appuis de fenêtres. Les détails comme les cheminées et les lucarnes répondent également aux mêmes exigences de mises en perspective. Pour obtenir cette harmonie Stanislas assure encore le financement de ces travaux même si les propriétés sont privées²⁹⁵. Une promenade attentive montre un ensemble de petites différences ; sur certains encadrements de portes d'entrée, sur les menuiseries, dont beaucoup sont encore d'époque. Ces petites variations présentes surtout du côté ouest, révèlent la diversité des propriétaires et des parcelles.

²⁹⁵ Cette générosité de Stanislas pour la ville de Nancy n'est sans doute pas étrangère au fait qu'il savait que son patrimoine personnel serait détruit à son décès. Il a donc privilégié les aménagements urbains et les travaux qui resteraient la propriété de nancéiens ou de la ville, il s'est ainsi assuré un prestige considérable et durable.



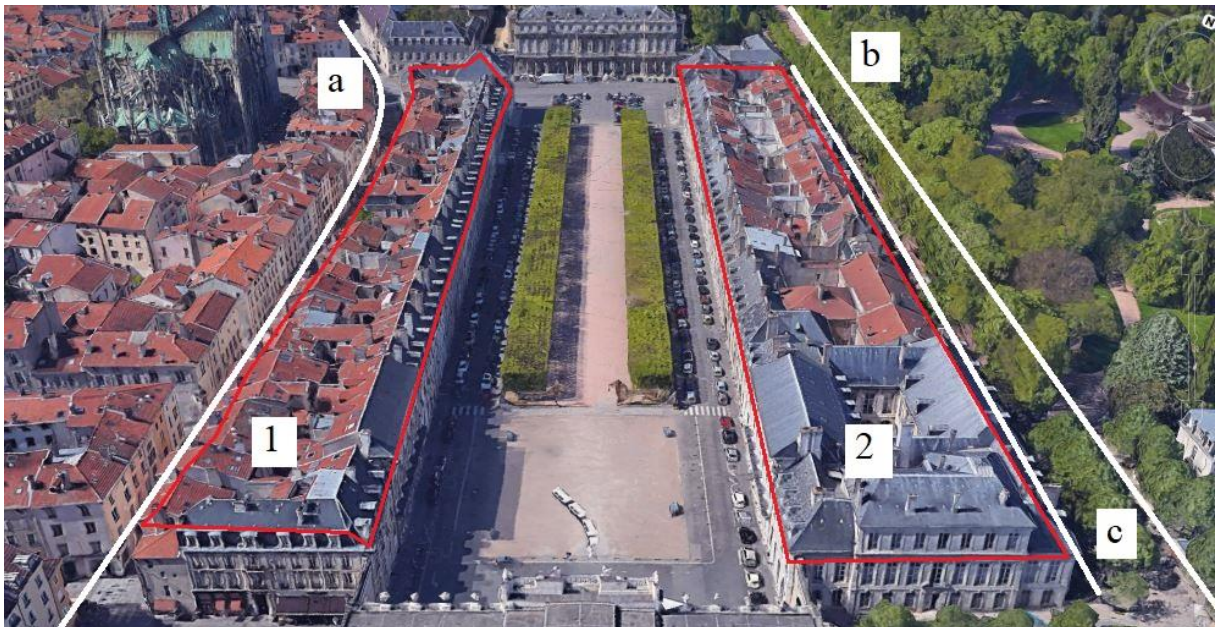
Le cadastre actuel montre les différences foncières entre les deux côtés de la place. Du côté gauche, à l'Ouest, les parcelles donnent sur la Grande Rue, elles sont d'origine médiévale, étroites assez irrégulières, souvent en biais. Par contre en face sur un lotissement créé au XVI^{ème} en même temps que les remparts, les parcelles sont moins nombreuses, très régulières avec des cours intérieures plus importantes favorisant l'éclairage naturel. Et pourtant l'impression de régularité depuis l'axe principal de la place est remarquable.

Document 40 : Extrait du cadastre actuel de la place Carrière (Géo portail, [en ligne], décembre 2017).

L'horizon offert par cet espace est ouvert. Les immeubles ne sont pas hauts par rapport à l'axe central et l'espace qui les sépare est large (54m). Les limites entre le bâti et ciel sont d'une grande simplicité confortée par la régularité des corniches. L'allée centrale est parfaitement horizontale, des murets de maçonnerie latéraux permettent de créer cette horizontalité et mieux valoriser le palais L'importante structure arborée conforte cette horizontalité et reste basse ; parfaitement contenue, laissant aux corniches le soin d'assurer la transition avec le ciel. Des initiatives individuelles traduisent des demandes nouvelles, apparition d'un petit commerce, plaques liées à des activités tertiaires, remplacement des menuiseries auxquelles une réponse collective doit être apportée. Le caractère du lieu dépasse très largement les aspects volumétriques ou de couleur, tous les détails y compris ceux de menuiseries ont une importance. Contrairement à la place Stanislas où la dimension publique est très forte et la régularité aisée à maintenir, ici les propriétaires sont essentiellement privés et le contrôle s'avère plus délicat.



Photographie 34 : Vue oblique de la place de la Carrière (Google Earth, mars 2018)



| | | | |
|---|--|---|--|
| 1 | Parcellaire médiéval, seules les façades sont reconstruites du côté de la place. | a | Grande Rue. Ancien axe principal jusqu' à construction de la Ville-Neuve. |
| 2 | Parcellaire de la Renaissance, les façades coté place sont aussi reconstruites. | b | Grande allée de la Pépinière qui emprunte l'ancienne courtine abaissée de quelques mètres. |
| | | c | À l'arrière des immeubles la rue des Écurie dessert les remises. |



Document 41 Aquarelle de la Place de la Carrière (P. Simon, juin 2018)

Analyse sensible du paysage

A.2. h. La place de la carrière

| Qualificatifs | Commentaires |
|---------------|---|
| Harmonieux | . La notion d'harmonie est particulièrement délicate à utiliser. Elle est souvent galvaudée, pourtant la place autorise l'usage du terme. Les rapports entre la largeur et la longueur, entre la largeur et la hauteur paraissent d'une grande justesse. Ils correspondent à une des connaissances esthétiques les plus partagées, celle de l'architecture classique Depuis sa fondation toutes les dimensions des bâtiments et des espaces publics sont parfaitement maîtrisées. Et des adaptations sont ajustées : la fontaine a été supprimée et installée place d'Alliance, les plantations en bacs sont remplacées par des arbres en pleine terre. |
| Régulier | Les grandes lignes de fuite sont respectées. Les linteaux et corniches sont sur les mêmes lignes continues. Des éléments habituellement secondaires, comme les cheminées et les lucarnes sont parfaitement identiques ; |
| Discret | L'observation attentive montre une infinité de variations mineures : espaces entre fenêtres plus ou moins importants, décor des linteaux différents, quelques portes-cochères... |
| Contrasté | L'ambiance avec les espaces latéraux y compris la place Stanislas est différente. Par exemple le bruit : en dépit de la circulation automobile l'espace est moins bruyant sans doute en raison des arbres qui limitent la réverbération |
| Fermé | L'espace est fermé de tous les côtés. L'accès à l'espace par le franchissement d'une porte ou d'un portail marque le changement de lieu et de paysage. |
| Hierarchisé | Les deux extrémités de linéaires d'immeubles sont marquées par quatre immeubles plus importants. Hôtels particuliers destinés à l'origine à la noblesse pour trois d'entre eux et copie pour le tribunal de commerce. Ils marquent des limites tout en restant dans une certaine continuité. |
| Axé | Le palais du gouverneur est l'aboutissement du projet ; valorisé par sa situation sur l'axe, et par son relatif isolement il appartient cependant à l'ensemble par la colonnade qui le raccroche aux immeubles |

A..3. 1. : La Grande Rue



Figure 66: La Grande Rue, vue vers le nord. (J.-M. Simon, décembre 2017)

Tout comme la rue des Écuries, la Grand-Rue dans sa partie Sud est parallèle à la place de la Carrière, les propriétés situées à l'Est coté droit ont souvent une façade sur la Grand-Rue et une autre sur la place de la Carrière. La voie ancienne, rue principale de la cité présente les douces ondulations qui proviennent sans doute du premier sentier sur lequel se sont implantés les premières constructions. La rue est étroite, de six à sept mètres de large et les immeubles ont trois niveaux soit une dizaine de mètres. Ici point de corniche filant tout le long de la rue, au contraire des discontinuités, mais faibles, ne déchirant pas l'horizon, la cité semble avoir atteint son taux d'occupation maximale du point de vue du bâti. Les fronts sont présents et offrent une certaine variété de textures dans les enduits, les appareillages et les modénatures. Construits pour la plupart au XVI^{ème} siècle, modifiés pour répondre aux besoins des différentes époques, les immeubles furent suroccupés jusque dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Devenue piétonne la rue n'a pas encore retrouvé son animation et reste un peu déserte. Quelques magasins se sont implantés, galerie de peinture, antiquaire, libraire, mais les nombreux axes de circulation offerts aux piétons, rue Lafayette et d'Amerval avec des commerces, la place Carrière et son espace urbain exceptionnel ou la Grande Allée de la pépinière sont autant d'axes Nord-Sud attractifs et variés.

A. 3. m. : La rue de la monnaie

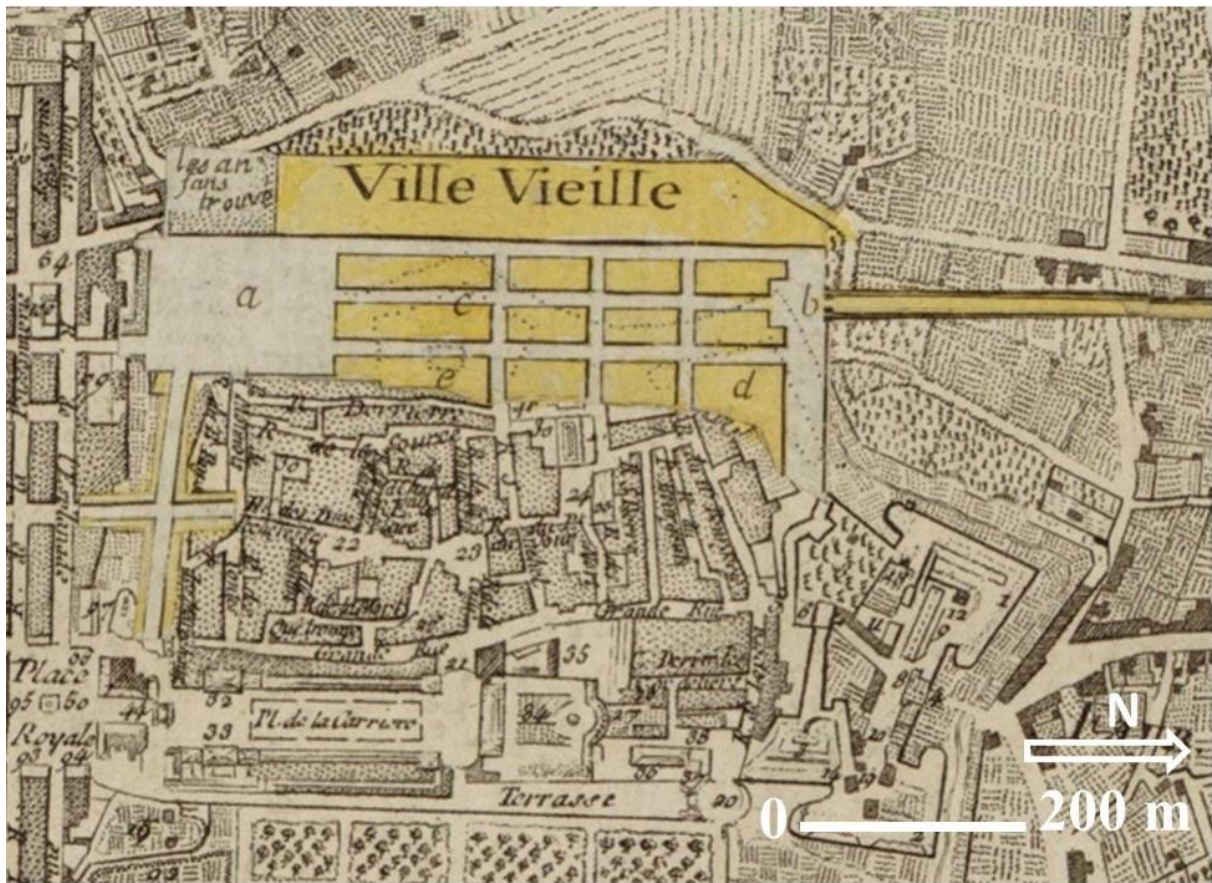


Figure 67: La rue de la Monnaie, vue vers la place Carnot (J.-M. Simon, décembre 2017)

La rue de la Monnaie, aujourd'hui plantée d'arbres de modestes dimensions, est l'une des plus anciennes de Nancy. Le décrochement situé à gauche avec une maison qui rompt l'alignement est visible sur les représentations de la ville du début du XVII^{ème} siècle. Il n'est pas touché par un plan d'alignement contrairement au reste de la rue. D'une largeur de 15 mètres, la rue est bordée de bâtiments qui présentent des caractéristiques architecturales assez différentes. Le bâtiment sur la gauche est construit sur l'emplacement du premier château ducal s'appuyant sur les fortifications médiévales. Devenu l'hôtel des monnaies, la façade aurait été reprise par Germain Boffrand en 1721. Site « industriel » en centre-ville, comme l'arsenal situé un peu plus loin, ou la manufacture des tabacs, construite à partir de 1864, l'Hôtel de la monnaie démontre l'imbrication de l'activité et de la ville, et l'importance d'implanter des établissements à l'intérieur des fortifications et plus tard à proximité de la gare. L'hôtel offre une composition régulière, démontrant l'aptitude des maîtres d'œuvre de l'époque à introduire de l'ordre dans un tissu existant. Les nombreux hôtels réalisés par Boffrand dans la Vieille-Ville de Nancy²⁹⁶, montre que cette façon de faire répond à l'attente des commanditaires de l'époque : construire en Vieille Ville, la ville de la noblesse, et afficher sa modernité par une architecture régulière aussi majestueuse que possible.

²⁹⁶ Il est d'usage d'attribuer à Germain Boffrand de nombreux hôtels construits dans la Vieille-Ville au début du XVIII^{ème} siècle : Hôtels, des loups, Ferrari, de Craon, de Custines, de Ludres, de la Monnaie...

A. 3. : n. Le cours Léopold



Document 42 : Extrait des plans des villes, citadelle, faubourgs et environs de Nancy, avec le projet de 1778. Carte réalisée par l'architecte Claude Mique. (Gallica BNF, <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb15372343d>)

Les fortifications deviennent propriété du royaume de France au décès de Stanislas. En 1778 le roi décide par décret de créer une place dans une volonté d'embellissement, et de lotir le reste des terrains occupés par la courtine ouest, les bastions et les fossés associés. Les côtés de la future place sont cédés aux riverains, sous réserve de construire les façades en respectant l'alignement et un dessin donné par l'architecte Claude Mique. Le plan d'ensemble projette aussi une voie nouvelle dans l'esprit du XVIII^e siècle, devenue rue de Metz, l'entrée nord de la ville. La ville de Nancy qui devait prendre en charge les voies du lotissement s'oppose au projet, et un nouvel arrêt en 1784 permet de n'engager les travaux que lorsque des acheteurs se seront manifestés. Enfin, quelques années plus tard le gouverneur autorise la plantation de quelques arbres d'alignement en attente du début des travaux, une forme de préverdissement et qui va devenir définitive.

Parmi les nombreux plans établis par Claude Mique, celui présenté ci-dessus, montre le projet d'urbanisme que le roi de France, tente d'imposer à la ville de Nancy. En jaune sont

indiqués les terrains qui deviennent constructibles. L'actuelle rue Gustave Simon remplace la courtine et les fossés dégagent aussi un espace constructible. La partie ouest est vouée à devenir une grande place et treize îlots sont prévus pour être livrés comme la rue de Metz, à l'urbanisation. Le site est celui d'une terrasse, haute par rapport à la Vieille-Ville, sur laquelle furent construits la courtine et trois bastions qui protègent la ville à l'Ouest. Ce vaste rectangle à une planimétrie parfaite ce caractère artificiel résulte d'un nivellement généralisé lors du démantèlement des fortifications commencées en 1776. La place Carnot (a) orientée nord-sud fait environ 125 mètres sur 175 mètres. Le centre de la place était occupé par un vaste bassin alors qu'une plate-bande enherbée avec un alignement d'arbres marque la périphérie. Le cours Léopold est légèrement plus étroit 120 mètres mais se prolonge sur 475 mètres. Un obélisque construit en 1896 par l'architecte C.- D. Bourgon à la limite entre la place et le cours souligne l'axe principal ; alors qu'une statue du général Drouot (1774-1847) marque le centre du cours.

En 1872, un banquier parisien propose d'acquérir l'ensemble du foncier pour réaliser une opération immobilière. La municipalité souhaite vendre le terrain d'autant que l'acheteur se propose d'aménager à ses frais la place Carnot. Cependant une forte opposition des riverains oblige à abandonner le projet en dépit de l'avantage financier pour la commune. Ce sera dans les années 1920, en partie grâce à É. André, alors conseiller municipal, que le projet est définitivement abandonné. Depuis le site ne connaît que peu de modifications d'autant que le sous-sol de la place Carnot est occupé par un parking souterrain.



Document 43 : Image jointe à la proposition des promoteurs du projet de 1872. (Bibliothèque municipale de Nancy)

La place, et le cours sont utilisés comme un vaste giratoire qui isole totalement l'espace central, et le stationnement périphérique renforce ce caractère. Le trafic important n'incite pas à porter un regard curieux sur l'architecture des immeubles, soit on en est trop proches, soit on est au centre de la place et la forte structure arborée les masque. Les passages piétons sont positionnés pour une circulation essentiellement périphérique ; aussi la partie centrale de ces

espaces, est sous-utilisée sauf lors de la fête foraine, de la présence d'un cirque ou d'une manifestation festive. Les piétons sont rares en dépit de la présence de nombreux établissements scolaires, faculté de droit, centre européen, collège privé, restaurant universitaire, proximité du conservatoire de musique. Les finitions de ces espaces publics sont celles d'un champ de foire, finitions que l'on trouve habituellement aux limites des villes. La structure arborée n'a pas la qualité urbaine existant dans les autres espaces du XVIII^{ème} siècle et l'irrégularité des alignements traduit les plantations et le renouvellement au coup par coup.

Cet ensemble constitué par la place Carnot et le cours Léopold est parfaitement limité par les façades qui ferment complètement l'espace. La rue de Metz avec la mise en scène constituée par la place du Luxembourg est la seule voie d'importance à l'échelle du site ; toutes les autres voies qui débouchent sur le cours paraissent avoir un caractère secondaire. Bien que situé à proximité du centre-ville il n'existe que quelques rares commerces et les activités autres que celles liées au milieu scolaire se résument à des activités tertiaires, confirmant la vocation résidentielle et constituant une sorte d'annexe du centre-ville par sa capacité d'accueil de véhicules en stationnement.

Les fortifications offraient une promenade en surplomb permettant de découvrir le paysage, mais l'espace est aujourd'hui totalement fermé, comme s'il s'était enfoncé, n'offrant plus aucune vue sur l'environnement. Pas de vue lointaine, et le ciel est seulement visible sur la place Carnot, car sur le cours les frondaisons le masquent. Une impression domine un lieu très grand, trop grand, peu fréquenté, sauf par l'automobile, mais ce paysage semble avoir acquis une grande stabilité, y compris dans ses règles de gestion paysagère simples,

« Et nous avons gardé le Cours Léopold, espace vert- ou plutôt verdâtre- pour le bonheur des automobilistes des foires, de Drouot et de l'ombre de Carnot » (Le lotissement du Cours Léopold, Le pays Lorrain n° 2, 1964, non signé)

A. 3. o. : La rue de Serre

Liaison entre la gare, la faculté de Droit et le cours Léopold, la rue de Serre est une rue très fréquentée par les piétons, tout comme un petit raccourci passant sous un immeuble. Autrefois en dehors des fortifications, puis partiellement après la construction du mur d'octroi, la rue est courte, irrégulière avec un vaste décrochement en son milieu. Elle est très fortement bâtie du côté nord. Les terrains situés à l'extérieur du mur d'octroi sont restés libres très longtemps et sont construits au moment de la forte demande immobilière après les années 1875. De beaux immeubles l'on peut qualifier d'haussmanniens, sont accompagnés de quelques immeubles construits dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

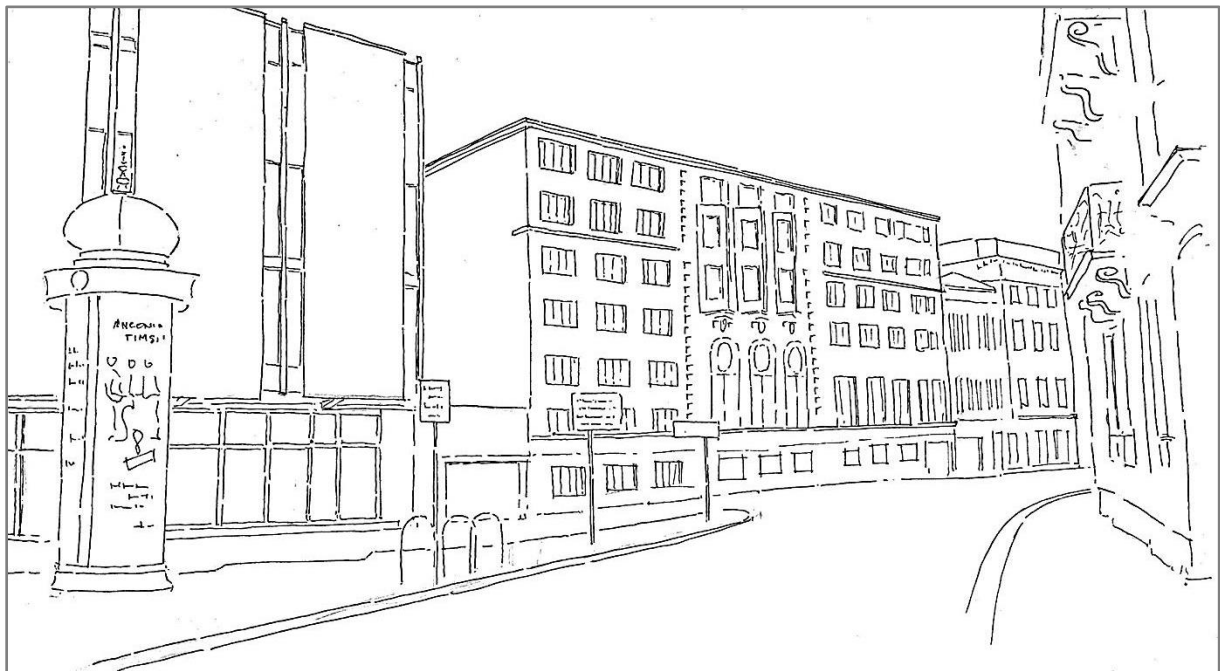


Figure 68: Les façades de la Faculté de Droit rue de Serre (J.-M. Simon, décembre 2017)

La façade principale du « Palais des universités » construit par P. Morey donne sur la place Carnot, mais les extensions successives occupent un îlot complet aux façades variées et aux caractéristiques architecturales liées à leur programme et à leur époque de réalisation. L'extension de 1930 essentiellement consacrée à la bibliothèque présente une composition verticale avec une travée principale et une composition horizontale avec un socle en pierre de taille et une corniche. Un effet de surface est donné par les *bow-windows* de la travée centrale. La modénature et la décoration avec des motifs géométriques demeurent discrètes.

Respectant les règles d'urbanisme, écrites et tacites, l'extension qui accueille des amphithéâtres date des années soixante et la maîtrise d'œuvre est assurée par l'architecte G. Lejzerzon. Le bâtiment d'architecture contemporaine est en rupture avec l'immeuble voisin. La pierre est de placage, la façade est lisse, uniforme à l'exception d'étroites meurtrières. À cette

façade plane et fermée s'oppose la partie basse, entièrement vitrée en retrait du bâtiment ; le cube est en porte à faux. Ce dispositif est permis par l'usage maîtrisé du béton armé. Les deux bâtiments, isolément, présentent une incontestable qualité, mais sont étrangers l'un à l'autre, s'ignorent et donnent l'impression d'une accumulation, la composition assurée par l'alignement n'est pas suffisante pour assurer une cohérence.



Figure 69 : La partie Ouest de la rue de Serre (J.-M. Simon, décembre 2017)

La partie Ouest de la rue de Serre présente un aspect malheureusement marqué par la présence des poubelles et un stationnement automobile échappant à toute logique. Les bâtiments sont de la fin XIX^{ème} siècle et de l'époque contemporaine avec parfois un souci de composition urbaine. L'hôtel bien que situé en retrait se raccroche à la rue par « une galette » de trois niveaux reprenant l'orientation des bâtiments voisins. Le paysage urbain serait intéressant par la cohabitation des immeubles et leur implantation, mais sont pénalisés par des espaces publics peu définis.

Comptes-rendus de visite

| Visites de l'ensemble place Carnot Cours Léopold | |
|--|--|
| Date : septembre 2017 | Origine et nature de la Demande : Société d'Histoire de Nancy |
| Nbre de participants : 20 personnes | Profils et attentes des visiteurs : Habitants de l'agglomération nancéienne, participant régulièrement aux visites de l'association. Visite intitulée : <i>Des anciennes archives aux nouvelles archives.</i> |
| Point de départ : Hôtel de la Monnaie | Présentation générale : Le thème général de la visite et de traverser ce secteur de Nancy pour rejoindre l'ancienne école normale dans laquelle les travaux pour les nouvelles archives se terminent. |
| Site 1 : La rue de la Monnaie | Thèmes abordés et remarques : Présentation des archives actuelles et de l'Immeuble tel que repris par G. Boffrand. Partie haute de la rue et explication de la procédure d'alignement. Les fronts bâtis et l'introduction des bâtiments XVIII ^{ème} dans le tissu médiéval. |
| Site 2 : La place Carnot et le cours Léopold | Thèmes abordés et remarques : Observation des façades, et du modèle type de la place fin XVIII ^{ème} siècle. Examen des modifications apportées au XIX ^{ème} siècle. Présentation du plan d'urbanisme, le préverdissement et l'inachèvement et les tentatives d'urbanisation. |
| Site 3 : Le Groupement des étudiants catholiques | Thèmes abordés et remarques : le patrimoine art déco nancéien. Comment à partir d'une demeure dans un parc se développe un établissement par opération successives. |
| Site 4 : La manufacture | Thèmes abordés et remarques : les bâtiments industriels en limite de ville et à proximité de la gare. Organisation en plan, technique de construction. Les équipements sociaux et la première crèche de Nancy. |
| Site 5 : Le passage sous la voie Le quai Ligier Richier | Thèmes abordés et remarques : Le passage sous la voie ferrée illustre la difficulté de construire le petit contournement du centre-ville. Observation des immeubles tournés vers la voie ferrée, en particulier l'immeuble d'A. Lurçat |
| Évaluation : La visite ne correspondait pas complètement au transect mais la plupart des participants ont parfaitement évalué la difficulté qu'apportent des projets surdimensionnés, et l'impression d'inachèvement qui peut perdurer. | |

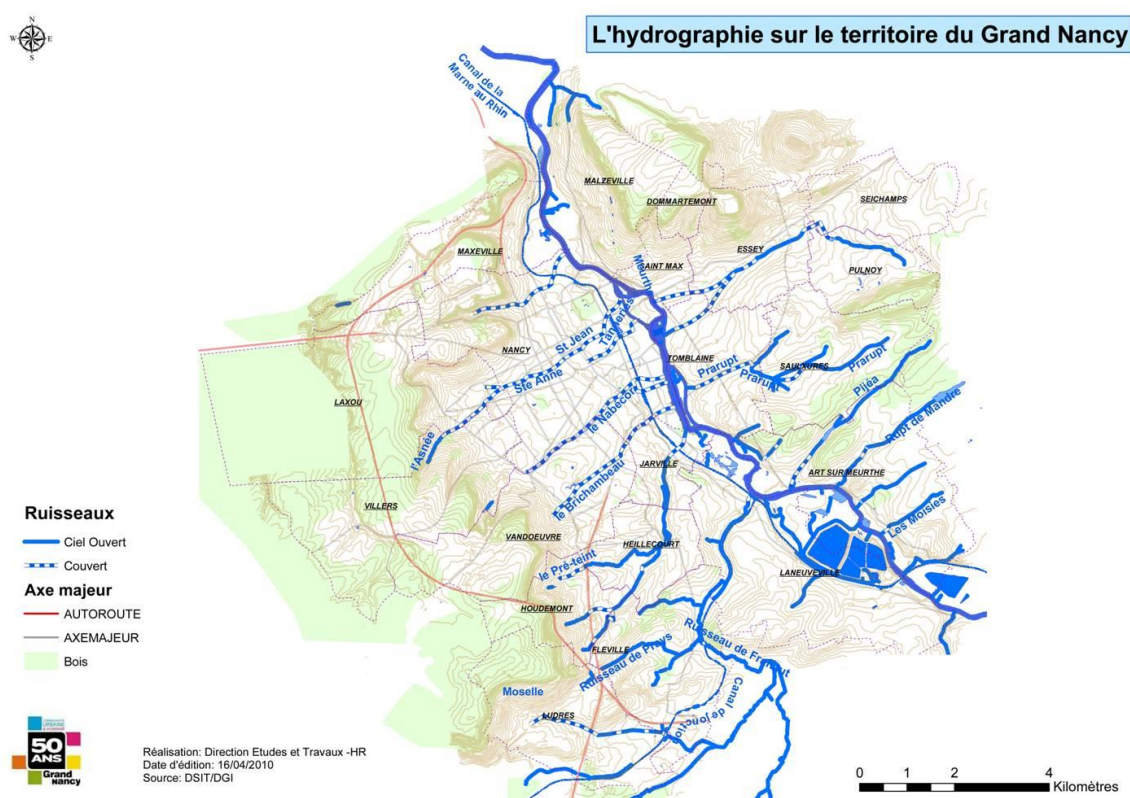
| Visites de l'ensemble Stanislas | |
|--|--|
| Date : mai 2018 | Origine et nature de la Demande : jumelage franco- Allemand |

| | |
|--|---|
| Nbre de participants : 25 personnes | Profils et attentes des visiteurs : Un organisateur, architecte a souhaité une visite sur le thème de la construction de la ville plutôt qu'une approche historique. Le traducteur, professeur d'université en Allemagne avait préparé la visite par l'apprentissage d'un petit glossaire transmis huit jours avant |
| Point de départ : Porte Sainte Catherine | Présentation générale : Présentation de la dynamique industrielle de Nancy à la fin du XIX ^{ème} siècle, limite de la ville. Permanence de la ville fermée jusqu'en 1870. |
| Site 1 : Le jardin botanique | Thèmes abordés et remarques : Présentation générale de la visite explication de la situation de Stanislas. Présentation de la caserne à partir de l'axe donnée par l'allée du jardin botanique. Permet de prendre conscience de la participation du bâtiment au projet urbain Nord sud non réalisé. La référence du musée de zoologie à l'architecture aztèque fut bien perçue, soleil au moment opportun. |
| Site 2 : La place d'Alliance | Thèmes abordés et remarques : L'espace est particulièrement adapté à l'explication du montage financier effectué par Stanislas. |
| Site 3 : La place Stanislas | Thèmes abordés et remarques : la découverte du site, n'est pas favorable à une explication, groupe important ambiance plus bruyante. Par contre le montage par travée et demi des basses faces explique parfaitement la complexité du remplissage des façades construites |
| Site 4 : La place de la Carrière | Thèmes abordés et remarques : Pour des personnes découvrant la place Stanislas un beau samedi ensoleillé la place de la carrière perd de son attrait. |
| Site 5 : La grande rue | Thèmes abordés et remarques : la confrontation entre la Grande Rue et l'animation de la place Stanislas est quasi rédhibitoire pour des promeneurs |
| Évaluation : Le nombre de participants et la durée des traductions rend la visite difficile. Par ailleurs l'ordre de visite adopté dans une autre visite, Place de la Carrière, Place Stanislas, Place d'Alliance permet une gradation plus judicieuse dans la découverte des espaces | |

Les caractéristiques paysagères

Le socle et le relief

Le terrain étudié correspond à une grande partie des fossés et fortifications de la Vieille-Ville²⁹⁷, et présente comme le reste de la cité une pente d'orientation ouest-est passant d'une altitude de 215 mètres porte Stanislas, à 201 mètres place Stanislas et à 197 mètres à la porte Sainte-Catherine. Sur 540 mètres, la pente est donc beaucoup plus faible sur cette dernière section, de l'ordre de 0.7 %. La Meurthe au point le plus proche est à 196 mètres et la rivière fut longtemps une menace par ses crues, mais aussi pour la santé en raison de l'humidité permanente émanant des nombreux bras morts. Les investissements immobiliers ont donc été longtemps limités sur la partie basse où la vocation de jardins et de parcs est privilégiée jusqu'au début du XX^{ème} siècle.



Document 44 : Carte des ruisseaux de l'agglomération (ADUAN, 2010)

Le secteur est traversé de ruisseaux cataclinaux alimentés par les sources qui proviennent du front de côte. La Vieille-Ville s'implante en conservant les ravines qui drainent l'eau, faisant correspondre chaque fois que possible la rue et le point bas de collecte des eaux, disposition perceptible rues Lafayette et de la Monnaie. Sous Charles III le plan de la Ville-Neuve, très volontariste, semble ignorer le cours du ruisseau Saint-Jean, et cette ignorance ou ce refus des micros-reliefs s'accroît avec le développement de l'urbanisme au XX^{ème} siècle

²⁹⁷ Seules les fortifications de la Ville-Neuve furent démolies en 1697 dans le cadre du traité de Ryswick et du retour de Léopold.

où « busages »²⁹⁸ et nivellements généralisés deviennent la règle, faisant perdre le lien avec le sol naturel.

Le terrain sur lequel la ville se développe est donc un long plan nord-sud légèrement incliné vers la Meurthe, avec une pente très faible à partir de la place Stanislas. Il est traversé par une série de légers vallonnements, points de collecte des eaux, qui constituent des implantations favorables pour certaines rues de la Vieille-Ville. L'impact sur le plan paysager est significatif, les constructions anciennes limitent les terrassements, les hauteurs homogènes de quatre niveaux, font que les corniches accompagnent les mouvements du sol et maintiennent un lien entre la terre et l'horizon.

La végétation

La végétation est peu présente dans les rues en raison de leur faible largeur, mais cette situation est compensée par l'accompagnement végétal des ensembles du XVIII^{ème} siècle, les places de la Carrière et d'Alliance²⁹⁹, et par deux grands aménagements sur l'emplacement des fortifications et de leurs fossés : la Pépinière et le cours Léopold. Les parcs et jardins privés sont rares et les cours des hôtels, quelle que soit la date de leur construction, sont des espaces très minéraux destinés avant tout à apporter une lumière naturelle au centre des propriétés et à abriter un puits ou une fontaine. Les fleurissements privés sont l'exception et sont limités à quelques lieux marginaux, comme la rue des Écuries. Le végétal d'accompagnement des places d'Alliance et de la carrière est très structuré, les tilleuls, sont plantés assez serrés quatre à cinq mètres et taillés sévèrement. Ils contribuent à la mise en ordre de l'espace et aucun sujet ne se détache de l'alignement. Les autres ensembles ont des fonctions différentes, la pépinière a un rôle avant tout de production et sur le cours Léopold la plantation n'est qu'une forme de préverdissement, en attente d'aménagement du site. Seuls les arbres de la place Carnot sont laissés libres, l'espace y est si important qu'ils ont surtout pour tâche d'occuper le lieu et de lui apporter une dimension plus agréable.

Le parcellaire

²⁹⁸ Le busage est une pratique généralisée de collecte des eaux de surface et de leur maîtrise dans des canalisations enterrées. Cette façon de faire est liée à l'origine à l'absence d'assainissement créant des problèmes d'odeurs et d'hygiène.

²⁹⁹ Le transect ne passe pas par la place d'Alliance qui est la troisième place de l'ensemble de Stanislas. Elle est cependant un espace particulièrement intéressant et fut visitée comme l'indique le compte rendu de visite précédent.

L'embellissement a pour objet de créer une image forte de la ville en organisant simultanément espaces publics et immeubles. Nancy a eu une opportunité foncière en position centrale, en face de la porte donnant accès à la Vieille-Ville. L'espace, peu occupé, permet facilement le raccordement aux voies et aux parcelles existantes. C'est une opération d'« urbanisme frôleur³⁰⁰ » contournant les remparts, se raccordant aux voies existantes, mais, et c'est l'originalité à Nancy, en centre-ville sans exiger de fortes appropriations foncières. La maîtrise des limites entre domaines publics et privés est d'autant plus facile que du foncier peut être attribué aux riverains et que des aides financières sont accordées pour construire de nouvelles façades. Mais la démarche la plus utilisée est la rétrocession gratuite de foncier au propriétaire privé dans le prolongement de sa parcelle. En contrepartie il doit construire à l'alignement, selon un dessin de façade imposé et dans un délai donné. Ce travail de régularisation du foncier, sorte de « couture », permet à l'opération urbaine nouvelle de s'inscrire dans son environnement.

Ce travail de reconstitution parcellaire est d'autant plus facile que la puissance publique possède les réserves foncières libérées progressivement par le démantèlement des fortifications, la notion de propriété n'a pas encore la force que lui donnera la Révolution française. Lorsque la puissance publique doit s'approprier le foncier, la démarche s'effectue le plus souvent au détriment des expropriés (Pinon, 1992). Entre les parties médiévale, renaissance et baroque, on passera sans rupture forte d'un espace à l'autre, grâce aux pratiques urbaines des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Les fronts bâtis

Les fronts bâtis sont présents en raison de la relative étroitesse des rues, la plupart ont 15 m de large ce qui est faible au regard de la hauteur des immeubles qui les bordent et qui s'élèvent sur une douzaine de mètres et, à l'exception des places, les piétons sont très proches des murs. La pierre règne sur les socles, sur les encadrements, plus rarement sur les murs qui sont généralement enduits. La noblesse et le milieu intellectuel et artistique habitent ces hôtels qui donnent le plus souvent sur les places, même si peu d'éléments permettent de différencier les propriétaires. Les devantures commerciales sont apparues plus tardivement, surtout au XIX^{ème} siècle et leur implantation en rez-de-chaussée est facilitée par l'utilisation de poutres métalliques en IPN³⁰¹ et de colonnes en fonte qui reprennent les charges des maçonneries. Ces

³⁰⁰ Expression utilisée par Leroy-Ladurie pour décrire ces opérations d'urbanisme du XVIII^{ème} siècle, qui ne traitent pas les questions des centres mais s'installent aux franges des parcellaires urbains.

³⁰¹ IPN : poutrelle métallique en forme de I à profil normal. Il s'agit de l'élément de base de la construction métallique. Elle est aussi utilisée pour les travaux de réhabilitation et permet de reprendre des murs de maçonnerie pour créer des percements.

devantures regroupées sur quelques espaces délimités donnent naissance à des rues commerçantes, rue des Dominicains, rue Stanislas, rue Gambetta.

La composition

Les règles de composition dépassent la pratique des alignements et s'appliquent à l'implantation, la hauteur, l'alignement des corniches, des linteaux et des allèges et au dessin des façades. Cette régularité des façades contribue au caractère d'ensemble, la démarche est d'autorité, mais les compensations financières la rendent acceptable. Cette composition par la régularisation du domaine privé, touche aussi les façades publiques et, quelle que soit l'utilisation du lieu, théâtre, habitat privé, commerce, bâtiment d'enseignement, la façade est la même et ne change pas, même si la fonction évolue.

La composition est soucieuse de ne pas affirmer trop fortement le bâtiment institutionnel. Il appartient à l'ensemble de l'espace public même s'il est affirmé surtout par son emplacement : *« à la différence des places royales parisiennes -place des Vosges, place des victoires, place Vendôme- toutes de conception "claustrale", c'est à dire fermées sur elles-mêmes, étrangères à la vie de la cité et consacrées exclusivement au culte princier, celle de Nancy s'ouvre à la totalité des activités sociales : elle rassemble dans ses bâtiments les grandes instances administratives, judiciaires, universitaires ; elle s'articule aux artères menant aux principaux quartiers de résidence et de négoce. »* (Taveneaux R., 1990, p 30)

Les usages

La composition a favorisé un usage original très spécifique à la place royale, mais à Nancy elle est aussi ouverte sur la ville, sur des pratiques urbaines. Cependant les transformations d'usage font évoluer l'ambiance. En quelques dizaines d'années et surtout depuis la fin du XX^{ème} siècle, un certain usage festif des lieux s'est considérablement développé. Les terrasses sont nombreuses et importantes, certaines restant ouvertes même l'hiver. Ces activités souvent nocturnes en milieu universitaire ne sont pas sans entraîner des modifications sociales sur les sites les plus fréquentés, générant des pertes de valeurs immobilières, et le départ de certains habitants du centre-ville modifiant la composition sociale du quartier.

L'horizon

Dans les rues, les horizons restent assez limités en raison de l'étroitesse et des fronts bâtis continus. Cette situation valorise d'autant, par effet de contraste, les grandes ouvertures sur le ciel qui éclatent lorsque l'on débouche sur une des places. L'ensemble des voies, à part les quelques sinuosités de la grande-rue et de la rue Saint-Nicolas, se présente sous forme d'un réseau de rues orthogonales étroites et courtes offrant des horizons limités, mais généralement continus. Toutes les constructions possèdent des corniches plus ou moins ouvragées qui constituent la frontière entre la matérialité du sol et le ciel.

Les traits de caractère

« ... la ville de Stanislas est un chef d'œuvre incomparable qui concilie le grand goût et le goût moderne. Elle constitue le type même de la ville de résidence. Elle résume la civilisation des cours. Mais (...) Nancy se replie sur elle-même ».
(Pariset, 1966, p 340)

« La mort de Stanislas (1766), qui provoque le rattachement de la Lorraine à la France, marque la fin de la vie glorieuse de Nancy. C'est une existence lente, terne, provinciale que connaîtra l'ancienne capitale jusqu'à la guerre de 1870 (...) » (Taveneaux R., 1990, p 31)

Il paraît délicat d'effectuer des découpages en sous-secteurs sur ce territoire. Les trois places, Stanislas, Carrière et Alliance constituent un réseau d'une grande cohérence architecturale et urbaine, et les limites de cette ville sont délicates à définir. Comme toute démarche d'embellissement, le travail s'effectue en façade et vise à créer des espaces publics




ordonnés magnifiant le pouvoir « public », politique et technique. Les aménagements influent sur les secteurs voisins, par effet de contraste, richesses et pouvoir sont opposés à la pauvreté architecturale et sociale, mais incitent parfois à prolonger la démarche. Le travail fait pour accrocher ensemble la Vieille-Ville avec la Ville-Neuve et pour créer des extensions urbaines comme le cours Léopold relève d'un urbanisme très pragmatique veillant à une cohérence formelle qui se limite le plus souvent à imposer l'alignement et à fixer les hauteurs maximales. Chaque propriétaire, pour rentabiliser au mieux son bien, construit jusqu'à ces limites et participe ainsi au projet d'ensemble. La volonté de se mettre en spectacle dans l'espace public n'est plus individuelle, elle devient collective grâce aux règles et à la culture partagée de l'ordre et de la régularité.

En comparant l'urbanisme de Nancy et celui de Bordeaux, Pierre-Georges Pariset traduit bien son impression : un lieu exceptionnel, mais aussi un moment exceptionnel qui n'a pas duré. Contrairement à ce qui se passe à Bordeaux où un dynamisme économique lié au développement du port prolonge la réalisation urbaine de Gabriel, Nancy, ville déchue de son statut de capitale connaît un long moment de stagnation, pas d'architecture privée, la seule réalisation publique étant le premier bâtiment de l'Université qui connaît une construction particulièrement difficile. Le siècle qui suit l'inauguration de la place Stanislas est morose alors que Bordeaux à partir de 1770 connaît un essor important et le Grand Théâtre inauguré en 1780 génère un nouveau projet urbain. À Nancy, les projets urbains ne connaissent que des débuts de réalisation, seul le raccordement des rues et la démolition des remparts se poursuivent, mais dans la difficulté, au gré des opportunités financières. Les immeubles privés prolongeant les aménagements réalisés par Stanislas sont réalisés à l'économie, et les paysages sont modestes, sans éclat particulier. Mais ces rues³⁰² relient peu à peu les paysages lumineux créés par Stanislas aux villes neuve et ancienne. Le renouveau nancéien ne vient qu'au milieu du XIX^{ème} siècle avec l'essor industriel et le nouveau statut de capitale économique. La qualité des places n'a guère d'incidence sur leurs abords, mais exerce une forte pression sur les créations architecturales situées dans son voisinage et entraîne de nombreux pastiches. Les quelques réalisations de qualité, d'É. André rue Saint-Julien, l'extension de la mairie d'A. Mienville, le musée de Zoologie de J. André, le musée des Beaux-arts de L. Beaudoin, ne suffisent pas à redonner un caractère tonique à cet ensemble, et c'est plutôt la rue Saint-Jean qui bénéficiera du dynamisme commercial du dix-neuvième siècle.

³⁰² Rue de la cathédrale, rue Gustave Simon, rue d'Amerval



Figure 70: Paysages de la porte Sainte-Catherine à la porte Stanislas.
(fond de plan Géoportail, mars 2018)

| | |
|---|--|
|  | Les fronts bâtis |
|  | Les limites des espaces à structure arborées |
|  | Les portes |

| | | | |
|----------|--------------------------------------|------------|---|
| a | Place Stanislas | g.1 | Côté nord de la rue Sainte-Catherine |
| b | Place d'Alliance | g.2 | Rue Maurice Barrès |
| c | Caserne Sainte-Catherine | g.3 | Rue des Michottes |
| d | Place de la Carrière | g.4 | Rue Lafayette (alignement du XVIII ^{ème} siècle) |
| e | Place Carnot | g.5 | Rues d'Amerval et G. Simon |
| f | Portes Sainte-Catherine et Stanislas | h | Pépinières et cours Léopold |

3. 2. 4. A. 4. : De la gare à la place du marché

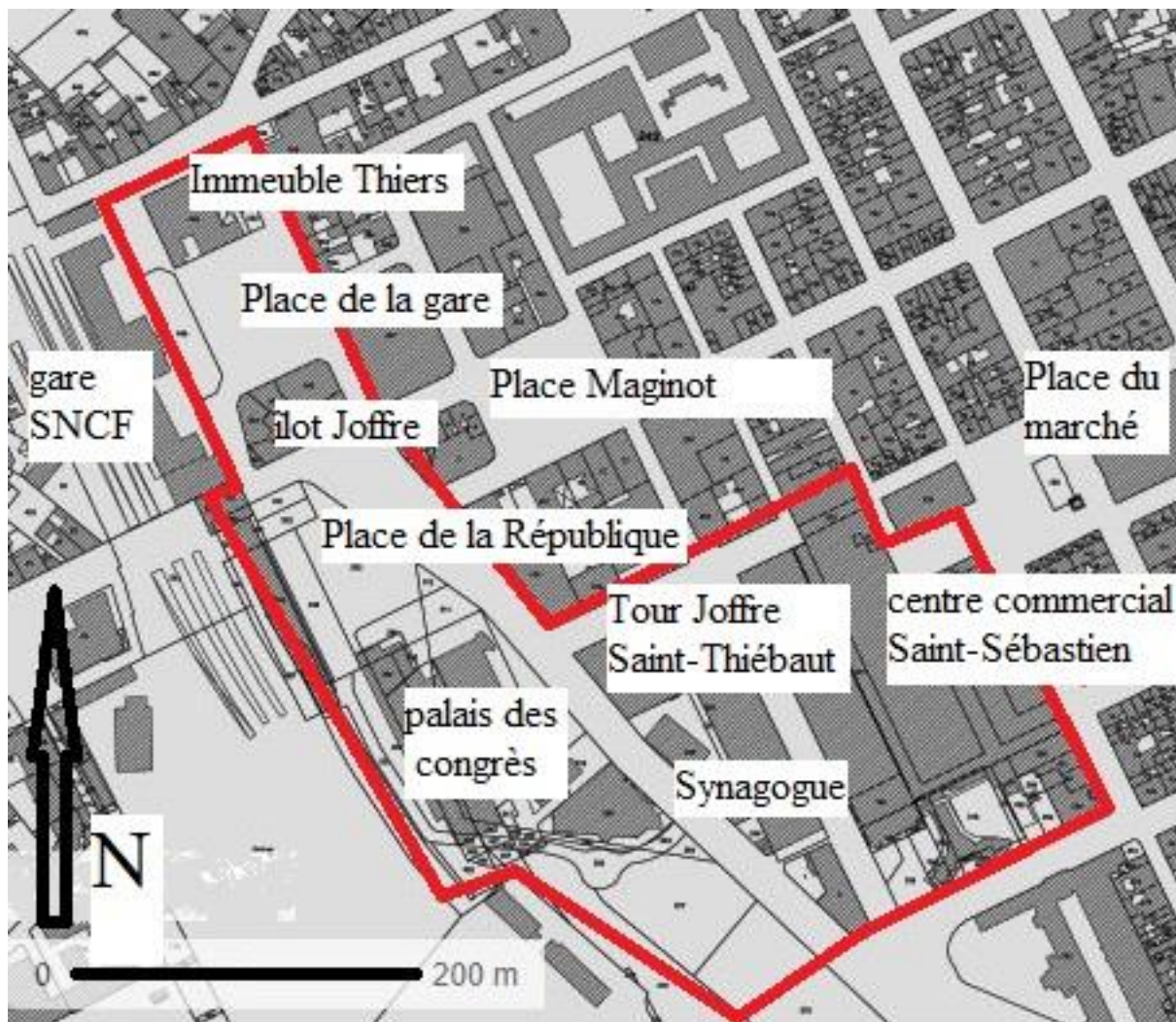


Photographie 35 : Le site étudié présente une esquisse de la *skyline* telle que l’ambitionnaient les années 1970.

(vue depuis les fenêtres de l’Université, avenue de la Libération°, Cliché J.-M. Simon mars 2015)°

Les limites du territoire étudié

Ce quartier de Nancy, bien que limité en surface, est présent dans le paysage quotidien de la grande majorité des habitants de l’agglomération. Il fut pensé, imaginé et aménagé du début du XX^{ème} siècle aux années 1980 avec l’ambitieux projet de créer un centre-ville digne d’une capitale régionale. Il regroupe la plupart des immeubles de grande hauteur de l’agglomération, mais leur perception varie en fonction de la situation de l’observateur. Elle est très forte, voire brutale, pour le voyageur sortant de la gare et confronté à la tour Thiers, forte depuis la plupart des rues de la métropole. Les tours sont le signal du centre, mais perdent de leur importance pour les piétons qui s’en approchent car ils les perçoivent rarement dans toute leur hauteur depuis les axes de la ville historique. Seul le Viaduc Kennedy construit dans les années soixante au-dessus du vaste espace ferroviaire permet une vue globale sur ce quartier. Trois ensembles y sont aisément repérables : la place Thiers avec la tour du même nom ; le boulevard Joffre avec la tour Joffre Saint-Thiébaud et le centre de tri postal devenu palais des congrès ; le centre commercial Saint- Sébastien avec ses quatre tours d’habitations..



Document 45 : les limites du secteur étudié (fond de plan Géoportail, décembre 2017)

Les limites du territoire résultent de procédures foncières récentes et sont pour moitié aisément identifiables, car elles ont profondément transformé la structure foncière et introduit des ruptures radicales avec les tissus parcellaires voisins. Seul le boulevard Joffre³⁰³ est réalisé, dans les années trente, sur un foncier acquis en une seule fois par la ville, auprès de la société de chemin de fer³⁰⁴ (Bradel V, 2016). A contrario le quartier Saint-Thiébaut, devenu centre commercial, est l'aboutissement d'acquisitions par la ville, de plus d'une centaine de parcelles bâties, acquisitions commencées au début du XX^{ème} siècle qui se terminent dans les années 1970³⁰⁵. Débutées dans le cadre de procédures d'insalubrité avant la Première Guerre, les expropriations se poursuivent ensuite dans le cadre des procédures d'alignement du projet

³⁰³ Le projet d'origine se trouve dans le plan de 1913 : il s'agit de la création d'un boulevard alors nommé Mazagran. À la fin de la Première Guerre mondiale il prit le nom, qu'il conserve encore aujourd'hui, de boulevard Joffre.

³⁰⁴ Celle-ci avait racheté l'emprise des anciennes fortifications à l'armée dans le but de réaliser une opération immobilière, dont elle préféra laisser la responsabilité à la commune.

³⁰⁵ Le document est consultable aux A.D. M.M. 3_O_395_25.

d'aménagement, d'embellissement et d'extension de 1936³⁰⁶, puis se terminent dans les années 1970 dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté. Tous les immeubles sont alors démolis dans l'une des plus grandes opérations de « *tabula rasa* » de France, et aussi l'une des plus contestées. Le troisième et dernier secteur est constitué par la ZAC³⁰⁷ de la place Thiers, dont l'origine est un projet entièrement privé, celui d'une tour dont la vocation principale est hôtelière. L'autorisation administrative pour ce projet est accordée sous réserve de créer une ZAC qui permettrait d'obtenir la participation financière des investisseurs aux infrastructures et équipements. Cette procédure issue d'un projet privé devient publique et concerne finalement la place Thiers et les deux îlots urbains qui la bordent au nord et au sud. D'importants conflits, avec des propriétaires qui s'opposent à l'expropriation, mais aussi avec les services de l'État qui exigent l'aménagement global de la voirie, y compris des entrées de ville pour permettre aux véhicules automobiles d'accéder au centre. Ces conflits entraînent l'abandon de la procédure de ZAC après un début de réalisation. Dans ces limites, une suite d'opérations aboutit à la démolition d'un îlot complet, la construction d'une seule tour et l'aménagement de quelques bribes d'espaces publics.

Ces procédures foncières, bien que non coordonnées, sont liées à une problématique générale : donner à Nancy un quartier d'affaires qui affirme sa vocation de capitale régionale. Sur ces terrains des opérations différentes voient le jour, avec les interventions de la Ville, de l'État, d'opérateurs privés. Mais la perte de statut de capitale, dans le cadre de l'opposition des villes de Nancy et Metz, provoque l'effondrement de l'équipe municipale, l'abandon de plusieurs projets à peine ébauchés³⁰⁸, et la commercialisation rapide des terrains du quartier Saint-Thiébaud pour tenter de compenser les pertes financières. Le paysage qui résulte de cette situation offre une forte hétérogénéité, liée à des opérations engagées et arrêtées brutalement. Les points de repères historiques ont une importance particulière, car ils permettent d'affiner l'observation et d'expliquer telle ou telle disposition, en particulier dans le cadre d'un débat public.

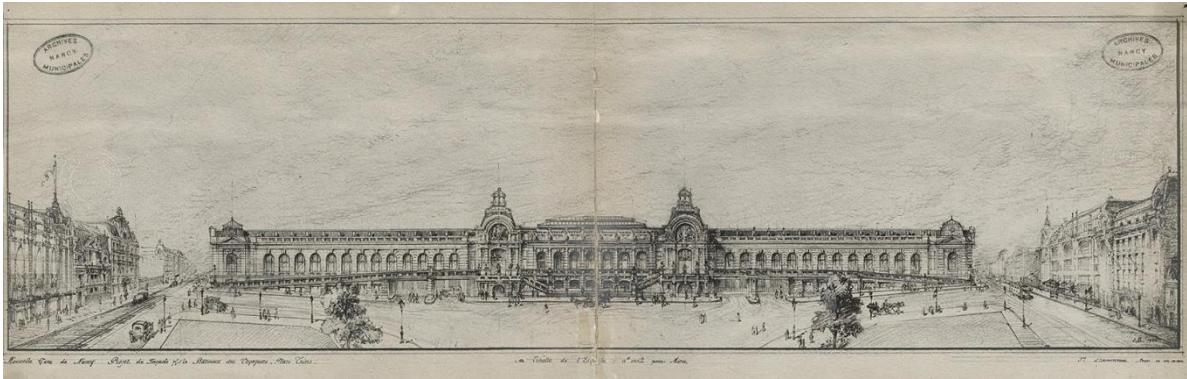
³⁰⁶ Le document est consultable aux A.M.N.

³⁰⁷ ZAC Zone d'aménagement concertée qui permet de faire contribuer les acheteurs de terrain aux frais engagés ou a engagé dans le cadre de l'opération.

³⁰⁸ Abandon de la ZAC : Thiers, de la deuxième tour de la place Thiers, de la tour Stanislas,

Repères historiques :

Début du XX^{ème} siècle : La concurrence entre Nancy et Metz est dans tous les esprits et constitue souvent le moteur réel des décisions. La création de la prestigieuse gare de Metz, avec son style néo-roman, est un signe politique fort. Aussi la bien modeste gare nancéienne suscite de nombreux projets. Les archives municipales conservent un projet imposant de style classique, valorisant une architecture « française » et qui occupe un espace beaucoup plus grand que la seule place Thiers, laissant supposer que les deux îlots urbains latéraux sont supprimés et permettent à la façade de la gare de se déployer complètement.

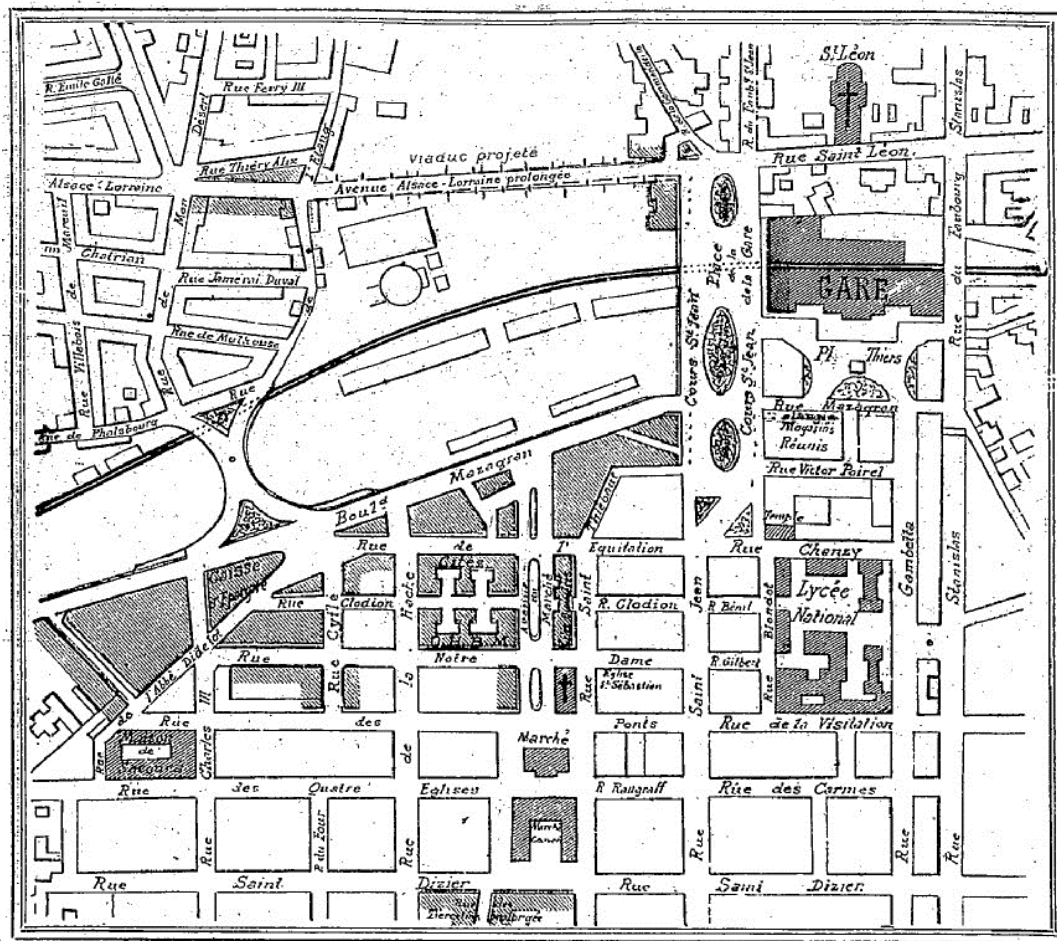


Document 46 : Projet de gare pour Nancy, début du XX^{ème} siècle (A.M.N. FRAC 54 395-2Fi20)

1913 : La création d'une liaison entre la gare et le marché est jugée prioritaire d'autant que cet aménagement permettrait l'assainissement du quartier Saint-Thiébaut surpeuplé. Un concours, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie et la Société Industrielle de l'Est, est gagné par l'architecte nancéen Pierre le Bourgeois. Le projet propose un boulevard nord-sud qui longe la voie ferrée et rejoint la place de la gare, l'actuel boulevard Joffre, et une large voie de 35 mètres, est-ouest qui rejoint le marché en longeant l'église Saint-Thiébaut. Des habitations HBM, sous forme d'immeubles urbains sont prévues pour reloger sur place la population. Sous le boulevard, un passage souterrain permet de rejoindre la gare de marchandises, annonçant déjà un urbanisme de dalles qui restera d'actualité jusque dans les années 1970.

1917 : Un projet plus ambitieux émane d'une commission d'embellissement mise en place par la ville. La victoire qui se profile dans la Première Guerre mondiale ouvre pour Nancy des perspectives inquiétantes : départ des Alsaciens-Lorrains et des militaires, concurrence de Metz et Strasbourg dont les industries vont se retourner vers le marché français, réduction prévisible de l'Université. La croissance de la ville par une extension foncière ne semble plus à l'ordre du jour, et le plan d'extension de 1913 est désormais jugé inadapté, car trop ambitieux. Un nouveau projet se dégage : développer une couronne verte autour de Nancy et soutenir la croissance des villes et villages alentour pour qu'ils deviennent des « cités satellites ou suburbaines ». Dans le

même temps Nancy doit renforcer son centre d'activités administratives et commerciales. Aussi, l'espace entre la gare et le marché devient le lieu prioritaire et la ville va mobiliser pendant plus d'un demi-siècle tous ses moyens sur cet espace³⁰⁹.



Document 47 : Plan du projet du quartier de la gare en 1917 (Société Industrielle de l'Est n° 128)

Dans ce projet la nouvelle façade de la gare donne sur une avenue de 50 mètres de large, située au-dessus des voies. Cette avenue est un passage majeur entre les différents quartiers de Nancy, le futur viaduc Kennedy est une extrémité et l'actuelle place Maginot l'autre. Ce projet est abandonné, mais les projets d'urbanisme successifs inscrivent cet espace comme l'enjeu principal de Nancy.

1936 : Un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement est élaboré par le groupe régional d'urbanisme créé dans le cadre du décret de 1935. Les plans sont élaborés par A. Gutton et J. Marrast qui veulent créer dans le quartier Saint-Thiébaud un vaste mail³¹⁰, symétrique du cours Léopold et accueillant sur sa périphérie des bâtiments importants de

³⁰⁹ Hottenger G., 1917, « La question de l'habitation et la reconstruction des villes et villages », *Bulletin de la Société Industrielle de l'Est*, n°128.

³¹⁰ Le mail est une longue allée sablée, généralement bordée d'arbres d'alignement. Le mot provient du jeu que l'on y pratiquait et dans lequel il fallait diriger une boule de bois avec un maillet.

bureaux et de logements ; dans cette perspective les expropriations et les acquisitions amiables se poursuivent.

1959 : Une étude d'urbanisme opérationnel est confiée à Jean Faugeron³¹¹, architecte très apprécié du ministre de la Culture André Malraux, pour l'aménagement du quartier Saint-Thiébaut. Le projet reprend l'idée du mail, bordé d'immeubles de grande hauteur qui accueillent bureaux et logements. L'ensemble est terminé par une tour très haute, la tour Stanislas, qui constitue l'élément majeur de la composition urbaine. L'accord de la commission des abords des monuments historiques est donné sous réserve de respecter l'avis de l'architecte des monuments historiques, Robert Parisot. Celui-ci souhaite le maintien des immeubles classés monuments historiques. Un avis du conseil d'architecture, organisme dépendant du ministère de l'Équipement et présidé par L. Arretchte, souhaite une démolition complète pour ne pas « *porter préjudice à la composition et à l'équilibre financier* » (Backouche I., 2013). Peu à peu, le site est totalement dégagé. Le ministre de l'époque, André Malraux laisse faire, réitérant sa confiance en J. Faugeron. En 1971, les services des abords acceptent, au lieu et à la place du mail, un centre commercial avec un parking sur la toiture. L'inspecteur général Monnet s'exprime ainsi sur le projet : « *Au lieu de façades présentant une ordonnance architecturale et une qualité épidermique certaine, le nouveau projet a un caractère nettement industriel* » (Backouche I., 2013). En 1976 le projet de la tour Stanislas est abandonné et remplacé par la Tour Trident, dont le permis est déposé par J. Faugeron et quelques associés.

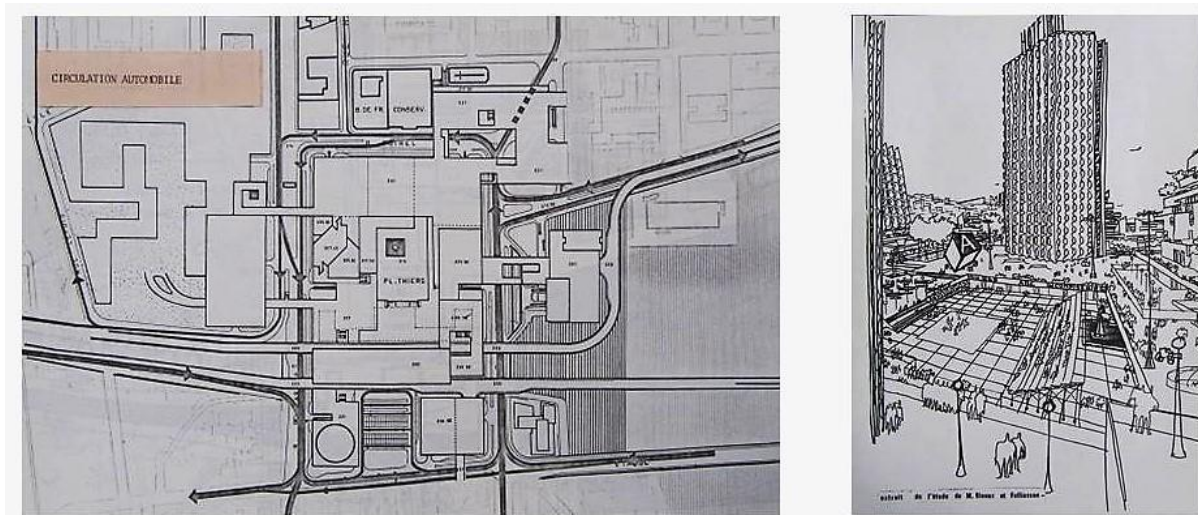
0 0

0

³¹¹ Jean Faugeron est en particulier l'auteur du pavillon français à l'exposition de Montréal, projet qui avait suscité l'admiration du Général De Gaulle.

1966 : Sur la place Thiers un seul projet privé apparaît, celui d'une société³¹² possédant plusieurs immeubles et voulant les réaménager en un hôtel conforme aux normes de l'époque. L'architecte³¹³ chargé du diagnostic affirme l'impossibilité d'une réhabilitation et propose la construction d'un immeuble de grande hauteur pour lequel il suggère de faire appel aux architectes J. Binoux et M. Folliason. Ces architectes sont connus pour la réalisation de plusieurs immeubles de grande hauteur mais aussi, pour M. Folliason, être le chef d'atelier de la section architecture à l'école des Beaux-Arts de Nancy.

1967 : Un permis est déposé pour un immeuble de 25 niveaux, de 90 mètres de haut, à destination d'hôtel et de bureaux. L'avis du maire de Nancy est favorable, mais le ministère de la Culture reprend l'avis de l'architecte des monuments historiques qui juge que l'immeuble n'est pas compatible avec le tissu urbain ; la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) donne également un avis négatif car les conditions d'accès automobile au centre-ville ne sont pas satisfaisantes.



Document 48 : Extraits de l'étude sur le quartier de la gare par Michel Folliason ; le schéma de circulation est indiqué en noir et permet de repérer les passerelles piétonnes (A.D.M.M.)

1970 : La DDE et le ministère de la Culture confient une étude de l'ensemble du quartier à Michel Folliason et Jacques Binoux. Le projet (document 50) propose la création d'un centre d'affaires et la reconstruction de la gare avec une dalle qui recouvrirait les voies. Les îlots urbains qui ceignent la place sont remplacés par des immeubles de grande hauteur. Un système

³¹² La société des grandes brasseries de Charmes possédait par le biais d'une structure immobilière des brasseries, dont la brasserie Thiers, pour écouler sa production. La fermeture des brasseries incite la structure immobilière à développer un nouveau projet à vocation hôtelière.

³¹³ R. Anxionnat. Les archives municipales de la ville de Nancy possèdent une reproduction du courrier dans lequel il affirme aux propriétaires l'impossibilité de réutiliser le patrimoine existant pour réaliser un équipement répondant aux exigences de l'époque.

de dalles et de passerelles permet d'accéder aux différents ensembles immobiliers sans croisement avec la circulation automobile.

1970 : La Direction départementale donne son accord sous réserve d'un achat de l'ensemble des terrains. Mais la société créée pour l'opération, la CISE, ne peut acquérir que 75 % de l'îlot, trois propriétaires refusant de vendre. La superficie du terrain est suffisante pour commencer la construction et une procédure de ZAC privée est demandée pour acquérir les terrains restants. Cependant la ville souhaite s'engager dans une procédure publique concernant deux îlots, l'îlot Mazagran qui doit accueillir la Tour Thiers et la Tour Mazagran, et l'îlot Foch qui devait faire l'objet d'une deuxième phase³¹⁴ ; le sous-sol de la place accueillant un parking souterrain. Pour contribuer à l'équilibre financier, la ville envisage de réaliser la Tour Mazagran face à l'Excelsior sur les terrains récupérés dans l'îlot suite aux expropriations.

1972 : Un permis de construire est accordé pour l'immeuble Thiers, et pour la tour Mazagran. Celle-ci est sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Nancy et un projet est élaboré par les architectes nancéiens J.-L. André et Cl. Prouvé. L'ensemble de l'îlot Mazagran est déporté de dix mètres vers le centre de la place pour améliorer la circulation, le contournement de la porte Stanislas était alors encore d'actualité

1973. Les travaux de construction de l'immeuble Thiers débutent alors que les immeubles attenants ne sont pas encore expropriés.

1974. En décembre, la ville de Nancy commence les travaux de la deuxième tour pour ne pas perdre l'autorisation accordée qui n'était valable que deux ans. Cette démarche entraîne un conflit violent entre le préfet, Jean Rochais, et le maire de Nancy, Marcel Martin. Celui-ci ne sera pas réélu, en partie en raison de l'échec de cette opération³¹⁵.

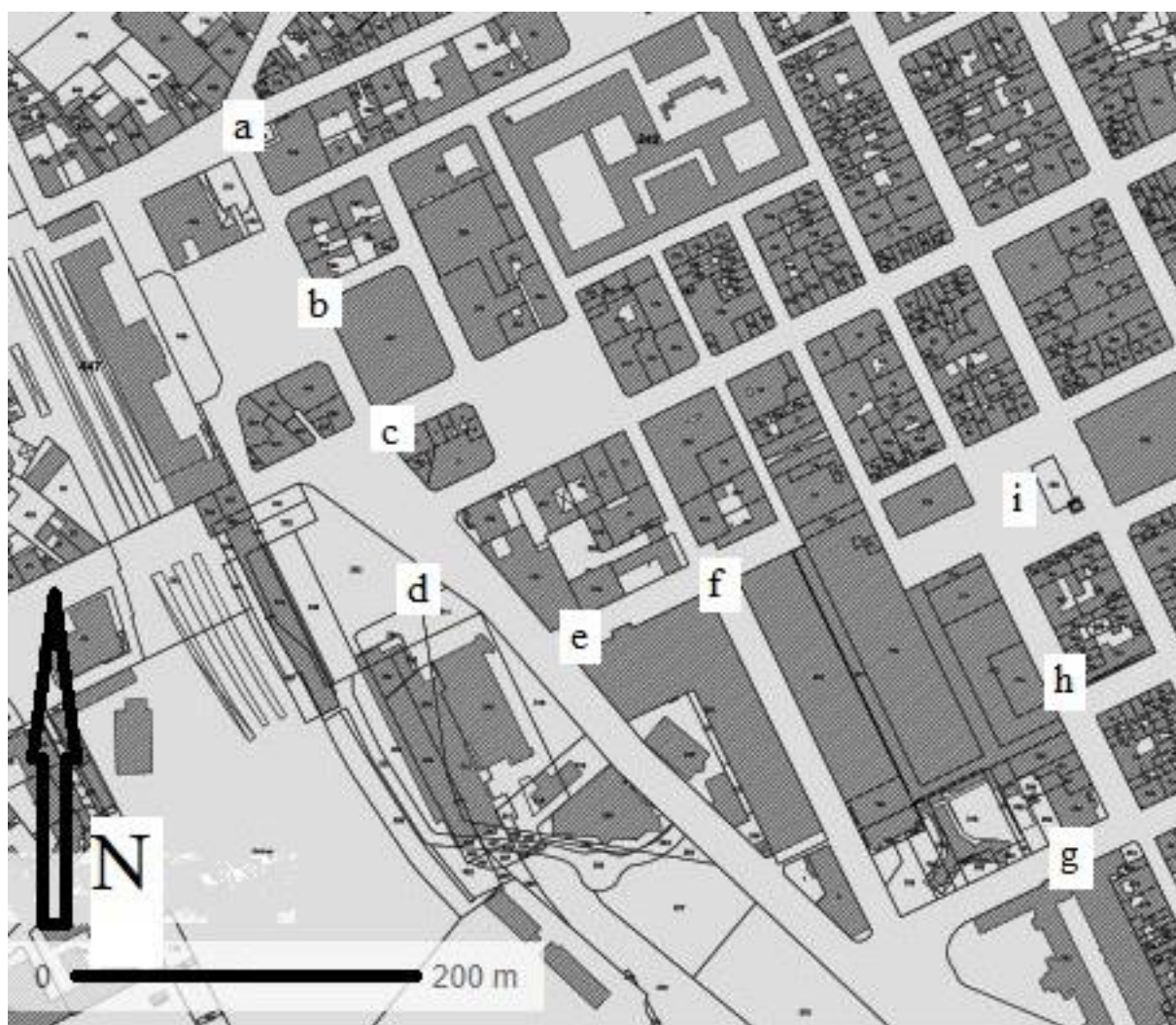
1975 : La ZAC Thiers est définitivement abandonnée, il n'est plus question de démolir l'îlot Joffre et la ville, qui n'a pas pu construire la tour Mazagran est confrontée à un lourd passif.

0 0

0

³¹⁴ Cette deuxième phase, indispensable à l'équilibre financier de l'opération, ne sera jamais engagée

³¹⁵ Il semble bien que le fait que Metz soit reconnue comme capitale régionale par différents documents plus ou moins officiels, explique l'explosion du conseil municipal.

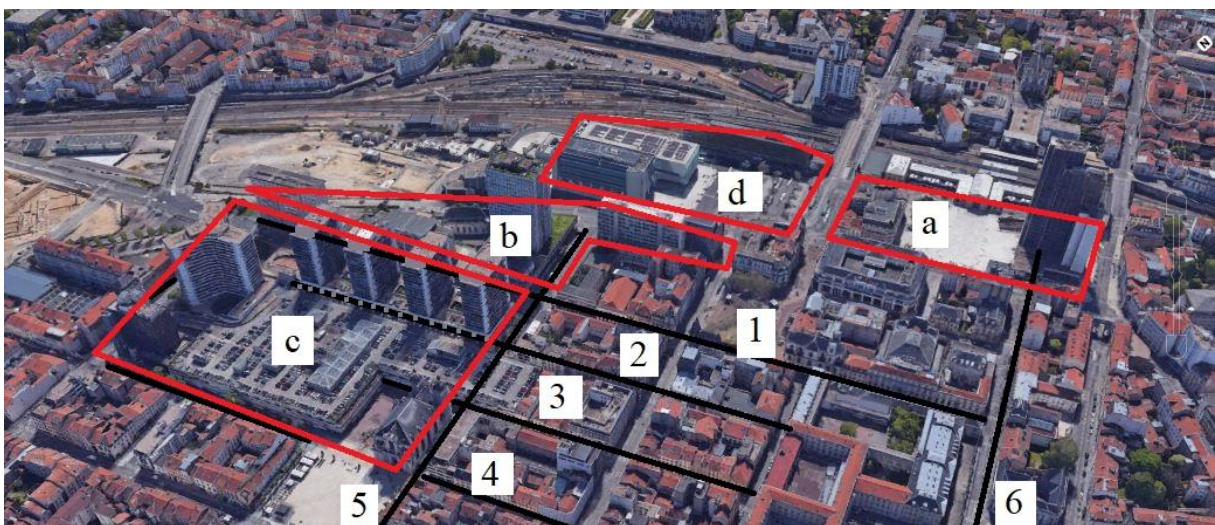


Document 49 : Localisation des points d'observation (fond de plan Géoportail, décembre 2017)

| | | | |
|---|--|---|-----------------------------------|
| a | La Tour Thiers depuis la porte Stanislas | f | La rue du Grand Rabbin Haguenauer |
| b | La place Thiers | g | La rue Cyfflé |
| c | Le pont et l'avenue Foch | h | La rue des Ponts |
| d | L'avenue Joffre, front est | i | La place du marché |
| e | La rue Saint Thiébaud | | |



Photographie 36 : Vue oblique des quartiers de la gare (cliché Google Earth, avril 2018).



Les différents ensembles du secteur

| | | | |
|---|--------------------------------|---|---------------------------------|
| a | La place Thiers, ZAC inachevée | c | Le quartier Saint-Thiebaut 1912 |
| b | Le boulevard Mazagran, 1936 | d | La place de la République 2012 |

Les rues et les alignements

| | | | |
|---|------------------------------------|---|---|
| 1 | Rue Lallement, Rue du Grand Rabbin | 4 | Rue des ponts, ouverte sur la place Haguenauer |
| 2 | Rue Clodion, interrompue | 5 | Rue Saint-Thiébaud, passage en tunnel |
| 3 | Rue Notre-Dame, interrompue | 6 | Rue Poincaré, perspective fermée par la tour Thiers |

A. 4. a. Depuis la porte Stanislas



Figure 71 : Vue vers sud-ouest : le franchissement de la voie ferrée et la route de Toul (J.-M. Simon, décembre 2017)

Le piéton ou l'automobiliste débouchant de la rue Stanislas est confronté à un horizon qui s'ouvre largement sur sa gauche mais qui est fragmenté en son centre par la Tour Thiers. La discontinuité du front bâti n'est pas atténuée par une « galette », cette grande surface plane de même hauteur que les immeubles voisins, qui constitue le socle des bâtiments élevés et leur permet de s'accrocher au front bâti. La chaussée comporte une courte voie apparemment aménagée pour la desserte de l'hôtel ; en fait tout l'îlot a été décalé d'une dizaine de mètres sur la place Thiers dans le cadre de la ZAC demandée par la direction de l'Équipement. Cet élargissement devait faciliter l'accès automobile à la gare et participer d'un plan d'ensemble qui fut abandonné, car il supposait le contournement de la porte Stanislas par le sud (projet de l'étude de Folliason et Binnoux, réalisée pour la direction de l'Équipement de l'époque). Aujourd'hui bien que relevant du domaine public, cette très courte voie semble utilisée uniquement pour desservir l'hôtel³¹⁶.

³¹⁶ L'aménagement de cet espace public était à la charge de la société qui construisait la Tour.

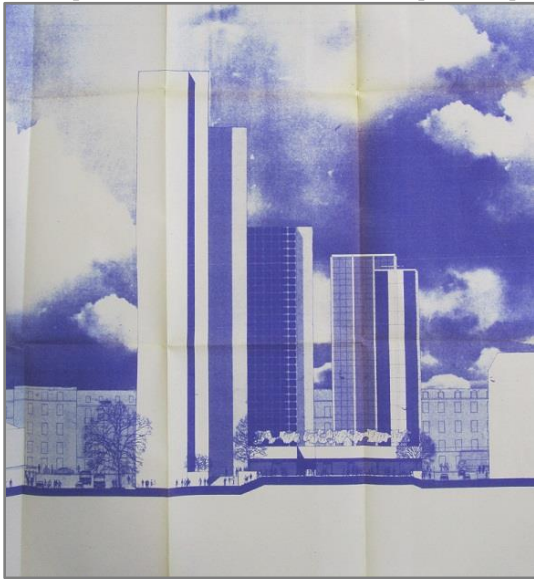


Figure 72: Vue vers la place Thiers depuis la porte Stanislas (J.-M. Simon, décembre 2017)

La galerie qui apparaît à la base de la tour paraît inachevée, elle n'est pas reliée aux circulations piétonnes existantes et un des murs est resté brut. Cet espace correspond aux terrains expropriés après de longues années de procédures. Le chantier a commencé sur le terrain appartenant à la société immobilière qui construisait la Tour alors que les procédures d'expropriation n'étaient pas terminées et que les immeubles étaient encore occupés. La ZAC dans laquelle la procédure d'expropriation est engagée comportait la construction d'une seconde tour, de maîtrise d'ouvrage communale. Les travaux du sous-sol furent commencés, mais arrêtés, car le permis de construire venait à échéance et la mobilisation pour l'arrêt de ce projet prenait de l'ampleur. La ville abandonna le projet, tenta de le transmettre à un promoteur immobilier, ce qui n'aboutit pas, et le terrain fut mis en herbe dans l'attente de jours meilleurs. Cette pelouse fut qualifiée de la plus chère de France par la Cour des Comptes dans un rapport de 1979, mais en cette année 2018, la ville relance l'opération de commerces, bureaux et logements... et les débats qui l'accompagnent.



Document 50: Démolition des derniers bâtiments,
(Est Républicain, 1997 l'anniversaire de la première pierre)



Document 51 : Projet de la tour Mazagran, à droite,
architectes J.-L. André et Cl Prouvé (A.M.N.)



Document 52 : Photographie de l'Est Républicain du
27 septembre 2017, P. Saucourt)

La municipalité a trouvé, en 2017, un promoteur qui accepte de racheter le terrain. À l'annonce de ce projet, des oppositions se manifestent au sein du conseil municipal et parmi les riverains. Si pour certains opposants l'objectif est simplement de conserver une certaine qualité de lumière et de vue, pour d'autres l'objectif est d'attendre une démolition de la Tour Thiers pour reconstituer une forme urbaine plus proche de la forme d'origine.

La presse, l'Est Républicain du 27 septembre 2017, par son titre : « *Sursaut citoyen pour l'Excelsior* » et l'angle photographique, qui présente simultanément le site et l'Excelsior, prend parti. Le rôle de la presse dans l'ensemble de l'opération d'aménagement semble très important. Il le fut déjà lors des débats de la construction de la Tour Thiers. Par sa visibilité, elle concerne une population à l'échelle de la métropole, et constitue un sujet porteur pour la presse locale qui accompagne souvent l'attitude patrimoniale de l'habitant soucieux du maintien de son cadre de vie.

A. 4. b. La place Thiers

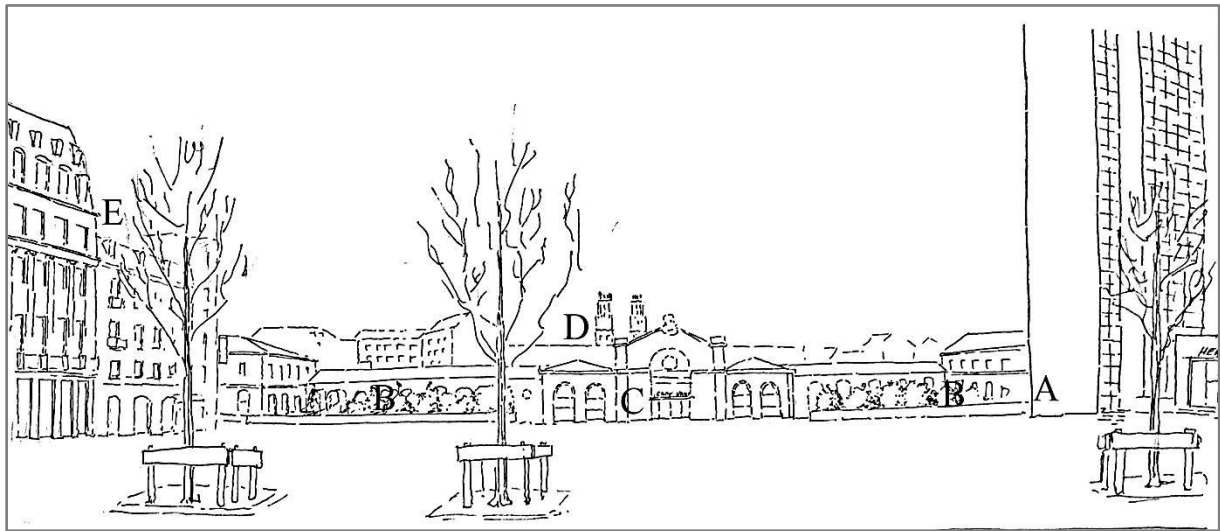


Figure 73 : La place de la gare, depuis la rue Prosper Morey (J.-M. Simon, décembre 2017).

La première impression est celle d'un horizon assez ouvert bordé d'un côté par la tour Thiers (A) et de l'autre par l'îlot Joffre (E). La gare est construite sur une ancienne zone humide et se situe en contrebas de la rue Mazagran. La présence d'un parking souterrain entre l'observateur et la gare, réalisé dans le cadre de la ZAC, empêche de reconstituer la végétation du siècle dernier, mais la création récente des deux trémies d'accès au parking (B) a été l'occasion d'un aménagement paysager confié au paysagiste Michel Desvignes³¹⁷. La plantation est réalisée avec des sujets développés, plantés serrés, et l'incidence paysagère est forte. Les deux ailes de la gare sont donc masquées et l'avant-corps central paraît solitaire ; la gare perd de son importance visuelle. Cependant l'espace piétonnier créé le long des façades de la gare est devenu plus convivial, mieux proportionné avec quelques mobiliers urbains.

La grande surface bétonnée en pente douce³¹⁸, permet aux piétons d'accéder à la gare. Évitant le centre de la place et préférant le côté sud, ils longent des immeubles urbains qui offrent une certaine animation avec des magasins et des terrasses. En face, quelques rares piétons longent la Tour Thiers, où en hiver s'enroule le vent. Le projet d'origine, tel qu'il apparaît sur le document 53, prévoyait une galerie marchande et des terrasses ; le caractère inachevé est d'autant plus sensible qu'un escalier provisoire a été aménagé avec les structures tubulaires de chantier. Dans le projet de ZAC, l'îlot Foch (E) était remplacé par un ou deux immeubles de grande hauteur, rapprochés d'une dizaine de mètres de l'axe de la place, et reconstituait ainsi la symétrie avec l'axe de la gare et les deux tours de l'espace D qui lui faisaient face.

³¹⁷ Une notice de présentation de ce paysagiste se trouve dans les biographies situées dans les annexes.

³¹⁸ la suppression des escaliers évitent la présence des personnes qui squattaient souvent cet espace

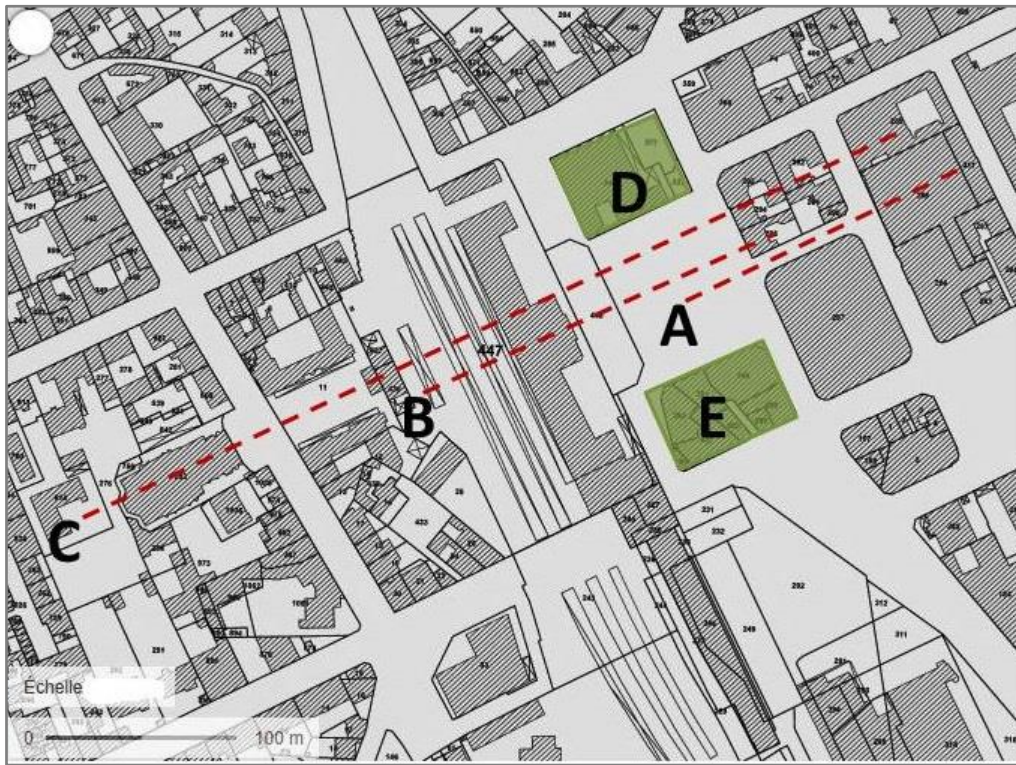


Figure 74 : Les différents axes de composition de la place Thiers. A, l'axe de la salle de spectacle et de la rue Morey ; B, axe de la gare ; C, axe Saint-Léon ; D, îlot Thiers ; E, îlot Foch (Fond de plan Géoportail Janvier 2018)

Les compositions sont difficilement perceptibles sur le site, elles sont partielles, inachevées, et ne suggèrent aucun projet global :

- **A : axe de la Salle Poirel.** Lors de la création de la salle en 1886, il est décidé de créer une rue directe vers la gare ; ainsi c'est l'équipement qui fixe l'implantation de la rue Prosper Morey.
- **B : axe de la gare.** La gare implantée dans les années 1850 a donné lieu à l'aménagement de la place Thiers avec deux îlots symétriques qui se sont remplis progressivement. Lors de la création de la ZAC dans les années 1970, la Tour Thiers (A) est décalée d'une dizaine de mètres vers le sud, et la ZAC prévoyait le même déplacement de l'îlot Foch (E), ce qui ne fut pas réalisé car la ZAC fut abandonnée. L'axe n'a donc plus de sens.
- **C : Axe Saint-Léon.** La nouvelle entrée ouest de la gare, constituée d'un parvis bordé d'immeubles, s'organise dans l'axe de l'église néo-gothique Saint-Léon.



Photographie 37 : La Tour Thiers vue de la place (J.-M. Simon, mars 2015)

Si l'implantation de la Tour Thiers pose de nombreux problèmes d'insertion, son architecture présente une indéniable qualité, en créant des effets perceptifs à l'échelle du grand paysage. Les trois volumes sont fragmentés et présentent donc des décrochements pour renforcer leur élévation (hauteur/largeur) ce qui donne une impression de légèreté. Un second dispositif est constitué par la mise en œuvre de façades rideaux dans lesquelles les fenêtres et les allèges sont identiques faisant paraître l'immeuble d'autant plus grand. Il semble y avoir deux fois plus d'étages, qu'il n'y en a réellement. Cette volonté de faire paraître l'immeuble plus haut contribue sans doute à déchirer encore plus le tissu urbain et à donner le sentiment d'être fiché en terre.

A. 4. c. Le pont depuis la place Maginot

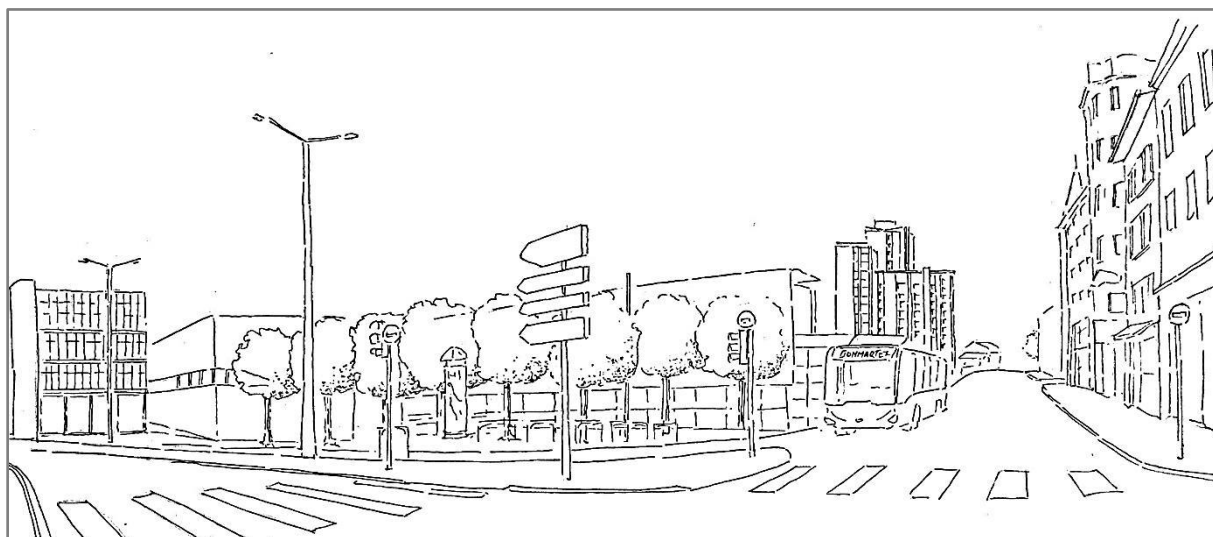


Figure 75 : La place de la République (J.-M. Simon, septembre 2017)

Le point de vue est celui des voyageurs du XVI^{ème} ou XVII^{ème} siècle quittant la ville par la Porte Saint-Jean. Sur le côté nord, à droite du croquis, se dresse aujourd'hui l'îlot Foch, qui devait être démoli dans les projets des années 1920, 1950 (projet d'urbanisme d'A. Gutton) et 1970 (ZAC Thiers), mais qui subsiste. Il constitue un îlot isolé, amalgame d'immeubles urbains de différentes époques, empêchant une perception d'ensemble du quartier et renforçant l'idée d'accumulation d'objets disparates. De l'autre côté des voies ferrées, au fond du croquis, un immeuble marque la jonction avec le viaduc Kennedy. Tous les terrains qui se trouvent à gauche de la chaussée ont appartenu à la société des chemins de fer, grand propriétaire foncier, interlocuteur obligé de la ville.



Photographie 38 : Le bâtiment de la république, côté voie ferrée (J.-M. Simon septembre 2017)

Sortie sud de la gare, arrêt de la ligne de tramways et de plusieurs lignes de bus urbains et interurbains, le site est très fréquenté. La présence d'un grand magasin, de plusieurs administrations et du palais des Congrès renforce l'animation. Plusieurs bâtiments restent marqués par l'origine industrielle du site, car ils sont le fruit d'une réhabilitation, comme le Palais des Congrès, ou en raison de leur implantation, comme le récent bâtiment République qui épouse les courbes de la voie ferrée.



Photographie 39: La tour Kennedy (J.-M. Simon, mars 2017)

La tour Kennedy, située de l'autre côté des voies ferrées, marque un angle important entre la voirie ancienne et celle du « nouveau Nancy » qui fut construit à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle est construite à l'extrémité du viaduc Kennedy en 1960. L'immeuble est conçu par deux architectes, J. Marconnet et J. Faugeron, qui ont beaucoup travaillé sur ce secteur. Ils réalisèrent aussi un immeuble à l'autre extrémité du viaduc, marquant ainsi les deux bornes de l'infrastructure tant attendue. La tour comporte trois parallélépipèdes en dégradé avec des volumes dégagés de leur galette et de la toiture. Des matériaux différents, comme la brique, posée en surfaces courbes, et des lignes de couleurs vives donnent le caractère original de cet édifice.



Photographie 40 : La tour Kennedy vue de la Tour Thiers. (J.-M. Simon mars 2015)

La photographie ci-contre est prise du sommet de la Tour Thiers lors d'une visite avec l'un des gestionnaires. Pendant que je photographiais le site, il portait un regard attentif sur les autres immeubles, notait les dégradations visibles et l'entretien général des bâtiments. Il indiqua dans le même temps l'intense concurrence qui existe entre ces bâtiments, en s'interrogeant sur le risque d'une offre pléthorique. (Entretien en mars 2015 avec J.-P. Hanus)

A. 4. d. L'avenue Joffre

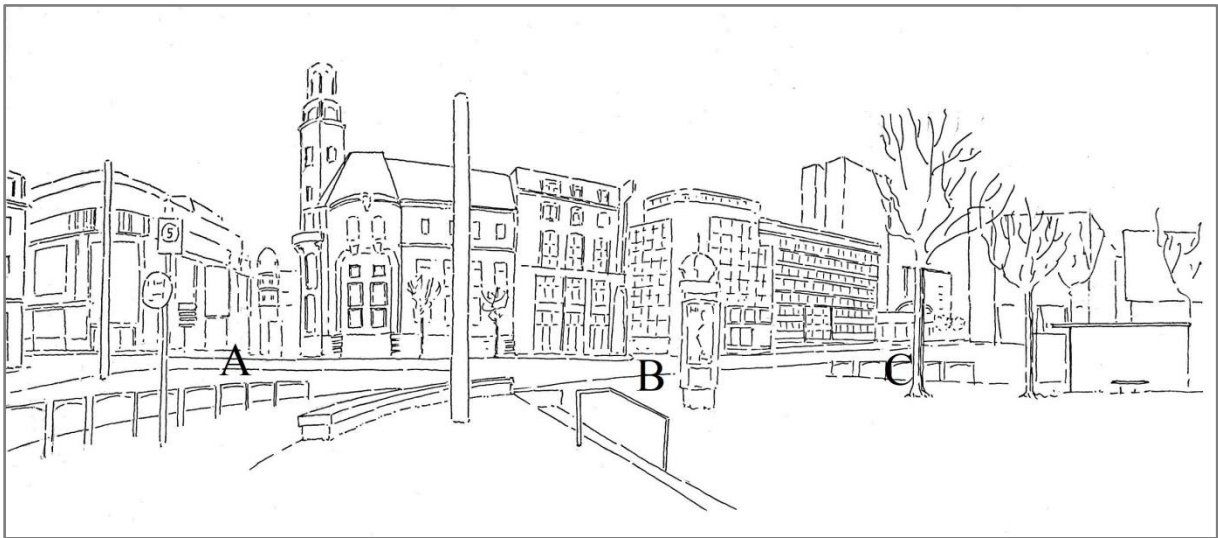


Figure 76 : Le front bâti face à la place de la République (J.-M. Simon, mars 2017)

Ce front bâti est situé une dizaine de mètres devant une partie des remparts aujourd'hui disparus de la Ville Neuve. Le bâti dense, apparemment continu, relève du XX^{ème} siècle. L'alignement est respecté, le front affirmé, mais l'horizon est assez découpé en dépit d'un socle présentant une belle horizontalité. Les principes de composition et les matériaux des bâtiments sont très différents d'un bâtiment à l'autre, voire hétéroclites. Tout à fait à gauche, du côté de la place Thiers se trouvent « Les Magasins Réunis », construits en 1925 en style Art-déco par l'architecte P. le Bourgeois. Le passage A est l'emplacement de la porte Saint-Jean démolie en 1869 laissant subsister un vaste espace de 18 mètres de large. L'immeuble emblématique du journal l'Est Républicain, construit en 1910 par le même architecte, occupe le côté sud du passage. Muni d'un léger décor Art nouveau, le bâtiment marque l'entrée dans la ville commerciale d'avant-guerre et un phare, situé sur l'angle, soulignait de nuit cette entrée dans la ville. Dans les années 1970, un nouveau bâtiment mitoyen remplace les imprimeries du journal. Il se veut d'accompagnement, une façon de toit à la Mansard, une vague composition, mais l'étage supplémentaire ne permet pas de se raccorder au bâtiment voisin. La pauvreté des matériaux et de leur mise en œuvre déqualifie ce bâtiment par rapport à ses voisins, plus anciens qui présentent une cohérence plus forte entre forme, composition et matériaux.

Le passage B est un prolongement de la rue Saint-Jean, réalisé à la fin du XIX^{ème} siècle. Étroit, encadré de bâtiments élevés, il n'a pas de caractère particulier. Le côté droit est un fragment de tour construit par H. Prouvé, qui devait dans une deuxième étape recevoir des

étages supplémentaires³¹⁹. Rhabillé dans les années 1980, ayant reçu un seul étage supplémentaire, il n'a pas de rôle particulier dans l'image de la ville. Le bâtiment³²⁰ voisin tout en étant de même hauteur, présente un caractère très différent dans son socle et sa toiture-terrasse. En 1950 une maison des administrations est envisagée pour accueillir divers services publics. L'architecte J. Bourgon imagine un volume reprenant le caractère un peu monumental des administrations publiques³²¹. Mais il fut impossible de coordonner les financements et il semble bien que chaque direction ait souhaité disposer de son propre bâtiment et de son architecte. Ce rapprochement de bâtiments récents quasi contemporains, à la mitoyenneté imposée, rend plus visible le caractère coup par coup des opérations. Si au dix-neuvième siècle les bâtiments publics renvoyaient simplement au style et aux ordres d'architecture pour s'afficher, après la Seconde Guerre mondiale l'autonomie des structures institutionnelles suscite une grande diversité architecturale. Chaque administration affirme son indépendance et son identité et le choix de ses architectes en est une manifestation. En C il est possible de deviner la rue Saint-Thiébaud qui permet d'accéder au marché, sa visibilité est très faible. Elle est cependant le chemin le plus court pour aller de la gare au marché. Pendant plusieurs années les aménageurs ont pensé que les galeries du Building Joffre-Saint Thiébaud rejoindraient celles du centre commercial permettant un passage à niveau en échappant aux voitures, projet utopique d'un urbanisme de dalle commencé puis totalement abandonné.



Document 53 : Le boulevard Mazagran, devenu avenue Joffre, lors de son inauguration en 1935 (collection particulière)

³¹⁹ Informations recueillies auprès de B. Pierrel, architecte qui travaillait alors chez Henri Prouvé.

³²⁰ Lamoise, successeur de J. Bourgon a construit le bâtiment. Une réhabilitation a eu lieu dans les années 90 sous la direction de l'architecte J.-M. Wilmotte.

³²¹ Une cité administrative de cette nature fut construite à Metz.

Dès 1913, le boulevard est jugé essentiel dans l'aménagement, car il permet à la circulation venant du sud de l'agglomération de rejoindre la gare sans emprunter les rues étroites et trop fréquentées de la Ville Neuve. La création fait l'objet de négociations avec l'Armée et la compagnie de chemin de fer pour l'acquisition des terrains, et le boulevard est inauguré en 1935. L'aménagement a un caractère urbain avec des voies séparées par un terre-plein, des lampadaires de style Art déco, et les plantations d'alignement rythment l'espace. La façade de la synagogue, construite en 1788, est refaite la même année par l'architecte nancéien A. Thomas. Située en biais par rapport au nouvel axe, elle aurait dû marquer l'angle avec le grand boulevard de 30 mètres de large prévu dans les projets de P. Lebourgeois pour rejoindre la place du marché. Mais le projet est abandonné après la Seconde Guerre dans un souci d'économie. L'espace est alors largement ouvert et l'avenue semble attendre les opérations immobilières.



Photographie 41 : Premier immeuble construit sur la zone, il respecte un alignement. (J.-M. Simon mars 2015)

En 1959 avec des financements provenant des dommages de guerre, le premier immeuble est construit, sur les plans de J. Bourgon. Le rez-de-chaussée et l'entresol sont destinés à des commerces souvent liés à l'automobile. Un large auvent sépare le rez-de-chaussée des étages supérieurs. Les trois premiers étages sont destinés à des bureaux, facilement identifiables grâce aux baies en longueur. Les neuf étages supérieurs sont occupés par des logements que la présence de balcons signale. La dalle de toiture est dégagée du corps du bâtiment et adoucit la transition avec le ciel. La structure du bâtiment est en béton armé, mais un soin tout particulier est apporté aux façades revêtues d'un placage de pierre de taille.



Photographie 42: Immeuble Joffre Saint Thiébaud
(J.-M. Simon, mars 2015)



Document 54 : Publicité pour la commercialisation
(Archives Henri Prouvé A.D.M.M. 131-J)

Le deuxième bâtiment, construit à partir des années soixante est la tour Joffre Saint-Thiébaud, H. Prouvé en est l'architecte et A. Cahen le promoteur tous les deux sont nancéiens. La construction, prévue dès le départ en structure métallique, devait être réalisée au sud de la Synagogue, mais l'immeuble est finalement construit à l'angle de la rue Saint-Thiébaud sur un terrain, propriété de la ville de Nancy, et cédé au promoteur. Il n'y a plus de rez-de-chaussée, mais plusieurs niveaux de galette accueillent les commerces et les bureaux, le reste de l'immeuble est occupé par des logements. L'ensemble est réparti en plusieurs copropriétés ; l'examen attentif des façades montre différentes menuiseries de fenêtres. Chaque propriétaire est responsable des ouvrants qui sont donc remplacés au gré de chacun, entraînant une dégradation de l'aspect du bâtiment.

La publicité de l'époque faisait de la hauteur un argument majeur. On quittait le bruit, le trafic la pollution de la ville pour rejoindre le calme du ciel. D'ailleurs les quatre logements sur la toiture-terrasse sont accompagnés de jardins de plein ciel et l'un d'eux fut longtemps la propriété de l'architecte.



Photographie 43 : La coursive est de la galette (cliché J.-M. Simon, mai 2017).

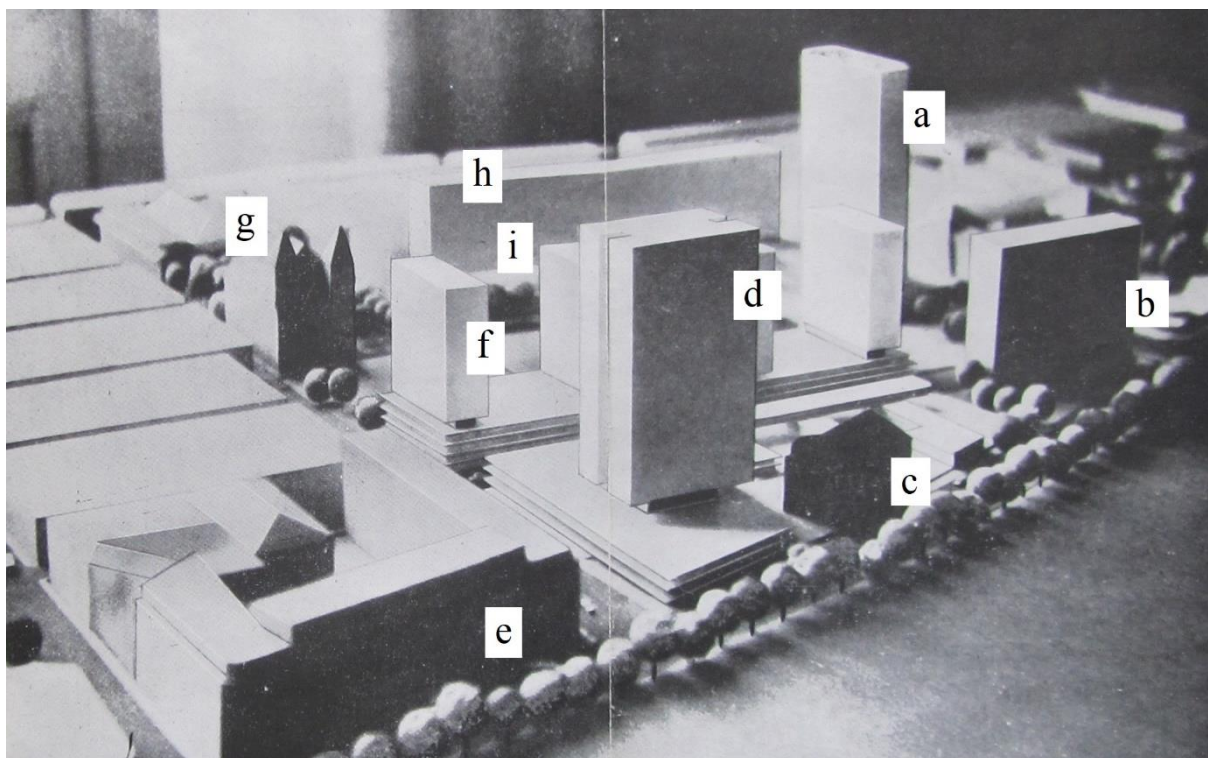
| Analyse sensible du paysage | |
|---|---|
| A.4. d. Les coursives de l'immeuble Joffre Saint-Thiebaut | |
| Qualificatifs | Commentaires |
| Abandonné | La pelouse est piétinée ; les arbustes sont morts. Deux personnes sont présentes mais dans une attitude d'attente. La coursive ne répond plus à son objectif et n'est plus un lien de passage entre des espaces vivants, elle dessert simplement quelques bureaux et administration ne générant qu'un faible flux de piétons. |
| Sombre | Le passage est étroit surtout au regard des immeubles qui le bordent. Le peu de lumière semble absorbé par le gris du béton laissé apparent. Les portiques métalliques sont impressionnants par des dimensions que rien ne semble justifier, ils ne portent rien si ce n'est quelques luminaires. |
| Inquiétant | L'image de cette modernité abandonnée induit un sentiment d'inquiétude. |

A. 4. e. La rue Saint-Thiébaud



Figure 77 : La rue Saint-Thiébaud (croquis J.-M. Simon, janvier 2018)

La vaste avenue qui devait être le lien majeur entre le marché et la gare est restée une rue étroite, pentue et rarement pratiquée. Elle semble se terminer par un cul-de-sac en raison de la grande barre en béton qui la sépare de l'église Saint-Sébastien. L'examen attentif des différents niveaux montre la volonté de coordonner les étages des différents immeubles, car les piétons devaient emprunter différentes coursives pour passer d'un immeuble à l'autre, les voiries étant réservées aux véhicules. De grandes barres en béton ferment le fond de la rue devant l'église Saint-Sébastien dont on aperçoit les clochers, qui paraissent bien modestes au regard des tours qui l'entourent. Le grand mail annoncé au début des expropriations et qui devait distribuer les immeubles du quartier est remplacé par le centre commercial, entièrement fermé sur lui-même, et dont le toit est occupé par un parking aérien. L'espace est peu fréquenté par les piétons. La vue depuis carrefour de la rue Saint-Thiébaud et de l'avenue Joffre fut souvent utilisé pour représenter le projet du quartier et assurer la commercialisation des logements. Le point de vue n'est pas choisi au sol, mais en hauteur permettant une vue oblique. Le document 55, photographie de la maquette aujourd'hui disparue, montre la composition d'origine. La très haute tour Stanislas (a) située dans l'axe du mail devait être le point haut de l'ensemble et attirer tous les regards.



Document 55: Photographie de la maquette présentant la tour dans le projet d'ensemble.

Plaquette de mise en vente des appartements de l'immeuble (A.D.M.M. fonds H. Prouvé)

| | | | |
|----------|--|----------|--|
| a | Tour Stanislas, remplacée par la Tour Trident | f | Immeubles de J. Faugeron et J. Marconnet, architectes |
| b | Immeuble existant, J. Bourgon architecte | g | Église Saint-Sébastien, XVIII ^{ème} Jennesson, architecte |
| c | Synagogue existante | h | Immeuble prévu rue des ponts, non réalisé |
| d | Tour Joffre Saint-Thiébaud, H. Prouvé architecte | i | Mail non réalisé, emplacement occupé par le centre commercial. |
| e | Immeuble administratif en projet, J. Bourgon, architecte | | |

0 0

0

A. 4. f. La rue du Grand Rabbin Haguenauer



Figure 78 : Rue du Grand Rabbin Haguenauer (J.-M. Simon, décembre 2016)

La rue du Grand Rabbin Haguenauer donne l'impression d'un canyon, tellement le piéton paraît surplombé par les immeubles. Bien que la voie soit portée à 20 mètres, l'élargissement n'est pas en rapport avec l'élévation des immeubles. Les vues, les percées latérales sont situées trop haut pour offrir des ouvertures sur le paysage aux piétons. La présence d'un important trafic routier et le stationnement laissent encore moins de place aux piétons qui auraient dû franchir la rue par des passerelles. La seule réalisée fut déposée dans les années 1980 après un incendie. Peu pratiquée, son démontage fut le signe le plus évident de l'abandon définitif de cet urbanisme de dalle. Le croquis montre un lieu sans voitures, surtout sans les stationnements qui mangent les trottoirs, il donne ainsi une impression plus positive de l'espace. Cependant les arbres sont petits, insignifiants au regard de la taille des immeubles et surtout l'horizon est inexistant, complètement dévoré par les immeubles.

L'examen des liens de cet aménagement avec la voirie ancienne montre combien les rapprochements sont brutaux, confirmant la friction de deux mondes qui s'opposent.



Photographie 44 : Vue depuis la rue

Léopold Lallement (J.-M. Simon, mai 2016)



Photographie 45 : La rue Clodion

(J.-M. Simon, mai 2016)



Photographie 46 : Rue Notre-Dame

(J.-M. Simon, mai 2016)

Depuis la rue Léopold Lallement, on perçoit l'alignement de la partie ouest, à droite sur la photo, et le recul du côté gauche. Cette photo montre que le socle de la ville ancienne conserve un caractère naturel où le point bas correspond au passage du ruisseau Saint-Jean qui traversait la ville, et servait d'égout jusqu'en 1902. Dans la partie rénovée, les entrées de parking souterrain induisent des ruptures de cheminements. Les nombreux piétons visibles sur la photo montrent qu'une diversité des usages se maintient.

Certains alignements perdent toute signification, comme le montre cette vue de la rue Clodion. Les immeubles de J. Marconnet sont alignés avec les immeubles du XVIII^{ème} siècle, mais le brutal changement de taille et de couleur interdit toute idée de continuité. La rue est barrée par les façades en béton du centre commercial et du parking. La confrontation est brutale l'alignement du côté droit perd tout son sens et la barre en béton des parkings aériens semble interdire l'accès au site. Rue Notre-Dame, les quelques mètres de largeur supplémentaires concédés ouvrent un espace au chevet de l'église Saint-Sébastien. Un horizon plus lumineux permet une « allée piétonnière propice aux activités commerciales ». Le centre commercial est repérable par les décrochements en dents de scie situés en partie supérieure sur le côté droit. L'accord de la commission des abords des monuments historiques était donné sous réserve de la conservation de plusieurs bâtiments du XVIII^{ème} siècle, qui ont cependant été démolis en dépit d'une mobilisation locale plaidant en faveur de leur conservation.

A. 4. g. La rue Cyfflé, limite sud du quartier

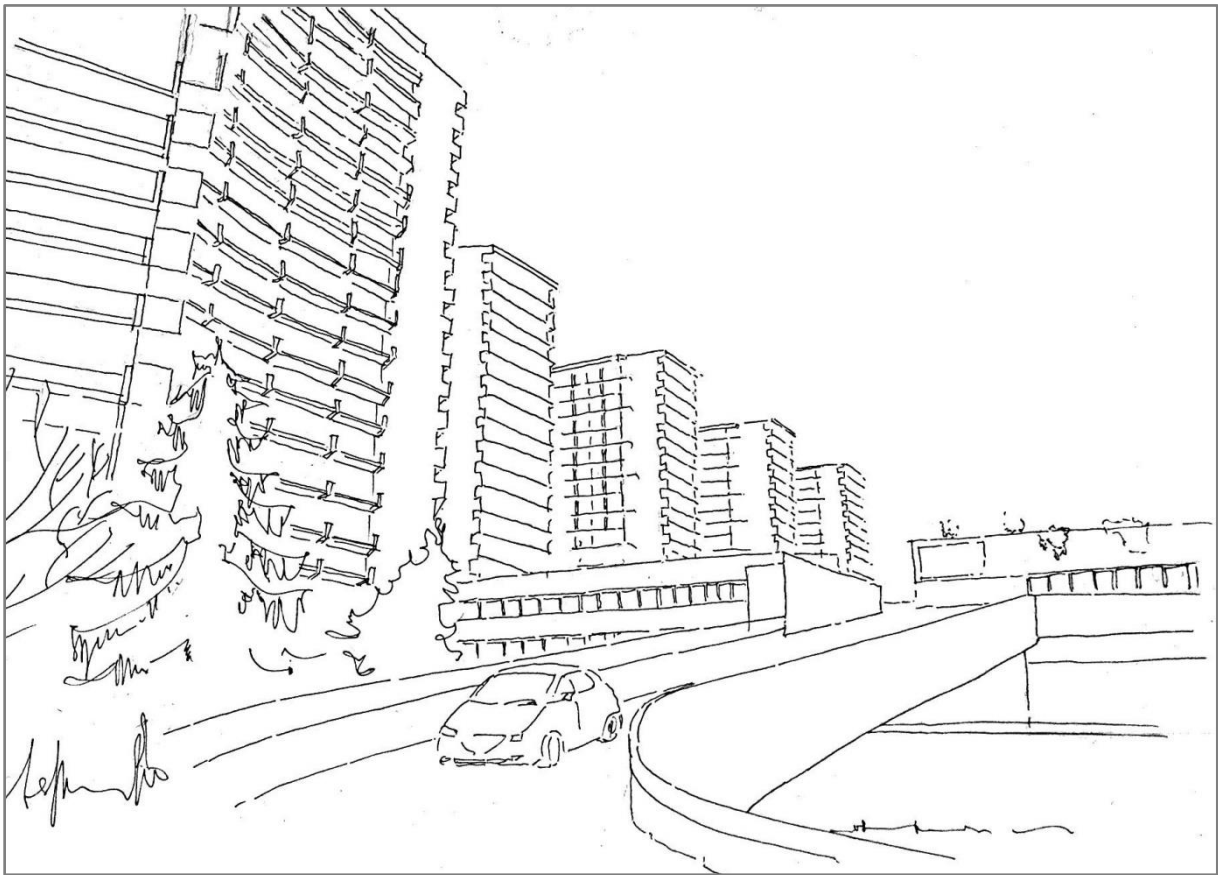


Figure 79 : vues sur les immeubles depuis la rue Cyfflé (J.-M. Simon, janvier 2017)

Il existe peu de points de vue qui permettent d’avoir une idée du projet de départ, aussi celui de la rue Cyfflé est sans doute l’un des plus intéressants. La réduction de la tour Stanislas ou Trident par rapport au projet initial nuit à la composition, en supprimant la hiérarchie entre les immeubles, et banalise cette ligne l’horizon qui perd tout relief pour marquer la fin de la composition. Le recul qu’offre la plate-forme du parking permet une vision éloignée et sans doute plus sereine des quatre immeubles approchés rue du Grand Rabbin Haguenauer.

Les rampes d’accès aux différents niveaux de parking, bien que modestes, sont porteuses d’une image de modernité qui s’inscrit bien dans les objectifs de l’ensemble de l’opération. La végétation est présente à travers quelques plantes ornementales contribuant très peu au paysage d’ensemble et donnant plus l’impression de reliques, d’éléments oubliés que d’une contribution réelle au paysage.

A. 4. h. La rue des Ponts

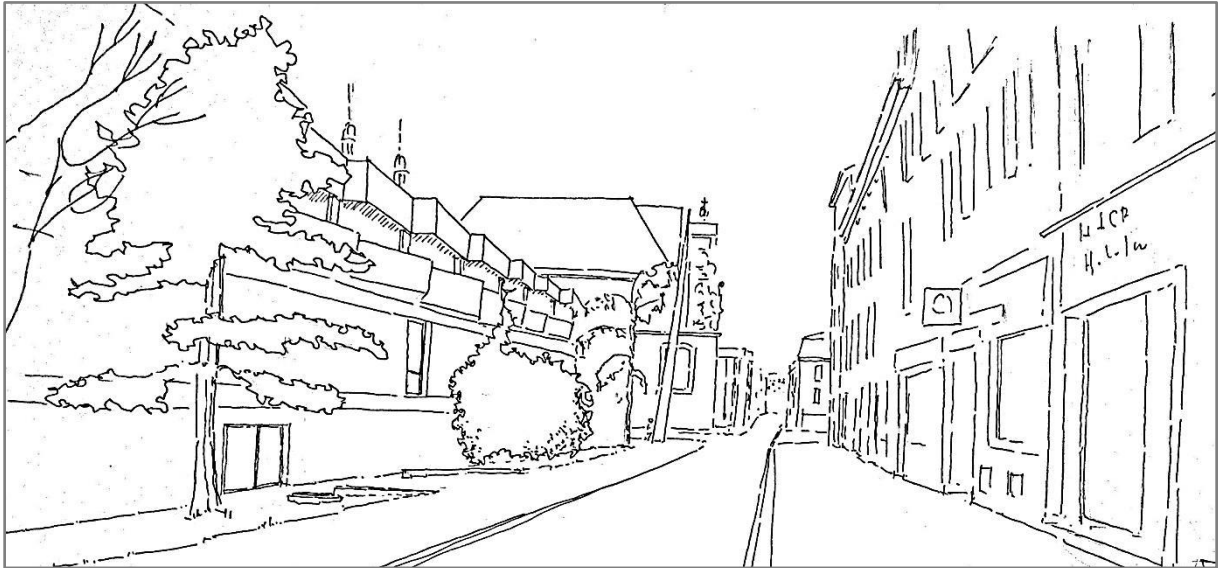


Figure 80 : La rue des Ponts en direction de la place du marché (J.-M. Simon, janvier 2017)

Cette rue est une frontière entre deux paysages que tout oppose, les tissus urbains, les parcellaires, les architectures, les usages. À droite le bâti ancien s'est peu transformé ; sauf dans les rez-de-chaussée qui accueillent désormais des bars et des restaurants. À gauche s'étend l'ilot ayant fait l'objet de l'opération de rénovation urbaine. Les caractères du front bâti sont différents. Tout d'abord la construction est en retrait de la voie, laissant subsister un maigrichon tapis enherbé et quelques plantations ornementales. L'aménagement de parkings a exigé de longues ouvertures sans fenêtres, simplement coupées à intervalles réguliers par des poteaux béton qui soutiennent les niveaux supérieurs. Contrairement aux commerces traditionnels qui participaient à l'animation de la rue, ici aucune ouverture en partie basse, simplement un long mur de béton. Dans l'intention de créer une animation formelle, des redents rompent la planimétrie de l'ensemble, et l'ombre de ces décrochements est censée apporter également un peu de relief. Le béton lui-même est « architecturé », le moulage a permis l'alternance de parties en creux parfaitement lisses, alors que les parties saillantes sont traitées en béton brut.

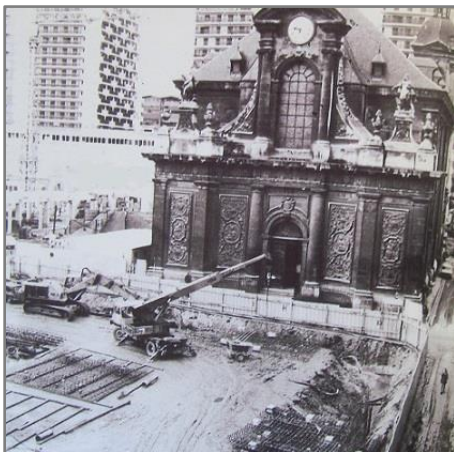
Ce lieu mal vécu suscite un projet qui semble remporter un large consensus dans la population, reconstruire sur le petit espace enherbé quelques immeubles de bureaux et de logements qui pourraient reconstituer l'ambiance d'une rue de ville traditionnelle, tout en masquant les murs du centre commercial.

A. 4. i. Depuis la place du marché



Photographie 47 : L'église Saint-Sébastien (cliché J.-M. Simon, mars 2016)

La place du marché présente, sur le côté ouest, un aspect étrange. L'espace largement ouvert offre un horizon violemment, mais régulièrement découpé par les 4 immeubles de la résidence Saint-Sébastien. Le building Joffre Saint-Thiébaud, plus en retrait est à peine visible et la tour Trident qui remplace la tour Stanislas « écrêtée » ne joue pas le rôle de point culminant qui devait être le sien. L'église Saint-Sébastien est isolée de chaque côté. Au sud par un espace de 32 mètres de large correspondant à la grande voie qui était prévue à l'origine du projet. De l'autre côté, l'étroite rue Saint-Thiébaud est bordée au nord par un immeuble aux grandes baies noires horizontales. Désormais l'église paraît seule, séparée des immeubles d'arrière-plan par un bandeau de béton qui serpente derrière l'édifice. Situation d'autant plus étrange que l'église a été conçue au début du XVIII^{ième} siècle pour être dans une rue étroite intégrée dans le bâti.



Photographie 48 : Chantier du parking souterrain en 1975(collection particulière).

Un important parking souterrain, réalisé dans le cadre de l'opération, occupe pratiquement l'intégralité de la place, générant comme sur la place Thiers, ou la place Carnot, une vaste surface minéralisée, limitant fortement toutes les possibilités de plantation arborée de taille suffisante pour contribuer à la qualité du lieu. Désormais le marché qui occupait l'espace n'a plus lieu, renforçant l'impression de vide et d'isolement de l'église.

Compte rendu de visite

| Thème : les immeubles de grande hauteur | |
|--|--|
| Date : septembre 2015 | Origine et nature de la Demande : Société d'Histoire de Nancy |
| Nbre de participants : 13 personnes | Profils et attentes des visiteurs : Habitants de l'agglomération nancéienne, participant régulièrement aux visites de l'association. Présence dans le groupe d'une personne ayant contribué à l'entretien de la Tour Thiers et du Syndic de l'immeuble de J. Bourgon avenue Joffre. |
| Point de départ : Porte Stanislas | Présentation générale : Présentation générale de la promenade le quartier d'affaire de Nancy et les trois étapes, Place Thiers, avenue Joffre et quartier saint-Thiébaud |
| Site 1 : Base de la tour Thiers | Thèmes abordés et remarques : Avant même le premier commentaire question sur sa démolition. Le contexte et les conditions de la réalisation amène à relativiser le jugement. Prise de position favorable de la personne ayant travaillé dans la Tour et soulignant la qualité de l'entretien. L'absence de galette est parfaitement perçue. |
| Site 2 : Place Thiers et Font bâti boulevard Joffre | Thèmes abordés et remarques : La minéralité de la place est ressentie très durement et la nostalgie de l'ancienne place Thiers suscite des commentaires unanimes. (NB : les travaux d'aménagements paysagers des trémies n'étaient pas encore réalisés) |
| Site 3 : Tour Kennedy et Joffre Saint Thiébaud | Thèmes abordés et remarques : Les tours sont assez appréciés en premier lieu par le biais de la reconnaissance des professionnels, H. Prouvé et J. Faugeron. Mais le vieillissement des tours est très sensible. |
| Site 4 : Rue du Grand Rabbin Haguenauer | Thèmes abordés et remarques : Le souvenir de la passerelle reliant les immeubles est encore bien présent et illustre parfaitement l'urbanisme de dalle abandonné. L'aspect canyon de la rue est fortement perçu. |
| Site 5 : Place du marché | Thèmes abordés et remarques : Bonne perception de l'îlot complètement occupé par le centre commercial et les tours, et du caractère isolé de l'église Saint-Sébastien |
| Visite intéressante. Le petit nombre de personnes et certaines ayant un jugement nuancé favorisent des échanges pertinents. Mais l'approche est facile car il s'agit d'objets, bien que quotidiens qui n'étaient jamais regardés, le regard de proximité sur leur qualité est susceptible d'influencer par la suite un regard plus large sur le paysage. | |

Les caractéristiques paysagères

Du socle

L'aménagement a tenté d'effacer les reliefs existants. Le quartier étudié fait face à l'est à l'ancien étang Saint-Jean où s'accumulaient les eaux qui venaient des côtes et alimentaient les douves³²². Les fortifications de Charles III occupèrent ce lieu, puis la voie ferrée longea du nord vers le sud cette ligne de plus faible pente. Les terrains de l'ancien étang assaini devenaient une belle parcelle pour les équipements de la société de chemin de fer. Il subsiste une différence de niveau de plus de cinq mètres entre la gare et la place du marché, ce qui rendait plausible la liaison souterraine envisagée au début du XX^{ème} siècle. Ce projet prit de l'ampleur au fil des ans pour aboutir à un urbanisme de dalle dont le nivellement fut établi à partir de la gare. Même si les principes de cet urbanisme furent totalement abandonnés dans les années 1970, le passant n'a plus les points de repère habituels qui lui permettaient de lire l'adaptation de la ville au terrain naturel. Les bâtiments de grande hauteur ont chacun leur logique et sont tellement éloignés du sol qu'ils racontent fort peu du terrain d'origine. Lorsque des fronts bâtis existent, les bâtiments d'architecture très hétéroclite n'ont plus les corniches et les décrochements de faitage ne semblent pas suivre de règle particulière, la rupture avec le terrain naturel est consommée...

Du parcellaire

Les trois opérations, mêmes lorsqu'elles n'ont pas abouti comme pour la place Thiers, se sont traduites par des démolitions importantes de l'existant et la réorganisation complète du parcellaire. Des parcelles de grandes dimensions dont certaines de plusieurs milliers de m² sont créées, d'autres de taille moyenne peuvent recevoir des opérations également importantes compte tenu des hauteurs permises. Certaines propriétés publiques communales, en particulier des rues et des parties de la place Thiers, sont déclassées et apportées, échangées ou vendues aux opérateurs fonciers.

Le plus souvent les limites des secteurs concernés par la réorganisation foncière sont constituées par des rues dont un côté conserve les propriétés et les bâtis d'origine, immeubles urbains essentiellement du XIX^{ème} ou du XX^{ème} siècle. Seul l'îlot Foch qui a échappé plusieurs fois à la démolition présente un parcellaire plus petit avec des immeubles assez différenciés.

Les opérations ne sont pas le fait de propriétaires « individuels », mais de sociétés, de copropriétés, d'organismes publics ou parapublics. Chaque ensemble présente donc un niveau

³²² Mais les fossés ne furent jamais complètement en eau en raison de la grande différence de niveau, 12 mètres, entre les remparts ouest et est.

de gestion homogène. Aujourd'hui le vieillissement de l'ensemble est perceptible et l'entretien est variable suivant les copropriétés. Le tour Thiers comportant jusqu'à aujourd'hui peu de copropriétaires, 4 ou 5, est la mieux entretenue. L'immeuble Kennedy présente d'importantes dégradations d'enduits et doit subir prochainement un ravalement et un traitement technique, alors que la tour Joffre Saint-Thiébaud est parasitée par les multiples interventions ponctuelles des propriétaires sur leurs menuiseries.

Du végétal

Le végétal est fort peu présent, sauf sur la place de la République. Quelques alignements très limités occupent les espaces restés en terre le long des parkings souterrains. Sur les autres espaces, à l'exception des trémies d'accès au parking de la gare ayant fait l'objet d'un projet cohérent, quelques plantations à vocation décorative (sapin bleu, plantes retombantes...) occupent des pelouses médiocres. Le long des rues, les jeunes plantations d'alignement sont tellement petites au regard de la taille des immeubles qu'elles n'ont aucun effet sur le paysage.

La place de la République avec sa plantation de platanes constitue un bel ensemble, mais ses alignements réguliers n'accompagnent que les quais de stationnement des autocars. La gare routière n'est fréquentée que par des voyageurs peu nombreux et l'organisation même de l'espace ne laisse guère de place pour un autre usage.

Le sommet de la tour Joffre Saint-Thiébaud, espace privatif réservé aux logements qui occupent la terrasse, paraissent bien planté puisque des végétaux sont visibles du sol et que les photographies aériennes laissent entrevoir des surfaces significatives laissées en herbe.

Des fronts

Le paysage de ce secteur est essentiellement constitué d'objets isolés même lorsqu'il s'agit d'un îlot. Seule la rue du Grand Rabbin Hagerbauer présente deux fronts latéraux qui referment l'espace. Ces fronts sont particulièrement présents voire oppressants et donnent une forte impression de paysage fermé. Ils rappellent un peu la rue des Écuries, mais sans la dimension d'intimité qui en faisait la qualité. Cela est d'autant plus vrai qu'une passerelle a existé, surplombant la rue jusque dans les années 1980. La lumière naturelle est peu présente et les matériaux sont contemporains, bétons, peinture, aluminium. Dans leurs parties basses, les

fronts appartiennent à de grands linéaires tant à l'Est avec les devantures et accès aux immeubles, qu'à l'ouest avec l'accès aux garages. Ces ensembles immobiliers relevant des mêmes propriétaires n'offrent guère la diversité d'aspects qui qualifie habituellement une rue urbaine.

Les autres fronts bâtis sont sur les limites de l'ensemble étudié et relèvent des secteurs voisins. Ces fronts sont constitués d'immeubles urbains des XVII^{ème}, XVIII^{ème}, XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, et présentent suivant leur siècle de réalisation des caractères bien particuliers. Si chaque séquence présente une relative homogénéité dans les volumes et les alignements, de grandes différences sont perceptibles suivant les époques. Les bâtiments des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, par exemple rue des Ponts, sont réguliers et offrent quelques variations dans les modénatures et l'entretien. Les constructions du XIX^{ème}, rue Stanislas, offrent des immeubles plus contrastés dans leurs dimensions, leur composition et la richesse de leur ornementation. Mais ce sont les fronts d'immeubles construits au XX^{ème} siècle qui présentent les variations les plus fortes, décrochements dans l'alignement, traitement des percements, matériaux, couleurs... Ces fronts sont une véritable frontière, comme un rempart conçu pour défendre les quartiers de la ville traditionnelle.

Composition urbaine

La place Thiers et le quartier Saint-Sébastien ont fait l'objet de projets de composition urbaine, à la manière des grands prix de Rome, mais les maîtres d'ouvrages, y compris publics et parapublics n'ont pas suivi. Le projet de maison des administrations est un bel exemple de l'impossibilité de coordonner des maîtres d'ouvrages. Les exigences des uns et des autres, comme l'obtention rapide du permis de construire pour le groupe hôtelier de la Tour Thiers, ont souvent mis la commune dans l'obligation de prendre des décisions rapides et pas toujours étudiées dans de bonnes conditions. Les oppositions de la population à des projets se traduisent par des décisions hâtives de dernière minute qui non seulement détruisent la composition l'ensemble, mais déstabilisent aussi l'économie du projet, c'est par exemple la réduction de sept étages de la tour Stanislas. La décision est prise uniquement pour éviter une visibilité depuis la place Stanislas. L'absence de composition, l'absence même de voirie structurante, donne naissance à une addition de bâtiments dont certains ont une incontestable qualité architecturale mais aucun ne participe au caractère urbain attendu. Les coursives du Joffre Saint-Thiébaud sont désertées et la place Thiers, le plus souvent traversée rapidement, n'a pas encore trouvé de qualité urbaine.

Usages

Le quartier, adossé à la voie de chemin de fer est cependant « vivant », les piétons sont nombreux, les cheminements s'établissent comme les lits des rivières avec leurs diverticules sans qu'apparaissent d'axes privilégiés. La première fonction du lieu est bien d'être l'accès aux transports, urbains et périurbains, par la route ou la voie ferrée. L'activité commerciale est encore importante avec le grand centre commercial, mais dont l'impact sur le paysage est faible, car le centre commercial est fermé sur lui-même, mêmes les entrées piétonnes sont faiblement visibles, comme si l'accès principal était automobile et se faisait par le toit et les étages supérieurs où stationnent les automobiles. Les autres commerces sont disséminés généralement dans les rez-de-chaussée des immeubles et évoluent vers des activités de restauration. Une forte activité tertiaire liée à des administrations publiques génère également d'importants flux de piétons. En l'état actuel l'ensemble des lieux d'activités semble occupé même si quelques vacances sont perceptibles, en particulier dans les commerces situés dans la rue du Grand Rabbin Haguenauer.

Horizon

Les larges espaces de la place Thiers, de la place de la République et du marché offrent des horizons largement ouverts, mais profondément déchirés par une *skyline* sans ligne directrice. Cette déchirure est parfois brutale, en particulier pour les personnes sortant de la gare par le bâtiment principal. Par contraste, de nombreux espaces publics n'offrent aucune ouverture sur le ciel et les aménagements ferment aussi certaines vues des rues traditionnelles.

Les traits de caractère

« Nancy est presque parfaite (...) En se "détériorant", elle s'est améliorée. En se "dégradant", elle s'est agrandie... "en image", comme par magie, comme du mur subrepticement, on tire un écran enroulé, on ne le soupçonnait guère. Et, sous nos yeux intrigués, elle nous projette son film, un film qui déplaît à beaucoup, à tous ceux qui ont la tête bourrée de normes, à tous ceux qui toujours savent "ce qu'il faut faire". Mais le citoyen, lui, s'y retrouve. La ville de toute façon s'en fiche, elle mène sa propre route, sans demander son chemin à personne, effrontée, désinvolte, elle construit, dans l'apparent chaos, son paysage vulgaire... Nancy prend des allures de grande ville. Cette image, elle la conquise toute seule, sans politique urbaine, sans ses élus. Elle s'est déployée

du dedans, dramatique et naïve, mais souvent superbe. Nancy est une leçon de ville pour qui aime les méandres de sa dérive, pour qui sait déchiffrer le naufrage de son script. » (Abraham J., 1990, p. 91)

J. Abraham, historien de l'architecture, étudiant et enseignant à l'école d'architecture de Nancy, a gardé l'âme militante et une passion pour l'architecture de notre époque, il est l'auteur du tome 2 de *L'architecture moderne en France. Du chaos à la croissance. 1940-1966*. Cette citation issue d'un numéro de la revue **autrement** intitulé « Nancy : Âges d'or, Âges de plomb » s'applique en grande partie au quartier étudié. Le propos de Joseph Abraham impose de regarder les lieux comme une réalité urbaine, de dépasser la déception de ne pas avoir su la maîtriser, pour admirer la force, la puissance de la ville qui lui a permis d'échapper à la médiocrité. Le paysage est marqué par cette explosion de l'urbain, pour J. Abraham le chaos n'est qu'apparent et Nancy s'est donné l'image d'une grande ville, à travers ce paysage vulgaire, commun.

Ce n'est pas tant le désordre urbain que célèbre l'auteur qu'une image due à la qualité de la plupart des bâtiments de l'époque, poussés de façon un peu sauvage en opposition radicale avec toutes les pratiques d'embellissement. Mais avec ce « naufrage du script », les édifices restent comme des objets déposés par la tempête sur une plage, l'espace public qui aurait pu et dû être assuré par des dalles passerelles et autres passages n'a pas été réalisé et les piétons doivent emprunter les mêmes voies de circulation que les automobiles. L'image d'un naufrage reste pertinente pour décrire ce paysage. Un îlot bâti, l'îlot Joffre, sorte d'iceberg a échappé aux démolitions. Des immeubles de qualité architecturale indéniable restent isolés car rien ne les raccroche au lieu et les quelques fronts bâtis traditionnels place Thiers, boulevard Joffre, sont comme les séquences d'immeubles qui accompagnent les quais dans les ports. La vue depuis les grandes baies vitrées du palais du Congrès attire toujours les conférenciers, un peu comme les croisiéristes se pressent sur le pont pour découvrir le port. Le second caractère de ce paysage est sans doute l'absence d'espace pour le piéton, d'un paysage pour lui, pour son cheminement, son repos, et pour profiter des spectacles offerts.

Un troisième trait peut être tiré de l'observation attentive des bâtiments. Ils vieillissent, les enduits sont dégradés comme sur la résidence Kennedy ; pire, des signes de paupérisation apparaissent sur la tour Joffre Saint-Thiébaud. Certaines menuiseries de fenêtres sont remplacées et pas d'autres, rendant de plus en plus difficile un projet commun pour un travail de ravalement. Des travaux sont nécessaires mais les propriétaires, souvent les premiers acquéreurs, sont aujourd'hui âgés et ne souhaitent pas s'engager dans des investissements lourds.

Les trois séquences paysagères envisagées dès la définition des limites gardent leur pertinence comme espaces porteurs d'identité : la place Thiers, le boulevard Joffre avec la place de la République, et l'ensemble Saint-Thiébaud. Les travaux en cours dans le cadre de Nancy Grand-Cœur, bien que reposant sur des principes différents (forte prise en compte des espaces publics, modèle urbain conventionnel, architecture moins novatrice) pourraient à terme constituer une quatrième entité, mais il est trop tôt pour dire si elle sera en continuité ou en rupture par rapport à l'existant.

Ces opérations engagées alors que Nancy se battait pour être capitale régionale ont souffert de la perte de cette perspective pour la ville. La perte de ce statut de capitale se traduit dans les paysages par l'abandon de grands projets et une forme d'assoupissement. De plus l'architecture des années soixante, très présente sur le site, n'est pas reconnue par le public nancéien, accentuant la dénonciation de ce fragment de ville « loupé ». Cette dénonciation est d'autant plus forte que les réalisations se sont faites dans le cadre d'une vive opposition des habitants de l'agglomération, et la nostalgie des quartiers perdus reste encore le sentiment premier d'un grand nombre d'habitants.

3. 2. 5. A. 5. : Les grands boulevards

« ... on ne reconnaît plus les boulevards Godefroy-de-Bouillon et de Scarpone, la place Aimé Morot, la rue de Verdun... tellement la construction a modifié les aspects séculaires de ce coin de Boudonville et d'Auxonne (document 56). Où est l'ancien sentier du Chaudron qui serpentait à travers les héritages morcelés, Où l'immense domaine de Turique qui fut au Bon Pasteur ? Tout le long du boulevard Godefroy-de-Bouillon, on vient de construire des immeubles confortables et magnifiques. Plus loin que Boudonville, vers Auxonne, on termine une face de la place Aimé Morot, là où il n'y avait naguère que des fondrières et un petit bois dévasté. En remontant vers le nord — il faudrait là une ligne de tramway — on aborde les constructions neuves du boulevard de Scarpone, de la rue de Mars-la-Tour, du chemin de Liverdun, (...) Il y a là, dès maintenant, une superbe et harmonieuse extension de Nancy vers le nord, qui donnera de la valeur à tout ce lointain quartier des Noulants, des Talboux, de Gentilly, du Haut-du-Lièvre, vieux vocables de lieux-dits à conserver précieusement. Et tout n'est pas dit pour cet extrême nord nancéien »

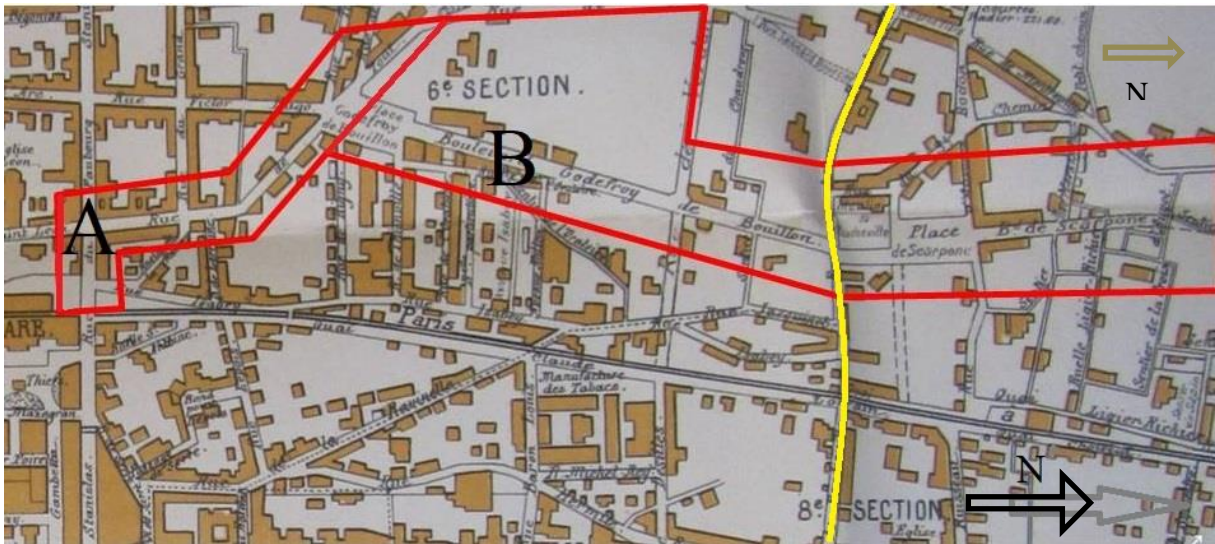
Émile Badel, *L'immeuble et la construction de l'Est*, 5 avril 1925

Les limites du territoire étudié

Pour maintenir une continuité l'itinéraire retenu relève de paysages un peu différents. Une première section part de la Porte Stanislas, franchit les voies ferrées et emprunte la route de Toul jusqu'à la place Godefroy de Bouillon, aménagée en 1908. C'est seulement à partir de ce carrefour que l'itinéraire proposé suit les grands boulevards. D'abord le boulevard Albert 1^{er} jusqu'à la place Aimé Morot ouverte en 1910. De cette place il reprend le boulevard de Scarpone qui rejoint Maxéville et l'autoroute A 31(document 57). Ces deux boulevards connaissent un début d'urbanisation avant la Première Guerre, mais comme l'indique le texte d'Émile Badel, c'est entre les deux guerres que les constructions sont les plus nombreuses.



Document 56 : La structure de voies existantes avant la création des deux boulevards (en jaune, la rue de Boudonville).
(carte de J.-L. Fray, 1995)



Document 57 : En 1914 : en A l'ancienne route de Toul, en B les grands boulevards, en jaune la rue de Boudonville
(carte de 1914, Barbier)

Ces boulevards recoupent des rues anciennes. La rue de Boudonville occupe un vallon qui était autrefois une des « campagnes les plus agréables de Nancy ». La rue d'Auxonne était aussi un lieu de villégiature apprécié, des maisons de campagne ou des propriétés importantes y avaient été construites.

Des rues sont créées à peu près en même temps que les deux boulevards, comme la rue de Verdun ouverte progressivement à partir de 1906. Cette rue devient une des voies permettant le contournement ouest-est de la Ville-Vieille. Deux événements majeurs marquent ce secteur dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle : en 1966 la faculté de lettres s'implante légèrement en retrait du boulevard Albert 1^{er}, et quelques années plus tard le raccordement à l'autoroute venant de Metz transforme ces boulevards en entrée de ville, bruyante et saturée

Sur le plan de 1914 (document 57) les boulevards et la rue de Verdun sont faiblement construits. Leur linéarité et leur grande largeur les différencient des voies anciennes, sinueuses et étroites, à l'exemple de la rue de Boudonville ; voire très étroites et courtes lorsqu'elles relèvent de lotissements réalisés au début du siècle : rue de Rigny, rue de Thionville, de l'Oratoire. Deux secteurs sont examinés, un fragment de la route de Nancy à Toul (secteur A) qui constitue le principal passage pour aller de la gare aux nouveaux boulevards, qui sont examinés sur leur totalité (B).

0 0

0

Repères historiques

1850 : Inauguration de la voie ferrée

1906 : Ouverture progressive de la rue de Verdun

1907 : Création du boulevard de Scarpone et de la place Aimé Morot

1908 : Création du boulevard Albert 1^{er} reliant la rue de Toul à la place Aimé Morot

1908 : Création de la place Godefroy de Bouillon

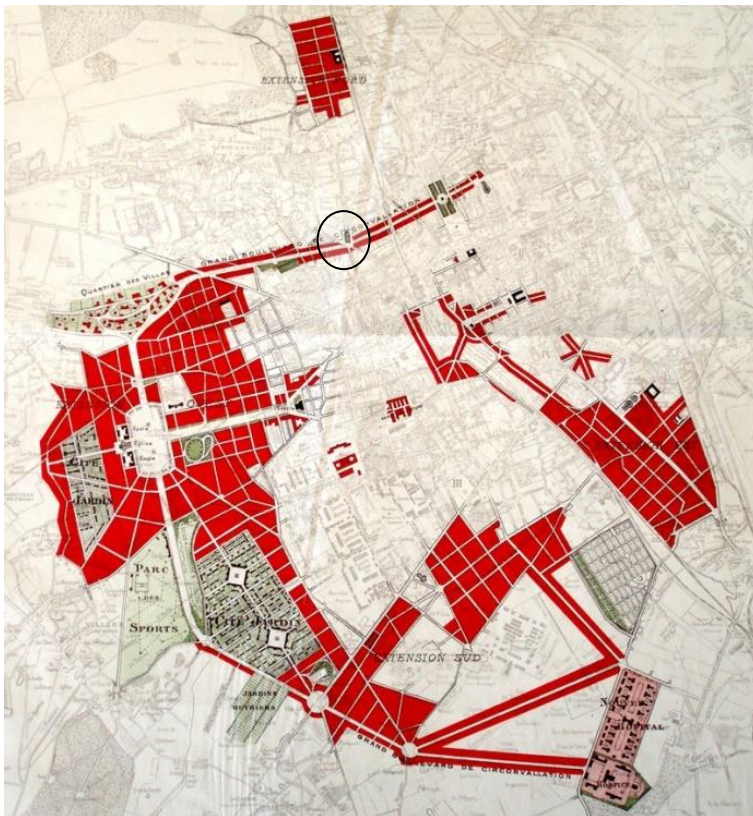
1913 : Le plan d'urbanisme prévoit une importante urbanisation dans le quartier du Sapin en limite avec Maxéville

1925 : Aménagement du quartier du Sapin

1960 : Acquisition du terrain de l'institution Saint-Joseph pour construire la faculté de Lettres

1964 : Agrandissement du Passage sous la voie ferrée pour relier la rue de Verdun et la porte Désilles

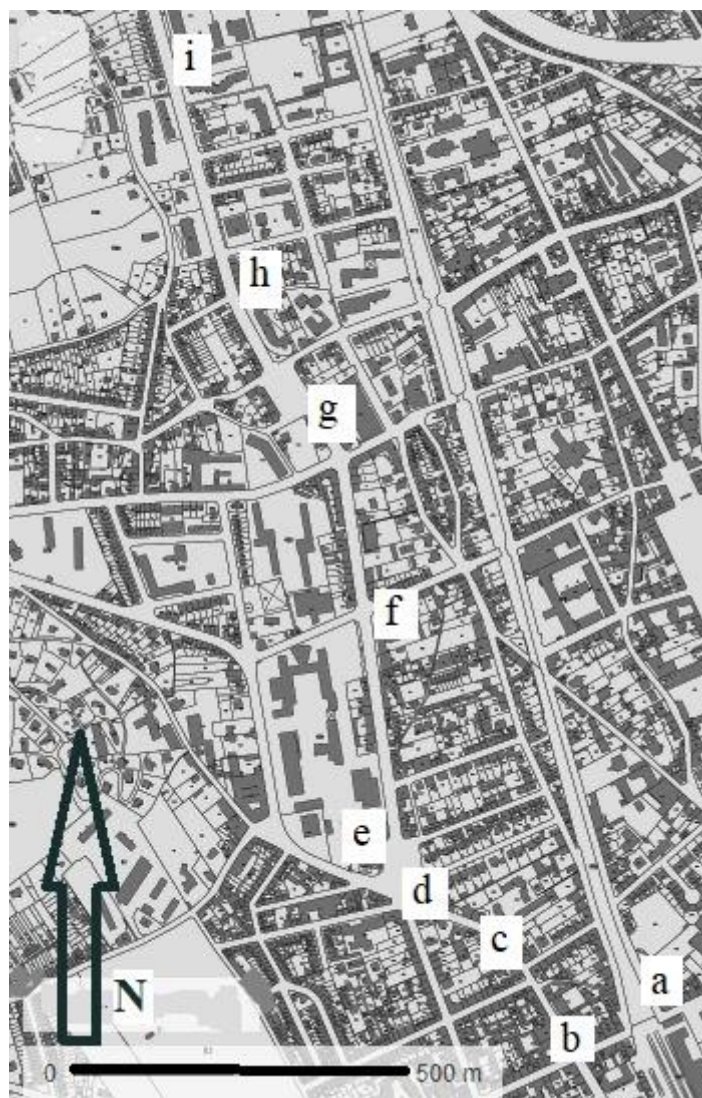
1968 : Raccordement de l'autoroute avec le boulevard de Scarpone



Le plan de 1913 prévoit de faire passer le grand boulevard de circonvallation par la place Godefroy de Bouillon dont les travaux viennent d'être terminés. De cette place par les boulevards on rejoindra le secteur d'urbanisation prévu sur le secteur nord. Les places et les deux boulevards sont réalisés depuis quelques années, mais les architectes qui élaborent le plan d'extension ne jugent pas utile de les représenter.

Document 58 : Plan de 1913. Le cercle indique la place Godefroy de Bouillon (coll. particulière)

Les analyses ponctuelles



Document 59 : Carte des points d'analyse ponctuelle des grands boulevards
(fond de plan Géoportail janvier 2018)

| | | | |
|----------|--|----------|---|
| a | Le franchissement des voies ferrées. | f | La faculté de Lettres et Sciences Humaines. |
| b | Les immeubles de la route de Toul. | g | La place Aimé Morot. |
| c | Le recul d'alignement. | h | Le boulevard de Scarpone. |
| d | La place Godefroy de Bouillon. | i | Le collège Jean Lamour. |
| e | Le début du boulevard Albert 1 ^{er} . | | |

A. 5. a. Franchir les voies ferrées

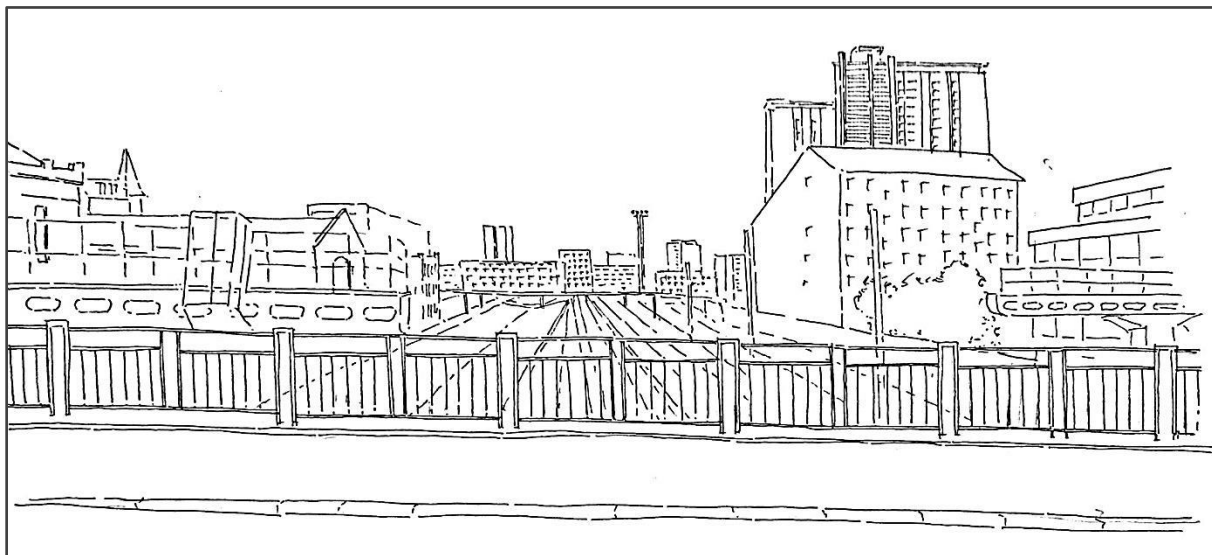


Figure 81 : Les voies ferrées depuis la rue Poincaré, paysage sud (J.-M. Simon, novembre 2017)

Du pont franchissant la voie ferrée, le regard vers le sud laisse apercevoir un paysage offrant une ouverture progressive. En premier plan en contrebas la gare avec ses quais, un peu au-delà à partir du deuxième pont, l'espace libre paraît s'agrandir. Dans les faits, il s'agit de l'ancien étang Saint-Jean que les infrastructures ferroviaires ont investi intégralement. Le fond est barré par une série d'immeubles qui occupent la rive sud de l'étang. Deux tours sont visibles dans le paysage. Dans l'axe des voies, la tour « étoile » conçue par H. Prouvé, à la forme d'un Y aux façades particulièrement simples, lisses, l'immeuble se revendique industrialisé. A contrario la tour de droite, la résidence Kennedy, due aux architectes J. Marconnet et J. Faugeron fait preuve d'une recherche formelle, voire plastique, avec des effets de couleurs et de matériaux. Par-delà ces deux éléments marquants, les côtés semblent occupés par une grande diversité de bâtiments. Aucun ordre ne paraît ressortir si ce n'est l'alignement des deux gares le long des quais. À gauche, la gare ancienne a des murs de pierre ocre jaune qui procurent un air d'étrangeté au regard des autres constructions existantes sur le site. En face, la gare Saint-Léon de construction récente (2002) est conçue par les architectes P. Henrion et C. François. Le rapport au site est radicalement différent, les façades sont vitrées et le vieux mur de soutènement en moellons est conservé, la volonté de discrétion, de fonctionnalité et de transparence s'oppose au caractère monumental de la gare ancienne.

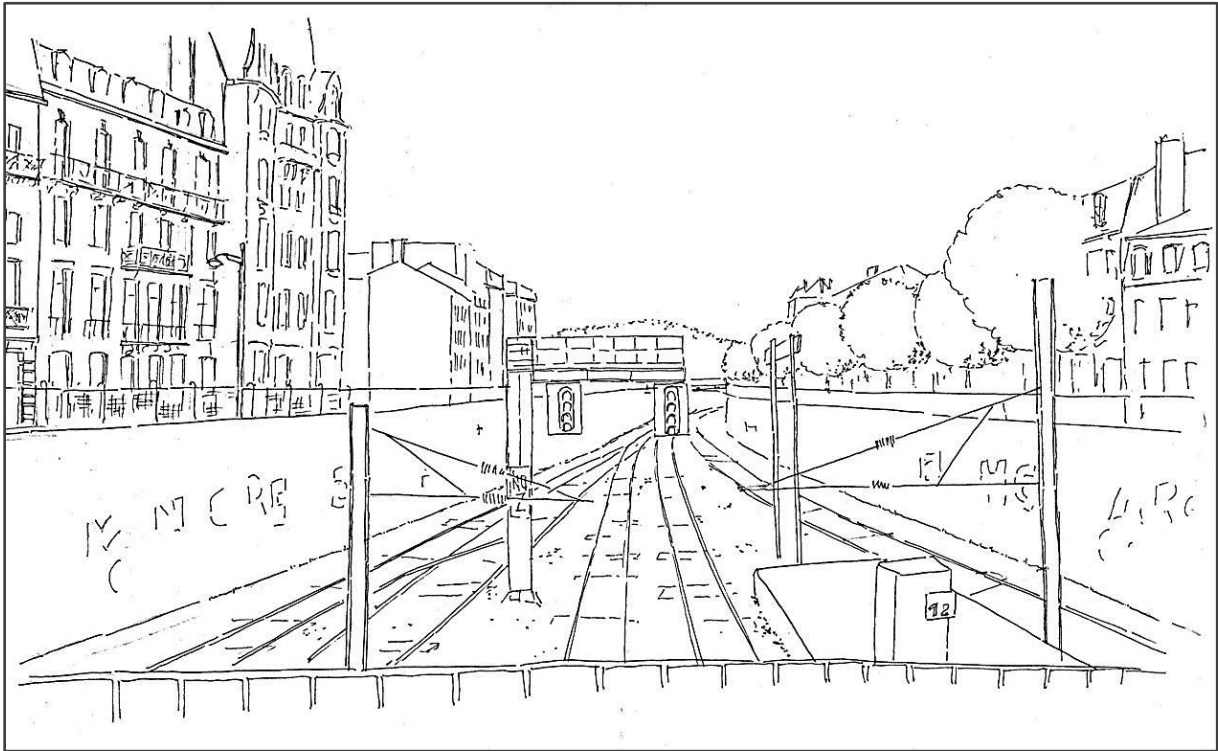


Figure 82 : Le paysage vers le nord (J.-M. Simon, septembre 2017)

Contrairement au paysage sud celui-ci se referme, le nombre de voies diminue et les hauts murs de soutènement se rapprochent donnant l'impression d'une tranchée. De chaque côté un certain ordre règne. Les quais accueillent des immeubles tournés vers la voie ferrée, et un alignement d'arbres souligne le caractère urbain du quai. Dans le lointain le front de côte est perceptible par la présence d'une importante masse végétale.

Quel que soit le côté observé depuis le pont, les structures métalliques destinées à alimenter les motrices et à assurer la signalisation donnent naissance à un paysage particulier, spécifique aux voies ferrées électrifiées. La prolifération des supports et du câble aérien se retrouve dans toute la France, exactement selon les mêmes modalités, effaçant les éventuels caractères locaux. Même les murs de soutènement utilisant les pierres locales sont tellement noircis par les fumées et occupés par les mêmes peintures ou graphes que les caractères des maçonneries ne sont plus perceptibles. Et ces murs signalent des lieux de faible contrôle, abandonnés à des pratiques marginales.

A. 5. b. les immeubles de la route de Toul



Figure 83 : Rue de l'armée Patton vue vers le nord (J.-M. Simon, septembre 2017)

La rue de l'armée Patton est une voie importante car elle permet de rejoindre la route de Toul puis de Paris. Elle longeait d'abord les fortifications pour rejoindre la porte Saint-Jean. Après les travaux du XVIII^{ème} siècle, elle oblique vers la porte Stanislas pour rejoindre la place entraînant la création d'un nouveau carrefour et le développement d'un faubourg, le faubourg Stanislas. Les immeubles situés sur ce carrefour sont assez anciens, de trois niveaux sur rez-de-chaussée. Les façades sont simplement enduites et les pierres de jambages et de linteaux sont dépourvus de tout décor, les corniches sont le plus souvent en simples planches. Seul l'immeuble situé à gauche du croquis a été reconstruit au début du XX^{ème} siècle. Plusieurs détails permettent d'établir une datation, comme le pan coupé que la municipalité impose de façon systématique pour favoriser la circulation, non seulement des véhicules et des piétons, mais aussi et selon les critères de l'époque, celle de l'air.

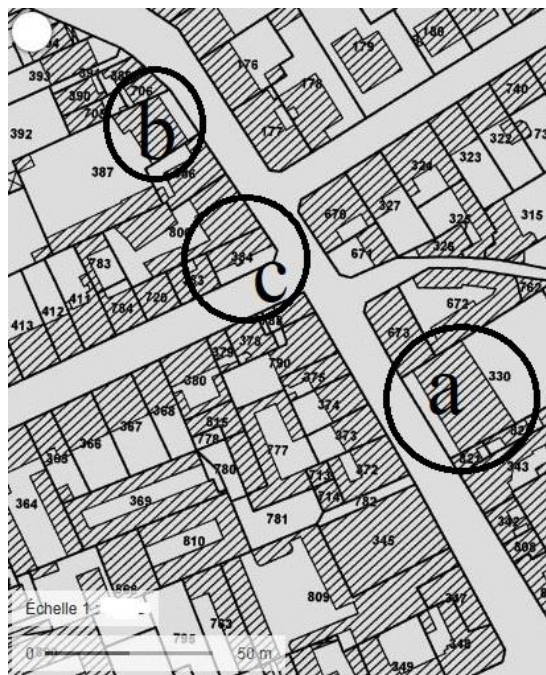
Le faubourg est très animé, les piétons sont nombreux dans des espaces étroits qui accueillent de nombreux commerces de proximité, boulangerie, boucheries, restauration rapide... Dans l'axe de la rue, qui se coude à son extrémité, les coteaux arborés occupent le fond de la perspective.



Photographie 49 : Les immeubles de la rue Patton (J.-M. Simon, septembre 2017)

Des immeubles plus récents apparaissent quelques dizaines de mètres après le carrefour. Ils ont la même hauteur, trois étages sur rez-de-chaussée, ce qui assure une belle continuité pour les corniches. De gauche à droite se succèdent différentes époques. Tout à fait à gauche, le bâtiment le plus bas est du début du dix-neuvième siècle et présente une grande simplicité. Immédiatement après, un immeuble du début du XX^{ème} siècle qui est aisé à dater par les *bow-windows* en vérandas avec leurs vitraux art-nouveau et les belles céramiques en allège de fenêtre. Les immeubles suivants sont néo-classiques, de la fin du XIX^{ème} siècle ; avec leurs balcons dans les travées centrales et un balcon filant en partie supérieure, on peut les qualifier d'haussmanniens. Le dernier immeuble blanc aux ouvertures sans jambages ni linteaux est de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. De l'autre côté du carrefour, derrière les seuls arbres de la rue, un bâtiment en bois de deux niveaux est adossé à un immeuble identique à ceux de la rue. Construite dans ce carrefour avec la rue du Grand verger, sans doute dans l'attente de la réalisation d'un immeuble de rapport en pierre, le bâtiment a été conservé et paraît anachronique dans ce paysage d'architecture de pierre et d'enduit.

A. 5. c. Le recul d'alignement



La rue Patton est très étroite, elle ne fait que douze mètres, ce qui n'a permis qu'un sens de circulation et une voie en site propre pour le passage des bus. L'une des règles urbaines les plus courantes après celle de l'alignement et celle du prospect, Il ne s'agit pas de protéger une propriété matérielle, le domaine public, mais un bien plus fluide la lumière et le soleil. La hauteur d'un nouveau bâtiment doit être au plus, égale à la distance entre les 2 façades qui se font face. Une autre formulation existe : la hauteur doit être au plus, égale à la moitié de la distance avec l'axe de la route ou de la limite de terrain

Document 60 : Localisation des reculs rue Patton (fond de plan Géoportail, février 2018)



Figure 84 : Recul d'un bâtiment (a) construit dans les années soixante (J.-M. Simon, septembre 2017)

Grace au recul le bâtiment peut être plus haut que ses voisins, il fait 6 étages en raison du recul supplémentaire des logements du dernier étage. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont moins reculés que les étages courants et accueillent des activités tertiaires.

Cependant si le recul et l'application des prospectus permettent de maintenir un ensoleillement pour les maisons situées en face, il constitue un véritable « trou » dans la continuité urbaine. Il s'efface et dégage les deux grands pignons des immeubles existants. Murs

en principe destinés à rester masqués, ils n'ont ni percements ni les compositions qui accompagnent traditionnellement les façades vues.



Figure 85 : Le recul d'un bel immeuble (b) construit par J. et M. André (J.-M. Simon, septembre 2017)

Quelques dizaines de mètres plus au nord un bel immeuble de pierre de taille, construit par J. et M. André présente aussi un retrait, avec des logements en dernier étage plus reculés et bénéficiant d'une terrasse. Par-contre le recul situé en C sur le document 60 est lié au caractère provisoire du bâtiment, un bâtiment d'angle est, ou était, attendu. La faible surface a peut-être dissuadé définitivement tout investisseur. Ce fragment de rue étroite est un axe principal de sortie de Nancy par l'ouest. Bien que de faibles dimensions, il reste un lieu attractif en raison de sa proximité avec la gare et le centre.

A. 5. d. La place Godefroy de Bouillon

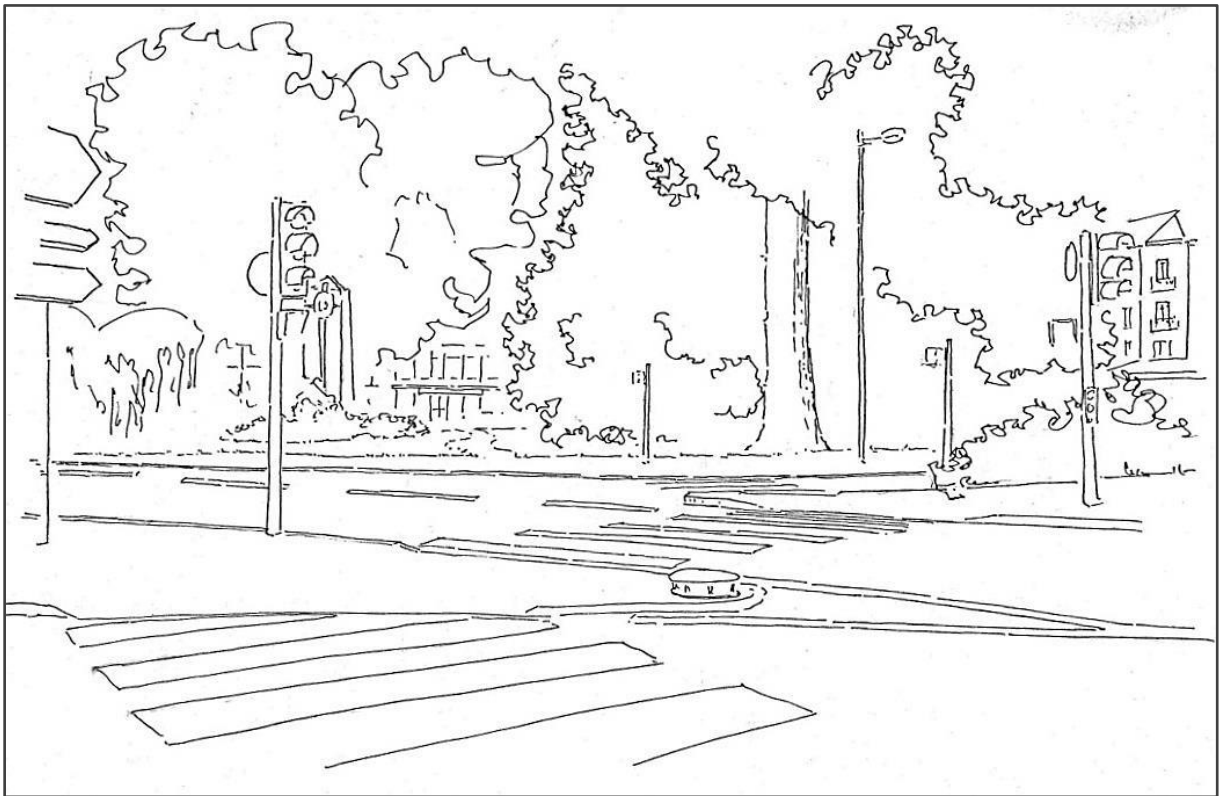


Figure 86 : La place Godefroy de Bouillon (J.-M. Simon, mai 2017)

La place Godefroy de bouillon est le lieu de rencontre de sept rues dont deux connaissent un trafic important, la route de Toul et la nouvelle route de Metz qui constitue l'entrée de Nancy depuis l'autoroute A 31. Dès l'origine cet espace est destiné à jouer un rôle important dans la circulation nancéienne, puisque le plan de 1913 y prévoyait un des carrefours avec la grande voie de ceinture de l'agglomération. Celle-ci ne fut pas réalisée et, au lieu d'un trafic est-ouest, c'est un trafic nord-sud qui constitue désormais le principal flux de circulation.

Cette situation a induit des emprises routières importantes au détriment des piétons. La figure 85 montre l'itinéraire imposé aux piétons pour accéder à la partie centrale de la place : les passages protégés sont en zigzag, faisant sauter le piéton d'un îlot à l'autre. Au centre la place, est plutôt un square, car la fermeture est assurée par les voies et les trafics automobiles rendent le franchissement délicat. La structure arborée et la gestion florale par massifs en corbeille sont particulièrement intéressantes et relèvent des pratiques paysagères de la fin du XIX^{ème} siècle, avec des essences de résineux et de feuillus et des ports variés.

A. 5. e. Le début du Boulevard Albert 1^{er}

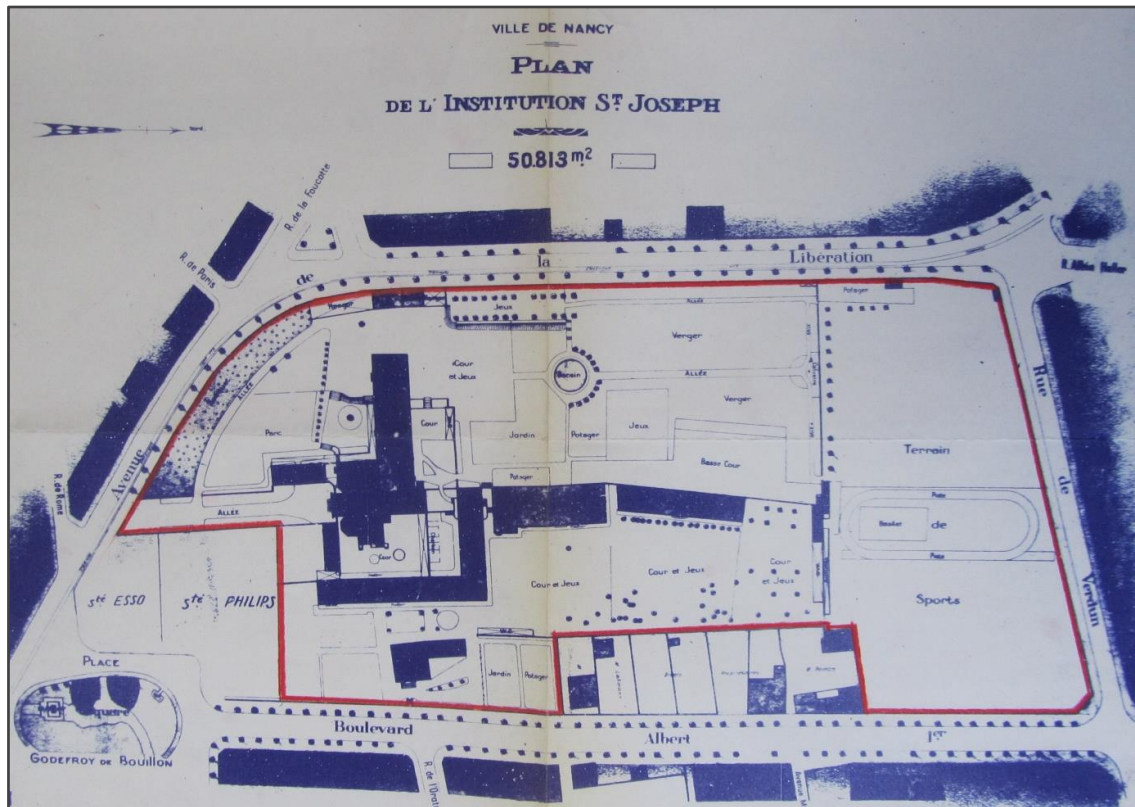


Figure 87 : Le début du boulevard Albert 1^{er} (J.-M. Simon, mai 2017)

Le boulevard Albert 1^{er}, de 20 mètres de largeur et de 600 mètres de long, est ouvert au début du XX^{ème} siècle pour favoriser une urbanisation offrant de l'air, du soleil, de la lumière et une présence végétale. Dans cette conception du boulevard la fréquentation automobile est certes envisagée, mais elle n'est qu'un élément parmi d'autres, contrairement à son usage actuel où le flux automobile est privilégié. L'entrée du boulevard est marquée selon la tradition par deux immeubles d'angle, présentant un simple pan coupé à 45 degrés. Les deux bâtiments sont de facture très différente. Celui de l'est, à droite sur le croquis, date du début du XX^{ème} siècle avec selon la tradition haussmannienne un balcon filant tout le long du dernier étage, les autres balcons marquant les pièces principales dont certaines donnent sur l'angle. De l'autre côté le bâtiment récemment acquis par l'Université date des 1960. De deux niveaux, il présente les façades rideaux, système constructif particulièrement développés par les ateliers de J. Prouvé. Les deux édifices donnent les limites temporelles des constructions érigées sur le boulevard. Une des spécificités de celui-ci est la grande diversité des bâtiments du côté est, du style art-déco au néo-gothique en passant par les beaux immeubles contemporains d'H. Prouvé. Il en résulte une ligne d'horizon d'une grande complexité, voire hétérogénéité, toiture-terrasse, dômes, pignons en attente... Peu de boulevards urbains offrent de tels découpages sur le ciel.

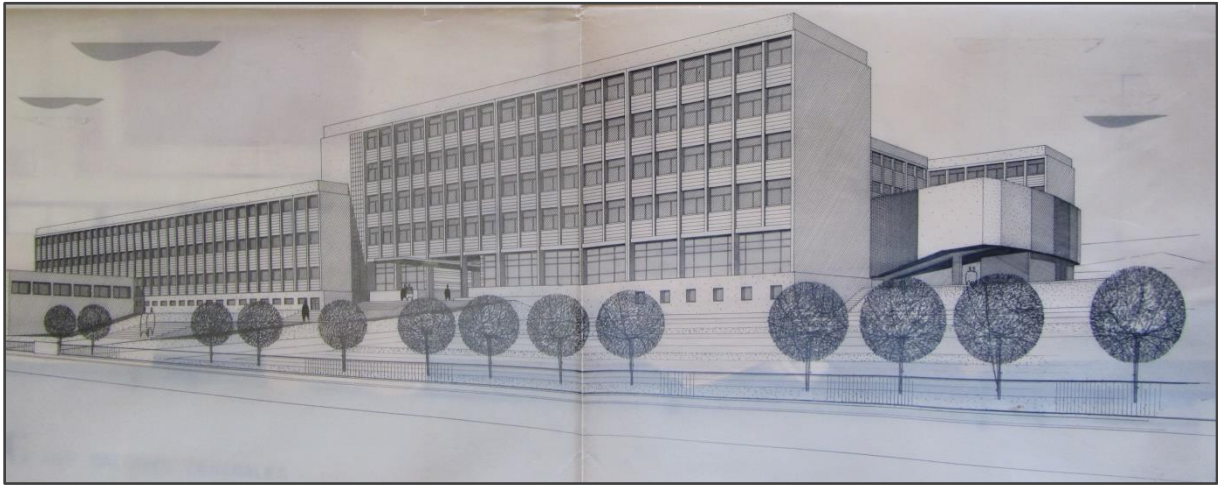
A. 5. f. La faculté de Lettres

Contrairement aux campus relégués aux extrémités des urbanisations en cours, le doyen J. Schneider qui a porté le projet de la faculté a voulu rester en milieu urbain. Cette volonté a pu se concrétiser grâce à la disponibilité d'une importante emprise foncière de cinq hectares appartenant à une institution religieuse qui a créé sa nouvelle école à Laxou.



Document 61 : Emprise des terrains de l'institution Saint-Joseph (A.D.M.M. 119_J_671 et 672)

L'emprise foncière est limitée par des rues sur quatre côtés, mais des enclaves existent, la station-service toujours en activité, la société Philips qui possédait alors l'immeuble d'angle. À peu près au milieu du boulevard Albert 1^{er}, sept parcelles de terrain, dont certaines déjà construites, appartiennent à des particuliers. Ces parcelles, qui accueillent plusieurs immeubles de logements contraignent l'implantation des bâtiments universitaires en cœur d'îlot. De plus les travaux se réalisent alors que les bâtiments de l'institution sont toujours en activité, et les premiers bâtiments de la faculté, l'entrée principale et les amphithéâtres, sont donc réalisés sur le terrain de sport. La forme générale adoptée par J. et M. André, les architectes chargés du projet, est celle d'un grand U dégageant un cloître grâce à une coursive intérieure en rez-de-chaussée. Cette disposition et l'implantation ont permis le maintien de l'activité de l'institution Saint-Joseph pendant les travaux.



Document 62 : Axonométrie du projet de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (A.D.M.M. 119_J_671 et 672)

L'axonométrie est réalisée depuis le seul point à partir duquel une vue d'ensemble est possible à l'intersection de la rue de Verdun et du boulevard. Le bâtiment a une forme de H accueillant dans sa partie nord le grand amphithéâtre dont le volume fait saillie et donne naissance à un bel objet plastique. À l'autre extrémité, les branches du H s'écartent, les bâtiments sont moins hauts, s'ouvrent vers le sud et offrent de l'intérieur du site un bel horizon. L'axonométrie rend bien compte du terrain et l'on perçoit la forte inclinaison du site. Par contre aucune représentation des immeubles existants du côté gauche et l'édifice peut se déployer avec une belle élégance, mais les arbres boules suggérés dans ce dessin sont malheureusement remplacés par des peupliers qui masquent le bâtiment et posent des problèmes d'entretien.

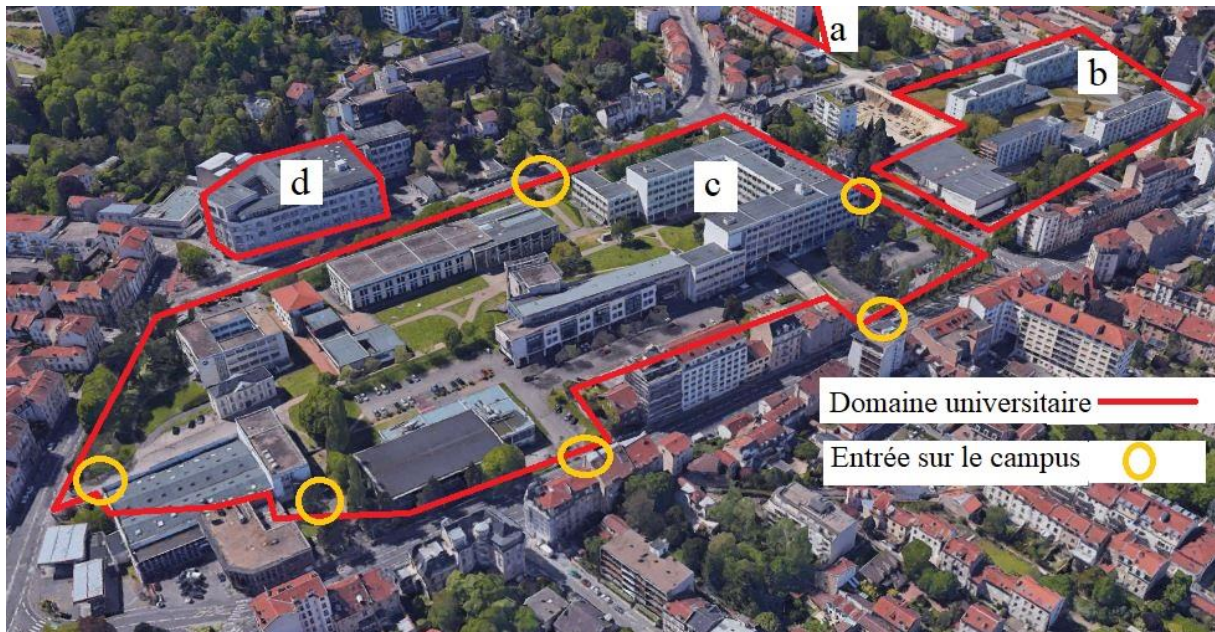


Photographie 50 : Depuis la rue de Verdun (J.-M. Simon, septembre 2017)

À l'extrémité gauche de la photographie le pignon marque l'entrée du campus. Celle-ci bien que disposant d'un emmarchement monumental ne joue pas de rôle dans le paysage urbain. Dans les faits c'est depuis la rue de Verdun que le bâtiment est le plus visible, mais sa façade arrière donne plutôt l'impression d'une arrière-cour.



Photographie 51 : Vue oblique de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines (Google Earth, mai 2018)



| | | | |
|----------|---|----------|---|
| a | Cité et restaurant universitaires de Montbois (1932, J. Bourgon architecte) | c | Première tranche Faculté de Lettres (1966, J. et M. André architectes) |
| b | Cité Universitaire de Boudonville, construction 1966 ; réhabilitation 2008 | d | Présidence et MSH, ancienne direction de S. A. Pont-à-Mousson (1923, J. Bourgon, architecte.) |

A. 5. g. La place Aimé Morot

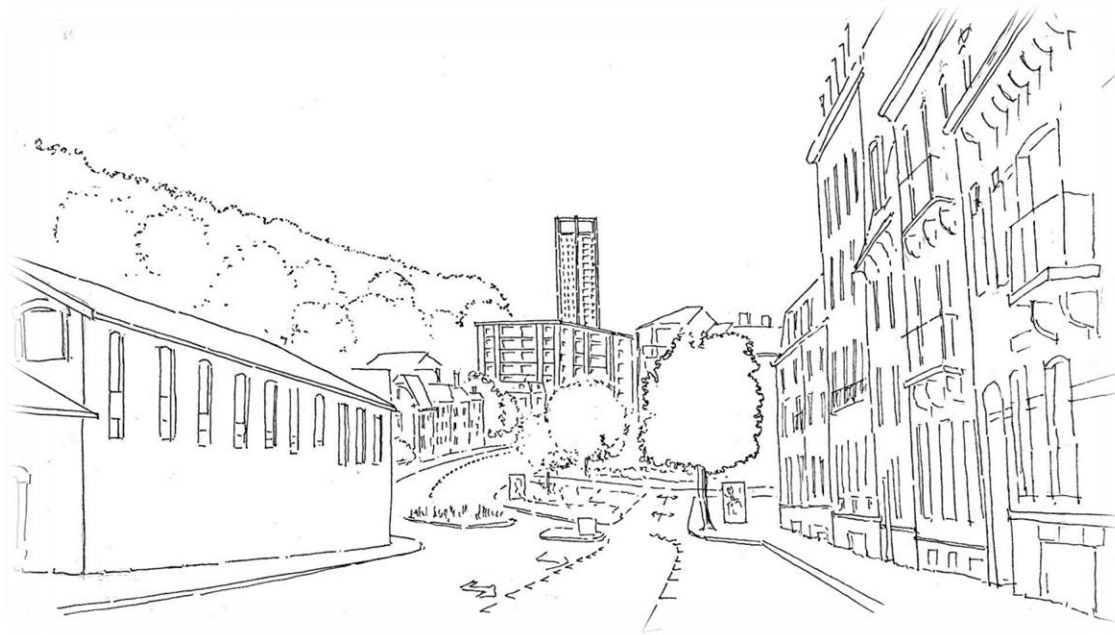


Figure 88 : La place Aimé Morot (J.-M. Simon, septembre 2017)

Tout comme la place Godefroy de Bouillon, la place Aimé Morot est de faibles dimensions au regard des avenues sur lesquelles elles se trouvent. De même elle est envahie par les infrastructures routières puisque cinq voies s’y rencontrent. Cependant le centre n’est pas occupé par un espace paysager, mais par la chaussée, les quelques plantations sont récentes et modestes et ne contribuent pas à la création d’une ambiance paysagère particulière. La grande différence est la configuration du terrain très pentu tant dans la direction nord-sud qu’est-Ouest.

Le décalage des axes centraux des voies est déroutant et trouve peu d’explications, si ce n’est le décalage dans le temps de la réalisation des deux boulevards, qui n’ont pas été pensés ensemble ni en continuité. La rue d’Auxonne existait bien avant les deux boulevards et permettait de rejoindre la route de Toul ; il semble même, ce que confirme l’architecture des maisons construites sur le côté ouest du boulevard Scarpone, que les constructions furent ici plus précoces que la plupart des constructions du boulevard Albert 1^{er}.



Photographie 52 : Un immeuble d'angle 1930, au début du boulevard de Scarpone (J.-M. Simon, janvier 2018).



Photographie 53 : Immeuble des années 1960, situé en face de l'immeuble précédent (J.-M. Simon, janvier 2018)



Photographie 54 : À l'est, immeuble des années 1970 (J.-M. Simon, janvier 2017)

La composition sur l'angle est bien affirmée par un *bow-window* légèrement arrondi en pierre de taille et une terrasse. La composition horizontale est fermée par une corniche et un comble à la Mansard.

En face, l'immeuble des années 1950 est plus important ; les fenêtres occupent une grande surface de la façade, un pan coupé existe également, mais c'est le couronnement, l'attique fait par des logements en retrait, qui constitue une différence majeure avec le bâtiment voisin.

L'immeuble d'angle situé à l'est illustre la volonté des architectes de l'époque contemporaine. Ils veulent retrouver une typologie urbaine par une composition en tranches verticales avec des variations de teintes et des percements différents. L'angle est traité par des balcons en arrondis dont le porte-à-faux augmente avec les étages.

A. 5. h. Le boulevard de Scarpone



Figure 89 : Le boulevard de Scarpone en son milieu (J.-M. Simon, septembre 2017)

La place Aimé Morot passée, le boulevard conserve sa largeur, continue à s'élever et se rapproche de la côte. Au début, le bâti est régulier, continu, assez homogène avec un bel ensemble de maisons individuelles de ville qui possèdent les beaux décors des débuts du siècle précédent. Au fur et à mesure de l'avancée, le bâti est plus récent, des années 1930, voire 1950. Ces séquences sont interrompues par des opérations immobilières contemporaines de cinq à six étages, implantées en recul important sur d'anciennes propriétés ayant conservé leur mur de clôture ainsi que quelques arbres du parc. Du côté droit, les maisons de ville sont également bâties en mitoyenneté mais sont datées du début du XX^{ème} siècle. Les immeubles ont des façades ouvragées comportant de nombreux éléments de pierre de taille en saillie, en particulier les consoles et corbeaux supportant les balcons.

Le boulevard présente une crête, les constructions latérales s'effacent en raison de leur recul, le paysage s'ouvre et donne à voir les coteaux. À gauche il n'y a plus aucun carrefour en raison du coteau, alors que sur la droite donnent quelques rues relevant de l'aménagement du quartier au début du XX^{ème} siècle.



Photographie 55 : Boulevard de Scarpone, vue oblique (Google Earth, mai 2018)

| Analyse sensible du paysage | |
|------------------------------------|---|
| A.5. h. Le boulevard de Scarpone | |
| Qualificatifs | Commentaires |
| Confrontation | Le secteur de Scarpone est marqué par de nombreux immeubles des années 1960 et 1970. Ils paraissent disséminés dans le tissu urbain au milieu de séquences d'immeubles et de maisons du début du XX ^{ème} siècle. |
| Cohabitation | Les oppositions ne sont cependant pas aussi tranchées que sur d'autres secteurs (A. 1). Les deux catégories sont à peu près en nombre égal et il n'y a pas de domination d'un type par rapport à l'autre, si ce n'est en taille. Une étude de la composition sociale, marquerait sans doute, une assez forte homogénéité sociale. |
| Confusion | L'ensemble reste cependant confus. Seul le boulevard donne un élément de structuration significatif. |
| Reliques végétales | Le foncier, sur lequel ont été construits les immeubles, est issu de propriétés disposant souvent de parcs et certains sujets ont été sauvegardés. |

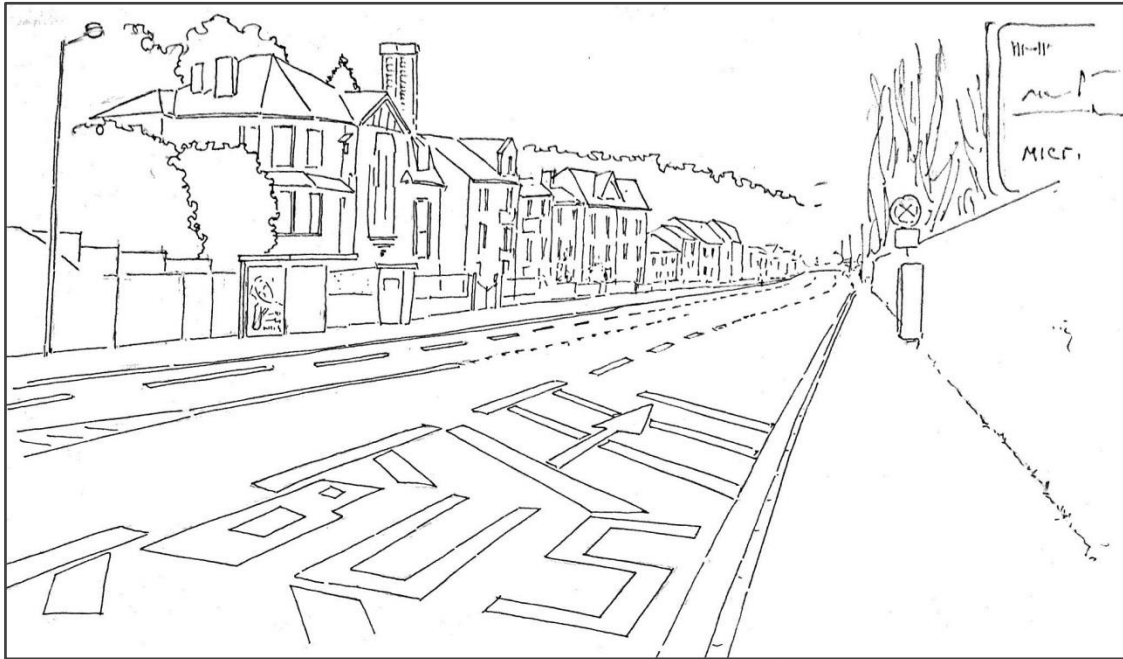


Figure 90 : La seconde partie du boulevard de Scarpone (J.-M. Simon, septembre 2017).

Le boulevard, après avoir franchi la légère crête, offre un paysage encore plus fragmenté. Sur la droite un espace non construit, ou construit perpendiculairement à l'infrastructure, laisse parfois entrevoir le grand paysage, malheureusement souvent masqué par un haut mur de maçonnerie. Sur le côté gauche après quelques grosses propriétés, une séquence de maisons mitoyennes des années 1930 et 1950 est construite en retrait de la chaussée et avec des clôtures et portails caractéristiques de l'habitat pavillonnaire.



Photographie 56 : Photographie ancienne du boulevard de Scarpone (Collection particulière)

Les boulevards sont restés arborés jusqu'au raccordement avec l'autoroute A 31. Tous les plans indiquent que l'ensemble des deux boulevards était intégralement planté d'arbres à haute-tige.

A. 5. i. Le collège Jean Lamour



Photographie 57 : Collège Jean Lamour, façade sud (J.-M. Simon, février 2018)

Le premier collège construit en 1967 est remplacé par une construction entièrement neuve répondant aux exigences actuelles en matière d'isolation. Due à l'architecte J.- M. Gremillet, la construction est en bois avec une isolation en paille et un noyau en béton armé. La façade sud est ouverte pour bénéficier de l'ensoleillement, l'implantation est perpendiculaire au boulevard, ce qui permet à la cour de s'ouvrir largement sur la vallée et le grand paysage. La façade sur rue n'a aucun caractère monumental, mais un grand auvent marque l'entrée et un dispositif de claustra apporte au paysage une palette de couleurs extrêmement tonique. Le bâtiment réel, ici photographié, est beau comme une image numérique.



Photographie 58 : Collège Jean Lamour (J.-M. Simon, février 2018)

A. 5. j. L'autoroute

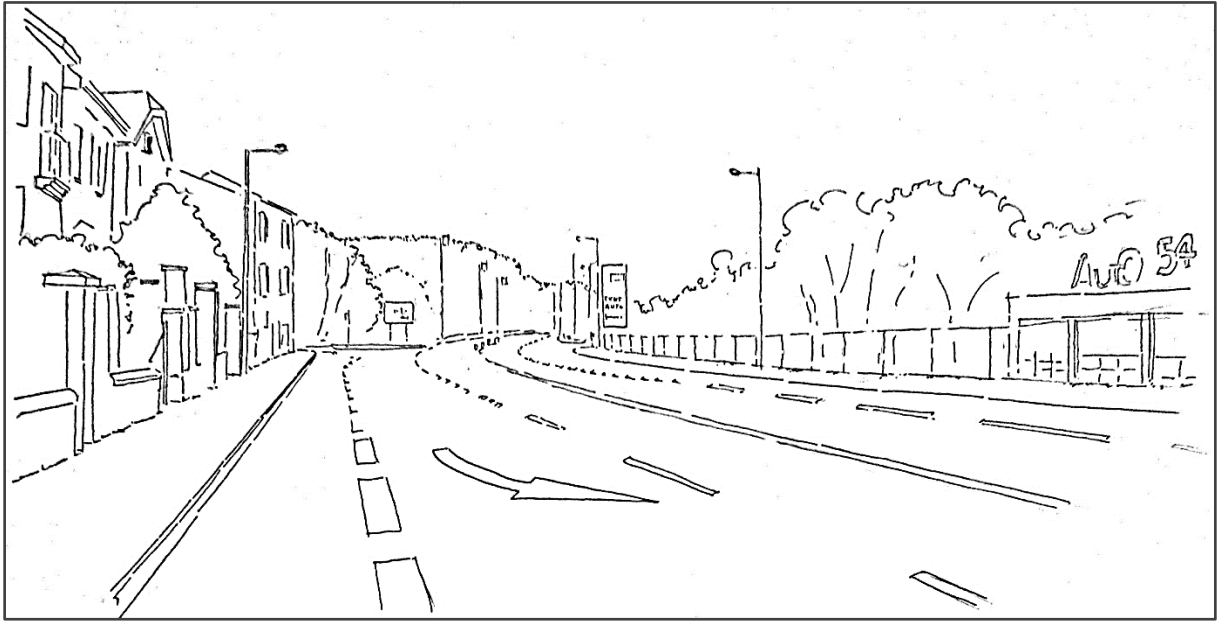


Figure 91 : La bretelle d'accès à l'autoroute A 31 (J.-M. Simon, février 2018)

À l'extrémité nord du boulevard de Scarpone, l'emprise de l'infrastructure s'élargit considérablement. Du côté est, les dernières maisons sont en retrait derrière leur clôture. Du côté ouest la forte déclinaison du terrain rend peu visible le garage. L'horizon est très dégagé et le coteau avec sa végétation caractéristique des friches, assure une transition entre la voirie et le ciel. L'accès routier à Maxéville, situé en contrebas, puis au Plateau de Haye, à droite sur le croquis, emprunte une bretelle accentuant l'effet de coupure avec le Haut-du-lièvre.



Photographie 59 : Côté ouest de l'extrémité du boulevard de Scarpone (J.-M. Simon, décembre 2017)

Les caractéristiques paysagères

Du socle

On retrouve quelques traits de caractère du premier ensemble étudié, l'entrée est par la route de Château-Salins. La route longe le pied de côte, parfois même franchit une légère crête mais le relief est plus fortement marqué : plat entre la gare et la place Aimé Morot, puis la pente devient forte et la route franchit une crête avant de se stabiliser et rejoindre l'autoroute. Cette situation n'offre une vue sur le grand paysage de la vallée qu'au niveau de la cour du collège, vue bien ponctuelle en raison du haut mur de maçonnerie. Comme sur l'entrée est, la vue est très limitée car le bâti est continu. Ce n'est qu'en quelques endroits lorsque la voie présente une légère inflexion, comme à l'entrée de la place Aimé Morot, que l'on peut découvrir le coteau boisé surmonté de la tour panoramique.

L'existence d'une terrasse au sud-est, en contrebas de la route de Toul, a permis l'implantation de l'institution Saint-Joseph avec ses bâtiments et ses dépendances, les jardins et les aires de sport. Cette terrasse a donné naissance à une entité foncière sur laquelle ont pu se déployer d'abord l'Institut Saint-Joseph, puis le Campus de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (CLSH). Le site, c'est aussi les deux vallons d'orientation ouest-est dans lesquels les chemins devenus rues de Boudonville et d'Auxonne offrent des raccourcis permettant de rejoindre l'entrée nord de Nancy. Les pentes exposées au sud ont favorisé l'implantation de « campagnes » avec leurs grandes parcelles tout en s'inscrivant dans un environnement de vignes et de vergers.

Du parcellaire

La rue Poincaré et une partie de la rue Patton présentent un parcellaire urbain caractéristique des faubourgs, avec une géométrie d'origine rurale périurbaine progressivement modifiée au cours des ans. Sur cette voie avec son parcellaire viennent se greffer les lotissements de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, rues de quelques centaines de mètres avec des parcelles très régulières, rue du Grand-Verger et rue de Lorraine.

Le boulevard Albert 1^{er} constitue une emprise foncière considérable présentant un caractère très dominant par rapport aux voies ouvertes ou agrandies pour devenir lotissements, rue de Rigny, rue de Thionville, rue de l'Oratoire, mais il domine surtout l'ancien réseau de chemins et de ruelles qui existait dans le quartier, avenue Milton, rue des Nicklès, rue Jenneson (Rochel, 2017). Il y a superposition de systèmes de voies avec leurs parcellaires, qui s'effaceront probablement dans le temps, mais qui pour l'instant conservent une complexité qui

induit des confrontations paysagères fréquentes et fortes entre les ruelles et sentiers, les rues de lotissements et les grands boulevards.

Du végétal

La première impression est bien celle d'un manque lorsque l'on pratique ces boulevards. Le végétal d'alignement, pour lequel le boulevard est créé, a disparu pour augmenter le flux de véhicules, les tentatives actuelles de réduire l'utilisation de ces boulevards par les automobilistes sont trop récentes pour savoir si elles seront efficaces et permettront une reconquête de l'espace par le végétal et des dispositions plus conformes aux objectifs d'origine.

Le square Godefroy de Bouillon est non seulement un îlot isolé par les infrastructures routières mais il est aussi amputé, réduit, et ses arbres en particulier le séquoia sont malades. Cela est d'autant plus regrettable que la structure arborée est ancienne et que les plantations ont été réalisées selon les principes de l'époque de création des infrastructures. Si les plantations effectuées place Aimé Morot sont sans effet dans le paysage, les peupliers qui accompagnent le campus Lettres et Sciences Humaines traduisent bien l'esprit des années 1960, la recherche de végétaux à croissance rapide et un caractère éphémère qui n'est pas sans accompagner la rapidité des constructions de l'époque. En quelques points de l'itinéraire les friches qui occupent les coteaux sont perceptibles, soulignant la proximité de ce long ruban de nature « sauvage » qui limite la ville traditionnelle.

Des fronts

La distinction entre la partie sud, rues Poincaré et Patton, et les boulevards est aussi très marquée. La largeur des voies est déterminante pour l'effet de front. Lorsque la rue est étroite les fronts sont présents, la qualité des épidermes est sensible, et les confrontations stylistiques riches, matériaux et modénatures. Cependant l'étroitesse est source de nombreux désagréments, le stationnement automobile interdit de voir le socle des édifices : ils sont souvent travaillés, pierre de taille ou moellons apparents, ils accrochent le bâtiment au sol et participent de sa composition. L'autre handicap est la présence des poubelles et des bacs empiétant sur le passage des piétons, neutralisant et dénaturant l'espace public.

Sur les boulevards les fronts sont plus éloignés et permettent des vues d'ensemble sur les séquences, mais ils sont continus et offrent peu de vues sur des seconds plans ou des points de vue. Même la vue sur le campus est fermée par l'alignement des peupliers, seul le carrefour avec la partie est de la rue de Verdun, le long de la faculté, donne un peu de profondeur.

De la composition urbaine

Peu de composition urbaine, seuls l'alignement et quelques marquages de carrefour par des angles coupés introduisent quelques idées de composition. Les seules constructions publiques, le campus et le collège Jean Lamour, sont dans des situations de « discrétion ». Les bâtiments du campus sont en retrait et ne présentent pas d'entrée à caractère monumental. Le vaste escalier est sur le terrain et le rapport avec l'espace public se fait par un auvent béton qui semble plus à un abribus qu'une entrée d'établissement. Le collège présente un auvent qui fait saillie sur l'espace public, et qui se présente comme un prolongement car il est du même matériau que celui qui enrobe le bâtiment. L'effet produit par les couleurs chaudes offre une rupture avec les teintes passées et vieilles de l'environnement, le caractère jeune et tonique apporté par les couleurs en est pour l'instant d'autant plus fort.

Des usages

Les rues Patton et surtout Poincaré accueillent les commerces habituels des faubourgs, commerces de bouche, quelques restaurants, hôtels... Par contre, sur les boulevards, l'usage du lieu comme espace de transit et de passage n'était pas voulu à l'origine, la vocation se devait d'être uniquement résidentielle. Heureusement la présence des établissements scolaires et universitaires entraîne une fréquentation des trottoirs et des espaces piétons qui apporte une certaine animation.

L'horizon

Si l'horizon est très restreint dans les rues Poincaré et Patton, les boulevards offrent des horizons ouverts et larges. Cependant les lignes sont loin de présenter un caractère homogène, les découpages sont parfois complexes faisant succéder des bâtiments aux toitures néoclassiques, néogothiques, art-déco, voire aux toiture-terrasse d'H. Prouvé. Les décalages dans le temps, à une époque où les changements stylistiques en architecture sont radicaux, induisent un sentiment d'inachèvement dans ces projets de boulevards.

Les traits de caractère

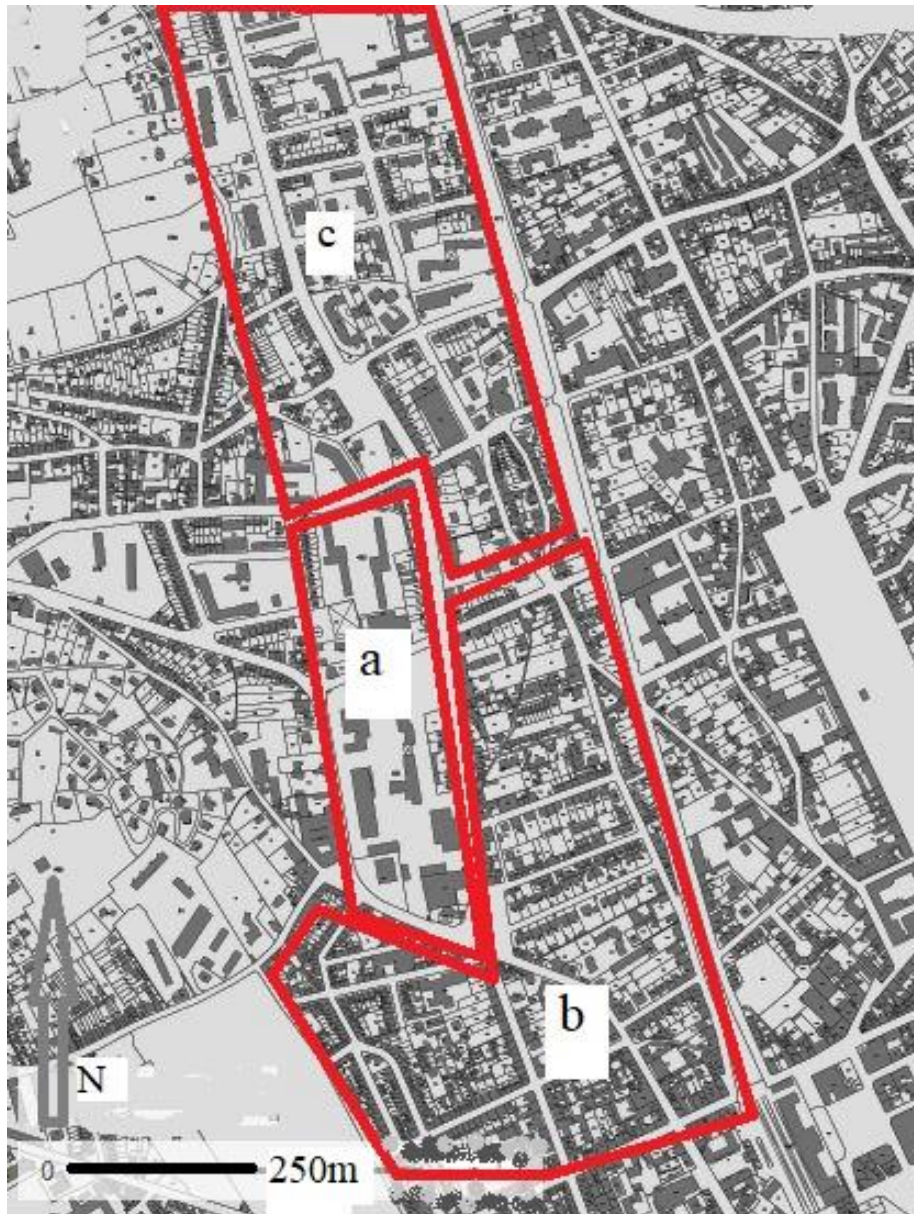
Ce secteur se caractérise par les boulevards. Cette forme urbaine du début du XX^{ème} siècle devait répondre aux exigences de la croissance urbaine. Les transformations pour améliorer le passage automobile lui firent perdre les qualités résidentielles qu'ils devaient offrir. Les investissements immobiliers furent particulièrement importants entre les deux guerres et les beaux immeubles du boulevard Albert 1^{er} contribuent fortement à l'identité du quartier. Les

places, de faible importance au regard de la largeur des voies, n'influent que peu sur la perception du site et l'on passe sans rupture brutale de la place Godefroy de Bouillon au collège Jean Lamour.

Le paysage urbain paraît avoir atteint une forte stabilité, et les quelques immeubles qui pourraient apparaître ponctuellement ne seraient pas en mesure d'entraîner un changement paysager significatif. Il faudra attendre les évolutions de la voirie, la poursuite des réductions progressives de largeur des voies automobiles, pour savoir s'il devient possible de reconstituer les espaces végétaux qui doivent normalement accompagner ce type d'aménagement. Les espaces latéraux ont aussi une grande stabilité, le tissu de résidences de campagne le long de chemins, voire de sentiers confère une ambiance toute particulière au site et ne devrait pas connaître d'évolutions paysagères significatives dans les années à venir.

0 0

0



Document 63 : Le secteur des grands boulevards (J.-M. Simon)

| Les principaux ensembles identifiables dans le secteur des grands boulevards | | | |
|--|---|----------|---|
| a | Emprise de la faculté. Dans les faits compte tenu du site, l'impact paysager reste limité. | c | Espace urbain où se mêlent deux styles architecturaux et deux types de programmes |
| b | Tissu urbain cohérent, bâtiment de type urbain et architecture du début du XX ^{ème} siècle | | |

3. 2. 6. A. 6. : La ville haute, le Haut-du-Lièvre, le plateau de Haye

« À Nancy, le Haut-du-lièvre, souvent présenté par les décideurs comme un monstre à abattre est très diversement vécu. Les premières générations d'habitants portent un jugement beaucoup plus positif que les générations suivantes qui n'ont pas connu le même passé migratoire (déplacement de logements insalubres, exode rural, immigration). Sous-estimer la mémoire d'habitants auxquels on a présenté, jadis, ce grand ensemble comme une solution miraculeuse, et leur irritation devant les erreurs coûteuses des décideurs dans un passé encore récent serait une légèreté d'autant moins admise que les difficultés économiques rendent odieux le gaspillage. Il serait grave que les responsables affichent pour le produit de leurs décisions passées davantage de mépris que les habitants intéressés. »

J.-M. Bloch-Lainé, 1980

Réflexion publique sur l'habitat en France : Un espace pour la vie, (p. 69)

Le Haut-du-Lièvre, quartier encore nommé ainsi par les premiers habitants ou les personnes qui y ont travaillé, a servi plusieurs fois d'exemple ou de contre-exemple du grand ensemble. Ainsi les propos de J.-M. Bloc-Lainé mettent en évidence deux mondes de représentations de ces espaces, celui des premiers habitants pour lesquels ces espaces apportent une amélioration sensible à leurs conditions de vie et celui des générations suivantes, pour lesquelles cet apport n'est plus perceptible. Le jugement de ces dernières est d'autant plus sévère que ces espaces font l'objet de critiques de la part des « décideurs » et des gestionnaires³²³. Celles-ci ne sont pas toujours explicites et prennent des formes différentes, changement de nom, améliorations de l'ordre du décoratif... Parmi les paysages urbains, ceux qualifiés de grands ensembles sont sans doute les plus sensibles aux représentations souvent créées à l'extérieur de la cité ou du quartier. Ce phénomène est tel que les formes, tours et barres, sont devenues les signes les plus représentatifs des espaces du mal-être, et le béton, le signe d'une dureté sociale et physique sur laquelle les habitants n'ont pas prise.

Le Haut-du-Lièvre lors de sa construction reçoit des personnes quittant le centre surpeuplé de Nancy et ses conditions d'hygiène déplorables, mais aussi des militaires, des

³²³ L'ancien maire de Nancy A. Rossinot, qui engage la réhabilitation, a vécu pendant ses études au Haut-du-Lièvre et se plaisait à le rappeler.

fonctionnaires, des étudiants, et les propos positifs marquent les premières années du quartier. Mais le départ, dans les années 1970 des personnes qui ont les ressources financières suffisantes³²⁴ pour accéder à la propriété, détruisent la mixité sociale des premières années. Aussi les chantiers de réhabilitation successifs s'attachent à modifier l'aspect, le décor, le paysage pour renouveler l'image de ce site.

Les limites du territoire étudié

Le quartier étudié a pour limite la Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) d'origine et les anciens terrains des carrières Solvay, dont la disponibilité récente a permis de générer un projet urbain pouvant mobiliser d'importantes ressources foncières. Les limites nord, l'autoroute A 31 située dans un profond vallon, et sud, la partie supérieure du front de côte, ont un caractère définitif. À l'est la limite est nette, c'est le retour vers le nord du front de côte. Sur cette limite se trouvent : un ensemble de pavillons en accession à la propriété et quelques immeubles collectifs dont la tour panoramique. Par contre sur la limite ouest, se regroupent des activités essentiellement médicales ; l'accumulation d'implantations, réalisées au fil des ans de l'autre côté de l'ancien front de taille de la carrière, renforce la différenciation entre les deux secteurs. Les limites ainsi proposées découlent d'une situation géographique, qui est aussi la rencontre de trois bans communaux, Nancy, Maxéville et Laxou. Ces limites géographiques et institutionnelles sont renforcées par de nombreuses décisions liées au contexte économique, sociologique, culturel de l'époque.

1959-1963 : La ville satellite de B. Zehrfuss

Le site est en rupture physique avec le milieu urbain existant, avec une différence d'altitude d'une centaine de mètres et des pentes occupées par des friches. Le rebord du plateau, d'orientation est-ouest souligne le réseau viaire de la ville. Ainsi le site offre vers le sud une vue sur la ville et le grand paysage. Sur le vaste plateau, l'ocre jaune du calcaire réapparaît vite sous la fine pellicule de terre arable ; le terrain fut cependant exploité par une ferme de 36 hectares.

³²⁴ Il faut aussi souligner le rôle du principe de surloyer appliqué aux foyers habitant un logement HLM dont les ressources sont supérieures à certains montants.

Le maire, Raymond Pinchard³²⁵ élu en 1953, bénéficie des conseils de l'urbaniste Charles Delfante dès 1954³²⁶. Il aborde la question de la création d'une ville satellite avec le président de l'époque René Coty lors d'une visite de ce dernier à Nancy. En 1956, la ville fait l'acquisition des terrains de l'exploitation agricole puis les cède, à l'exception des espaces qui deviendront publics, à l'OPHLM, Office Public d'Habitations à Loyers Modérés, et à deux autres sociétés réalisant des logements pour la location ou l'accession. Les services du ministère de la Construction confient à l'architecte B. Zehrfuss³²⁷ l'élaboration du projet. Architecte reconnu, membre de l'Académie d'architecture, il établit un projet permettant une industrialisation du bâtiment mais reposant aussi sur certains choix en matière de paysage. Les bâtiments principaux, tout en longueur, sont parallèles au bord de la falaise et situés le plus proche possible de celle-ci pour offrir au plus grand nombre possible de logements une orientation sud avec la vue sur la ville existante, implantée cent mètres plus bas. Les « belles » façades sont donc orientées de ce côté ; les façades nord, que l'on découvre en arrivant sur le site, sont fermées et ne reçoivent la lumière naturelle que par d'étroites fenêtres tout en longueur. L'habitant rentrant dans sa cité ou le visiteur découvrent donc le quartier par l'arrière, par ces façades nord très fermées, donnant une impression négative alors que les belles façades, entièrement vitrées avec les balcons filants ne sont pas visibles. Au niveau de l'usage aussi, la disposition retenue s'avère peu judicieuse : l'essentiel de la vie du quartier, les arrivées, les départs, se déroulent du côté nord et les pièces à vivre donnent de l'autre côté : le grand paysage est ouvert à la contemplation, mais la vue sur la vie du quartier est limitée par des fenêtres étroites.

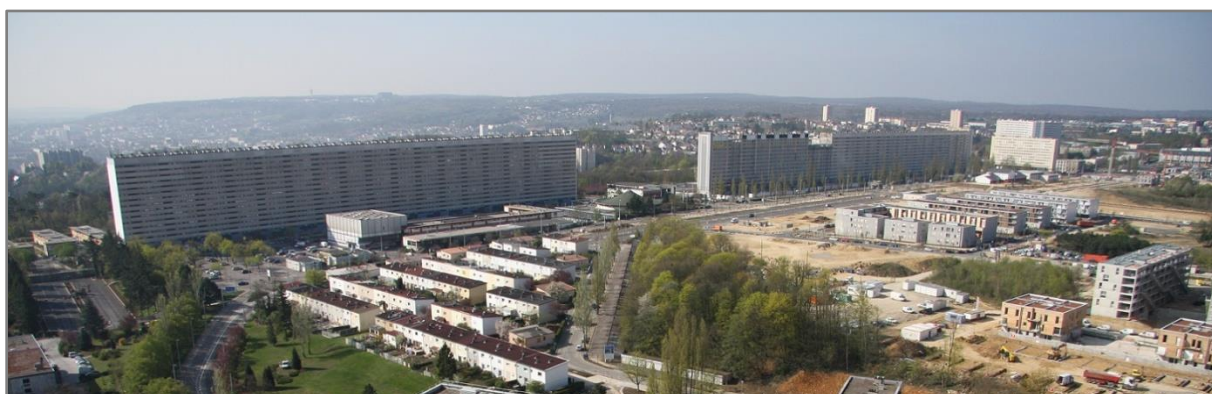
Le projet de l'architecte est aussi de s'inscrire dans le paysage de la ville. Les bâtiments sont orientés dans le sens de la ville de Charles III, dispositif logique au regard du site mais que B. Zehrfuss traduit comme une volonté formelle d'inscrire les bâtiments dans les orientations viaires de la ville ancienne. La grandeur des bâtiments assure leur visibilité depuis la place

³²⁵ Raymond Pinchard (1889-1961) fut maire de Nancy de 1953 à 1961. Il fut à l'origine des grandes opérations d'urbanisme de l'époque et manifesta toujours une grande exigence de qualité dans les projets urbains. L'urbaniste C. Delfante qui l'accompagna jusqu'à son décès lui rend hommage dans son ouvrage : *Souvenirs d'un urbaniste de provinces* (2010).

³²⁶ Cet urbaniste est nommé par l'État pour accompagner les projets de la ville, il dépend donc pour partie des services du ministère de la Construction et du Logement, cependant C. Delfante entretient des rapports excellents avec la municipalité nancéienne. Pour le ministère il est chargé, à partir du cas de Nancy, d'une réflexion globale sur les techniques de représentation à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme, malheureusement l'ensemble de ses travaux ont disparu (Delfante, 2010)

³²⁷ L'État avait depuis Claudius Petit mis en place une liste d'urbanistes et le ministre affectait de manière discrétionnaire telle ou telle opération à un des architectes de cette liste. Ces professionnels pratiquement toujours architectes, profitaient de cette situation pour faire des offres de services de maîtrise d'œuvre aux différents opérateurs sociaux, offices et autres organismes HLM.

Stanislas, voire depuis le bureau du maire³²⁸. De plus l'ensemble devait être borné de chaque côté par deux tours très hautes encadrant la composition. Le Haut-du-Lièvre devenait aussi un spectacle pour les habitants du centre-ville. Dans un entretien avec J. Abraham en 1980, B. Zehrfuss indique que ce projet n'a pu aboutir et la décision de renoncer à ces tours fut prise dans le bureau du ministre de la Construction de l'époque au grand désappointement de l'architecte³²⁹. L'opération de 2 000 logements s'est engagée rapidement par la construction des deux grandes barres, le Tilleul Argenté et le Cèdre Bleu, de 400 et 300 mètres de long, et de 15 et 17 niveaux. Mais les équipements ne sont pas programmés dans la continuité et il faut attendre une dizaine d'années pour en bénéficier. B. Zehrfuss dessine un projet à la façon des « grands prix de Rome » : recherche d'un grand parti et d'une vaste composition. Cette façon de faire répond aux objectifs du ministère de la Construction et du logement en particulier pour encourager l'industrialisation du bâtiment. Les architectes utilisent les logements pour réaliser de vastes « monuments », à l'échelle d'un site ou d'un paysage, projet bien éloigné des préoccupations des habitants.

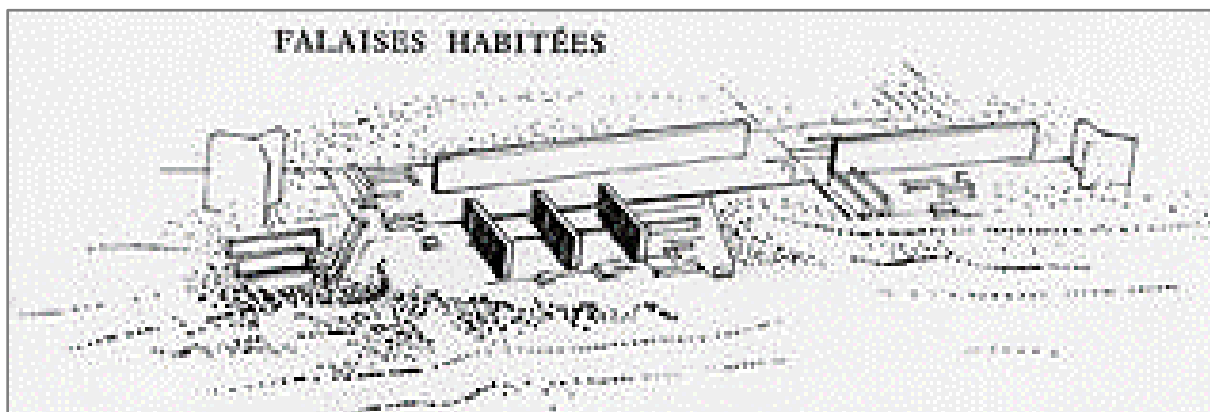


Photographie 60 : Vue des façades nord depuis la tour panoramique (Photo CAUE 54, 2008)

Le Haut-du-Lièvre un exemple de falaise habitée

³²⁸ Voir dans les paragraphes suivants la place qu'attribue A. Chemetoff à cette vision depuis le bureau du maire dans la conception des projets du Haut-du-Lièvre.

³²⁹ Dans une interview avec J. Abraham, en 1980, Zehrfuss raconte sa déception lorsque ce projet est amputé, mais il reconnaît aussi son caractère démesuré.



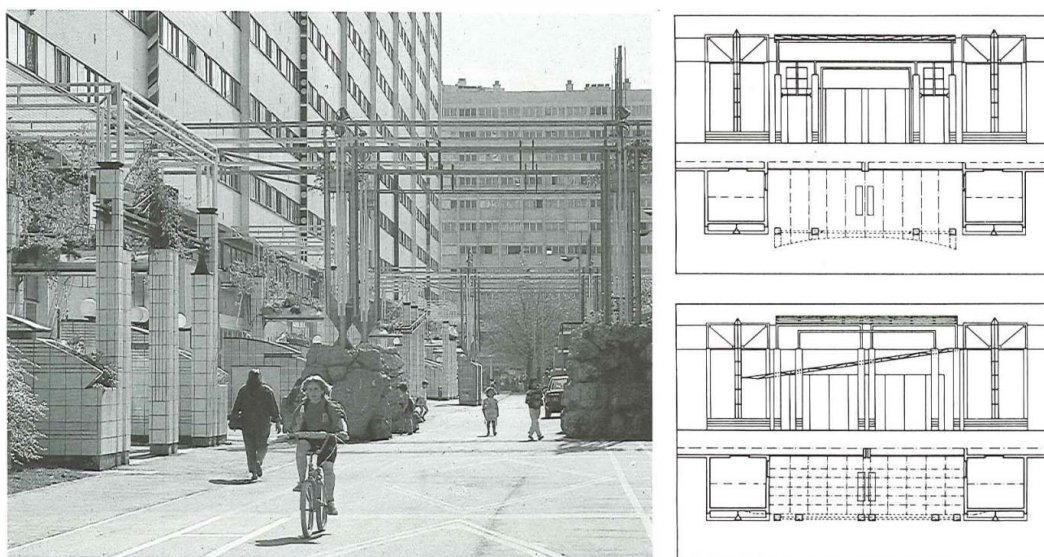
Document 64 : Croquis publié dans *L'urbanisation française* (CRU, 1964)

Dans son ouvrage collectif, *L'urbanisation française*, publié en 1964, le Centre de Recherche en Urbanisme (CRU), publie un croquis du Haut-du-lièvre pour illustrer son propos sur les nouvelles formes d'urbanisation, où la forme urbaine ne vise plus à une concavité, mais a une convexité, une ouverture vers l'extérieur et : « ... par un affrontement colossal du plein et du vide avec l'édification de volumes géants élevés au-dessus de la nappe du paysage familier : grandes falaises habitées, ouvertes sur l'horizon du midi, parfois établies sur des terrasses dominant de vastes étendues urbaines... il est devenu naturel d'attribuer "l'accent" et la "masse" aux édifices habitables plutôt qu'aux bâtiments d'intérêt collectif, au rebours de ce que les villes européennes ont montré durant des siècles, dans la hiérarchie de leurs volumes. » (CRU, 1964, n.p.)

1981-1988 : La réhabilitation d'A. Sarfati

Dès les années 1970, le quartier connaît des difficultés qui se traduisent par le départ d'une partie de la population. Entre 1968 et 1975, le quartier perd pratiquement 2000 habitants soit 20 % de la population. Les propos négatifs sur les grands ensembles se généralisent, les images de béton et de difficultés sociales s'entremêlent. L'accession à la propriété encouragée par les lois Chalandon devient un objectif pour tous ceux qui peuvent quitter la cité. D'autres personnes rejoignent le Champ de bœuf nouvel ensemble locatif à proximité immédiate mais ayant une meilleure image. Peu à peu, reste ceux qui ne peuvent partir pour des raisons financières ou que l'on ne souhaite pas accueillir dans les logements locatifs neufs. L'office HLM de la ville avec le soutien de Nancy, de Maxéville et l'aide des services de l'État s'engage alors dans une opération de réhabilitation dont l'objet principal est de changer l'image du quartier.

Ce travail de requalification est confié à l'architecte A. Sarfati, un des architectes français marquants du mouvement post-moderne³³⁰, et se déroule de 1981 à 1988. Selon les critiques d'architecture, le travail d'Alain Sarfati s'appuie sur 7 problématiques : la ville, la vitesse, la nature, le temps, l'orientation, le paysage et la démarche sans aucune hiérarchie. Cette structure de questionnement du projet permet, selon l'architecte, de penser une architecture qui ne soit pas exclusivement dépendante de la technique. Le paysage n'est pas posé comme un passage obligé, il peut être ignoré ou bien parfois, venir en priorité dans la démarche de l'architecte. Dans son approche du Haut-du-Lièvre, il ne parle pas directement du paysage, mais travaille à une échelle de proximité apportant des objets et des matériaux facilement perceptibles par les habitants. Parallèlement à la restructuration et l'aménagement des logements, le travail sur les espaces publics constitue la partie la plus visible de l'opération. Un important mobilier urbain est réalisé en principe sur des lieux possédant un usage particulier ; entrées d'immeubles, parkings, carrefours... sont « équipés » de structures métalliques, de blocs de calcaire, de murs d'agglomérés aux joints apparents, de carrelages divers, de quelques œuvres d'art, autant d'objets offrant des échelles proches des personnes.



Document 65 : Les aménagements réalisés par A. Sarfati s'efforcent de redonner une échelle plus humaine, comme le montre le jeune cycliste (Extrait de la revue AMC, *Architecture Mouvement Continuité*, n° 16, novembre 1990, p.44)

« La réhabilitation n'est qu'un moment dans la vie du bâtiment, une étape dans un processus en mouvement continu. Par rapport à un projet d'école qui vise généralement l'unité, la recherche du parti, la réhabilitation procède le plus souvent par adjonctions, suppressions, superpositions, toutes procédures faisant appel à des techniques spécifiques. De même cette hétérogénéité constructive peut être la source d'une production architecturale spécifique » (A.

³³⁰ A. Sarfati est l'auteur de nombreuses réalisations dont les plus connues sont en 1989 le réaménagement du centre-ville de Palaiseau, en 1995 les archives du monde du travail à Roubaix, en 1997 l'aménagement du boulevard de l'impératrice à Bruxelles, en 2012, l'ambassade de France à Pékin, en 2011 et il participe actuellement aux travaux sur le Grand Paris.

Sarfati, 1990, *AMC*, n° 16, p 44). L'architecte considère que ce traitement, cet aménagement peut ne pas durer. Son but est de permettre aux habitants de mieux appréhender leur cadre de vie, de s'y sentir à l'aise, le « décor » pourra s'effacer, après avoir atteint son objectif. Aujourd'hui certains éléments subsistent, les halls carrelés, les interventions de plasticiens, certains abris, mais d'autres ont disparu. Si la réhabilitation des années 1980 contribue à changer l'image de la cité, les transformations sociales et économiques attendues n'eurent pas l'importance escomptée et au début des années 2000, l'office HLM et la ville sont dans l'obligation de relancer une nouvelle démarche.



Photographie 61 : Ouvrage réalisé dans le cadre de la réhabilitation d'A. Sarfati (J.-M. Simon, Juillet 2015)

1987-1994 : Les carrières Solvay et le préverdissement d'une future ville haute

Pendant que le projet d'A. Sarfati se concrétise, les carrières Solvay cessent leur activité et offrent une nouvelle opportunité foncière. Des centaines d'hectares étaient coupés du quartier par d'impressionnants merlons qui limitaient les nuisances des tirs de mine de la carrière et permettaient le stockage des matériaux de découverte. L'acquisition de cet espace permet aux collectivités, n'ayant pas de projets immédiats ni de disponibilités financières importantes, de s'engager dans une démarche dite de préverdissement, dont le but est de préparer un environnement de qualité pour un projet urbain à venir : « *La démarche est inversée par rapport aux pratiques traditionnelles puisqu'il s'agit de composer la ville avec le paysage, de promouvoir un projet de planification végétale avec, mais aussi avant celui de la planification urbaine par la mise en place d'un bocage urbain.* » (Percheron, 1989, p. 8).

L'acquisition en 1984, par les communes de Nancy, Maxéville, le district et l'EPML, Établissement Public de la Métropole Lorraine, des 450 hectares des carrières Solvay s'accompagne d'un projet de réhabilitation « paysagère » des 65 hectares de la partie sud de la carrière, proche du quartier déjà bâti, et selon les critères de l'époque les plus dégradés, les plus

ingrats compte tenu : « ... du manque de végétation (...) et des cicatrices laissées par l'exploitation du calcaire... » (Percheron, 1989, p. 8). L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne (ADUAN), établit un programme et organise en 1987, une consultation pour confier à un paysagiste la maîtrise d'œuvre d'un préverdissement. Le programme arrêté est précis, élaboré à partir d'un projet urbain : « ... découper le terrain en unités compatibles avec les opérations variées... » (Percheron, 1989, p. 9). Les dispositions conseillées ne doivent pas être contraignantes, mais « ... créer un paysage à cout d'investissement réduit grâce à des techniques de plantation spécifiques... » (Percheron, 1989, p. 9). Le programme contient déjà des éléments de projets significatifs, établir un paysage de bocage urbain sur une trame, une maille de 100 x 100 m. L'équipe retenue à l'issue de la consultation est le paysagiste J. P. Hardy associé au bureau d'étude nancéien SEFIBA.



Document 66 : Photographie aérienne de 1994 (Extrait IGNF_PVA_1-0__1994-07-12__C94SAA1242_1994_FD54-57_0086).

L'aménagement paysager comporte une série de mailles bocagères à partir d'un axe principal diagonal et d'axes secondaires. Ce qui emporte la décision du maître d'ouvrage c'est l'usage de techniques forestières et les compétences du lauréat dans ce domaine. Le boisement sera de type forestier mais avec une recherche d'effet à court terme, sur deux ans, grâce à l'utilisation de végétaux de taille importante et d'effet à long terme, une vingtaine d'années, lorsque les jeunes plants utilisés auront la taille souhaitée. L'opération exige 18 000 m³ de terrassement, un apport de 6 500 m³ de terre végétale, la création de 4 km de fossé et la plantation de 77 000 végétaux, dont beaucoup de pins noirs et quelques feuillus, des trembles et des peupliers.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette opération. C'est tout d'abord un constat positif, en fournissant des supports matériels aux nouveaux projets, supports ayant acquis la légitimité que donnent le temps et le statut des arbres. L'expérience montre aussi le caractère utopique de préconisations trop théoriques : l'idée de « bocages urbains » sera abandonnée, et un grand espace vert central, faisant référence au Central-Park de New-York lui sera préféré.

2003-2018 : Le projet de Ville haute par « Le bureau des paysages » d'A. Chemetoff

Les travaux engagés une vingtaine d'années plus tôt, parfois qualifiés de cosmétiques, répondaient aux moyens et aux problématiques de l'époque. Un projet beaucoup plus ambitieux est lancé dans les années 2000, les vastes terrains des anciennes carrières sont désormais utilisables et il est possible de développer une réflexion globale et d'élaborer un projet urbain. De nouveaux équipements d'échelle métropolitaine, le Zénith³³¹ ou la prison³³², sont réalisés alors qu'à l'ouest du site, un vaste pôle médical est en développement avec plusieurs cliniques, maisons médicales et laboratoires. Les nouvelles disponibilités foncières, la présence des équipements destinés à un public dépassant le cadre de l'agglomération pour devenir métropolitain effacent le caractère résidentiel et procurent une nouvelle image à l'ensemble du site. Cette situation locale croise des problématiques nationales qui trouvent leur fondement dans les préoccupations environnementales et sociales. La recherche de mixité sociale, de maîtrise de l'énergie et d'une meilleure présence de la nature en ville renouvelle alors la façon d'aborder les questions urbaines.

Le programme de réhabilitation du Haut-du-Lièvre est ambitieux, il comporte la démolition de 1120 logements et la création à terme de 2500 nouveaux logements répondant aux exigences de la Haute Qualité Environnementale. Le traitement de l'ensemble des espaces publics est également prévu, l'opération mobilise une enveloppe de 250 millions d'euros. La maîtrise d'ouvrage, qui regroupe les différents bailleurs sociaux, les villes, la communauté urbaine et l'État, engage dans les années 2000 un marché de définition³³³. Trois équipes de concepteurs sont retenues, A. Chemetoff, D. Montassut, et A. Amar. Ces trois équipes abordent la question du grand paysage, ou du moins présentent leur proposition dans un grand paysage

³³¹ L'insertion du Zénith est particulièrement intéressante du point de vue paysager. En effet le bâtiment, conçu par l'architecte D. Sloan, terminé en 1993, est la seule salle de concert de cette importance en Europe à disposer d'une scène réversible pour proposer des spectacles de plein air.

³³² La prison construite dans le cadre d'un PPP, Partenariat Public-Privé, a été réalisée par le groupe Eiffage et la conception est due aux architectes Valode et Pistre. L'important bâtiment est ceinturé d'un vaste réseau de fossés secs isolant le bâtiment par un espace en herbe caractéristique des plateaux calcaires.

³³³ La procédure de marché de définition, n'est plus utilisée aujourd'hui en raison de la réglementation européenne des marchés publics. Elle permettait un dialogue avec les concepteurs. Plusieurs équipes sont choisies par le maître d'ouvrage et progressivement, par une série d'échanges, le programme et le projet se définissent dans le cadre d'un dialogue régulier entre les concepteurs et les maîtres d'ouvrage.

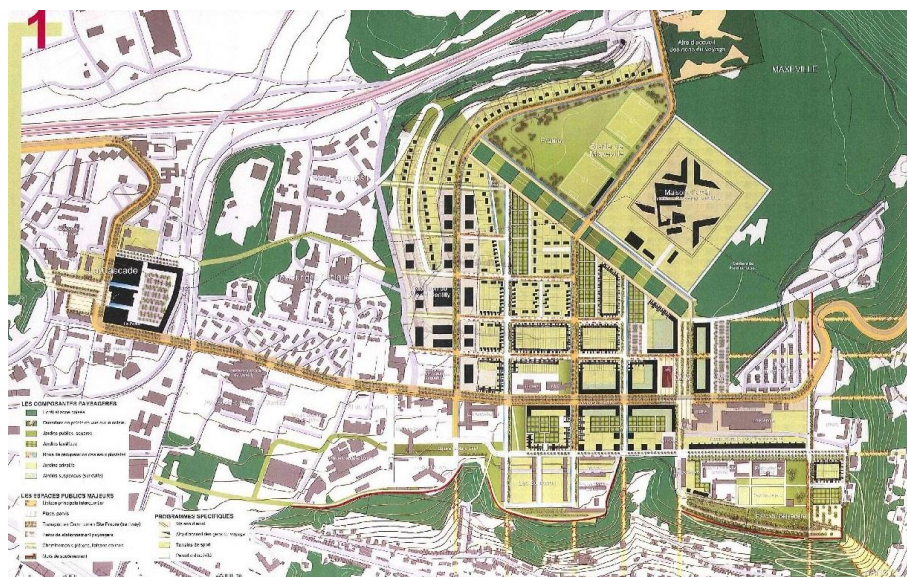
en accompagnant leur travail graphique d'un titre faisant référence au paysage. Seul A. Chemetoff, le seul mandataire à la fois architecte, urbaniste et paysagiste, prend du recul au regard de la proposition formelle et développe un discours basé sur la méthode et la concertation. Mais chaque proposition s'appuie sur des approches et des choix paysagers.



Document 67 : Vue axométrique du projet de D. Montassut

(Vue établie par l'atelier de D. Montassut, 2004)

La proposition de D. Montassut s'appuie sur une trame orthogonale avec un axe principal perpendiculaire aux grands immeubles. Le concepteur propose de détruire les logements par des percées ponctuelles dans le Cèdre Bleu et le Tilleul Argenté ; les bâtiments changent d'échelle et deviennent des sortes de « cartes perforées ». Une représentation depuis la place Stanislas souligne l'importance attribuée à ce point de vue retenu déjà par l'architecte du premier projet, B. Zerhfluss.

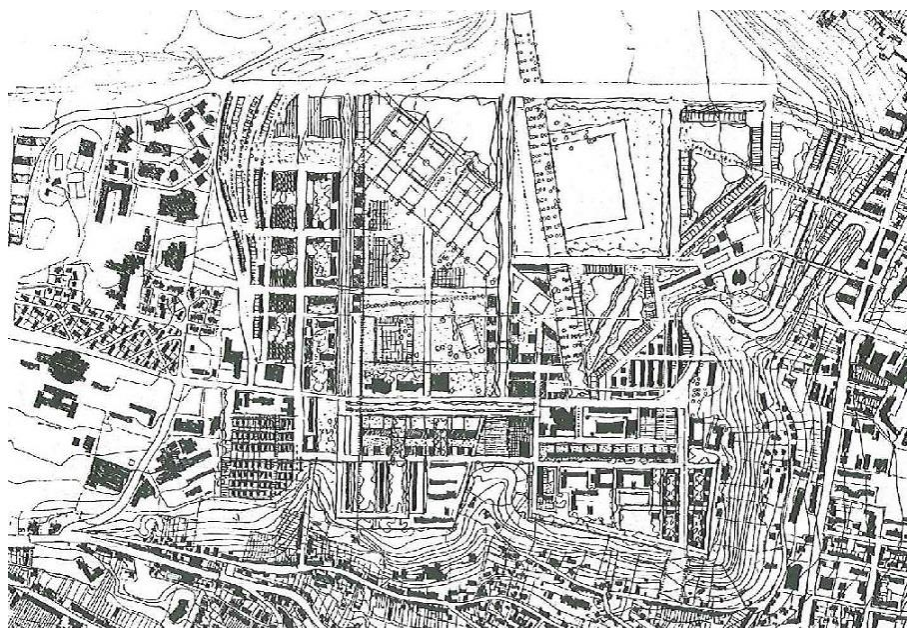


Document 68 : Vue en plan du projet d'A. Amar (plan établi par l'atelier A. Amar)

L'intention de l'équipe A. Amar est de créer un boulevard urbain traditionnel le long de l'avenue Raymond Pinchard. Les reconstructions sont prévues de chaque côté le long de cet

axe³³⁴. Une trame orthogonale occupe le site des anciennes carrières et propose des rues systématiquement accompagnées de plantations d'alignement. Le projet conserve la structure arborée de l'opération de préverdissement et la grande diagonale est parfaitement visible d'autant qu'elle donne l'orientation au bâtiment de prison.

A. Chemetoff propose un parc de grandes dimensions et de forme rectangulaire, conservant certains axes du préverdissement et les limites sur lesquelles seront construits les immeubles. Du côté de Nancy, l'immeuble existant qui fait face au parc est partiellement démoli pour créer une fenêtre sur la ville. De l'autre côté du parc, au nord, le lien avec la forêt de Haye est privilégié. A. Chemetoff met l'accent dans ses propos sur les liens très particuliers que Nancy entretient avec la forêt en raison de la présence de l'école forestière qui a accueilli à la fin du XIX^{ème} siècle J.-Cl.-N. Forestier, l'un des premiers paysagistes français qui développe une pensée à l'échelle de la ville et du grand territoire. Et l'architecte a d'ailleurs souhaité qu'une des rues aménagées dans le cadre de cette opération porte le nom de Jean-Claude-Nicolas Forestier.



Document 69 : Plan proposé par l'équipe d'A. Chemetoff (Plan Atelier des paysages)

La communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'opération, confia à A. Chemetoff le soin d'assurer la maîtrise d'œuvre des espaces publics et d'accompagner le maître d'ouvrage dans le choix des maîtres d'œuvre pour les premières opérations de nouveaux logements. Différentes compétences furent mobilisées par le bureau d'étude, les étudiants de l'école du paysage de Versailles, mais aussi des paysagistes professionnels et en particulier G. Chauvel. Ce paysagiste utilise des techniques très naturelles et laisse une grande liberté à la végétation et aux usages des

³³⁴ Cette disposition est très proche de celle proposée par H.-J. Calsat (1905-1991) pour la ZUP, zone à urbaniser en priorité, de Vandoeuvre.

habitants qui interprètent librement la signification à donner aux lieux. Cependant dans l'intention, tous les ingrédients d'une composition sont mis en place : « ... *la composition, un tiers boisé, se présente plutôt sous l'angle de la maîtrise et de la fluidité de passage d'un espace à un autre. La gradation des hauteurs d'herbe, de broussailles et de bois joue un rôle actif. Et les contrastes entre le tendu de la diagonale et le souple des clairières, ou entre l'ombré et l'éclairé se succèdent à un rythme soutenu. La silhouette d'un bosquet émerge de l'herbe comme dans une œuvre classique...* » (Demerlé-Got, 2012).

En quelques années les nouvelles constructions et l'aménagement des espaces publics ont changé le paysage. La place importante accordée à la végétation maîtrisée ou laissée à un développement naturel se traduit par des transformations rapides du paysage.

0 0

0

Les analyses ponctuelles



Document 70 : Localisation des points d'analyse (fond de plan Géoportail, décembre 2017)

| | | | |
|----------|---|----------|---|
| a | L'entrée dans la ville haute | d | Les nouvelles opérations de l'Office HLM de Nancy |
| b | L'église, la mairie annexe et la grande halle | e | Le parc |
| c | La nouvelle rue commerçante | f | La limite ouest de la ville haute |

A. 6. a. Une entrée dans la ville haute

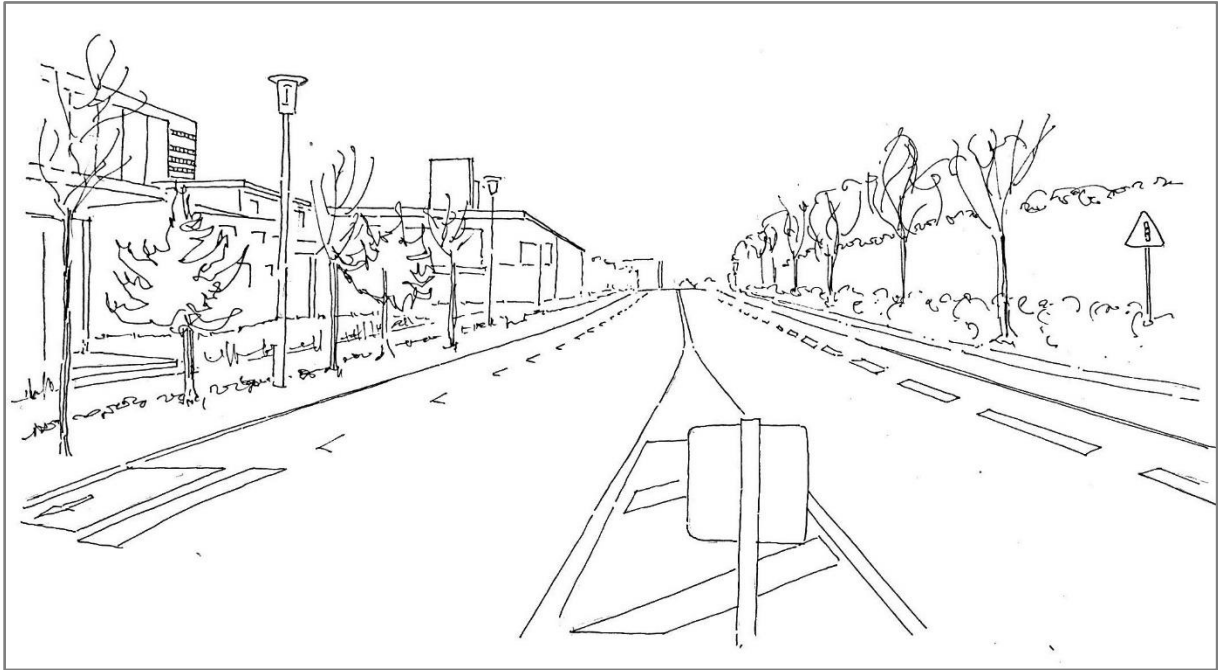


Figure 92: L'entrée de l'avenue Raymond Pinchard (J.-M. Simon, février 2018)

L'arrivée sur l'axe principal, l'avenue Raymond Pinchard, offre un paysage d'autant plus ouvert que l'on sort d'une montée sinueuse dans une forêt dense ; même en hiver la forêt n'offre pratiquement aucune vue sur le ciel. En arrivant, la vue est d'autant plus ouverte qu'elle permet un regard lointain en raison de la linéarité de la voie et que le point de fuite, la sortie du quartier située à 900 mètres, est déjà visible.

Les grands bâtiments d'habitation sont très éloignés de la voie, seuls quelques modestes services ayant un ou deux niveaux sont visibles du côté gauche du croquis, alors que les maisons individuelles, situées du côté droit sont masquées par une importante végétation buissonnante. Les quelques arbres d'alignement sont très jeunes et leur taille devrait rester limitée, car aucun arbre n'a le fléchage qui laisse supposer une vocation à accompagner un alignement.

La signalisation routière est importante, bien que le trafic automobile reste limité, comme l'usage du vélo, usage que le site ne doit guère encourager. L'emprise publique est donc très importante, une vingtaine de mètres au regard de ce trafic réduit.



Figure 93 : Les maisons individuelles rue Raymond Pinchard (J.-M. Simon, février 2018)

Au nord, les maisons individuelles à « cul levé » datent de la construction du quartier, la végétation ornementale y est fort dense mais, compte tenu de l'implantation serrée, aucun arbre à hautes tiges n'existe sur le site. De l'autre côté, les quelques bâtiments accueillant divers services paraissent abandonnés, les plantations herbacées de fétuque amplifient ce sentiment de délaissement des locaux. On peut aussi s'interroger sur les conifères replantés alors que le fond du paysage est déjà barré par des résineux.

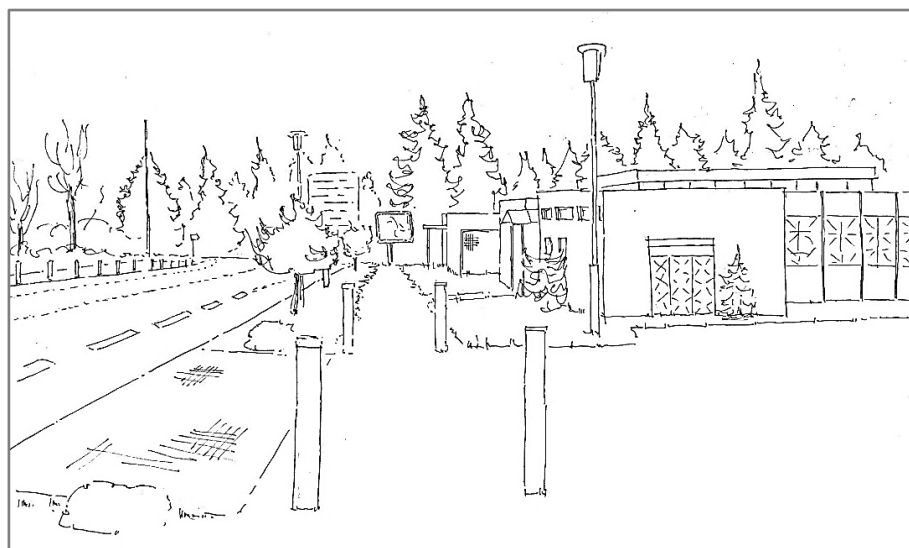


Figure 94 : Le côté des équipements publics (J.-M. Simon, février 2018)

A. 6. b. L'église et la mairie annexe

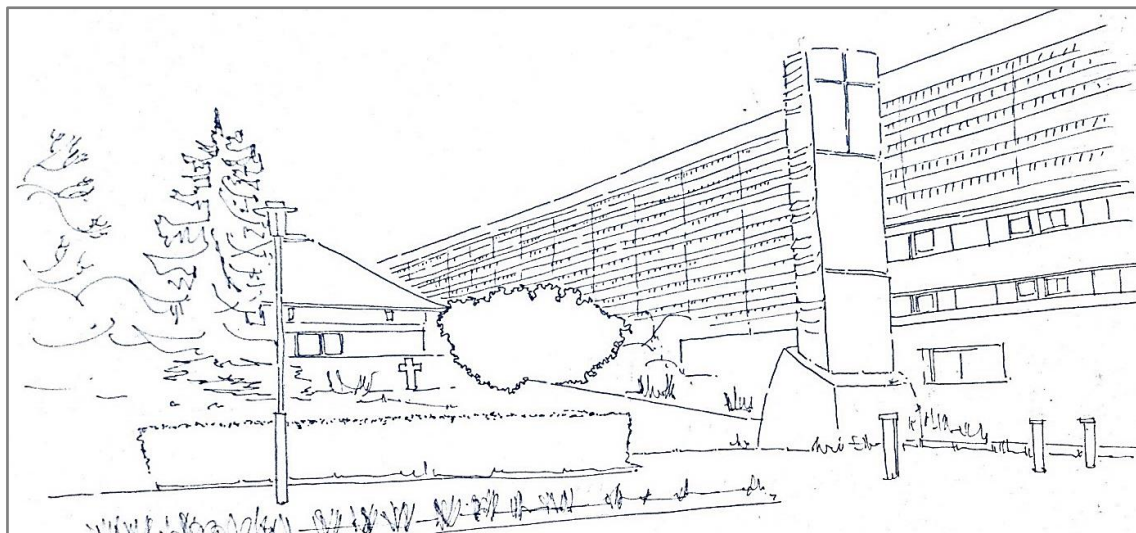


Figure 95 : Le centre du Haut-du-Lièvre, (J.-M. Simon, février 2018)

Parler de centre à propos de cet ensemble est difficile, tellement l'usage du terme est fréquent sur le site, centres sociaux et culturels, centres commerciaux et ce centre que l'on pourrait qualifier d'administratif, voire officiel. Cet espace à la jonction des deux longs immeubles accueille une mairie-annexe, bâtiment fort modeste visible sur la droite du croquis. Cette construction ne diffère pas des autres édifices de services qui sont répartis le long des bâtiments, cubes de béton, sans composition ni recherche architecturale particulière, comme si le lieu ne justifiait plus d'effort particulier. Il en va tout autrement de l'église. Due à l'architecte D. Louis, elle est pensée comme une œuvre devant répondre au paysage urbain et porter sa propre symbolique. D'emblée l'architecte a privilégié un dialogue avec les grands bâtiments : forme ronde, pour répondre aux nouvelles pratiques du culte³³⁵, mais aussi pour s'opposer à la linéarité des bâtiments. Encastrée dans le sol, on y accède par une rampe. À l'origine cette nef circulaire devait s'élever progressivement dans le ciel par la superposition de sept couronnes de méthacrylate de dimension décroissante. Les contraintes économiques rencontrées ont réduit le projet à une charpente en lamellé collé et une étanchéité, mais donnant toujours un mouvement d'élévation. Les bâtiments annexes, anciennes salles paroissiales, sont habillées des façades-rideaux dues à Jean Prouvé.

³³⁵ Le projet est contemporain du concile Vatican II.

La question du clocher se pose également, il s'agit d'un élément fort de la civilisation, marquant l'emplacement du lieu sur lequel la collectivité est censée se retrouver. La solution adoptée par Dominique Louis est originale. Le clocher n'est pas très haut par rapport aux bâtiments existants sur le site, mais il est élevé au regard de l'église, et du déplacement des fidèles qui par le plan incliné rejoignent la grande nef circulaire en s'enfonçant dans la terre. L'utilisation du pavé de verre contribue à exprimer la modernité et une certaine transparence.

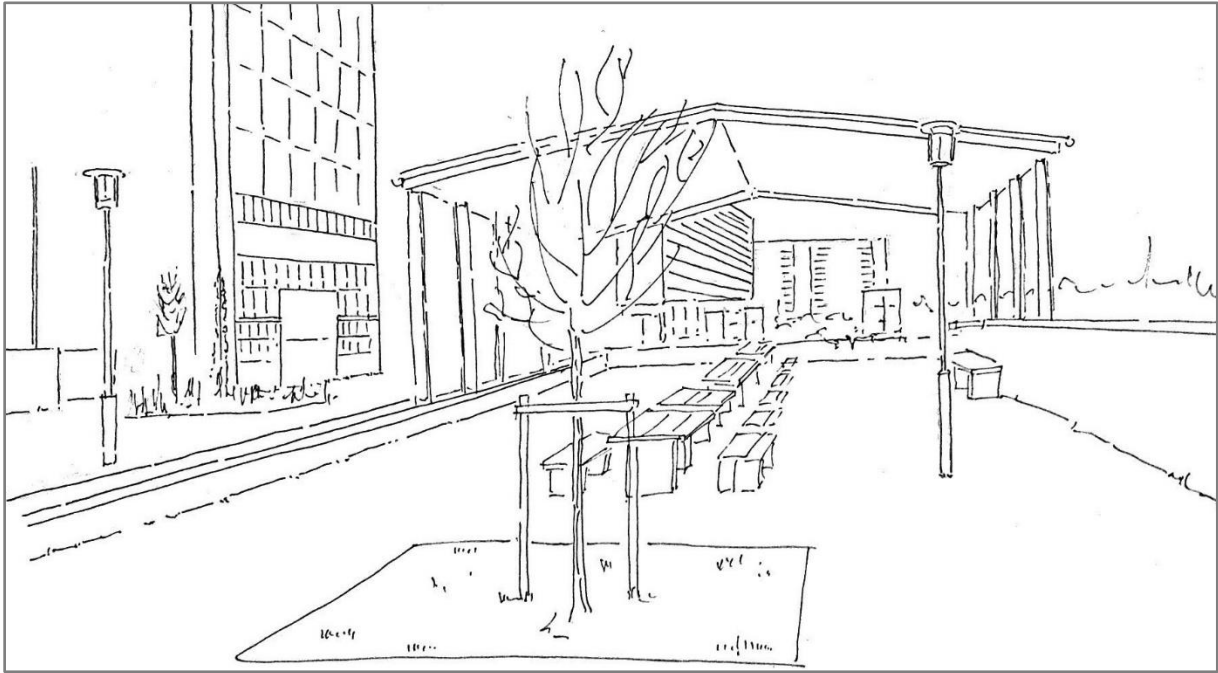


Figure 96 : La halle (J.-M. Simon, février 2018)

En face de l'église, une grande halle ouverte vient d'être construite, accompagnée de tables, de bancs et d'un emplacement aménagé pour les barbecues. Cet espace est destiné aux diverses manifestations festives organisées entre voisins. Il constitue une sorte de place à proximité de la mairie annexe et de l'église. Sa structure, la rusticité des portiques, lui donne une image d'équipement éphémère qui se rapporte plus aux abris de jardins qui se trouvent à l'ouest qu'aux équipements publics traditionnels. Lors des différents déplacements sur le site on a pu observer que les lieux n'étaient pas occupés ; il faut sans doute attendre que des mécanismes d'appropriation collective se développent pour que l'aménagement puisse être évalué.

A. 6. c. La nouvelle rue commerçante.



Figure 97 : La rue marchande (croquis J.-M. Simon, février 2018)

Le centre commercial des Tamaris est aujourd’hui totalement fermé et sera démoli prochainement. Dans le cadre du projet d’A. Chemetoff, une rue commerçante est créée, mais elle est placée de l’autre côté de la rue Pinchard, marquant le déplacement du centre « économique », puisque de nouvelles opérations de logements sont alors en cours sur les anciennes carrières Solvay. Au-delà du déplacement géographique, la transformation porte aussi sur la forme. L’ancien centre commercial était fermé sur lui-même, éloigné de l’axe principal, on y accédait par un escalier et les commerces étaient tournés vers un *atrium* ouvert, l’ensemble bien dessiné dans l’esprit de l’architecture moderne était construit essentiellement en béton armé. Le nouvel ensemble se présente donc en rupture radicale avec le site précédent. C’est une rue ouverte avec un stationnement automobile de niveau immédiatement accessible, les boutiques avec le point stratégique que constitue la poste sont alignées le long d’une allée piétonne couverte et qui devrait être ombragée par la plantation serrée d’arbres à haute-tige. La construction répond aux images actuellement attendues du développement durable, bois en façade, structures métalliques légères, et surtout toiture-terrasse végétalisée. Le lieu paraît approprié et fréquenté.

A. 6. d. Les nouvelles opérations de logements de l'Office HLM de Nancy

La volonté des opérateurs et en particulier de l'Office HLM de Nancy est de réaliser plusieurs opérations de tailles moyennes, voire petites variant de 18 à 130 logements. Elles sont localisées en différents points de l'ancienne carrière Solvay, et en particulier à l'arrière de la nouvelle rue commerçante³³⁶. Confiées, après concours, à différentes équipes d'architectes reconnues tant au niveau local que national, les opérations offrent une belle démonstration des problématiques architecturales contemporaines.



- N° 1 : 64 logements – Architectes : BABLED – NOUVET – REYNAUD
- N° 2 : 90 logements – Architectes : BOUILLAUD – DONNADIEU
- N° 3 : 76 logements – Architectes : CARTIGNIES – CANONICA
- N° 4 : 32 logements – Architectes : B2H
- N° 5 : 40 logements – Architectes : MIJOLLA – MONJARDET
- N° 6 : 130 logements – Architectes : MICHELIN ET ASSOCIÉS
- N° 7 : 18 logements – Architectes : RABOLINI – SCHLEGEL
- N° 8 : 20 logements – Architectes : AUP Lorraine
- N° 9 : 40 logements – Architectes : DEPOUTOT – BREDA
- N° 10 : 29 logements – Architectes : ARCHILOR
- N° 11 : 28 logements – Architectes : MAURAND – VERMEIL
- N° 12 : 20 logements – Architectes : SQUARE ARCHITECTURE
- N° 13 : 52 logements – Architectes : ANDRE – MOULET – BOURBON

Document 71 : Liste des opérations de logements et noms des architectes (document Office HLM de Nancy, sans date)

Ces dispositions permettent d'aboutir à une certaine diversité, d'autant que d'autres maîtres d'ouvrages interviennent sur le site. Au regard des questions de paysage, plusieurs remarques peuvent être formulées. Certaines opérations sont assez fermées sur elles-mêmes,

³³⁶ Cet espace est envahi par le marché dominical, l'un des plus importants de la Métropole.

sur une cour intérieure, donnant naissance à un espace semi-privatif bien à l'échelle du groupe et bénéficiant de traitements paysagers adaptés.



Photographie 62 : Espace intérieur du projet Cartignies, Canonica (J.-M. Simon, juin 2017)



Photographie 63 : Cour intérieure du projet Babled-Nouvet-Reynaud (J.-M. Simon, juin 2017)



Photographie 64 : Projet de l'équipe de Nicolas Merlin (J.-M. Simon, juin 2017).

Les différents projets proposent une espace public intérieur, parfois totalement fermé et réservé aux habitants de l'ensemble. L'échelle de l'espace est étudiée pour encourager une pratique favorable à la vie communautaire. Suivant les projets, le traitement végétal en cœur d'îlot a un effet plus ou moins important. Dans le projet de l'équipe de N. Merlin, la présence visuelle de la structure béton est telle que les quelques plantations ou fleurissements des particuliers n'ont guère d'effet ; et l'image principale est proche du familistère et des logements ouvriers du XIX^{ème} siècle. Le traitement paysager est un argument parfois avancé pour compenser des désagréments, comme la présence de la prison. La plupart des opérations offrent des conditions nouvelles aux appartements : accès individuels ou semi-privatifs et terrasses et balcons permettant de profiter de la vue sur le parc. *« Bien que ces logements offrent des prestations attractives, il n'en demeure pas moins qu'ils se trouvent en bordure d'une voirie structurante et du nouveau centre pénitentiaire. Pour contrebalancer cette situation, le projet urbain s'appuie sur une trame paysagère importante, véritable écran végétal, et sur le voisinage du complexe sportif. »* (Agence d'architecture b2h, [en ligne], www.b2h-architectes.com, consulté 15 janvier 2018). La conception du paysage reste classique, il relève du végétal et sa qualité première semble être sa capacité à masquer les éléments désagréables.

A. 6. e. Le parc



Document 72 : Vue axonométrique de l'ensemble du site du Haut-du-Lièvre vers les années 2030
(projet Agence A. Chemetoff)



Photographie 65 : Visite du parc organisée par M. le Professeur Jean-Pierre Husson avec une association de Frouard (J.-M. Simon, juin 2017)

L'axonométrie qui accompagne le projet d'Alexandre Chemetoff offre une vision lointaine du site, la composition du parc paraît alors d'une grande clarté. Des immeubles le ceinturent complètement, la grande diagonale avec ses carrés de pins noirs est parfaitement visible, séparant l'aire de sports et d'activités de la zone arborée au caractère plus forestier. Cependant le promeneur n'a pas cette perception, il peut l'obtenir partiellement en grimant sur le talus de l'ancien front de taille de la carrière, site qui semble peu pratiqué par les habitants de la cité ; de l'intérieur le parc offre plutôt l'impression d'une jungle dans laquelle il faut se faufiler entre clairières et taillis.



Photographie 66 : Un sentier du parc (J.-M. Simon, juin 2017)



Photographie 67: Une allée du parc (J.-M. Simon, juin 2017)



Photographie 68: Une aire de jeux dans le parc (J.-M. Simon, Juin 2017)

Les choix paysagers et techniques effectués pour aménager le parc sont parfaitement perçus par le promeneur. Les structures herbacées sont venues naturellement et s'adaptent à un sol calcaire dans lequel la réserve utile est très faible. La partie taillis produit le même sentiment de développement totalement naturel, seule la structure des feuillus qui accompagnent quelques sentiers et allées, montre une intervention volontaire. Le mobilier est d'une exceptionnelle rusticité, rondins empilés avec chape de béton pour l'assise. Même l'aire de jeux, qui doit répondre à des critères stricts, présente ce caractère sauvage. Actuellement le lieu paraît peu fréquenté. Quelques rares groupes de jeunes stationnent sous un arbre devenu leur lieu de rendez-vous. Le parc n'est pas fini et il ne cherche pas à l'être, il est en devenir. Il est une expérience ouverte : la population va-t-elle s'approprier le lieu ? Le caractère sauvage sera-t-il compatible avec un sentiment de sécurité ? Le parc est aujourd'hui un lieu ouvert dont l'aménagement est en adéquation avec les attentes actuelles en matière d'environnement.

A. 6. f. La limite ouest du Haut-du-Lièvre



Figure 98 : La limite ouest du quartier du Haut-du-Lièvre (J.-M. Simon, février 2018).

La limite paysagère ouest du quartier du Haut-du-Lièvre, est bien marquée. Elle est dessinée par le versant d'une côte exposée est sur lequel des bâtiments ont été construits, mais perpendiculairement à la voie et très proches de celle-ci, à quelques dizaines de mètres. Cette disposition donne naissance à un front bâti qui encadre la voie. C'est là que se configure l'infrastructure routière avant de traverser le quartier, l'axe principal devient réservé exclusivement aux transports en commun et deux allées latérales permettent la circulation automobile. Cette disposition d'un grand axe principal relativement vide est devenue une des particularités du site. Les bâtiments présents sur ce site sont essentiellement destinés à l'activité, cliniques et laboratoires introduisent une ambiance, une animation radicalement différente de celle du quartier. La densité bâtie y plus forte qu'ailleurs, les bâtiments sont resserrés et leur architecture diffère de celle des immeubles d'habitation à vocation sociale. En particulier le long parallélépipède plat et gris situé à mi-pente est une construction entièrement métallique, objet de grande qualité architecturale, mais étrangère à ses voisins.

Les caractéristiques paysagères

Le socle

Le socle est marqué par quelques mouvements de terrain très limités sauf ceux situés aux extrémités. Le caractère principal du site est sans doute celui d'un grand plateau à la planimétrie d'autant plus forte qu'elle est en partie artificielle, car assise sur le sol de la carrière. La confrontation avec les deux longs et hauts bâtiments de logements du Tilleul Argenté et du Cèdre Bleu en est d'autant plus marquée. Mais le caractère majeur du site est bien son isolement sur le plateau. À l'exception de l'ouest, les côtes sont fortes de trois côtés et recouvertes d'une végétation quasi-naturelle ; elles constituent des limites non seulement visuelles, mais aussi physiques. Du plateau, on oublie les vues sur les côtes qui constituent le fond de pratiquement tous les points de vue que l'on a dans la cité. Il s'agit donc d'un site particulièrement isolé.

Le parcellaire

Les parcelles sont particulièrement grandes et résultent de découpages récents non liés à une infrastructure, mais à des maîtres d'ouvrages et à des équipements particuliers. Contrairement aux découpages traditionnels ou de lotissements, ce n'est plus la voie qui est déterminante de l'organisation du découpage du terrain. Au Haut-du-Lièvre, les voies sont d'une grande régularité et pratiquement rien ne se passe à leurs abords, si ce n'est, mais en second rang, au-delà d'un vaste parking, la nouvelle rue commerçante. Le parcellaire avec ses parties publiques n'a pas influencé l'organisation urbaine. Les deux grandes barres occupent le front de côte pour être vues de la ville et de la place Stanislas, et permettre au plus grand nombre possible d'habitants des immeubles d'avoir eux aussi une vue sur la ville. À l'inverse le projet d'A. Chemetoff reconstruit un parcellaire à partir de la rue commerçante et une certaine régularité se dessine. Cependant l'ampleur des parkings ne permet pas d'apprécier, ou de mesurer cette organisation parcellaire.

Le terrain public est composé d'immenses parcelles autorisant des infrastructures routières largement dimensionnées, différenciant les circulations et facilitant la création de larges noues paysagères pour reprendre les eaux de pluie, multipliant les surfaces de parking, et offrant de vastes espaces pour le déploiement de la végétation.

Le végétal

La surface occupée par le végétal est importante, mais il se présente sous des formes variées et parfois contrastées. Il y a la ceinture végétale que l'on traverse pour accéder au site, il faut souligner la présence de résineux en limite de la structure forestière qui occupe la côte. Sur le site d'importantes plantations d'alignement viennent d'être effectuées et les arbres n'ont pas encore une taille suffisante pour que l'on puisse apprécier leur rôle dans la structure du paysage à venir. La grande allée de platanes sur le côté sud du Cèdre bleu a atteint une taille lui permettant de contribuer à l'organisation urbaine et d'apporter par son ombrage une certaine qualité de vie. La structure arborée relève donc de quatre moments particuliers : la forêt des coteaux, les plantations de la création, puis celle du préverdissement et enfin celle de l'opération menée sous la conduite d'Alexandre Chemetoff. Les plantations sur le site de la carrière n'ont qu'une vingtaine d'années et leur croissance semble particulièrement lente, car les sols sont filtrants et perturbés par les travaux. Il faudra donc adopter un projet de gestion de la structure arborée mettant en avant certains sujets et remplaçant ceux qui ont été nécessaires à la création de l'ambiance arborée. Ce projet évitera que le processus naturel retenu se traduise pendant des années par une végétation chétive, irrégulière, incapable de fournir les liens structurant l'espace. Ce projet de paysage demande donc un suivi attentif.

Le végétal est également présent dans les structures herbacées, caractéristiques des plateaux calcaires en voie de régénération, dans les jardins du secteur pavillonnaire de l'entrée ou dans les jardins familiaux qui viennent de s'implanter à l'emplacement de la partie du Cèdre Bleu détruite. Aux abords immédiats des logements, quelques initiatives individuelles de fleurissement voient le jour, en pleine terre ou en potée sur les logements, en bande plus rarement sur les balcons de quelques immeubles collectifs.

Les fronts

La notion de front est très particulière sur ce site. Même très éloignés, les passants étaient confrontés à un front constitué le Cèdre bleu, 400 mètres sur 15 niveaux, et le Tilleul argenté, 300 mètres sur 17 niveaux. Les deux immeubles étaient très proches l'un de l'autre et légèrement décalés, le front bien qu'éloigné de la personne arrivant sur le site constituait un obstacle visuel fort, le paysage était barré, fermé. Parmi les projets, percer le front était une évidence, l'un par de multiples trous, supprimant un logement ici et un autre là, transformant l'immeuble en carte perforée ; le projet retenu, celui d'A. Chemetoff, dont il faut rappeler que le métier premier est paysagiste, fut d'ouvrir une vaste et unique fenêtre dans le Cèdre bleu donnant sur le grand paysage. En vision proche le front des deux immeubles est d'une grande banalité, les passants sont confrontés à une longue ligne monotone au caractère très répétitif. Les constructions neuves présentent une situation radicalement différente. Isolées, de taille

modeste, elles possèdent des surfaces animées par les décrochements que constituent les balcons, loggias, coursives, escaliers extérieurs. Ces reliefs dans les façades apportent de l'ombre, et des luminosités différentes que la course du soleil fait varier. L'effort sur les matériaux en particulier par l'utilisation du bois contribue également à adoucir les fronts. Mais c'est surtout le changement de taille des opérations qui entraîne une atténuation des fronts ; entre les opérations des vues sont possibles sur des seconds plans, donnant naissance à des espaces plus variés et dotés de profondeurs.

La composition

Dans un entretien avec J. Abraham, B. Zehrfuss explique ses choix en matière de composition : « (...) *Mais plus qu'un quartier d'extension, le Haut-du-Lièvre constitue en réalité une ville satellite de Nancy qui devrait d'ici vingt ans atteindre 25 à 30 000 habitants. Toute la composition de ce nouveau centre se rattache à la composition classique de Nancy : les deux grands axes perpendiculaires sur lesquels s'appuient la place Stanislas, et la place Carrière, le jardin de la Pépinière et le Cours Léopold, ont été repris au Haut-du-Lièvre. Cette composition est donc volontairement rigide, sévère même. Nancy, ville d'ordre et de tradition, n'aurait pu supporter un ensemble baroque à ses portes* » (Abraham, 1999, p. 121)

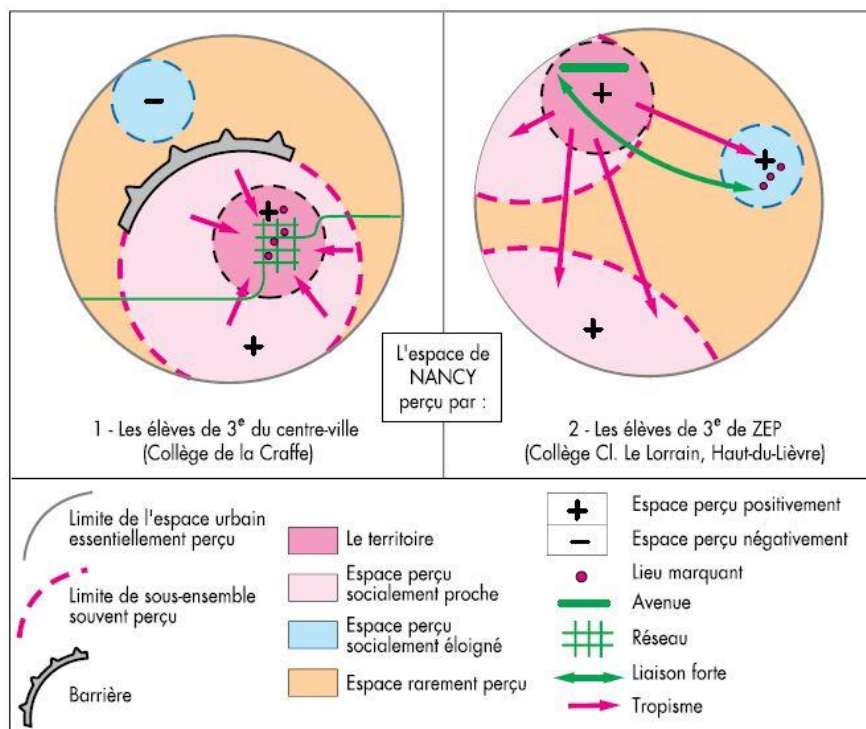
Le comportement de l'architecte est significatif de la situation de ces architectes choisis par le ministère de l'époque. Ces créateurs, ils tiennent souvent à ce titre, produisent des discours justifiant des dispositions formelles qu'ils ont choisies. Accompagnant le geste architectural, ils fournissent un discours simple que tout un chacun peut reprendre pour justifier la disposition retenue³³⁷. Le projet architectural et technique est souvent porté par les ingénieurs et bureaux d'études surveillés de loin par l'architecte. L'opération récente semble pénalisée par le trop-plein d'espace, les opérations restent isolées même si elles sont groupées par deux ou trois. Elles restent séparées et sont en l'état actuel comme des ilots dans un océan de verdure. Mais on peut penser que le traitement paysager des voies de circulation prendra de l'ampleur et constituera une structure capable de relier visuellement les opérations.

Les usages

Les premiers logements construits sont identiques à quelques mètres carrés près, et ne possèdent guère de prolongements. Le caractère régulier de l'espace et de sa partition a induit une homogénéité sociale de familles modestes. Par ailleurs, le site est très fermé, les personnes extérieures n'ont pas l'occasion de le traverser et en ont une image négative. Une étude a été

³³⁷ Dans la Zup de Vandoeuvre le projet de Henri-Jean Calsat était de reconstituer le Ponte Vecchio, par-dessus le boulevard principal, pour faciliter la traversée des piétons mais aussi pour offrir un point de vue aux automobilistes.

menée en 1997 par Claude Mangin (Mangin, 1997) auprès de collégiens de classe de troisième du collège Claude le Lorrain du Haut-du-lièvre et de collégiens du centre-ville sur les représentations qu'ils avaient de différents espaces de la ville. Les différences sociales sont perçues par les élèves et il existe une véritable frontière pour les collégiens du centre de la ville qui ont une vision négative du Haut-du-Lièvre sans s'y être rendus. Par contre les élèves du Haut-du-Lièvre vont au centre-ville, mais sur des lieux particuliers, essentiellement commerciaux, et ils n'ont pas la connaissance du tissu urbain, qu'ont les collégiens. En revanche ils se sentent proches socialement des habitants des autres grands ensembles de la métropole, à Laxou, à Jarville, à Vandoeuvre.



Document 73 : Schéma extrait de l'article de C. Mangin (Mangin, 1997)

L'horizon

L'horizon du Haut-du- Lièvre est assez largement ouvert, mais perturbé par des objets importants et sans lien. Les espaces publics de grandes dimensions procurent une impression de flottement, de manque de repères auxquels se rattacher. À terme la présence végétale pourrait apporter des nuances, des découpages plus subtils, des mises en scène, qui donneraient des lignes lisibles de séparation de la terre et du ciel.

Les caractères du secteur

Le paysage de ce quartier n'est plus tout à fait celui d'un grand ensemble, même si les deux barres et la tour restent très présentes. C'est un paysage de ville en chantier, mais dans laquelle le projet porté par le paysagiste n'est pas encore perceptible, visible, lisible. La faible densité des constructions et la jeunesse des plantations ne permettent pas encore de deviner le futur visage du quartier. Le dynamisme de construction permettra peut-être de donner de la force à ce nouveau quartier et de faire en sorte qu'il fasse oublier, ou du moins diminue l'impact, du trop gros morceau de ville construit par Bernard Zehrfuss.

0 0

0

Caractérisation globale du transect A

Les traits de caractère sommairement repérés confirment des différences entre les secteurs. Il ne paraît pas possible, pour autant d'élaborer une grille de comparaison point à point. Chaque secteur a connu des développements qui lui sont propres. Les barrières, les obstacles ou les freins au développement qui ont permis de repérer les premières limites de ces secteurs, ont empêché, retardé ou décalé les croissances et certaines évolutions. Lorsque le franchissement se fait, le contexte a plus ou moins évolué : modes de déplacements, enjeux économiques, styles architecturaux, évolutions sociales et culturelles... C'est un peu un nouveau monde qui redémarre, sur un quartier ancien ou sur des espaces encore naturels, en conservant plus ou moins les éléments de l'existant.

Les six secteurs paysagers : l'entrée est, l'ancien quartier industriel, la ville traditionnelle, le centre tertiaire des trente glorieuses, les boulevards de l'entre-deux guerre et le grand ensemble différent. Ils sont plus ou moins urbains, animés et diversifiés dans leurs activités. La présence végétale y est plus ou moins visible, répondant aux attentes de la population (Bourdeau-Lepage, 2017) dans les parcs comme à la Pépinière ou dans une recherche de nature en ville qui est plutôt le fait des professionnels en l'occurrence des paysagistes au Haut-du-Lièvre. Les compositions et les fronts bâtis sont plus moins affirmés et rendent compte des créations de chaque époque. Ainsi chaque territoire semble avoir une vie, une temporalité qui lui soit propre, temporalité qui induit des manifestations paysagères particulières.

0 0

0

3.3. Le transect B : de l'A33 à la Porte Verte

Le transect A traverse la ville en passant par son centre et ses voies principales, les différents paysages sont limités par des contraintes physiques ou créées artificiellement et sont fondés, même si le temps et l'usure atténuent ces limites. On passe plus ou moins progressivement d'un paysage à l'autre, paysages qui s'enchevêtrent peu à peu.

Seul le grand ensemble du Haut-du-Lièvre est totalement isolé du reste de la ville par les côtes et les structures arborées, à l'exception d'une petite partie ouest. Surtout, les liens entre les voies et les lieux de vie sont différents, la voie est conçue pour le trafic prévu dès l'origine en site propre, le piéton n'y a sa place que de façon accidentelle. La voirie principale occupe une grande part du champ visuel en raison de ses dimensions, et ne contribue pas à l'organisation du bâti qui lui reste étranger. Que ce soit l'automobiliste ou le conducteur d'autobus, il suit les règles du Code de la route qui sont son seul repère, et le paysage bâti ne lui donne que fort peu d'indications sur le comportement à adopter.

Cette situation est amplifiée, aux marges des villes par les infrastructures pensées et réalisées dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, pour favoriser une vitesse régulière des automobiles, éviter les ralentissements et franchir régulièrement de longues distances. Ces infrastructures évitent les centres-villes en détournant la circulation de transit, et permettant aux véhicules d'accéder aux quartiers périphériques sans passer par le centre. Ces dispositions devaient renforcer les centres urbains censés accueillir les activités tertiaires et commerciales en évitant le transit. Dans les faits le résultat est très nuancé, car de nombreuses activités en recherche d'espaces sortent de la ville pour profiter de ces contournements. De plus, le développement de l'urbanisation, lié à l'arrivée de nouvelles populations jointe à l'exigence de confort, génèrent de nouveaux besoins d'espace simplement pour habiter mieux, donnant un nouvel essor aux villes et villages de proximité. Le développement ne semble plus tant dans des centres-villes voués au tourisme et aux loisirs que dans les grandes couronnes qui donnent naissance à des territoires en croissance et que caractérisent les paysages métropolitains, qui mêlent activités et habitat aux franges de la ville classique (Ghorra-Gobin, 2016).

L'infrastructure routière permet aux opérations de se disséminer au gré d'opportunités, d'autant plus aléatoires que de nombreuses communes sont concernées et sont en concurrence pour accueillir logements et activités. L'idée de continuité physique qui a accompagné la croissance des villes, ses faubourgs, ses quartiers n'existe plus. On passe d'un espace à l'autre en utilisant un mode de transport relativement autonome au regard du milieu, la marche n'est

plus concevable dans ces espaces vastes et distendus. Le passage par l'infrastructure routière oblige l'habitant à abandonner un paysage urbain connu par la pratique de la marche.

Pour aborder l'étude de ces paysages qui découlent de réalisations du XX^{ème} siècle, un découpage différent s'avère souhaitable. L'infrastructure, ses liens avec les sites physiques et ses étapes de réalisation, nécessite un premier découpage en grands secteurs ayant un caractère clairement identifiable, puis en quelques opérations ; il ne s'agit plus de quartiers, mais de secteurs très homogènes, de réalisations récentes et autonomes au regard du milieu dans lequel elles sont situées. Quelques analyses ponctuelles sont menées pour tenter une caractérisation, et des points d'observation sont retenus en raison de leur représentativité, dans le temps, dans leurs fonctions et dans leurs usages. L'itinéraire choisi est la voie de contournement qui joint l'entrée sud de Nancy à l'entrée est, lorsqu'elle traverse les zones commerciales de la Porte Verte et fait sa jonction avec la voie de l'Amézule. Il offre l'avantage de couvrir toute la seconde moitié du XX^{ème} siècle marquée par les années cinquante au sud et l'époque actuelle à l'est.

Les étapes de réalisation de l'infrastructure.

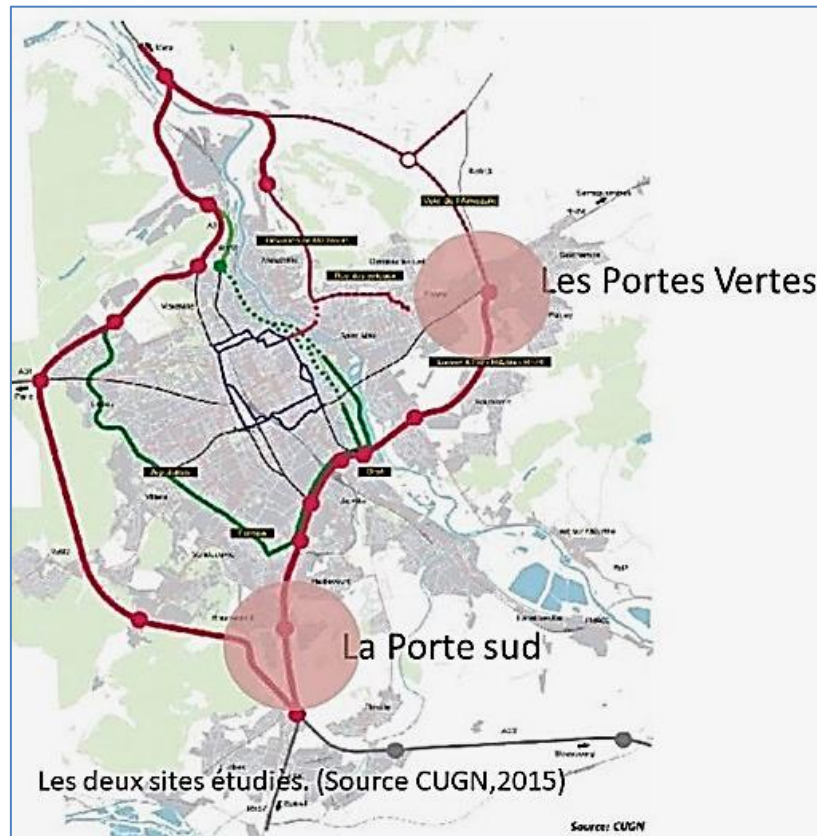
La première étape importante est celle d'une voie rapide à usage militaire, la future A 33 destinée à permettre aux convois militaires d'échapper à la traversée de Nancy et à la vallée de la Meurthe. La voie passe par la forêt de Haye, descend la côte par un long biais surplombant Houdemont et utilise le plateau avant de retrouver la vallée au niveau de Dombasle. Les travaux de terrassement sont engagés lorsque débute la Seconde Guerre mondiale et sont repris à la Libération. Nancy conserve alors une vocation militaire importante en particulier avec les grandes infrastructures de l'OTAN³³⁸ à Toul³³⁹, et dans la forêt de Haye, et jusque dans les années 1960 la voie est qualifiée d'autoroute militaire.

Parallèlement à cette approche, une réflexion est engagée pour éviter que la circulation passe par le point central, croisement des rues Saint-Jean et Saint-Dizier. Le plan de 1913 prévoit déjà un boulevard de circonvallation qui sera partiellement réalisé par le boulevard des Aiguillettes. Les réflexions menées par J. Marrast et A. Gutton, dans le cadre du plan régional d'aménagement, d'extension et d'embellissement de 1936 jettent les bases de deux rocadés. La première, qualifiée de « petite », serre au plus près les anciens remparts par le boulevard Lobau et le boulevard des Aiguillettes et utilise le réseau existant. Une seconde plus éloignée se confond avec la structure autoroutière. Dans l'esprit des deux urbanistes cités, ces rocadés sont destinées à desservir les pénétrantes pour accéder en ville. Peu de constructions sont envisagées,

³³⁸ Dans le cadre de ce travail nous avons analysé plusieurs résidences destinées aux familles de militaires américains, sur Vandoeuvre, Toul, Liverdun, Sarrebourg, Verdun. L'impact paysager des changements de statut a été examiné. La publication des communications effectuées à Vandoeuvre, Toul et Nancy est envisagée.

³³⁹ P.-A. Antoine, P. Labrude, F. Loubette, 2017, Les américains en France, Haroué, Gérard Louis, p.191

des secteurs non constructibles sont même prévus pour sauvegarder des vues sur le paysage de la ville.



Document 74 : Les rocales nancéiennes et les points de départ du secteur étudié (Source CUGN, 2015)

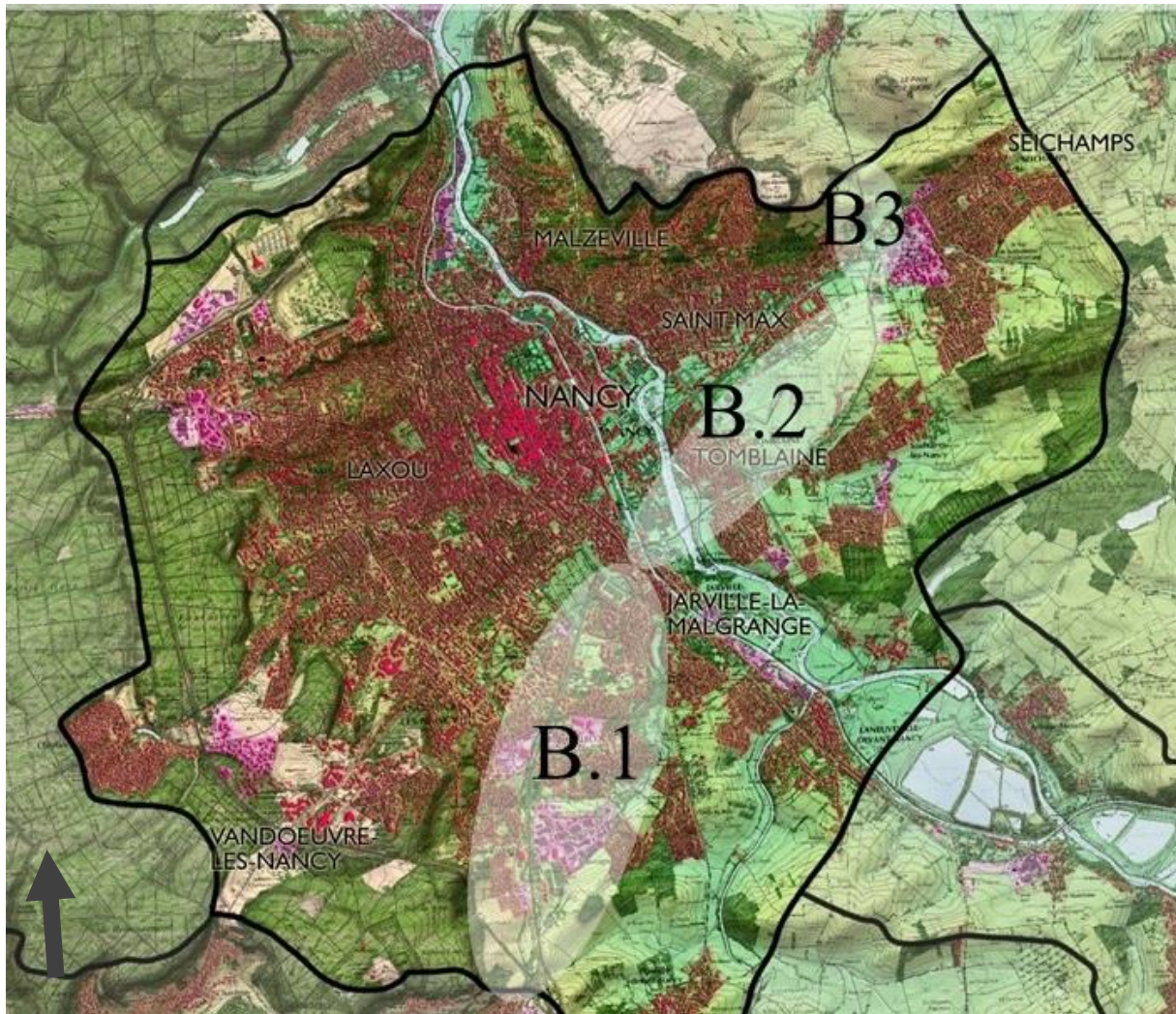
En 1964, le programme de modernisation et d'équipement de l'agglomération de Nancy réalisé par la SEMA, Société d'Économie mixte et de Mathématiques Appliquées, à la demande du Commissariat général du plan et du district de Nancy souligne la nécessité de créer ce réseau autoroutier desservant le centre et permettant d'éloigner les véhicules de transit³⁴⁰. Selon ce rapport, Nancy est dans les années 1960, susceptible de devenir une capitale régionale, mais il faut d'urgence réaliser ces travaux d'infrastructures. La liaison entre A33 et l'entrée sud de Nancy se concrétise dès 1967 et rejoint Bonsecours et l'ancienne route nationale 4. Ce secteur nécessite des travaux relativement simples sans ouvrage complexe d'infrastructures. En 1982 le prolongement est étudié, il nécessite le passage sous les voies ferrées, le franchissement du canal et de la Meurthe. Des travaux importants commencent en 2002, mais l'infrastructure n'est plus autoroutière sur son ensemble ; c'est une voie rapide, sans accès direct des propriétés privées. Les échanges avec les autres voies sont assurés par des giratoires. Le contournement

³⁴⁰ Ce rapport, conservé aux archives municipales de Nancy sous la cote T_238, montre combien sous l'aspect d'une analyse rigoureuse de la démographie, il incite le district à s'engager dans d'importants travaux routiers indispensables pour conserver son statut de capitale régionale.

est terminé lors du raccordement avec la voie de l'Amezule qui permet de rejoindre le nord de l'agglomération en 2010.

0 0

0



Document 75 : Les trois secteurs retenus (fond de plan Agence Folléa, Gauthier 2010)

Le secteur B. 1. De l'autoroute A33 jusqu'au carrefour Barthou et à l'église de Bonsecours, c'est la partie ancienne sur laquelle se sont agrégées de nombreuses opérations d'activités industrielles et commerciales qui donnent l'impression d'une agglomération dense.

Le secteur B. 2. Part du carrefour Barthou, passe sous les voies ferrées, franchit le canal et la Meurthe, traverse Tomblaine et la plaine avant de rejoindre les zones commerciales de la Porte Verte.

Le secteur B. 3. Il se limite au secteur de la Porte verte et rejoint la route de Château-Salins observée dans le cadre du transect A.

3. 3. 1. B. 1. : De l'A33 à Bonsecours

L'autoroute A330 est parallèle à l'ancienne route Nationale 57, devenue départementale D570, qui mène à Épinal. Les deux infrastructures ne se confondent qu'au nord, au niveau du parc des expositions. Les premières implantations, industrielles, commerciales puis de logements se font le long de cette route avant la réalisation de l'autoroute. Cette situation augmente sensiblement l'emprise routière, entre 40 et 150 mètres de large, avec les bas-côtés et les terrains prévus pour les échangeurs. Aucun traitement paysager n'accompagne cette infrastructure inaugurée en 1968. Les bas cotés sont retournés à la friche et les taillis masquent la plupart des constructions. Ponctuellement des « fenêtres » sont maintenues, donnant à voir les principaux commerces du site.



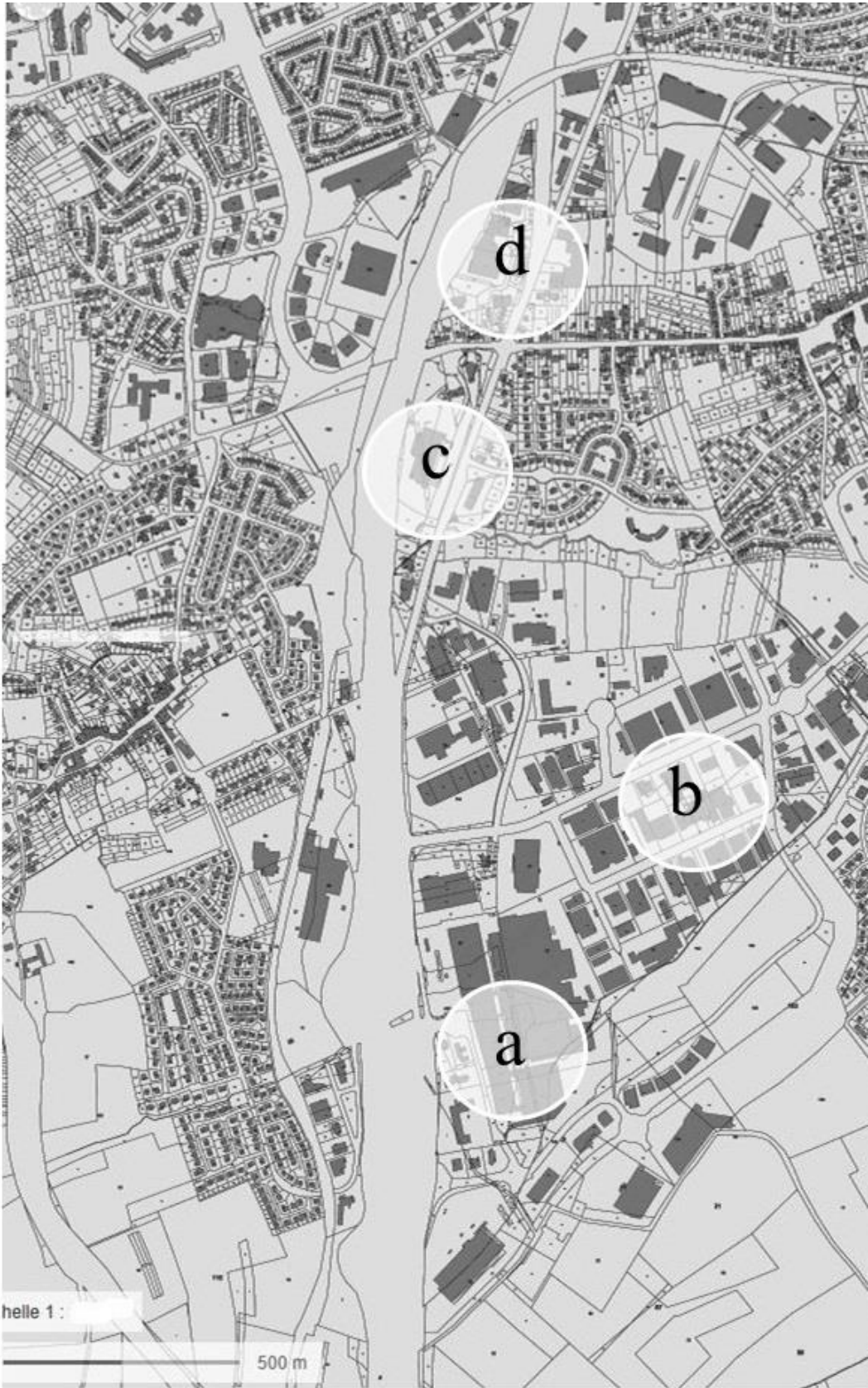
Photographie 69 : Abords de l'autoroute en partie courante (cliché J.-M. Simon, juin 2017)

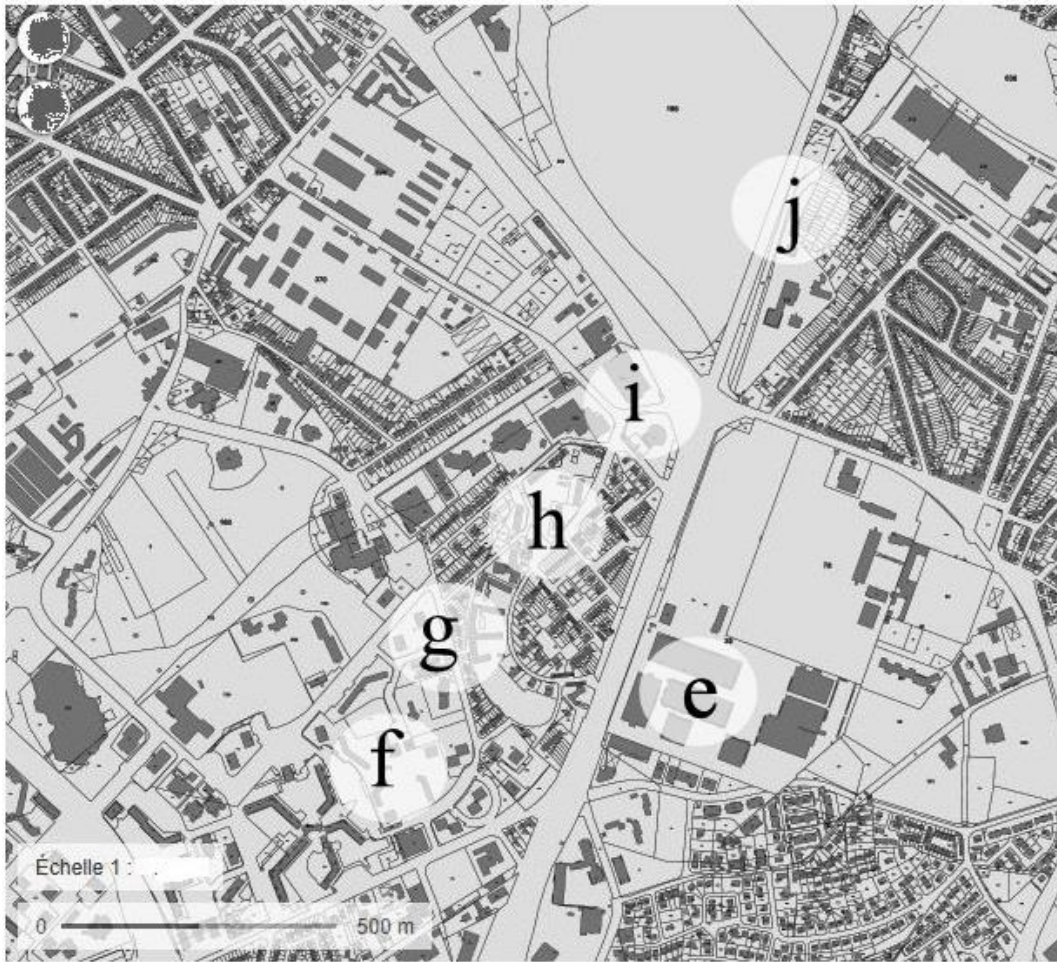
L'autoroute est en surplomb par rapport aux terrains situés à l'est, à tel point que la vue porte parfois sur la toiture des bâtiments. Au printemps et en été les arbres présents sur le site depuis une quarantaine d'années gomment ou atténuent fortement la présence visuelle des bâtiments de la zone industrielle ; et le regard peut porter sur le clocher de l'église de Fléville au sud et sur le front de côte au nord.



Photographie 70 : Vue sur la zone industrielle depuis l'autoroute (J.-M. Simon, Juin 2017)

Les opérations étudiées





| | | | |
|----------|--|----------|----------------------------------|
| a | Le centre commercial | f | Vand-Est |
| b | La zone industrielle | g | Entre Vand-Est et Brichambeau |
| c | Les architectures commerciales | h | Brichambeau |
| d | Un regroupement d'activités commerciales | i | L'église Saint-François d'Assise |
| e | Le parc des expositions | j | Derrière Bonsecours |

:

Les analyses ponctuelles

B. 1. a. Le centre commercial

En Meurthe-et-Moselle le Groupe d'Étude et de Programmation (GEP), dépendant de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), mis en place en 1968, commence ses études par le sud de l'agglomération nancéienne³⁴¹. L'idée principale est de stopper l'extension de Nancy et de privilégier un « *urbanisme discontinu* », en créant une zone verte à proximité immédiate de la ville, tout en profitant du « *couloir d'activité* » qui se dessine le long de la nationale 57 pour créer un « *centre relai* » regroupant activités, services et habitat. L'étude³⁴² suggère qu'un pôle commercial puisse être l'élément déclencheur de ce centre-relai.

Dès décembre 1968, trois groupes sollicitent à quelques jours d'intervalle un accord préalable pour la création d'un centre commercial de 10 000 m² de vente, d'une dizaine de boutiques, de 2 000 à 3 000 places de stationnement ; des hôtels et restaurants sont également annoncés. Le projet des Docks de France³⁴³ occupe des terrains jouxtant la zone industrielle et présente un véritable projet d'urbanisme intégrant de l'habitat. Il est établi par l'architecte des monuments historiques de Meurthe-et-Moselle, Bernard Dumont et s'inscrit dans l'objectif du GEP, avec l'ambition de faire du complexe commercial un noyau de développement urbain, le site de la ferme de Frocourt étant réservé à de l'habitat³⁴⁴. Finalement, le groupe Sanal/Carrefour dépose une demande³⁴⁵ avec un dossier monté en 48 heures sur ce terrain et reçoit l'aval de la préfecture, au regard d'une garantie de l'emploi au niveau local. Mais, contrairement au projet élaboré par Bernard Dumont, la dimension urbaine n'est pas représentée, elle est simplement localisée par des lettres, et la société participe au financement de l'infrastructure autoroutière alors en phase de finalisation³⁴⁶.

³⁴¹ Les études menées par le GEP font le plus souvent appel à des prestataires extérieurs. Jean Dick (1927-2007), élève de Max Sorre, travaille avec Jean Prouvé, il est associé à Charles Delfante lors de l'activité nancéienne de celui-ci. Un paysagiste réputé Jacques Sgard et un architecte Paul Lamache contribuent également à la recherche.

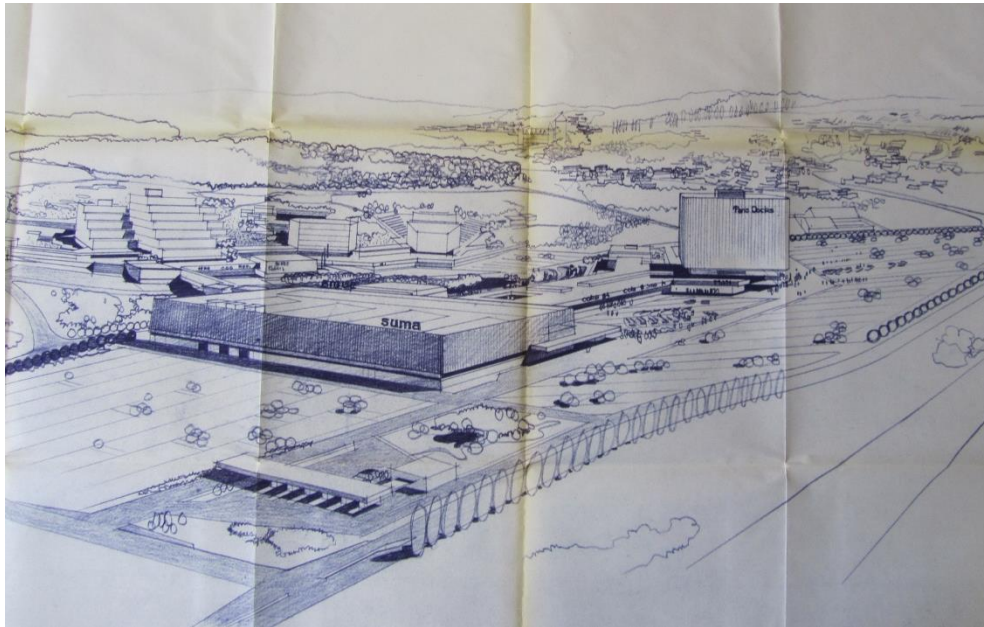
³⁴² L'étude peut être consultée : ADMM W_1245_138 ZAD Sud

³⁴³ Les Docks de France s'implantent dans la région parisienne en 1957. Ils sont à l'origine des magasins Mammouth en 1969 et sont rachetés en 1996 par Auchan.

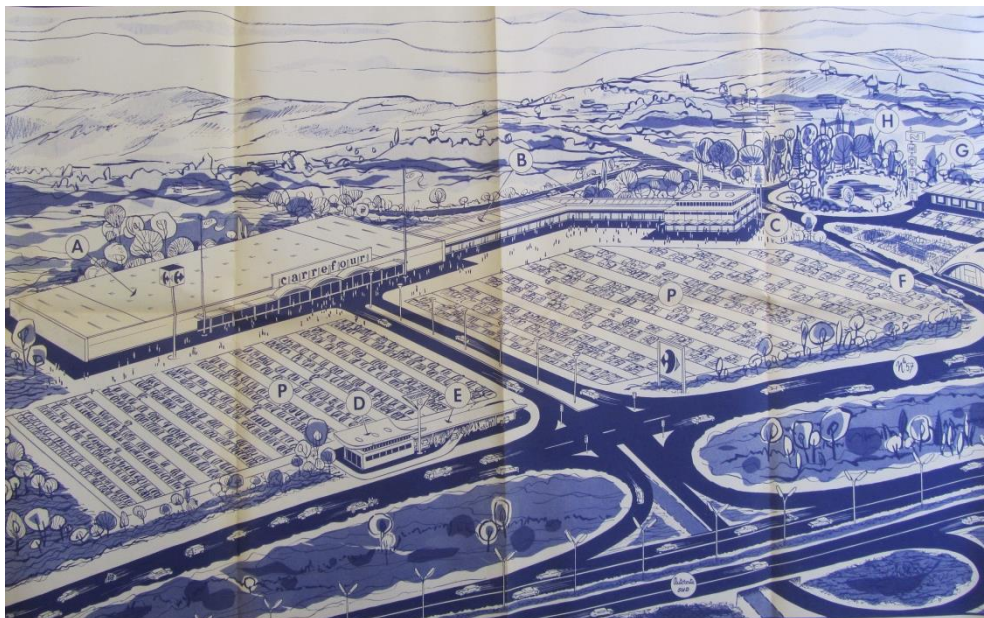
³⁴⁴ L'opération s'organise autour d'un grand mail central sur lequel s'agrègent les différentes activités. Deux autres projets sont prévus, mais sur Ludres par Auchan et Sanal-Carrefour. (Dans un premier temps Cora est franchisé Carrefour jusqu'en 1974. Au changement de nom, il conservera les couleurs et des lettres de son franchiseur.) La concurrence est vive à la fois entre les trois groupes et les communes concernées. Les trois dossiers déposés en décembre 1968 sont refusés par la direction de l'équipement³⁴⁴ : les deux dossiers sur Ludres sont jugés trop éloignés de la future liaison programmée. Le projet sur Houdemont ne dispose pas de tous les accords des propriétaires fonciers. Finalement, le groupe Sanal/Carrefour dépose une demande sur la commune d'Houdemont³⁴⁴.

³⁴⁵ Le dossier est monté en moins de 48 heures, le 10 février 1969, par le bureau d'étude retenu par le Groupe Sanal-Carrefour. Ce bureau d'étude s'excuse de la mauvaise qualité du dossier en raison des contraintes de temps qui lui ont été imposées. Courrier du 10 février 1969 de la société lorraine d'études et de gestion immobilière 95 rue Saint-Georges à Nancy à Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle (A.D.M.M. W 1245_124).

³⁴⁶ Le groupe retenu participe financièrement à l'échangeur qui permet d'accéder au site. Il en sera de même lors de l'importante extension avec doublement de la galerie et des parkings, qui est inaugurée en 2010



Document 76 : Projet du centre commercial par Bernard Dumont architecte (A.D.M.M. W 1245 122)



Document 77 : Projet finalement retenu sur le même site (A.D.M.M. W_1245. 122)

Les représentations des deux projets sont différentes, mais toutes les deux valorisent abondamment la végétation existante et celle mise en place lors du projet. Il faut aussi souligner que le point de vue retenu est celui de l'automobiliste voyant non seulement l'enseigne de l'établissement, mais appréciant aussi le vaste parking qui constitue un « produit d'appel ».

Dès son ouverture le centre commercial devient la « locomotive du site » et attire de nouvelles enseignes, plus spécialisées, comme Leroy Merlin, Go-sport... ; les implantations se font le long de l'autoroute et sont desservies par l'ancienne nationale. Les ensembles commerciaux sont de plain-pied, et les volumes sont réduits à des boîtes rectangulaires. Une

importance particulière est apportée aux enseignes et aux couleurs des bâtiments, qui permettent aux consommateurs de retrouver l'enseigne de la chaîne, quelle que soit la ville. Au sud de la zone, sur le site de Frocourt, la dernière opération réalisée marque une évolution positive par rapport aux réalisations antérieures. Cette fois un plan d'ensemble est étudié. Le promoteur qui réalise des bâtiments de surfaces moyennes destinées à la location apporte un certain soin à l'architecture (socles, auvents, palette de couleurs...) et aux aménagements paysagers extérieurs. Intervenant comme ses confrères au niveau national, il reproduit les mêmes bâtiments sur les autres sites avec pour effet, comme les édifices-enseignes, de banaliser les territoires. Le centre commercial s'est agrandi (photographie 71), deux niveaux de parkings ont été créés. Ils laissent cependant entrevoir, à l'arrière-plan, le site de Frocourt occupé par des enseignes spécialisées.



Photographie 71 : L'actuel centre commercial, photographié en utilisant pour comparaison le même point de vue que les documents 78 et 79 (J.-M. Simon, juin 2017)

B. 1. b. La zone industrielle d'Heillecourt

Les quartiers industriels de Nancy, le long de la Meurthe, étaient situés en zone inondable. L'aménagement envisagé dépendait de la canalisation de la rivière. Le creusement du lit devait en effet fournir les déblais nécessaires au rehaussement des terrains. Malheureusement ce projet ne se concrétise pas et l'idée du développement industriel sur un grand port fluvial nancéen tombe dans l'oubli, et renforce localement la tendance générale des entreprises à se rapprocher des infrastructures routières.

Dès 1960, à l'initiative du préfet de Meurthe-et-Moselle, le département de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce créent un syndicat mixte pour les zones industrielles. L'ambition est forte, et le syndicat engage simultanément des projets à Toul, Lunéville et Nancy Sud. Pour cette dernière, deux zones sont prévues, une sur Heillecourt et l'autre sur Ludres, soit 380 hectares situés à cheval sur l'A33. La démarche d'acquisition des terrains est engagée en 1961 avec une déclaration d'intérêt public. À Toul et Lunéville, les choses se passent sans trop de difficultés, par contre, particulièrement sur Ludres, de grands propriétaires fonciers s'opposent à l'opération, surtout en raison du prix d'acquisition des terrains fixé par les Domaines et jugé trop bas. Il faudra attendre 1965 pour que les acquisitions puissent se faire, au double de la valeur maximale fixée au départ.

Entre-temps, cette situation incite des entreprises à acquérir des terrains isolés ou sur des petites zones situées à proximité, mais également à traiter directement avec les propriétaires de la zone envisagée par le Syndicat mixte. Ainsi des propriétaires de Ludres dont l'expropriation n'avait pas encore pu aboutir réalisent une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) privée, en traitant directement avec les entreprises. Ces zones sont réalisées à l'économie, des terrains sont mis en réserve et les travaux effectués au coup par coup, en fonction des recettes liées à la vente³⁴⁷. Cette absence de maîtrise foncière et de moyens financiers ne facilitent pas la conception d'un plan d'ensemble³⁴⁸. Ne recevant pas de public, l'investissement « qualitatif » est réduit au minimum tant par le syndicat maître d'œuvre, que par les entreprises. Lorsque la commune d'Heillecourt rejoint le syndicat mixte en 1963, le maire s'inquiète de savoir si les entreprises sont soumises à un cahier des charges, la réponse qui lui est faite est significative : *il n'y a pas de contraintes, il est seulement demandé « un état*

³⁴⁷ Le syndicat est dans l'obligation permanente de trouver des fonds. Il hésite à vendre aux acheteurs, mais sollicite, sans succès, des entreprises envisageant de créer plus de 50 emplois à l'hectare. Il s'efforce de moduler ses prix de vente en fonction du nombre d'emplois créés, car l'aide de l'État, une avance de fonds, n'est accordée que si l'entreprise qui fait l'acquisition permet la création de plus de 50 emplois à l'hectare. Mais les entreprises demandeuses sont des grossistes, des négociants en matériaux, des établissements demandant surtout de l'espace.

³⁴⁸ Les directives nationales pour l'aménagement se réduisaient à une route centrale longée par une voie ferrée.

convenable »³⁴⁹. Les bâtiments industriels, moins soucieux d'image que les ensembles commerciaux, ont suivi des principes d'implantation simples, perpendiculairement à la voie avec un stationnement automobile en façade et la présence de quelques mètres carrés enherbés. Les bâtiments occupent une grande partie de la parcelle contribuant à créer un carroyage géométrique



Photographie 72 : Photographie aérienne de la zone industrielle d'Heillecourt (Géoportail, février 2017).

³⁴⁹ Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Syndicat mixte du 20 décembre 1966, Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, ADMM W_1037_16 et W_1037_19

B. 1. c. Les architectures commerciales



Photographie 73 : L'enseigne Mac Donald

(J.-M. Simon, juin 2017)



Photographie 74: Les restaurants Courtes paille
(J.-M. Simon, juin 2017)



Photographie 75 : Chez Léon moules frites
(J.-M. Simon, juin 2017)



Photographie 76 : Botanic (J.-M. Simon, juin 2017)

Il y a quelques années, la plupart des pays avaient une architecture qui contribuait à affirmer leur identité, simplement par la couleur des pierres, des enduits, des couvertures et quelques traditions formelles liées aux savoir-faire locaux.

Aujourd'hui dans ces espaces commerciaux, l'architecture est utilisée par des marques pour porter une même image sur l'ensemble du territoire national, voire au-delà. Certaines ont une relative neutralité par rapport à leur offre commerciale, comme les restaurants Mac Donald qui ne changent d'architecture que sous la pression des Monuments historiques.

D'autres bâtiments font un lien entre la spécialité mise en avant et l'architecture rurale d'un pays comme Chez Léon, où la moule frite est associée à une architecture rurale néo-flamande. D'autres architectures sont plus sibyllines, comme les restaurants Courte paille où la forme chaumière allie les images de convivialité et de chaleur. Botanic, porteur d'une image écologique, maintient un fond de verdure ; la structure est en bois apparent et les grandes baies vitrées affichent la volonté de transparence du magasin et de la chaîne.

L'architecture constitue une enseigne pour la marque et le produit, en rupture ou pour le moins dans l'ignorance du bâtiment voisin.

B. 1. d. Un regroupement d'activités commerciales



Figure 99 : Les bâtiments de la zone du Réveilleux (J.-M. Simon, février 2018)

La zone commerciale du Réveilleux sur la commune de Vandoeuvre est sur la route départementale 570 qui se sépare de l'autoroute. L'espace disponible est réduit et les bâtiments s'installent dans des espaces résiduels. Certes, cette zone possède l'avantage d'être sur un des accès à la grande zone commerciale, mais elle souffre du manque de place. La zone, moins importante, accueille des commerces d'enseignes moins prestigieuses ou plus spécialisées. Les activités de restauration sont également présentes, avec le restaurant Léon de Bruges. Les bâtiments, plus petits que ceux sur la zone de Hillecourt et Houdemont, sont installés sur un parcellaire plus contraint avec la présence proche d'habitations. Les surfaces enherbées et les arbres à hautes tiges sont absents, mais un gros travail de fleurissement est effectué aux abords de l'infrastructure routière, giratoires et trottoirs.

L'autoroute surplombe le site d'une dizaine de mètres générant par endroit un front minéral très fort sur certains parkings. Pour trouver une implantation visible de l'autoroute, le restaurant Léon de Bruges a dû se rapprocher fortement des maisons existantes et réaliser une voie sinueuse avec des pentes assez fortes, c'est sans doute ce qui lui a valu le nom de rue d'Albertville.



Photographie 77
: Vue oblique sur le carrefour Barthou (Google Earth, mai 2018)



| | | | |
|----------|--|----------|---------------------------------------|
| 1 | Ancienne route de Lunéville, puis RN 4 | e | Cimetière du Sud |
| 2 | Boulevard Barthou | f | Collège de la Malgrange |
| 3 | Autoroute A330 | g | Lotissement Tourtel (1930) |
| a | Vand-Est (ZUP) | h | Souterrain sous les voies ferrées |
| b | Quartier de Brichambeau | i | Église de Bonsecours |
| c | Parc des expositions | j | Parc paysager de la ZUP de Vandoeuvre |
| d | Carrefour Barthou | | |

B. 1. e. : Le parc des expositions

La création du parc des expositions bénéficie de l'opportunité foncière constituée par le parc de l'ancienne Malgrange. La foire de Nancy se tenait dans des bâtiments provisoires sur

le Cours Léopold. En 1961, l'association qui gère la manifestation décide dans l'urgence, dans le contexte d'une concurrence vive avec l'association des foires de Metz, de réaliser un lieu et des bâtiments permanents. La ville de Nancy fait l'acquisition du parc pour cet équipement, pour une école d'ingénieurs, l'École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Nancy (ESSTIN), et une cité universitaire. L'aménagement de l'ensemble est étudié avec l'urbaniste C. Delfante³⁵⁰ qui est chargé par le ministère de l'Urbanisme de conseiller la ville de Nancy.

L'association sollicite pour la construction une succursale du groupe De Wendel, l'entreprise Fillod³⁵¹. Les architectes Roger Kruger et Fernand Pierron partagent avec l'association la volonté de réaliser un ensemble porteur d'une image forte pour la région et font le choix de l'acier. Les études techniques sont confiées à l'ingénieur Stephan Du Château³⁵² et les constructions sont réalisées en structure métallique tridimensionnelle³⁵³, malheureusement l'idée des façades-rideaux pour les bâtiments administratifs et l'entrée est abandonnée pour des raisons d'économie, faisant perdre le caractère à cet ensemble qui aurait dû être porteur d'une image forte liée à l'acier pour l'entrée de Nancy.

Mais l'équipement répond immédiatement aux attentes de l'association sur le plan économique. Si, en 1964, année de l'inauguration, la fréquentation est à peine maintenue, les exposants sont très satisfaits, car il s'agit d'un nouveau public essentiellement constitué d'acheteurs. Lorsque la foire se tenait Cours Léopold, de nombreux visiteurs, habitants du centre-ville, venaient plusieurs fois, mais avec un objectif de promenade plus que d'achat ; le nouveau site souligne ainsi les débuts d'une consommation de masse avec des acheteurs de plus en plus mobiles.

Le site va connaître différentes interventions qui vont peu à peu faire disparaître l'intérêt du projet. Heureusement en 1995 un projet de réhabilitation et d'agrandissement du hall est engagé avec une exigence de qualité. L'équipe d'architectes L. et E. Beaudoin, P. Morand, L. Collin, D. Henriot entreprend un travail respectueux du bâtiment d'origine. Il conserve apparent

³⁵⁰ C. Delfante est un des urbanistes importants des années 1960-1970. Élève dans lycée de Lyon, il a le futur ministre Claudius Petit comme enseignant. Il fait ses études d'urbaniste et reste marqué par sa rencontre avec deux enseignants, Max Sorre et Jean Brunhes. Claudius Petit le nomme urbaniste pour Nancy où il travaille avec Raymond Pinchard. Il entre en conflit avec l'administration de l'Urbanisme lors des nominations de Zerfuss et Faugeron à Nancy ; il consacre alors l'essentiel de ses activités aux villes de Lyon et de Firminy.

³⁵¹ L'entreprise de construction métallique fut créée par l'architecte désigner F. Fillod. Elle s'installa à Florange et travailla avec les groupe De Wendel puis Sacilor. Elle est surtout connue pour la construction de bâtiments préfabriqués.

³⁵² Stephan du Château est un ingénieur de réputation internationale. Certaines de ses archives, en particulier celles du parc des expositions, sont conservées au Centre Pompidou.

³⁵³ Une structure tridimensionnelle est généralement constituée de deux nappes de structure métallique reliées entre elles et cette structure repose sur des poteaux ou points d'appui sans nécessiter le recours à de poutres horizontales.

plusieurs éléments, comme les grands éléments en V d'origine, mais utilise aussi des bardages bois et des éléments en béton sur l'extension.



Photographie 78 : L'extension du Hall 1 en 1995 (cliché agence L. Beaudoin)

Le site de l'opération n'est pas ignoré par les architectes, en particulier la vue sur la ville qui était jusqu'alors méconnue devient une opportunité, un prétexte à un geste architectural que les architectes décrivent ainsi : « ... *une simple ligne blanche relie l'existant et le nouveau et vient se retourner verticalement pour s'interrompre dans un pli horizontal. Le mur créé par cette ligne encadre le paysage à l'endroit du site où la vue sur la ville est la plus dégagée.* » (Extrait du site internet de l'agence Laurent Beaudoin, le 22 février 2018)³⁵⁴. Les autres bâtiments de la foire-exposition devraient être progressivement remplacés par des bâtiments plus conformes aux exigences actuelles en matière de confort et de maîtrise de l'énergie. La concurrence vive qui existe entre ces parcs d'expositions exigent des adaptations : la réduction et l'amélioration des surfaces permettant une diversification des manifestations.

³⁵⁴ La description complète de l'opération se trouve sur le site de l'agence de Laurent Beaudoin : <http://www.beaudouin-architectes.fr/1995/02/parc-des-expositions/>

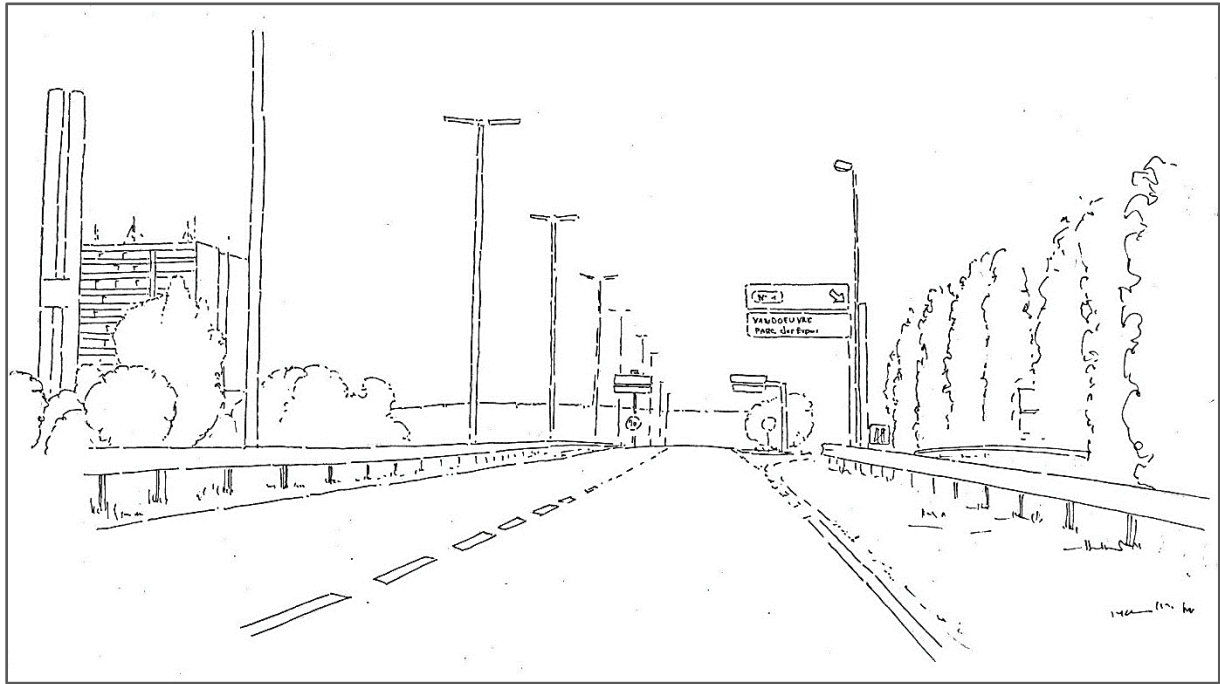


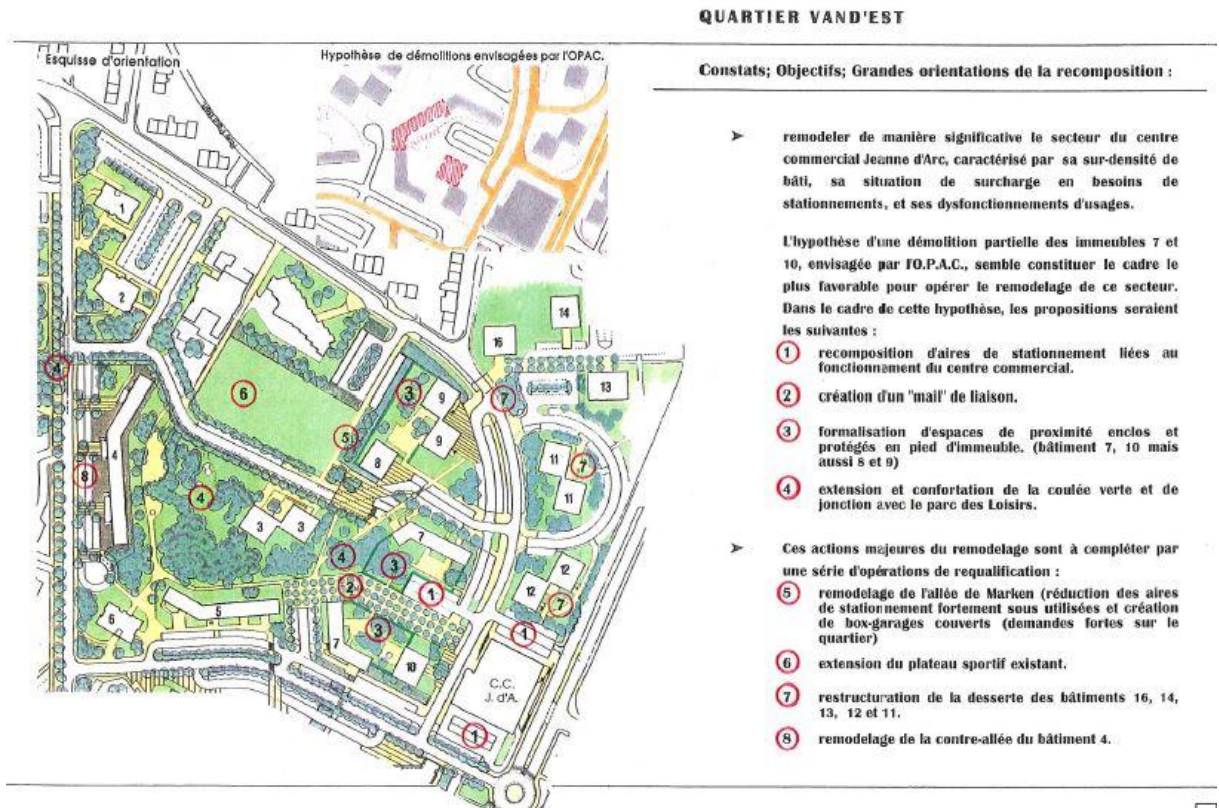
Figure 100 : La sortie vers Vandoeuvre depuis l'A330 (J.-M. Simon, février 2018)

L'automobiliste positionné sur une légère montée sur segment de l'A330 aperçoit en face le relief de côte qui se développe au nord-est de Nancy. Sur la droite une rangée de peupliers, arbres à croissance véloce accompagne cette période d'urbanisation rapide. À travers ce rideau d'arbres perce la teinte rouge annonçant l'École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy. Le bâtiment fut construit dans les années 1960 par l'architecte Gocłowski³⁵⁵, avec des brise-soleil au niveau des amphithéâtres, que l'on peut attribuer à Jean Prouvé.

En face, la cheminée composée de trois conduits constitue par son originalité un des points de repère de l'entrée sud de la ville. Elle a été dessinée par l'équipe d'architectes Bernt, Morillon, et Thouveny dans le cadre de la construction de la chaufferie du quartier. Elle n'a pas le caractère industriel et ne recherche pas la monumentalité. En évitant un conduit unique qui aurait exigé de fortes section cette cheminée assez « légère » est en accord avec son environnement. En effet derrière cette cheminée, un premier bâtiment de logements annonce le quartier de Vand-Est, dernier quartier construit dans la Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) et sans doute le plus dense en nombre de logements. Ce quartier vient de connaître une opération de réhabilitation effectuée par l'Office public de l'habitat de Nancy, comportant une part de démolition. Les travaux sont effectués en respectant le plan paysage dont s'était dotée la

³⁵⁵ Une extension fut réalisée dans les années 1990 par les architectes S. Giacomazzi et J.-P. Epin

commune en 1999. Ce plan, élaboré par le paysagiste rennais R. Desormeaux, prévoit des travaux à engager sur une vingtaine d'années. L'objectif principal est d'aérer la ville dans laquelle se trouvent 5 000 logements et où 400 sont à détruire. L'objectif est simple : « *La ville fonctionne par îlots urbains isolés, le déclouisonnement des quartiers doit favoriser l'utilisation commune des équipements de la cité* » (R. Désormeaux, *Le Moniteur des travaux publics* n° 4969 du 19 février 1999).



Document 78 : Page du plan paysage consacré à Vand-Est (1999, Plan Paysage, Ville de Vandoeuvre)

Les démolitions donnent l'opportunité de vues sur des équipements, dans le même temps des aménagements des espaces publics sont réalisés : création de *mails* de liaison, augmentation des aires de jeux. Les travaux paysagers restent plus « conventionnels » qu'au Haut-du-Lièvre, mais les surfaces et les populations en jeu sont différentes, Vand-Est reste l'un des lieux les plus denses de la métropole, même après les démolitions de logements engagées. L'amélioration est nette grâce à la démolition d'un immeuble perpendiculaire à l'arrivée dans le quartier et une allée plantée donne à voir les côtes dans le lointain.

B. 1. g. : Entre Vand-Est et Brichambeau



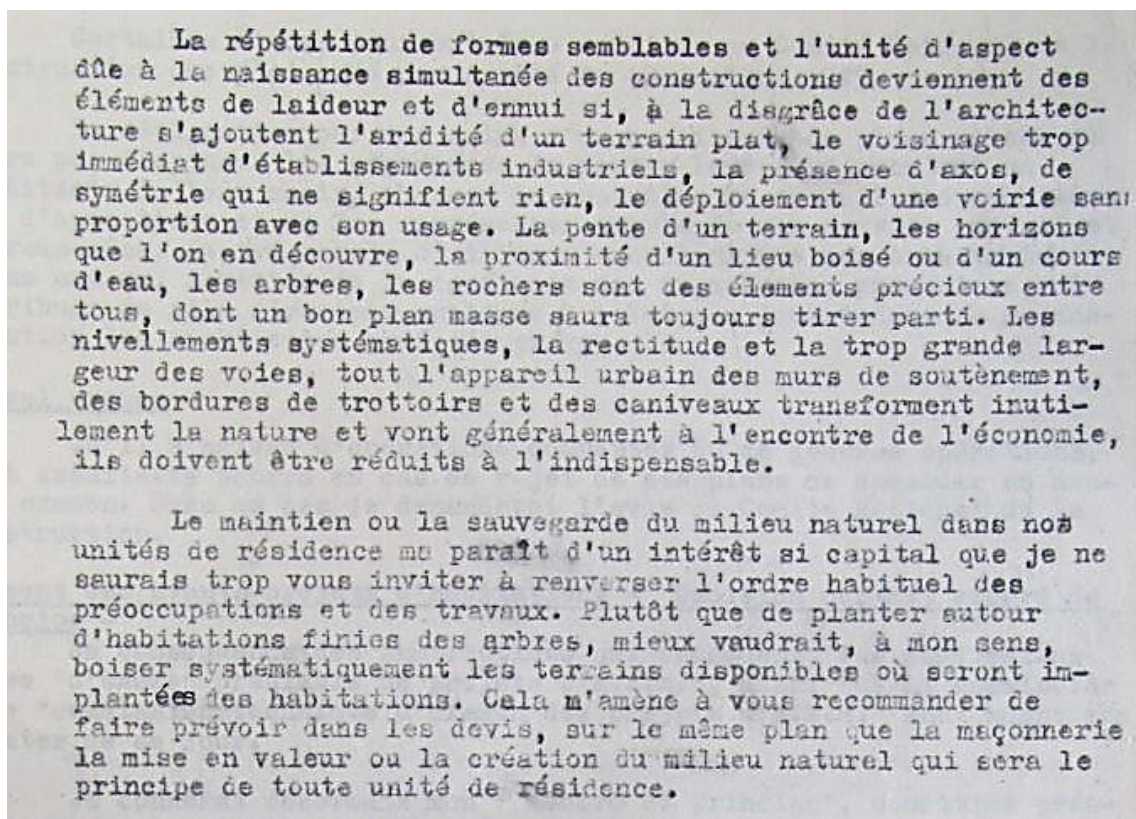
Figure 101 : La limite entre Vand-Est et le quartier de Brichambeau (J.-M. Simon, février 2018)

Le quartier de Brichambeau a été construit avant que la Zone à Urbaniser de Vandoeuvre ne soit commencée, et les tours de logements sont venues s’implanter à proximité immédiate des ensembles pavillonnaires des années cinquante³⁵⁶. Ce sont des organismes Habitations à Loyers Modérés qui sont maîtres d’ouvrages des deux opérations, mais la différence de taille est radicale. Aucune adaptation n’a été envisagée lors de la conception du plan masse. Les tours sont réparties les unes par rapport aux autres et le plan-masse n’a pas pris en compte les vues qui en résulteraient pour les rues du quartier de Brichambeau. Chaque opération dispose de sa propre logique de distribution des bâtiments, et aucune tentative n’est faite pour que l’on puisse circuler entre les différents espaces. L’importante végétation, laissée libre, sans doute jamais taillée, située sur la parcelle de la maison en extrémité semble une tentative pour s’isoler et échapper aux regards alors que l’entretien des enduits et des menuiseries montrent que les propriétaires sont soigneux.

³⁵⁶ De telles situations semblent assez fréquentes. À l’entrée du Haut-du-lièvre un ensemble de logements individuels en accession à la propriété existe aussi. (A.6)

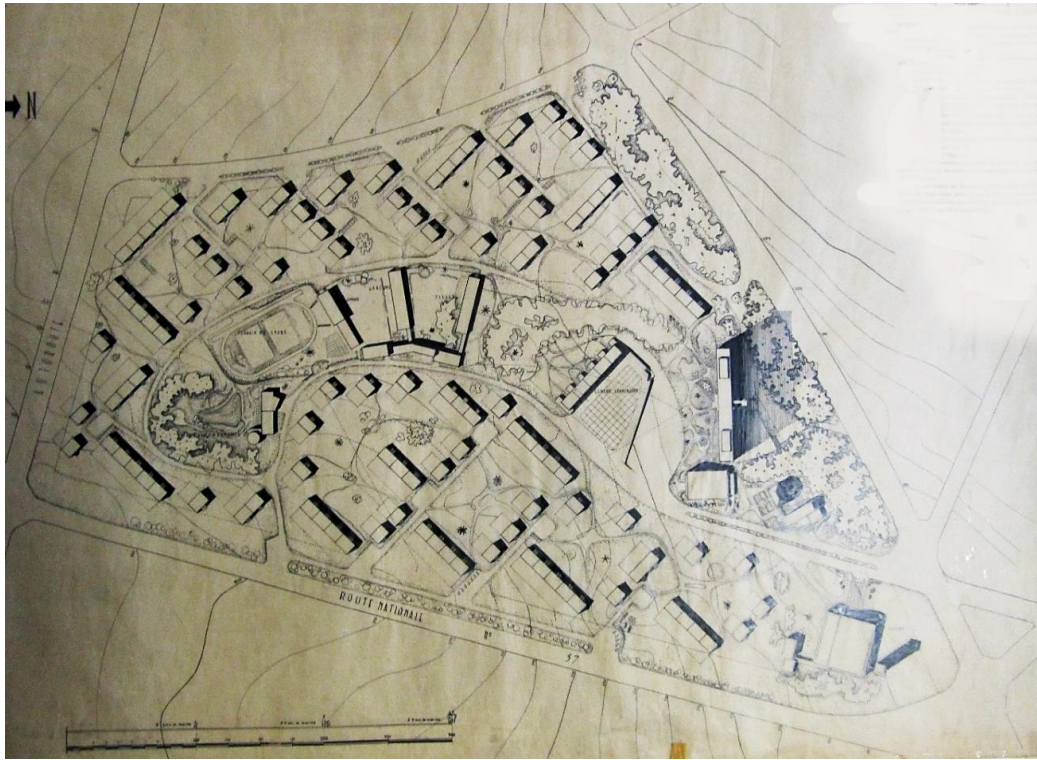
B. 1. h. : Le quartier de Brichambeau

C'est sur un terrain au nord de la nationale 57 que se construit en 1950 le quartier de Brichambeau, sur 22 hectares libérés par la ferme du même nom. La Maison Familiale Lorraine, société HLM coopérative, construit 250 maisons individuelles en accession à la propriété et projette 250 logements locatifs dans une « unité d'habitation » dont le projet sera malheureusement abandonné et remplacé par des immeubles HLM conventionnels. Commerces, écoles et église sont réalisés en même temps que les habitations. La conception de l'ensemble est confiée aux architectes H. Prouvé et G. Schmit avec le soutien de J. Prouvé, qui intervient auprès de Claudius Petit, alors ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme³⁵⁷, pour soutenir le caractère expérimental du projet. Les directives émises par le ministère de la Reconstruction sont présentes dans les archives d'H.Prouvé relatives à cette opération.



Document 79 : Extrait de la circulaire du 17 décembre 1949 signée par Claudius Petit (A.D.M.M. 131 J)

³⁵⁷ Claudius Petit est alors ministre de la reconstruction, compagnon ébéniste, résistant il partage les valeurs de Jean Prouvé et confie à Le Corbusier plusieurs équipements dans la commune dont il est le maire : Firminy.



Document 80 : Plan masse de l'opération de Bricrambeau par Henri Prouvé (A.D.M.M. 131 J)

Le projet d'H. Prouvé et G. Schmit respecte les orientations préconisées par la circulaire ministérielle. Le terrain est pris en compte, et les courbes de niveau apparaissent sur le plan-masse dès les esquisses, les maisons sont alors desservies par des sentiers, les voiries ont des dimensions limitées et une centralité est assurée par le regroupement de commerces en partie centrale à proximité de l'unité d'habitation³⁵⁸ qui accueillait les familles locataires.

Durant toute la phase d'accession qui durait 20 ans, l'organisme coopératif restait propriétaire des bâtiments et veillait à l'entretien, et les futurs propriétaires n'étaient pas autorisés à effectuer des travaux. Durant cette période l'homogénéité des constructions, en particulier la palette de couleurs, et les espaces publics furent respectés. Lorsque les habitants sont devenus propriétaires, des travaux furent menés : des petites extensions sont créées, les ravalements introduisent des couleurs disparates, mais surtout l'espace public est redivisé en parcelles attribuées aux maisons, des clôtures sont réalisées et s'accompagnent de diverses plantations. Les transformations du paysage sont importantes et amplifiées par les constructions qui peu à peu ceignent le site et privent les constructions des vues sur les côtes, ce qui était une qualité mise en avant par H. Prouvé dans la présentation de l'opération.

³⁵⁸ Les liens entre H. Prouvé et le Corbusier étaient fréquents car il participait aux repas que son frère Jean organisait à chaque passage du Corbusier dans l'Est (époque du chantier Duval à Saint-Dié, Projet de Briey-en-forêt, ...)



Photographie 79 : les vitrines de la partie basse sont rebouchées (J.-M. Simon, mai 2015)

Les commerces occupaient la partie centrale du quartier à proximité des écoles. Ils ont fermé dans les années 1970 en raison de la concurrence de supermarchés qui se sont implantés dans le quartier voisin lors de l'arrivée des habitants de la ZUP.



Photographie 80 : La face nord des anciens magasins (J.-M. Simon, mai 2015)

Les bâtiments ont été rachetés par une association qui aménage un lieu de culte, une mosquée. Des travaux, en particulier la création de larges coursives, sont réalisés du côté des espaces verts. L'espace public n'est désormais qu'un espace de stationnement automobile et de containers pour le tri sélectif.



Photographie 81 : Les maisons progressivement transformées (J.-M. Simon, mai 2015)

B. 1. i. : L'église Saint-François d'Assise

Dès la première esquisse du quartier, l'église est envisagée à la pointe du terrain, au point le plus élevé du site. Elle relie visuellement le quartier avec les extensions de Jarville, et constitue lors de sa construction un élément marqueur de l'entrée de Nancy, bien que le clocher ne soit pas réalisé. Mise en vente depuis quelques années, elle est inscrite au titre des Monuments historiques depuis le 21 septembre 2012. Même si sa qualité architecturale est difficile à apprécier en raison de sa situation actuelle aux abords d'un nœud routier important et des bâtiments « boîtes à chaussures » qui l'ont peu à peu environnée, elle n'en demeure pas moins un élément fort du paysage de ce carrefour.

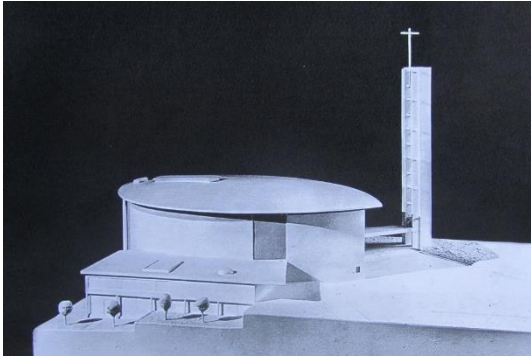


Figure 102: maquette de l'église avec son clocher (Collection particulière)



Figure 103 : L'église vue depuis l'autoroute A 330 (collection particulière)

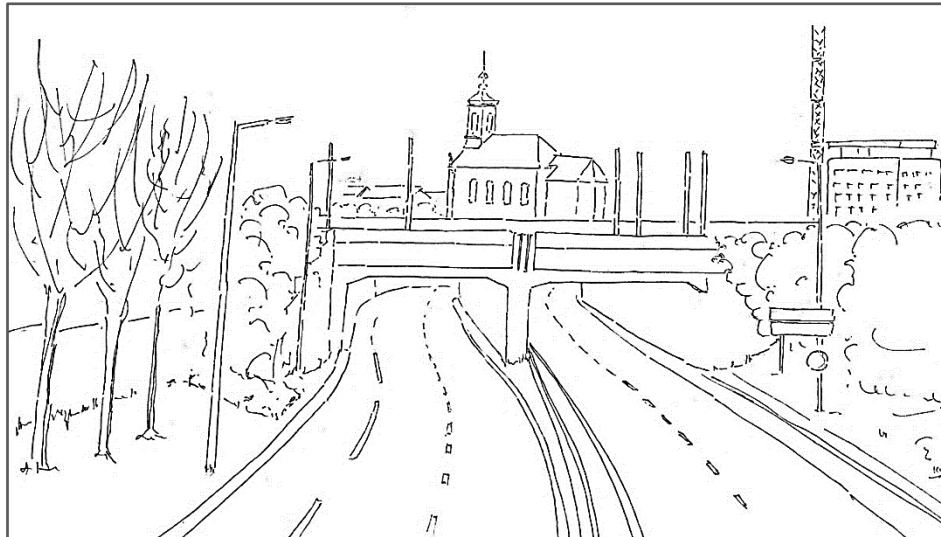


Figure 104 : Le nouveau tronçon de l'A330 (croquis J.-M. Simon, février 2018)

L'autoroute, qui jusqu'alors s'était maintenue à niveau pratiquement horizontal, parfois en surélévation importante grâce à des talus, va prendre un niveau inférieur et passer en contrebas du grand carrefour Barthou qui est l'entrée sud-ouest de Nancy. Cette situation lui permet de franchir en souterrain les voies ferrées et l'ancienne route de Nancy à Saint-Nicolas par la vallée de la Meurthe. Dans l'axe du pont, l'église de Bonsecours apparaît étroite et élancée. L'édifice est sur un emplacement élevé par rapport à la vallée de la Meurthe et surplombe également le vallon du ruisseau de Brichambeau. Ainsi implantée sur une légère éminence, il met en lien trois sites importants pour Stanislas : Lunéville, La Malgrange résidence ducale positionnée sur le plateau et la ville de Nancy. À la droite du croquis le bâtiment dit des Coopérateurs se devine. Construit en 1969, il a reçu en 1970 l'équerre d'argent qui récompense en France l'œuvre architecturale marquante de l'année et le bâtiment vient d'obtenir le label patrimoine³⁵⁹ du XX^{ème} siècle. L'architecte Louis Fleck a conçu un immeuble composé de dalles suspendues à un noyau central en béton armé et les murs-rideaux constitués d'éléments métalliques sont accrochés à ces dalles.

³⁵⁹ L'attribution du label « Patrimoine du XX^{ème} siècle » signale un édifice dont la qualité est susceptible d'amener à une protection plus forte, inscription ou classement dans les années à venir. Il est un des emblèmes de l'architecture contemporaine et figure en page de couverture du tome 2 de *l'Architecture moderne en France* écrit par Jo Abram et publié en 1999.

Les caractéristiques de l'entrée Sud

Le socle

Quelques vallonnements permettent de voir en quelques endroits la côte Sainte-Geneviève à l'est de la Métropole. Mais le terrain relativement plat a accueilli sans difficulté particulière des exploitations agricoles, des casernes, et surtout le château de la Malgrange, sur une légère crête où s'effectue la jonction des autoroutes A33 et A330. Sur ce fragment d'itinéraire, l'infrastructure demeure parallèle, et assez éloignée, du pied de côte avant d'obliquer légèrement vers l'est.

Le parcellaire

Le parcellaire d'origine agricole appartenant à quelques propriétaires fut reconverti en parcelles de grande taille, puis elles-mêmes redécoupées en parcelles adaptées aux secteurs d'activités ou de résidence. Des voiries nombreuses, mais ne desservant le plus souvent que les parcelles d'une opération ne constituent pas un tissu avec des voies raccordées les unes aux autres, et les voies que l'on pourrait qualifier de structurantes sont essentiellement routières.

Le végétal

Le végétal est assez présent mais sous des formes diverses, sans jamais créer d'ensembles significatifs. Il est possible d'identifier les friches qui bordent l'A330, les aménagements paysagers du carrefour Barthou et des abords de la section récente de l'autoroute, quelques arbres d'accompagnement de voiries structurantes ou de lotissements, des espaces verts urbains à Vand-Est ou des jardins d'ornement de particuliers dans le quartier de Brichambeau. Mais aucune continuité n'est assurée et ces ensembles ne constituent pas de trame visuelle et n'ont ni continuité ni cohérence.

Les fronts

Les seuls fronts sont ceux des façades principales des bâtiments d'activité qui s'implantent pour être vus de l'infrastructure routière. Bien que non jointives les façades sur rue sont assez rapprochées et ne laissent pas entrevoir de second plan ou de vue lointaine. Des circulations piétonnes existent dans le lotissement de Brichambeau et sont en constitution dans le grand ensemble dans la mise en œuvre du plan paysager.

La composition

Il existe quelques compositions à l'intérieur de certaines opérations, comme l'alignement des bâtiments, mais cela reste l'exception ; les opérations sont des « ilots » juxtaposés, dans l'ignorance les uns des autres, chaque opération revendique son autonomie. Les axes de déplacement n'ont joué aucun rôle et peuvent être considérés comme des infrastructures totalement indépendantes.

Les usages

Les usages reproduisent cet éclatement, les déplacements sont pratiquement tous motorisés et les piétons sont l'exception. Les secteurs même très proches peuvent avoir des activités difficilement compatibles ; ce qui au départ devait être une zone industrielle isolée a été jouté par des secteurs à vocation résidentielle.

Cependant la fonction d'entrée de ville s'est manifestée essentiellement dans les années cinquante-soixante où le centre-ville restait le lieu attractif principal. L'entrée était alors porteuse d'une image pour l'ensemble de la métropole et faisait l'objet d'investissements architecturaux conséquents. Ainsi, sur quelques centaines de mètres, cette entrée accueille des constructions d'architectes nancéiens contemporains réputés. Au-delà des professionnels déjà nommés, il faut citer Christian François pour l'extension du lycée Jean Prouvé, François Noël pour le gymnase de l'établissement, Goclowski pour l'ESSTIN, l'extension de Sylvain Giacomazzi, et le nouveau bâtiment de la foire-exposition par Laurent Beaudoin.

Ainsi cette entrée de ville offre un panel très représentatif de la production architecturale nancéienne de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et donne une image positive de Nancy.

Les horizons

Les horizons, en dehors des zones pavillonnaires, sont très ouverts sans avoir pour autant de limites claires, ils sont faiblement découpés mais sans rupture brutale.

0 0

0

Les traits de caractères

Tout comme le premier secteur étudié, l'entrée est de Nancy, l'axe routier est l'élément déterminant, structurant du site. Par contre il ne joue aucun rôle urbain, bien au contraire. La différence de niveau et son statut élevé le met en situation de domination au regard des équipements qui se sont développés de chaque côté. De plus les talus et les nombreuses bandes enfrichées sont autant de zones tampons séparant les différents secteurs.

Dans une seconde partie lorsque la voie se met au niveau des espaces environnants, le lieu montre des capacités urbaines. Ces potentialités permettraient de créer une entrée de ville pour Nancy, en construisant une cohérence entre ces objets disséminés, mais tous porteurs d'une image de créativité propre au Nancy des années soixante.

La dernière partie reprend une configuration autoroutière confirmant une sortie de la zone agglomérée. Les vues sur le canal et la Meurthe offrent des espaces naturels d'autant plus attractifs que les voies ferrées sont devenues invisibles, tout simplement parce qu'elles sont sur un plan supérieur non visible.

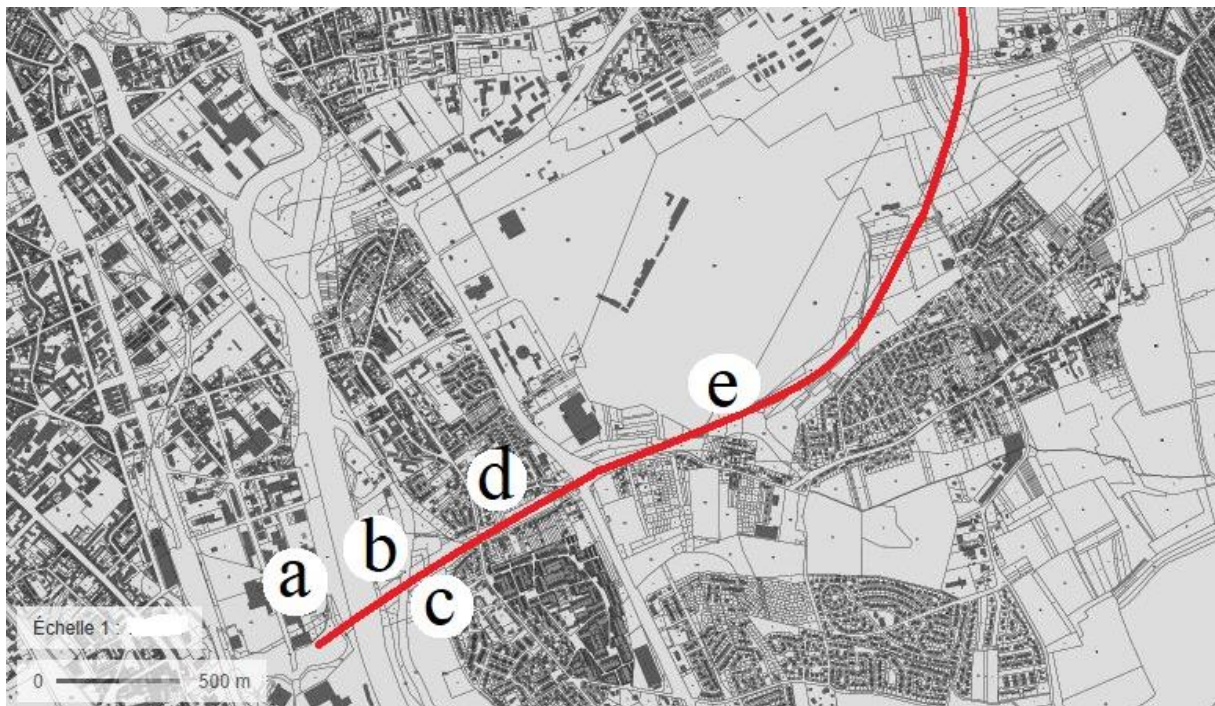
0 0

0

3. 3. 2. B. 2. : De Bonsecours a la Porte Verte

Les opérations étudiées

Ce vaste secteur d'une longueur légèrement supérieure à 5 km, est une voie express avec une partie à deux fois deux voies, puis une à deux voies avec feux tricolores et plusieurs giratoires. La voie, après avoir franchi la Meurthe, coupe la ville de Tomblaine avant de retrouver la plaine et de longer l'aéroport pour atteindre la Porte Verte. La construction de la voie sur des secteurs peu bâtis se traduit par une configuration très routière, virages amples, terrassements importants pour limiter les pentes, barrière de sécurité... La voie sépare la commune de Tomblaine en deux parties, frôle les parties habitées, et plus à l'est tangente de grands ensembles pavillonnaires invisibles depuis la voie.



Document 81 : La voie de contournement après Bonsecours (fond de plan Géoportail, février 2018)

| | | | |
|----------|----------------------------|----------|-----------------------------|
| a | La traversée de la Meurthe | d | Le grand giratoire |
| b | La traversée de Tomblaine | e | La D 674 en partie courante |
| c | Les entrées dans Tomblaine | | |



Photographie 82 : Vue oblique du franchissement de la Meurthe (Google Earth, mai 2018)



| | | | |
|----------|------------------------------------|----------|---|
| 1 | Ancienne route de Lunéville R.N. 4 | d | Centre technique des tramways |
| 2 | Canal de la Marne au Rhin | e | Cité de logement des anciens habitants du quartier Saint-Thiébaut |
| 3 | La Meurthe | f | Centre de Tomblaine |
| a | Église de Bonsecours | g | Extension pavillonnaire de Tomblaine |
| b | Immeuble dit des Coopérateurs | h | Grande surface |
| c | Zone d'activités | | |

B. 2. a. : La traversé de la Meurthe et la vue sur Nancy

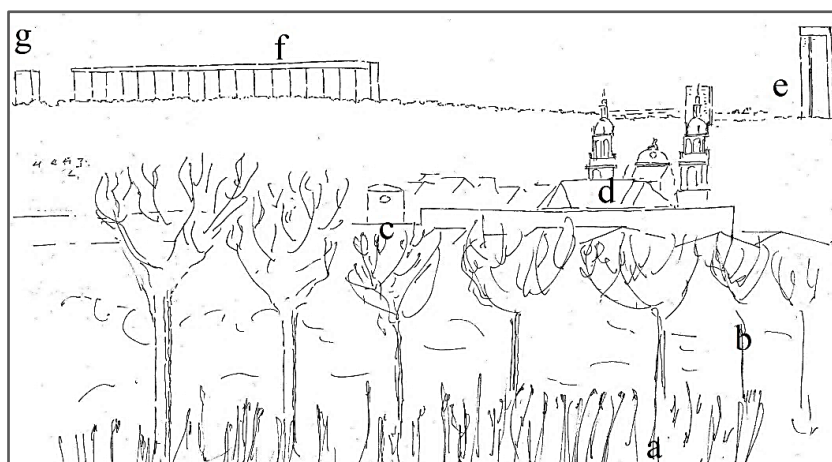


Figure 105 : La vue sur Nancy prise depuis le pont du Millénaire (J.-M. Simon, février 2018)

En empruntant le pont du Millénaire qui franchit la Meurthe, l'automobiliste bénéficie d'une vue d'ensemble sur Nancy. En premier plan (a), les rives sont sauvages³⁶⁰ avec la végétation des zones humides, roseaux et friches arborées. Le second plan (b) accueille de jeunes arbres plantés lors d'un aménagement paysager récent, ces arbres sont encore de faibles dimensions au regard du site et ne devraient pas connaître de croissance importante car ils sont très peu fléchés. En troisième plan (c) se devinent les toitures et un réservoir accompagnant les bâtiments commerciaux implantés sur l'ancienne zone industrielle qui longeait la Meurthe ; derrière (d) la partie est de la Ville-Neuve, avec une vue arrière de la cathédrale, dévoilant entre les deux tours le fronton construit pour masquer l'absence du dôme prévu par Jules Hardouin-Mansart (Boquillon F.,2012). Au dernier plan les côtes et le plateau sur lequel est construit le Haut-du-Lièvre, avec la tour panoramique (e) dont la partie supérieure, grand rectangle vitré, devait accueillir une salle de réception, qui n'a jamais fonctionné. Aujourd'hui la gestion de la tour est une charge pour l'Office HLM et le maire de Maxéville indique que « *la raser ne peut-être qu'une solution ultime* ». (*Est Républicain* du 8 janvier 2018). En (f), le Haut-du-lièvre avec le Tilleul argenté et en (g) la Tour de l'énergie, extrémité est de la barre du Cèdre bleu conservée lors de la démolition partielle.

³⁶⁰ Il s'agit de la quatrième tranche d'aménagement de la Meurthe avec une priorité donnée à la renaturation, mais aussi à un rôle d'absorption des crues

B. 2. b. : La traversée de Tomblaine

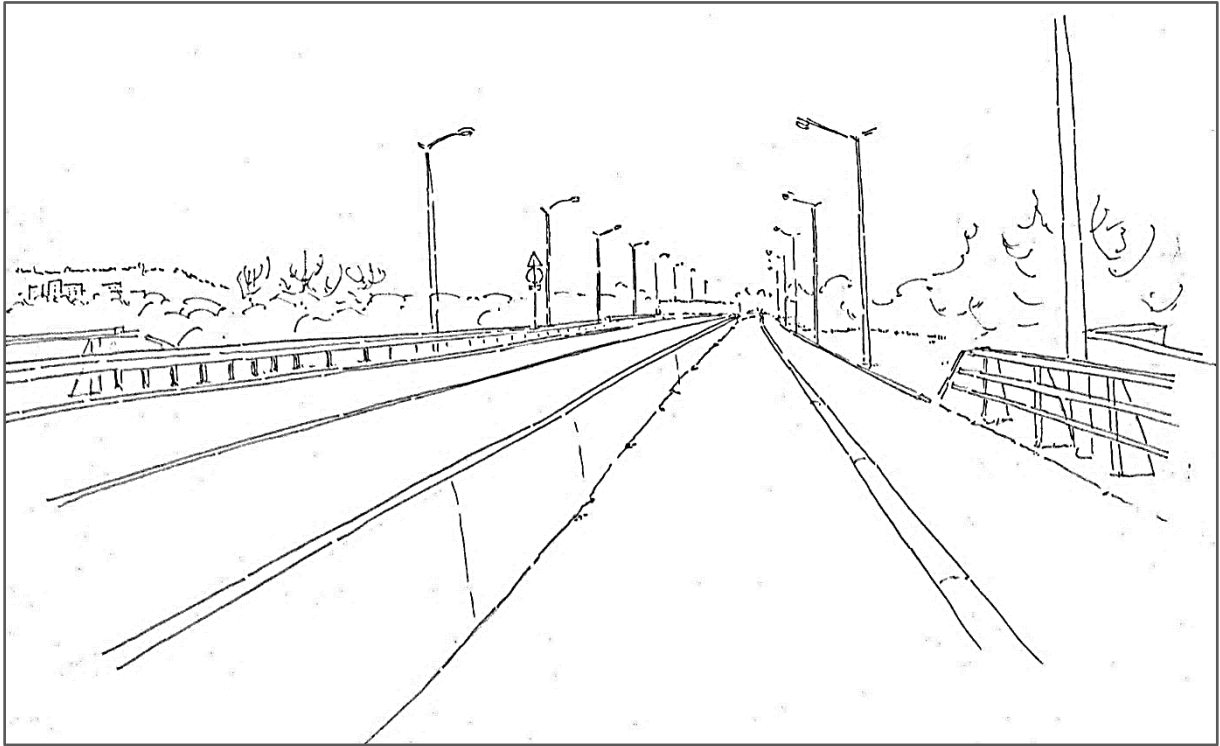


Figure 106 : Le franchissement de la Meurthe (J.-M. Simon, février 2018)

Le pont dit du Millénaire est à deux voies pour les voitures, avec une piste cyclable et un passage piéton uniquement du côté sud. L'ensemble de l'infrastructure a un caractère routier bien que n'ayant que deux voies, afin de minimiser le coût de l'infrastructure. De chaque côté du pont, les berges accueillent une abondante végétation spontanée. Dans le lointain au nord la côte est visible ; la forêt occupe ses flancs et donne une teinte soutenue en hiver ce qui renforce sa présence. Entre la végétation des rives et cette forêt, quelques toitures se laissent entrevoir. Dans l'axe de la voie on perçoit un resserrement, un changement de nature des bas-côtés, constitués de murs de béton de bois très sombre, d'autant plus qu'ils supportent d'importants volumes de lierre ; ce sentiment d'aborder une tranchée, de quitter le grand paysage ouvert pour accéder à un paysage fermé et plus sombre conforte l'automobiliste dans le sentiment d'un changement de milieu. La réalisation de l'infrastructure a été très pénalisante pour Tomblaine, proximité des habitations, coupure en deux de la commune, aussi l'emprise est limitée au maximum, des feux sont installés contre toute logique sur une voie rapide et d'importantes plantations ont été réalisées.

B. 2. c. : Les accès pour entrer dans Tomblaine



Figure 107 : Le carrefour d'accès à Tomblaine (J.-M. Simon, février 2018)

En quelques dizaines de mètres, la voie change de caractère. Un ensemble de dispositions de nature paysagère sont prises pour que ce carrefour dans lequel la voie rapide coupe l'axe principal de la commune, rue Henri Barbusse et boulevard Tolstoï au sud, n'ait plus l'aspect de voie rapide. Par-delà les feux tricolores qui permettent le passage, plusieurs dispositifs sont adaptés pour informer l'automobiliste de ce secteur présentant un danger particulier. Quelques arbres à hautes tiges accompagnent les intersections, sans créer d'alignement, les murs antibruit qui s'étaient fortement resserrés s'ouvrent légèrement et des éléments vitrés, sortes de grandes fenêtres, sont installés. Mais les éléments les plus marquants sont ces sortes de grandes portes en armatures métalliques peintes en jaune et en forme de plein cintre. Reposant sur d'imposantes colonnes de béton blanc, elles sont censées marquer la limite entre les voiries urbaines et la voie rapide. L'architecture de ces ensembles reste très marquée par le post-modernisme et ne respecte guère les qualités et les principes de composition qui marquent habituellement les entrées de ville.

B. 2. d. Le grand giratoire

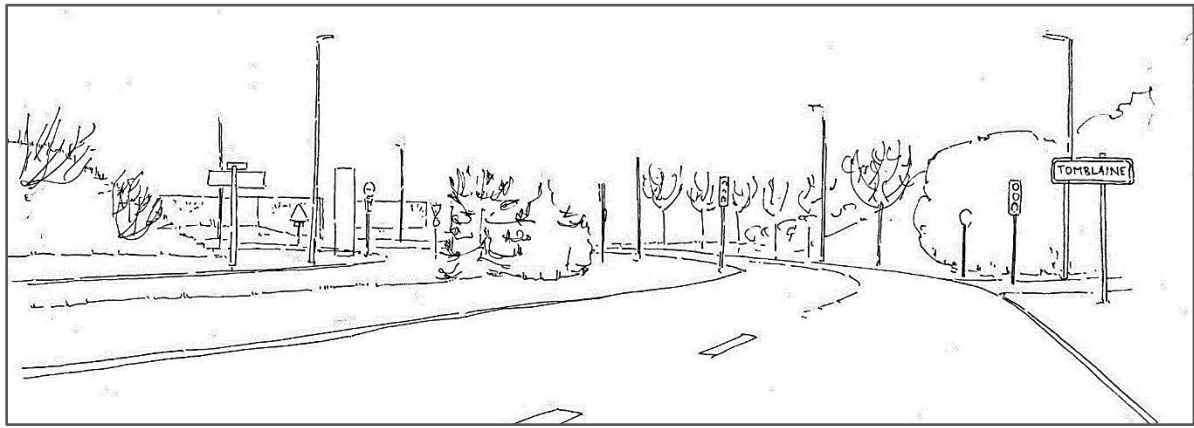


Figure 108 : Le grand giratoire, intersection des RD 674 et RD 2 (J.-M. Simon, février 2018)

Lorsque l'automobiliste sort de la tranchée, le paysage s'ouvre considérablement, l'espace est agrandi, la chaussée est encore à deux fois deux voies jusqu'au giratoire. Nommé giratoire 2000, en raison de l'année de réalisation, il est un carrefour avec le seul axe nord-sud de la métropole situé sur la rive droite de la Meurthe. Le giratoire est de grande dimension et six voies y aboutissent. Les plantations sont limitées et ne contrarient pas ce sentiment d'ouverture. Le carrefour a fait l'objet d'une création artistique confiée au plasticien Sandor Kiss qui a travaillé à plusieurs reprises avec la commune de Tomblaine. Cinq murs de béton brut représentent les cinq continents et occupent le centre du giratoire. 2 000 empreintes de mains d'habitants de la commune sont regroupées sur des surfaces plus ou moins grandes de chaque élément.



Photographie 83 : Rond-point 2 000 (J.-M. Simon, février 2018)

Aucune construction visible n'occupe les abords immédiats du giratoire, un grand supermarché Auchan surplombe le site, alors qu'en face les hauts et longs murs récemment construits masquent le nouveau cimetière de la commune.

B. 2. e. : Partie courante de D 674

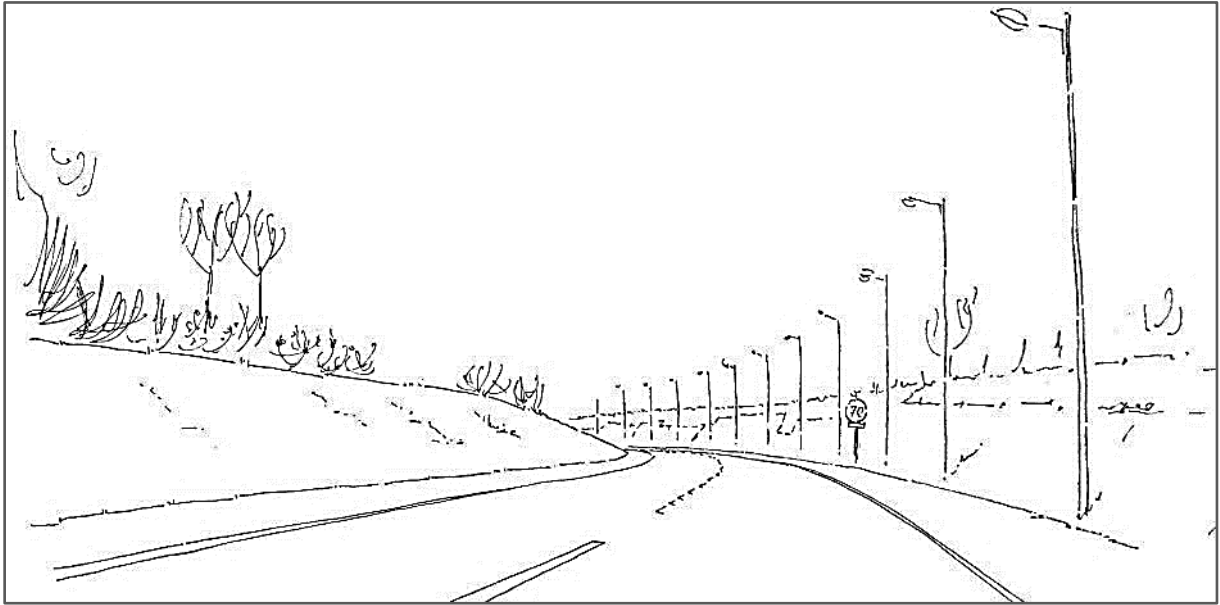


Figure 109 : Section courante de la Départementale 674 (J.-M. Simon, février 2018)

Bien qu'intitulée avenue, cette voie n'a aucun caractère urbain. Ses courbures à grands rayons, l'absence de tout mobilier urbain, si ce ne sont les lampadaires et surtout cette situation en tranchée avec des pentes latérales choisies en fonction de la nature des sols. Les quelques traitements paysagers sont situés en crête de talus, sur laquelle se trouve une circulation piétonne. Le seul ouvrage d'art est l'opportunité d'apporter un élément coloré.



Photographie 84 : L'ouvrage d'art entre la rue d'Essey et le Pré Voirus de Saulxures-lès-Nancy (J.-M. Simon, février 2018)

Les caractéristiques paysagères entre Bonsecours et la Porte Verte

Le socle

Les deux termes vallée et plaine décrivent parfaitement les milieux traversés, quelques légers vallonnements favorisent le passage de la chaussée en tranchée, atténuant ainsi l'impact acoustique sur les propriétés limitrophes. La platitude du terrain avait incité à la construction de la piste de l'aérodrome de Nancy-Essey et la voie effectue une large courbe lui permettant de contourner la piste tout en desservant les deux communes de Saulxures-lès-Nancy et de Pulnoy.

Le parcellaire

Les parcellaires ont été très largement modifiés et présentent une grande variété de formes et de dimension. Cependant si on retrouve encore par endroits l'ancien parcellaire rural, les travaux de l'aéroport et de l'infrastructure l'ont totalement détroucturé.

Le végétal

Trois ensembles peuvent être identifiés. Le premier est la végétation du bord de Meurthe extrêmement naturelle avec un secteur classé en espace naturel sensible³⁶¹. En limite de celui-ci, sur la section qui traverse Tomblaine, le végétal a été l'objet de replantations systématiques dans une volonté ornementale et marque une rupture radicale avec l'espace naturel. Enfin sur le troisième secteur, le caractère rural semble en partie maintenu avec des plantations d'alignement ou de marquage des éléments d'infrastructure.

Les fronts

L'itinéraire se traduit par une série d'oppositions entre des espaces très ouverts et des espaces en tranchée dans lesquels l'automobiliste est confronté à la dureté d'un mur antibruit ou aux talus liés à l'implantation de l'infrastructure. Pratiquement aucun front bâti n'est perceptible depuis cet itinéraire.

La composition

³⁶¹ Cet espace naturel sensible concerne le marais de la Méchelle. Il est situé sur un passage d'oiseaux migrateurs et c'est un habitat pour certaines espèces inféodées à cette zone humide.

Le terrain n'ayant pas suscité de contraintes particulières, la voirie s'est installée librement sans avoir à s'adapter. Le seul lieu où un certain travail de composition peut être reconnu est l'aménagement des entrées de Tomblaine (B.2.c).

Les usages

Le seul usage est celui de transit automobile et lors de nos différents passages nous n'avons jamais remarqué la présence de piétons si ce n'est des coureurs empruntant les parties qui leur sont réservées sur le pont du Millénaire.

L'horizon

Quelques beaux et larges horizons, depuis le pont du Millénaire et au débouché de la tranchée de Tomblaine, agrémentent ce paysage d'infrastructure routière.

Les traits de caractère

Ce secteur est assez représentatif d'une infrastructure routière périurbaine. La réalisation récente va entraîner dans les années à venir différentes urbanisations à proximité. Cependant les paysages traversés, le franchissement de la vallée et le passage en tranchée ne permettront pas d'offrir aux automobilistes des paysages nouveaux. Il semblerait donc qu'à moins d'une évolution importante de la voie exigée par l'augmentation du trafic, le paysage ait acquis une certaine résilience.

3. 3. 3. B. 3. : La Porte Verte

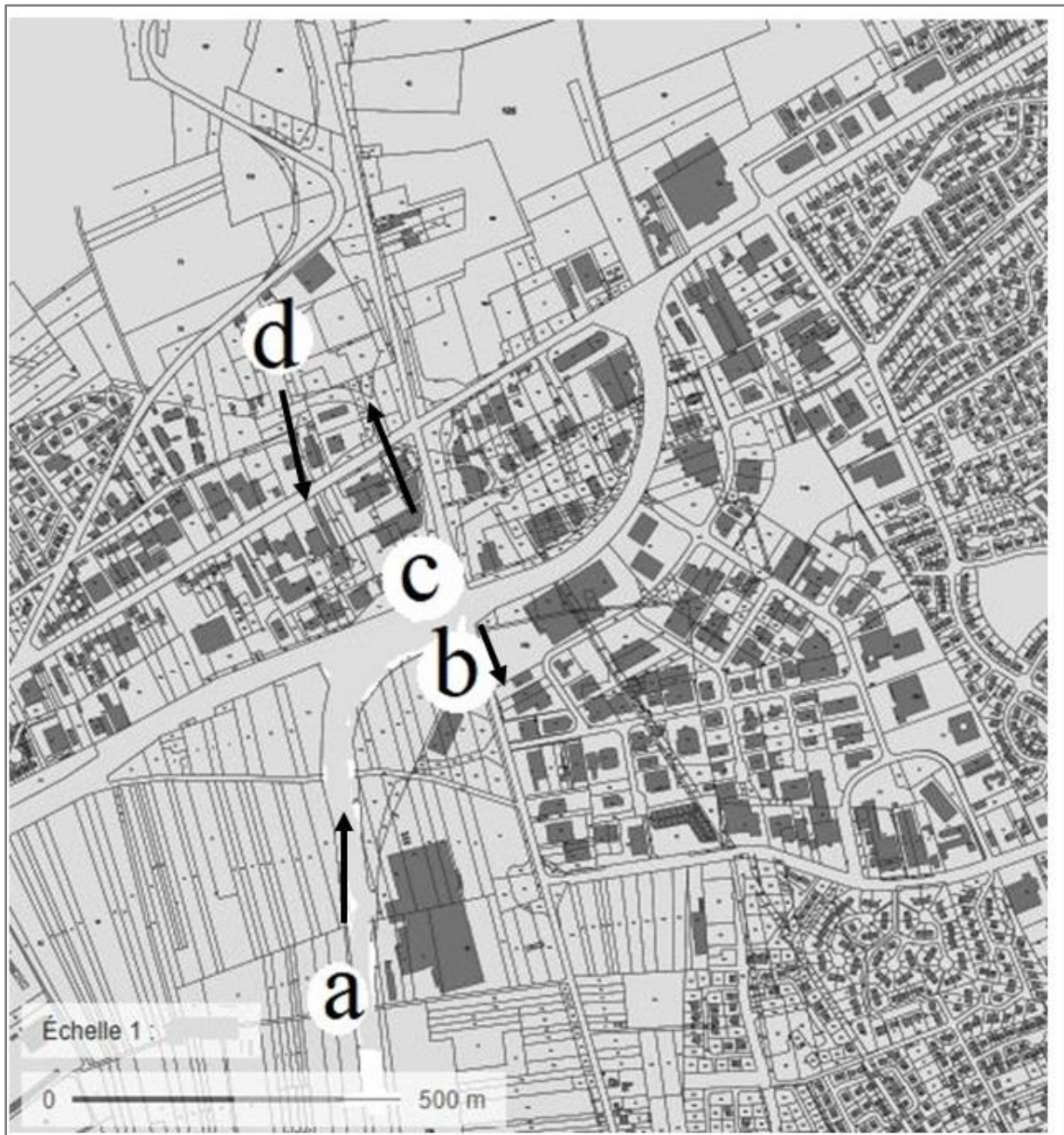
Les opérations étudiées

La rocade urbaine reprend pour quelques centaines de mètres un profil à deux fois deux voies, dans la traversée d'une zone commerciale, avec des giratoires (A.1.e) en particulier pour rejoindre la route de Château-Salins ou la voie de l'Amezule.

À la fin des années 1970, des secteurs à vocation d'activités sont aménagés sur les limites communales et sur d'autres voies que la route principale héritée du XVIII^{ème} siècle. Une grande surface voit le jour en 1981, le « CORA d'Essey » en limite avec Pulnoy, alors qu'en face, une zone d'activité de nature industrielle se développe en grande partie sur la commune de Seichamps. Plus tardivement s'ouvrent, toujours sur cette commune, mais cette fois de nouveau le long de la route de Château-Salins, différents établissements industriels et commerciaux. Le processus de dissémination n'est pas encore terminé, une nouvelle zone sera prochainement ouverte déplaçant de nouveau l'entrée de l'agglomération à La Louvière sur la commune de Seichamps (A.1.a). La liaison A 330-RD 674 terminée en 2003 traverse ces zones éparpillées. Un traitement paysager à caractère urbain accompagne la relance de la zone, et de petites opérations de promotion de trois ou quatre bâtiments destinés à la location sont réalisées sur des terrains restés libres. Mais des difficultés subsistent, en particulier un manque de lisibilité pour accéder aux commerces installés dans d'anciens bâtiments industriels. Selon un des agents immobiliers, l'emplacement stratégique est « *en façade sur le grand axe* ». Aussi l'agence d'urbanisme de la métropole envisage diverses possibilités, de la plus simple, améliorer le plan de circulation, à des projets beaucoup plus lourds invitant à des restructurations foncières et à la reconstitution de linéaires de façade.

| | Surface de vente | Zone de chalandise | Chiffre affaires |
|---------------------------------|------------------------|--------------------|------------------|
| Porte verte, plaine rive droite | 87 915 m ² | 265 000 habitants | 230 M€ |
| Porte Sud, Roberval, Réveilleux | 114 899 m ² | 540 200 habitants | 479 M€ |
| Nancy centre | 61 200 m ² | 650 000 habitants | 517 M€ |

Tableau 4 : Chiffres d'affaires et surfaces de vente des entrées sud et est et du centre-ville en 2015
(Données Scalen 2015)



Document 82 : Les analyses ponctuelles secteur B.3 (fond de plan Géoportail février 2018).

| | |
|----------|--|
| a | . L'implantation vue depuis la D 674 |
| b | Les anciens bâtiments commerciaux |
| c | La vue depuis le giratoire vers la voie de l'Amezule |
| d | La vue sur la zone depuis une terrasse |



Photographie 85 : Vue aérienne de la Porte Verte (Google Earth, mai 2018)



| | | | |
|----------|--|----------|--|
| a | Piste de l'aérodrome | g | Zones d'activité route de Château-Salins |
| b | Golf de Pulnoy | h | Entrée d'Essey-lès-Nancy |
| c | Réserve d'extension de la zone d'activités | i | Zone d'activité commerciale principale |
| d | Ancienne caserne | j | Bâtiments implantés sur la côte |
| e | Hyper-marché, la première implantation | k | Lotissements pavillonnaires |
| f | Zone d'activité de Seichamps | | |

B. 3. a. : L'implantation vue depuis la D 671

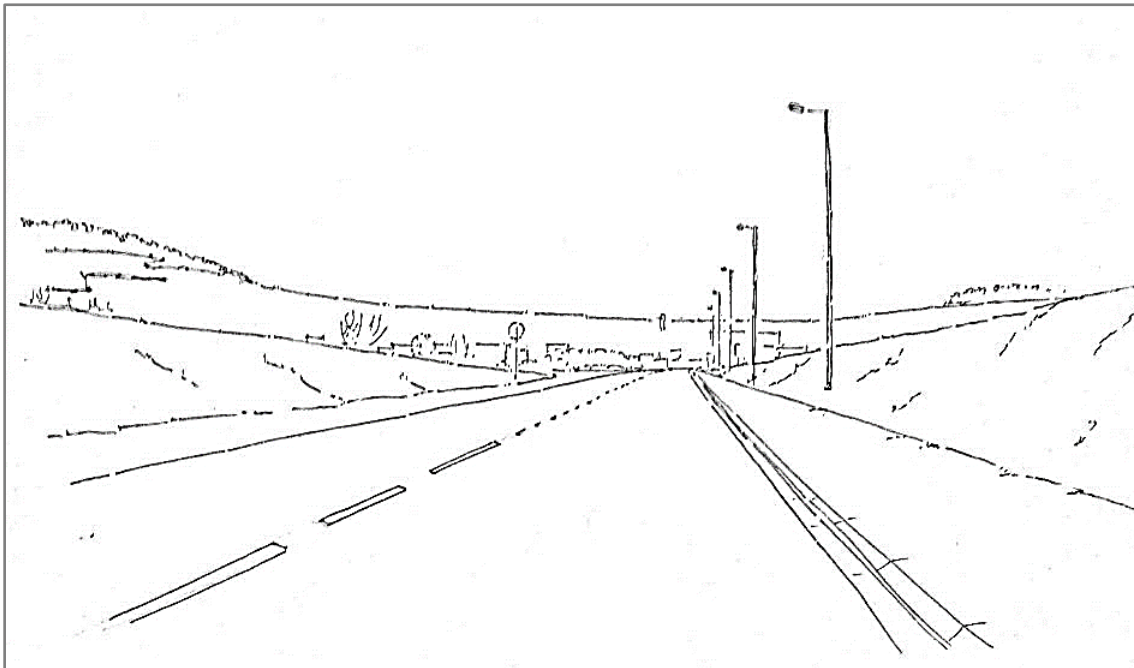


Figure 110 : Vue lointaine depuis la RD 674 (J.-M. Simon, février 2018).

Lorsque les talus qui bordent la route s'abaissent, on découvre au fond d'un vallon un agglomérat de bâtiments, généralement de teinte claire, se dégageant d'un fond de verdure. Ce paysage est assez particulier par sa simplicité, le repérage de plusieurs plans est aisé- et semble bien équilibré. Ce paysage est cependant bien ponctuel et la réalité s'avèrera vite décevante. La route, régulière, a pour point de mire un ensemble de constructions groupées dans un creux, en contrebas de la crête qui ferme ce paysage. En effet de chaque côté de ce dernier plan, des points hauts sont renforcés par la présence de la forêt. Un intérêt particulier de ce paysage réside dans l'absence de plantation arbustive ou ornementale. Ainsi le sentiment de grandeur de l'espace s'accompagne d'une simplicité remarquable évitant toutes les accumulations que l'on trouve désormais aux abords des zones commerciales. Cependant, sur la droite, le terrain est destiné à recevoir un ou plusieurs établissements commerciaux et fort probablement l'implantation de ceux-ci sera guidée par la volonté d'établir des façades visibles de la route. Une telle disposition pourrait être de nature à désorganiser ce paysage en diversifiant les points d'intérêts visuels

B. 3. b. : Les anciens bâtiments commerciaux

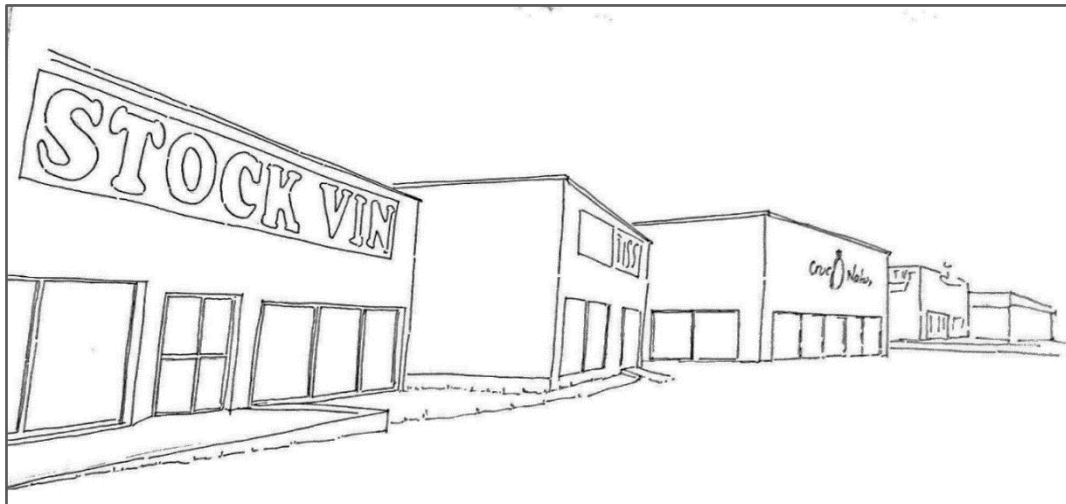


Figure 111 : Anciens bâtiments commerciaux (J.-M. Simon, février 2018)



Photographie 86 : L'un des premiers bâtiments du site, le « Cora » (J.-M. Simon, février 2018).



Photographie 87 : Un des premiers bâtiments de bricolage, le « Brico-dépôt », autrefois Castorama (J.-M. Simon, février 2018)

Plusieurs bâtiments de « première génération » ont été construits le long de l'avenue de Saulxures-lès-Nancy. Ils n'ont pas suivi d'alignement ou d'implantation particulière.

Les aménagements paysagers se limitent à quelques surfaces en herbe rejetées aux limites de la parcelle. Les nombreux changements de propriétaire se traduisent par une remise en peinture des bardages métalliques et la mise en place de nouvelles signalétiques aux dimensions importantes

B. 3. c. : La vue depuis un giratoire vers la voie de l'Amezule

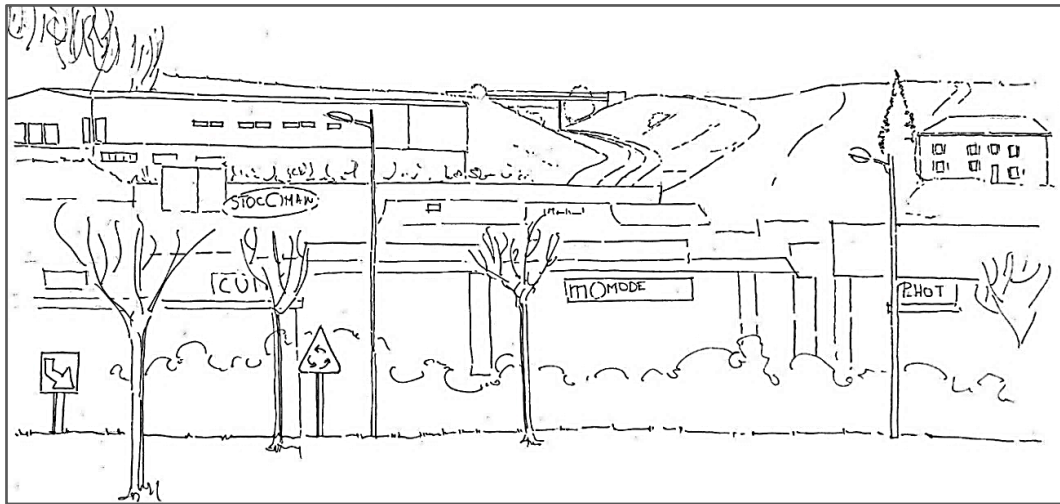


Figure 112 : La vue sur la voie de l'Amezule (J.-M. Simon, février 2018)

De nombreuses opérations sont menées en même temps que les travaux de la voie de contournement, et les implantations se font entre le giratoire et la route départementale de Château-Salins (A.1.d, A.1.e, A.1.f...) Contrairement aux établissements situés avenue de Saulxures-lès-Nancy, cette nouvelle génération de bâtiments fait l'objet d'une recherche plus qualitative que les opérations précédentes³⁶². Réalisés par un promoteur et un même maître d'œuvre, les bâtiments et leurs aménagements possèdent des caractéristiques communes. Les implantations respectent des documents d'urbanisme devenus attentifs au maintien de quelques règles assurant une cohérence à la zone et évitant une trop forte hétérogénéité. Le principal effort porte sur la teinte des bardages, les gris métallisés sont préférés aux teintes claires pour limiter l'impact visuel et les contrastes forts avec l'environnement naturel. Par contre le bâtiment situé dans le talus relève d'une opération particulière et la teinte claire de ses murs le détache de son fond de verdure. L'architecture des bâtiments est animée par quelques teintes plus vives : acrotères et bandes de rives en aluminium laqué ou des enseignes. Quelques bâtiments reçoivent des bardages bois sur une partie plus ou moins grande de la façade, généralement à proximité de l'entrée. Dans le même temps, les surfaces conservées ou remises en herbe sont plus importantes et valorisent les entrées et les cheminements piétons.

³⁶² Ces quelques améliorations sont liées aux exigences des maîtres d'ouvrages publics, mais aussi à la CDAC, commission départementale d'aménagement commercial ;



Photographie 88 : L'aménagement des abords du giratoire
(Cliché Folléa-Gauthier, atlas des paysages de Meurthe-et -Moselle, 2016)

| Analyse sensible du paysage | |
|--|--|
| B. 3. C. Les abords du giratoire de la Porte Verte | |
| Qualificatifs | Commentaires |
| Ouvert | L'espace bien qu'occupé de chaque côté est largement ouvert sur le ciel et le grand paysage. On perçoit très bien la butte témoin qui marque l'entrée est de la métropole. |
| Large | La distance qui sépare les bâtiments est très importante. Les espaces pour les circulations douces, cycles et piétons sont largement dimensionnés et paysagés. Ils constituent un aménagement de qualité. |
| Vide | Si quelques véhicules sont visibles sur les voies, les espaces aménagés pour les modes doux sont vides. De tels aménagements ne participent malheureusement pas à un réseau et constituent une exception, nul départ, nulle arrivée. |
| Discret | Jour de soleil et de ciel bleu. Le gris des bardages s'allie bien avec le bleu gris du ciel. Les bâtiments sont implantés en contrebas de la voie et n'ont un impact visuel que par leur affichage. |
| Doute | La photo qui date déjà de quelques années est cadrée pour donner la meilleure image possible du lieu. Il s'agit d'un document quasi promotionnel que seuls quelque rares points de vue peuvent offrir. |

B. 3. d. : La vue sur la zone depuis un point haut



Photographie 89 : La zone commerciale de la Porte Verte, prise en surplomb depuis la côte
(Photo internet, Site de la ville d'Essey-lès-Nancy, mai 2017)

Des disponibilités foncières existent dans la plaine, mais sont réservées pour une opération d'ampleur. Les terrains disponibles ne se trouvant que sur la côte, plusieurs implantations viennent d'être réalisées entre l'ancienne route d'Agincourt et la départementale 974. L'effet sur le paysage est négatif, car les bâtiments s'implantent selon les courbes de niveau, mais en décalé, offrant leurs faces latérales à la vue depuis la plaine. Les talus sont laissés en friches et le terrain semble avoir été exploité au maximum au regard des investissements. Compte tenu de la difficulté d'entretien, ces terrains risquent de retourner à la friche, atténuant l'impact des bâtiments depuis la plaine, mais limitant les vues depuis les terrasses.



Photographie 90 : Vue depuis les terrasses (J.-M. Simon, février 2018)

Les caractéristiques paysagères

Le socle

Le socle se relève au nord, le terme col paraît un peu fort pour désigner ce passage qui est le lieu retenu pour retrouver une des anciennes routes de Metz, lieu choisi aussi au XX^{ème} siècle pour permettre à la voie de contournement de rejoindre le nord de la métropole. Le site a donc vocation à être une entrée importante de Nancy. Une route sinueuse permettait d'accéder à ce col, mais la perspective d'un fort trafic et les possibilités mécaniques actuelles permettent de réaliser des terrassements pour un accès plus direct. Dans la plaine une grande avenue linéaire, l'avenue de Saulxures se prolongeant par l'avenue du Château, date du XVIII^{ème} siècle et accueille dans les années 1970 les premières zones industrielles et commerciales. Le caractère majeur du site est bien dans la présence de bâtiments d'activités nombreux et très resserrés dans la plaine alors que d'autres apparaissent sur la côte au prix d'importants terrassements.

Le site offre une vue d'ensemble aux automobilistes venant du nord, car ils découvrent depuis le haut, la zone d'activités et bénéficient de la vue sur le sud-est de l'agglomération.

Le Parcellaire

Le réseau important de voiries distribue un parcellaire récent dont les formes sont adaptées à l'accueil de bâtiments parallélépipédiques pour les plus grandes et carrées pour celles de taille moyenne, en particulier lorsqu'il y a des parkings partagés. L'examen attentif montre la très grande diversité des découpages et leur caractère ponctuel. Aucun projet d'ensemble n'a cherché à organiser un découpage cohérent. L'ancien téléphérique reliant la carrière du Haut-du-Lièvre à Saint-Nicolas de port traversait la zone générant des parcelles très étroites en biais par rapport aux anciennes parcelles agricoles, et certaines constructions (parcelles 697 à 709, 430, 474... Géoportail, [en ligne] consulté en février 2018) se sont implantées en fonction des orientations de ce téléphérique aujourd'hui totalement disparu. Mais ces travaux successifs ont aussi généré des implantations difficiles d'accès.

Le végétal

La végétation est totalement reconstituée sur la partie aménagée. Si elle présente une certaine homogénéité aux abords des voiries récentes, elle est d'une extrême pauvreté sur les parcelles privées. Les plantations et les remises en herbe sont faites sur les restes de parcelles dans le simple but de répondre à des exigences règlementaires : le permis impose un nombre minimum d'arbres à planter et depuis quelques années, de limiter les surfaces imperméabilisées. Les réponses sont faites au coup par coup sans tenter de contribuer à un plan d'ensemble, ou au moins à des entités de surfaces suffisantes avec leur voisinage pour espérer la création d'un milieu plus favorable.

Les fronts

L'ensemble donne une impression de boîtes assez proches, ne laissant que des passages débouchant sur des zones de stockage. Aucune vue lointaine n'est offerte par ces passages à l'exception de quelques voiries ne donnant pas l'impression d'appartenir à un réseau structuré. Le piéton est rarement confronté au front constitué par le bâtiment, il n'a pas l'occasion de le longer et il se dirige depuis son véhicule directement vers l'entrée, après avoir pris son caddie.

La composition

Il n'existe pratiquement pas de composition, et l'on peut estimer que chaque bâtiment tente, à moindres frais, d'offrir une image particulière de sa façade essentiellement grâce à la couleur, et aux enseignes. Certains parkings partagés donnent parfois l'impression d'espace libre assez ouvert, car les bâtiments sont plus ou moins alignés.

L'usage

L'usage est encore limité à un transit automobile et à des activités de nature commerciale. Les quelques piétons sont généralement des salariés se rendant vers les quelques abribus situés sur la zone. Cependant les exigences des CDAC, commissions départementales d'aménagement commercial ont contribué à l'amélioration des modes de déplacements doux et adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

L'horizon

Dans cet univers de cubes toujours élevés, l'horizon est peu présent pour le piéton, sauf depuis les terrasses d'où l'on aperçoit les limites bâties de la métropole. L'automobiliste venant de la voie de l'Amezule bénéficie aussi de cette vue sur un large territoire, mais la ligne qui sépare la terre du ciel est le plus souvent complexe et désarticulée.

0 0

0

Les traits de caractère du secteur B. 3

L'arrivée sur le secteur est apparue intéressante par les vues sur le grand paysage qui étaient offertes. Mais au-delà des abords de la voie express et ses aménagements paysagers récents le promeneur est confronté à une juxtaposition de volumes assez importants, proches les uns des autres, assez peu entretenus. Parties neuves et anciennes se mêlent et aucune composition n'est perceptible. Les constructions réparties sur les trois communes concernées sont d'époques différentes, et bénéficient de niveaux d'entretien variables. Si le long des infrastructures un relatif dynamisme est perceptible par les entretiens des bâtiments et des espaces. Ce n'est plus le cas au-delà de ce premier front situé sur l'axe principal. L'intérieur du site paraît vieillissant et un peu délaissé, montrant sans doute la disparition des activités artisanales ou industrielles qui étaient présentes sur le site à ses débuts et leur non remplacement. Ce paysage pourrait évoluer en se fractionnant, une façade clinquante, entretenue et des arrières en abandon ou en entretien minimum

0 0

0

Caractérisation globale du transect B et éléments d'analyse

La caractérisation des paysages rencontrés s'avère plus délicate que sur le transect A, car les limites ne sont plus de même nature, en particulier les transitions sont absentes et le passage de l'espace bâti à l'espace naturel ou rural est radical. Les surfaces consommées sont très importantes, y compris dans le grand ensemble où la densité qu'elle soit bâtie ou humaine reste faible au regard des milieux urbains traditionnels. Les secteurs pavillonnaires sont à onze logements à l'hectare, le grand ensemble à 60 logements à l'hectare, alors que le centre-ville traditionnel compte 120 logements (Certu, 2010). De même ces territoires ont des histoires récentes, ils ont été aménagés dans l'urgence avec une répartition stricte des activités. Ils sont proches les uns des autres mais sont étanches, et n'ont pas de liens avec les territoires ruraux voisins qu'ils grignotent en générant de nouveaux parcellaires.

La question majeure est l'absence de composition entre opérations voisines, chacune est autonome, sa voirie n'a pas d'autre objectif que de remplir une fonction généralement unique pour ses propres utilisateurs et ne relève pas d'un projet collectif ou communautaire à l'échelle d'un territoire plus large. Les plans cadastraux montrent des accumulations côte à côte de parcellaires différents, chacun s'organisant autour de sa voirie, avec le même type de construction.

Le plan paysage de Vandoeuvre et les requalifications engagées sur Vand-Est illustrent le travail à faire : recréer des liens pour circuler, afin de passer d'un lieu à l'autre, pour accéder à des équipements publics. Ce travail s'effectue dans un secteur d'habitat en phase de dé-densification³⁶³. Les secteurs commerciaux et industriels commencent aussi à être confrontés à des obligations de requalifications. Mais les démarches lorsqu'elles intègrent des préoccupations paysagères le font, là encore, dans le cadre strict de leur intérêt. L'exemple du Cora Houdemont montre que l'effort qualitatif principal de l'aménagement se fait dans la rue intérieure lorsque le consommateur est captif. La rue est animée par des commerces pour recréer un paysage de rue (Ghorra-Gobin, 2001, b). Pour le propriétaire du centre, ces commerces ont pour objet de créer une image d'animation comme le prouve le type de contrat. Il oblige le commerçant à ouvrir le dimanche, même si ses recettes seront faibles. Ce paysage refermé sur lui-même est désormais totalement maîtrisé y compris dans son animation, et la recherche d'image extérieure se limite aux grands parkings sur deux niveaux accompagnés d'oriflammes.

³⁶³ Des logements sont reconstruits généralement en plus petit nombre, avec une offre plus large et sous des formes différentes, habitat intermédiaire, maisons de ville, petits immeubles.

Le beau, l'agréable, le vivant est à l'intérieur alors que le paysage extérieur visible de tous fait l'objet d'un investissement minimum encourageant à rentrer au plus vite dans le bâtiment. Il faut souligner qu'une démarche similaire est conduite par les centres commerciaux du centre-ville (A.4.i., p. 373). À une échelle moindre, les opérations récentes accueillant des surfaces moyennes aménagent des espaces extérieurs qui jouent un peu le même rôle en s'efforçant de reconstituer une ambiance de rue, malheureusement celle-ci s'arrête dès que l'on ressort du groupe d'immeubles commerciaux. Les opérations sont centrées sur elles-mêmes sans chercher à s'inscrire dans un projet collectif.

0 0

0

3.4. Bilan et propositions méthodologiques pour une approche des paysages de la ville et de l'urbain

« Comment connaît-on sa ville ?

Méthode : il faudrait, ou bien renoncer à parler de la ville, à parler sur la ville, ou bien s'obliger à en parler le plus simplement du monde évidemment, familièrement. Chasser toute idée préconçue. Cesser de penser en termes tout préparés, oublier ce qu'ont dit les urbanistes et les sociologues. »

Pérec, 2000, p. 122

G. Pérec invite à parler familièrement de la ville. L'expérimentation engagée a montré que beaucoup de professionnels qui sont intervenus sur la métropole du Grand Nancy sont des familiers, voire des membres de familles très intégrées à la vie de la cité : Bourgon, André, Prouvé, Malot... Ces professionnels sont intervenus avec une connaissance des lieux et de leur gouvernance, car c'était leur ville³⁶⁴. Ils y disposaient de réseaux, ils étaient en connivence avec les lieux. Aujourd'hui les choses ne sont plus si simples, si certains professionnels ont encore des connaissances de cette nature, l'interdiction de poste d'architecte communal³⁶⁵ et l'obligation de mettre en concours systématique toutes les constructions publiques font intervenir des professionnels n'ayant plus cette connaissance familière³⁶⁶. Les maîtres d'ouvrage privés font aussi, de plus en plus, appel à des professionnels extérieurs, en particulier les firmes commerciales traitent avec des équipes de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du territoire national. Il n'y a pas lieu de refuser les apports extérieurs, car les expériences et savoirs acquis dans d'autres contextes sont indispensables à la ville qui évolue. Mais il faut savoir que tout projet qui revendique un respect du lieu et de ses habitants se doit de posséder ou d'acquérir cette connaissance familière, y compris lorsque l'on souhaite des évolutions et des transformations. L'un des objectifs de l'approche paysagère est aussi de permettre un accès efficace à cette forme de connaissance de la ville

L'expérimentation qui a été menée est limitée, mais dégage quelques pistes. L'hypothèse selon laquelle il est possible d'identifier des secteurs paysagers à l'intérieur des grandes unités paysagères des atlas est validée. Il se confirme que cette reconnaissance de secteurs serait utile dans certaines rédactions réglementaires de documents d'urbanisme. La compréhension des origines parfois très récentes de tel ou tel élément du paysage contribue à caractériser le secteur et permet d'informer et de sensibiliser les habitants. En indiquant les décisions qui ont été prises et leur contexte, l'habitant « prend prise avec le paysage », se positionne, valide ou dénonce ce qui a été fait. L'approche doit prendre son temps, rester familière et respectueuse des connaissances des habitants, même si ces connaissances sont souvent délicates à exprimer. Le paysage n'est pas une simple série d'évènements non contrôlables, mais c'est aussi, et en même temps des suites de décisions, de réactions ou de méconnaissances volontaires ou non. Certaines connaissances sur les origines du paysage étant

³⁶⁴ De nombreux architectes furent impliqués dans la vie municipale, Charles Désiré Bourgon au début du XX^{ème} siècle, Emile André dans les années 1910, Jean Prouvé en 1944, Jean Marconnet dans les années 1960...

³⁶⁵ Prosper Morey fut sans doute le plus célèbre, assurant non seulement la maîtrise d'œuvre de la plupart des constructions publiques, mais aussi tous les projets de voirie et d'aménagement d'espaces publics comme la place Thiers ou le Cours Léopold.

³⁶⁶ Le code des marchés publics interdit de faire référence au caractère local pour choisir un candidat dans le cadre d'un marché public.

acquises, il devient plus facile d'en parler et d'en débattre dans une perspective opérationnelle. L'expérimentation menée débouche en conséquence sur quelques pistes méthodologiques pour produire ces connaissances : pratiquer des changements d'échelles, diversifier les types d'observation, effectuer des découpages pour caractériser des lieux et construire des récits rendant compte des paysages.

0 0

0

3. 4. 1. Changer d'échelle, pour avoir plusieurs points de vue

« Le choix d'une échelle est toujours en même temps, comme on sait, le choix d'un type de problème : et, à mesure que l'échelle s'agrandit (du tableau de peinture au jardin et au territoire), le concept de paysage inévitablement se modifie, ainsi que le questionnaire auquel il est soumis »

(Besse, 2009, p.30)

Certains points d'analyse offrent des successions de plans demandant des observations à différentes échelles (A.1.c, p. 218 ; B.2.a, p. 470 ; B.3.a, p. 480). Des lointains sont constitués du front de côte qui donne à voir un paysage géomorphologique, mais aussi une rupture dans la continuité de l'urbanisation par la bande boisée qui occupe le versant. Le même paysage donne à voir en vision moyenne, la tour Thiers, les tours de la cathédrale ou quelques bâtiments industriels, localisant la centralité ou des types d'usages. Enfin à proximité de l'observateur, l'espace public et les végétations signalent aussi des usages et des modes d'appropriations.

Mais le jeu sur les échelles peut-être aussi lié au déplacement de l'observateur choisissant un autre point de vue. L'utilisation de vues obliques ouvre le champ de vision ce qui permet aux géographes bisontins d'initier les lectures par cônes, des espaces exposés ou cachés. Lors de l'étude de l'ancien quartier industriel (A.2.c., p. 268), l'analyse sur le terrain montre que le bâtiment d'angle de la ZAC du Port-aux-Planches est encadré par des immeubles anciens ; on pourrait penser qu'il s'agit d'un événement particulier. La vue oblique indique que ce phénomène concerne tout le secteur étudié. Les immeubles anciens conservés sont visibles de la rue et masquent les opérations réalisées à l'arrière. Ce paysage trouve son explication dans

l'ancienne vocation industrielle du site. Les bâtiments industriels ayant des qualités architecturales sont, comme la plupart des bâtiments d'habitation, réalisés à proximité des circulations. Les bâtiments plus récents exigés par les évolutions techniques ou économiques sont réalisés au coup par coup. Construits en bardage avec des couvertures métalliques ils sont implantés au gré des circonstances. Ils ne présentent pas d'intérêt et leurs démolitions offrent des surfaces suffisantes pour envisager des opérations d'aménagement.

Changer d'échelle est donc parfois lié à un changement de point de vue spatial, il peut aussi l'être d'usage (Racine, Raffestin, Ruffy, 1980). Piéton, le regard est animé par le souci d'avancer en sécurité et l'obligation de contourner les véhicules qui occupent l'espace qui lui est réservé (A.1.d, p. 219-220), le regard est un regard de proximité, attentif. Lorsqu'il atteint un espace qui lui est réservé, le regard porte plus loin, le champ visuel est agrandi. Le regard du passant est parfois un regard curieux, devenant habitant : comment vivre dans ce lieu ? Est-il aussi agréable d'usage qu'il paraît ? Les petits immeubles du front des jardins d'eau (A.2.g, p.277-279) offrent une belle orientation et des terrasses donnant sur l'un des plus beaux aménagements paysagers de l'agglomération. Mais ces balcons ne semblent occupés que par des fumeurs. Les tramways actuels bruyants, les jardins qui accueillent une population importante de jeunes dès les beaux jours ne font pas du site un havre de paix. Les balcons dans certains contextes sont plus des signes que des éléments réels de bien-être.

Au regard des objectifs de ce travail, et en particulier de son objectif d'efficacité, il paraît important de privilégier l'expérimentation à trois échelles d'opérationnalité telles qu'elles apparaissent dans les outils habituellement mobilisés, l'échelle de l'atlas, l'échelle du document d'urbanisme, et en dernier l'échelle du volet paysager. L'échelle est donc utilisée comme un outil de (...) *comparaison circonstancielle de grandeurs qui n'a de sens que dans (...) [la présente] situation d'investigation* (Orain, 2004, p. 14)

L'échelle de l'atlas des paysages

Les atlas du paysage démontrent leur pertinence pour décrire des territoires lorsque des contraintes naturelles et leurs incidences sur l'occupation humaine dessinent des limites. Ainsi le territoire étudié, l'unité paysagère numéro 9 de l'*Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle* a une légitimité géographique par la prégnance des côtes et leur incidence dans l'organisation urbaine ; mais il peut aussi se subdiviser en quelques dizaines de secteurs³⁶⁷ identifiables par leurs caractères paysagers. L'atlas des paysages, désormais document évolutif et obligatoire

³⁶⁷ Sur une métropole comme celle du Grand Nancy, ces secteurs pourraient être identifiées d'abord à travers des contraintes naturelles et des étapes historiques, puis à travers des limites administratives, comme certaines limites, communales, de quartiers ou d'axes de circulation.

collecte l'information disponible, les références, les études, les rapports de présentation, voire les articles de presse relatifs aux secteurs concernés. Ces informations pourraient accompagner les professionnels et les divers opérateurs qui élaborent les règles contenues dans les documents d'urbanisme, hauteur et densités des constructions, conditions d'implantation...Et l'atlas est aussi utile à l'habitant lorsqu'il veut mieux connaître ou autrement son quartier, son lieu de vie.

L'atlas a vocation à devenir le lieu légitime pour identifier les secteurs et jouer un rôle de collecteur et centralisateur d'informations. Cependant une des difficultés réside dans un choix du législateur, celui de confier au département la charge d'élaborer et de gérer l'atlas. Cette collectivité n'a pas de compétence particulière en matière d'urbanisme, il est donc peu probable qu'elle décide de financer des études qui ne la concernent pas. Le département reste attaché aux paysages ruraux et aux espaces naturels pour lesquels il a des responsabilités et des moyens financiers grâce à une part de taxe d'aménagement payée par les personnes qui construisent. Le cadre institutionnel de la métropole dans son acceptation première, de fusion avec le département, aurait assez logiquement vocation à devenir un cadre d'expérimentation.

L'échelle métrique conseillée dans le guide pour la réalisation des atlas est de 1 / 25 000, avec pour le milieu urbain une échelle pouvant être de 1/10 000, voire 1/5 000 (MEDD, 2015). Dans le cadre du présent travail nous avons utilisé le plan IGN, Institut Géographique de la ville de Nancy au 1/13 000. L'échelle est adaptée pour identifier les différents secteurs. Mais a fallu fréquemment aller vers des échelles plus grandes 1/1000, voire le 1/500 pour examiner un tissu parcellaire ou des ensembles bâtis et préciser certaines limites (A.1.i., p.230). L'utilisation du site Géoportail de l'IGN est alors un outil particulièrement commode permettant le changement pratiquement immédiat de lieu et d'échelle.

L'échelle du document d'urbanisme

Les documents d'urbanisme, SCoT, PLU, ou PLUi, établissent des découpages et élaborent les règlements permettant à la collectivité d'apporter une réponse à ses objectifs. La crainte des contentieux et la volonté de limiter les débats incitent à privilégier les règles qui se traduisent en formules mathématiques. Les chapitres consacrés à l'aspect sont réduits à quelques formules générales, « *la construction sera en harmonie avec...* », « *...respectera le caractère des lieux* », « *... toute architecture étrangère à la région est proscrite* » ... Des analyses paysagères à l'échelle adaptée pourraient donc, non seulement nourrir le rapport de

présentation³⁶⁸, mais aussi présenter quelques règles plus précises, qui pourraient alors être opposables aux tiers.

L'expérimentation a montré l'existence de séquences ayant des caractères formels proches, par exemple le traitement des angles dans le centre d'Essey (A.1.h., p. 227-228) ou les façades construites selon un même dessin place Carnot (A.3.n., p.329). Les analyses ponctuelles ont permis aussi de repérer quelques ensembles homogènes ayant des caractères marqués : une typologie de bâtis unis par une même composition (A.5.b., p. 388-389 ; A.5.e., p. 393 ; A.5.g., p. 397). Ces séquences n'ont pas fait l'objet de repérage spécifique et leur inventaire relève des études approfondies de secteur. Plutôt rares, elles s'établissent sous la seule contrainte d'alignement et de hauteur maximale (A.5.b., p. 388-389) ou sont le fait de projets urbains très maîtrisés (A.2.g., p. 278-279), dans lesquels les bâtiments contigus ont des dimensions proches et des usages compatibles. Parfois issues d'une politique d'embellissement, d'autres fois d'une pratique de lotissement, leur haut degré d'homogénéité permet d'envisager la rédaction de règles pour assurer leur gestion. Ces séquences peuvent, peut-être doivent, faire l'objet de protection au titre des paysages ou des perspectives monumentales, et trouver leur place dans le cadre des PLU, PLUi, Orientation d'aménagement (article L 123-1-5 du code de l'urbanisme) ou d'une simple délibération du conseil municipal si la commune n'a pas de document d'urbanisme (article R 421-23 du code de l'urbanisme).

L'échelle ponctuelle et le volet paysager

Les 82 analyses ponctuelles ont permis le repérage de cohérences formelles entre différents lieux des secteurs étudiés. Au-delà d'un apport à l'atlas, confirmant ou non la pertinence des secteurs, l'analyse ponctuelle est l'échelle adaptée pour évaluer l'insertion d'un projet sur le site. Cette analyse semble celle attendue par les volets paysagers demandés dans le cadre des autorisations de construire (loi de 1993 sur le paysage, article R 421-2 du code de l'urbanisme). Le rapport au site, au voisinage n'est pas une abstraction ; c'est une prise de position par rapport au bâti existant, c'est une contribution ou une destruction, du front bâti, de la trame verte, de l'horizon... Tout projet peut détruire ou conforter un paysage, contribuer à le faire évoluer, l'engager dans une requalification plus ou moins complète, mais il doit raconter le lieu dans lequel il s'inscrit et mesurer les effets qu'il aura sur le paysage (A.1.q., p. 242)

³⁶⁸ Le rapport de présentation, qui est non opposable aux tiers, est sous utilisé. C'est un document par nature pédagogique qui explique les décisions prises. Dans le cadre d'une demande de permis de construire, une décision au titre de l'article R 111-21 (ancien règlement) aurait plus de chance d'être validée par le juge du tribunal administratif si la décision pouvait faire référence au rapport de présentation.

L'analyse ponctuelle bénéficierait de l'atlas des paysages, et pourrait aussi l'enrichir, rendre plus explicite la connaissance et la façon de « vivre le paysage ». L'analyse de la place Stanislas par A. Lurçat (A.3.d., p. 311-313) donne des clefs de lecture pour les aménagements réalisés à Saint-Max (A.1.m., p. 235) et dans plusieurs autres villes françaises. Les analyses ponctuelles renforcent la connaissance du milieu professionnel, celui des architectes, paysagistes et ingénieurs, qui prennent des décisions importantes au regard des paysages. Il faut rappeler que la qualité des paysages est une de leurs obligations légales, qui justifient leur monopole sur certains projets (Article 1 de la loi de janvier 1977 sur l'architecture). La connaissance de leur savoir-faire et de leur pratique est une entrée dans la connaissance de la ville. Ainsi l'itinéraire A, valorise, par hasard, le travail de l'agence André (A.2.d., p. 269-270 ; A. 3.a, p. 305-306 ; A.5.c., p. 391 ; A.5.f., p. 394-396), alors que le travail d'H. Prouvé se rencontre sur les itinéraires A (A.4.e., p.367-368 ; A.5.e., p. 392) et B (B.1.h., p.460-463), celui d'A. Chemetoff en A (A.2.g., p.278 et A.6., p.417-420).

L'analyse ponctuelle statique est privilégiée, car en phase avec les procédures d'instruction habituelles en matière d'urbanisme, mais elle permet aussi l'organisation des visites urbaines. Pour analyser collectivement un secteur et comprendre telle ou telle disposition, une situation bien définie préalablement permet de décrire, nommer, échanger et de construire les commentaires. La découverte d'un grand paysage passe par la recherche d'un point haut, mais l'expérimentation montre que la découverte du paysage de la ville passe par des lieux au champ visuel plus restreint, mais dont l'histoire peut être racontée. Les descriptions d'ensembles urbains peuvent aller jusqu'à l'approche de la matière, la pierre, le béton, le bois, le métal. Il est malheureusement des lieux, des espaces, généralement contemporains, que le discours épuise en quelques instants ; les bâtiments du grand ensemble, certaines zones industrielles actuelles sont d'une grande pauvreté, en termes d'espaces, d'histoire, et de signes, et procurent des paysages à très faible intensité (Jullien, 2014) ; ces lieux qui accueillent parfois des milliers d'habitants n'offrent, très souvent que quelques points justifiant un commentaire.

Le travail d'analyse des secteurs paysagers repose sur un jeu permanent d'échelles. Il faut en changer plusieurs fois dans le cadre de l'analyse, exercice d'autant plus difficile que plus l'échelle devient petite, plus la perte de matérialité augmente et plus la représentation figurative devient délicate. Comme le souligne J.-M. Besse les problématiques changent en passant d'une échelle à l'autre

3. 4. 2. Observer, mais en mobilisant différents regards

« *Tant de mains pour transformer ce monde et si peu de regards pour le contempler* »

(Gracq, 2009, t 2, p. 210)

« ... : *on sort de la logique d'archives, de recensement organisé des données accumulées pour passer à une logique d'observation sans cadre préconçu, ni spatial, ni méthodologique.* »

(Sgard, 2008, (a), n. p.)

Le terrain et son observation fondent la démarche. La connaissance du territoire actuel, présent, sous nos yeux est l'objet du travail d'investigation. Il ne s'agit pas seulement d'observer « les tendances lourdes » mais aussi les signaux faibles permettant de développer d'éventuelles démarches prospectives (Sgard, (a),2008, n. p.). Les parkings à peine remplis, tout comme la présence des buddléia, et un certain silence signalent l'abandon une déprise du lieu qui s'amorce. Dans les centres, les terrasses qui se multiplient, les bruits de conversations qui augmentent avec l'heure, s'accompagnent de persiennes qui se ferment dans les étages et traduisent un fort changement d'usage. Les visites sur site permettent des observations qui enrichissent l'étude des lieux, ce que les représentations figuratives, graphiques ou numériques ne font que partiellement. Dans *Street View*, les bruits qui émanent du lieu et en disent l'usage, directement ou par leur réverbération, sont absents. Les parfums, plus fréquemment les odeurs sont des alertes que ne fournissent pas les représentations numériques. Il manque aussi les sensations de chaud, de l'ombre ou du soleil, le ressenti du végétal qui tempère l'îlot de chaleur, et surtout les événements sont soigneusement filtrés. *Street View* donne à voir un paysage figé, une représentation nettoyée, sans profondeur et toujours sous la même lumière. Pour autant le recours à de tels dispositifs de représentation est utile, il permet une vérification, une confirmation, et soulève parfois l'interrogation.

L'observation a pour outil principal le regard accompagné des impressions transmises par d'autres sens, mais l'approche visuelle reste première dans la démarche expérimentée. Le regard porte au loin, et ses capacités maximales sont rarement atteintes dans l'environnement urbain, car les objets à examiner sont physiquement proches. Contrairement à une géographie traditionnelle qui recherche le point haut pour bénéficier de la vue le plus large possible sur le territoire, le paysage urbain est celui de l'habitant. C'est souvent une rue plus ou moins encaissée limitant les visions lointaines. L'observation se fixe donc à la hauteur des yeux, en suivant l'itinéraire des piétons ou parfois celui de l'automobiliste. Mais cette mise en situation ne suffit pas. L'observation se construit, par des visites successives ; avec des découvertes

chaque fois renouvelées. Les premières procurent quelques sensations ou informations, mais ne suffisent que rarement à construire une représentation du lieu. Ces premières indications recueillies permettent la formulation d'hypothèses, mais surtout génèrent de nouvelles interrogations. Dans le cadre de ce travail, sur des lieux que, comme chaque habitant de la ville, nous avons fréquentés plus ou moins régulièrement, au moins quatre visites ont été effectuées à intervalles variés, et certaines en accompagnant un groupe de visiteurs³⁶⁹.

L'observation est d'abord un regard clinique, qui en première instance admet l'existence du paysage, lui reconnaît des limites, frontières nettes ou transitions graduées. Le regard est sans préjugé, sans jugement à priori, il part à l'exploration du lieu, en s'appuyant sur l'examen d'objets, de leurs dispositions et de signes. Bien évidemment le regard n'est pas neutre, la dimension sensible est présente, mais le regard est rigoureux, il explore et analyse autant que possible, et c'est dans les espaces anciens (A.3.h., p. 318-319 ; A.3.n., p. 329-331) ou dans des espaces ayant fait l'objet d'intentions paysagères et de projets structurés (A.1.n., p. 236 ; A.6., p. 409-420) que ce regard acquiert toute son efficacité.

Parfois le regard agit comme un révélateur et procure une connaissance immédiate. Il est des paysages qui se révèlent d'un éclair, sentiment assimilable aux *satori* que la civilisation japonaise a été la première à reconnaître et valoriser, sentiment qu'illustre aussi l'expérience de Pétrarque au Mont Ventoux, ou celle de Jack Kerouac, le père de la Beat Génération, dans les grands espaces de l'Ouest américain ou à Paris dans la fréquentation de la ville avec un chauffeur de taxi (Kerouac, 2011). Le chercheur peut bénéficier d'un moment de cette nature, mais cela reste lié à des paysages simples et forts et à des contextes favorables. Dans le cadre de ce travail deux lieux ont permis des compréhensions immédiates de la force du site et de la clarté de la réponse apportée. Le site de Bonsecours et l'élévation de l'église depuis la vallée de la Meurthe sont saisissants, et le contournement par l'autoroute très signifiant des évolutions actuelles. L'église, plus élevée, plus élancée, surnage sur un flot de bâtiments hétérogènes (B.1.i., p. 464, fig. 104.) et paraît heureusement échapper à son voisinage³⁷⁰. Un autre moment fut la découverte des travaux de la mosquée El Fath de Brichambeau implantée dans les anciens commerces le retournement de la façade principale vers un espace plus fermé et l'occultation

³⁶⁹ L'expérience de la visite en milieu urbain a démontré qu'un groupe ne doit pas dépasser une douzaine de personnes. Le problème du bruit est un énorme handicap pour permettre des échanges satisfaisants. Des groupes plus importants, jusqu'à vingt personnes, sont envisageables dans le cadre d'un public particulièrement attentif, par exemple dans le cadre d'une formation.

³⁷⁰ Cette étrangeté est d'autant plus forte que l'architecture est très originale, dans ses dimensions et ses volumes, traduisant la culture architecturale influencée par les églises d'Europe centrale de son commanditaire, Stanislas. Il avait décidé que cette église serait le lieu de sa sépulture.

des anciennes vitrines marquent entre autres l'appauvrissement de l'espace public (B.1.h., p. 462) et un grand renfermement sur les communautés.

Cependant ces moments de compréhension immédiate, ou qui paraissent tels, restent l'exception, il importe souvent de reprendre la démarche proposée par G. Pérec : se forcer à observer, ne pas quitter le lieu, ou y revenir jusqu'à ce qu'une représentation puisse s'ébaucher (Pérec 2000, p. 101). Ce travail est facilité par l'expérience, car le regard expérimenté permet par comparaison des sites, des usages, des compositions de préciser les caractères particuliers du lieu. Les caractères sont parfois difficilement perceptibles et relèvent de lieux en transformation, pouvant évoluer dans telle ou elle direction. Depuis le début de la thèse, le projet de construction d'un immeuble important est engagé entre la Tour Thiers et la brasserie de l'Excelsior (A.4, p. 350-357). La place trouvera-t-elle sa configuration définitive attendue depuis 1970 ? Ou l'architecture retenue introduira-t-elle un désordre supplémentaire, effaçant encore un peu plus le caractère des lieux ? La réponse à ces questions et la participation au débat nécessitent la capacité à imaginer le projet dans le paysage, ce qui suppose une expérience que chacun peut acquérir par une pratique régulière de l'observation des paysages de la ville, comme le forestier à partir des premières années de régénération est en mesure d'imaginer la future futaie.

En parallèle de ce regard expérimenté, qui se nourrit de sa connaissance d'autres sites et d'autres lieux, le regard peut aussi être documenté sur le secteur en observation. Les interrogations soulevées lors des visites peuvent trouver des réponses, parfois de nouvelles interrogations dans des recherches documentaires. Géoportail donne des informations sur les parcellaires, leurs dimensions et, grâce aux photographies aériennes, les étapes de croissance. Le récit des habitants ou des historiens locaux informe sur certains évènements et l'observation s'effectue avec un questionnement nouveau. L'information sur les décisions, appliquées même ponctuellement, voire simplement envisagées sur les lieux, contribue à la connaissance du milieu et peut guider l'observation. Si pour les périodes anciennes les documents écrits sont peu prolixes, les expressions graphiques, les plans des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles indiquent par exemple les ruisseaux qui traversent la ville, les fortifications qui la protègent, les chemins qui y mènent et qui supporteront l'expansion future. Les rapports de l'époque parlent peu du paysage, mais montrent les transformations de l'infrastructure routière et des parcellaires qui fondent pour une part le paysage contemporain. Au début du XX^{ème} siècle, les premiers projets urbains abordent la question du paysage et les rapports de présentation expriment fréquemment des intentions au regard du lieu, et de façon explicite au paysage. En 1935, le plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de Saint-Max (A.1. n., p. 236-237)), prévoit les quartiers résidentiels sur les coteaux pour qu'ils puissent échapper aux inondations, mais

aussi profiter des paysages. Aujourd'hui tout projet d'urbanisme, d'aménagement ou de construction est censé énoncer les raisons des choix retenus au regard des paysages (B.1.f., p. 457-459). Ainsi un fonds documentaire existe, plus ou moins riche, plus ou moins complet par rapport au lieu étudié ; il fournit des éléments lançant ou relançant l'observation. Les dimensions historiques, de la matérialité ou des représentations d'un paysage, donnent des axes de questionnement, des points à observer (A.3.n., p.329-331 ; B.1.a., 447-449) et ces informations sont aussi des outils pédagogiques utiles pour expliquer comment les choses en sont arrivées là, et permettent de construire un récit largement partagé lors d'une visite de terrain. L'observation peut devenir une observation partagée.

Croiser les regards, multiplier les visites, collecter des informations, qu'il s'agit ensuite d'ordonner et de classer, nourrit la pratique des transects qui vont permettre d'instituer les secteurs paysagers en précisant leurs limites et leurs caractères.

0 0

0

3. 4. 3. Analyser et organiser les connaissances : l'assistance indispensable des transects

Le travail d'expérimentation confirme la possibilité de reconnaître des secteurs ayant des caractères paysagers propres, et l'outil transect a démontré son utilité et sa pertinence. À l'issue de cette expérimentation il apparaît souhaitable de séparer plus nettement que nous ne l'avons fait, ces deux pratiques du transect. Le premier usage est très lié à la pratique du site, de l'observation *in situ*. L'objectif est de franchir les limites, de les reconnaître, et l'approche demeure éminemment sensible. Le second usage vise plutôt l'analyse, la compréhension interne d'un secteur et la formalisation du caractère. Les deux pratiques s'enrichissent mutuellement et toutes deux apportent des indications sur les limites des secteurs et sur les caractères. Il semble cependant possible de leur reconnaître des efficacités différentes, l'une paraissant plus efficace dans la recherche des limites, l'autre dans l'identification des caractères.

Le transect-itinéraire dans l'identification des limites

Dans cette expérimentation le transect-itinéraire est illustré par les deux coupes A et B. Le transect A décrit une traversée conventionnelle de la ville passant des périphéries aux faubourgs, puis par un centre pour retrouver une autre périphérie. Le transect B fut décidé pendant le travail de thèse, lorsque la Communauté Urbaine du Grand Nancy a acquis le statut de métropole, le 1^{er} juillet 2016, et lors de la lecture quasi simultanée de l'ouvrage de C. Ghorra-Gobin, *La métropolisation en question*, paru au PUF en décembre de la même année. Pour cette auteure le paysage métropolitain traduit un milieu dans lequel activités et habitats se localisent sans être particulièrement influencés par une centralité. Ce contexte a incité à retenir comme deuxième itinéraire le grand contournement sud-est de la Métropole.

L'intérêt du transect itinéraire est de passer d'un secteur paysager à l'autre, de les comparer, de cerner leurs différences, exercice complexe en milieu urbain. Le secteur A.1 dont la vocation fondamentale est l'habitat, dans un patrimoine immobilier existant, connaît une grande stabilité dans la partie ancienne et se développe grâce à une consommation de foncier à son extrémité est. Le secteur A.2. (p.255-293), ancien quartier industriel, est en pleine transformation. La création de nouveaux ensembles résidentiels est fortement engagée alors que des éléments de patrimoine industriel sont en voie de reconnaissance et pour certains de

réhabilitation (A.2.c, p. 265-268), des infrastructures universitaires y ont vu le jour (A.2.f., p 272-276 ; A.2.g., p.277-282). C'est un territoire de reconquête pour la ville de Nancy, pour augmenter ses capacités d'accueil de population ; le paysage est donc aujourd'hui celui d'un territoire avec de nombreux chantiers en cours et qui se reconstruit sur lui-même. Le secteur A.3. (p ; 300-343) est confronté à l'une des opérations d'embellissement les plus réussies du XVIII^{ème} siècle, mais montre toutes les difficultés à intervenir sur les abords d'un patrimoine exceptionnel. Il s'y développe une forte dimension de loisirs et de tourisme, au détriment des résidents, des activités, des commerces autres que de restauration... Le secteur A.4. (p.344-380), de la gare au marché, est sans doute l'un des échecs les plus retentissants de réhabilitation en centre-ville. Pourtant les compétences mobilisées furent parmi les meilleures, mais la durée et une ambition sans doute trop forte n'ont pas permis la réussite de l'opération. Une opposition pratiquement caricaturale existe entre le secteur A.5. (p. 381-408), dit des grands boulevards et A.6.(p. 409-437), le Haut du Lièvre. Non seulement la rupture avec le relief est forte, mais elle est aussi confirmée par des modes de développement. Le Haut-du-Lièvre vient de décider définitivement que son modèle de croissance ne sera pas celui d'un boulevard, mais celui d'un parc confirmant les très fortes limites données par le relief.

Passer d'un secteur à l'autre dans le transect A en repérant des limites semble possible, car les limites naturelles sont confortées par différents aménagements, fortifications ou infrastructures qui ont marqué les phases de croissances ; car les ralentissements imposés pour le franchissement d'obstacles entraînent des changements dans les programmes et les styles architecturaux. Par contre le transect B, le grand contournement sud-est, n'offre pas les mêmes facilités de repérage des limites, ces territoires se composent d'opérations récentes qui s'accrochent les unes aux autres. Dans ces aménagements à l'emporte-pièce, les opérations sont sans lien entre-elles et s'ignorent d'autant plus que chacune dispose d'un raccordement pratiquement direct à l'infrastructure principale et que la marche y est pratiquement impossible. Les rares limites sont données par le parcellaire et l'aspect institutionnel, généralement une procédure de ZAC.

Le transect-coupe et la caractérisation

« Certains éléments de paysage sont en interrelation, les systèmes que forment ces éléments dessinent des structures paysagères. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage » (MEDDE, 2015, p. 31)

Les recommandations proposées dans le guide méthodologique du ministère de l'Équipement du Développement Durable et de l'Énergie pour caractériser le paysage sont efficaces dans l'analyse des secteurs naturels ou ruraux. Les paysages y sont l'expression de phénomènes naturels ou de démarches collectives, voire communautaires, qui tendent à la meilleure exploitation possible des ressources naturelles. Un même objectif cohérent anime les activités du lieu, les structures ou géosystèmes sont simples, logiques et aident à comprendre les paysages. Le milieu urbain n'est pas aussi transparent, la ville est plus ancienne et conserve beaucoup de traces et d'éléments relevant d'autres modes de vie. Le réseau de voirie mis en place à l'époque médiévale subsiste, à peine modifié par quelques plans d'alignement. La Grand-Rue à Nancy, axe Metz/Saint-Nicolas-de-Port se maintient, même si l'usage a radicalement changé, elle n'est plus un lieu de passage (A.3.1., p. 327). Autre exemple, les portes du XVIII^{ème} siècle sont conservées, protégées, mais on ne les pratique plus. Elles sont au contraire un obstacle à la circulation, qui doit les contourner faisant d'elles, parfois, des endroits inaccessibles³⁷¹. Elles participent désormais du décor et contribuent à l'image de la ville. Le paysage des villes est aussi très marqué par les fonctions défensives, par les remparts, mais aussi par la présence des structures d'accueil des militaires (A.3.a., p. 305-306). La fonction défensive est plus présente qu'en milieu rural, où le refuge est assuré par un élément patrimonial, église ou château, mais la protection d'espaces importants ne parait pas envisagée³⁷². Il semble que la concurrence avec les villes voisines soit aussi déterminante que les conditions naturelles. Nancy est très souvent dans une situation de compétition avec la ville voisine de Metz, pour la gare (A.4, p. 344-380), pour le parc des expositions (B.1.e., p. 455-

³⁷¹ É. Friant (1863-1932) dans son adolescence peint un paysage urbain intitulé : *la porte Saint Georges., vue du faubourg par temps gris*. Le tableau est daté de 1878 et la porte est toujours fréquentée par des piétons et des chariots.

³⁷² L'hypothèse selon laquelle la forme groupée du village lorrain aurait pour origine des fonctions défensives est aujourd'hui abandonnée, l'explication de la forme urbaine se trouverait plutôt dans l'importance des usages communautaires.

456) et les décisions se prennent dans l'urgence. Il ne s'agit plus de défense territoriale, mais de conserver ou conquérir une meilleure situation dans le réseau urbain, d'améliorer l'image et développer l'attractivité. Identifier des structures rendant compte de l'organisation de la ville et de son aspect semble possible dans des villes nouvelles, des cités-jardins ou ouvrières, toutes celles faites d'un seul jet et n'ayant pas connu d'autre événement que celui de leur naissance. Mais dans les villes traditionnelles et les milieux urbains, la caractérisation par une structure est plus complexe qu'ailleurs. Il existe des structures, ou des éléments de structures, comme oubliés, qui subsistent comme dans les réseaux routiers, les monuments et les parcellaires. On agit avec, même s'ils n'ont plus aucune fonction et parfois entravent les pratiques de l'époque. Le maintien des portes de villes auxquelles les citoyens sont très attachés en est un des exemples forts. Les très lentes transformations du parcellaire ne suivent pas une évolution continue, des formes se maintiennent en dépit des remembrements ou lotissements successifs. Les propriétés agricoles périurbaines maintiennent leurs limites extérieures même si le parcellaire intérieur est totalement modifié par un parcellaire de lotissements. Parlant des structures parcellaires anciennes, C. Chouquer indique qu'elles absorbent les contraintes extérieures, mais maintiennent certaines des caractéristiques formelles : *« le système ne se répète pas à l'identique ; il se pérennise en se transformant »* (Chouquer, 2 000, p. 110).

Le transect-coupe mobilise des domaines ou champs d'observation pour analyser le paysage. Les pratiques d'analyse propres à ces domaines permettent d'avancer dans le repérage d'interrelations entre des éléments matériels, mais aussi avec les représentations des habitants, des élus ou des professionnels. Ce transect n'est pas une coupe au sens géométrique ni un bloc-diagramme dont les représentations graphiques rendent compte d'un système cohérent, par exemple entre le relief et l'étagement des végétations et activités humaines. Le transect-coupe est plus une méthode d'analyse qu'une représentation graphique, mais il conserve l'image de l'élévation, bien utile pour les paysages qui se présentent frontalement.

L'expérimentation a été l'occasion de tester sept domaines : le socle, le parcellaire, le végétal, les fronts, la composition, les usages, l'horizon. Au sein même de ces domaines de connaissance, les interrelations ne sont jamais mécaniquement déterminées. Elles sont transformées, modifiées par des contextes économiques, techniques et culturels. De plus, les décisions, ou leur absence, les prises de responsabilités pleinement assumées ou leur abandon sont des éléments à prendre en compte lorsque l'on examine les interrelations dans un même domaine ou entre domaines.

Le socle fixe la ville et confirme souvent la pertinence de la première implantation, qui demeure le plus souvent le centre de la cité. Au cours du XVII^{ème} siècle, le développement de

forces militaires organisées et pérennes a permis d'engager des régiments entiers dans la démolition des fortifications qui ceinturaient la ville³⁷³. La Vieille Ville de Nancy est plus proche du socle naturel, les immeubles suivent les mouvements du terrain naturel alors que sur la place Carnot et le Cours Léopold règne un nivellement régulier, une planéité inaugurée au XVII^{ème} siècle, avec dans le sous-sol les fondations des bastions. Dans les quartiers contemporains, les maisons et immeubles sont implantés en fonction des égouts dont les pentes sont régularisées. Dans certaines opérations d'urbanisme de dalle, le sol naturel est renvoyé en sous-sol (A.4.e., p.367). La façon dont on pense le socle est parfois plus importante que le socle, cependant, à une autre échelle celle des côtes et des grandes unités physiques les ruptures et limites ne peuvent être effacées ou ignorées : elles s'imposent.

Le parcellaire n'a pas la même matérialité que le socle. Il en est en partie tributaire, mais il est aussi déterminé par des usages et des comportements culturels (Dion, 1981). Le parcellaire urbain est différent des propriétés ordonnées des paysages ruraux, régulièrement réorganisées pour s'adapter aux contraintes de la production. Le parcellaire urbain est fractionné par les infrastructures, autoroutes, voies rapides, avenues et boulevards, squares, parcs, places, rues et ruelles³⁷⁴... Un réseau très fin irrigue tous les espaces de la ville, le foncier urbain est plutôt un foncier consommé par des "prédateurs", institutionnels, professionnels ou individuels (B.1.b., p.450-451). Les transformations politiques, sociales et économiques offrent des opportunités foncières depuis le début du XX^{ème} siècle, : démolition des remparts, grands parcs des propriétés, exploitations agricoles périurbaines. Les opérations se localisent (B.1.e., p. 455-456 ; B.1.h., p. 460-462) dans les limites de ces propriétés héritées d'une autre époque et d'un autre usage.

Le végétal est la forme, après la présence humaine, la plus visible du vivant en ville. L'actuelle revendication des habitants est plus celle d'espace libre ouvert que de nature. Mais de nombreux professionnels, gestionnaire des espaces, ou concepteurs militent pour des espaces où la nature est plus présente dans sa diversité et débouchant sur des pratiques esthétiques renouvelées. D'un secteur à l'autre, les espaces végétaux font l'objet de formes et des gestions différenciées. La trame végétale comme élément essentiel pour le vivant est pour une grande part une responsabilité publique, et la collectivité aurait dû assumer cette responsabilité avec d'autant plus de force que la croissance urbaine était importante. Jusqu'à la démolition des remparts, la nature était proche et accessible en quelques minutes (A.3.n., p. 329-331) pour tous

³⁷³ La création de villes neuves est encore plus impressionnante. Lors de la construction de Longwy, une pente unique et régulière a été aménagée avant l'implantation des bâtiments. Lors des visites organisées régulièrement à Longwy l'observation de la pente régulière à travers la porte de France souligne le caractère totalement construit de la ville et les moyens mobilisés.

³⁷⁴ Le négatif du réseau fait apparaître le domaine construit qui ne se limite pas aux bâtiments mais englobe les cours, jardins, constructions adventices (Panerai, 1999, p. 83).

les citadins. Au début du XX^{ème} siècle, les urbanistes et paysagistes dans le cadre des problématiques hygiénistes et des propositions de J.-Cl. N. Forestier, envisagent la création de trames végétales avec des espaces verts reliés par les boulevards dont les structures arborées permettaient le déplacement du vivant sous ses différentes formes. Le développement de l'automobile a détruit ce rôle premier des boulevards entraînant l'abattage des arbres pour lesquels ils avaient été prévus (A.5.h., p. 399). Les quelques espaces verts imposés lors des dépôts d'autorisation de construire se sont limités dans les zones commerciales à des réponses quantitatives sans aucune tentative de rattacher ces espaces aux espaces voisins. Ils occupent simplement l'espace le moins valorisable ou qui reste après l'implantation du bâtiment et de ses parkings. La pensée de la ville ne pense pas la nature, elle répond à l'attente des habitants d'un lieu les mettant en contact avec la nature, espace de rencontre beaucoup plus que réservoir de biodiversité (Bourdeau-Lepage, 2017). L'urbaniste, l'aménageur le technicien pense le végétal soit comme une réponse à cette attente des habitants, soit comme moyen de masquer, de cacher, parfois de valoriser ou d'orne un lieu. Ni ces professionnels, ni les maîtres d'ouvrages ne considèrent le végétal comme une gestion du vivant qui contribue à améliorer les conditions de vie d'autres vivants, en particulier les hommes, ou pouvant devenir support de nouvelles pratiques culturelles (Blanc, 2016).

Les fronts bâtis sont une des originalités des paysages urbains, et permettent de différencier assez facilement les secteurs paysagers. En suivant les secteurs et les milieux, les constructions sont plus ou moins proches, ont un lien quasi tactile avec les promeneurs, les soubassements de toutes les constructions jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle nous offrent des maçonneries de pierre de taille qui nous rattachent au sol et au socle, autant pour des raisons techniques que symboliques³⁷⁵. À l'époque contemporaine les fronts reculent, se déstructurent, ouvrent des perspectives qui restent maîtrisées jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, car « *il faut meubler les paysages urbains* » (Agache, 1916). Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, il n'est plus question de fenêtre sur le paysage, mais d'immeubles isolés pouvant prendre la lumière de chaque côté. Les maîtres d'œuvre revendiquent leur statut de créateur, sont généralement favorables à ces dispositions qui valorisent leur production. Un autre phénomène vient encore impacter cette dislocation, le souci des populations d'éviter les mitoyennetés, sources fréquentes de conflits. Les fronts bâtis se disloquent sous la conjonction de différentes raisons, sociales, culturelles, techniques. Seules des exigences fortes de la collectivité peuvent imposer le respect de ces fronts qui contribuent physiquement à la délimitation des espaces publics (A.2.g.).

³⁷⁵ Le socle de la maison est en pierre de taille, utilisant la pierre la plus dure, la partie haute étant simplement enduite. La Banque Nationale de Paris en haut de la rue Saint-Jean à Nancy, dessinée par P. Charbonnier et E. André, comporte en soubassement du granit alors que les parties supérieures sont en pierre calcaire plus tendre.

La composition est d'abord liée à la protection du domaine public à laquelle la notion d'embellissement apporte une dimension esthétique au XVIII^{ème} siècle. Cette notion d'embellissement perdure jusqu'aux années 1950, de E. Héré à A. Gutton et A. Lurçat (A.1.m., p. 235). Généralement ces opérations supposent de grandes disponibilités foncières, soit pour donner du terrain aux propriétaires en contrepartie de construction de façades conformes au dessin imposé (A.3.n, p. 329-331), soit pour proposer des compositions régulières, reconnaissables, apportant un certain confort (A.1.m., p.235). C'est aussi le cas de certains architectes formés à l'école des Beaux-arts qui interviennent sur les grands ensembles comme B. Zehrfuss au Haut-du-Lièvre³⁷⁶, cependant les projets s'avèrent inadaptés aux attentes des populations concernées. Les compositions quels que soient les propos des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre expriment en fait leur pouvoir. Il arrive cependant que ces formes soient appropriées par les populations, comme les espaces du dix-huitième siècle créés par Stanislas. Ce n'est pas une question de durée, car dès l'origine l'espace créé est devenu l'image forte de la ville. Destiné à honorer le roi de France elle est devenue très vite la place Stanislas, en l'honneur du souverain qui conscient du transfert de son patrimoine à son décès au roi de France, en a consacré une large partie à embellir la ville de Nancy³⁷⁷.

L'usage est habituellement abordé à travers quelques grandes catégories, activités industrielles, commerciales, résidentielles ou touristiques. Une autre approche esquissée dans l'expérimentation fut celle de la pratique des espaces publics et la présence ou non de piétons. L'usage pourrait aussi être l'occasion de décrire les pratiques des habitants du lieu ; mais sur les transects itinéraires retenus, il n'y a eu que peu d'interventions d'habitants-paysagistes selon l'expression de B. Lassus. Dans le quartier de Brichambeau, l'achat définitif des maisons s'est traduit par des constructions de vérandas, de la mise en place d'isolations extérieures et de volets roulants. Ces travaux effacent le travail des architectes H. Prouvé et G. Schmit, et en particulier les colorations soigneusement étudiées. Les jardins et clôtures se renforcent progressivement et soulignent la fin des pratiques communautaires qui existaient lors des premiers travaux³⁷⁸. Les interventions qualifiées de *street-art* sont peu nombreuses. On les trouve dans quelques friches (A.2.e., p. 271) ou sur les pignons marquant l'inachèvement d'une

³⁷⁶ Les deux tours étoiles qui encadraient le Cèdre bleu et le Tilleul argenté devaient être beaucoup plus élevées pour bien marquer la composition. Ce projet fit l'objet de débats, Zehrfuss défendit son projet et c'est le ministre de l'époque qui confirma le refus (J. Abraham, Entretien avec B. Zehrfuss, publication école d'Architecture de Nancy).

³⁷⁷ Stanislas a fortement contribué, sur ses biens propres, au financement de la place Stanislas, des places d'Alliance et de la Carrière en fournissant du foncier, en payant les façades et en accordant de nombreuses subventions à des particuliers.

³⁷⁸ À l'origine le lotissement était propriété d'une société coopérative de construction. Les locataires devenaient propriétaires au bout de vingt ans de location. Une véritable vie communautaire avec l'achat en commun d'outils de bricolage, de matériaux pour l'aménagement des jardins, d'appareils ménagers et de jouets pour les enfants a marqué les premières années du quartier (Entretien avec d'anciens habitants pour la préparation de la conférence donnée en 2015).

rue (A.2.h., p.283-293, fig. 53) et relevant plutôt de démarches engagées par la collectivité. À une autre échelle des pratiques de fleurissement (A.3.j., p. 321) signalent des modes d'appropriation. Les comportements et les pratiques sont fortement déterminés par les statuts, propriétaires ou locataires, en collectif ou en individuel, mais aussi en fonction de la localisation. L'appropriation est plus forte au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Mais il importe de ne pas se limiter à cette appropriation physique et perceptible. L'importance des représentations mentales qui se construisent par la pratique des lieux et leurs usages est porteuse de comportements de long terme particulièrement chez les jeunes, comme le prouve l'attitude des collégiens du Haut-du-Lièvre (A.6., les usages, p. 436)

L'horizon est le dernier domaine d'observation pris en compte. Il va au-delà de la *Skyline*, cette ligne qui valorise les immeubles qui se détachent du ciel. L'horizon est le vaste plan qui dans sa complexité, relie tous les éléments matériels de notre environnement. Ce lien avec le ciel était soigneusement traité par les corniches de l'architecture classique, il a disparu avec les toitures-terrasses qui, dans le meilleur des cas, sont le lieu d'habitats privilégiés. Les vues obliques sur le sommet de la tour Joffre Saint-Thiébaud montrent quelques logements bénéficiant de beaux jardins. Mais les constructions de plus en plus isolées, ayant perdu leur corniche en même temps que leur lien avec les immeubles voisins, découpent différemment l'horizon (B.1.c., p.452 ; B.1.d., p. 453 ; B.3.b., p. 481). Par la multiplication des décrochements, l'horizon devient moins net, plus fragmenté et perd sa capacité à donner l'envie de dépassement qui devrait être inhérente à chaque paysage.

« ... l'horizon exprime (...) beaucoup plus que l'existence de mondes lointains. Ce terme a une portée ontologique tout autant qu'épistémologique. Il renvoie à la part d'invisible qui réside dans tout visible, à ce pli incessant du monde, qui fait du réel, définitivement, un espace inachevable, un milieu ouvert et qui ne peut être totalement thématiqué. L'horizon est le nom donné à cette puissance de débordement de l'être qui se présente dans le paysage. »

(Besse, 2009, p 53)

0 0

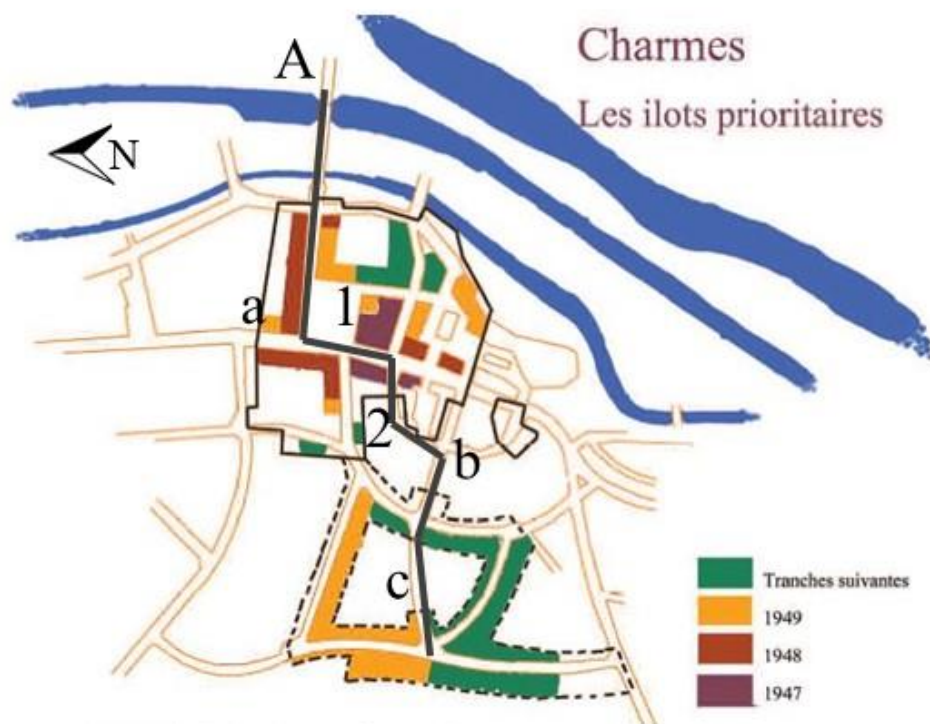
0

Les deux catégories de transects sont présentées de façon séparée, mais suivant les objectifs et les territoires concernés, ils peuvent être plus ou moins étroitement imbriqués. Les deux documents qui suivent illustrent des travaux menés ou en cours sur deux autres villes. Le premier (document 83) est relatif à la ville de Charmes dans les Vosges et concerne une étude engagée au début du travail de thèse. Il montre que le transect, alors intuitif, est lié à des

événements particulièrement significatifs en l'occurrence une composition exemplaire et une limite que l'on pourrait qualifier de brutale, ainsi le transect contribue à repérer des limites, mais aussi des caractères particuliers (Simon, 2015). Le second document (document 84) concerne un travail qui doit être engagé, dans les mois à venir, sur les entrées de la ville de Metz. Les trois transects retenus, à priori, paraissent représentatifs d'entrées qui offrent des caractéristiques différentes sur le plan paysager. Ils montrent que certains secteurs, la zone d'activité ou le nouveau centre sont en déconnexion complète au regard de la ville existante. La zone d'activité de Borny se situe à un nœud autoroutier, mais l'accès au centre-ville est peu lisible. Le nouveau centre à proximité des jardins de la Seille au sud-est de la gare est confié à des architectes de renom chargés de construire une image à l'échelle nationale, voire européenne. Ces deux exemples pourraient être qualifiés de paysages métropolitains (Ghora-Gobbin, 2015) ils n'ont plus besoin du centre ancien et semblent posséder leur autonomie. Les deux études illustrent des possibilités d'utilisation de la méthode de transect et montrent l'intérêt d'utiliser simultanément les deux principes

Expérimentations sur la ville de Charmes (88)

Dans le cadre de ce travail de thèse, une communication sur la reconstruction de Charmes (Simon, 2014) a permis une approche des paysages urbains. La méthode n'était pas encore totalement arrêtée, mais empiriquement un transect-itinéraire (A) a été utilisé. Le centre détruit en 1944 a exigé une reconstruction totale, le découpage en territoires ayant chacun un paysage particulier s'est donc facilement imposé. La partie reconstruite (a) selon des exigences relativement classiques, met en œuvre des principes de composition. La partie intacte (b), intercalée entre les deux autres paraît un peu délaissée et conserve ses immeubles d'époques anciennes. La troisième partie (c) est le territoire de compensation, dans lequel des lotissements pavillonnaires sont destinés à accueillir les habitants qui doivent quitter le centre-ville en raison de l'augmentation des surfaces d'espaces publics, de la dédensification et de la mise aux normes de confort.



..... : Périmètre et étapes de reconstruction des îlots.

J-M Simon d'après la carte des Arch. dép. Vosges 1152 W

Expérimentations sur la ville de Charmes (88)

Le travail a comporté: des recherches d'archives, des rencontres avec plusieurs personnes ayant participé ou ayant des souvenirs des opérations de reconstruction et des analyses ponctuelles. Les trois parties identifiées (a, b, et c) peuvent aisément être caractérisées. La partie reconstruite a fait l'objet d'un travail de composition soigneux en raison de l'implication du maire de l'époque, de son autorité sur les professionnels et de sa maîtrise du financement. Les limites particulièrement marquées entre les secteurs montrent que le projet devait se poursuivre, mais qu'il est tombé dans l'oubli à la disparition du maître d'ouvrage et des financements.



Photographie: L'entrée de l'école depuis la place.
(J.-M. Simon, mars 2014)



Photographie: La rue de la république. Fin de la partie reconstruite.
(J.-M. Simon, mars 2014)

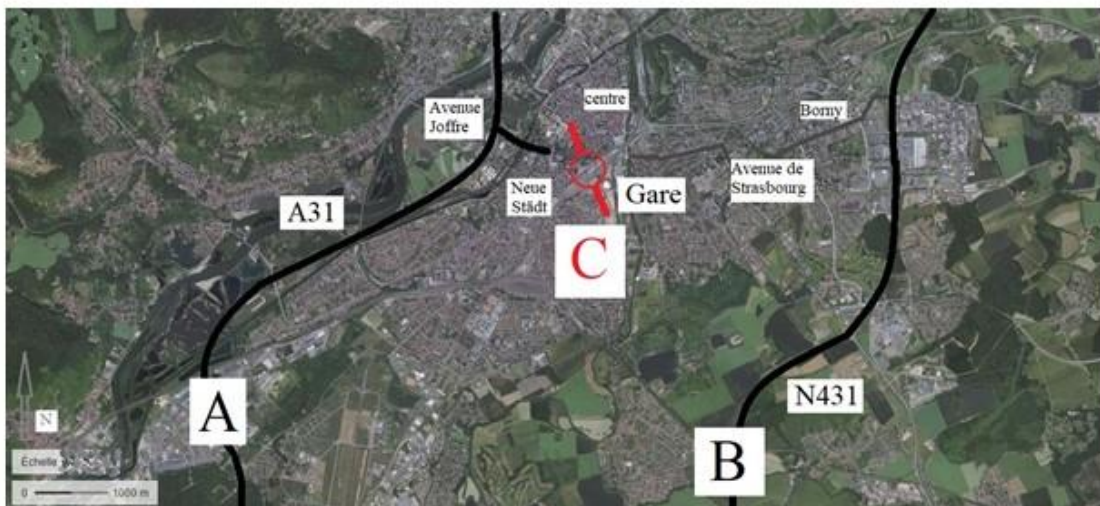
Les immeubles, les hiérarchies entre bâtiments et les espaces publics sont composés. Les façades se terminent par un même profil de corniche et tous les angles sont traités. L'Hôtel de ville est construit en contre bas, des immeubles mais une immense toiture assure la monumentalité de la construction publique. L'entrée de l'école souligné d'un fronton est construite dans l'axe de la rue.

L'arrêt de la reconstruction est rendu sensible par l'abandon du plan d'alignement et le maintien des caractères de la cité ancienne et en particulier ceux de la rue étroite et sinueuse en dépit de bâtiments élevés.

Propositions de transects pour observer les entrées de Metz-Métropole

Un travail en cours sur les entrées de la métropole messine est l'occasion d'utiliser des transects pour observer les paysages, qui se substituent aux anciennes portes de ville, et repérer d'éventuelles hiérarchisations des territoires urbains. La Métropole de Metz (235 000 habitants), reconnue en janvier 2018, est inscrite dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM), qui regroupe 7 structures intercommunales. Un plan paysage est en cours d'élaboration dans le cadre de ce schéma avec trois objectifs (SCoTAM Info n° 7) : redynamiser les friches (industrielles, militaires, agricoles), s'adapter aux changements (climatiques, risques) et améliorer la lisibilité du territoire (entrées de villes, traversées, franges d'urbanisation, implantations commerciales et agricoles). Le plan paysage du SCoT se tient ainsi aux limites des paysages de la ville ; sans doute, pour laisser des responsabilités aux municipalités.

La notion d'entrée est aujourd'hui floue et les notions de seuils ou de passages progressifs pourront peut-être, se substituer aux portes qui marquaient la séparation entre l'intérieur et l'extérieur de la ville. Trois transects sont identifiés et retenus pour observer les paysages d'entrées dans la métropole. Le transect A suit l'autoroute A31, construite dans les années 1960, frôle le centre urbain et le rejoint par l'avenue Joffre qui, de voie autoroutière se métamorphose en un boulevard urbain. Le transect B, correspond au contournement sud, terminé en 2004 et les boulevards, dont celui de Strasbourg, qu'emprunte la ligne de transports en commun qui rejoint le centre. Le transect C constitue l'entrée piétonne par la gare et soulève la question du ou des centres.



Document : Les trois transects (fond de plan Géoportail, juillet 2018)

Metz-Métropole transect A : L'entrée depuis l'autoroute A31



Photographie : Vue aérienne oblique vers l'est. En bas de la photo l'A31 (fond photographie Google Earth, juillet 2018)



| | | | |
|---|---|----|--|
| a | Ville ancienne sur les trames viaires romaine et médiévale.. | c1 | Cité jardin de la Neustadt le long des rives du bras de la Moselle, années 1900. |
| b | Un des ensembles du XVIII ^e conçu par J.-F. Blondel | d | Université de Lorraine: site du Saulcy. premières constructions en 1960 |
| c | La Neustadt commencé en 1902 sur les plans de l'architecte C. Wahn selon les principes de C. Sitte. | e | Équipements sportifs. Stade de Football construit en 1923 et régulièrement aménagé |

Metz-Métropole Transect B : L'entrée par le contournement sud



Photographie: Vue oblique le long de la voie de contournement (fond Google Earth, juillet 2018)



| | | | |
|---|---|---|--|
| a | Grand ensemble de Metz Borny architecte J. Dubuisson en 1960. 7 000 logements. Grand projet de ville (2002). | d | Zone commerciale du technopole, cora et autre grandes surfaces . |
| b | Zone industrielle de Borny. L'usine Citroën est l'établissement le plus important, le bâtiment fait 16 ha.. | e | Contournement sud. Voie express, nationale 431, (2004). En trait rouge plus fin, le réseau de transport en commun |
| c | Zone activités tertiaires et Technopole création en 1984 avec plus de 200 établissements universitaires et entreprises. C 1 indique le golf | f | Village ancien de Borny fusionné avec Metz (1961) avant la création de la zone à urbaniser en priorité et les zones d'activités. |

Metz Métropole Transect C : L'entrée par la gare



Photographie : Vue aérienne du quartier de la Gare avec le Centre Beaubourg de l'autre côté des voies (fond de plan Google Earth, juillet 2018)

La gare de Metz, construite pendant l'annexion, est un bâtiment exceptionnel par ses dimensions et son style, qualifié parfois de néo-roman. Il constitue la limite est de la Neustadt, l'un des plus beaux exemples de l'urbanisme pittoresque ou paysager qui met en application les idées et principes énoncés par C. Sitte. Lors du rattachement à la France en 1918, l'opération est vivement critiquée et considérée comme opposée à un « goût » français. Il faut attendre les années 2000 pour que la qualité urbaine soit reconnue et que certains bâtiments soient classés au titre des monuments historiques. Ce quartier, la ville impériale, est un élément essentiel de la demande d'inscription à l'UNESCO dans le cadre du patrimoine mondial (Pignon-Feller C., 2013).

De l'autre côté des voies, le quartier de l'Amphithéâtre fait l'objet d'un aménagement complet avec appel à des *stararchitectes*. (Gravaris-Barbas, 2015) : le centre Beaubourg de Shigeru Ban et J. de Gastines, les immeubles de N. Michelin, le palais des congrès de J.-M. Willmote, le palais omnisports de P. Chemetoff, le centre commercial Muse de J.-P. Viguié en attendant l'hôtel de P. Stark. Ces constructions sont réalisées parallèlement aux jardins de la Seille conçus par l'architecte J. Coulon.

Hypothèses pour guider l'observation

Les transects retenus permettent de formuler des hypothèses pour guider l'observation, et améliorer la connaissance des paysages urbains liés aux entrées de la métropole messine.

* **A.** L'A31 réalisée dans les années 1960 accompagne le cours de la Moselle. En face du centre de vastes espaces naturels constituent un cadre privilégié pour découvrir la ville depuis l'autoroute. Une petite section autoroutière rejoint le boulevard construit sur les fortifications et constitue une première rocade. D'importantes masses végétales facilitent l'intégration de l'échangeur et son raccordement immédiat au boulevard urbain, dessiné dans le cadre de la Neustadt. La législation allemande a permis un vaste remembrement avec des voiries larges, aérées avec des alignements arborés et une véritable composition paysagère. (Cartal J.-J., Laburte D., Maurand P ; 1982) : **Une belle entrée de ville directe et porteuse de l'image de ville verte voulue par Metz.**

* **B.** Sur le plateau, la fusion de Merz et Borny a donné à Metz un foncier agricole permettant son extension, limitant la concurrence avec les communes voisines et la prolifération des zones. Une grande diversité d'équipements est visible sur le site, des logements, mais aussi des activités : universitaires, tertiaires, industrielles, commerciales et de loisir. Cependant chaque opération est indépendante et aucune cohérence n'est perceptible, aucune impression de centralité ou de hiérarchie qui pourrait aider à l'orientation n'est perceptible. À contrario, la pénétrante qui suit l'itinéraire du transport en commun présente elle, un paysage classique d'entrée de ville, avec une densité bâtie plus forte et une architecture plus urbaine lorsque l'on s'approche du centre. **Deux paysages peuvent donc être observés : une zone d'activités rattachée au nœud autoroutier indépendante de la ville et une pénétrante annonçant progressivement le centre.**

* **C.** Au sud, la gare demeure une entrée majeure dans la ville. Il est possible de rejoindre la ville ancienne en traversant la Neustadt et en contournant la porte Serpenoise. Mais il est aussi possible, un peu plus difficilement, de rejoindre le quartier nouveau de l'Amphithéâtre, où peu à peu à travers des équipements de prestige se construit un nouveau centre-ville. **La gare est le lieu d'entrée dans deux paysages urbains un centre traditionnel et un centre entièrement contemporain traduisant une recherche d'attractivité régionale voire européenne.**

3. 4. 4. Limiter et caractériser, pour construire le secteur paysager

Des limites

L'utilisation des transects permet de confirmer certains traits de caractère, énonçant des différences entre des paysages de territoires parfois voisins. Cependant ce découpage n'aboutit que rarement à un espace parfaitement délimité par un trait régulier. Les limites retenues dans l'expérimentation sont de nature très variée. Les plus évidentes sont les ensembles linéaires, naturels comme la rivière, ou une infrastructure comme le canal ou la voie ferrée qui entretiennent un lien étroit avec le site, ce qui est moins le cas des routes qui peuvent prétendre à une relative autonomie par rapport au terrain, mais qui constituent des limites fortes lorsque la présence de déblais ou de remblais introduisent des ruptures avec leur milieu environnant. D'autres limites linéaires relèvent d'interventions humaines : limite d'urbanisation dans la campagne, limite éminemment mobile (A.1.a., p.216) ; limite plus administrative, communale, car l'unification des fiscalités professionnelles est récente, ou règlementaire comme celle d'une ZAC, voire d'une protection du patrimoine (A.1.q., p.242).

D'autres limites sont plus incertaines. Par exemple l'ancien quartier industriel de Nancy est parfaitement marqué à l'ouest par les anciennes fortifications et le canal, et à l'est par la Meurthe. Mais au nord et au sud les limites sont incertaines et les opérations d'habitat récentes se mêlent aux locaux industriels et commerciaux qui subsistent, on quitte alors insensiblement le secteur. Une même incertitude accompagne l'entrée est de la métropole : les deux limites est et ouest sont précises. La Meurthe est la limite entre bâti et non bâti. Par contre au nord et au sud les limites sont données par les limites des parcelles de taille variée et qui sont distribuées par l'axe principal. L'approche de certains secteurs, en particulier ceux ayant fait l'objet d'un politique d'embellissement, est encore plus délicate. La ville dite de Stanislas pourrait avoir pour limites les façades et l'espace public qu'elles bordent, tout l'espace derrière ces façades appartenant à d'autres processus urbains. Comme la place de la Carrière ou les arrières des immeubles appartiennent à d'autres moments historiques parfois distants de plusieurs siècles. Il est aussi des limites qui s'atténuent peu à peu, qui assurent les transitions entre des secteurs aux caractéristiques différentes. Un exemple marquant est l'entrée est d'Essey, lorsque de l'habitat sous forme de petits immeubles ou de maisons individuelles s'intercale peu à peu entre des locaux voués à l'activité artisanale ou commerciale (A.1.g., p. 224), les limites deviennent floues et s'effacent progressivement.

L'expérimentation montre que les limites peuvent ne pas être homogènes, surtout dans les secteurs en cours d'identification. Cette situation explique la difficulté de concevoir un territoire à travers un ajustement précis de différents secteurs paysagers. Dans les faits ils

peuvent se superposer ou au contraire laisser subsister des zones grises indécises. Dans le cadre d'une étude approfondie d'un secteur paysager, la possibilité de croiser les itinéraires sur un même secteur permettrait de préciser progressivement la pertinence des limites.

Dans les secteurs identifiés il est parfois possible de trouver des inclusions. Ces ensembles n'ont pratiquement aucune affinité avec leur environnement et n'ont pas des dimensions telles qu'on puisse les considérer comme des secteurs. La rue des écuries (A. 3. J., p. 321) ou la faculté de lettres du boulevard Albert 1^o présentent ces caractéristiques. Des limites claires avec des entrées bien identifiées caractérisent ces paysages emboîtés, mais ici aussi tout est question d'échelle.

Des caractères

La découverte de quelques interrelations, dans et entre certains domaines, sur différents secteurs étudiés dans le cadre du transect-coupe suggère que les caractères soient hiérarchisés : par la dimension urbaine du paysage, par l'achèvement, l'abandon ou l'oubli des processus qui contribuent à la formation du paysage et en dernier par sa résilience.

La dimension urbaine du paysage

La dimension urbaine s'apprécie habituellement par le couple densité/diversité (Lévy, Lussault, 2006, p. 949). La densité exprime d'abord des quantités relatives au lieu : l'urbain est plus dense en bâtiment que le non urbain. Mais la densité à elle seule n'a pas de sens au regard de l'urbain. Elle doit être liée à la diversité sous le double aspect de différence de nature et de taille. La densité de piétons qui animent l'espace est un premier signe d'un caractère urbain, mais il importe qu'ils n'aillent pas tous dans le même sens : la diversité des itinéraires, par exemple rue des Dominicains (A.3.f, p.315) ou place Stanislas (A.3.d., p.311-313), indique la diversité des activités et des buts et contribue à qualifier un aspect de la centralité. La densité de logements est forte au Haut-du-Lièvre (A.6.b., p. 424) mais sans offrir aucune diversité, le caractère urbain est pratiquement inexistant. Les opérations récentes visent à apporter une diversité, mais réparties dans les nombreux espaces verts, elles ne donnent pas encore l'impression de densité qui confirmerait un renforcement de la dimension urbaine. Cette dimension urbaine telle que définie ci-dessus subsiste, mais perd de sa pertinence avec l'arrivée de secteurs métropolitains qui court-circuitent la forme historique de la centralité. L'activité commerciale se répartit aujourd'hui sur l'ensemble de la métropole (B.3., p. 477), le nombre d'habitants dans le centre se maintient à peine et les activités de loisirs ou de tourisme s'affichent comme sa vocation future, générant des nuisances pas toujours compatibles avec la

vocation résidentielle (A.3.k., p.322-326). Les tentatives de créer des centralités sur les périphéries se traduisent souvent par des échecs (B.1.a., p. 447-449 ; B.1.h., p.460-462), même si certains faubourgs conservent des noyaux avec quelques commerces de centralité (A.1.h., p. 227-228). Ces catégories, centre, faubourg, périphérie, péri-urbain perdent peu à peu de leur pertinence en particulier sur les territoires en voie de métropolisation.

La vocation du secteur, résidentiel, commercial, industriel, n'est plus aussi affirmée. Certains paysages rendent compte d'un usage dominant, mais dans la réalité les usages se brouillent de plus en plus souvent. L'ancien quartier industriel de Nancy (A.2.) conserve encore quelques activités industrielles ou artisanales, d'anciens bâtiments industriels sont reconvertis en logements, des activités universitaires occupent de vastes ensembles... D'autres secteurs ont des vocations résidentielles qui se renforcent et s'affirment (A.1., A.6.). Le grand contournement sud-est, transect B, accueille des services qui sortent de la ville traditionnelle, des activités tertiaires, industrielles et commerciales et des ensembles résidentiels de pavillons ou d'immeubles sur les espaces restants (B.1, B.3.). Aux abords du Haut-du-Lièvre dont la vocation résidentielle est maintenue se développent diverses activités : centre pénitentiaire, salle de spectacles, le Zénith, mais surtout un vaste pôle médical (A.6.). Les secteurs envisagés présentent rarement l'image d'un usage spécifique et des diversifications paraissent se multiplier.

Cette approche du caractère urbain par le couple densité/diversité est efficace et indique que le développement actuel induit une répartition, sans doute moins contrastée, des caractères urbains dans les quelques paysages étudiés de la Métropole du Grand-Nancy.

L'achèvement, l'inachèvement, l'abandon, l'oubli des processus qui contribuent à la formation des paysages

Ces transformations d'usages relèvent de décisions volontaires, plus ou moins ambitieuses, plus ou moins maîtrisées, répondant à des événements internes, mais souvent extérieurs au site. Des besoins de logements, de terrains industriels, ou d'augmentation de la surface constructible à l'abri des remparts, le tracé d'une ligne principale de transport en commun, autant de décisions qui exigent des dizaines d'années pour se réaliser, et les effets sur la ville ne se voient que beaucoup plus tard. Le paysage de la ville est marqué par ces procédures et ces démarches qui exigent « cette longue durée » rarement accordée aux projets urbains. De plus, les périodes d'attente ou de crises politiques, économiques succèdent aux périodes dynamiques. La revue *Autrement* dans son numéro consacré à Nancy dresse un portrait d'une ville marquée par la grande amplitude entre les périodes qui se succèdent, elles sont « d'or puis de plomb », ville capitale puis ville endormie (Autrement, 1990, *Nancy. Âges d'or, Âges*

de plomb, Paris, n° 3, septembre 1990). La situation est illustrée par les deux secteurs du centre-ville examinés (A.3., A.4). La réussite de la place Stanislas et des deux places qui l'accompagnent est exceptionnelle, peut-être en raison de la rapidité de réalisation liée aux forts investissements financiers de Stanislas qui consacre une part importante de ses ressources à l'embellissement de la ville de Nancy. La place Carnot commencée quelques années plus tard ne sera jamais terminée. Deux îlots ne sont pas construits et ne permettent pas la fermeture de la place. Quelques constructions d'immeubles viendront au XIX^{ème} siècle détruire le début d'ordonnancement, aujourd'hui l'inachèvement marque durablement cet espace (A.3.n., p.329-331). Les différents secteurs réagissent différemment aux effets de crise ou de ralentissement, mais les pignons en attente, les maisons qui subsistent au milieu de séquences d'immeubles (A.1.o., p. 239) indiquent des secteurs qui perdent de leur attractivité. Le caractère d'un paysage est donc aussi lié à ces projets urbains trop ambitieux pour leur époque, qui laissent subsister ces marques d'inachèvement. Peut-être faut-il admettre l'idée qu'un secteur est achevé lorsqu'il est approprié par ses habitants et utilisateurs, et reconnu comme tel par les habitants de la ville ou de la métropole.

Non seulement les projets urbains peuvent être inachevés et les paysages porter les traces de cet inachèvement, mais les paysages portent parfois les scories d'aménagements et d'équipements disparus, mais dont la trace subsiste. Dans le parcellaire de la zone industrielle de Seichamps, un transporteur aérien aujourd'hui totalement disparu a donné naissance à un ensemble de parcelles dont l'organisation est aujourd'hui incompréhensible. Elle implique des formes particulières pour certains bâtiments de la zone commerciale (B.3. Caractéristiques paysagères : le parcellaire, p.485). Si le temps est une nécessité économique, permettant de répartir les investissements, les changements de conditions économiques, sociales et culturelles peuvent entraîner l'abandon du projet ; l'exemple majeur est bien celui de la réhabilitation du quartier Saint-Sébastien où le vaste *mail* prévu par A. Gutton au centre du quartier d'affaires est devenu un centre commercial fermé surmonté d'un parking (A.4.e., p.367). Les difficultés financières, la perte d'un statut de capitale obligent les responsables politiques à réduire considérablement leurs objectifs. Il semblerait que les trop longues durées s'avèrent des handicaps qui deviennent difficiles à gérer³⁷⁹.

La résilience

³⁷⁹ La difficile gestion des friches ou des ZAD, zone d'aménagement différé, montre combien ces espaces en attente attirent des populations marginales, deviennent des espaces de liberté, ou de non droit.

Mais les paysages peuvent aussi rendre compte de territoires conservant une identité, des traits de caractère en dépit des évènements. Ces territoires ont des capacités de résilience qui rendent compte de qualités que l'on pourrait qualifier de structurelles. Tous les secteurs ne sont pas soumis aux mêmes pressions, en même temps. Le développement sur la rive droite de la Meurthe (A.1.) pour répondre au besoin de logements date du début du XX^{ème} siècle et l'espace disponible lui permet de continuer à croître vers l'est en consommant le foncier nécessaire. Les évolutions du bâti existant sont donc faibles, et se font par opérations ponctuelles sur des terrains disponibles comme celui de la station-service (A.1.o., p. 239) ; les immeubles et les maisons de ville des années trente offrent des conditions d'habitat très satisfaisantes, l'ensemble montre une grande stabilité du paysage. Cette inertie, cette résistance au changement, est souvent liée au parcellaire, mais aussi à l'aptitude du bâti à répondre aux attentes résidentielles de la population. Dans certains cas la qualité du lieu, reconnue par exemple par une protection Monument historique, assure une maîtrise de l'évolution allant parfois jusqu'à un retour à des dispositions d'origine. La place Stanislas est aujourd'hui plus proche du paysage d'origine grâce à ses sols reconstitués selon les dispositions reprises du projet initial. Situation permise par la suppression de la circulation et du stationnement automobile que la place a subi tout au long du XX^{ème} siècle. Les boulevards (A.5.) retrouveront peut-être les arbres d'alignement pour lesquels ils ont été conçus et réalisés, le foncier est disponible et l'emprise de la circulation vient d'être réduite pour favoriser le transport en commun³⁸⁰. Par contre d'autres secteurs soumis à des transformations radicales comme les quartiers entre Meurthe et canal, même en conservant certains éléments patrimoniaux de l'histoire industrielle, se construisent avec de nouveaux paysages ; avec des équipements scolaires, des ensembles résidentiels répondant aux préoccupations de développement durable de l'époque contemporaine. Les transformations sont moins fortes au Haut-du-lièvre (A.6.) où la vocation résidentielle subsiste, mais le bâti se transforme, le nombre de logements par opération est limité, la forme des bâtiments est très éloignée de la forme parallépipédique des premiers bâtiments, les murs animés par des coursives et de balcons évitent les fronts rigides et sans aspérité des premiers bâtiments. Le changement touche tous les aspects de la forme urbaine, la résilience du quartier est faible et les images et les représentations en ont d'autant plus d'importance (A.6. Éléments de caractérisation, p.433-437). Les différents secteurs identifiés au cours de l'expérimentation présentent non seulement des capacités de résilience variées, mais la nature même de la résilience est différente. Si en certains endroits la résilience est portée par une volonté collective, des pratiques communes et un patrimoine reconnu, dans

³⁸⁰ Le maire de Nancy L. Hénart vient de prendre position pour que l'aménagement de la ligne 1 du tramway s'accompagne d'une politique de verdissement (*La semaine* du 26 avril 2018).

d'autres territoires, ce sont la faible demande, l'homogénéité démographique et sociale et la liberté laissée aux propriétaires qui assurent la stabilité au lieu et à ses paysages.

3. 4. 5. Raconter, ou l'indispensable mise en récit

Établir une synthèse des caractères paysagers passe par la construction de récits au sens de Jean-François Thémines : « ... *un récit géographique, nécessaire parce qu'il rend perceptible la perspective d'un commun, ne va nullement de soi, [il] appelle enquête et discussion, mise en visibilité et travail critique* » (Thémines, 2018).

Le récit peut prendre des formes très différentes, mais l'objet est de construire des modalités de compréhension, par une visite, une conférence, un texte... La promenade est l'occasion d'un récit privilégié par sa simplicité, la présence du corps et les capacités d'échanges. Les formes peuvent être très différentes, itinéraires longs, suite de points de vue pratiquement sans commentaires³⁸¹. Le premier sentier de grande randonnée urbaine le GR 2013, fut réalisé pour découvrir les banlieues de la cité phocéenne lorsque Marseille fut capitale européenne de la culture. En 2017 un ensemble de collectifs s'engage dans un parcours de randonnée pour découvrir le Grand Paris. « *Un parcours de 600 km de long, traversant quelque 150 communes d'île de France, depuis les hauteurs d'Orgemont jusqu'à la dalle d'Évry en passant par la Défense, Saint-Denis, ou Marne-la-Vallée... Le tout sans passer par Paris ! Avec une ambition, mettre en récit la métropole* » (Moulin L., *Le Parisien*, 26 avril 2018³⁸²). À terme ce parcours pourrait faire l'objet d'un balisage numérique, peu de commentaires, simplement la découverte de lieux, d'infrastructures, de quartiers, d'arbres³⁸³ : le paysage de la métropole dans son hétérogénéité. Les sentiers³⁸⁴ urbains peuvent se limiter à quelques centaines de mètres avec de multiples arrêts et de nombreux commentaires ; le propos est aisé à adapter au groupe. Le guide observe les visages pendant le commentaire, porte attention aux regards qui fouillent l'espace décrit, et selon la réaction du groupe privilégie

³⁸¹ Une randonnée de 600 km est en cours d'élaboration autour du Grand Paris. Article de Lucie Geoffroy dans *Le Monde* du 10.03.2017, [en ligne] consulté le 1 mai 2018, URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/10/un-sentier-pedestre-pour-explorer-le-grand-paris_5092415_3224.html

³⁸² Moulin L., *Le Parisien*, 26 avril 2018, [en ligne], consulté le 26 avril 2018, URL : <http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/decouvrez-le-grand-paris-en-marchant-26-04-2018-7685571.php>

³⁸³ L'expérience fut tentée à Nancy de mettre des arbres remarquables géo-référencés en consultation à partir du portable dans des promenades fléchées.

³⁸⁴ Le travail de X. Rochel sur les sentiers de la Métropole du Grand Nancy a fait le point des sentiers de la période durant laquelle l'activité agricole s'est maintenue (Rochel, 2017). Le sentier urbain peut ne pas avoir de matérialité ou de fonctionnalité particulière. Il est construit par le guide touristique, le formateur, le promeneur averti. L'expérience a permis suivant les groupes d'identifier les lieux qui supportent les commentaires. Ces sentiers peuvent changer suivant les groupes et les conditions météorologiques ou culturelles...

certains thèmes, l'histoire, les espaces, les ornements, les compositions... L'avantage de la promenade est la possibilité d'être interrompue, par une demande d'explication ou une remarque supplémentaire. La promenade débute par une brève introduction détaillant l'itinéraire, indiquant quelques éléments de cadrage historique, les analyses ponctuelles sont choisies en fonction de l'intérêt, mais aussi rapprochées pour limiter la marche. Les explications sont faites sur des espaces suffisamment dégagés pour l'arrêt du groupe avec une nuisance sonore la plus faible possible. Généralement la visite se termine par quelques phrases permettant d'ouvrir la visite à l'ensemble du secteur, et le rappel de l'indication d'éléments qui n'ont pu être observés dans le cadre de la visite.

Le récit dans le cadre d'une conférence est différent dans la mesure où des éléments figuratifs, photos ou croquis, peuvent se grouper autrement que par une proximité spatiale, ouvrant la possibilité de découverte thématique suivant les axes de caractérisation. Il permet de croiser des informations, d'introduire des références autres. Il n'était pas rare il y a encore quelques années que l'architecte explicite ses références. Par exemple la présentation des bâtiments du Musée de Zoologie (A.3.a, p. 305-306) prend tout son sens lorsque l'on montre les travaux de Frank Lloyd Wright et les courriers échangés. Non seulement les illustrations peuvent être regroupées, mais des projets qui n'ont pas été réalisés peuvent être présentés comme autant de solutions, des commentaires plus élaborés sont rendus possible par le calme de la salle de conférence.

Les récits des professionnels présentant leurs projets ou leurs études sont autant de récits reconstruisant le site pour persuader les commanditaires que le projet proposé prend en compte le lieu. Certains professionnels sont particulièrement exercés à cette mise en récit, et c'est aussi une attente du maître d'ouvrage que de passer le contrat avec un professionnel capable de mettre en récit le paysage existant et son projet. A. Chemetoff lors de ses interventions au Haut-du-Lièvre (A.6) manifeste une aptitude particulière à mettre en récit son projet devant le jury, puis devant l'équipe municipale et enfin avec les habitants du plateau. Les plans paysages et les projets d'aménagements paysagers proposent non seulement un récit écrit avec des enjeux que les moyens actuels permettent de représenter en donnant l'impression d'une très forte réalité, y compris par des représentations dynamiques mais virtuelles. Mais sur toutes les présentations, les arbres ont poussé. Ils ont une trentaine d'années et les immeubles sont toujours aussi neufs. Ce phénomène n'est pas nouveau, le « rendu » autrefois en dessin était déjà prévu pour créer une illusion. Dans le cadre d'un volet paysager pour l'obtention d'une autorisation administrative, le pétitionnaire ou le maître d'œuvre du récit mettent parfois en exergue les dégradations du paysage, justifiant l'absence de composition et la revendication de contribuer à l'émergence d'un nouveau paysage.

Les caractères paysagers d'un secteur doivent s'exprimer dans des récits à adapter et parfois à construire. Basé sur un lieu, avec ses limites, son histoire, les projets anciens, en cours ou abandonnés, ce récit est indispensable pour reconnaître ou proposer les cohérences, et examiner la possibilité des projets particuliers ou collectifs. Le récit est capable de renforcer des sentiments d'appartenance à un lieu, tout en restant critique, et d'inciter au respect des règles formelles ou tacites. Il s'agit à la fois de convaincre, de faire rêver et dans la mesure du possible d'apprendre à se projeter.

3.5. Conclusions de la troisième partie

L'objectif du travail était d'expérimenter des méthodes pour approfondir la connaissance des paysages de la ville et de l'urbain, pour d'abord en parler et débattre (Sgard A., 2012) et ensuite aider à la décision. Le travail mené débouche sur quelques points de méthodes qui permettraient de produire des connaissances urbaines locales, dans lesquelles les habitants et les élus pourraient se reconnaître.

La Métropole du Grand Nancy a été survolée, traversée, partiellement documentée. Mais le travail n'a pas tenté l'approfondissement de la connaissance de tel ou tel secteur. En collectant quelques informations au gré des opportunités, il a été possible de proposer quelques traits qui permettent d'affirmer des différences entre les secteurs. Certes les grands découpages posés d'office ne sont pas remis en cause, ils sont simplement ajustés. Mais les grandes limites sont confirmées, le relief et l'eau, les infrastructures qui découpent et parfois rassemblent, les grandes opérations d'urbanisme... La difficulté ne semble pas dans le découpage, mais dans le travail, lourd, fastidieux de recherche des premiers traits de caractère qui permettront d'approcher l'identité du lieu, et de construire la grille ou la méthode d'analyse adaptée à chaque secteur.

L'un des risques serait de rechercher une identité fonctionnelle (Georges, 1952) ou formelle. Le secteur paysager, tel qu'il apparaît à travers ce travail est un territoire plus ou moins porté par des investissements individuels et collectifs, de nature et d'ampleur différentes. Quelques grandes caractéristiques formelles peuvent parfois être identifiées, quelques fragments de séquences repérées. Mais l'identité paysagère du quartier est tout autant dans son histoire, dans les dynamiques qui l'animent, ou pas, que dans son design (Rimbert, 1973). Le paysage de la ville et de l'urbain n'est pas la soumission aux contraintes naturelles il est un produit de l'activité des hommes, et ils en sont donc responsables. Parfois ils n'ont pas su voir, parfois ils se sont trompés ou ont mal évalué les contraintes. Individuellement ou collectivement ils ont été brutaux, ou sensibles, intelligents, négligents ou ignorants. La reconnaissance de cette responsabilité des hommes sur le paysage, et le premier pas pour débattre du paysage.

Lors de l'expérimentation, il a été possible d'apprécier combien les responsables de l'aménagement, maîtres d'ouvrages publics ou privés, et maîtres d'œuvre, usent de représentations pour leurs réflexions ou pour argumenter leurs décisions et ils les diffusent de multiples façons. Certains projets sont abandonnés parfois avant tout début de réalisations, mais ils continuent parfois à nourrir les comportements des habitants et des décideurs. La critique

qui s'exerce dans de nombreux domaines, de la littérature ou du programme de télévision de la soirée, s'exerce trop rarement dans celle de la ville et de son environnement. Peut-être que le paysage est à la fois trop familier et trop complexe. Le secteur paysager urbain, que nous considérons comme une sous-unité du paysage est un peu comme un grenier. Les murs et les toits en sont les contraintes physiques. Les rangements annuels ou au contraire lors d'une succession donnent le rythme et l'ampleur du renouvellement. Ce grenier est plein de meubles, d'ouvrages, d'objets, de machines hors d'état, cassés, bancals ou qui fonctionnent à moitié... Parfois on découvre des objets dont la valeur peut être réaffirmée ou que l'on jette définitivement, surtout aucune logique de rangement n'est perceptible. Les découvertes qui résultent de ce désordre, les souvenirs qui reviennent un peu au hasard développent la capacité poétique du lieu (Bachelard, 1978, 1^{ier} ed 1957). Aujourd'hui, on construit sans grenier et le rythme du renouvellement du bâti s'accélère, les paysages urbains sont de plus en plus simples dépouillés, mais aussi de plus en plus tournés vers l'espace extérieur (A.6., p. 413).

Durant l'expérimentation quelques promenades ont été organisées. Elles n'ont pas radicalement changé par rapport aux pratiques antérieures, elles se déroulent uniquement dans le cadre d'activité de loisirs et la dimension d'agrément doit être présente. Le commentaire sur les objets, les éléments paysagers reste toujours un passage obligé. Ils sont en effet plus faciles à montrer que les vides, car la notion de paysage urbain reste assez étrangère à la grande majorité du public. Il aime les objets, et l'espace public est reconnu dans sa dimension formelle. Mais les dernières promenades effectuées dans le courant de ce travail de thèse insistent plus facilement sur les abandons, les traces, les loupés, les espaces insignifiants... Les notions de socles et de front, de parcellaire et de présence végétale permettent de diversifier les approches. Le paysage est abordé par petites touches, des curiosités peuvent s'éveiller et l'on vivra mieux dans un environnement que l'on comprendra, auquel on sera moins étranger.

Les paysages urbains sont familiers et en même temps complexes. Les scories accumulées, mais aussi les projets plus ou moins aboutis, les objectifs plus ou moins atteints et les représentations qui subsistent en font une catégorie toute particulière de paysage.

Conclusion générale

La connaissance des paysages informe sur les transformations de la ville et de l'urbain.

Les traversées de la Métropole du Grand Nancy, avec des regards portés sur différents sites, font évoluer la vision de la cité. Le centre n'est plus aussi centre qu'auparavant, moins d'animation, moins de commerces, peu de transformation du bâti, de plus en plus de terrasses et de touristes ; mais les résidents, les « vrais » habitants sont moins visibles qu'avant. D'autres territoires offrent les paysages du mouvement, du changement, et de nouveaux rapports entre la nature et l'habitat. Les secteurs situés entre le pont d'Essey et la porte Sainte-Catherine présentent les paysages de la modernité avec des architectures contemporaines et un patrimoine de bâtiments industriels porteurs, en leur temps de modernité, reconvertis en logements ou en attente d'un nouvel avenir³⁸⁵. Ce ne sont plus les ordres antiques qui donnent la mesure des paysages, mais les silos et les architectures de brique et de poutrelles métalliques. La végétation est présente sous des formes variées, sur les rives, dans les alignement le long des voies, dans les grands aménagements paysagers et dans quelques friches. Au Haut-du-Lièvre, la ville est éclatée dans la végétation et les immeubles sont construits pour bénéficier de cette situation, les balcons sont amples et utilisables. Les préverdissement ont précédés la ville et les parcs actuels préfigurent l'organisation urbaine à venir. D'autres paysages interrogent sur le devenir des lieux. Le centre d'Essey-lès-Nancy offre une image dynamique avec des commerces, des piétons, des immeubles neufs. Cette apparente réussite est-elle due à la richesse apportée par les commerces qui ont proliféré à la périphérie de la commune ? Ou est-elle due aux compétences techniques et aux choix de ses équipes municipales ? Autres interrogations, derrière les façades des établissements commerciaux mis en avant le long des axes routiers se cachent des bâtiments artisanaux ou industriels qui trouvent de plus en plus difficilement d'utilisateurs. Les parkings sont vides et les quelques plantations deviennent friches. Et puis, il y a aussi des lieux porteurs de potentialités comme le carrefour Barthou : deviendra-t-il enfin une entrée de ville ? De tels constats et, des questions de même nature peuvent être développés

³⁸⁵ La transformation de deux silos à grains en résidence en est un bel exemple.

dans la plupart des métropoles de la taille de celle du Grand Nancy. Les structures urbaines conventionnelles se transforment, le centre est moins qu'avant en position de centralité, les banlieues accueillent des activités, des villages périphériques deviennent autre chose que des cités dortoirs et ces nouveaux paysages accompagnent l'émergence des métropoles de la taille de Nancy. Les paysages nous racontent l'émergence de nouveaux quartiers plus indépendants, chacun avec son histoire, sa temporalité, ses activités, ses relations avec les autres territoires qui ne sont pas forcément ses voisins comme le montre l'étude des représentations de la ville chez les collégiens du Haut du Lièvre.

Une politique du paysage quotidien demande des clarifications méthodologiques, mais aussi institutionnelles et culturelles.

L'expérimentation a permis d'ébaucher une méthode améliorant la connaissance des paysages urbains et ainsi faciliter leur protection ou leur requalification. L'étude de cas retenus est une invitation à comparer, jauger, critiquer, faire évoluer. Si les conseils méthodologiques demandent à être utilisés et testés, ils confirment déjà la possibilité d'identifier des secteurs paysagers, autorisant le passage à une échelle plus fine pour compléter les atlas du paysage. Ils confirment également la possibilité d'analyses ponctuelles autorisant l'évaluation de chaque projet, son lien avec le site et son impact paysager. Ce travail sera d'autant plus aisé que les atlas du paysage auront avancé dans l'identification des paysages.

Une perspective de cette nature demande des concertations entre partenaires, avec un dialogue aussi large que possible et éventuellement l'arbitrage de l'artiste ou du poète. Or, les pratiques françaises restent profondément marquées par les divers intervenants et leurs oppositions ; au niveau de l'État entre ministère de la Culture et ministère de l'Équipement ; ou au niveau local entre Direction Départementale de l'Équipement et collectivités. Ces oppositions sont anciennes et sont clairement identifiables dans la grande opération de réhabilitation des quartiers de la gare et du marché (A.4). L'évaluation des politiques européennes du paysage réalisée par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), publiée en décembre 2017, détaille précisément cette situation particulière à la France. Le paysage monumental ou patrimonial mobilise les énergies portées par le ministère de la Culture, et les paysages quotidiens relevant du ministère de l'Écologie et du Développement Durable, peinent à trouver leur place (CGEDD, 2017).

Les commanditaires, maîtres d'ouvrage public et privé, et les professionnels, quel que soit leur discours, ont parfois des objectifs très éloignés du site, du lieu et du territoire. Leur

attitude est de travailler plus sur leur image que sur celle du territoire. Des maîtres d'ouvrage publics sollicitent alors l'image du professionnel pour l'accoler au territoire (Gravari-Barbas, 2015) et ne s'engagent pas dans le travail qui aurait permis au territoire de se construire avec ses paysages. Le développement de l'individualisme, souligné par F. Ascher (Ascher, 2009), ou au contraire les réflexes identitaires et communautaristes induisent aussi des pratiques peu propices à des exigences qualitatives en matière de paysage. Les maîtres d'ouvrage publics veulent des opérations de prestige (A.2., A.3., A.6.) et les maîtres d'œuvre, en particulier les architectes, revendiquent un statut de créateur qui leur donne droit à déroger aux règles (article 7 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016). Il est incontestable que des créations exceptionnelles peuvent faire émerger de nouveaux paysages ou en révéler certains qui seront progressivement appropriés par les habitants. Mais, pour la grande majorité, les habitants attendent la reconnaissance de leurs besoins, d'un dialogue et d'un échange avec leur culture. Le bilan effectué sur les réalisations exceptionnelles pour lesquelles on a fait appel à une « star » de l'architecture indique certaines usures précoces de ces bâtiments conçus pour leurs valeurs d'image (Gravari-Barbas, 2015). À l'opposé se développent des mobilisations plus ou moins locales dont l'objet n'est pas seulement le maintien des paysages existants, mais le retour aux paysages anciens. Durant la rédaction de cette conclusion, le débat renaît à Nancy à l'occasion de la construction de la tour Mazagran sur la place Thiers (A.4.a. et A.4.b.). Un article de *l'Est Républicain* du 13 février 2018 donne la parole aux opposants au projet et, ceux-ci proposent d'étudier : « *l'hypothèse de la démolition de la Tour Thiers [existante] en reconstituant un îlot tel qu'à l'origine.* » La recherche de formes urbaines ou d'architectures anciennes n'est pas une démarche impossible (A.3.c.) et certains travaux sur des sites, des monuments remarquables ou leurs abords, débouchent sur des requalifications du paysage de la ville. Dans d'autres cas des créations contemporaines en phase avec les lieux ont été des réponses pertinentes, à l'exemple de l'extension de la mairie de Nancy (A.3.e.). Les choix sont loin d'être simples, et les solutions qui paraissent évidentes, comme le retour sur des paysages dont on a un souvenir collectif, offrent une facilité, mais aussi une forme de régression, un refus du différent.

L'arsenal réglementaire est abondant, mais cloisonné et peu utilisé

Sur le plan législatif, de nombreux outils, en particulier réglementaires, confortés par la Convention Européenne du Paysage, existent. La loi de reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages rend obligatoire, non seulement la mise en place d'un atlas dans chaque département, mais introduit la notion de mise à jour régulière. Mais cet outil visant la connaissance n'est pas articulé avec les préoccupations paysagères plus opérationnelles des

documents d'urbanisme, des SCoT, aux PLUi (CGEDD, 2017). De même aucun lien n'est prévu avec le volet paysager qui permet de veiller à la prise en compte des paysages lors des projets de construction. Chaque niveau de responsabilité est indépendant, les propos très généraux montrent que l'on se préoccupe de la question du paysage, mais la rédaction est faite en sorte de ne pas gêner ou entraver un quelconque projet. Les instructeurs des autorisations ne peuvent pas les mettre en œuvre car les orientations et les principes sont trop généraux. Pour dépasser cette situation, la recommandation numéro 7 de l'évaluation du CGEDD est ainsi formulée : « Assurer la continuité entre connaissance et action dans les démarches paysagères, en prenant mieux en compte les orientations issues des atlas de paysage dans les documents de planification, et en particulier en prévoyant l'introduction dans les PLU (i) d'une OAP³⁸⁶-paysage transversale fondée sur les enjeux identifiés dans les atlas de paysage. » (CGEDD, 2017, p. 54) Les rédacteurs sont conscients des difficultés de faire valider une telle démarche, aussi proposent-ils de travailler par étapes, et la première piste proposée est celles des trames vertes urbaines. Cette proposition des rapporteurs serait, au regard de l'analyse sur la Métropole du Grand Nancy, particulièrement judicieuse. Elle donnerait lieu à une démarche d'apprentissage, pour les élus, les habitants, les services et les prescripteurs de cette métropole qui entretient des liens particuliers avec la forêt, avec, dès 1824, l'accueil de l'École forestière et le mouvement de l'École de Nancy qui a profondément influencé la culture locale. Ces legs ont inspiré A. Chemetoff lors de la création des jardins d'eau ou de la réhabilitation du Haut-du-Lièvre.

La question du paysage urbain peut-être l'occasion d'une réorganisation des intervenants techniques à l'échelle locale. Le paysage est l'occasion d'un travail étroit entre les agences d'urbanisme, les CAUE, les services instructeurs des autorisations de construire. L'indispensable appel aux compétences et prestations extérieures, peut se faire dans le cadre de consultations avec de cahiers des charges parfaitement construits et mis en œuvre collectivement. Le cadre métropolitain abouti ou peut-être plus simplement s'inscrivant dans une dynamique de construction métropolitaine améliore la gestion des moyens, développe les collaborations : l'agence d'urbanisme assurant la gestion dynamique de l'atlas, les CAUE les missions de sensibilisations et de conseils nécessaires et les services instructeurs des autorisations de construire la mise en œuvre. La participation du public serait moins perturbée, polluée par des concurrences des services techniques. Supprimer des cloisonnements techniques à l'échelle locale n'est pas impossible, mais passe d'abord par une volonté au niveau des collectivités locales.

³⁸⁶ Les Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), sont des documents généralement intégrés aux PLU et PLUi. Ils donnent des indications précises sur des territoires limités, emplacement des infrastructures, structures végétales...

La mobilisation citoyenne passe par une curiosité quotidienne pour la ville et ses paysages

Les collectivités délaissent ou évitent ces questions du paysage, car les électeurs sont loin d'exprimer une volonté cohérente. En effet, ils réclament la liberté pour leur projet sur leur terrain, mais aussi le maintien de leur paysage environnant, double exigence difficile à concilier. Les habitants se manifestent souvent trop tard, lorsque le projet touchant leur cadre de vie est formalisé et qu'ils commencent à en percevoir les effets. En raison des études engagées et des personnes mobilisées, les débats ne peuvent plus être de bonne foi. Reprendre les études induit des coûts très importants et des délais supplémentaires que les porteurs du projet feront tout pour éviter. C'est donc par des démarches en amont des projets que l'on doit susciter l'intérêt pour ces questions de paysages de la ville. C'est sans aucun doute lors de l'enfance et de l'adolescence, parfois dans le cadre de la formation³⁸⁷ que peut s'éveiller la curiosité à la ville et ses paysages. C'est en effet durant ses sorties scolaires que J. Gracq a acquis cette curiosité.

Les programmes scolaires utilisent actuellement la notion de paysage pour illustrer une approche « développement durable ». Le paysage est vu comme un outil pour démontrer les liens entre l'environnement, l'économie et le social. Mais, l'approche paysage urbain en tant qu'objet est renvoyée à l'histoire de l'art. Le paysage est séparé entre une connaissance de nature scientifique, l'écologie, l'économie... et ce qui relève de la culture et de l'esthétique. Pourtant des propositions existent pour que la pratique de l'espace soit un élément de formation à travers une « ... mise en tension de l'expérience scolaire et de l'expérience extrascolaire [en particulier la pratique de l'espace] des élèves (...) qui pourrait être objectivé[e] en termes d'apprentissage » (Lussault, 2018). Ce projet prévoit également de dépasser le local pour s'ouvrir sur l'ailleurs, d'acquérir des compétences de « spatialité » (Lussault, 2018). Ce programme est d'autant plus ambitieux qu'il prévoit de donner les éléments de pratique critique sur le rôle des prescripteurs, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Un apprentissage de cette nature constituerait une avancée pour les futurs citoyens qui seraient plus à même de comprendre et évaluer le lieu qu'ils pratiquent et qu'ils vivent³⁸⁸.

Des démarches proches peuvent être imaginées pour des adultes, et d'éventuels professionnels, en particulier en apportant les éléments expliquant combien le paysage est le

³⁸⁷ Plusieurs enseignants du laboratoire Lotter, dont J.-P. Husson, et S. Edelblutte organisent fréquemment des visites de découvertes des milieux urbains pour les étudiants en géographie et parfois pour des associations. Marc Verdier, enseignant à l'École d'architecture de Nancy organise, pour les élèves qui arrivent à l'école des visites en vélo de la ville et de sa périphérie.

³⁸⁸ À l'occasion de différentes interventions en milieu scolaire nous avons participé soit à des projets éducatifs de type 3, les élèves jouaient alors à l'architecte soit à des sentiers urbains mais qui étaient rarement exploités. Seules les approches dans le cadre de sections histoire des arts donnèrent de bons résultats. Le programme réparti sur trois ans était global et donnait lieu à des évaluations qui validaient des acquis de connaissances.

fruit de décisions, parfois qui n'ont pas été prises, ou lorsqu'elles l'ont été, auraient pu être autres. Les collectivités ont la charge d'informer les habitants des décisions prises en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, mais les moyens consacrés, essentiellement dans les revues municipales, se limitent aux restitutions souvent hyperréalistes de projets à la veille de leur réalisation. Ces moyens de communication pourraient être portés par une exigence d'information garantissant une évaluation plus juste des projets par les personnes qui vont en bénéficier ou les subir. D'autres structures que les collectivités portent aussi des exigences en matière de connaissances des paysages, certaines institutionnelles, comme les Parcs Naturels, ou les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement³⁸⁹. Les milliers d'associations à caractère local, parfois apparues à l'occasion d'un conflit, constituent aussi un milieu favorable à l'émergence de débats lorsqu'elles s'inscrivent dans les objectifs de la Convention Européenne du Paysage : protéger et participer à la requalification des paysages dégradés.

0 0

0

Dans tous les cas la connaissance est au cœur des démarches responsables. Il devient possible de compléter le propos Augustin Berque cité en page de garde de ce texte :

³⁸⁹ La mission des CAUE en termes de paysage est confirmée par la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Il faudra, pour conserver ou obtenir des paysages urbains répondant aux exigences individuelles et collectives, vaincre l'ignorance ou la méconnaissance qui conduisent trop souvent à « des ruptures ostentatoires, cette forme de mépris, de l'ordre commun. »

0 0

0

Bibliographie

About-de-Chastenet C., 2010, « Le paysage urbain durable, une nouvelle utopie pour l'aménagement des villes ? », *Projets de paysage*, [en ligne], mis en ligne le 3 janvier 2010, consulté le 13 août 2014, URL : <http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le>

Abraham J., 1990, « Impressions sur la ville "Telle quelle" », *Nancy. Âges d'or, Âges de plomb*, Paris, Autrement n°3, septembre 1990, p. 91-100.

Abraham J., 1999, « Du chaos à la croissance. 1940-1966 », In : Monnier G. (dir.), *L'architecture moderne en France*, Paris, Picard, 328 p.

ADUAN, 2015, *L'Atlas 2015. Du Grand Nancy à l'espace européen. Du sud Meurthe-et-Moselle au sillon lorrain*, Nancy, ADUAN, n.p.

Agache D.-A., Auburtin J.-M., Redont E., 1916, *Comment reconstruire nos cités détruites*, Paris, Armand Colin, 257 p.

Allain R., 2004, *La morphologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 254 p.

André E., 1879, *Traité général de la composition des parcs et jardins*, [en ligne], consulté le 21 août 2016, URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5440920x>

Aptel C., 1986, « Le quartier d'alliance : un habitat sous Stanislas et de nos jours », *Le Pays Lorrain*, 1986, n°2, Nancy, Société d'archéologie lorraine et du musée lorrain, p. 61-80.

Archives modernes de l'architecture lorraine, 1989, *Joseph Hornecker. Architecte à Nancy 1873-1942*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 80 p.

Arrif T., Blanc N., Clergeau P., 2011, « Trame verte urbaine, un rapport Nature-Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo : European Journal of géographie*, [en ligne], consulté le juillet, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/24862>.

Aschan-Leygonie C., 1998, « Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux », *L'Espace géographique*, t. 1, p. 64-77.

Ascher F., 2009, *L'âge des métapoles*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 389 p.

Ascher F., 2013, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 276 p.

Auduc A., 2006, « Paysage, architecture rurale, territoire : de la prise de conscience patrimoniale à la protection », *In situ*, [en ligne], consulté le 17 février 2014, URL : <http://insitu.revues.org/2737>

Auzelle R., 1970, *Technique de l'urbanisme*, (3^{ème} éd.), Paris, PUF, 126 p.

Avocat C., 1982, « Approche du paysage », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 57, n°4, p. 333-342

Bachelard G., 1978, *La poétique de l'espace*, (1^{ème} éd., 1957), Paris, PUF, 225 p.

Backouche I., 2013, *Aménager la ville : Les centres urbains français entre conservation et rénovation*, Paris, Armand Colin, 480 p.

Bailly A., 1974, « La perception des paysages urbains », *L'Espace géographique*, t.3, n°3, p. 211-217.

- Bailly A., 1981**, « La géographie de la perception dans le monde francophone : une perspective historique, *Géographica Helvetica* », n°1/1981, p. 14-21.
- Bailly A., 1990**, « Paysage et représentation », *Mappemonde*, n°90/3, [en ligne], consulté le 21 février 2014, URL : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M390/paysage.pdf>,
- Bailly A., 2001**, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 334 p.
- Bailly A., 2005**, « Voyage en géographie », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, t 46, p. 5-9, [en ligne], consulté le 25 février 2014, URL : <http://www.bsrgl.be>,
- Bailly A., 2014**, *Géographie du bien-être*, Paris, Anthropos-Economica, 152p.
- Bailly E. (dir.), 2014**, « L'enjeu du paysage commun », Paris, Ministère de l'Environnement de l'Energie et du développement durable, [en ligne], consulté le 12 janvier 2017, <http://www.paysage-developpement-durable.fr/IMG/pdf/rapportfinalbailly-2.pdf>
- Bailly E., 2016**, Les paysages urbains en mal d'émotions, *Carnets de géographes* [en ligne], consulté le 2 mai 2018, <http://cdg.revues.org/594> ; DOI : 10.4000/cdg.594
- Bailly J.-C., Chemetoff A., 2015**, *Changements à vue*, Paris, Arléa, 115 p.
- Barles S., Breyse D., Guillerme A., Leyval C., (dir), 1999**, *Le sol urbain*, Paris, ed. Economica, 278 p.
- Barles S., Blanc N., (dir), 2016**, *Écologies Urbaines. Sur le terrain*, Paris, ed. Economica, 374 p.
- Barraque B., 1985**, *Le paysage et l'administration*, Paris, Ministère de l'Équipement, [en ligne] consulté le 06 septembre 2016, URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/9-Paysageetadministrationvl.pdf>
- Barreau J.-J., 2004**, « Le train et les chemins du transfert », *Topiques*, 1/2004, n°86, p.117-136, [en ligne], consulté le 22 juillet 2016, URL : www.cairn.info/revuetopiques-2004-1-page-117-htm,
- Barrère P., 1956**, *Les quartiers de Bordeaux*, Auch, imprimerie Cochaux, 102 p.
- Barrière O., 2012**, « Le paysage façonné par le droit entre rationalité du droit positif et l'empirisme culturel juridique », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], mis en ligne le 15 septembre 2012, consulté le 30 janvier 2016, URL : <http://vertigo.revues.org/12482;DOI:10.4000/vertigo.1242>
- Barrué-Pastor M., Muxart T., 1992**, « Le géosystème : nature "naturelle" ou nature "anthropisée" », *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*, (dir.) Jollivet M., Paris, CNRS Éditions, p. 259-266.
- Barrué-Pastor M., Blanc-Pamard C., Deffontaines JP., 1992**, « Le paradoxe des paysages », *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*, (dir.) Jollivet M., Paris, CNRS Éditions, [en ligne], consulté le 24 juin 2018, URL : [URLhttps://books.openedition.org/editionscnrs/4195?lang=f](https://books.openedition.org/editionscnrs/4195?lang=f)
- Baudry J., Burel F., 2000**, *Écologie du paysage*, Paris, Tec et Doc, 359 p.
- Benevolo L., 1978**, *Histoire de l'architecture moderne. La révolution industrielle*. Paris, Bordas, 275 p.
- Berdoulay V., Soubeyran O., 2004**, « Paul Vidal de la Blache », *In* : Lévy J., Lussault M., (dir.), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, p. 981-983.
- Berdoulay V., Claval P., (dir), 2013**, *Aux débuts de l'urbanisme français*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- Berque A., 1995**, *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 192 p.

- Berque A., 1999**, *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin poche, 446 p.
- Berque A., 2014**, *La ville insoutenable*, Colloque ANR PAGODE, Pessac, 27 et 28 novembre 2014, [en ligne], consulté le 13 décembre 2016, URL : http://www.iheal.univparis3.fr/files/Augustin%20Berque_Ville%20insoutenable_2014.pdf
- Berque A., 2015**, « Mythologie de l'urbain diffus », *Annales de Géographie*, n°704, Paris Armand Colin, p. 351-365.
- Berque A., 2016**, *Histoire de l'habitat idéal, de l'Orient vers l'Occident*, Paris, Le félin, 393 p.
- Bertrand G., 1968**, « Paysage et géographie physique globale », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t.39, p. 249-272.
- Bertrand G., 1982**, « Construire la géographie physique », *Hérodote*, Paris, n° 26, p. 90-116
- Bertrand G., 1984**, « Les géographes français et leurs paysages », *Annales de géographie*, t. 93, n°516, p.218-229.
- Bertrand G., 2001**, « Sous le paysage...le territoire », *Patrimoine et paysages culturels*, Bordeaux, Confluences, p. 77-81.
- Bertrand G., 2002**, « Le paysage et la géographie, un nouveau rendez-vous », *Societat Catalana de geografia*, n°50, vol. 15, p. 57-68.
- Bertrand G., 2004**, « Un géographe interroge l'agronomie », *Nature sciences et société*, EDP sciences, [en ligne], consulté le 4 mars 2014, <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2004-4-page-424.ht>
- Bertrand G., 2013**, « Perspectives paysagères : la recherche en question », *Projet de paysage*, [en ligne], consulté le 31 avril 2014, http://www.projetsdepaysage.fr/fr/perspectives_paysageres_la_recherche_en_questions
- Bertrand G., Bertrand C., 1975**, « Pour une histoire écologique », In : Duby G.,(dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 1, Paris, Seuil, p. 34-11.
- Bertrand V., 1999**, *Les espaces rurbains en Lorraine : du paysage au système géographique- L'exemple du Lunévillois*, Nancy, Thèse de doctorat, Université de Nancy 2, 425 p.
- Besse J.-M., 2009**, *Le goût du monde, exercices de paysages*, Arles et Versailles, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, 229 p.
- Besse J.-M., 2013**, *Habiter. Un monde à mon image*, Paris, Flammarion, 253 p.
- Besse J.-M., 2015**, « Voisinages », *Annales de Géographie*, n°704, Paris, Armand Colin, p.385-390.
- Bigando E., 2006**, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*, Bordeaux, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 490 p.
- Bigando E., 2008**, « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante », *Projets de paysages*, [en ligne], consulté le 7 mai 2014, http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante,
- Blache J., (dir.), 1937**, *Géographie Lorraine*, Nancy, Berger-Levrault, 475 p..
- Blanc N., 2012, b**, *Les nouvelles esthétiques urbaines*, Paris, Armand Colin, 220 p.
- Blanc N., 2016**, *Les formes de l'environnement, manifeste pour une esthétique politique*, Genève, Metispresses, 232 p.
- Blanc N., Glatron S., 2005**, « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », *L'espace géographique*, t. 34, p. 65-80.

- Blanc N., Lolive J., 2009**, « La restauration écologique : une nouvelle formation du monde ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, [en ligne], consulté le 5 juillet 2018, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22806>
- Blanc N., Glatron S., Schmitt G., 2012, b**, « Trames vertes urbaines : recherches en sciences humaines et sociales », *Développement Durable et Territoires*, vol.3, n°2, [en ligne], consulté le 5 juillet 2017, URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/9370>
- Blanc N., Glatron S., Lamarche T., Rankovic A., Sourgril A., 2017**, « Governance of urban », *Articulo-Journal of urban research*, [en ligne], consulté le 5 juillet 2018, URL : <http://journals.openedition.org/articulo/3212>
- Blanchard R. 1914**, « Deux grandes villes françaises Lille et Nancy », *La géographie*, t. XXX, 2^{ème} semestre 1914 et 1915, Paris, Masson éditeur, p. 100-122.
- Blanchard R., 1928**, « Une méthode de géographie urbaine », *Revue de géographie alpine*, année 1928, vol. 16, n° 1, p. 193-214.
- Blanchon B., 2002**, Michel Corrajou, *In : Racine M., (dir), Créateurs de jardins et de paysages*, Arles et Versailles, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, p. 276-278.
- Blanchon B., 2015**, *Jacques Simon, Michel Corajoud et l'atelier d'urbanisme et d'architecture ou la fondation du paysagisme urbain*, [en ligne], consulté le 20 aout 2016, URL : http://www.rolandvidal.fr/app/download/23776613/B_Blanchon_AUA.pdf
- Bloc-Lainé J.-P., 1980**, *Un espace pour la vie*. Rapport au ministère de l'Environnement et du cadre de vie, Paris, La documentation française, 159 p.
- Bonello Y.-N., 1996**, *La ville*, Paris, PUF, 125 p.
- Bonnemaison J., 1981**, « Voyage autour du territoire », *L'espace géographique*, t.4, p. 249-262.
- Boquillon F., 2012**, *La cathédrale de Nancy. Notre-Dame de l'Annonciation*, Haroué, Gérard Louis, 123 p.
- Bottaro A., 2014**, « La villégiature anglaise et l'invention de la Côte d'Azur », *In situ*, [en ligne], 24/104, mis en ligne le 10 juillet 2014, consulté le 01 aout 2016, URL : <http://insitu.revues.org/11060>
- Bouchut A., 2003**, « La ville, le fait urbain dans les programmes de géographie du cycle III de l'école élémentaire (1882-2002) », *Cybergeo : European Journal of Geography*, [en ligne], Épistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, doc. 252, mis en ligne le 10 décembre 2003, consulté le 31 janvier 2017. URL : <http://cybergeo.revues.org/3843> ; DOI : 10.4000/cybergeo.3843
- Boudon P., 1999**, « Échelle en architecture et au-delà », *Les annales de la recherche urbaines*, n°82, Paris, Ministère de l'Équipement du logement et du transport, p. 5-13.
- Boulanger P., (dir.), 2016**, « Géographie et guerre », *De la géographie militaire au géospatial intelligence en France (XVIII^{ème}-XXI^{ème} siècle)*, *Société de géographie*, Hors-série, Paris, 243 p.
- Bourdeau-Lepage L., 2017**, « Pratiques et attentes citadines en ville. Enquête sur les parcs et jardins publics à Lyon », *In, Bourdeau-Lepage L., (dir.), Nature en ville, Désirs et controverses*, Sarrant, Éditions La Librairie des territoires, p.65-75
- Bourdeau-Lepage L., (dir.), 2017**, *Nature en ville, Désirs et controverses*, Sarrant, Éditions La Librairie des territoires, 159 p.
- Boutefeu E., 2005**, *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Paris, Éditions PUCA-CERTU, 85 p.
- Bradel V., 1982**, « Le processus d'urbanisation à Nancy 1850-1930 », *In : Le Moigne F.-Y., (dir.), L'urbanisme en Lorraine 1830-1930*, Metz, Éditions Serpenoise, p.137-167.

- Bradel V., 1995**, « André Lurçat, architecte, l'œuvre lorraine », *Inventaire général de Lorraine*, Metz, Éditions Serpenoise, 18 p.
- Bradel V., 2005**, « Du jardin à la ville », *In* : Rabreau D., Pascali S., (dir.), *La nature citadine au siècle des lumières*, Bordeaux, William Blake & Co., Art & Arts, p. 23-31.
- Bradel V., 2014, (dir.)**, *Urbanités et biodiversité, entre villes fertiles et campagnes urbaines*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 334 p.
- Bradel V., 2016**, « Nancy 1852-1935, la genèse d'un boulevard ferroviaire en sursis », *In* : Lambert, Bresson M., Térade A., (dir.), *Paysages du mouvement*, Paris, Éditions Recherches/Iprou, p.77-90.
- Briffaud S., 2014**, *Le temps du paysage. Alexandre de Humboldt et la géohistoire du sentiment de nature*, [en ligne], mis en ligne le 12 janvier 2014, consulté le 16 novembre 2016, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00923868>
- Brossard T., Wieber J.-C., 1984**, Le paysage : trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie, *Espace géographique*, t.13, n°1, 1984. p. 5-12.
- Brun J., 2015**, « Mobilité et domination territoriale des villes », *In* : Burgel G., (dir.), *Essais critiques sur la ville*, Paris, inFOLIO, p.287-399.
- Brunet R., 1974**, Analyse des paysages et sémiologie, *L'Espace géographique*, t. 3, n°2, p. 120-126.
- Burgel G., 2012**, *Pour la ville*, Paris, Créaphis édition, 121 p.
- Burgel G., 2012**, « La ville contemporaine après 1945 », *In* : Pinol J.-L., (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*. Paris, Point, 426 p.
- Burgel G., (dir.), 2015, a**, *Essais critiques sur la ville*, Gollion, inFOLIO, 528 p.
- Burgel G., 2015, b**, « Espaces et limites : un siècle de pensée géographiques », *In* Burgel G., (dir.), *Essais critiques sur la ville*, Gollion, inFOLIO, p.17-117.
- Burgel G., Grondeau A., 2015, c**, *Géographie urbaine*, Vanves, Hachette, 288 p.
- Cabanel J., 2002**, « Napoléon III », *In* : Racine M., (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e siècle au XX^e siècle*, Arles et Versailles, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, t. 2, p. 28-30.
- Cailly L., Vanier M., (dir.), 2010**, *La France : une géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 365 p.
- Calberac Y., 2010**, *Terrain des géographes, géographes de terrain. Communauté et imaginaire disciplinaires au miroir des pratiques de terrain des géographes français du XX^{ème} siècle*, thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon II, [en ligne], mis en ligne 15 janvier 2012, consulté le 21 décembre 2016, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00551481v1>
- Cartal J.-J., Laburte D., Maurand P., 1982**, « Metz pittoresque. Étude du plan d'extension de 1903 », *In*, Le Moigne F.-Y. (dir.), *Urbanisme en Lorraine 1830-1930*, Metz, Éditions Serpenoise, p. 197-214.
- Cattant J. 2013**, « L'horizon matière de l'habiter », *Projets de paysage*, [en ligne], consulté le 31 avril 2014, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_horizon_matiere_de_l_habiter
- Cauquelin A., 2001**, « L'amour du paysage », *Patrimoine et paysages culturels*, Bordeaux, Confluences, p. 43-51.
- Cauquelin A. 2013**, *L'invention du paysage*, Paris, PUF, 160 p.

- Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, 2010**, *L'essentiel : La densité urbaine*, Paris, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 8 p.
- Centre d'Études Techniques de l'Équipement, 2012**, *Définition et méthode d'analyse des entrées de ville dans un contexte post-grenelle*, Paris, Ministère de l'Égalité des territoires et du logement, 153 p.
- Chalas Y., 2015**, « De l'urbanisation contemporaine », *In* : Burgel G., (dir.), *Essais critiques sur la ville*, Gollion, inFOLIO, p.123-127.
- Chapelon L., Emsellen K., 2008**, « L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique. », *L'Espace géographique*, 3/2008 (t. 37), p. 193-207.
- Chapotot S., 1999**, *Les jardins du roi Stanislas en Lorraine*, Metz, Éditions Serpenoise, 124 p.
- Charmes E., 2011**, *La ville émiettée*, Paris, PUF, 304 p.
- Chauvet J.-Y., 2014**, *L'usage des maisons lorraines*, Paris, L'Harmattan, 248 p.
- Chemetoff A., 2010**, *Leçon inaugurale à l'école de Chaillot*, [en ligne], consulté le 21 juin 2017, URL : http://anciensite.citechaillot.fr/fr/auditorium/colloques_conferences_et_debats/2124-alexandre_chemetoff.html.
- Chesneau I., Roncayolo M., 2008**, *L'abécédaire de Marcel Roncayolo, introduction à la lecture de la ville*, 303p, [en ligne], consulté le 20 novembre 2015, <http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0299/Urbamet-0299170/pcaouv00111406.pdf>
- Chevalier J.-P., 2012**, « Éducation géographique et Révolution nationale. La géographie scolaire au temps de Vichy », *Histoire de l'éducation*, [en ligne], 113 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 15 janvier 2017. URL : <http://histoire-education.revues.org/1356> ; DOI : 10.4000/histoire-education.1356
- Chiffre E., Mathis D., Mathis A., 2014**, « Les inondations à Nancy – Anciennes et nouvelles problématiques », *Développement durable et territoires* [en ligne], Vol. 5, n°3 | Décembre 2014, mis en ligne le 05 décembre 2014, consulté le 22 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10665>.
- Choay F., 1965**, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Éditions du Seuil, 447 p.
- Choay F., 1996**, *L'allégorie du patrimoine*, 2^{ème} éd., Paris, Éditions du Seuil, 273 p.
- Choisy A., 1964**, *L'histoire de l'architecture*, 1^{ière} éd. 1899, Paris, Fréal, t. 1, 512 p ; t. 2, 628 p.
- Choné P., Fray J.-L., Thévenin E., 1995**, *Le grand Nancy*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 210p.
- Chouquer G., 2000**, *L'étude des paysages. Essais sur leur forme et leur histoire*, Paris, Errance, 208 p.
- Claval P., 1974**, « La géographie et la perception de l'espace », *L'Espace géographique*, t. 3, n°3, p. 179-187.
- Claval P., 1992**, « Champ et perspectives de la géographie culturelle », *Géographie et culture*, n°1, p. 7-38.
- Claval P., 2012, a**, *Géographie culturelle, une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Paris, Armand Colin, 352 p.

- Claval P., 2012, b**, *De la terre aux hommes, la géographie comme vision du monde*, Paris, Armand Collin, 413 p.
- Claval P., 2012, c**, « Le rôle du terrain en géographie », *Confins*, 17 | 2013, [en ligne] mis en ligne le 01 avril 2012, consulté le 29 janvier 2016. URL : <http://confins.revues.org/8373> ; DOI : 10.4000/confins.8373
- Claval P., 2014**, *Brève histoire de l'urbanisme*, Paris, Fayard/Pluriel, 315 p.
- Clément G., 2014**, *Manifeste du tiers paysage*, 2^{ème} ed., Paris, Sens&Tonka&Cie, 73p.
- Clément V., 1994**, Contribution épistémologique à l'étude des paysages, *Mémoires de la casa de Vélasquez*, t. 30-3, p. 221-237.
- Clergeau P., 2007**, *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Apogée, 137 p.
- Cochet F., 2016**, « La perceptions des contraintes géographiques par le témoignage combattant de long terme -XIX^{ème} siècle à nos jours », In : Boulanger P., (dir.), *Géographie et guerre, De la géographie militaire au Géospatial Intelligence en France*, *Société de géographie*, Paris, 243 p.
- Cohen J.-L., Damish H., (dir.), 1993**, *Américanisme et modernité. L'idéal américain dans l'architecture*, Paris, Flammarion, 447 p.
- Cohen J.-L., 2013**, *Le Corbusier: An atlas of modern landscape*, London, Thames et Hudson, 401 p.
- Communauté de Communes de l'Agglomération Longwy, 2013**, *Plan de paysage de la communauté de communes de l'agglomération de Longwy*, Longwy, Biotope, 236 p.
- Conan M., 1992**, « Postface », *De la composition des paysages*, René Louis de Girardin, Seyssel, Éditions Champs Vallon, p.199-252.
- Condé C., Massonie J.-P., Wieber J.-C., 1983**. Dix ans de pratique en géographie quantitative à travers le colloque de Besançon, *Annales de Géographie*, t. 92, n°511, 1983. p. 257-267
- C.G.E.D.D., Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 2014**, *Paysages et aménagement : propositions pour un plan national d'action*, Paris, ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 111 p.
- C.G.E.D.D., Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 2017**, *Démarches paysagères en Europe*, Paris, ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 171 p.
- Corajoud M., 1995**, « Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », In : Roger A., (dir.), *La théorie du paysage en France : 1974-1994*, Seyssel, Éditions Champs Vallon, 462 p.
- Corajoud M., 2003**, *Le paysage : une expérience pour construire la ville*, [en ligne], consulté le 5 mai 2014, URL : <http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/texte-grand-prix/texte-grand-prix.pdf>,
- Courvoisier C., 2017**, *Le paysage de la loi. Protection, aménagement et reconquête*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 109p.
- CRU, 1964**, *L'urbanisation française*, Paris, Centre de recherche et d'urbanisme, n. p.
- Crunchant C., 2015**, « Le corps du génie comme incarnation des sciences et techniques au sein de l'armée : l'exemple de l'Ecole royale du génie de Mézières », In Jalabert L., Muller V., (dir.), *Conflits et progrès scientifiques et techniques en Lorraine*, Moyenmoutier, Édhisto, p.75-87.

Curie A., 2015, *Vers une approche sensible de l'espace public. Une méthode d'évaluation sur la promenade urbaine de Lille*, master Science et Technologie, spécialité Ville et projet, Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille, 65 p.

Cuyala, S., 2013, « La diffusion de la géographie théorique et quantitative européenne francophone d'après les réseaux de communications aux colloques européens (1978-2011) », *Cybergeog : European Journal of Geography*, [En ligne], Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 657, mis en ligne le 03 décembre 2013, consulté le 09 décembre 2016. URL : <http://cybergeog.revues.org/26100> ; DOI : 10.4000/cybergeog.26100

Da Cunha A., Matthey L., (dir.), 2007, *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 488 p.

D'Angio R., 1997, « Au secours le paysage revient », *L'Information Géographique*, Paris, Armand Colin, vol. 61, n°3, p.122-128.

Dardel E., 2014, *Ecrits d'un monde entier*, 1^{ère} éd 1952., Genève, Héros-limite, 407 p.

Darques R., 2015, « Cartographier et contrôler la ville : l'enjeu des systèmes d'information », *In* Burgel G. (dir.), *Essais critiques sur la ville*, Gollion, inFOLIO, p.231-282.

Davodeau H., 2004, *Les politiques publiques du paysage passées au crible d'une lecture de géographie sociale*, [en ligne], consulté le 5 mai 2014, URL : <http://eso.cnrs.fr/IMG/pdf/dh.pdf>

Davodeau H., 2005, « La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale : Paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire », *Norois*, n°195, p.110-112.

Davodeau H., 2009, « Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et l'approche scientifique », *revue italienne de géographie Rivista Geografica Italiana*, n°2, p. 173-194.

Davodeau H., 2013, « Bilan de la loi paysage », *Le paysage au cœur des politiques territoriales*, Actes du colloque, 18 octobre 2013, ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, p.7-13.

Davodeau H., Geisler E., Montenbault D., 2016, « La géographie au service du paysage : la formation des ingénieurs paysagistes angevins », *In* Guillot X., (dir.), *Ville, territoire, paysage*, Saint-Étienne, publication de l'Université de Saint Étienne, p. 102-110.

De Gasperin A., 2010, Les grands ensembles nancéiens, *Le Pays Lorrain*, vol. 91, p. 65-67.

De Gasperin A., 2011, *Genèse et transformation d'une forme urbaine : le grand ensemble. L'exemple de la ville modèle socialiste de Halle-Neustadt*, Thèse sous la direction de Deshaies M., Nancy, Université de Lorraine, 390 p.

Delbaere D., 2010, *Paysages de la ville et fabrique contemporaine de l'espace public*, Paris, Ellipses, 186 p.

Delfante C., 2010, *Souvenirs d'un urbaniste de province*, Paris, Éditions du Linteau, 206 p.

Demangeon A., 1936, « Trois questionnaires et trois enquêtes de géographie humaine », *Annales de Géographie*, t. 45, n° 257, p. 512-518.

Demangeon A., Werquin A., 2000, « Les paysages urbains sont-ils des images de la ville », *In* Paysages de la ville, *Annales de la recherche urbaine*, n°85, Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture, p. 30-31.

- Démerlé-Got A., 2012**, « Sur le plateau de Haye à Nancy, un parc naturaliste », *Urbascopie*, n°109, janvier 2012, Cité de l'architecture et du patrimoine, n.p.
- Derioz P., 2008**, *L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales*, [en ligne], consulté le 6 mai 2014, http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/36/36/25/PDF/Article_P_Derioz_-_ARPEnv-
- Desportes M., 2005**, *Paysages en mouvement*, Paris, Gallimard, 413 p.
- Dewarrat J.-P., Quincerot R., Weil M., Woeffray B., 2003**, *Paysages ordinaires, de la protection au projet*, Liège, Mardaga, 95 p.
- Di Méo G., 1994, a**, « Patrimoine et territoire », *Espaces et sociétés*, n° 78, Paris, L'Harmattan, p. 15-34.
- Di Méo G., 1994, b**, « Épistémologie des approches géographiques et socio anthropologiques du quartier urbain », *Annales de géographie*, vol. 103, n°577, p. 255-275.
- Di Méo G., 2002**, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, vol. 77/2, 2002, p. 175-184.
- Di Méo G., 2008 a**, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de géographie* n° 660-661, Paris, Armand Colin, p. 47-66.
- Di Méo G., 2008 b**, *Le rapport identité/espace*, [en ligne], mis en ligne le 28 mai 2008, consulté le 28 janvier 2017, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281929/document>
- Di Méo G., Castaings J.-P., Ducournau C., 1993**, « Territoire, patrimoine et formations socio-spatiales », *Annales de Géographie*, t. 102, n° 573, p. 472-502.
- Di Méo G., Sauvaitre Cl., Soufflet F., 2004**, « Les paysages de l'identité, le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau », *Géocarrefour*, vol. 79/2, p. 131-141.
- Di Méo G., Buléon P., 2007**, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 303p.
- Dion R.-M., 1974**, « Effets des processus volontaristes dans la formation d'une région urbaine : Nancy et les plans d'aménagement et d'extension dans la première moitié du XX^{ème} siècle », *Revue Géographique de l'Est*, t.14, n°3-4, Juillet-décembre 1974, Varia, p. 245-311.
- Dion R.-M., 1980**, *La région urbaine de Nancy. Étude géographique*, thèse présentée devant l'Université de Nancy II, 2 t.
- Dion R.-M., 1994**, « De 1962 à 1992 : évolution des fonctions de la région urbaine de Nancy ». *Revue Géographique de l'Est*, t. 34, n°2, 1994. Villes de l'Est français. p. 69-100.
- Dion R., 1981**, *Essai sur la formation du paysage rural français*, 1^{ère} ed. 1934, Neuilly-sur-Seine, Guy Durier éditeur, 168 p.
- Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Lorraine, 2013**, *Plan régional de l'agriculture durable en Lorraine*, Metz, 128 p.
- Donadiou P., 2004**, « Quel bilan tirer des politiques du paysages en France », *Projet de paysages*, [en ligne], mis en ligne le 26 juin 2004, consulté le 1 février 2016, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quel_bilan_tirer_des_politiques_de_paysage_en_france
- Donadiou P., Périgord M., 2007**, *Le paysage*. Paris, Armand Colin, 127 p.

DREAL, 2012, *Directive territoriale d'aménagement des bassins miniers Nord lorrain*, [en ligne], consulté le 16 juillet 2014, URL : <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DTA>

DREAL Provence, Alpes, Côte d'Azur, 2015, *Paysages et plans d'urbanisme. Quelles attentes de l'autorité environnementale*, Paris, Ministère de l'Environnement, du développement durable et de l'Energie, 20 p.

Drobenko B., 2003, « Le volet paysager du permis de construire », *Revue européenne de droit de l'environnement*, année 2003, vol. 7, n°3, p. 301-320.

Dubost F., 1991. « La problématique du paysage. État des lieux », *Études rurales*, n°121-124, 1991. De l'agricole au paysage. p. 219-234, [en ligne], consulté le 06 septembre 2016, URL : http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1991_num_121_1_3326

Dylan S. 2013, « Le paysage et l'artifice en géographie », *Projet de paysage*, [en ligne] consulté le 17 janvier 2017, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_et_l_artifice_en_geographie

Emelianoff C., Stegassy R., 2010, *Les pionniers de la ville durable*, Paris, Autrement, 294 p.

Edelblutte S., 2010 (a), *Paysages et territoires de l'industrie en Europe*, Paris, Ellipses, 272 p.

Edelblutte S., 2010 (b), « Paternalisme et territoires politiques dans la France de la seconde révolution industrielle : Un regard rétrospectif sur les liens entre firmes et territoires communaux », *Revue Géographique de l'Est* [en ligne], vol. 50 / 3-4 | 2010, consulté le 09 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rge/3043>

Edelblutte S., 2012, *Paysages industriels en Europe : construction, reconversion, patrimonialisation*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Lorraine, vol. 1, 186 p.

El Gammal J., 2001, *Parcourir Paris du Second Empire à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne ; 166p.

El Gammal J., 2004, « les mises en scène de l'architecture parisienne du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours », *Sociétés et représentations*, 2004|1, n°17, p.315-326.

El Gammal J., Germain G., Lormant F., (dir.), 2015, *L'université à Nancy et en Lorraine : Histoire, mémoire et perspectives*, Nancy, PUN, p. 353

Estèbe P., 2014, « Métropolitiques : au-delà des politiques urbaines », In Cailly L., Vanier M., (dir.), *La France : une géographie urbaine*, p. 257-267.

Établissement Public Foncier de Lorraine, 2009, *D'hier à aujourd'hui préservons l'avenir. Grand Nancy*, Pont-à-Mousson, EPFL, 41 p.

Faburel G., Geisler E., Manola T., 2014, « Le paysage multisensoriel dans la qualité de l'environnement urbain », *Revue géographique des pays méditerranéens*, n°123, p.109-119.

Ferrier J.-P., 1984, *La géographie, ça sert d'abord à parler du territoire ou le métier des géographes*, Aix-en-Provence, Édisud, 256 p.

Ferrier J.-P., 2013, *La beauté géographique ou la métamorphose des lieux*, Paris, éd. ECONOMICA, 131p.

Fleury A., 2010, « Public/privé : la (re)distribution des rôles dans la production des espaces publics à Paris et à Berlin », *Métropoles*, [En ligne], mis en ligne le 30 novembre 2010, consulté le 23 novembre 2016. URL : <http://metropoles.revues.org/4346>

- Forestier J.-Cl. N., 1997**, *Grandes villes et systèmes de parc*, 1^{ère} éd 1908, Paris, Editions Norma, 391p.
- Fortier B., 1994**, *L'amour des villes*, Liège, Mardaga, 286 p.
- Fouquet K, Van Elslande P., 2004**, *Analyse approfondie de l'accidentologie en aménagement urbain*, [en ligne], consulté le 18 juillet 2016, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00546128/document>
- Frécaut R., (dir.), 1983**, *Géographie de la Lorraine*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, Éditions Serpenoise, 633 p.
- Frémont A., 1995**, « Les profondeurs des paysages géographiques », In : Roger A, (dir.), *La théorie du paysage en France*, p. 21-41.
- Frioux S., 2010**, « Fléau, ressource, exutoire : vision et usage des rivières urbaines (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle) », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, [En ligne], mis en ligne le 24 février 2011, consulté le 03 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/7939>*Géocarrefour*, vol 85/3
- Froment A., 1996**, *Le concept de paysage, État de l'environnement Wallon*, ministère de la Région Wallonne, p.13-22.
- Gain A., 1937**, « Les vallées de Nancy à Metz », In : Blache J., (dir.), *Géographie Lorraine*, Nancy, Berger Levraut, p ; 210-232.
- Gaudin J.-P., 1985**, *L'avenir en plan : Technique et politique dans la prévision urbaine. 1900-1930*, Paris, Presses Universitaires de France, 215 p.
- Gauthiez B., 2014**, « Le temps dans l'espace des villes, ou l'espace des villes comme accumulation des produits matériels de phénomènes sociaux », *Géocarrefour*, vol 89, n° 4, p. 283-296.
- Géocnfluences, 2007**, « Le paysage et la loi en France et en Europe », [en ligne], mis en ligne le 28 avril 2007, consulté le 26 juillet 2016 <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageDoc2.htm/@@aws-content-pdfbook>
- Georges P., 1952**, *La ville : le fait urbain à travers le monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 400 p.
- Georges P., 1961**, *Précis de géographie urbaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 280 p.
- Georges P., 1965**, « Géographie et Urbanisme », *Annales de géographie*, t. 74, n°406, p.641-659.
- Georges P., Verger F., (dir.), 1970**, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 478 p.
- Ghorra-Gobin, C., 2001, (a)**, Réinventer la ville : les espaces publics à l'heure globale, Paris, L'Harmattan, 265 p.
- Ghorra-Gobin C., 2001, (b)**, Les espaces publics, capital social, *Géocarrefour*, vol. 76, n°1, pp. 5-11
- Ghorra-Gobin C., 2007**, « Une ville mondiale est-elle forcément une ville globale ? », *L'information géographique*, vol. 71, p. 32-43.
- Ghorra-Gobin C., 2008**, « La contribution de la géographie au débat scientifique sur la mondialisation », *Bulletin de l'association des géographes français*, vol. 85, n°3, p. 299-307.
- Ghorra-Gobin C., 2016**, *La métropolisation en question*, Paris, PUF, 116 p.
- Ghorra-Gobin C., 2017**, « Ville globale, ville mondiale », *Festival de géopolitique de Grenoble, 8 et 11 mars 2017*, [en ligne], consulté le 12 juillet 2018, URL : https://www.diploweb.com/_Cynthia-GHORRA-GOBIN_.html
- Ghorra-Gobin C., (dir.),1994**, *Qu'est ce qui institue la ville ? Penser la ville de demain*, Paris, L'Harmattan, 265 p.

Gigot M., Lajarte A., 2018, « Le plan local d'urbanisme français : un instrument orienté de pédagogie citoyenne du paysage », *Projet de Paysage*, [en ligne], consulté le 30 août 2018, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_plan_local_d_urbanisme_fran_ais_un_instrument_orient_de_p_d_agogie_citoyenne_du_paysage

Giorgis S., 2013, *Guide pour une meilleure prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme*, Direction générale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France, 26 p.

Girardin de R.-L., 1992, *De la composition des paysages ou des moyens d'embellir la nature autour des habitations en joignant l'agréable à l'utile*, 1^{ère} éd. 1775, Seyssel, Editeurs Champ Vallon, 252 p.

Goeldner L., Humain A.-L., 2010, « Les enquêtes par questionnaires en géographie de l'environnement », *espace-géographique*, [en ligne], consulté le 3 janvier 2017, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2010-4-page-325.htm>

Gracq J., 2009, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, t. 1, 1445 p., t. 2, 1756 p.

Grandhomme F., 2015, « La France de l'Est de Paul Vidal de la Blache, une classe « creuse » de l'évolution épistémologique de la géographie française », In : Jalabert L., Muller V., (dir.), *Conflits et progrès scientifiques et techniques en Lorraine*, Moyenmoutier, Édhisto, p.39-59.

Gravari-Barbas M., Renard-Delautre C., (dir.), 2015, *Starchitecture(s). Figures d'architectes et espaces urbains*, Paris, L'Harmattan, 270 p.

Griselin M., Nageleisen S., Ormaux.S, 2008, « Entre le paysage-existence et le paysage-expérience, le paysage-itinérance », *Actes Sémiotiques*, [en ligne], consulté le 24/05/2017, URL : <http://epublications.unilim.fr/revues/as/3441>>

Guermond Y., 1984, *Analyse de systèmes en géographie*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Sciences des systèmes, 324 p.

Guermond Y., 2009, « À propos du géosystème », *Cybergeo*, [en ligne], consulté le 2 juin 2014, URL : <http://cybergeo.revues.org/22699>

Guttinger P., 2007, « Approche du paysage en droit français », *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, INRA, 84-85, p.12-60, [en ligne], mis en ligne le 17 septembre 2015, consulté le 1 février 2016, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01201151>

Guillot X., (dir.), 2016, *Ville, territoire, paysage, Vers un nouveau cycle de pensée du projet*, Saint-Etienne, Publication de l'Université, 342p.

Hallair G., 2013, « Les carnets de terrain du géographe français Emmanuel de Martonne (1873-1955) : méthode géographique, circulation des savoirs et processus de visualisation », *Belgé*, 2 | 2013, [en ligne], mis en ligne le 16 décembre 2013, consulté le 27 décembre 2016. URL : <http://belgeo.revues.org/10807> ; DOI : 10.4000/belgeo.10807

Hamelin L.-E., 1958, « Le commentaire géographique des illustrations -Propos méthodologiques », *Cahier de géographie du Québec*, vol 3, n°5, p. 119-125.

Hebert F., 2007, « Le paradoxe du paysage urbain dans les discours paysagistes », *Strates*, [en ligne], consulté le 5 mars 2014, URL : <http://strates.revues.org/5493>

Héran F., 2006, « Transport, vitesse et paysage urbain », [en ligne], consulté le 11 juillet 2016, <http://heran.univ-lille1.fr/wp-content/uploads/Transports-et-paysage-urbain-2006.pdf>

Herrou M., 2015, « Représentations mentales de la ville », In : Burgel G., (dir.), *Essais critiques sur la ville*, Paris, inFOLIO, p.191-230.

Hertzog A., 2011, « Les géographes et le patrimoine », *EchoGéo*, n° 18, [en ligne], consulté le 4 juin 2014, URL : <http://echogeo.revues.org/12840>

Hertzog A., Sierra A., 2010, « Penser la ville et l'urbain, les paradoxes de la géographie française », *EchoGéo*, [en ligne], consulté le 5 avril 2014, URL : <http://echogeo.revues.org/11898>

Hoock J.-H., 2006, Alexander von Humboldt 1769-1859, In : Lévy J., Lussault M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 474-476.

Hoyaux A.-F., 2014, « La pensée géographique de la ville et de l'urbain en France », In : Cailly L., Vanier M., (dir.), *La France : Une géographie urbaine.*, Paris, Armand Colin, pp.76-96.

Humbert A., 1979, « De l'utilité pour la géographie de l'observation et de la photographie aérienne oblique », *Mélanges de la Casa Velasquez*, année 1979, vol 15, n°1, p. 485-488.

Humbert A., 2012, *Le géographe et le tapis volant*. Madrid, Casa de Velasquez, 186 p.

Husson J.-P., 2005, « La nature citadine du siècle des lumières : héritages, palimpsestes, renaissance. L'exemple de Nancy », In : Rabreau D. et Pascalis S., (dir.), *La nature citadine au siècle des lumières*, Bordeaux, William Blake & Co., Art & Arts, p.33-42.

Husson J.-P., 2008, *Envies de campagne : les territoires ruraux français*, Paris, Éditions Ellipses, 207 p.

Husson J.-P., 2014, a, « Représentations et images des villes de la Renaissance, l'exemple des cartes de Nancy », *Annales de l'Est*, n°1, Nancy, Association d'historiens de l'Est, p. 223-233.

Husson J.-P., 2014, b, « Le paysage révélé par l'évènement festif : Pourquoi ? Comment ? Pour quels résultats », In, Bouillon D., (dir.), *Paysages, Patrimoine et Identité*, Paris, ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 495-505.

Husson J.-P., 2015, « Le couple centralité-université : quelles déclinaisons à Nancy », In, El Gammal J., Germain G., Lormant F., 2015, (dir.), *L'université à Nancy et en Lorraine : Histoire, mémoire et perspectives*, Nancy, PUN, p. 353.

Husson J.-P., 2016, *La Lorraine des Lumières. Voyages dans les temporalités, les paysages et les territoires...*, Vent d'Est, Strasbourg, 309 p.

Husson J.-P., 2017, « Décrypter les cartes anciennes mises au service de la guerre et de la diplomatie, L'exemple lorrain (1633-1736) ». *Revue de la géographie historique*, [en ligne], consulté le 30 juin 2017, URL : http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/81/Des_capitaines_de_compagnie_geographes_au_xve_siecle

Husson J.-P., Deshaies M., (dir.), 2015, *Paysages lus du ciel. Hommages à André Humbert*, Nancy, Presse Universitaire de Lorraine, 392p.

Ibanez R., Merlot T., Roux A., Carabelli R., (dir.), 2012, *La recommandation UNESCO sur les paysages urbains historiques : analyse du processus d'élaboration* », Tours, Polytech, (n.p.).

Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, 2013, *Trois textes de Gérald Hanning*, [en ligne], consulté le 11 aout 2016, URL : http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0312/Urbamet-0312901/IA52431_OUV00010175.pdf

Jackson J.-B., 2003, *À la découverte du paysage vernaculaire*, Arles et Versailles, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, 117 p.

Jackson J.-B., 2005, *De la nécessité des ruines et autres sujets*, Paris, Editions du Linteau, 117 p.

Jannière H., Pousin F., 2007, « Paysage urbain : d'une thématique à un objet de recherche », *Strates*, 13 | 2007, [en ligne], mis en ligne le 22 octobre 2008, consulté le 11 août 2017. URL : <http://strates.revues.org/4953>

Jebrak Y., 2010, *La reconstruction et la résilience urbaine : l'évolution du paysage urbain*, Thèse de doctorat en études urbaines, Université de Montréal, 402 p.

Jullien F., 2014, *Vivre de paysage*, Paris, Gallimard, 255 p.

Kalaora B., Charles L., 2009, « Prénance et limites d'une approche esthétique de l'environnement », In : Bédart M., (dir.), *Le paysage un projet politique*, Québec, Presse de l'Université du Québec, p.27-43.

Kalaora B., 2013, « Georges Hottenger et la question urbaine. L'approche leplaysienne de la ville », In : Berdoulay V., Claval P., (dir.), 2013, *Aux débuts de l'urbanisme Français*, Paris, L'Harmattan, p. 107-118.

Keravel S., 2015, *Passeurs de paysages*, Genève, MétisPresses, 141 p.

Kerouac J., 2011, *Satori in Paris*, 1^{ière} éd. 1996, Paris, Gallimard, 241 p.

Kimmel L., 2010, *L'architecture comme paysage*, Álvaro Siza, Paris, Éditions Petra, 101 p.

Labussière O., 2007, *Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu. Le cas des lignes très hautes tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)*, Thèse de géographie, option aménagement, (dir.) Berdoulay V., Université de Pau et des pays de l'Adour, 606 p.

Lacoste Y., 1990, *Paysages politiques*, Paris, Le livre de poche, 284 p.

Lacoste Y., 2009, « A quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? », In : Roger A., (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champs Vallon, p. 42-72.

Laferrère M., 1960, *Lyon, ville industrielle*, Paris, PUF, 541 p.

Lamarre C., 2006, « Les portes de villes à la fin du XVIII^e siècle, crise de l'architecture et crise du symbole », In : *Entrer en ville*, Presses Universitaire de Rennes, [en ligne], consulté le 11 septembre 2017, URL : <http://ISBN : 9782753531536>. DOI : 10.4000/books.pur.7880.

Larsimont R., 2013, « "Dépoussiérer" des techniques anciennes pour stimuler l'observation sensorielle dans la pratique du terrain », *Belgé*, [en ligne], consulté le 10 mars 2014, URL : <http://belgeo.revues.org/10781>,

Lassus B., 1998, *Entretien avec Thierry Paquot*, [en ligne], consulté le 04 août 2016, URL : <https://plus.google.com/+polghekiere/posts/GDBpghiq8y8>

Lassus B., 2009, « L'obligation de l'invention, du paysage aux ambiances successives », In : Roger A., (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, p. 424-437.

Lazzarotti O., Collignon B., Pelletier P., (dir.), 2015, *Habiter : mots et regards croisés*, *Annales de géographie*, 124^{ème} année, n°704, Paris, Dunod, p. 335-467.

Le Corbusier, 2011, *Correspondance. Lettres à la famille 1900-1925*, Édition établie par Rémi Baudouï et Arnaud Dercelles, Paris, Infolio, 762 p.

Le Corbusier, 2013, *Correspondance. Lettres à la famille 1926-1946*, Édition établie par Rémi Baudouï et Arnaud Dercelles, Paris, Infolio, 1007 p.

Lecourtois C., 2015, « La ville conçue. Lire la conception spatiale urbaine », In : Burgel G., (dir.), *Essais critiques sur la ville*, Gollion, Infolio, p. 463- 502.

- Le Dantec J.-P., 1996**, *Jardins et paysages. Textes essentiels*, Paris, Larousse, 635p.
- Lefebvre H., 1970**, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 248 p.
- Lefebvre H., 2009**, *Le droit à la ville*, 1^{ère} ed. 1968, Paris, Economica, 135 p.
- Le Moigne F.-Y., (dir.), 1982**, *Urbanisme en Lorraine 1830-1930*, Metz, Éditions Serpenoise, 295 p.
- Lepetit B., 1988**, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 490 p.
- Lepetit B., Pumain D., 1993**, *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos, 330 p.
- Lévi-Strauss C., 1962**, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 393 p.
- Lévy J., Lussault M., (dir.), 2006**, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.
- Lévy J., 2009**, « Mondialisation des villes », In, Stébé J.-M., Marchal H., (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 667-721.
- Lévy J., 2010**, « Un nouvel espace Français », In : Cailly L., Vanier M., (dir.), *La France, une géographie urbaine*, p. 55-67.
- Lévy J., 2013**, *Réinventer la France. Trente cartes pour une nouvelle géographie*, Paris, Fayard, 245 p.
- Lévy J., 2015**, « Habiter Cheonggyecheon : l'exception ordinaire », *Annales de géographie*, n°704, Paris, Armand Colin, p.391-405.
- Liedtke H., Deshaies M., Gamez P., Harmand D., Preusser H., 2010**, *Les formes du relief dans la région frontalière Sarre-Lorraine-Luxembourg*, Allemagne, Deutsche Akademie für Landeskunde, 368 p.
- Loyer F., 1987**, *Paris XIX^e siècle. L'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 478 p.
- Loyer F., 1999**, *Histoire de l'architecture française, De la Révolution à nos jours*, Paris, Editions du patrimoine, 499 p.
- Lugon O., 2011**, « Séquences automobiles : planification autoroutière, photographie et chorégraphie dans l'Amérique des années 60 », In : Méaux D., Mourey J.-P., (dir.), *Le paysage au rythme du voyage*, Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, p.123-146.
- Luginbühl Y., 1994**, *Méthode pour des Atlas de paysages*, Paris, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Strates/CNRS-SEGESA, 82 p.
- Luginbühl Y., 2001 a**, « L'observatoire photographique du paysage », *Intergéo*, Bulletin n°1-2001, L'image au cœur de la géographie, PRODIG-CNRS., p. 63-68.
- Luginbühl Y., 2001 b**, « Paysages vernaculaires et paysages savants », In : Racine M., (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au début du XIX^{ème} siècle*, Arles, Actes Sud, École spéciale du paysage, p. XIX-XXVII.
- Luginbühl Y., 2001 c**, *Rapport sur la demande sociale de paysage*, Conseil National du Paysage, [en ligne], consulté le 26 juin 2018, URL : www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000726.pdf
- Luginbühl Y., 2012**, *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*, Paris, CNRS. Éditions, 432 p.
- Lurçat A., 1953**, *Formes, composition et loi d'harmonie. Élément d'une science de l'esthétique architecturale*, Paris, Vincent Fréal, tome IV.

- Lussault M., 1998**, « Images (de la ville) et politique territoriale », *Revue géographique de Lyon*, vol.73, n° 1, p.45-53.
- Lussault M., 2007**, *L'homme spatial*, Domont, Seuil, 366 p.
- Lussault M., 2009**, « Urbain mondialisé », In : Stébé J.-M., Marchal H., (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 722-771.
- Lussault M., 2010**, « L'urbain, quelques mots pour le dire », In : Cailly L., Vanier M., (dir.), *La France une géographie urbaine*, p. 36-50.
- Lussault M., 2013**, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Domont, Grasset, 222 p.
- Lussault M., 2018**, « Mettre l'expérience extra-scolaire en lien avec la pratique scolaire », *Diversité*, n°191, janvier-avril 2018, [en ligne], consulté le 28 février 2018, <https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/contenus-associes-entretien-avec-michel-lussault-N-15271-22828.pdf>
- Lynch K., 1969**, *L'image de la cité*, 1^{ère} éd. 1960, Paris, Dunod, 222 p.
- Madorè F., (dir.), 2006**, *Les commentaires de paysages en géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 271 p.
- Mager G., Matthey L., 2013**, « Le nouveau récit du paysage », *Articulo - Journal of Urban Research* [en ligne], Numéro 4 | 2013, consulté le 29 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/articulo/2319> ; DOI : 10.4000/articulo.2319
- Majerowicz J., 2016**, « Le SIG, une plateforme centrale pour le GEOINT », In : Boulanger P., (dir.), *Géographie et guerre, De la géographie militaire au Géospatial Intelligence en France*, *Société de géographie*, Paris, p.199-209.
- Mangin C., 1997**, Nancy des riches, Nancy des pauvres. Des collégiens se représentent leur ville, *Mappemonde*, 2 /1997, p. 35-40, [en ligne], consulté le 14 février 2018, <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M297/Mangin>.
- Marchal H., Stébé J.-M., 2012**, *Les lieux des banlieues*, Paris, Marie-Laurence Dubray, 154 p.
- Marchal V., 2010**, « Le dispositif autoroutier nancéien et ses paysages, entre panoramas et angles morts », *Le Pays Lorrain*, Vol 91, p. 67-71.
- Marchal V., 2013**, *Les transitions paysagères sur l'autoroute du soleil entre Beaune et Marseille*, thèse, J.P. Husson, (dir.), Université de Lorraine, 526 p.
- Marchand B., 2001**, « La haine de la ville : Paris et le désert français de Jean-François Gravier », In : *L'information géographique*, volume 65, n°3, 2001, p. 234-253, [en ligne], consulté le 17 janvier 2017, URL : http://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2001_num_65_3_2761
- Marengo M., 2013**, « La géographie sur le terrain ou le terrain de la géographie ? Quelques réflexions sur les méthodes et le rôle de chercheur dans les recherches actuelles », CNRS, *Travaux et documents*, n°35, p.133-140
- Marshall A., 2009**, « La sensibilité photographique du géographe », *EchoGéo*, 8 | 2009, [en ligne], consulté le 10 janvier 2017. URL : <http://echogeo.revues.org/11024> ; DOI : 10.4000/echogeo.11024
- Martin E. 2010**, *L'hydrosystème domestique et urbain à Nancy au XIX^{ème} siècle. Essai de géographie urbaine.*, thèse, (dir.), J.-P. Husson, Nancy, 418p.
- Masboungi A., 2011**, *Le paysage en préalable*, Michel Desvignes, grand prix de l'urbanisme 2011, [en ligne], consulté le 8 avril 2014, <http://editionsparentheses.com/IMG/pdf/P211>.
- Maurand P., Sary M., 1982**, « Henri Prost, ou la griserie urbanistique », In, Le Moigne F.-Y. (dir.), *Urbanisme en Lorraine 1830-1930*, Metz, Éditions Serpenoise, p. 197-214.

Maurer P., 2015, Le campus Lettres et Sciences Humaines : une pléiade d'édifices trouvant place dans la ville, in, El Gammal J., Germain G., Lormant F., 2015, (dir), *L'université à Nancy et en Lorraine : Histoire, mémoire et perspectives*, Nancy, PUN, p. 227-243.

Méaux D., Mourey J.-P., (dir.), 2011, *Le paysage au rythme du voyage*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 333 p.

MEDDE, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Bureau des paysages, 2013, *Les SCOT et les paysages, note de problématique*, [en ligne], consulté le 8 avril 2014, URL : http://patrimoine-environnement.fr/wp-content/uploads/2013/06/SCOT-et-Paysages-0107_001-1.pdf.

MEDDE, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Bureau des paysages., 2014, *Paysages et aménagement : propositions pour un plan national d'actions*, Paris, ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie, 111p.

MEDDE, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Bureau des paysages, 2015, *Les atlas du paysage. Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification*, Paris, ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie, 115 p.

Melot R., 2011, « Contester au nom du paysage : les recours contre les documents d'urbanisme », *Projet de Paysage*, [en ligne], consulté le 1 février 2016, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/_contester_au_nom_du_paysage_les_recours_contre_les_documents_d_urbanisme

Mendibil D., 2006, *Les gestes du métier*. La Documentation Française, p.53-89, [en ligne], consulté le 4 avril 2018, URL : <http://halshs-00139234>

Mengotti D., 1994, « Logement ouvrier et catholicisme social : les débuts du foyer lorrain de Nancy (1903-1914) », *Le pays lorrain*, 91^{ème} année, vol.75, n°1, janvier-mars 1994, p. 37-42.

Mercier G., 2001, « Entre science et patrie : lecture du régionalisme de Paul Vidal de la Blache », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, n°126, p. 389-412.

Mercier G., 2008, « Legs vidalien et romantisme scientifique », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 52, n°146, p. 261-269.

Merleau-Ponty M., 1961, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 531 p.

Michel X., 2008, « Paysage urbain : prémisses d'un renouvellement dans la géographie française, 1960-1980 », *Strates*, [en ligne], consulté le 30 décembre 2013, URL : <http://strates.revues.org/5403>

Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires, 2014, *Le paysage dans les documents d'urbanisme*, [en ligne], consulté le 26 janvier 2016, URL : http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_paysage_et_documents_d_urbanisme.pdf

Mondada L., 2000, *Décrire la ville*, Paris, Anthropos, 284 p.

Muller Y., 2015, Le corps, la marche et la zone critique du paysage, *Les chantiers de la création*, [en ligne], consulté le 16 août 2016. URL : <http://lcc.revues.org/1096>

Novarina G., 2003, « Ville diffuse et système vert », *Revue de géographie alpine*, n°4, Grenoble, p. 9-17.

Orain O., 2004, « La géographie française face à la notion d'échelle. Une approche par la signification et les contenus épistémologiques », CNED, [en ligne], consulté le 5 juillet 2018, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00082055>

Palierne J.-M., 1969, « La notion de paysage en géographie physique est-elle un faux problème ? », *Noroi*, n°62 p. 254-262, [en ligne], consulté le 1 mai 2014, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1969_num_62_1_1645,

- Panerai P., 2002**, *Analyse urbaine*, Marseille, Éditions Parenthèses, 189 p.
- Paquot T., 2004**, « Ville et nature, un rendez-vous manqué », *Diogène*, 2004/3, n° 207, p. 83-94.
- Paquot T., 2013**, *L'espace public*, Paris, La Découverte, 126 p.
- Paquot T., 2015**, *Désastres urbains*, Paris, La Découverte, 220 p.
- Paquot T., 2016**, *Le paysage*, Paris, La Découverte, 125 p.
- Paré S., 2015**, « Géographie et représentations, les paysages de la ville », *In* : Burgel G., (dir.), *Essais critiques sur la ville*, Gollion, inFOLIO, p.153-191.
- Pariset F.-G., 1966**, « Bordeaux et Nancy au XVIII^{ème} siècle : Évolution artistique comparée », *Actes du colloque organisé par la Faculté des lettres et des sciences humaines de Nancy, 24-27 octobre 1966*, *Annales de l'Est*, n°34, p.339-341.
- Péaud L., 2014**, « Alexandre de Humboldt », *Hypergééo*, [en ligne], consulté le 6 décembre 2016, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article589#>
- Péaud L., 2016**, *La géographie, émergence d'un champ scientifique. France, Prusse et Grande Bretagne (1780-1866)*, Lyon, ENS Éditions, 280 p.
- Percheron F., 1989**, « Les paysages urbains de demain : Le cas du préverdissement des carrières Solvay », *Revue de l'ADUAN* n°12, Nancy, ADUAN, p. 7-11.
- Perec G., 2000**, *Espèces d'espaces*, 1^{ère} éd. 1974, Paris, Galilée, 186p.
- Pfister C., 1896,1908**, *Histoire de Nancy*, 3 t., Nancy, Berger Levrault, 709p., 1041 p., 865 p.
- Pichard G., 1998**, *Représentation et compréhension du terrain chez les ingénieurs du génie au XVIII^{ème} siècle*, [en ligne], consulté le 15 novembre 2016, URL : <http://www.annales.org/archives/cofrhigeo/terrain-genie.html>
- Pignon-Feller C.,2013**, « Du rejet à la reconnaissance, les étapes de la réconciliation de Metz avec le patrimoine architectural de l'Annexion », *In*, Mémoire de l'Académie Nationale de Metz, CXCIV^{ème} année, s. 7, t. 26.
- Pinol J.-L., (dir.), 2012**, *Histoire de l'Europe urbaine*, Paris, Éditions du Seuil, 426 p.
- Pinon P, 1992**, « La capitale ducale de Charles III : Ville-Neuve et architecture nouvelle », *In* : Thuillier J., Petry C., (dir.), *L'art en Lorraine au temps de Jacques Callot*, Paris, Éditions de la réunion des musées nationaux, p. 69-94.
- Pinson D., 2000**, « Les grands ensembles comme paysages », *Les cahiers de la Méditerranée*, n°60, Nice-Sophia Antipolis, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, p.157-178.
- Pitte J.-R., 2008**, « Pierre Georges et le paysage », *Annales de géographie*, n°659, p.3-31, [en ligne], consulté le 5 février 2014, URL : www.cairn.info/revue-annales-de-geographie.
- Pitte J.-R., 2010**, *Le génie des lieux*. Paris, CNRS éditions, 60 p.
- Pitte J.-R., 2012**, *Histoire du paysage français*, Paris, Tallandier, 440 p.
- Piveteau J.-L., 1973**, L'observation directe du paysage et sa place dans la problématique de la géographie urbaine, *L'Espace géographique*, année 1973, vol. 2, n°3, p. 243-246.
- Poirier P., Valdelorge L., (dir.), 2003**, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, Fondation des sciences de l'homme, 615p.
- Poull G., 2017**, « La construction de la politique de conservation des Monuments historiques, en Lorraine des origines à la première loi de protection (1887) », *Le Pays Lorrain*, vol. 98, juin 2017, Société d'histoire de la Lorraine et du musée lorrain, p. 125-136.

Pousin F., 2000 a, « La création de paysage, Au risque de l'urbain », *In : Paysages de la ville, Annales de la recherche urbaine*, n°85, Paris, Plan Urbanisme Construction architecture, p.33-41.

Pousin F., 2000 b, « Notions et outils pour appréhender le paysage urbain », *Cahiers de la Méditerranée*, n°60, Nice-Sophia Antipolis, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, p. 1-20.

Pousin F., (dir.), 2005, *Figures de la ville et construction des savoirs. Architecture, urbanisme, géographie*. Paris, Editions du CNRS, 212 p.

Pousin F., 2007, « Du townscape au paysage urbain, circulation d'un modèle rhétorique mobilisateur », *Strates*, 13 | 2007, [en ligne], consulté le 12 août 2017, URL : <http://strates.revues.org/5003>

Pousin F. 2008, « Les concepteurs de la ville en quête de l'espace familial (1945-1975) », *Strates*, 14 | 2008, [En ligne], consulté le 12 août 2017. URL : <http://strates.revues.org/6722>

Poussin F., Marco A., Bertaudière-Montès V., Barthélémy C., Tixier N., 2016, « Le transect : outil de dialogue interdisciplinaire et de médiation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, [en ligne], consulté le 23 janvier 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/17372> ; DOI : 10.4000/vertigo.17372

Pupil F., 2003, « D'une place royale à l'autre », *In : Turrel D., (dir.), Villes rattachées, villes reconfigurées XVIe-XXe siècles*, Presses universitaires François-Rabelais, [en ligne], consulté le 8 juin 2016 ; URL : <<http://books.openedition.org/pufr/3056>>. ISBN : 9782869063303.

Rabreau D, Pascali S., (dir.), 2005, *La nature citadine au siècle des lumières. Promenades urbaines et villégiature*, Bordeaux, William Blake & Co, Art & Arts, 289 p.

Racine J.-B., Raffestin Cl., Ruffy V., 1980, « Échelle et action, contribution à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie », *Helvetica* n°5, p. 87-94

Racine M., (dir.), 2002, *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e siècle au XX^e siècle*, Arles et Versailles, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, t. 2, 419 p.

Régnier J., 2009, *Mémoire de l'ancien quartier Saint Sébastien, 1930-1970*, Gerbamont, L'atelier de la mémoire, 160 p.

Reitel F., Roth F., (dir.), 1982, *Urbanisme en Lorraine 1830-1930*, Metz, Editions Serpenoise, 295 p.

Renard-Grandmontagne C., 2004, *Les zones d'activité : espaces pionniers à la périphérie des agglomérations. Le cas lorrain*, Thèse, Université Nancy2, Centre d'Etudes et de Recherche sur les Paysages, 458 p.

Reymond H., 2009, « L'intérêt géographique de la logique de S. Lupasco et (...) proposition d'un crible transdisciplinaire pour l'étude de la résilience des géosystèmes urbains », *Cybergeogeo*, [en ligne], consulté le 02 juin 2014, URL : <http://cybergeogeo.revues.org/22397>

Rimbert S., 1973, *Les paysages urbains*, Paris, PUF, 240 p.

Robert S., 2001, *L'analyse morphologique des paysages entre archéologie, urbanisme et aménagement du territoire*, Thèse de doctorat, Université de Paris 1, UFR d'art et d'archéologie, directeur de thèse Chouquer G., 613 p.

Robic M.-C., 1989, « Les géographes et les métropoles d'équilibre », *Strates*, [en ligne], consulté le 03 août 2014, <http://strates.revues.org/4432>

- Robic M.-C., 1996**, « Interroger le paysage ? L'enquête de terrain, sa signification dans la géographie humaine moderne (1900-1950) », In : Blanckaert C., (dir.), *Le terrain des sciences humaines. Instructions et enquêtes (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan.
- Robic M.-C., (dir.), 2000**, *Le tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache*, Paris, CTHS, 299 p.
- Robic M.-C., 2003**, « La ville, objet ou problème ? La géographie urbaine en France (1890-1960) », *Sociétés contemporaines*, n°49/50, [en ligne], consulté le 3 décembre 2016, URL ; <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2003-1-page-107.htm>
- Robic M.-C., 2004**, « Coupe (transect) », *Hypergéô*, [en ligne], consulté le 18 septembre 2017, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article60>
- Robic M.-C., Tissier J.-L., 2011**, *Deux siècles de géographie française : Une anthologie*, Paris, CTHS, 559 p.
- Rochel X., Hecker A., Verdier A., 2017**, « Un patrimoine pour la marche. Les sentiers vigneron de Nancy », *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne], consulté le 11 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/28517> ; DOI : 10.4000/cybergeo.28517
- Rodenbach G., 2016**, *Bruges-la-Morte*, 1^{ère} ed. 1892, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, Collection Espace Nord, 205 p.
- Roger A., (dir.), 1995**, *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Éditions Champs Vallon, 462 p.
- Roger A., 1997**, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 216 p.
- Roger A., 2001**, « Le paysage n'existe pas, il faut l'inventer », *Patrimoine et paysages culturels*, Bordeaux, Confluences, p.55-63.
- Rolland-May C., 2003**, « Limites, discontinuité, continu : le paradoxe du flou », *L'information géographique* 1,67-1, p. 1-20, [en ligne], consulté le 04 avril 2018, URL : https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2003_num_67_1_2872
- Roncayolo M., 1989**, « Histoire et géographie : les fondements d'une complémentarité », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 44^e année, n° 6, p. 1427-1434, [en ligne] consulté le 20 janvier 2017, URL : http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1989_num_44_6_283662
- Roncayolo M., 2014**, *L'imaginaire de Marseille : Port, ville, pôle*, 1^{ère} éd 1990, Lyon : ENS Éditions, 446 p.
- Roncayolo M., 2000**, « Entretien avec Pascal Sanson », In : Sanson P., (dir.), *Le paysage urbain*, Paris, L'Harmattan, p. 13-34.
- Roncayolo M., 2010**, *La ville et ses territoires*, 1^{ère} ed. 1978, Paris, Gallimard, 285 p.
- Roncayolo M., 2016**, *Le géographe dans sa ville*, Marseille, Parenthèses, 264p.
- Rosemberg M., 2010**, « Relation paysagère et paysages de lisières dans La forme d'une ville de Julien Gracq », *Essay in French and Cultural Studies*, n°47, [en ligne], consulté le 19 janvier 2017, URL : https://f.hypotheses.org/wpcontent/blogs.dir/311/files/2011/02/Rosemberg_articleGracq_Essays-in-French-and-Cultural-Studies.pdf
- Rougerie G., 1969**, *Géographie des paysages*, Paris, PUF, 128 p.
- Rougerie G., 1975**, *Les cadres de vie*, Paris PUF, 264 p.
- Salles S., 2011**, « Contraintes environnementales et opportunités paysagères : Nancy - Rives de Meurthe », *Espaces et Sociétés*, n° 146, Paris, ERES, p. 53-69.

- Sanguin A., 1981**, « La géographie humaniste ou l'approche phénoménologique des lieux, des paysages et des espaces », *Annales de géographie*, t.90, n°501, p.560-587.
- Sansot P., 2007**, « *Le paysage urbain : représentations, significations, communication* », Paris, L'Harmattan, 370 p.
- Saunier P.-Y., Claude V., 1999**, « L'urbanisme au début du siècle. De la réforme à la compétence technique », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, vol. 64, n° 64, p. 25-40.
- SCoT Nord 54, 2014**, *Projet de SCoT arrêté, comité syndical du 27 février 2014*, Longwy, AGAPE, 77 p.
- SÉTRA, Service d'études techniques des routes et autoroutes, 2003**, *Paysage et lisibilité, approche paysage et sécurité routière*, Paris, ministère de l'Équipement des Transports, du Logement, des Territoires et de la Mer, 121 p.
- Sgard A., 1999**, « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire », Valence, La Passe du Vent, p. 23-34, [en ligne], consulté le 2 juin 2016, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-06270702>
- Sgard A., 2008**, (a), « Entre rétrospective et prospective. Comment reconstruire le récit de territoire ? », *Espaces Temps.net*, [en ligne], consulté le 29 juillet 2018, URL : <https://www.espacestems.net/articles/entre-retrospective-et-prospective/>
- Sgard A., 2008**, (b), « Entre l'eau, l'arbre et le ciel. Figures paysagères suédoises et construction de l'identité suédoise », *Géographie et cultures*, n°66, p. 121-138.
- Sgard A., 2010**, (a), « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, [en ligne], consulté le 22 février 2016, URL : <http://developpementdurable.revues.org/8565>.
- Sgard A., Fortin M.-J., Peyrache-Gardeau V., 2010**, (b), « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n°2, [en ligne], consulté le 5 juillet 2018, URL : http://journals.openéditions.org/développement_durable/8522.
- Sgard A., 2012**, *Le partage du paysage*, Rapport pour l'habilitation à diriger des recherches, université de Grenoble, 261 p., [en ligne], consulté le 4 avril 2018, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00686995>
- Sgard J., 2011**, « 1994-2011, les limites de la ville encore en question », *Les cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de l'île de France*, n°159, Paris, Éditeur IAURIF, p.35-36 ;
- Simon J.-M., 2007**, « L'influence des contraintes énergétiques sur les paysages urbains », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 2006-2007, t. 21, Nancy, p.395-408, [en ligne], consulté le 4 avril 2018, URL : <http://www.academie-stanislas.org/TomeXXI/41-Communication%20de%20Monsieur%20Jean-Marie%20Simon.pdf>
- Simon J.-M., 2011**, « L'exposition la cité moderne, Nancy 1913 ». *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 2011-2012, t. 26, Nancy, p. 181-195, [en ligne], consulté le 4 avril 2018, URL : http://www.academie-stanislas.org/Tome_XXVI/Simon.pdf
- Simon J.-M., 2012**, « Quel avenir pour le village lorrain ? », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 2011-2012, t 26, Nancy, p. 47-62.
- Simon J.-M., 2015**, « La reconstruction de Charmes.1945-1952-1957 », *Charmes et la Moyenne-Moselle*, Fédération des sociétés savantes des Vosges, p. 467-476.
- Simon J.-M., 2016**, « Le paysage dans les débats sur la reconstruction de Saint-Dié-des-Vosges, automne 45-printemps 46 », *Saint-Dié-des-Vosges et la Déodatie*, Fédération des sociétés savantes des Vosges, p.469-478.

- Staszak J.-F., 2006**, « Observation », *In* : Lévy J., Lussault M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 792.
- Staszak J.-F., 2006**, « Représentation de l'espace », *In* : Lévy J., Lussault M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 677.
- Stébé J.-M., 2011**, *Qu'est-ce que l'utopie*, Paris, Vrin, 128 p.
- Stébé J.-M., Marchal R., (dir.), 2009**, *Traité sur la ville*, Paris, Puf, 785 p.
- Taveneaux R., 1990**, « Naissance et destin d'une capitale, la ville avant 1870 », *Nancy. Âges d'or, Âges de plomb*, Paris, Autrement, n°3, septembre 1990, p. 24-33.
- Temple-Boyer E., 2014**, « Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires », *Bulletin de l'association des géographes français*, [en ligne], consulté le 11 juillet 2018, URL : <http://journals.openedition.org/bagf/1948>.
- Thémines J.-F., 2016**, « La géographie du collège à l'épreuve des récits », *EchoGéo*, 37 | 2016, [en ligne], consulté le 14 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14651> ; DOI : 10.4000/echogeo.14651
- Thibault S. 2012**, *Composition urbaine, projets et territoires*, Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Tours, [en ligne], consulté le 3 janvier 2017, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00692616/document>
- Tissier J.-L., 2000**, « Le voyage filigrane du Tableau de la géographie de la France », *In* : Robic M.C., (dir.), *Le tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache*, Paris, Éd. du CTHS, p. 19-31.
- Tissier J.-L., 2006**, « Paysage », *In* Lévy J., Lussault M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 697-701.
- Tixier N., 2016**, « Le transect urbain. Pour une écriture corrélée des ambiances et de l'environnement », *In*. Barles S., Blanc N, (dir.), *Écologies urbaines*, Paris, Economica Anthropos, Ville et Environnement, p. 130-148, [en ligne], consulté le 29 juin 2018, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01518091>
- Tortosa G., 2002**, « Gilles Clément », *In* : Racine M, (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e siècle au XX^e siècle*, Arles et Versailles, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, t. 2, p. 298-301.
- UNESCO., 2011**, *Recommandation concernant le paysage urbain historique*, [en ligne], consulté le 4 avril 2018, URL : <http://whc.unesco.org/archive/2010/whc10-34com-7.1f.pdf>
- Unwin R., 2012**, *Etude pratique des plans des villes*, 1^{ère} éd. 1909, Saint-Etienne, Parenthèses, 412 p.
- Vanier M., (dir.), 2011**, *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 228 p.
- Venturi R., Scott-Brown, 1978**, *L'enseignement de Las-Vegas*, 1^{ère} ed., 1977, Wavre (Belgique), Mardaga, 193 p.
- Vergnolle-Mainard Ch., 2007**, « Géosystème », *Hypergéô*, [en ligne], consulté le 30 mai 2014, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article404>,
- Vidal de la Blache P., 1905**, « La plaine Picarde par A. Demangeon », *Annales de géographie*, t. XIV, p. 265-270.
- Vidal de la Blache P., 1908**, *De l'interprétation géographique des paysages*, Québec, Collection les classiques des sciences sociales, 7 p.

Vidal de la Blache P., 2000, *Tableau de la géographie de la France*, 1^{ère} éd., 1903, Paris, La table ronde, 560 p.

Vigato J.-C., 1994, *L'architecture régionaliste - France 1890-1950*, Paris, Norma, 391 p.

Vigato J.-C., 2008, *Régionalisme*, Paris, Editions de la Villette, 91p.

Vigato J.-C., 1996, « L'école d'architecture de Nancy », *amc*, Paris, Éd. du moniteur des travaux publics, p. 28-34.

Voillard O., 1978, *Nancy au XIX^{ème} siècle (1815-1871). Une bourgeoisie urbaine*, Paris, Éditions Orphrys, 392 p.

Voisin L., 2014, « Gouverner la complexité ? Etudes du paysage comme expérience de gouvernance pour les acteurs publics locaux », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 10, n° 1, 2014, p. 115-162, [en ligne], consulté le 06 septembre 2016, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1028438ar>

Volvey A., 2011, « Art et géographie dans l'esthétique environnementale », *Espaces Temps.net*, [en ligne], URL : <http://www.espacestems.net/articles/art-et-geographie-lrsquoesthetique-environnement>.

Wiel M., 2004, *Ville et mobilité, un couple infernal*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 85p.

Wikeley A., 2001, « Edouard André à Luxembourg : le parc et les promenades de la ville de Luxembourg », *In De Courtois S., (dir.), Edouard André (1840-1911)*, Paris, Les éditions de l'imprimeur, p. 151-163.

Wilson C., 2016, « Une vie sur le chemin de l'étranger », *Les carnets du paysage*, n°30, automne 2016, Arles et Versailles, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, p. 13-30.

Wolff, D., 2013, « La pratique de terrain d'un géographe moderne, Albert Demangeon (1872-

1940) », *Belgeo 2 | 2013*, [en ligne], consulté le 30 janvier 2016. URL : <http://belgeo.revues.org/10791>

Wylie J., 2015, *Paysage, manières de voir*, Arles et Versailles, Actes Sud et Ecole nationale supérieure du paysage, 378 p.

0 0

0

Annexes

Biographies de quelques paysagistes étant intervenus en Lorraine

Ce rapide recensement présente la plupart des paysagistes intervenus en Lorraine ou dont les rapports avec la région ont influencé leur activité de paysagistes. Il est certes incomplet, mais permet d'identifier les principales opérations réalisées depuis le XIX^{ème} siècle. Chaque paysagiste est présenté à travers quelques éléments de biographie, la liste de ses opérations dans la région et des indications de bibliographie. Nous nous sommes attachés aux paysagistes reconnus en tant que tels, par leur formation ou leurs écrits et susceptibles d'être autorisés à porter le titre de paysagiste-concepteur.

NB : La plupart des paysagistes sont des contemporains pour lesquels nous ne disposons que de peu d'indications biographiques.

Alliot C.

Diplômée de l'École du paysage de Versailles, dans les années 1980, Claire Alliot exerce comme paysagiste libérale dans le département de la Meurthe-et-Moselle et sur l'ensemble de la région Lorraine. Parallèlement à son activité libérale, elle exerce la fonction d'architecte-conseil de la direction départementale des territoires dans les Yvelines. Elle travaille régulièrement avec les CAUE lorrains.

Réalisations en Lorraine

- Aménagement des usoirs de Crézilles (54), 2010, opération mentionnée au concours 2014 par le ministère de l'Environnement
- Aménagement d'espaces publics à Doncourt-lès-Conflans, 54, opération primée aux rubans du patrimoine
- Membre de l'équipe de Paul Chemetoff pour l'aménagement du Haut-du-Lièvre, Nancy
- Membre de l'équipe de Nicolas Michelin pour l'aménagement des abords d'Artem, Nancy, avec conception des noues et plans d'eau

André E. (1840-1911) et André R.-E. (1867-1942)

Après une formation classique et un apprentissage en horticulture, Édouard André entre à la ville de Paris en 1860. Mais très rapidement il participe à des concours internationaux et en 1867, il gagne celui d'un parc pour la ville de Liverpool. Il participe à de nombreuses réalisations à travers le monde, Pays-Bas, Amérique du Sud. Il dirige la *Revue Horticole* et publie en 1879 un ouvrage rendant compte de sa pratique : *Traité général de la composition des parcs et jardins*. L'agence est importante, sans doute l'une des plus importantes au monde. Son fils René-Édouard, après une formation aux arts et métiers puis en horticulture, poursuit le travail de l'agence. Il participe activement à la promotion du métier et s'efforce de préciser la nature des travaux des paysagistes.

Réalisations en Lorraine (et au Luxembourg)

- Les fortifications de Luxembourg
- Le parc de Mondorf dans le duché du Luxembourg
- Le parc des Récollets à Longwy

Bibliographie

- Courtois S., 2002, Édouard André et René-Édouard André, In Racine M., -dir., *Créateurs de Jardins et de paysages en France du XIX^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle*, Arles/Paris, Actes Sud/ENSP, pp. 52-56
- André F., Courtois S., -dir., 2001, *Edouard André (1840-1911), un paysagiste botaniste sur les chemins du monde*, Paris, Les éditions de l'imprimeur, 333 p.

Arnould G.

Georges Arnould est architecte-paysagiste, diplômé de l'École nationale d'horticulture de Versailles. Il exerce à Nancy, 17 rue du Bastion dans les années 1920. Il réalise des expertises pour les jardins détruits ou endommagés lors du premier conflit mondial. Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle possèdent (ADMM 10 R 802) une évaluation des dégâts causés aux « jardins des sœurs de Nomeny ». L'évaluation porte essentiellement sur les dégradations des arbres fruitiers en espaliers, touchés par des éclats d'obus et de plusieurs années sans entretien. En l'état actuel il s'agit du seul professionnel connu revendiquant le statut d'architecte-paysagiste à Nancy, pour cette époque.

Bruel A.-S., Delmar C.

Anne Sylvie Bruel est diplômée de l'école de Versailles en 1986, elle enseigne à l'école d'architecture de Nancy de 1991 à 1996, tout en poursuivant son activité libérale. Elle est associée à Christophe Delmar, également paysagiste formé à Versailles et diplômé en 1989.

Réalisations en Lorraine

- Projet du barrage de Nancy et de l'allée du Port aux planches en partenariat avec l'ingénieur M. Stucky. Le chantier s'est déroulé de 1995 à 1997, il a permis l'aménagement de 1 000 m d'allées pour un montant de 6 100 000 €.

Bibliographie

- Site internet de l'agence, consulté le 03 novembre 2016 URL : <http://www.brueldelmar.fr/>,

Chauvel G.

Paysagiste dplg (diplômé par le gouvernement), Gérard Chauvel intervient dans le cadre du projet d'Alexandre Chemetoff dans le parc naturel du Haut-du-Lièvre. Sonia Keravel lui consacre quelques lignes dans son ouvrage « Passeurs de Paysages », dans la rubrique, *les passeurs de paysages à vivre*. Sa pratique laisse une grande liberté à la végétation, aux usages des promeneurs et les habitants interprètent librement le sens à donner aux lieux.

Réalisation en Lorraine

- Haut-du-Lièvre, secteur de l'ancien site de préverdissement dans le cadre du projet de A. Chemetoff

Bibliographie

- Keravel S., 2015, *Passeurs de paysages*, Genève, Métis Presses, 141 p.
- Site internet de la carrière, URL : <http://www.lacarrierefegreac.org/projet.php>, consulté le 23 novembre 2016

Chemetoff A.

Alexandre Chemetoff né en 1950, travaille à l'AUA (Atelier d'architecture et d'urbanisme) où Paul son père, architecte, est l'un des fondateurs de l'agence comme indiqué dans la première partie de ce travail. Il y rencontre Jacques Simon et suit la formation de l'École nationale supérieure d'horticulture de 1970 à 1974 ; il travaille souvent avec Michel Corrajud. Il participe activement à la rénovation du métier de paysagiste. Il apporte une attention particulière aux travaux qu'il engage dans le milieu urbain et dans les grands ensembles, en étant attentif à la dimension sociale.

Réalisations en Lorraine

- Aménagement des Jardins d'eau à Nancy, 1995-1997
« Sur les rives de la Meurthe, le long du canal et de la rivière, depuis le jardin d'eau jusqu'aux bords de la Méchelle ou bientôt à l'extrémité de la rue Charles Trois une prairie ouvre la ville sur les berges... Partout la ville s'ouvre sur le dehors. Les passions botaniques des artistes de l'École de Nancy ont franchi les murs des jardins clos où le siècle passé les tenait enfermées, pour se transformer en art de vivre. » (Chemetoff A., *Grand Nancy Actu* n° 83, juillet 2017)

- Réhabilitation au Haut-du-Lièvre à Nancy
« Sur le Plateau de Haye, le paysage forestier a trouvé sa place. L'avenue Pinchard, dans laquelle passe la ligne 2, est désormais la porte de la forêt, et, au pied de la tour de l'énergie, des jardins potagers et une cuisine de plein air abritée annoncent de nouvelles pratiques urbaines, populaires et cultivées. » (Chemetoff A., *Grand Nancy Actu* n° 83, juillet 2017)

Bibliographie

- Blanchon B., 2002, Alexandre Chemetoff, *In* : Racine M., -dir., *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle*, Arles/Paris, ACTES SUD/ENSP, t1, p. 316-317

Curvale J.-M.

Jean-Marie Curvale est paysagiste dplg depuis 2001. Il participe à de nombreuses équipes de maîtrise d'œuvre orientées vers des opérations d'urbanisme à forte dimension patrimoniale. Il a participé entre autres au projet du mail piéton du pont de Sèvres.

Réalisation en Lorraine

- Participe au montage du dossier AVAP, Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur Pont-à-Mousson en 2015

Bibliographie

- Site internet de l'Agence, consulté le 23 novembre 2016, URL : <https://www.linkedin.com/in/jean-marie-curvale-5648b875>

Désormeaux R.

Ronan Désormeaux, après des études à l'École des Beaux-arts, est diplômé paysagiste à l'école de Versailles en 1973. Il obtient ensuite une qualification d'urbaniste, réalise plusieurs SCoT en Région Bretagne et suit plusieurs ZAC sur Rennes. Il travaille avec plusieurs villes pour des requalifications urbaines.

Réalisation en Lorraine

- Plan paysage de la ville de Vandœuvre, démolition de 400 logements, réduction de la barre des Cormorans, création de vues et décloisonnement des quartiers

Bibliographie

- Article du *Moniteur des travaux publics*, n° 4969 du 19 février 1999

Deshayes Y.

Après une licence de biologie, Yves Deshayes obtient le titre de paysagiste à l'École du paysage de Versailles. Il travaille à la direction des parcs et jardins de Paris de 1986 à 1991 et fonde son agence à Clichy en 1991. Il intervient dans différents domaines du paysage et en particulier dans le patrimoine :

parc des Buttes-Chaumont, Domaine de Chambord, pavillon de Hanovre à Sceaux. Il est également paysagiste-conseil de l'État.

Réalisation en Lorraine

- Projet paysager de la restructuration des espaces extérieurs du Musée Lorrain, 2015

Bibliographie

- Site de l'agence, URL : <http://agence.yves.deshayes.free.fr/>
- *Moniteur travaux publics*, 17 novembre 2016

De Surgy G.

Gwenaëlle De Surgy est installée à Metz depuis les années 1980, travaille régulièrement pour des communes rurales en association avec différents bureaux d'études.

Réalisations en Lorraine

- Usoirs de Brainville (54)

Bibliographie

- Site internet CAUE 54, consulté le 5 avril 2018, URL : www.caue54.com/upload/pdfBatPublic/Brainville300.pdf

Desvigne M.

Naissance en 1958. Après un diplôme de botanique et de géologie, Michel Desvigne fait l'École des paysages de Versailles et suit l'enseignement de M. Corajoud. Diplômé en 1984, il est le premier paysagiste à intégrer la villa Médicis. Grand prix de l'urbanisme en 2011. Paysagiste français de réputation internationale, il travaille à Dallas, Londres, Tokyo...

Réalisations en Lorraine

- Place Thiers : Aménagement des trémies de descente au parking
- Nancy Grand Cœur avec l'architecte Jean-Marie Dutilleul, 2017

« ... qu'il s'agisse des espaces publics ou des intérieurs d'ilots, la géométrie évoque les jardins de la ville historique, mais les frontières sont plus légèrement suggérées par des murets, des bancs, des pelouses. La végétalisation est aussi importante que possible, plus particulièrement pour le quai vert avec une forte présence de fruitiers. Cette végétalisation ainsi que la grande pelouse, que nous avons voulu la plus praticable possible, adoucissent la saignée brutale de la voie ferrée. » (interview dans le *Grand Nancy Actu*, n° 83 juillet 2017)

Folléa B., et Gauthier A.

Bertrand Folléa et Anne Gauthier, deux paysagistes dplg de l'École de Versailles sont diplômés en 1989. Depuis la fondation de leur agence, ils mènent de nombreuses activités tout en participant à l'enseignement à l'École de Versailles. Ils contribuent à l'aménagement de plusieurs opérations de grands sites ou d'écoquartiers. Parallèlement, ils mènent des activités traditionnelles d'urbanistes, SCoT,

PLUi, et élaborent plusieurs plans paysage. Ils obtiennent en 2016 le grand prix du paysage pour leurs travaux sur les franges urbaines de Saint-Paul à la Réunion.

Réalisations en Lorraine

- Plan paysage de Meurthe-et-Moselle, consulté le 6 mars 2018, URL : vivrelespaysages.cg54.fr/premieres-impressions.html

Bibliographie

- Le site de l'agence : www.follea-gautier.com/
- Le grand prix du paysage 2016, URL : <http://www.batiweb.com/actualites/architecture/lagence-follea-gautier-remporte-le-grand-prix-national-du-paysage-19-05-2016-28406.html>

Girardin R.-L. (Marquis de)

Le Marquis René-Louis de Girardin (1735-1808) réside à Lunéville à partir de 1761 et devient capitaine des gardes de Stanislas jusqu'au décès de celui-ci en 1766. Il pratique donc les jardins réalisés au château de Lunéville, à Nancy à la Malgrange, au château de Commercy, à Einville et Jolivet. Mais durant ces années il voyage aussi en Allemagne, Italie et en Angleterre où il fit deux séjours. Disposant par héritage d'une vaste fortune il s'installe à Ermenonville où il aménage un parc avec l'aide du peintre H. Robert et du jardinier J.-L. Morel. Le Marquis accueille J.-J. Rousseau qui y sera enterré en 1778 dans l'île aux Peupliers, avant le transfert au Panthéon. Les idées de Girardin sont connues par son ouvrage paru en 1777 : *De la composition des paysages ou des moyens d'embellir la nature autour des habitations en joignant l'agréable à l'utile*.

Si le Marquis de Girardin n'a laissé aucune trace de son passage en Lorraine, son expérience des jardins de Stanislas semble avoir marqué son œuvre, au moins écrite, d'une part en pratiquant la campagne lorraine, puisqu'il accompagnait Stanislas dans ses déplacements et participait à la vie rustique dans les chartreuses lors de la présence de la cour à Lunéville.

Bibliographie

- **Girardin de R. L., 1992, (1^o ed 1775),** *De la composition des paysages ou des moyens d'embellir la nature autour des habitations en joignant l'agréable à l'utile*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 252 p.

Huau T.

Paysagiste dplg, formé à l'École de Versailles, Thierry Huau fondé une agence « Interscène » qui regroupe des paysagistes et des urbanistes. L'équipe intervient essentiellement auprès de maîtres d'ouvrage importants pour des requalifications d'anciennes casernes, des grands équipements de loisirs y compris à l'international avec un parc de loisirs au Vietnam. L'agence a suivi l'aménagement de plusieurs Center Parcs en France dans les départements de l'Aisne, de la Vienne et de l'Isère.

Réalisations en Lorraine

- Communauté de communes de Phalsbourg, master plan pour la vallée des éclusiers, 2010
- Center parc du domaine des Trois Vallées :

« Le sanctuaire végétal et animalier (...) propose 4 espaces aux atmosphères différentes autour du lac : "Actif", "Enfants", "Détente" et "Extérieur". Sous une toiture transparente, la Jungle tropicale accentue l'effet d'immersion dans un monde exotique et chaleureux. Des activités inédites sont proposées : l'activité "Nature" spécialement dédiée aux enfants, qui se compose d'une véritable ferme animalière, et l'activité "Aventure" qui permet de pénétrer en barque ou à cheval le sanctuaire et ainsi approcher la faune de la forêt. L'Aquamondo : (...) unique en Europe, cette vague transparente de

5 250 m² plonge le visiteur dans 3 univers différents : La Palmeraie avec sa plage tropicale ses piscines à vagues et son bain bouillonnant, La Jungle tropicale... » (Extraits du site internet de l'Agence, consulté le 3 décembre 2016)

Bibliographie

- Site internet de l'agence, consulté le 6 mars 2018, URL : www.interscene.fr/,

Husson M.

Après avoir suivi la formation d'ingénieur-paysagiste à Angers, Mathieu Husson rejoint le CAUE de Meurthe- et-Moselle en temps que salarié à plein temps. Il est particulièrement chargé d'accompagner les projets de construction de bâtiments agricoles et mène parallèlement diverses actions de sensibilisation en milieu rural.

Lassus B.

Bernard Lassus, né en 1929, est à la fois un théoricien du paysage, praticien et enseignant. Il est reconnu au niveau international pour l'ensemble de ses activités. Il commence sa vie professionnelle en tant que peintre et, après avoir été pendant plusieurs mois l'élève de Fernand Léger, il fait des recherches sur la lumière et la couleur. Le ministère de l'Équipement lui confie la charge de réaliser une palette de couleurs pour la Corse. Après l'observation des changements de teintes selon la couleur du jour et surtout après des entretiens avec les habitants, il est convaincu de l'impossibilité d'imposer des couleurs et refuse de proposer une palette. Il participe en tant que plasticien à la création de l'École de Versailles puis à l'enseignement en soulignant toujours l'indispensable attention à porter aux personnes pour lesquelles ont intervient.

Il porte un intérêt particulier au travail réalisé par les habitants pour aménager leurs maisons et les abords et leur attribue le titre d'habitants-paysagistes. Il enseigne aux USA, et poursuit simultanément ses activités de plasticien et de paysagiste sur plusieurs grands projets d'infrastructures, Angers, Tours, Alençon Le Mans, et des abords de monuments comme la corderie de La Rochelle...

Réalisations en Lorraine

- Conception du Jardin Blanc du centre mondial de la Paix à Verdun
- Projet de coloration des cités de Villerupt Cantebonne et de plusieurs milliers d'autres logements de cités ouvrières répartis sur la Lorraine

Bibliographie

- Lassus A., 1998, *The landscape approach*, University of Pennsylvania
- Lassus A., 1999, *Mouvance cinquante mots pour le paysage*, Paris, eds de la Villette
- Conan M. 2002, Bernard Lassus, in Racine M., -dir., 2002, *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e siècle au XX^e siècle*,

Lechien M.

Paysagiste et urbaniste, Marc Lechien consacre l'essentiel de son activité à des sites à forte valeur historique ; il accompagne la réhabilitation des jardins de la grande Maison de Joinville et de la

promenade de Blanchefontaine à Langres, qui sont ses réalisations les plus significatives. Il publie plusieurs ouvrages et réalise de nombreux diagnostics pour différents services du ministère de la Culture.

Réalisations en Lorraine

- Jardins de Joinville, Haute-Marne
- Inventaires des jardins historiques de Meurthe-et-Moselle

Bibliographie

- Lechien M., 1994, *La Meuse en ses jardins*, Direction générale de l'environnement de Lorraine, 72 p.
- Lechien M., 2012, *Parcs et jardins en Champagne-Ardenne*, Riaucourt (52), éditions Castor et Pollux, 160 p.

Meinrad L.

Diplômé de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, Luc Meinrad est installé en Alsace, à Illhausern, il travaille essentiellement pour une clientèle privée dans la région de Colmar.

Réalisation en Lorraine

- Jardins de l'abbaye de Moyenmoutier en collaboration avec Jacques Sgard

Bibliographie

- Site internet de l'agence, consulté le 6 mars 2018, URL : www.oupapo.eu/

Pennel M.

Ingénieure écologue, Mélanie Pennel suit une formation à l'Institut national d'horticulture et du paysage et passe un diplôme de paysagiste à l'École du paysage de Montréal. Elle est ensuite salariée au CAUE des Vosges, puis à l'Office National des Forêts. Elle exerce actuellement sous forme de statut libéral, généralement en partenariat avec des architectes.

Réalisation

- Plan de paysage de la Communauté de communes de l'agglomération de Longwy avec Toussant A., architecte

Pépin I.

Paysagiste diplômée en 1996 de l'École supérieure du paysage de Versailles, Isabelle Pépin fonde l'agence Skylab à Villers-lès-Nancy et réalise quelques opérations pour des collectivités. Elle accompagne le plus souvent des équipes d'architectes ou d'urbanistes qui se constituent pour répondre à des concours.

Réalisation en Lorraine

- Traversée Saizerais (54)

Peter A.

Urbaniste et paysagiste diplômé de l'École supérieure du paysage de Versailles Alfred Peter travaille chez Alexandre Chemetoff et fonde, en 1995, son agence à Strasbourg. Il a ouvert depuis une deuxième agence à Lyon, et conduit de nombreux chantiers en France et à l'étranger ; il a été nommé pour le grand prix de l'urbanisme 2014.

Réalisations en Lorraine

- Nancy, intégration du tramway, avenue général Leclerc
- Usoirs de Blénod-lès-Ponts à Mousson en 2004
- Chemins le long de l'Orne, 2005
- ZAC de la vallée de la Merle, Freyming-Merlebach, 2010
- Metz, square du Luxembourg, 2014

Philipczyk A.

Paysagiste formée à Gombloux (Belgique), Anne Philipczyk est salariée à plein temps du Parc Naturel Régional de Lorraine, et responsable des actions de sensibilisation en matière de paysage.

Planchais L.

Paysagiste diplômé de l'École supérieure du paysage de Versailles en 1994. Laure Planchais ouvre une agence à Paris en 2007 et quelques années plus tard une seconde à Brest. Reconnue par la

profession, et les institutions elle obtient le Grand Prix du paysage pour l'aménagement du Grand près à Langueux (22) en 2012.

Réalisation en Lorraine

- Metz, Parc de la Seille en collaboration avec Jacques Coulon 2003

Bibliographie

- www.laureplanchais.fr, site internet consulté le 20 juin 2018

Sgard J.

Né en 1929, Jacques Sgard commence sa formation dans la section paysage de l'École d'horticulture de Versailles, mais se poursuit aux Pays-Bas dans une section d'urbanisme. Il travaille surtout à de petites échelles et dans le cadre de commandes institutionnelles : Massif des Vosges, étude préalable au Parc Naturel Régional de Lorraine, il réalise aussi l'étude paysagère des villages du vignoble alsacien. Il lance des plans de paysage en particulier celui de la Côte d'opale avec l'UNICEM local. Il réalise des aménagements plus urbains comme le parc André Malraux de Nanterre et le parc de la Chamarande en Essonne.

Réalisations en Lorraine

- Préverdissement des friches de Pompey
- Préverdissement du Pôle européen de développement de Longwy
- Préverdissement des Friches de Villerupt
- Étude paysagère du massif vosgien
- Étude de l'urbanisation sud de Nancy, Houdemont, Ludres, Fléville...

Bibliographie

- Sgard J., 1981, « Quel paysage et pour qui ? », in CCI. Paysages, Paris, Centre George Pompidou, p. 64-72

Vacherot J. [1862-1925]

Paysagiste formé sur les chantiers de la ville de Paris, où il est jardinier en chef, Jules Vacherot devient professeur à l'école municipale d'horticulture de Paris. Il conçoit les jardins des pavillons français lors des foires expositions internationales, à Saint-Louis, à Liège et Milan. Il conçoit deux parcs publics, l'un à Nancy et l'autre à Valence, ainsi que des jardins privés dont celui de Léopold II à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Réalisation en Lorraine

- Nancy, parc Sainte-Marie, 1908

Bibliographie

- Jules Vacherot, Racine M., -dir., 2002, *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e siècle au XX^e siècle*, pp. 150-153

Willemin C.

Clément Willemin est plasticien, paysagiste et urbaniste. En 2000, il fonde avec ses associés Franck Poirier et Bertrand Vignal l'agence BASE, Bien Aménager Son Environnement, qui compte en 2014 une quarantaine de collaborateurs à Paris, Lyon et Bordeaux, et dont il est le président. Il assure la maîtrise d'œuvre de projets artistiques, urbains, paysagers, d'espaces publics, d'aires de jeux pour enfants, et le développement de projets urbains et territoriaux en France et en Europe.

Réalisation en Lorraine

- Cœur Plaines Rive droite
« Le site Cœur Plaines Rive droite est un fragment de territoire très particulier. Invisibles depuis la ville, les plaines offrent des panoramas dégagés sur la butte Sainte Geneviève, le Pain de sucre, le bois de Saulxures-lès-Nancy, la Skyline de Nancy... Son épine dorsale est la route qui traverse le site du nord au sud et son squelette la trame de cheminements doux qui s'y raccordent... » (Willemin C., *In, Grand Nancy*, n° 83, juillet 2018, p.15)

Weill T.

Thierry Weill est ingénieur-paysagiste formé à l'école d'Angers. Il ouvre une agence à Nancy en 1989 puis à Pompey en 1997. Il conçoit de nombreux aménagements publics ou pour accompagner des infrastructures routières, sur l'ensemble de la région lorraine. En 2017, il cède son agence et rejoint la Communauté du bassin de Pompey en tant que salarié.

Réalisations en Lorraine

- Travaux d'accompagnement des infrastructures routières
- Aménagements d'espaces publics en milieu rural
- Études paysagères de la Moselle de Thionville à Neuves-Maisons, 2012, (en collaboration)
- Extension du Parc de Mont-Saint-Martin, 2016

0 0
0

Travaux réalisés dans le cadre de la thèse

Communication avec publications

Simon J.-M., 2015, La reconstruction de Charmes.1945-1952-1957, *Charmes et la Moyenne-Moselle*, Fédération des sociétés savantes des Vosges, pp. 467-476

Simon J.-M., 2016, Le paysage dans les débats sur la reconstruction de Saint-Dié-des-Vosges. Automne 45, printemps 46, *Saint-Dié-des-Vosges et la Déodatie*, Fédération des sociétés savantes des Vosges, pp.469-478

Communications effectuées avec publication à paraître

Université de Lorraine. Colloque, décembre 2015 : Le patrimoine militaire des villes du Grand Est, *Paysage et démantèlement des fortifications de la Vieille Ville de Nancy*

Comité d'histoire régionale du Grand Est. Colloque, décembre 2016 : L'armée et les villes du Grand Est. 1952.1967 : *Les résidences des familles de militaires américains, prémices de l'étalement urbain de villes du Grand Est ?*

DRAC-AMAL. Colloque, octobre 2017 : La reconstruction qui suit la Première Guerre. « *Le paysage dans les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement, 10 plans de reconstruction en Lorraine* » Colloque : La reconstruction qui suit la Première Guerre, DRAC/AMAL 2017.10.06

Académie de Stanislas, octobre 2017, en collaboration avec J.-P. Husson, *Les entrées de ville*

Journées d'études du Pays lorrain. Décembre 2017. *Paysages urbains de l'entrée Est du Grand Nancy*.

Communication sans publication

FIG, Festival International de Géographie 2016, *Un monde qui va de plus en plus vite... Oui, mais pas en voiture, paysages urbains et règlementation des vitesses*.

Notes de lecture

Main Kafa, 2013, L'habitat informel en Syrie,. *Revue géographique de l'EST*, vol.53/n° 3-4| 2013

Gravari-Barbas M., Renard-Delautre C., 2015, Starchitecte(s). Figures d'architectes et espace urbain/Celebrity Architects and Urban space . *Revue géographique de l'EST*, vol.55/n° 3-4| 2015

Luginbühl Y., 2012, La mise en scène du monde. Construction du paysage européen, *Revue géographique de l'EST*, vol.55/n° 3-4| 2015

Wylie, 2015, Paysage, manières de voir. *Revue géographique de l'EST*, vol.55/n° 3-4| 2015

Visites

Visites organisées sur le transect A

Société d'histoire de Nancy-septembre 2015 ; *De la gare à la place du marché*

Société d'histoire de Nancy-septembre 2016 : *Les anciens quartiers industriels de Nancy*

Société d'histoire de Nancy-septembre 2017 : *Le cours Léopold*

Lyons Club de Château-Salins mai 2018 : *La genèse de la place Stanislas et de ses abords*

Association des arts Maxois Juin 2018 : *Architecture et paysages urbains à Saint-Max*

Visites programmées sur le transect A (au 19.04.2018)

Société d'histoire de Nancy-septembre 2018 : *De la porte Stanislas à la place Aimé Morot*

Visites organisées en dehors du transect sur le thème du paysage urbain

Office Tourisme de Longwy- juin 2015,2016,2017, *Paysages urbains de Longwy*

0 0

0

Index des noms

- Agache A., 507
Alphand J. C., 64
Amboise R., 92
André E., 34, 558
André É., 74
Ardaillon E., 124
Ascher F., 529
Auerbach B., 128
Augustin J.-P., 173
Bailly A., 22, 84
152, 174
Barles S., 47, 72
Barreau J.-J., 27
Barrère P., 13, 126, 172
Beaudoin L., 456
Berdoulay V., 145
Berque A., 2, 18, 19, 24,
40, 41, 42, 46, 48, 94,
160, 161, 163, 186, 532
Bertrand G., 186
Besse J.-M., 34, 40, 41,
42, 43, 54, 78
Bigando E., 12
Blache J., 127
Blanc N., 47, 72, 506
Blanchard R., 131, 168
Bloch M., 146
Boffrand G., 322
Bonnemaison J., 158
Bouchut A., 192
Boudon P., 207
Boulangier P., 38
Bourdeau-Lepage L., 47,
79, 438, 506
Bourgon C.-D., 330
Bourgon J., 317
Braudel F., 189
Brinckerhoff J.-B., 192
Brossard T., 22, 150
Brunet P., 178
Brunet R., 152
Brunhes J., 13, 169, 172,
192
Bruno, 51
Burgel G., 174
Calbérac Y., 126, 127,
128, 131
Calsat H.-J., 206
Carrière J., 45
CGEDD, 529
Chapotot S., 59
Charbonnier P., 317
Chauvel G., 80
Chemetoff P., 175
Chemetoff A., 207, 496
Chevalier J.-P., 170, 189
Choay F., 62
Choisy A., 73
Chouquer C., 143, 504
Claudius Petit, 460
Claval P., 21, 139, 157,
208
Clément G., 79, 80
Cochet F., 38
Cohen J.-L., 46
Corajoud M., 70, 79, 209
Crunchant C., 37
Dardel E., 21, 41, 45
Davis W.-D., 127
Davodeau H., 98, 118, 188
De Martonne E., 128
Delfante C., 13
Demangeon A., 127, 130
Deshaies M., 34
Desormeaux R., 458
Desportes M., 27, 28, 29,
34, 35
Di Méo G., 163, 186, 197
Dick J., 206
Dion R., 146
Donadieu P., 42
Drobenko B., 107
Dumas J., 173
Edelblutte S., 252, 297,
531
El Gammal J., 12
Éluard P., 35
Epron J.-P., 207
Faugeron J., 206
Favory F., 172
Fayeton J., 206
Febvre L., 146
Folliason M., 206, 207
Forestier J.-C.-N., 33, 58,
64, 65, 75, 206, 506
Fremont A., 57
Freud S., 27
Friant E., 308
Gain A., 204
Garnier T., 74, 75
Georges P., 178, 525
Gherry F., 46
Ghorra-Gobin C., 439,
488, 501
Girardin R.-L., 48, 59, 62,
161
Goeldner L., 131
Gracq J., 13, 24, 26, 43,
45, 53, 123, 179, 180
Grataloup Ch., 148
Gravari-Barbas M., 529
Griselin M., 26
Grondeau A., 174
Gutton A., 206
Hallair G., 128, 135, 136
Hamburger B., 207
Hanning G., 69
Hardy J.-P., 416
Hornecker J., 236, 308,
309
Hottenger G., 206
Hubert R., 59, 60
Hugo V., 27, 44
Humain A.-L., 131
Humbert A., 34
Humboldt A. von, 140
Husson J.-P., 29, 34, 49,
77, 144, 204, 315, 531
Jackson J.-B., 36, 37, 40,
56, 57, 138, 162
Jaulmes A., 38
Jaussely L., 65, 74
Jullien F., 18, 41, 53, 496
Kalaora B., 165, 206
Keravel S., 79, 559
Kruger R., 308, 309
Lacoste Y., 21, 36, 131

Laferrère M., 13, 177
 Lamache P., 207
 Langlois C., 309, 310
 Larsimont R., 125
 Lassus B., 20, 33, 55, 79, 508
 Le Corbusier, 28, 34, 35, 46, 59, 62, 65
 Le Lannou M., 147
 Lévy J., 41, 42, 148
 Luginbühl Y., 50, 57, 91, 92, 95, 98
 Lurçat A., 235, 312
 Lussault M., 145, 531
 Lyautey Maréchal de, 64, 75
 Lynch K., 22, 36, 152
 Majerowicz J., 38
 Mansart J.-H., 318, 322
 Marchal V., 29
 Marengo M., 133
 Marrast J., 206
 Marshall A., 138
 Martonne E., 135, 136, 179
 Masbouni A., 33
 Massonie J.-P., 150
 Matthieu D., 150
 Mienville A., 314
 Morey P., 332
 Muller Y., 26
 Mumford L., 36
 Olwig K., 57
 Orain O., 493
 Palladio A., 52
 Panerai P., 138, 195
 Paquot T., 43
 Péaud L., 141
 Pérec G., 490, 499
 Pétrarque, 25
 Pichard G., 36
 Pinchard R., 206
 Pinchemel P., 122
 Pinchemel P. et G., 55
 Pingusson G.-H., 46
 Planhol X., 130
 Poussin F., 195, 201
 Prost H., 62, 64, 74, 206
 Prouvé H., 460, 508
 Prouvé J., 317
 Reclus É., 51, 167
 Redon E., 65
 Reichling B., 47, 67
 Rimbart S., 150, 178, 525
 Ritter C., 141
 Robic M.-Cl., 128, 146, 166
 Rodenbach G., 43
 Roger A., 18
 Rolland-May C., 151
 Roncayolo M., 13, 43
 Rossinot A., 206
 Rougerie G., 23
 Rousseau J.-J., 25, 60, 61
 Saint Exupéry A., 35
 Sarfati A., 207
 Sauer C., 157
 Schmit G., 508
 Sgard A., 72, 94, 95, 118, 196, 211, 497, 525
 Sgard J., 79
 Simon J.-M., 35, 70
 Sitte C., 58, 61, 62, 63
 Smolett T., 52
 Sorre M., 13, 169
 Soubeyran O., 145
 Temple-Boyer, 12
 Thibault S., 208
 Tissier J.-L., 45, 53, 146
 Tixier N., 195, 501
 Unwin R., 58, 62, 320
 Vacher A., 168
 Venturi R., 223
 Verdier M., 531
 Vexlard M., 79
 Vidal de la Blache P., 53, 128, 134, 136, 146, 167, 179
 Viollet-le-Duc, 62
 Wieber J.-Cl., 22, 150
 Wilson C., 36
 Wogenscky A., 69
 Wylie J., 40, 57, 128, 161
 Zehrfuss B., 206, 507
 Zevi B., 36

Index des lieux

- Acropole, 66, 67, 73
Alliance Place d', 337
Alsace, 56
Bastion de Vaudémont, 318
Besançon, 150
Bordeaux, 13, 172
Boulevard Joffre, 345
Bourgogne, 56
Brichambeau, 459, 460, 508
Briey, 47
Bruges, 43
Bruley, 127
Carnot avenue, 239
Cathédrale, 314
Charmes, 509
Cité des provinces, 206
Côte d'Azur, 52
Cours Léopold, 329
Saint Livier, église, 236
Ermenonville, 60
Grand Théâtre, 308
Grande Rue, 320, 327, 340
Haut du Lièvre, 206, 207, 508, 522
Hôtel de Craon, 322
Longwy, 47, 74, 558
Ludres, 127
Lunéville, 59
Lyon, 13, 177
Marseille, 13
Maxéville, 209, 470
Metz, 171, 509
Palais du gouverneur, 322
Palais Ducal, 322
Pépinière, 318
Place Carnot, 330
Place de la Carrière, 322, 327, 337
Place du Général de Gaulle, 318
Place du marché, 344
Place Stanislas, 311
Place Vaudémont, 319
Porte Stanislas, 316
Pulnoy, 477
Rives de Meurthe, 207
rue d'Amerval, 327
rue de la monnaie, 328
rue de Serre, 332
rue des dominicains, 315, 339
rue des écuries, 321, 337
rue Lafayette, 327, 337
rue Maurice Barrès, 314
rue Saint-Dizier, 315
rue Sainte Catherine, 316
rue Saint-Nicolas, 340
rue Stanislas, 316
Saint-Dié, 41
Saint-Max, 312
Eglise Saint-Sébastien, 206
Eglise Saint-Thiébaud, 206
Saulxures-lès-Nancy, 482
Seichamps, 209, 477
Square Georges de la Tour, Saint-Max, 235
terrasse de la pépinière, 318, 320
Thibault S., 208
Tour Joffre Saint-Thiébaud, 508
Vand-Est, 457
Vandoeuvre, 206, 453
Viaduc Kennedy, 344

Tables des illustrations

| | |
|---|-----|
| Photographie 1 : Le viaduc Louis Marin, infrastructure construite en milieu urbain..... | 30 |
| Photographie 3 : Aménagement paysager des abords de la cité radieuse de Briey. | 46 |
| Photographie 4 : L'usine Claude et Duval à Saint-Dié | 66 |
| Photographie 5 : Le giratoire de l'entrée dans la Métropole..... | 211 |
| Photographie 6 : Seichamps, le troisième carrefour depuis l'entrée dans la commune | 215 |
| Photographie 7 : Essey-lès-Nancy, les décrochements des maisons dus au parcellaire | 221 |
| Photographie 8 : Saint-Max : un supermarché en centre-ville | 229 |
| Photographie 9 : Des jardins dans un lotissements des années 1930 | 233 |
| Photographie 10 : Saint-Max : la place Barrois..... | 236 |
| Photographie 11 : Saint Max : le château et l'immeuble qui lui fait face | 237 |
| Photographie 12 : Le Château du pont d'Essey (J.-M. Simon, 2017)..... | 237 |
| Photographie 13 : L'immeuble face au château | 237 |
| Photographie 14 : Le pont d'Essey, reconstruit après la Seconde Guerre mondiale | 251 |
| Photographie 15 : La rue du Port aux Planches en 2000 (photo EPFL)..... | 255 |
| Photographie 16 : La même rue en 2007 (photo EPFL)..... | 255 |
| Photographie 17 : L'immeuble des canotiers, architecte Nadine Stelmaszyk..... | 259 |
| Photographie 18 : Vue oblique des bâtiments dans le quartier des cristalleries..... | 263 |
| Photographie 19 : Le long du bras mort la faune est présente..... | 265 |
| Photographie 20 : Les grands moulins dans l'axe du bras mort..... | 265 |
| Photographie 21 : Bâtiments d'activités et d'habitation | 265 |
| Photographie 22 : La rue Bazin vers l'est..... | 268 |
| Photographie 23 : Maisons ouvrières rue de Dieuze | 268 |
| Photographie 24 : Immeuble HBM, rue de Dieuze | 268 |
| Photographie 25 : Un fronton de l'immeuble HBM | 269 |
| Photographie 26 : Un Immeuble de logements étudiants | 269 |
| Photographie 27 : Une jonction entre immeubles | 269 |
| Photographie 28 : La rue Bazin en direction de la porte Sainte Catherine..... | 270 |

| | |
|---|-----|
| Photographie 29 : Vue oblique sur le port Sainte-Catherine | 277 |
| Photographie 30 : Le bâtiment Quai Ouest d'A. Démians..... | 285 |
| Photographie 31 : Vue oblique des trois villes de Nancy..... | 298 |
| Photographie 32 : Montage photographique. En haut la Caisse d'épargne | 312 |
| Photographie 33 : Les restes du bastion de Vaudémont recouverts par du lierre..... | 313 |
| Photographie 34 : La place de la Carrière, au fond le palais du gouverneur | 317 |
| Photographie 35 : Vue oblique de la place de la Carrière | 319 |
| Photographie 36 : Une <i>skyline</i> telle que l'ambitionnaient les années 1970..... | 339 |
| Photographie 37 : Vue oblique des quartiers de la gare | 348 |
| Photographie 38 : La Tour Thiers vue de la place..... | 354 |
| Photographie 39 : Le bâtiment de la république,..... | 355 |
| Photographie 40 : La tour Kennedy..... | 356 |
| Photographie 41 : La tour Kennedy vue de la tour Thiers..... | 356 |
| Photographie 42 : Premier immeuble construit sur la zone..... | 359 |
| Photographie 43 : Immeuble Joffre Saint Thiébaud..... | 360 |
| Photographie 44 : La coursive est de la « galette » | 361 |
| Photographie 45 : Vue depuis la rue..... | 365 |
| Photographie 46 : La rue Clodion | 365 |
| Photographie 47 : Rue Notre-Dame | 365 |
| Photographie 48 : L'église Saint-Sébastien | 368 |
| Photographie 49 : Chantier du parking souterrain..... | 368 |
| Photographie 50 : Les immeubles de la rue Patton | 384 |
| Photographie 51 : Depuis la rue de Verdun..... | 390 |
| Photographie 52 : Vue oblique de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines..... | 391 |
| Photographie 53 : Un immeuble d'angle 1930..... | 393 |
| Photographie 54 : Immeuble des années 1960, situé en face de..... | 393 |
| Photographie 55 : Á l'est, immeuble des années 1970..... | 393 |
| Photographie 56 : Boulevard de Scarpone, vue oblique..... | 395 |
| Photographie 57 : Photographie ancienne du boulevard de Scarpone..... | 396 |
| Photographie 58 : Collège Jean Lamour, façade sud..... | 397 |
| Photographie 59 : Collège Jean Lamour | 397 |
| Photographie 60 : Côté ouest de l'extrémité du boulevard de Scarpone | 398 |
| Photographie 61 : Vue des façades nord depuis la tour panoramique..... | 407 |
| Photographie 62 : Le Haut-du- Lièvre Ouvrage réalisé lors de la réhabilitation d'A. Sarfati..... | 410 |
| Photographie 63 : Espace intérieur du projet Cartignies, Canonica | 423 |
| Photographie 64 : Cour intérieure du projet Babled-Nouvet-Reynaud | 423 |
| Photographie 65 : Projet de l'équipe de Nicolas Merlin | 424 |

| | |
|---|-----|
| Photographie 66 : Visite du parc | 425 |
| Photographie 67 : Un sentier du parc | 426 |
| Photographie 68 : Une allée du parc..... | 426 |
| Photographie 69 : Une aire de jeux dans le parc | 426 |
| Photographie 70 : Abords de l'autoroute A33 | 439 |
| Photographie 71 : Vue sur la zone industrielle depuis l'autoroute..... | 439 |
| Photographie 72 : Le centre commercial, sur le même point de vue que les documents 78 et 79..... | 444 |
| Photographie 73 : Photographie aérienne de la zone industrielle d'Heillecourt..... | 446 |
| Photographie 74 : L'enseigne Mac Donald..... | 447 |
| Photographie 75 : Le restaurant Courte paille | 447 |
| Photographie 76 : Chez Léon, moules frites | 447 |
| Photographie 77 : Botanic | 447 |
| Photographie 78 : Vue oblique sur le carrefour Barthou..... | 449 |
| Photographie 79 : L'extension du Hall 1 en 1995 | 451 |
| Photographie 80 : Les vitrines de la partie basse sont rebouchées | 457 |
| Photographie 81 : La face nord des anciens magasins | 457 |
| Photographie 82 : Les maisons progressivement transformées | 457 |
| Photographie 83 : Vue oblique du franchissement de la Meurthe..... | 464 |
| Photographie 84 : Tomblaine : Rond-point 2 000 | 468 |
| Photographie 85 : L'ouvrage d'art entre la rue d'Essey et le Pré Voirus de Saulxures-lès-Nancy | 469 |
| Photographie 86 : Vue aérienne de la Porte Verte..... | 474 |
| Photographie 87 : L'un des premiers bâtiments du site, le « Cora »..... | 476 |
| Photographie 88 : Un des premiers bâtiments de bricolage, | 476 |
| Photographie 89 : L'aménagement des abords du giratoire..... | 478 |
| Photographie 90 : La zone commerciale de la Porte Verte, prise en surplomb depuis la côte | 479 |
| Photographie 91 : Vue depuis les terrasses | 479 |
| | |
| Document 1 : La mobilisation de sa conscience selon les actions de conduite..... | 32 |
| Document 2 : Dessin de Victor Hugo, un château et une ville, années 1830-1840. | 43 |
| Document 3 : La villa Rotonda de Palladio (extrait des <i>Quatre Livres d'architecture-1570</i>)..... | 51 |
| Document 4 : L'île aux peupliers, parc d'Ermenonville | 59 |
| Document 5 : Analyse de l'Acropole au débouché des Propylées | 71 |
| Document 6 : Vue axonométrique de la cité industrielle dessinée par T. Garnier, 1903. | 73 |
| Document 7 : Carte des atlas de paysage publiés ou en cours d'étude en décembre 2013. | 97 |
| Document 8 : Procédure d'élaboration et de contrôle d'un PLU ou PLUi..... | 102 |
| Document 9 : Insertion paysagère de l'immeuble réhabilité de la Samaritaine. | 112 |

| | |
|--|-----|
| Document 10 : Villers-lès-Nancy, 1910-1917 (Est Républicain du 8 Janvier 2017)..... | 127 |
| Document 11 : Pages des carnets n°16 de P. Vidal de la Blache. (<i>In</i> Texier, 2000, p. 23)..... | 131 |
| Document 12 : Bloc-diagramme de l'agglomération nancéienne, | 135 |
| Document 13 : Les enveloppes conceptuelles et géographiques du paysage..... | 149 |
| Document 14 : Schéma illustrant l'article de R. Brunet..... | 151 |
| Document 15 : Présentation schématique de la méthode GTP : | 153 |
| Document 16 : Nancy-Couronne pour l' <i>Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle</i> | 198 |
| Document 17 : L'entrée Est de la métropole, la route de Château-Salins | 208 |
| Document 19 : Carte des Naudin détail. du village de Seichamps..... | 213 |
| Document 20 : Photo ancienne de la rue principale, vue en direction de Saint-Max..... | 224 |
| Document 21 : Extrait du plan d'aménagement d'extension de Saint-Max. | 232 |
| Document 23 : Carte postale ancienne (collection particulière) | 251 |
| Document 24 : Les bâtiments démolis et l'immeuble de cinq niveaux, entrée de Nancy | 253 |
| Document 25 : Port aux planches Extrait du plan de 1879 | 254 |
| Document 26 : La ZAC du Port aux Planches et le site de la cristallerie Daum. | 254 |
| Document 27 : Les amoureux, tableau d'Émile Friant 1888..... | 264 |
| Document 28 : Photo de la maquette de l'avant-projet de l'école d'architecture | 271 |
| Document 29 : Plan des jardins d'eau (AMC n°79),..... | 273 |
| Document 30 : Extrait de la carte de Naudin (Société d'histoire de la Région Grand Est) | 278 |
| Document 31 : Aquarelle de la porte Saint-Georges (P. Simon, juin 2018) | 280 |
| Document 32 : Menuiserie pour la fermeture des portes en 1835..... | 282 |
| Document 33 : Projet de carrefour par les services de l'équipement, 1971..... | 283 |
| Document 34 : Le bâtiment d'A. Démians pour le groupe Bouygues | 284 |
| Document 35 : Orientation d'aménagement du secteur Nordon (ADUAN 2010)..... | 293 |
| Document 36 : Les différents points d'observation | 299 |
| Document 37 : Extrait du plan de Richard Mique..... | 300 |
| Document 38 : Projet du musée de zoologie..... | 301 |
| Document 39 : Les travaux de construction du Grand Théâtre : la façade conservée..... | 303 |
| Document 40 : Carte de Nancy par Claude Mique 1780..... | 306 |
| Document 41 : Perspective vers la Place de la Carrière (XVIII ^{ème} , anonyme, A.M.N.) | 306 |
| Document 42 : Extrait du cadastre actuel de la place Carrière..... | 318 |
| Document 43 : Aquarelle de la Place de la Carrière (P. Simon, juin 2018) | 320 |
| Document 44 : Extrait des plans des villes de Nancy, avec le projet de 1778. | 324 |
| Document 45 : Image jointe à la proposition des promoteurs du projet de 1872. | 325 |
| Document 46 : Carte des ruisseaux de l'agglomération (ADUAN, 2010)..... | 331 |
| Document 47 : les limites du secteur étudié (fond de plan Géoportail, décembre 2017)..... | 340 |
| Document 48 : Projet de gare pour Nancy, début du XX ^{ème} siècle | 342 |

| | |
|---|-----|
| Document 49 : Plan du projet du quartier de la gare en 1917 | 343 |
| Document 50 : Extraits de l'étude sur le quartier de la gare par M. Folliason | 345 |
| Document 51 : Localisation des points d'observation | 347 |
| Document 52 : Démolition des derniers bâtiments de l'îlot mazagran | 351 |
| Document 53 : Projet de la tour Mazagran..... | 351 |
| Document 54 : Photographie de l'Est Républicain du chantier | 351 |
| Document 55 : Le boulevard Mazagran, lors de son inauguration en 1935 | 358 |
| Document 56 : Publicité pour la commercialisation de la tour Joffre Saint Thiébaud..... | 360 |
| Document 57 : Photographie de la maquette présentant la tour dans le projet d'ensemble. | 363 |
| Document 58 : La structure de voies existantes avant la création des boulevards | 377 |
| Document 59 : En 1914, la route de Toul et les grands boulevards | 377 |
| Document 60 : Plan de 1913. Place Godefroy de Bouillon..... | 379 |
| Document 61 : Carte des points d'analyse ponctuelle des grands boulevards..... | 380 |
| Document 62 : Localisation des reculs rue Patton | 385 |
| Document 63 : Emprise des terrains de l'institution Saint-Joseph..... | 389 |
| Document 64 : Axonométrie du projet de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines | 390 |
| Document 65 : Le secteur des grands boulevards | 403 |
| Document 66 : Croquis publié dans <i>L'urbanisation française</i> (CRU, 1964)..... | 408 |
| Document 67 : Les aménagements réalisés par A. Sarfati au Haut-du-Lièvre..... | 409 |
| Document 68 : Photographie aérienne de 1994..... | 411 |
| Document 69 : Vue axonométrique du projet de D. Montassut | 413 |
| Document 70 : Vue en plan du projet d'A. Amar (plan établi par l'atelier A. Amar)..... | 413 |
| Document 71 : Plan proposé par l'équipe d'A. Chemetoff (Plan Atelier des paysages)..... | 414 |
| Document 72 : Localisation des points d'analyse au Haut-du-Lièvre | 416 |
| Document 73 : Liste des opérations de logements et noms des architectes | 422 |
| Document 74 : Vue axonométrique de l'ensemble du Haut-du-Lièvre en 2030 | 425 |
| Document 75 : Étude comparée des représentations de l'espace chez des collégiens | 431 |
| Document 76 : Les rocades nancéiennes et les points de départ du secteur étudié | 436 |
| Document 77 : Les trois secteurs retenus (fond de plan Agence Folléa, Gauthier 2010) | 438 |
| Document 78 : Projet du centre commercial par Bernard Dumont architecte..... | 443 |
| Document 79 : Projet finalement retenu sur le site | 443 |
| Document 80 : Extrait du plan paysage de Vandoeuvre consacré à Vand-Est..... | 453 |
| Document 81 : Extrait de la circulaire signée par Cl. Petit en 1949 | 455 |
| Document 82 : Plan masse de l'opération de Brichambeau par Henri Prouvé | 456 |
| Document 83 : La voie de contournement après Bonsecours | 463 |
| Document 84 : Les analyses ponctuelles du secteur des portes vertes..... | 473 |

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Les relations du contexte, des représentations et de la matérialité..... | 197 |
| Figure 2 : Localisation des deux transects principaux..... | 207 |
| Figure 3 : En arrivant de Château-Salins, première vue sur l'agglomération | 211 |
| Figure 4 : Le carrefour avec l'accès aux nouveaux équipements | 212 |
| Figure 5 : L'ancien carrefour avec le vieux Seichamps | 213 |
| Figure 6 : La rue de Seichamps : un espace pour l'automobile..... | 214 |
| Figure 7 : Parcellaire avec voies de dessertes | 214 |
| Figure 9 : Coupe transversale au niveau de la parcelle n°11 | 215 |
| Figure 10 : L'incitation à prendre le contournement..... | 216 |
| Figure 11 : Raccordement du contournement sud avec la route de Château-Salins..... | 216 |
| Figure 12 : L'espace entre les giratoires Figure 13 : L'arrivée sur giratoire principal | 217 |
| Figure 14 : Le giratoire avec la voie de l'Amezule et le contournement | 217 |
| Figure 15 : L'entrée dans Essey-lès-Nancy | 219 |
| Figure 16 : Le premier piéton rencontré..... | 219 |
| Figure 17 : Structure parcellaire de l'est d'Essey-lès-Nancy | 220 |
| Figure 18 : Les immeubles des années 1950..... | 222 |
| Figure 19 : Bâtiment d'angle entre l'avenue Foch et la rue du 11 novembre 1918. | 223 |
| Figure 20 : Le centre d'Essey-lès –Nancy. | 224 |
| Figure 21 : Les façades latérales de la place de la mairie.. | 225 |
| Figure 22 : La patte d'oie, Essey-lès-Nancy | 226 |
| Figure 23 : Grande rue et route de Saulxures-lès-Nancy, vue vers l'Est..... | 226 |
| Figure 24 : Vue sur l'avenue Carnot et la polyclinique..... | 227 |
| Figure 25 : quartier de la polyclinique | 227 |
| Figure 26 : Le parking du supermarché, vu en direction d'Essey-lès-Nancy..... | 228 |
| Figure 27 : Le super marché et la poste de Saint-Max | 228 |
| Figure 28 : La mairie de Saint-Max ancienne propriété Grillot. | 231 |
| Figure 29 : Une séquence d'immeubles de l'avenue Carnot proche de la place Barrois | 234 |
| Figure 30 : La place Barrois et la route de Malzéville | 235 |
| Figure 31 : Coupe au niveau du giratoire d'Essey-lès-Nancy | 238 |
| Figure 32 : Les séquences possibles de l'entrée Est..... | 244 |
| Figure 33 : Cartes accompagnant le rapport de présentation sur les zones | 246 |
| Figure 34 : La Meurthe en aval du pont d'Essey..... | 250 |
| Figure 35 : L'entrée dans la ville de Nancy | 252 |
| Figure 36 : L'impact visuel de l'immeuble de cinq étages (J.-M. Simon, novembre 2017) | 253 |
| Figure 37 : Le nouvel accès à la rue de la digue. (J.-M. Simon, novembre 2017) | 253 |
| Figure 38 : Un immeuble d'angle annonce le quartier du Port-aux-planches | 256 |

| | |
|---|-----|
| Figure 39 : Immeuble adossé au mur pignon d'un bâtiment HBM..... | 257 |
| Figure 40 : Vue sur le côté sud depuis le pont d'Essey..... | 260 |
| Figure 41 : Maison Fruhinholz..... | 260 |
| Figure 42 : Facades sur l'avenue du XX ^{ème} Corps..... | 261 |
| Figure 43 : la patte d'oie entre l'avenue du XX ^{ème} Corps et la rue des cristalleries | 262 |
| Figure 44 : L'ancienne voie ferrée vue en direction du nord | 266 |
| Figure 45 : Le canal vu en direction du nord depuis le pont mobile..... | 272 |
| Figure 46 : Vue des petits immeubles de logements ou de bureaux, rive droite..... | 274 |
| Figure 47 : l'ancienne usine Spico, aujourd'hui archives municipales | 274 |
| Figure 48 : Ancienne usine d'électricité, Fernand César architecte..... | 275 |
| Figure 49 : Le carré rive gauche rue du 21 ^o régiment d'aviation..... | 276 |
| Figure 50 : Une liaison entre deux immeubles..... | 276 |
| Figure 51 : les entrées Est des villes de nancy | 278 |
| Figure 52 : La porte saint Georges et son environnement urbain..... | 279 |
| Figure 53 : La Porte sainte Catherine..... | 282 |
| Figure 54 : La porte Saint George et la percée de la rue Saint-Jean..... | 284 |
| Figure 55 : Secteurs et séquences entre Meurthe et Canal | 294 |
| Figure 56 : Le bas de la rue Sainte-Catherine | 300 |
| Figure 57 : Le côté Nord-Ouest de la rue sainte Catherine | 302 |
| Figure 58 : La nouvelle préfecture 1980 et le bâtiment de Roger kruger de 1970..... | 304 |
| Figure 59 : La vue sur la cathédrale depuis la place Stanislas | 309 |
| Figure 60 : Plan de Nancy en 1611 : Le passage entre les deux villes..... | 310 |
| Figure 61 : La partie ouest de la rue Stanislas..... | 311 |
| Figure 62 : Mur construit par Prosper Morey pour bloquer le rempart conservé..... | 314 |
| Figure 63 : L'entrée de la pépinière..... | 315 |
| Figure 64 : La rue des écuries | 316 |
| Figure 65 : La grande rue, vue vers le nord..... | 322 |
| Figure 66 : La rue de la Monnaie, vue vers la place Carnot..... | 323 |
| Figure 67 : Les façades de la Faculté de Droit rue de Serre..... | 327 |
| Figure 68 : La partie Ouest de la rue de Serre..... | 328 |
| Figure 69 : Paysages de la porte Sainte-Catherine à la porte Stanislas. | 338 |
| Figure 70 : Le franchissement de la voie ferrée et la route de Toul..... | 349 |
| Figure 71 : Vue vers la place Thiers..... | 350 |
| Figure 72 : La place de la gare depuis la rue Prosper Morey | 352 |
| Figure 73 : Les différents axes de composition de la place Thiers. | 353 |
| Figure 74 : La place de la République..... | 355 |
| Figure 75 : Le front bâti face à la place de la République..... | 357 |

| | |
|--|-----|
| Figure 76 : La rue Saint-Thiébaud | 362 |
| Figure 77 : Rue du Rabbin Haguenauer | 364 |
| Figure 78 : vues sur les immeubles depuis la rue Cyfflé..... | 366 |
| Figure 79 : La rue des Ponts en direction de la place du marché | 367 |
| Figure 80 : Les voies ferrées paysages sud | 381 |
| Figure 81 : Le paysage vers le nord | 382 |
| Figure 82 : Rue de l'armée Patton vue vers le Nord..... | 383 |
| Figure 83 : Recul d'un bâtiment construit dans les années 1960 | 385 |
| Figure 84 : Recul d'un immeuble construit par J. et M. André dans les années 1930 | 386 |
| Figure 85 : La place Godefroy de Bouillon..... | 387 |
| Figure 86 : Les débuts du Boulevard Albert 1 ^{ier} | 388 |
| Figure 87 : la place Aimé Morot | 392 |
| Figure 88 : Le boulevard de Scarpone..... | 394 |
| Figure 89 : La seconde partie du boulevard de Scarpone..... | 396 |
| Figure 90 : La bretelle d'accès à l'autoroute A31 | 398 |
| Figure 91 : L'entrée de l'avenue Raymond Pinchard..... | 417 |
| Figure 92 : Les maisons individuelles rue Raymond Pinchard | 418 |
| Figure 93 : Le coté des équipements publics | 418 |
| Figure 94 : Le centre du Haut du Lièvre | 419 |
| Figure 95 : La halle | 420 |
| Figure 96 : La rue commerçante..... | 421 |
| Figure 97 : La limite Ouest du quartier du Haut-du-Lièvre | 427 |
| Figure 98 : Les bâtiments de la zone du Réveilleux..... | 448 |
| Figure 99 : La sortie sur Vandoeuvre depuis A330..... | 452 |
| Figure 100 : La limite entre Vand-Est et le quartier de Brichambeau..... | 454 |
| Figure 101 : Maquette de l'église avec son clocher..... | 458 |
| Figure 102 : L'église vue depuis l'autoroute A. 330..... | 458 |
| Figure 103 : Le nouveau tronçon de l'A330..... | 459 |
| Figure 104 : La vue sur Nancy prise depuis le pont du Millénaire | 465 |
| Figure 105 : Le franchissement de la Meurthe..... | 466 |
| Figure 106 : Le carrefour d'accès à Tomblaine | 467 |
| Figure 107 : Le grand giratoire intersection des RD 674 et RD 2..... | 468 |
| Figure 108 : Section courante de la Départementale 674..... | 469 |
| Figure 109 : Vue lointaine depuis la RD 674..... | 475 |
| Figure 110 : Anciens bâtiments commerciaux. | 476 |
| Figure 111 : La vue sur la voie de l'Amezule..... | 477 |

Table des matières



| | |
|--|-----|
| | 1 |
| Remerciements | 5 |
| Sommaire | 6 |
| Introduction | 8 |
| 1. Le paysage : un enjeu individuel et collectif | 17 |
| 1. 1. De l'importance du paysage | 18 |
| 1. 1. 1. Le paysage est notre repère dans le monde | 20 |
| 1. 1. 2. Habiter le paysage | 39 |
| 1. 1. 3. Le paysage pour connaître et se former ? | 50 |
| 1. 2. De la construction des paysages | 54 |
| 1. 2. 1. La construction vernaculaire des paysages | 54 |
| 1. 2. 2. Les doctrines du paysage | 57 |
| 1. 2. 3. La formation des paysagistes | 71 |
| 1. 2. 4. Le projet de paysage | 76 |
| 1. 3. De la protection à la gestion des paysages | 81 |
| 1. 3. 1. Le contexte législatif du « paysage patrimoine » au « paysage bien commun » | 81 |
| 1. 3. 2. De la connaissance au contrôle : Atlas, SCoT, PLU, permis paysager | 94 |
| 1. 3. 3. Le juge et le paysage : la lente élaboration d'une jurisprudence | 107 |
| 1. 4. Conclusion de la première partie | 115 |

| | |
|---|-----|
| 2. Les apports de la géographie à la connaissance des paysages | 118 |
| 2. 1. La place du paysage dans les méthodes géographiques | 120 |
| 2. 1. 1. Approcher le terrain à plusieurs échelles | 120 |
| 2. 1. 2. Préparer le déplacement sur le terrain | 122 |
| 2. 1. 3. Parcourir le terrain et choisir les points d'observation..... | 122 |
| 2. 1. 4. Cadrer et donner les limites au terrain | 123 |
| 2. 1. 5. Observer | 125 |
| 2. 1. 6. Enquêter | 128 |
| 2. 1. 7. Noter..... | 131 |
| 2. 1. 8. Décrire-représenter-commenter | 134 |
| 2. 1. 9. Le terrain et le paysage..... | 137 |
| 2. 2. La place du paysage dans les doctrines géographiques..... | 138 |
| 2. 2. 1. Le paysage dans l'œuvre d'Alexander von Humboldt (1769-1859) ou la communion avec la nature..... | 138 |
| 2. 2. 2. Le paysage chez P. Vidal de la Blache (1845-1918) et l'art délicat d'interpréter les paysages | 140 |
| 2. 2. 3. Le temps des interrogations : L. Febvre et R. Dion | 143 |
| 2. 2. 4. Les années 1970 et le rejet du paysage | 145 |
| 2. 2. 5. L'approche quantitative du paysage : l'école de Besançon | 148 |
| 2. 2. 6. L'approche sémiologique des paysages : R. Brunet | 150 |
| 2. 2. 7. L'approche écologique et systémique | 151 |
| 2. 2. 8. Le tournant culturel | 155 |
| 2. 2. 9. Le paysage dans la « géographie sociale »..... | 160 |
| 2. 3. Les géographes et la ville | 162 |
| 2. 3. 1. Le temps des villes et de la géographie urbaine..... | 162 |
| 2. 3. 2. Le temps de l'aménagement du territoire..... | 166 |
| 2. 3. 3. La ville éclatée et la géographie ouverte | 169 |
| 2. 4. Les géographes et le paysage urbain | 173 |

| | |
|---|-----|
| 2. 4. 1. M. Laferrère et Lyon | 173 |
| 2. 4. 2. S. Rimbert : <i>Les paysages urbains</i> (1973) | 174 |
| 2. 4. 3. J. Gracq : <i>La Forme d'une ville</i> (1985) | 175 |
| 2. 4. 4. Marcel Roncayolo et le paysage urbain marseillais | 177 |
| 2.5. Quelques principes pour guider l'expérimentation sur les paysages urbains..... | 182 |
| 2. 5. 1. Il n'y a pas de cadre théorique ou de structure de concepts pour questionner le paysage, mais une définition pertinente et officielle | 183 |
| 2. 5. 2. L'approche paysagère s'enrichit par la dimension pédagogique de la discipline | 186 |
| 2. 5. 3. Le transect est l'outil privilégié pour une approche partagée | 190 |
| 2. 5. 4. L'indispensable cadre éthique : entre sentiment d'appartenance et risque identitaire | 191 |
| 3. Expérimentations : Paysages urbains de la Métropole du Grand Nancy | 196 |
| 3. 1. De l'intérêt de l'expérimentation sur la Métropole du Grand Nancy..... | 198 |
| 3. 1. 1. Des entités paysagères et institutionnelles qui coïncident..... | 198 |
| 3. 1. 2. Une grande diversité d'opérations et de problématiques urbaines..... | 200 |
| 3. 1. 3. Les strates des transects..... | 202 |
| 3. 1. 4. Les deux transects et les modes de représentations retenus | 204 |
| 3. 2. Le transect A : de l'entrée Est au Haut-du-Lièvre..... | 208 |
| 3. 2. 1. A. 1. : L'entrée Est de la métropole | 208 |
| 3. 2. 2. A. 2. : Du pont d'Essey à la porte Sainte-Catherine, l'ancien quartier industriel | 246 |
| 3. 2. 3. A. 3. : De la porte Sainte Catherine à la porte Stanislas, la ville embellie..... | 295 |
| 3. 2. 4. A. 4. : De la gare à la place du marché..... | 339 |
| 3. 2. 5. A. 5. : Les grands boulevards | 376 |
| 3. 2. 6. A. 6. : La ville haute, le Haut-du-Lièvre, le plateau de Haye | 404 |
| Caractérisation globale du transect A..... | 433 |
| 3.3. Le transect B : de l'A33 à la Porte Verte | 434 |

| | |
|--|-----|
| 3. 3. 1. B. 1. : De l’A33 à Bonsecours..... | 439 |
| 3. 3. 2. B. 2. : De Bonsecours a la Porte Verte..... | 463 |
| 3. 3. 3. B. 3. : La Porte Verte..... | 472 |
| Caractérisation globale du transect B et éléments d’analyse | 483 |
| 3.4. Bilan et propositions méthodologiques pour une approche des paysages de la ville et de l’urbain | 485 |
| 3. 4. 1. Changer d’échelle, pour avoir plusieurs points de vue | 487 |
| 3. 4. 2. Observer, mais en mobilisant différents regards | 491 |
| 3. 4. 3. Analyser et organiser les connaissances : l’assistance indispensable des transects | 496 |
| 3. 4. 4. Limiter et caractériser, pour construire le secteur paysager..... | 512 |
| 3. 4. 5. Raconter, ou l’indispensable mise en récit..... | 517 |
| 3.5. Conclusions de la troisième partie | 520 |
| Conclusion générale | 522 |
| Bibliographie..... | 529 |
| Annexes..... | 552 |
| Biographies de quelques paysagistes étant intervenus en Lorraine | 552 |
| Travaux réalisés dans le cadre de la thèse..... | 563 |
| Index des noms..... | 565 |
| Index des lieux | 567 |
| Tables des illustrations | 568 |
| Table des matières..... | 576 |

Connaitre les origines des paysages de la ville et de l'urbain, pour en débattre et agir.
Expérimentations pratiquées sur la Métropole du Grand Nancy.

Jean-Marie SIMON, architecte

La Convention européenne du paysage et la problématique des Paysages Urbains Historiques proposée par l'Unesco, confirment l'importance d'une bonne connaissance des paysages pour une gestion du cadre bâti répondant aux besoins actuels. Mais, en France, les atlas du paysage, éléments essentiels de la politique paysagère s'attachent peu aux milieux urbains, apparemment pour des motifs méthodologiques. L'objectif est de réfléchir aux méthodes qui peuvent améliorer cette connaissance

La première partie fait l'état de l'art du sujet, rappelle le rôle des paysages dans le bien-être quotidien individuel et collectif, inventorie les intervenants et les doctrines et établit un bilan des démarches actuelles. Une deuxième partie retrace les méthodes de la discipline géographique pour aborder les paysages de la ville et ses échanges avec d'autres disciplines : l'urbanisme, le paysage, l'architecture. La troisième partie, est une expérimentation qui s'appuie sur un atlas des paysages celui de la Meurthe-et-Moselle, et approfondit le territoire de la Métropole du Grand Nancy. La méthode retenue, issue de la pratique des transects, est accompagnée d'analyses paysagères ponctuelles relevant de la méthode des volets paysagers prévus par la loi Paysage de 1993. Une dizaine de secteurs est examinée : centre, entrée de ville, lotissement, grand ensemble zones industrielles. Cette approche permet de formuler quelques propositions méthodologiques qui clôturent l'expérimentation.

Mots-clès : paysage, métropole, atlas, espaces publics, lotissement, Grand-ensemble, parcellaire, composition urbaine, horizon

Know the origins of the landscapes of the city and the urban, to discuss it and act.
Experimentations on the Metropolis of Grand Nancy

The European convention of the landscape and the problem of the Historic Urban landscapes proposed by UNESCO, confirm the importance of a good knowledge of the landscapes for a management of the built frame answering the current needs. But, in France, atlas of the landscape, essential elements of the landscaped politics, don't take into consideration the urban landscapes, apparently for methodological motives. The objective is to think about the methods which can improve this Knowledge.

The first part makes the state of the art of the subject, calls back the role of the landscapes in the individual and collective daily well-being, lists the speaker and the doctrines and establishes a balance sheet of the current steps. A second part redraws the methods of the geographical discipline to approach the landscape of the city and its exchanges with other disciplines: the town planning, the landscape, the architecture. The third part is an experiment which leans on an atlas of the landscapes of Meurthe-et-Moselle and deepens the territory of the Metropolis of Grand Nancy. The reserved method, stemming from the practice of transect, is accompanied by limited landscaped analyses coming from the method of the statutory landscaped based on the Landscape Law of 1993. About ten sectors are examined: center, city entrance, lot, large set industrial parks. This approach allows to formulate some methodological proposals which enclose the experiment.

Keywords: Landscape, metropolis, atlas, public places, lot, Big Set (Group), fragmented, urban composition, horizon

